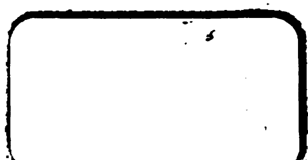
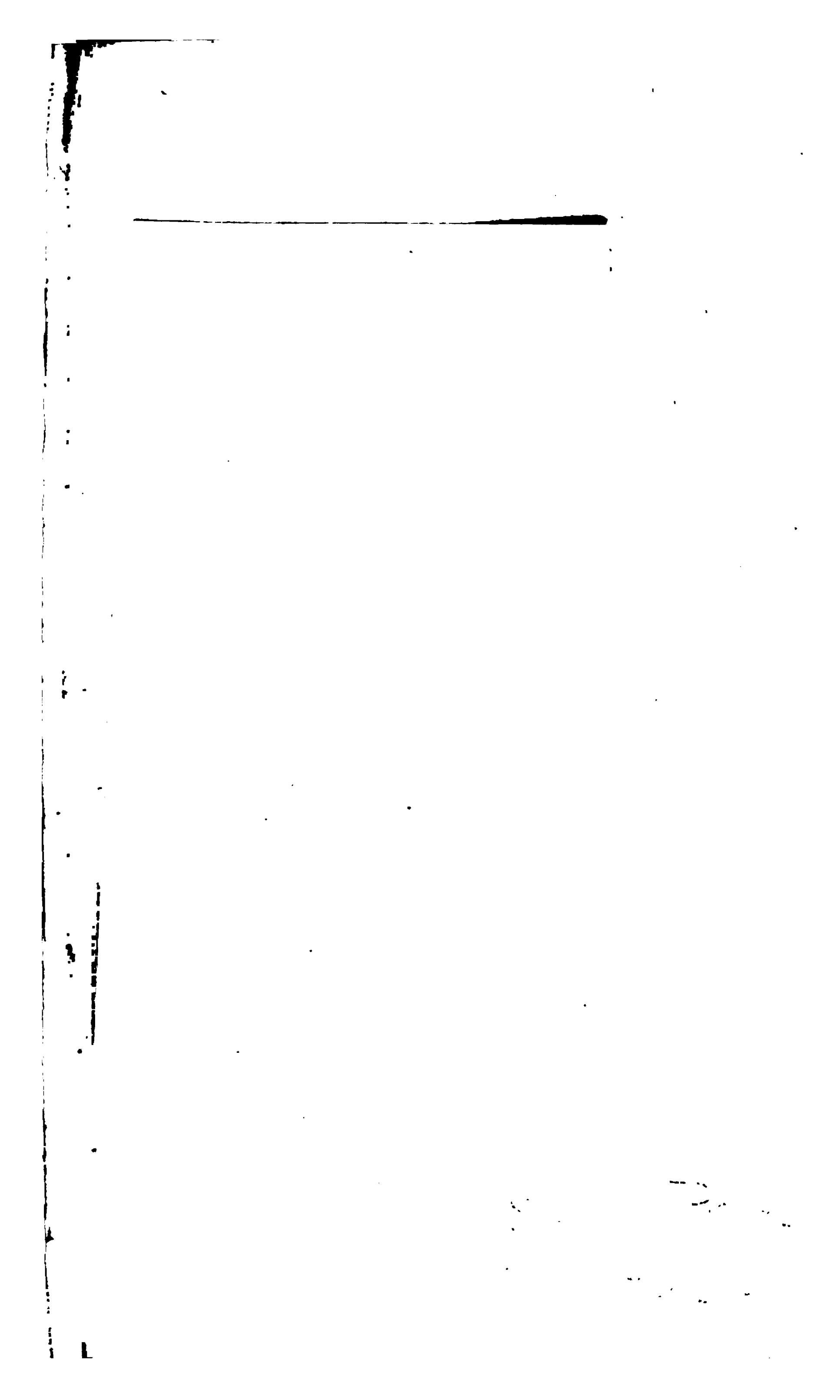








HISTOIRE

DE

LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SES ORIGINES.

Imprimerie de Félix Locquin, 16, rue N.-D. des Victoires.

HISTOIRE

DE

LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE

DANS SES ORIGINES,

JUSQU'A LA FORMATION DES PRINCIPALES MONARCHIES
DE L'EUROPE;

PAR

LE Cte ALEXIS DE SAINT-PRIEST,
PAIR DE FRANCE.

. . . . . Idemque et rex, et pater haberetur omnium: magna auctoritas est, multique testes (si quidem omnes multos appellari placet) ita consensisse gentes, decretis videlicet principum, nihil esse rege melius, quoniam deos omnes censent unius regi numine.

CICER. *de Republ.* I. 36.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

H. L. DELLOYE, ÉDITEUR.

Se vend

CHEZ GARNIER FRERES, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE, 13. | PALAIS ROYAL, 215 *bis*.

1842

HISTOIRE

DE

LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SES ORIGINES.

APPENDICE AUX PROLÉGOMÈNES (1).

—

I.

AUSTRASIE ET NEUSTRIE.

Doit-on considérer comme une nouvelle invasion germanique la lutte entre l'Austrasie et la Neustrie ?

Cette lutte a-t-elle eu lieu en effet ?

Y eût-il jamais une Austrasie et une Neustrie ?

L'école historique moderne répond affirmativement à ces trois questions. Nous osons émettre l'opinion contraire

(1) Pour la commodité du lecteur, cette partie des Prolégomènes a été rapprochée de l'époque Carlovingienne.

Nous avons en notre faveur un témoignage isolé, mais qui peut aisément se passer du nombre.

« J'ai bien peur qu'on n'ait pris pour une nouvelle in-
« vasion des Franks une guerre civile de plus entre les
« tribus frankes. Il ne me paraît pas démontré davantage
« que les Franks d'Austrasie fussent plus nombreux, et
« eussent mieux conservé le caractère salique que les
« Franks neustriens. Les Franks de la Neustrie ne s'éten-
« daient guère outre Loire; le pays au-delà de ce fleuve
« reconnaissait à peine leur autorité, et ils étaient obligés
« d'y porter leurs armes : M. Thierry lui-même cite un
« exemple des ravages passagers qu'ils y commettaient.
« Qu'avaient pour le courage et les mœurs des Franks,
« les cités gallo-romaines situées entre la Somme, la Seine
« et la Loire, de plus amollissant que celles qui couvraient
« les rives de la Meuse, de la Moselle et du Rhin ?.... Les
« Franks neustriens n'étaient ni plus énervés, ni moins
« braves que leurs compatriotes; on n'aperçoit dans l'his-
« toire aucune différence entre un Frank de Soissons, et
« un Frank de Cologne (1). »

C'est M. de Chateaubriand qui pense ainsi.

« On ne s'égare point sur les traces d'Hercule. »

Parlons hardiment.

Ces dénominations n'étaient point prises par les Francs dans un sens absolu; elles n'indiquaient qu'une position relative et n'étaient que des signes géographiques vagues, incomplets, approximatifs, comme toutes les notions de ce genre dans une civilisation peu avancée.

(1) Etudes historiques.

La Neustrie n'était pas plus romaine que l'Austrasie, ni l'Austrasie plus germanique que la Neustrie.

La famille qui se substitua aux Mérovingiens n'était point austrasienne, et n'avait rien de spécialement germanique.

Il n'y eut jamais de pays nommé Austrasie ou Neustrie, pas plus qu'il n'y a de pays appelé Nord, Orient, Ouest ou Midi, quoiqu'on désigne constamment ainsi certaines contrées, surtout dans le langage usuel et familier; ces dénominations n'ont rien de fixe: elles dépendent du point de vue particulier de celui qui s'en sert. Constantinople n'est point l'Orient pour les Chinois. Nous appelons *Midi* les départements voisins des provinces du *Nord* de l'Espagne. En France, en Italie, on fait un emploi opposé du mot *ultramontain*. A Rome, les doctrines ultramontaines désignent nos libertés gallicanes. Plus ces notions sont simples et mêmes triviales, mieux elles feront comprendre ce qu'ont d'inexact ces termes Austrasie, Neustrie, pris dans un sens trop général et trop absolu.

Les Barbares qui savaient mal la géographie, et dont l'esprit ne s'embarrassait pas de toutes ces subdivisions souvent imaginaires, dont nous leur faisons à leur insu autant de nationalités; les Barbares ne connaissaient guère que deux divisions : le levant et le couchant; encore ne savaient-ils nommer que le levant, car le mot destiné à exprimer la portion occidentale, n'est qu'un terme négatif et sans signification qui lui soit propre. Ils disaient donc Austrasie, ou plus exactement Austrie, pour indiquer la partie orientale non-seulement de la Gaule, mais de tous les pays occupés par eux. Le mot *Francia* borné d'abord

à la contrée entre le Weser et le Rhin (1) avait subi l'influence des évènements. Il s'était élargi au souffle de la victoire et de la conquête, et vers le règne de Clotaire II et de Dagobert Ier, lorsque les sceptres, jusqu'alors partagés, se réunirent tous dans une seule main, ce nom glorieux et magique de *Francia* représentait plus que la France actuelle, puisqu'il s'étendait du Rhin et de l'Escaut à la Méditerranée. Cette *Francia*, les Barbares la coupèrent et la déchiquetèrent en plusieurs morceaux, sans nom et sans forme, au gré de leur loi de partage ; mais, sur tous les démembrements ils firent prévaloir une grande division naturelle : celle de l'Orient et de l'Occident. Depuis Clovis, mais depuis Clovis seulement (2), ils nommèrent la

(1) Carmen Panegyr. Auson. in Mosel. — Ammian-Marcel. — Tabul. Peutinger. — Sulpic. Alex. apud Greg. Tur, — Hadr. Val. Not. Gall. p. 200.

(2) «Post Clodovei mortem nova nomina à Francis excogitata sunt, et Galliarum provinciis Belgiæ ac Lugdunensi imposita. *Austriam* vel *Austrasiam* appellavere Franci partem Galliæ ad orientem solem spectantem, quæ Rheno ac Mosa fluminibus continetur : partem ad occasum Solis vergentem, quæ inter Mosam ac Ligerim interjacet, *Neustriam* vel *Neustrasiam*, aut *Neuster* vocavere : Burgundiæ et Acquitaniæ sua nomina reliquere. Et Franci quidem qui *Neustriam* incolebant, *Neustrasii* ; qui *Austriam* habitabant, *Austrasii* sunt dicti ; *Austria* et *Neustria* junctim et separatim, communi nomine sæpissime *Francia* appellatæ. Certè ita Gregorius noster ac Fortunatus prætercæteros ambas vocitant, eoque vocabulo ab Aquitania et Burgundia utramque distingunt : propterea quòd *Austria* et *Neustria* primæ in Gallia Francorum sedes fuerunt, et ante Aquitaniam ac Burgundiam sunt à Nostris occupatæ. Ambas quoque Fortunatus in libri VI Carmine I atque VII, à Francis Gente Germaniæ originis *Germaniam* et *Regna Germanica* cognominat. Postea Longobardi, natio et ipsi Ger-

première d'un nom significatif : ***Austria***, le pays d'Orient, du Levant, de l'Aurore, et le reste, ***Neustria***, ***Neustrasia***, ***Neptricum***, mots qui n'ont point de sens ou plutôt qui ne signifient que la non-Austrasie, le non-Levant, le non-Occident. Ces divisions fondamentales postérieures à l'invasion des Francs, survécurent à toutes les autres, telles que Bourgogne, Aquitaine. Celles là varièrent : l'Arvernie disparut avec l'empire Romain, la Bourgogne s'absorba dans la Neustrie, l'Aquitaine se sépara entièrement du corps de la monarchie franque ; tout cela changea, mais la grossière division d'Est et de non-Est ne s'effaça que devant la civilisation. Elle n'est pas autre chose que la géographie de la barbarie, comme le calcul sur les grains d'un chapelet en est l'arithmétique, comme les ***barbarismes*** en sont la grammaire. Cette division grossière, inexacte et pour ainsi dire brutale, se retrouve partout. Sussex, Wessex en Angleterre ; Ostphalie, Westphalie, Ostfrise, West-

maniæ, cùm partem Italiæ armis obtinuissent, Francorum exemplo quasdam ibi ditionis suæ regiones à situ *Austriam* et *Neustriam* dixere suo *Tusciæ* nomine relicto : quem ad modum ex legibus Langobardorum et ex Paulo Langobardo in Gestis eorum discimus, atque ex libello Episcoporum Italiæ adversus Elipandum, qui *Liguriæ* ac *Æmiliæ* Italiæ provinciis *Austriam* et *Hesperiam*, id est *Neustriam* interponit. Ubi notandum est, Gregorium Turonicum Episcopum ac Gesta Regum Francorum *Austrasiorum* quidem meminisse ; at *Neustrasiorum* nusquam. Sed ut qui Orientem Solem nominat, Occidentem quoque agnoscit ; ita Gregorius quum *Austrasiorum* mentionem fecit, *Neustrasios* qui eis opponebantur, non ignorasse credendus est. Nam ea nomina (ut ita loquor) relativa, una eodemque tempore sunt nata. Fredegarius utrorumque ex aquo meminit, *Neustrasiorum* et *Austrasiorum*. » Hadri. Valesii, Notitia Galliarum, p. 372. Parisiis, 1675.

frise en Allemagne, présentent des applications diverses du même procédé. L'Italie sous les Lombards en fournit un exemple décisif. Le roi Liutprand la divise dans ses Lois, en Austrasie, en Neustrie et en Tuscie (Toscane) (1). En effet, le royaume nommé aujourd'hui Lombardo-Vénitien est Austrasie, et la Rivière de Gènes, Neustrie à l'égard de la Toscane. Un autre document oppose à l'Austrasie, non la sauvage et négative Neustrie, mais la poétique Hespérie, le pays du soir, du soleil couchant; nom donné par l'antiquité à l'Italie, à l'Espagne, aux îles fabuleuses où croissent les pommes d'or et qui ne désignait aussi qu'une situation relative. Un gouverneur de la Septimanie révolté contre un roi Goth d'Espagne, s'intitule *rex Orientalis* (2). Dans la suite, lorsque l'usage de ces dénominations fut tombé en désuétude, on expliquait le nom d'Austrasie par *pays des Francs supérieurs* (3). C'est Frodoard qui parle de la sorte. Il n'y a donc aucune conclusion à tirer des textes du continuateur de Frédégaire qui oppose quelquefois *Francs* à *Austrasiens*. Grégoire de Tours se sert du mot Austrasien, mais ne dit jamais Neustrien, le barbarisme aurait été trop violent, même pour les latinistes du

(1) « Cum omnibus judicibus de Neustriæ et Austriæ partibus. » Liutprandi leges in libro I. Muratori Scrip. Rer. T. I. part. II, p. 51.

(2) « In nomine Domini Flavius Paulus, summus Rex Orientalis Wuambæ Regi Austri. » *Epistola Pauli Perfidi, qui tyrannice rebellionem fecit in Gallia, Wambano principi magno Toletano.* In Duches. T. I, p. 820. Paulus appelle le roi Wamba *Rex Austri*, ce qui n'est pas très intelligible. L'Espagne n'est point l'Austrie du midi des Gaules, l'Espagne est l'Austrie de l'Afrique. Le texte a été probablement altéré.

(3) Frod. Hist. Eccl.

sixième siècle. *Neustrasii* ne signifie que les *non-Austrasiens*, ce n'est pas un nom spécial de peuple. Après beaucoup de vicissitudes, la dénomination de Neustrie a été restreinte à la Normandie ; et le mot d'Austrasie, horriblement contracté dans le moyen âge, sous sa forme actuelle (Autriche) désigne encore la monarchie d'un prince qu'il serait à la fois plus harmonieux et plus exact d'intituler : empereur d'Austrasie.

Quant à la différence entre les Francs orientaux et occidentaux, elle nous paraît bien peu frappante, et rien dans les documents originaux ne tend à le faire soupçonner. Aucune charte, aucun monument n'articule et même n'indique cette dissemblance entre l'état social des deux pays. Nulle part on ne trouve de plaintes formulées par les Austrasiens contre la Neustrie sous le rapport de la nationalité; nulle part ces deux contrées ne se considèrent comme originairement séparées et distinctes. Le partage égal était la loi constitutive, la loi domestique, la loi privée de la royauté franque. Les réclamations en faveur de son maintien ne prouvent point qu'il y eut scission parmi les Francs; ils réclamaient la séparation des deux zônes, en vertu des lois et des usages communs aux tribus orientale et occidentale, et non sous l'influence d'idées réciproquement antipathiques. Nous reviendrons sur ce point en traitant de la famille carlovingienne.

II.

GAULE ET GERMANIE RHENANES.

Romain jusqu'au neuvième siècle, le Rhin n'a été Germain qu'après Charlemagne.

D'une de ses rives à l'autre, Auguste transporta des tribus germaniques tout entières, et les mêla aux Gaulois, vieux habitants de la contrée. Il les établit sur deux territoires détachés de la province Belgique, et situés, l'un entre la Moselle et les sources du Rhin, l'autre entre ces mêmes sources et l'Océan septentrional. Il nomma la première de ces provinces : *Germanie supérieure*; la seconde, *Germanie inférieure*. Ce nom de Germanie donné aux contrées rhénanes leur vient des Romains et n'indique qu'une circonscription administrative : il est important de ne pas l'oublier.

Les principales de ces tribus étaient les *Ubii*, *Toxandri*, *Tungri*, *Nervi* et *Treviri*. Les pays colonisés par ces peuplades ne tardèrent pas à être sillonnés de larges voies et couvertes de villes ; on en bâtit un grand nombre entre les deux vastes cités qui s'élevèrent comme deux citadelles avancées, l'une sur la Moselle, l'autre sur le Rhin.

Augusta Trevirorum (Trèves) était la plus magnifique, la plus imposante cité des Gaules. Auguste l'avait fondée. Le marbre et le bronze y brillaient de toutes parts comme à Rome ; la pompe des spectacles, le luxe des festins, y défiaient l'imagination. Dans le quatrième siècle, ce peuple voluptueux, décimé par les Francs, se remettait à table et demandait des gladiateurs. Un sénat orgueilleux de ses richesses, plus fier encore de ses trabées, achevait la ressemblance. Là résidait le préfet des Gaules (1).

La ville de *Moguntiacum* (Mayence) avoisine Trèves. Tacite l'appelle une noble cité. Non loin de là, le nom de

(1) « Armipotens dudùm celebrari Gallia gestit,
« Trevericæque urbis solium, quæ proxima Rheno,
« Pacis ut in mediæ gremio secura quiescit :
« Imperii vires quòd alit, quòd vestit et armat.
« . . . .
« Quos Curia summos
« Municipum vidit Proceres, propriumque senatum.
Auson, in Mosella.

Voir parmi les ouvrages déjà anciens : *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirée des commentaires de César, par le S. Sanson d'Abbeville*, géographe du roy, seconde édition, petit in-4. Paris, 1652 ; et parmi les productions récentes : *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens, et accompagnée d'un atlas de neuf cartes, par M. le baron Walckenaer, etc., in-8, Paris, 1839.

Divodorum reste longtemps à Metz, qui ne devient *Mettis* que vers le quatrième siècle; mais ce nom n'a rien de germain, il est gaulois et celtique.

En remontant le Rhin, on trouvait comme aujourd'hui, pour le repos de la course et le plaisir des yeux, des villes petites, riantes, mais fortes, échelonnées sur le versant des collines, *Bingium* (Bingen), *Confluentes* (Coblentz), *Bonna* (Bonn), et enfin la puissante *Colonie d'Agrippine* (Cologne), située dans le pays des Ubiens. L'empereur Claude y avait jeté des vétérans, et le mélange de races diverses accumulées dans ses murs avait produit une population toute romaine, fière du nom d'Agrippinienne. Sa fidélité passionnée à la métropole lui permettait tout au plus de ne pas rougir de son origine germanique, dont en revanche les Tréviriens se vantaient volontiers. Ils s'en souvinrent pourtant bien peu pendant la révolte de Civilis, ce Batave de sang royal qui brava Vitellius et joua Vespasien. Dans cette guerre, un antagonisme implacable, une haine vraiment fraternelle se manifesta entre les tribus placées sur les deux rives du fleuve (1). Cette

(1) « Actæ utrobiquè prædæ, infestius in Ubiis, quòd gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen, Agrippinenses vocarentur. Cæsæ cohortes eorum, in viro Marcoduro, incuriosiùs agentes, quia procùl ripâ aberant. Nec quievêre Ubii, quominùs prædas è Germaniâ peterent. » Tacit, Hist. L. IV, 28. — « Vos autem Treveri, (inquit Civilis) cæteræque servientium animæ, quod præmium effusi totius sanguinis expectatis, nisi ingratam militiam, immortalia tributa, virgas, secures, et dominorum ingenia? Tac. Hist. IV, 32. — « Quin et loricam vallumque per fines suos Treveri struxêre magnisque invicem cladibus cum Germanis certabant. » Tac. Hist. IV, 37

haine dirigea seule les Gaulois rhénans dans une si grave circonstance; seule elle les tint attachés à l'empire. Peu de temps après, ils se révoltèrent en masse dans un intérêt gaulois et non germanique. Le Capitole était incendié, Velleda et ses Druidesses abandonnaient l'exil des bois, se répandant par les villes et annonçant d'une voix trop tôt prophétique l'érection d'un empire gaulois (1). Les Romains avaient tant de confiance dans les colons d'Agrippine qu'ils les avaient constitués les gardiens du Rhin. Tacite le dit formellement (2). En effet, la Gaule orientale leur adhérait avec tant de force, que son soulèvement ne fut ni complet ni durable (3). Les Séquanais opposaient aux tentatives gallo-germaniques une résistance opiniâtre; les Ubiens et les Tréviriens n'étaient entrés dans la coalition qu'à regret et par contrainte. N'ayant entre elle et les Tenctères d'autre limite que le Rhin, la Colonie d'Agrippine fut sommée par cette peuplade féroce et violente

(1) Tacit. Hist. L. III, passim. — Amédée Thierry, Histoire des Gaulois.

(2) « Ipsam Rheni ripam haud dubiè Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes. Ne Ubii quidèm, quanqùam Romana colonia esse meruerint, ac libentiùs Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur, origine erubescunt.» — «Experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur. » Tac. de Mori. German. XXVIII.

(3) « Igitùr non Treveri, neque Lingones, ceteræve rebellium civitates, pro magnitudine suscepti discriminis agere. Ne duces quidem in unum consulere.» — « Eâ clade perculsi Treveri, et plebes, omissis armis, per agros palatur: quidam principum, ut primi posuisse bellum viderentur, in civitates quæ societatem Romanam non exuerant perfugerunt. » Tac. Hist. IV, 70.

d'abjurer les mœurs de Rome avec tous ces arts de la mollesse qui l'avaient subjuguée, et d'égorger les hommes d'origine romaine renfermés dans ses murailles. « Vous voulez donc, répondirent les Agrippiniens, « que nous soyons les meurtriers de nos pères, de nos frères, de nos enfants. S'il y eut « parmi nous, dans les temps antérieurs à notre ville, des habitants originaires d'Italie, il n'en existe plus ni mémoire « ni vestige ; mais les vétérans de Claude et de ses successeurs « se sont liés aux Ubiens par des mariages ; ils sont nos ancêtres, le même sang coule dans nos veines (1). » Les Colons d'Agrippine secouèrent le joug à la première occasion, et se vengèrent de leur révolte involontaire par la destruction d'une cohorte de Frisons et de Chauques qu'ils rassemblèrent dans un grand festin et qu'ils brûlèrent vifs, à table,

(1) « Igitur Tencteri Rheno discreta gens, missis legatis, mandata apud concilium Agrippinensium edi jubent : quæ ferocissimus è legatis, in hunc modum protulit. — Romanos omnes, in finibus vestris, trucidetis. — Instituta cultumque patrium resumite, abruptis voluptatibus, quibus Romani plus adversùs subjectos quàm armis valent. — Agrippinensis, sumpto consultandi spatio, quandò neque subire conditiones metus futuri, neque palàm adspernari conditio præsens sinebat, in hunc modum respondent. « Quæ prima libertatis « facultas data est, avidius quàm cautius sumpsimus, ut vobis ceterisque Germanis, consanguineis nostris, jungeremur. Muros civitatis, congregantibus se cùm maximè Romanorum exercitibus, « augere nobis quàm diruere tutius est. Si qui ex Italiâ, aut provinciis, alienigenæ in finibus nostris fuerant, eos bellum absumpsit, « vel in suas quisque sedes refugere. Deductis olim, et nobiscum « per connubium sociatis, quique mox provenêre, hæc patria est. « Nec vos adeò iniquos existimamus, ut interfici à nobis parentes, « fratres, liberos nostros, velitis. » Tac. Hist. IV, 64, 65.

après les avoir abreuvés de liqueurs fortes et gorgés de viandes.

Les sauvages Germains, les Thuringiens, les Hessois, les Bavarois, les Frisons, les peuples du Brabant, n'étaient pas loin de ces contrées; mais, comme nous ne tarderons pas à le voir, s'ils se disaient tributaires ou alliés des rois Francs, ce n'était point par le lien de la nationalité. D'ailleurs, ils n'étaient pas moins alliés aux rois de Neustrie qu'à ceux d'Austrasie, ils les servaient sans égard à ces distinctions géographiques qu'ils ignoraient profondément, et pour Paris comme pour Metz, ils étaient des alliés turbulents, incommodes, antipathiques. L'Austrasie plus exposée que la Neustrie à leurs incursions, devait les haïr davantage.

On objecte la ruine complète de Cologne et de Trèves à la suite de la première invasion des Francs, mais l'évidente exagération des témoignages allégués, surtout celui du rhéteur Eumène (1) est prouvée par l'importance de Cologne à l'époque de Pépin et de Charles Martel.

D'ailleurs, si la famille Carlovingienne et les autres membres de l'aristocratie d'Austrasie possédaient des châteaux et de grandes terres dans ces contrées, comme ces forteresses ne pouvaient être que de construction romaine, ce fait seul en démontre la conservation. « Les derniers « empereurs, dit M. de Châteaubriant, avaient permis aux « sujets et aux citoyens romains de fortifier leurs demeu- « res particulières; les habitations fortifiées de l'Austrasie, « n'étaient que des propriétés anciennement données aux

(1) Carmen Panegyr. et ad Maxim. D. Bouquet, T. I, p. 712.

« vétérans légionnaires chargés de la défense des rives « du Rhin, de la Meuse et de la Moselle. »

Qu'on parcoure les catalogues des antiquités de Cologne, de Bonn, de Trèves (1); partout, on retrouvera les traces de Rome, nulle part celles de la Germanie. Ces traces sont visibles non seulement dans les pierres des édifices et les marbres des tombeaux; elles survivent à l'époque romaine, non seulement on trouve encore les cendres de Plectrude dans l'église de Sainte-Marie-du-Capitole, consacrée à la Mère de Dieu sous cette invocation olympienne (2); mais les annales des familles sont toutes remplies de souvenirs romains, et parmi les vieux patriciens de la ville d'Agrippine, aucun ne veut descendre de quelque aïeul germanique; tous placent au faîte de leur arbre généalogique les Elius, les Aurèle, les Tibère, et jusqu'aux Manlius Capitolinus (3).

(1) P. P. Ch. Browerus et Jacob. Masenius, Antiquitat. et Annal. Trevir. L. XXV, Leodii, MDCXXI.— Centralmuseum rheinländischer Inschriften, von Dr. L. Lersch. Bonn, 1841.

(2) « En exquisitum templum simul arte politum....
Quodem Capitolium merito solet esse vocatum.

Il n'y a d'antiromain que le tombeau de Plectrude. Il est d'architecture Pompadour et a été fait par les soins d'un des derniers électeurs de Cologne. Le Monument de Théophanie est dans le même goût; en revanche, la statue tumulaire de sainte Ursule, œuvre du quinzième siècle, est une des plus admirables productions de la renaissance; la royauté, la piété et la beauté suprême respirent à la fois sur ce marbre céleste. »

(3) Voir les généalogies des Reistock, des Frentz, des Eller et autres patriciens de Cologne, dans le chanoine Ægidius Gelenius: De admiranda sacra et civili magnitudine Col. Claud. Agripp. August. Ubior. urbis, L. IV. Col. Agrip. ap. Iodoc. Kaleov. MDCXLI.

III.

LES CARLOVINGIENS.

—

Il ne nous reste plus qu'à résoudre une question, qui dans ce débat n'est pas la moins importante.

A quelle nation, à quelle partie de la Gallo-France ou de la France-Germanique appartenait originairement la famille des Carolinges, appelée communément Carlovingienne ?

Les Carlovingiens n'étaient point d'origine Germanique. A la tête de leur généalogie officielle, paraît Ansbert, homme noble, riche et d'extraction sénatoriale. Un agiographe, répété par plusieurs chroniqueurs, dit qu'Ansbert était Aquitain et fils de Saint Féréol, Narbonnais de nation (1). Ils venaient donc d'Aquitaine.

(1) «Sanctus Ferreolus natione Narbonensis à nobilissimis parentibus originem duxit; hujus genitor Anspertus, ex magno senatorum genere prosapiam nobilitatis deducens, accepit Chlotarii, regis Francorum, filiam, vocabulo Blitil.» Vita sancti Ferreoli.

C'est de là, en effet, qu'ils prétendent venir; Gallo-Romains, ils s'en font gloire. Ce n'est pas assez; ils veulent aussi être issus de Mérovingiens. Rien de plus aisé: Ansbert a épousé Blitbilde, fille du roi Clotaire (1).

De ce mariage trois fils et une fille: Arnoald; Féréol, mort évêque d'Usez et martyr on ne sait trop comment, puisque toute la Gaule était alors chrétienne; Moderic, évêque d'Arsat dans la Gaule Narbonnaise et Tarsicia vierge sainte, ensevelie à Rhodez, qui *morte, ressuscitait les morts*. Narbonne, Arsat, Usez, Rhodez, tout cela était loin du Rhin (2).

(1) Domus Carolingicæ Genealogia. — « In Dei nomine commemoratio de genealogia domni Arnulfi episcopi et confessoris Christi. — Ansbertus qui fuit ex genere senatorum preclarus adque nobilis vir, in multis divitiis pollens, accepit filiam Clotharii, regis Francorum, ad conjugem, nomine Bliotilde sive Blitilde, et habuit ex ea filios tres et unam filiam. Primogenitus ipsius habuit nomen Arnoaldus, secundo Feriolus, tertius Modericus, et filia ipsius Tarsicia. Feriolus quidem episcopus effectus est in Usecia civitate; martyrio coronatur, ibique requiescit in pace. Modericus quidem in Arisido episcopus est ordinatus, ibique confessor Christi requiescit in pace. Ubi Deus pro ejus merita multa miracula operatur. Tarsicia, virgo Christi, in virginitate sua perseverans, in Rodinis civitate requiescit, pro cujus merita ibidem virtus Christi cotidie ostenditur; que etiam fertur mortua mortuum suscitasse. Arnoaldus, primogenitus ipsius, genuit domno Arnulfo. Domnus Arnulfus genuit Flodulfo et Anschiso. Flodulfus, divina gratia iubente, episcopus ordinatus est Anschisus genuit Pipino. Pipinus genuit Carolum. Carolus vero genuit domnum regem Pipinum. Domnus Pipinus genuit domnum regem Carolum imperatorem. Carolus genuit domnum Ludowicum imperatorem. Ludowicus genuit domnum Lotharium imperatorem. » Dom. Carol. Gen. I, Pertz. T. II, p. 308.

(2) Voir Spicilegium de Dacheri, t. III, p. 185; et pour la réfuta-

Le généalogiste ne nous apprend point la condition d'Arnoald, se bornant à nous dire qu'il était le père d'Arnoul. C'est ici que les difficultés s'accumulent et que le faux matériel surgit de toutes parts. Selon les uns, Arnoald ou Burtjis est un duc puissant marié à une femme Suève (1); selon d'autres, c'est un évêque de Metz; et quoique cette opinion ait été vivement combattue, elle est la plus probable.

Dans toutes ces villes d'origine romaine semées sur les bords du Rhin et sur les frontières de la Germanie comme pour opposer la digue de la civilisation aux efforts des barbares, les prêtres placés à la tête des évêchés paraissent n'avoir pas été Austrasiens d'origine. Le soin de repousser les invasions germaniques était abandonné aux hommes du sol, mais la culture de l'esprit, la domination de l'intelligence, le gouvernement ecclésiastique, y demeuraient inféodés à des familles ou plutôt à une famille originaire du Midi des Gaules, issue de sénateurs, par conséquent Gallo-Romaine. Les évêques de Cologne, de Trèves, de Metz, de Mayence, formaient une famille, non seulement dans le sens mystique et figuré, mais dans

tion Adrien de Valois. Selon des chroniqueurs plus récents, Pépin de Landen épousa Dode, fille du comte de Boulogne, dont il eut Anségise ou Anchise, mari de Begga, fille de Pépin-le-Vieux. Mais il est malaisé de deviner ce qu'était alors un comte de Boulogne?

(1) «Bhlithildem, Ansbertus, vir aquitanicus præpotens divitiis et genere, in matrimonium accepit, de quâ Burtgisum genuit, patrem B. hujus Arnulfi. — Natus est B. Arnulfus aquitanico patre; sueviâ matre.» Vita S. Arnulf. Act. S, S. B. Sæc. II. Cette famille possédait cinq duchés ou grands chefs-lieux seigneuriaux en Aquitaine depuis l'époque impériale.

l'acception réelle, dans toute la valeur de l'expression. Ces sièges se transmettaient sinon de père en fils, du moins bien positivement d'oncles à neveux, de cousins à cousins. A cet égard, la suite des évêques de Metz conservée par Paul Diacre ne laisserait point de doutes, si les commentateurs ne s'étaient efforcés d'obscurcir l'évidence.

Je ne m'arrête point à la descendance de Vénus et d'Anchise; elle n'a rien de commun avec l'Austrasie (1).

Les prédécesseurs immédiats d'Arnoul étaient Agiulf et son neveu ou petit-fils Arnoald. Paul Diacre les fait descendre d'une petite fille de Clovis; c'est une répétition évidente de la généalogie Carlovingienne. En y rattachant Arnoul, comme le veut la chronique des Gestes des évêques de Metz, on aurait trois évêques de Metz à titre presque successif et héréditaire; ce qui est entièrement conforme aux mœurs et aux usages de l'époque (2).

Un dépouillement exact des catalogues des évêques de Cologne et de Trèves nous a prouvé que les deux tiers de

(1) « Nam venerandus iste vir Arnulfus ut ad superiora redeam juventutis suæ tempore ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id est Anschisum et Chlodulfum; cujus Anschisi nomen ab Anchise patre Æneæ, qui a Troia in Italiam olim venerat, creditur esse deductum. Nam gens Francorum, sicut a veteribus est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium. » Pauli Diac. Gesta Episcop. Mettens. apud Pertz, t. II, p. 264.

(2) « Post hos rexit ecclesiam Sperus. Deinde Villicus. Tum vicesimus quintus Petrus. Vicesimus ac sextus Agiulfus qui fertur, patre ex nobili senatorum familia orto, ex Chodovei regis Francorum filia procreatus. Post istum extitit nepos ipsius, nomine Arnoaldus. Quem secutus est Pappolus. Post hos ad regimen Ecclesiæ beatissimus Arnulfus ascitus est. » Gesta episcop. Mettensium, in loco cit. Il résulte de ce passage de Paul Diacre que les premiers membres de cette famille furent évêques de Metz de père en fils (à moins que

ces prélats étaient Aquitains, liés pour la plupart de parenté ou d'amitié avec Arnoul. Ils exerçaient sur toute l'Austrasie un ascendant inconciliable avec des antipathies de race.

Les alliances entre ces maisons étaient au contraire fréquentes, tant les deux races étaient compatibles, tant l'hostilité existait peu entre les riverains de la Garonne, du Rhin et du Rhône.

Les évêques marchaient alors à la tête de toutes les coalitions. Rien n'était ni complet, ni défini, ni sacré en l'absence de l'étole épiscopale. C'était le moyen d'influence qui suppléait à tout, et les races avaient beau se combattre, s'unir, se repousser ou s'étreindre dans les alliances matrimoniales ou sur les champs de bataille, le chrême épiscopal coulait inaltérable, incorruptible à travers des flots de sang croisé. Arnoul était l'évêque par excellence du parti opposé à Brunehaut. Cela suffit pour expliquer ses richesses, son pouvoir et son influence.

L'origine de Pépin est incertaine comme celle d'Arnoul. Selon toute apparence, c'était un Franc d'Austrasie, fils de Carloman, homme puissant dans la Gaule orientale, par ses nombreux domaines. Ses relations avec le Midi étaient intimes; il épousa, sans doute par le conseil et l'influence d'Arnoul, une sainte matrone d'Aquitaine, placée depuis dans la hiérarchie des bienheureux; issue elle-même de

nepos ne signifie ici neveu), ce qui n'est pas de bonne latinité, mais ce qui peut bien être le latin de Paul Warnfried.

Agiulfe, oncle ou grand père de
Arnoald, père de
Arnoul, père de
Chlodulf.
Tous évêques de Metz, mais non successivement.

race sacerdotale, Itta ou Ida, sœur de Modoald, évêque de Trèves (1). Leur fille Gertrude suivit de près les traces de sa mère, et l'Aquitaine comme l'Austrasie fut couverte de monuments pieux, élevés par cette famille qu'il ne faut point considérer dans ce qu'elle peut avoir de particulier ou de local, mais dans son caractère d'universalité ecclésiastique, épiscopale, sacrée. Son travail providentiel ne fut point d'éterniser les divergences de nationalités et de races, mais de les assimiler et de les fondre dans l'unité chrétienne.

Avant de prouver cette assertion par les faits, hâtons-nous de rappeler que la maison carlovingienne est proprement la famille d'Arnoul, du chef de son fils Anchise ou Anségise marié à Begga fille de Pépin, possesseur de vastes territoires dans les contrées rhénanes. Il n'y a là d'Austrasien que la descendance féminine, qui sur la terre salique n'a constitué et ne constituera jamais la race.

(1) Les moines qui ont écrit l'histoire à cette époque étaient de bien tristes généalogistes et de faibles appréciateurs de l'importance de ces questions. L'auteur de la Vie de Pépin de Landen ne semble occupé de son héros que parce qu'il était le père de la bienheureuse Gertrude. Il écrit, dit-il, la vie de Pépin afin que si quelqu'un désire connaître la race de la noble vierge Gertrude, il la trouve dans la vie de son père (Duches., t. I, p. 597). — « Uxor igitur ejus venerabilis Itta ex clarissima nobilitate Aquitaniæ oriunda fuit, sicut ex possessionum ejus traditione ad nos facta indubitatè cognoscimus. » *Vita Pippini Ducis : de nobilitate Ittæ.*—Modoald, évêque de Trèves, était Aquitain, beau-frère de Pépin. (*Erat Modoaldus ex inclyta Aquitanorum prosapia, sororem habuit Ittam, quæ Pipino Duci nupsit.* Coint. An. 622, t. II, p. 719. Surius Acta Sanct., 12 maii.

FIN DE L'APPENDICE AUX PROLÉGOMÈNES.

LIVRE V.

566 — 613.

I.

SAINT GREGOIRE, PAPE.

C'est de Rome que devait venir le secours, et c'est de Rome pourtant que nulle prévoyance humaine ne pouvait l'attendre. La papauté à la fin du sixième siècle était plongée dans le plus triste esclavage. L'aristocratie sénatoriale dont elle éma-

nait, ne pouvait lui prêter aucun appui. Décimé par les Goths, accablé par les Lombards, le souverain pontificat ne s'était pas encore relevé de tant de désastres. L'empire grec, son protecteur naturel, n'était au fond, qu'un ennemi. Rien de si illusoire que la délivrance de l'Italie par les Byzantins. En arrachant cette péninsule aux Ostrogoths, les Grecs n'avaient fait que lui donner de nouveaux oppresseurs; ils n'avaient annoncé l'intention de lui restituer ses lois et ses franchises que pour les lui refuser à leur tour, et se substituer à ses anciens maîtres. Les successeurs de Justinien entrèrent dans la voie tracée par Théodoric : ils éternisèrent les querelles intérieures de la cité de Rome en imposant leur consentement comme sanction nécessaire aux élections papales. Les Lombards suivirent la même politique, mais sans finesse, avec brutalité. Pressée dans Rome par le voisinage hostile de Ravenne et de Pavie, hors de Rome par la suzeraineté lointaine et jalouse de Byzance, la papauté aristocratique ne pouvait se mouvoir dans les décombres amoncelés par une anarchie séculaire. Les évêques d'Occident eux-mêmes ne lui obéissaient qu'à peine: plusieurs d'entre eux avaient rejeté le cinquième concile, approuvé par l'évêque de Rome. Ils soutenaient les *Trois chapitres* de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ybas condamnés par le pape. A les en croire, il était presque héréti-

que; il avait porté atteinte à l'autorité du concile de Chalcédoine. Des métropolitains d'Istrie, d'Afrique, d'Italie et d'Illyrie, adoptaient ces opinions. L'archidiacre Pélage, élevé au siège épiscopal, ne trouva que deux évêques et un prêtre qui consentissent à l'ordonner. Accusé d'avoir trempé dans le meurtre de son prédécesseur, il ne put s'en laver que par un serment public devant l'ambon, l'évangile à la main et la croix sur la tête. Enfin, l'autorité pontificale était contestée ou éludée dans les deux tiers de l'Italie. Aux portes de Rome, l'évêque de Ravenne affectait le cérémonial et les droits de la papauté; Sévère d'Aquilée s'érigeait en chef d'un grand parti opposé au Saint-Siège, et tantôt ennemis déclarés, tantôt auxiliaires fallacieux du Pape, les Césars de Byzance le soutenaient ou l'abandonnaient au gré d'une politique capricieuse et intrigante. Leurs rescrits étaient sans cesse révoqués par des ordonnances contradictoires.

Parfois, lassés de ces incertitudes, les empereurs condamnaient les contendants à l'oubli et au silence; ils érigeaient l'indifférence religieuse en système, en loi de l'état, et se servaient surtout de ce moyen pour ruiner sourdement la suprématie croissante de Rome, soutenue par une prédication infatigable et par un prosély-

tisme ardent (1). Quoique la cour de Constantinople n'osât plus se rattacher à l'arianisme, elle persistait dans le projet de s'imposer à l'église d'Occident, surtout aux évêques de Rome. Leur condition aux yeux mêmes de leurs ennemis, fut toujours spéciale, toujours à part du reste de l'épiscopat. Malgré la profondeur de leur chute politique, à dater de l'invasion des Goths; malgré la faiblesse et la médiocrité de la plupart des Papes, depuis la mort de saint Léon, rien n'avait pu les confondre avec le vulgaire des pasteurs; une force nécessaire, quoique latente, les jetait hors des routes battues. Les destinées du Saint-Siége représentèrent à toutes les époques un intérêt universel. Dans aucune période, même la plus triste, Rome n'a été une église particulière. Tandis que les évêques italiens et asiatiques se cantonnaient dans les limites d'une suprématie locale et ne songeaient qu'à maintenir des habitudes de patronage dont l'aristocratie romaine leur avait légué la tradition, le Pape, quel qu'il fût, les yeux attachés sur l'avenir, marchait droit à l'unité, s'arrêtant quelquefois, ne reculant jamais. Tel de ces Pontifes qui n'avait dû la tiare qu'aux brigues aristocratiques et aux factions municipales, abjurait son origine en montant sur la chaire

(1) Joh. Diac. Lib. IV, 37, 38, etc,

de l'apôtre, mettait immédiatement la main à la réforme des influences qui l'avaient élu et se régénérait dans le baptême du pontificat, patricien la veille, pape et uniquement pape avec l'onction. Déjà seul, avant d'être maître, déjà grand par l'isolement avant de le devenir par la toute-puissance, toujours père et jamais frère, l'évêque de Rome ne connut point, n'accepta point l'égalité. S'il y a une Eglise, prédestinée à une mission sociale, qui loin d'apporter un obstacle à la civilisation, en ait développé et réchauffé les germes au foyer d'une ardente croyance, l'Eglise romaine doit être reconnue à ces traits. Nous la verrons pendant sa première période, faire marcher d'un pas égal l'éducation de l'ame et celle de l'esprit, maudire les dieux du paganisme au nom de la foi et protéger leurs images au nom de l'art; puis, dans ce double intérêt qu'elle concilia toujours avec tant de grace, opposer la force de sa parole à la fureur aveugle des Iconoclastes.

Quelques pontifes, et particulièrement celui qui va nous occuper, ont été accusés d'une ferveur moins intelligente; mais, qu'importe une exception à l'esprit général de l'Eglise? Son caractère véritable fut toujours de faire concorder le maintien de la foi avec l'exercice de toutes les facultés humaines, de les régler toutes sans en proscrire aucune pour les mettre ainsi épurées au service de

Dieu. Rome attacha aux autels du Christ l'imagination elle-même, cette esclave rebelle de la raison. Elle resolut le problème de la variété la plus rayonnante dans la plus stricte unité. Cette unité, elle l'étreignit avec force dans son ensemble, et la poursuivit curieusement dans ses moindres détails: unité de la foi, unité de la juridiction, unité liturgique forme vivante de l'unité religieuse exprimée par les rites, les cérémonies, par la musique même. Qu'on ne voie point simplement dans cette réforme harmonique, un perfectionnement matériel ou une fantaisie d'artiste. La musique religieuse a été un des plus puissants missionnaires de l'église. Lorsqu'aux heures de l'aurore et du crépuscule, lorsqu'au plus profond des nuits, la prière, une prière uniforme, s'élançait à la fois sur le même mode et dans le même idiôme, toutes les ames répondaient à cet appel, et l'antiphonaire, signe de ralliement céleste, télégraphe mystique, portant en tous lieux la bonne nouvelle, concentrait dans une seule voix les voix dispersées de la famille chrétienne. L'Eglise eut toujours l'instinct de sa mission civilisatrice; la conviction de son universalité ne l'abandonna dans aucun temps; jamais elle ne se crut appelée à une influence uniquement ecclésiastique. Sans renoncer à la direction de la conscience, elle prétendit toujours au gouvernement de la pensée. C'est d'elle en effet que devait

venir une initiative vivifiante. Rome chrétienne avait porté les derniers coups à Rome polythéiste. Elle n'avait pas renversé un édifice si noble, quoique vieilli et souillé, pour parquer éternellement l'humanité au milieu des ruines; elle avait fait un vide, c'était à elle de le combler. Mission divine, travail surhumain qui demandait de rudes ouvriers. A une telle œuvre il fallait un hómme. Il fallait qu'au zèle de l'apôtre, cet homme sût allier le savoir du philosophe (1) et la dextérité du politique; qu'avant d'avoir touché l'encensoir, il eût passé par les charges de l'état; que digne des honneurs suprêmes, il s'y fût dérobé avec un soin dont nul ne pût soupçonner la sincérité; qu'à l'amour des choses de la religion puisé dans la solitude, il unît l'expérience des choses de la vie, acquise dans l'usage des ambassades lointaines, dans la fréquentation des cours et l'administration des villes; il fallait que pour les rois Lombards il fût toujours le délégué de l'autorité impériale, pour l'empire Grec le défenseur de la ville contre les Barbares; qu'il les balançât habilement et maintînt Rome en équilibre au centre de cette double oscillation. Il devait avoir le génie qui conçoit, la force qui exécute, la grace qui persuade : la tête, le bras et le cœur. Ce n'est pas tout; l'habileté mondaine n'aurait jamais

(1) Gregorius genere romanus, arte philosophus. Joh. Diac. V Greg. M. I, 1.

suffi à cette situation : il fallait encore la charité souveraine, la charité sans bornes, répandue sur un peuple ingénieux qui souffrait, par le corps et par l'esprit. Aux contagions, aux disettes, aux sièges, aux plaies de toute espèce, il fallait opposer la force de l'exemple, la confiance née à la fois du caractère de la personne et du souvenir bienveillant des ancêtres, l'emploi chrétien de l'opulence et toutes les ressources d'une édilité prévoyante. Consoler les mourants, guérir les malades, conjurer la famine en amenant à grands frais les blés de la Sicile et de l'Afrique; s'élever par une piété sublime au dessus des règles vulgaires et pour repousser l'ennemi, placer aux portes les diacres et les prêtres, le glaive en main, comme l'ange exterminateur; être à la fois, et sans cesse et sans relâche, administrateur au dedans, négociateur au dehors, philosophe dans l'école, pontife partout et toujours; voilà le pape que la chrétienté demandait alors; type d'une perfection idéale, réalisé par Grégoire 1er, à bon droit surnommé le Grand.

Grégoire, comme tous les papes de ce siècle, appartenait à la haute aristocratie romaine. Gordianus, son père, Silvia, sa mère, patriciens de grande race, issus de la maison Anicienne, étaient aussi vénérables par les mœurs que puissants par les richesses. On voyait encore au moyen âge, dans le

monastère de Saint-André, près du *Nymphœum*, les images de Gordianus et de Silvia, mosaïques ou peintures faites sous le pontificat de leur fils. Déjà sillonnée par la vieillesse, mais belle encore, et respirant sur ses lèvres entr'ouvertes une gaité douce et sereine, Silvia était peinte coiffée de la mitre asiatique, ornement introduit par la décadence impériale dans le costume des matrones. Gordianus portait la dalmatique, vêtement des diacres de l'Eglise romaine. L'érudition moderne, préoccupée d'idées comparativement nouvelles sur le célibat des prêtres, a essayé d'écarter tous les exemples notoires d'une discipline opposée; mais, malgré les efforts des annalistes, il faut croire avec toute l'antiquité chrétienne que le père du pape Grégoire-le-Grand était *régionnaire*, c'est à dire un des diacres préposés aux sept quartiers ou régions de Rome. Jean Diacre et Bède le Vénérable affirment positivement que toute cette famille était non seulement noble, mais *ecclésiastique* (1). Pour ap-

(1) « Erat autem natione Romanus, ex patre Gordiano, genus « à proavis non solùm nobile, sed et *religiosum* ducens. Deinde « Felix ejusdem sedis Apostolicæ quondam episcopus, ejus fuit ata- « vus. » Bed. Ven. t. III, p. 39. De obitu beati Gregorii Pap. Lib. II, cap. I. «... Tam nobilissimam quam etiam *religiosissimam* « genealogiam dicunt, ità ut quartus (sive tertius) Felix sedis « apostolicæ pontifex, ejus atavus fuerit. » Joh. Diac. V. Greg. Mag. I. 1. *Religio*, vita monastica, seu voto, ut vulgo dicunt, religionis adstricta. Salvianus. L. III. Ad Eccles. Cathol. « Illud durius ac molestius, quod quidam, ut arbitror, filiorum tuorum

puyer une assertion bizarre aujourd'hui, mais alors très simple, ces chroniqueurs rappellent que, d'après le témoignage de saint Grégoire lui-même, le pape Félix III était son aïeul.

Ici le doute n'est pas permis; aucun raisonnement, aucun tour de force de la critique, ne peuvent parvenir à renverser ou à infirmer ce fait. Saint Grégoire ne s'est pas contenté de l'énoncer, il a donné tous les détails qui le constatent, le perpétuent et l'animent. Il nous a introduits dans cet intérieur où les traditions du patriciat romain ne cédaient qu'à peine à des inspirations moins orgueilleuses; il a peint ce combat moral entre les faisceaux et la croix, entre la pourpre et la bure. « Mon père, dit saint Grégoire, eut trois sœurs, toutes trois vierges : Tharsilla, Gordiana et Æmiliana. Remplies d'une même ardeur, vouées ensemble à Dieu; elles vivaient dans la maison paternelle, associées sous une discipline régulière. L'amour divin pénétrait l'ame de Tharsilla et d'Æmiliana; tous les jours elles brûlaient pour Dieu d'une ardeur plus vive. Bien différente était Gordiana! elle sentit cette flamme s'attiédir peu à peu,

« sub Religionis titulo a Religione dissentiunt, et habitu magis « seculum relinquunt, quam sensu. » *Religio*, pro Religiosi seu potius *Viri ecclesiastici*. Charta Caroli Reg. Burgund. Acher. *Religiosus*, voto religionis adstrictus. Salvianus. L. V. de Gubern. Cang. Gloss. Le Glossaire de Ducange ne donne point le mot *Religiosus* dans le sens de *Pius*.

et le goût du siècle se réveilla vivement en elle. Ses deux sœurs s'en aperçurent avec une amère tristesse. Nous le voyons, disaient-elles en gémissant, Gordiana n'est point dans notre voie, son cœur dérive au dehors et garde mal ce qui lui fut confié. Les caresses succédèrent aux larmes; les sœurs supplièrent Gordiana de revenir à ses premières pensées; elle paraissait touchée et prenait un visage honnêtement grave, mais bientôt cette gravité s'évanouissait et faisait place aux paroles légères. Elle se plaisait dans la société des jeunes filles laïques, et toute personne qui n'était pas livrée aux vanités du monde lui semblait pesante. Une nuit, selon le récit de Tharsilla, qui, par une oraison continuelle, l'habitude de l'affliction et de l'abstinence, par le poids d'une vie vénérable, s'était élevée au faîte de la sainteté; mon aïeul Félix, évêque de l'Eglise romaine, lui apparut en vision. » Ce prodige, renouvelé trois fois, produisit l'effet qu'il était facile d'en attendre; Tharsilla et Æmiliana moururent en odeur de sainteté, sans que leur exemple eût amendé Gordiana. Tandis que ses deux sœurs, averties par leur aïeul, s'enveloppaient dans le suaire de la virginité et de la mort, Gordiana, légère et frivole, courait aux festins, aux danses, comme une jeune païenne, qui retourne joyeuse au soleil, après avoir respiré la lourde vapeur des catacombes. De faciles amours

accomplirent la métamorphose vainement tentée par la foi; le plaisir brisa l'orgueil. Grégoire achève son récit en s'écriant douloureusement : « Crainte de Dieu, pudeur, respect humain, consécration sainte, elle oublia tout! elle prit pour mari l'intendant de ses domaines (1)! » un plé-

(1) Tres pater meus sorores habuit, quæ cunctæ tres sacræ virgines fuerunt : quarum una Tharsilla, alia Gordiana, alia Æmiliana dicebatur. Uno omnes ardore conversæ, uno eodemque tempore sacratæ, sub districtione regulari degentes, in domo propria socialem vitam ducebant. Cumque essent diutiùs in eadem conversatione, cœperunt quotidianis incrementis in amorem Conditoris sui Tharsilla et Æmiliana succrescere, et cùm solo hic essent corpore, quotidie animo ad æterna transire. At contra Gordianæ animus cœpit à calore amoris intimi per quotidiana detrimenta repescere, et paulisper ad hujus seculi amorem redire. Crebrò autem Tharsilla dicere Æmilianæ sorori suæ cum magno gemitu solebat : Video Gordianam sororem nostram de nostra sorte non esse : perpendo enim quia foras defluit, et cor ad quod proposuit non custodit. Quam curabant blanda quotidie redargutione corripere, atque à levitate morum ad gravitatem sui habitus reformare. Quæ quidem resumebat vultum subitò gravitatis inter verba correptionis, sed cùm ejusdem correptionis hora transisset, transibat protinus et superducta gravitas honestatis, moxque ad levia verba redibat. Puellarum gaudebat societate laïcarum, eique persona valde onerosa erat quæcumque huic mundo dedita non erat. Quadam vero nocte huic Tharsillæ amitæ meæ, quæ inter sorores suas virtute continuæ orationis, afflictionis studiosæ, abstinentiæ singularis, gravitate vitæ venerabilis in honore et culmine sanctitatis excreverat, sicut ipsa narravit, per visionem *atavus* meus Felix hujus Romanæ Ecclesiæ antistes apparuit, eique mansionem perpetuæ claritatis ostendit, dicens : Veni, quia in hac te lucis mansione suscipio. Quæ subsequenti mox febre correpta, ad diem pervenit extremum. Sancti Gregorii Papæ I, cognomento Magni, opera omnia, etc. In-folio, Parisiis 1705. T. I, Sancti Gregorii in

béien, un affranchi, un esclave! Gordiana, la descendante des Anices, la fille d'un régionnaire, la petite fille d'un évêque! Quelle douleur pour un frère, un prêtre, pour un homme libre, pour un patricien!...

Sans renoncer aux impressions d'éducation et d'enfance, qu'on nomme trop sévèrement des préjugés de caste, et qui, dans des ames honnêtes, sont aussi la source du bien, Grégoire se sentait appelé à des pensées plus vastes et plus fécondes. La conciliation de l'humilité chrétienne avec la fierté nobiliaire n'était pas digne de l'occuper tout entier. Il était du petit nombre de ces esprits d'élite qui n'appartiennent ni à une classe, ni à un ordre, mais au genre humain. Il regarda autour de lui, comprit son siècle et conçut un grand dessein.

A son avènement, Grégoire trouva la papauté en lutte avec l'épiscopat d'Italie et les trois grandes chaires patriarchales d'Orient. En outre, la Péninsule italique, administrée par les Exarques, était livrée sans défense à leur perfidie et à leur rapacité. La ruine de la noblesse romaine et du pape qui en était devenu le chef, entrait dans les plans

Evangelia. Lib. II. Hom. XXXVIII, 15, p. 1642, 1643. Le père Butler et Godescard son traducteur (Vies des Pères, des Martyrs) font de Felix III un *oncle* de Grégoire le Grand. *Nepos* peut bien signifier neveu ou petit-fils, mais *oncle* n'a jamais été la traduction d'*atavus*.

de la cour de Constantinople; c'est par ce moyen qu'elle croyait conserver sa suzeraineté sur l'ancienne capitale du monde. Les Lombards menaçaient Rome et les Grecs n'accouraient pas à son secours; bien mieux, ils la dépouillaient de tous moyens de défense. Cette fausse politique s'accordait trop bien avec la faiblesse de l'empire; elle donnait l'apparence de la finesse et le relief d'une perfidie systématique à ce qui n'était dans le fond qu'une extrême impuissance. L'Exarque, gorgé de rapines, dévo rait à Ravenne le fruit de ses extorsions; mais l'Italie était toujours à la veille d'échapper aux empereurs. Les Lombards avaient poussé leurs courses jusqu'aux frontières du duché de Naples; le sacellaire ou trésorier militaire, chargé de payer les troupes, n'avait plus une obole dans ses caisses. Les Théodosiens, en garnison à Rome, ne touchaient point de solde, et menaçaient hautement de refuser le service. Il n'y avait dans la ville ni machines, ni armes, ni provisions; elle était abandonnée à elle-même ou, pour mieux dire, à son évêque (1).

Les Lombards finirent par assiéger Rome; le pape avait tout préparé pour les repousser, non par

(1) « Theodosiani vero qui hic remanserant rogam non accipientes vix ad murorum custodiam se accommodant. » Greg. L. II, cp. 32.

les armes, c'était impossible, mais par la négociation. Il n'en avait pas moins continué l'exercice de la parole divine. Brisé par la goutte, accablé de soucis, Grégoire montait en chaire pour expliquer au peuple les prophéties d'Ezéchiel. On vint lui dire que le Lombard était aux portes. Il s'arrêta et suspendit son enseignement ; mais le peuple, ivre de foi, ravi d'admiration, l'entoure, le presse de continuer; Grégoire reprend sa tâche, l'achève avec tranquillité, marche au barbare et conclut la paix (1).

C'était la preuve la plus éclatante de la confiance du peuple romain dans son évêque et de son ascendant sur les Lombards eux-mêmes; elle inspira à la cour de Constantinople une jalousie profonde et une défiance excessive.

Par une habitude enracinée, les Romains croyaient retrouver dans la couronne impériale quelque chose du souverain pontificat des empereurs païens. Constantin n'avait-il pas assisté au concile de Nicée ? n'en avait-il pas promulgué les actes ? Ce qu'il importait surtout au pape, c'était d'attaquer, d'effacer ces vestiges. Grégoire l'entreprit le premier (2) : il y porta cette haute prudence

(1) « Obsidio urbi, et barbaricus ensis, civium cervicibus im-« minebat, num quid tamen istud tenuit Beatum Papam Grego-« rium ? » (St. Bern. de Consid. ad. Eug. L. I.)

(2) St. Léon et d'autres souverains pontifes l'avaient essayé,

dont ses prédécesseurs lui avaient toujours donné l'exemple. Il y eut chez les papes de cette époque une réserve extrême, une attention scrupuleuse à rendre à César la part qu'ils consentaient à lui laisser ; un saint effroi de franchir les limites de la conscience et de l'autorité spirituelle, enfin, un mélange marqué de l'indépendance du prêtre et de la déférence du sujet.

Malgré ces précautions, le joug de Byzance pesait étrangement aux pontifes de Rome. Ces ordres arbitraires émanés des sophistes Porphyrogénètes, cet amas de théories contradictoires, cette continuité de caprices théologiques mêlés à tant de faiblesse ; ces Byzantins qui se ruaient sans cesse sur l'Italie pour l'épuiser et jamais pour la défendre; les derniers des hommes, souvent moins que des hommes, toujours insolents à la tête des conciles, pâles en face des Lombards ; enfin, ce troupeau d'exarques, représentants effacés d'une autorité anéantie : tout ce rebut de la Rome menteuse transporté dans la Rome véritable, blessait ses intérêts autant que son orgueil, et ne lui laissait plus d'espoir que dans l'évêque, héritier de son antique patriciat et chef de sa puissante municipalité. Au milieu de tant d'opprobres et d'un tel abandon, le pape avait pris le pouvoir suprême des mains d'un

mais saint Grégoire adopta le premier un plan de conduite suivi et permanent.

peuple expirant. Il était devenu le souverain de la capitale du monde ; souverain réel, nécessaire, sacré par le danger.

La cour impériale n'avait point ratifié le traité avec les Lombards ; loin de l'approuver elle avait appelé le négociateur homme simple et de peu de lumière (1). Cette paix était pourtant la seule qu'on pût conclure. Le Lombard s'était retiré devant l'ascendant du pape. La réponse de Grégoire marque la transition entre une obéissance chancelante et une indépendance prochaine. Il s'avoue toujours sujet des empereurs, mais sujet offensé. Le pape avait du crédit sur les Lombards ; il avait converti leur reine Théodelinde, toutefois sans convertir la nation ; en traitant avec eux, il avait fait acte de souveraineté ; c'est ce qui redoublait le dépit de la cour Byzantine.

L'empereur Maurice régnait alors à Constantinople, prince d'une piété fervente, de mœurs austères, mais d'un esprit étroit. Grégoire avait été nonce près de Maurice sous les pontificats précédents ; il avait contracté avec l'empereur une amitié intime, et même une alliance spirituelle en tenant un de ses enfants sur les fonts baptismaux.

(1) « Ego igitur, qui, in serenissimorum dominorum jussionibus « ab Astulphi astucia deceptus, non adjuncta prudentia simplex « denuncior, constat procul dubio quia fatuus appellor. » Greg. Lib. IV, ep. 31.

S'il n'y avait eu que deux hommes en présence, jamais leur union n'aurait été troublée; mais derrière ces hommes se cachaient des intérêts hostiles et une situation réciproquement irréconciliable.

Dans ce combat de suprématie, ou tout au moins d'égalité, qui, depuis la translation de l'empire, s'était élevé entre les évêchés de Rome et de Constantinople, les papes, tout en alléguant leur supériorité, avaient évité toujours avec soin de la formuler par une expression trop précise. Ils s'étaient habilement refusés à renfermer cette pensée dans un mot; et, lorsqu'au concile de Chalcédoine, on voulut rendre honneur à l'apôtre saint Pierre en conférant à son représentant le titre d'évêque œcuménique, c'est à dire d'évêque de la terre habitable, Léon le Grand, au témoignage de saint Grégoire, ne voulut point souscrire à la singularité de cette innovation. Le titre d'œcuménique resta dès lors attaché, non à telle église en particulier, mais à la réunion de toutes en concile ou synode (1).

« Il ne peut y avoir d'évêque unique dans la chrétienté; le premier de tous n'en est pas moins l'un d'entre eux; le chef de l'épiscopat est nécessairement un de ses membres; l'épiscopat de la terre habitable est une chimère contraire au

(1) V. S. Gregorii P. Vita. Lib. III; 2, 3. T. IV. 248 et Greg. Ep. V, 20.

dogme révélé comme au sens naturel; c'est une impossibilité inadmissible. » Ainsi, l'esprit du mot œcuménique était habilement combattu par les papes au nom de la religion et de la philosophie; mais la politique avait aussi sa part dans cette résistance, et, sous ce point de vue, l'Evêque de Rome voulait surtout éviter un partage avec les patriarches de Constantinople, ambitieux du titre d'universel.

Ils le portèrent en effet, presque toujours, de 518 à 594. Des princes très absolus et très obéis : un Justin, un Justinien; des patriarches soutenus par ces princes, imposèrent aisément silence à des papes faibles, malheureux et à peu près esclaves.

Sous l'empereur Maurice, la lutte se réveilla plus vive. Les deux opinions eurent des représentants dignes d'un aussi grand débat. Jean était alors patriarche de Constantinople. C'était un homme de mœurs chrétiennes, d'une charité sans bornes. On lui attribuait le don des miracles. Riche pour les pauvres, pauvre pour lui-même, il passait ses nuits et ses jours au pied des autels, couchait sur la dure, et méritait par ses abstinences le surnom de Jeûneur (*Johannes Jejunator*). A Constantinople, sa popularité était immense. L'empereur admirait sa vertu et ménageait son crédit; il le favorisait dans ses prétentions au titre d'œcuménique, car le patriarche, soit orgueil humain, soit conviction de

son droit, prenait fièrement à la face de Rome les enseignes d'une complète égalité, et même, selon toute apparence, il visait à quelque chose de plus.

La renommée du patriarche, l'appui de l'empereur, rendaient cette entreprise exécutable; peut-être, sous tout autre pape que Grégoire le Grand, la mitre patriarchale se serait élevée au dessus de la tiare apostolique. Le péril était évident. Grégoire le sentit et n'hésita pas un instant. Il vit d'un coup d'œil la difficulté et la nécessité d'une protestation. A l'exemple de ses prédécesseurs, dont il rappela la mémoire, il rejeta ce titre d'œcuménique comme une impiété. « Léon l'a refusé, et pourtant il tenait les clefs du royaume des cieux; elles ont été remises à Pierre. Il a reçu le don de lier et de délier, le gouvernement de toute l'église et la primauté; il n'est pourtant pas appelé l'apôtre universel, et le très saint homme Jean, mon coévêque, veut s'intituler œcuménique! Nul n'y peut prétendre. Moi, successeur de l'apôtre, je ne suis que le *serviteur des serviteurs* (servus servorum) ». Ce fut Grégoire Ier dont l'habile humilité prit pour la première fois ce grand titre.

Une polémique ardente avec Maurice et Jean-le-Jeûneur, des excommunications lancées de Rome, négligées à Constantinople, amenèrent bientôt un refroidissement public entre le pape et l'empereur. L'apocrisiaire ou nonce pontifical, en butte

aux dédains du prince, fut rappelé par Grégoire. Cette rupture s'aggrava encore d'une circonstance politique. L'empire, sans nerf et sans souffle, haletait comme un corps travaillé par une maladie chronique Tout l'abandonnait. On voyait de toutes parts des hommes chargés de fonctions publiques ou d'emplois militaires, des tribuns, de simples soldats, quitter leur poste pour s'enrôler dans la cléricature ou dans l'ordre monastique. Un édit de Maurice s'y opposa fortement. Ici, Grégoire sut prendre un parti avec cette rapidité, cette netteté, cette résolution, qui ne l'abandonnèrent jamais; il approuva l'empereur, quant aux prêtres; il s'en plaignit, quant aux moines. Le premier édit fut traité de sage, le second d'impie. Cette querelle acheva de brouiller les deux puissances. Sur ces entrefaites, Maurice fut détrôné et massacré; Phocas lui succéda. Phocas était une indigne créature de la fortune, *un chétif centenier des troupes de Mysie* (1), un barbare ensanglanté; mais Phocas rechercha l'amitié du pape, il imposa silence au patriarche, il lui enleva le titre d'œcuménique, et demanda un légat à l'évêque de Rome. Grégoire lui répondit favorablement et reçut ses images dans la capitale de l'empire.

Ce n'est point de Phocas que date, comme on

(1) P. Corneille : Heraclius.

l'a dit souvent, la suprématie de l'Église romaine; mais elle avait un puissant besoin de la protection impériale. La reconnaissance de Grégoire égala le bienfait.

Répandre la foi et la civilisation par l'influence exclusive de Rome, c'était pour le symbole catholique une condition de vie ou de mort; pour exister, il avait besoin de croître; faute d'un prosélytisme ardent et heureux, il courait le risque d'étouffer entre l'inimitié cachée et l'hostilité ouverte, entre Constantinople et Ravenne. Neutraliser ces deux oppressions en les balançant, c'était une politique trop usée. Que les Papes aient combattu jusque alors l'astuce byzantine par le courage ou l'adresse, par la patience ou l'énergie, ces moyens n'étaient plus que des palliatifs : ils engourdissaient la plaie, mais ne la cicatrisaient pas. Un remède héroïque pouvait seul venir au secours du pontificat romain. Il avait besoin d'une alliance puissante et d'un théâtre nouveau. L'Angleterre s'offre à ses regards : c'est dans cette contrée lointaine, c'est au delà des mers, dans cette Bretagne séparée, comme disaient les anciens, de l'univers entier, que l'Apôtre va planter la croix. Depuis César, depuis Sévère et Constance, d'épais brouillards avaient enveloppé ces îles merveilleuses. Rome y sera transportée. Captive dans ses propres murailles, elle deviendra libre parmi les Bretons et les Calédoniens, ou plutôt

elle se doublera : elle subsistera à la fois sur le Tibre et sur les grèves du Nord : brillante, civilisée, mais opprimée sur les marches du Capitole; pauvre et sauvage, mais rajeunie, au pied du Dolmen druidique, transformé en autel chrétien.

Jamais idée ne fut plus grande, plus féconde, et comme toutes les idées fécondes et grandes, il n'y en eut jamais de plus nécessaire. Pour la papauté ce n'était pas seulement une conquête, mais un asyle : elle se créait à la fois une citadelle, une colonie et un centre d'opérations.

Certes, et nous le savons bien, l'intérêt humain ne fut qu'un mobile secondaire de cette sainte entreprise, mais seul il doit nous occuper. Bien avant son avènement à la chaire pontificale, Grégoire, alors préfet de Rome, se sentit agité du désir de porter la foi en des contrées lointaines; sa vocation fut décidée par une circonstance fortuite. Des esclaves au corps blanc, aux cheveux roux, étaient exposés sur les marchés de Rome (1). Brûlant d'une charité ardente, Grégoire se hâta de leur demander leur race, leur pays et leur roi. Il apprit qu'ils étaient Angles, de la province de Deira, sujets du

(1) Paul Diacre qui faisait un peu de beau idéal, dit : « Pueros « venales lacte corporis, ac venusti vultûs, capillos quoque præci- « pue candoris, habentes.» Mais le moine Gotselin, moins préoccupé de rhétorique, dit tout simplement : « Pueros crine rutilo et « formâ eximia graciosos. » (Vita Sancta Augustini, 4. Act. SS. B.)

roi Allé, et qu'ils étaient païens. « O douleur, » s'écria-t-il, « des formes si gracieuses, vides des » joies intérieures de la pensée ! » Ensuite passant de l'éloquence de l'ame au symbolisme recherché de l'époque, il gémit sur « ces fleurs du paradis » de Dieu destinées aux autels des démons. » Puis il ajouta avec une douce gaité : « Bon ! les Angles » deviendront des anges, les hommes de Deira se» ront sauvés de l'ire de Dieu, et leur roi s'appelle » à bon droit Allé, car on chantera dans tout son » royaume *Alle luia.* » Grégoire, alors préfet de Rome, voulut se mettre à la tête de la mission, le pape régnant l'y autorisa; mais un contr'ordre le rappela bientôt à Rome : le peuple ne voulut point permettre l'éloignement de son premier magistrat.

Devenu souverain pontife, il n'abandonna point ce dessein, il résolut de l'accomplir; mais pour arriver aux îles Britanniques il fallait passer par les Gaules. Là une royauté de race, encore vigoureuse quoique traquée de toutes parts, luttait contre une conjuration et demandait du secours. La papauté l'entendit, et ces deux grands pouvoirs se vinrent mutuellement en aide : le pape Grégoire devint l'auxiliaire de la reine Brunehaut.

II.

BRUNEHAUT, REINE.

Brunehaut est un grand nom, amoindri toutefois par un parallèle injuste. Nous ne parlerons pas ici de cette rivalité de femmes; elle n'est point de notre sujet. Brunehaut est un type qui représente dans sa dernière expression l'ascendant de la Royauté barbare sur cette troupe nommée encore les fidèles,

mais qui bientôt sera la féodalité armée. Frédégonde ne représente que l'audace et la fortune. Frédégonde se défendit habilement, avec persévérance et sans scrupule; mais elle eut des intérêts et non une pensée. Ce personnage sanglant appartient exclusivement aux annales particulières et détaillées du pays. Brunehaut tient à l'histoire de l'esprit humain. Elle eut un but; il s'en est fallu de peu qu'elle ne l'ait touché; plus d'une fois elle le manqua, mais jusqu'à la fin de sa longue carrière elle n'abandonna le pouvoir qu'avec la vie. Il ne faut donc pas s'associer à l'injustice commune, et comparer sans discernement et sans choix la bassesse à la grandeur, la servante à la reine, Frédégonde à Brunehaut.

Parmi les quatre fils de Clotaire Ier, un seul voulut être tout à fait roi, non seulement par le pouvoir mais par la dignité, non seulement par la force mais par l'éclat de la couronne et la splendeur des alliances. Les frères de Sigebert se plaisaient dans un gynécée de femmes serviles. Chilpéric y recruta Frédégonde. Sigebert indigné de cet avilissement, demanda au roi Goth d'Espagne, sa fille Brunehaut. Son arrivée dans les Gaules fut un triomphe. Le peuple l'applaudit, les poètes la chantèrent. Fortunat, le lauréat des reines et des abbesses, le Benserade de la barbarie, ne lui épargna point ses réminiscences mythologiques. Il lui

décerna, au bruit des franciques et des framées, les épithètes de Nymphe, de Napée et de Vénus (1).

Il aurait pu la comparer à la belle Hélène qui séduisait même de sages vieillards. Grégoire de Tours fut sous le charme. Il s'écrie avec une verve rajeunie : « Cette vierge est élégante dans ses mouvements, honnête et décente dans ses mœurs ; ses conseils respirent la prudence, ses paroles la persuasion. » Elle plaisait à des évêques graves et tristes. Elle touchait aussi le cœur des rois.

Si telle était l'admiration des Gaules, combien plus vif et plus ardent encore l'amour et l'enthousiasme de l'Espagne ! Pour sa patrie Brunehaut n'a pas cessé d'être l'*insigne princesse Espagnole calomniée par les Français* (2). La Péninsule lui est

(1) « O virgo miranda mihi placitura jugali
« Clarior ætherea Brunechildes lampade fulgens,
« Lumina gemmarum superasti lumine vultûs.
« Altera nata Venus, regno dotata decoris,
« Nullaque Nereidum de gurgite talis hibero
« Oceani sub fonte natat, non ulla napea
« Pulchrior; ipsa suas subdunt tibi flumina nymphas. etc.
Venant. Fortunat. apud Duches. T. II, p. 503.

Pulchra, modesta, decens, solers grata atque benigna
Ingenio, vultu, nobilitate potens. Id. p. 505.

(2) Insigne Princesa Española, calumniada por los Franceses. Masdeu. T. X, p. 246.

restée fidèle. Jusqu'aux Pères Jésuites (1) inclusivement, tous ses compatriotes ont rompu des lances pour sa vertu ; mais sa renommée n'est point limitée aux Pyrénées ou au Rhin. Elle grandit poétisée, transfigurée par la tradition, dans les Sagas Scandinaves. Odin et Freva endormis sous leurs glaces séculaires, se sont éveillés pour reconnaître en elle une sœur Asiatique. Les Nibelungs, cet admirable anachronisme , ont recueilli les échos du Nord. Evoquée de l'Histoire par les incantations de la Poésie, Brunehaut entre forcément dans le cercle magique avec Dietrich de Bern, avec Attila. Mais ici tout change, il ne reste d'elle que son nom : Brunhild ! Ce n'est plus la vierge Ibérienne à la chevelure noire, aux yeux ardents, à la peau fine et dorée ; c'est la reine d'Islande, une fille de Thor, une Valkyrie. Dénoués au hasard sous une couronne de fleurs pâles, ses cheveux blonds flottent au gré d'une bise piquante, son teint est blanc comme la neige, son œil bleu est profond comme la mer. Elle a la grace, le courage et la ruse. A la fois séduisante et terrible, souple et vigoureuse, elle joint à la fierté d'une reine, la volupté d'une courtisane et la vigueur d'un géant. « Dans une île lointaine, siège Brunhild avec sa cour... Personne n'a jamais ressemblé à cette reine ; sa

(1) Mariana.

beauté passe toute mesure ainsi que sa force inouie. Brunhild est la noble femme désirée par le cœur, la volonté et l'esprit d'aventure » (1). Elle sait des philtres et des enchantements, elle a des bagues et des ceintures constellées. Cependant elle cède à l'amour d'un roi. Elle quitte son Islande ou plus exactement son île (ise land). Elle abandonne une des parties extrèmes du continent soit au nord soit au midi, la mer Glaciale ou la Méditerranée; au moyen âge le rapsode n'est point géographe. Elle part enfin et se rend en Bourgogne, en Austrasie. Brunhild est reçue en fille de roi. Pendant le festin elle se met à pleurer chaudement. « O reine, lui dit le roi, qu'as-tu à verser des larmes? Elles ternissent l'éclat de tes yeux. » — « Je pleure sur ta sœur, répond Brunhild, je pleure de voir ta sœur mariée à un homme de condition privée; assise près d'un vassal à toi. Elle en est toute flétrie. » (1) Voilà le cri du sang royal! Elle est reine toujours et partout. Elle aime les jeux,

(1) Es ist die edel Brunhild, das schöne Magedein
Nach der dein Herze ringet, dein Sinn und auch dein Muth.
VII, Abenth. v. 1580 — 1581.

(1) Das muß ich immer weinen, soll sie also verderbet sein.
X, Abenth. v. 2485.

(Der Nibelungen Lied, herausgegeben durch Friedrich Heinrich von der Hagen. Berlin, 1807. — Dans l'Edda Brunhild ou Brunhildur quitte son pays pour une contrée où elle trouve une femme

les festins, les vêtements magnifiques. Deux mille guerriers forment sa garde, cent jeunes filles composent sa cour ; elle défie les hommes à toutes les luttes, les presse affreusement contre les murailles; leur serre le poignet jusqu'à en faire jaillir le sang, les attache par un clou au plafond de sa chambre ; une fois, une seule fois, elle cède, et dès lors toute sa puissance l'abandonne. C'en est fait de Brunhild, l'amour l'a perdue.

Peut-être le poète n'a-t-il pas eu précisément en vue la reine d'Austrasie; peut-être le nom de Brunhild s'est-il placé à son insu sur sa harpe de Scalde,

de géant, une Frédégonde. — Gebrüder Grimm, Lieder der alten Edda. Berlin, 1815, T. I, p. 278.

L'illustre auteur *des Récits Mérovingiens* croit que la Brunhild de l'Edda et des Nibelungen n'a aucun rapport avec la Brunehaut de l'histoire de France. Les meilleurs critiques allemands sont d'un avis opposé. Gœttling dit formellement : Daß dies die Geschichte des Nibelungenlieds ist, sieht man beim ersten Anblick. Siegfried ist Siegbert. Manches von den Begebenheiten der geschichtlichen Brunhild ist mit dichterischer Freiheit Chriemhilden zugeschrieben, oft handelt Chriemhild in Brunhild's Person ; ja Brunhild ist ja Siegfriedś Weib nach der wahrhaftigen Geschichte. Wunderbar stimmen hiermit die nordischen Sagen überein, welche Sigurd zum ersten Weibe Brunhild geben. Puis après avoir énuméré les actions prêtées à Brunhild et à Chriemhild par le poète, il ajoute un peu inexactement à la vérité : Dasselbe that die geschichtliche Brunhild mit Siegbert, Fredegund, Merowig und Chilperich (Ueber das Geschichtliche im Nibelungenliede von K. W. Göttling. Rudolstadt, 1814.) Les reproches de la femme de géant à Brunhild dans l'Edda ressemblent singulièrement à ceux que Clotaire fit à Brunehaut : O Brunhild fille de Buthli ! tu vins au monde dans une heure néfaste ; tu as ravi à Guiké ses enfants, et tu as détruit de fond en comble leur forte maison !

mais, ce nom n'en est pas moins l'écho du nom de Brunehaut, porté par les orages jusqu'à la patrie des récits merveilleux. Le nom de Siegfrid semble justifier cette conjecture. Siegfrid amant de Brunhild, partage la destinée de Sigebert époux de Brunehaut : il meurt comme lui à la fleur de l'âge ; la rivalité implacable de Brunhild et d'une autre reine, remplit toute la première partie du poème. Si la coïncidence est fortuite, elle en atteste d'autant mieux la tradition.

Brunehaut voulut retenir la royauté au bord du précipice. Pendant un demi-siècle ce fut sa pensée constante. Elle ne l'abandonna jamais.

A peine arrivée dans les Gaules, l'accord des Évêques et des Leudes n'échappe point à l'œil perçant de l'espagnole ; elle voit la vieille royauté germanique menacée par une invasion nouvelle ; mais le pouvoir de cette ligue est encore naissant. Pour l'écraser dans son germe, Brunehaut a recours à l'adresse et à la force. Son époux la devine et la seconde : d'une main ils contiennent les évêques, de l'autre ils bâtissent des monastères. S'ils appellent à grands cris, et trop imprudemment peut-être, les tribus campées de l'autre côté du Rhin ; du moins, à force de courage et d'habileté, Sigebert en butte à leur révolte, la brave, l'apaise et la punit.

Chilpéric a beau accumuler ses richesses et ses crimes, il a beau profiter de l'absence de son frère

occupé sur l'extrême frontière des Gaules à repousser une troupe de Huns et d'Abares , Sigebert et Brunehaut se retournent contre lui, reprennent les villes qu'il leur a enlevées, lui donnent la paix qu'il viole , l'attaquent à leur tour, l'enferment dans Tournai et marchent sur Paris. La Neustrie est envahie, Sigebert et Brunehaut sont rois de toute la Gaule, Sigebert monte sur le pavois ; la chance tourne : comme le Siegfrid des Nibelungs, il est assassiné.

Ici commence une série de triomphes et de défaites, de pouvoir et d'abaissement où la destinée de la reine Austrasienne varie sans cesse, mais où son ame reste toujours inflexible.

Brunehaut est captive de Chilpéric. Peu importe à Brunehaut! Un des fils de son vainqueur entre dans la ville où elle est prisonnière; elle le voit, le charme et l'épouse. Elle est libre. Son fils Childebert le jeune, âgé de cinq ans, est libre aussi. Mais cette délivrance devient pour sa mère une épreuve pire que les chaînes.

Les leudes austrasiens enlèvent Childebert; déjà irrités contre Brunehaut, ils veulent briser son pouvoir et lui arracher la régence. Des ducs, des comtes, se constituent les gardiens de l'enfant. A leur tête est un prélat puissant : Égidius, évêque de Rheims. C'est de cette régence que date réellement la guerre déclarée au sang des rois par les

leudes. Ils bravent, chose encore inouie, une reine et une mère. C'est alors que la féodalité se formule pour la première fois, clairement, nettement et au grand jour; la prétention se transforme en pouvoir.

L'amour de Brunehaut donne la mort : son second époux périt comme le premier; toujours intrépide, elle oublie les morts et ne songe qu'à régner. Elle court dans l'Austrasie, y trouve le parti des leudes et des évêques d'autant plus fort, qu'il est soudoyé par Chilpéric. Elle ne perd point courage. Un parti royal se reconstruit à sa voix. Lupus, un des hommes les plus considérables de l'époque, se déclare pour elle; les poètes lauréats du temps le comparent à Pompée et à Scipion; ils célèbrent sa sagesse. Lupus est d'abord l'ennemi de Brunehaut; elle le veut pour défenseur et l'obtient. Soit politique, soit amour, le puissant duc de Champagne devient chef de sa faction.

Les évêques et les leudes resserrent leur alliance; un traité est conclu entre les chefs austrasiens et les rois de Neustrie. Les leudes se lèvent en masse contre Brunehaut, et n'osant encore l'attaquer elle-même, ils la frappent dans son ministre; mais la fille d'Athanagilde est trop fière pour se désavouer, elle accourt sur le champ de bataille, se jette au milieu des rebelles: « Gardez-vous bien, ô hommes, » leur dit-elle, « gardez-vous

de faire ce mal ; ne poursuivez pas un innocent. Pour faire la guerre à un seul ennemi, ne détruisez pas le pays tout entier. » Les leudes s'indignent et répondent : « Loin de nous, femme! qu'il te suffise d'avoir régné sous le nom de ton mari. Maintenant c'est ton fils qui règne et son royaume sera sauvé sous notre tutelle et non sous la tienne ; va-t'en donc, si tu ne veux pas que nos chevaux te broient sous leurs sabots ; va-t'en. » Ainsi parlent les guerriers ; le dernier moment de Brunehaut semble arrivé, on dirait que le cheval qui doit la traîner sur la poussière est déjà prêt : il l'appelle par des hennissements désespérés. Elle triomphe , tout est séduit, tout cède à son génie.

L'esprit d'une vieille royauté de race et non d'une aristocratie naissante , le véritable esprit asiatico-germanique l'emporta alors par l'ascendant de Brunehaut. L'évêque Égidius et les grands, vendus à Chilpéric, déclarèrent une guerre impolitique à Gontran, roi de Bourgogne ; le jeune fils de Brunehaut se trouvait comme une sorte d'otage au milieu d'eux. L'évêque Égidius était le véritable chef de l'expédition ; mais, peu assoupli au joug de ses nouveaux maîtres , fidèle encore à la race de Mérovée, l'armée se souleva une nuit, contre l'évêque et les ducs. Les guerriers des derniers rangs (*le moindre peuple*) (1) s'écrièrent en tu-

(1) Minor populus.

multe : « Qu'on ôte de la face du roi ceux qui vendent son royaume (1). » Pendant qu'ils disaient ces choses et d'autres semblables, le jour levé et leurs armes prises, ils allèrent aux tentes du roi pour y surprendre l'évêque et les seigneurs (2). Ils voulurent les saisir de force, les accabler de coups et les déchirer par le glaive. Averti, l'évêque prit la fuite à cheval et courut se renfermer dans sa ville. Mais le peuple le suivit avec de grands cris, en lui lançant des pierres et des imprécations. Childebert échappa à la tutelle aristocratique.

Chilpéric mourut et laissa un fils, Clotaire II, alors âgé de deux ans. L'austrasien Childebert était déjà adulte ; l'âge de Clotaire tenta les leudes, c'était une nouvelle occasion d'usurper la régence. Ce pouvoir qu'ils n'avaient pu conquérir pendant la minorité du fils de Brunehaut, ils se flattèrent de l'exercer sous le nom du fils de Frédégonde. Brunehaut para le coup. Childebert se mit sous la protection du vieux Gontran de Bourgogne. Frédégonde implora la même tutelle pour le petit Clotaire. Gon-

(1) «Tollantur à facie regis qui regnum suum venumdant, civitates illius dominationi alterius subdunt.» La nouvelle traduction de Grégoire de Tours dit : « Ces courtisans du roi qui vendent son royaume. » Traduction inexacte, parce qu'elle est systématique : évidemment le traducteur veut nous donner l'idée d'une révolte populaire et nationale contre des courtisans ; tel n'est point l'esprit de cette scène.

(2) Episcopo et Senioribus.

tran devint le tuteur et l'arbitre de ses deux neveux. La rivalité de Frédégonde et de Brunehaut se ralentit par leur commune dépendance du roi de Bourgogne. En faisant tourner tous les évènements autour de l'antagonisme de deux femmes, on en a exagéré le caractère; mais si la lutte des deux reines n'est point l'expression unique et le seul commentaire possible de cette situation, elle en est le trait saillant et populaire. D'ailleurs, les attachements ou les affections domestiques enveloppaient alors tous les intérêts. L'esprit de famille était grand à cette époque : il se démontrait par les attentats mêmes; les liens du sang étaient si forts qu'ils ne pouvaient être tranchés que par le crime. L'Espagne-Gothique et la Gaule-Franque se combattirent plus d'une fois pour venger des femmes de leur race; les plus proches des rois de ce siècle s'entretuèrent quelquefois et l'essayèrent toujours, mais qu'ils se soyent aimés ou haïs, c'est d'un amour ou d'une haine de frères. L'indifférence seule était impossible à ces ames de feu. Brunehaut elle-même a donné pour motif à ses fureurs la vengeance d'une sœur assassinée; toutefois, elle pensait moins à venger une sœur qu'une reine des menées d'une vile esclave. Elle pensait surtout à abaisser, à écraser les leudes; mais avant d'en venir à un combat mortel, il y eut une transaction.

Après le mauvais succès de la conspiration contre

Childebert, les grands et les prélats s'étaient rendus. Les rois auraient voulu les frapper. L'assassinat, cette loi de l'époque, avait fait justice des principaux leudes et même de quelques évêques ; mais Egidius de Rheims, le grand coupable, avait échappé à la vindicte royale. Un concile fut réuni à Mâcon (585). Comme on pouvait s'y attendre, il procéda négligemment, traîna les choses en longueur, s'amusa à des thèses étranges: par exemple que *la femme ne pouvait pas être appelée homme*, allusion probable aux affaires du temps conduites par deux femmes. A la vérité, les prélats perdirent moins leur temps en ordonnant, sous peine d'excommunication, de payer la dîme aux prêtres, *parce que les lois divines l'ont établie pour être le patrimoine et l'héritage des clercs.* Quoi qu'il en soit, le concile ne punit point les évêques. Egidius, malgré ses aveux, ne fut châtié que par l'exil. Loin de poursuivre leur vengeance, les rois se réconcilièrent avec les clercs, en distribuant aux églises les sommes confisquées sur les leudes rebelles.

Il en résulte clairement que, si le clergé et l'aristocratie étaient unis, la force réelle, intrinsèque, ne résidait encore que dans l'épiscopat. C'est lui qui transigeait avec les rois, et protégeait ou abandonnait les leudes ses alliés. Ce n'étaient pas les leudes qui s'étaient agrégé les clercs, c'étaient les évêques

qui avaient admis les hommes d'armes dans leurs conciles. Un traité fut signé à Andelot par l'entremise des prélats. Le plus vertueux de tous, Grégoire de Tours, était le chef de l'ambassade. Brunehaut traita avec Gontran au nom de son fils Childebert; non seulement elle eut l'art de détacher Gontran des intérêts de Frédégonde, mais elle augmenta le royaume d'Austrasie d'une grande portion de territoire. Elle stipula avec autorité le rappel et le rétablissement de ses Fidèles, surtout de Lupus, duc de Champagne. Après une sorte d'amnistie pour le passé, dont les plus criminels furent exceptés, Brunehaut fit promettre à Gontran de lui livrer tous les réfugiés, et prit le même engagement. Enfin, elle apparut dans cette assemblée comme régente, comme tutrice de son fils, plus encore par le droit du génie que par celui de la nature; comme protectrice des évêques, souveraine de l'aristocratie rebelle; en un mot, comme reine.

Brunehaut était arrivée au comble de la puissance et de la gloire : ses vœux étaient exaucés, sa pensée accomplie; la royauté germanique s'élevait au dessus de tous les pouvoirs. En vain les conspirations domestiques s'accumulaient autour d'elle, Frédégonde exilée se voyait réduite à de maladroites atrocités et tandis que la servante armait des assassins, la reine couvrait le sol gaulois de ba-

siliques, de monastères, le sillonnait de routes, de chaussées, qui portent encore son nom, et que la tradition étonnée attribue quelquefois aux Romains. Rentrée sur le champ de bataille, elle essuya pourtant un échec sérieux contre sa rivale; mais au moment où l'astre de Brunehaut commençait à pâlir, Frédégonde mourut, et, chose étrange, Brunehaut ne fut pas soupçonnée.

Soit que, pendant le règne d'un enfant, la France orientale ne pût plus contenir sa nouvelle aristocratie, qui frémissait sous la main d'une femme; soit que la prospérité et la puissance aient enivré, ou plutôt endurci la fille d'Athanagilde, son joug devint difficile à supporter, la révolte releva la tête. Gontran était mort, Childebert l'avait suivi laissant deux enfants, Théodebert et Thierry. Les états paternels avaient été partagés entre eux: Théodebert régnait en Austrasie, Thierry en Bourgogne. Cette double minorité présenta aux évêques et aux leudes l'appât si séduisant d'une tutelle. La coalition gagna le jeune Théodebert. Brunehaut fut chassée d'Austrasie, et, dit-on, recueillie par un serf, couverte de haillons, jetée sur un grand chemin. Tant de fortunes diverses avaient aigri ce grand courage; il semble qu'en mourant Frédégonde ait légué tout son fiel à Brunehaut. Il ne restait plus rien de la divinité mythologique; trop d'années, trop d'affronts avaient rempli l'intervalle. Vénus était devenue l'Euménide.

A partir de son nouveau désastre, les chroniques lui attribuent une foule de crimes; l'histoire est juste peut-être, mais qu'on ne l'oublie pas, elle a été écrite par les vainqueurs. Toutefois, l'apologie de cette femme serait puérile. Brunehaut était de son temps : elle ne fut ni miséricordieuse, ni scrupuleuse, ni clémente; mais à coup sûr, courageuse et indomptable.

Saint Grégoire ne la méconnut point, il alla droit à la reine. Elle, à son tour, compta sur le représentant de la papauté. Elle médita ce grand mariage du pontificat et de la royauté, cette alliance de l'autel et du trône tant de fois rompue, tant de fois reprise, mais qui, malgré les mécomptes et les obstacles, donna plus d'une fois un résultat magnifique. Une telle idée ne pouvait être appliquée dans un temps de confusion et d'anarchie; un génie supérieur devait l'accomplir un jour. Il suffit à la gloire de Brunehaut qu'elle ait entrevu de loin quelque vague rayon du soleil de Charlemagne.

—

III.

RELATIONS ENTRE LA PAPAUTÉ ET LA ROYAUTÉ ; ENTRE SAINT GRÉGOIRE ET BRUNEHAUT. — GRANDS DESSEINS DE LA REINE ET DU PONTIFE. — ACCORD SYNALLAGMATIQUE. — EXEMPTIONS DES MONASTÈRES DANS LES GAULES. — MISSION ROMAINE EN ANGLETERRE. — OBSTACLES OPPOSÉS PAR LES ÉVÊQUES AU PAPE ; A LA REINE PAR LES GRANDS. — MONASTÈRES D'HYBERNIE.

Des relations intimes s'établirent entre la Reine et le Pape. Ce ne fut point un échange frivole de quelques flatteries réciproques, mais une vaste correspondance, dont les documents ne sont probable-

ment pas parvenus intacts jusqu'à nous. Ceux que nous possédons embrassent les plus hautes questions de dogme, de discipline religieuse, de philosophie morale et même d'administration politique. Le langage de Grégoire, quoi qu'en aient dit les ennemis du Saint-Siège, n'y est point entaché d'un honteuse adulation ; les expressions en sont sans doute honorables et bienveillantes, mais un sentiment sincère les a dictées. Brunehaut née arienne, était devenue, était restée catholique active et fervente. Elle regardait la propagation de la foi comme le meilleur moyen de gouvernement. Grégoire avait-il autre chose à lui demander? Puisque l'homme est momentanément exilé sur la terre, peut-il y prêter aux ordres de Dieu, un autre organe que la voix humaine, un autre instrument qu'un bras d'os et de chair?

Les mêmes accusations poursuivent Grégoire dans ses rapports avec Phocas. Elles ont été également réfutées, quoique également à l'abri de ce soin. Des écrivains ecclésiastiques ont supputé des dates, supposé des circonstances qui excusent ou infirment la prétendue faiblesse du pontife. On a voulu disculper saint Grégoire en soutenant, contre toute évidence, que l'amitié du Pontife avait précédé les crimes de Brunehaut; comme si sa vie n'avait été qu'une longue période de douces vertus, terminée par une scélératesse tar-

dive. Encore une fois, Grégoire ne voyait dans Brunehaut qu'une reine orthodoxe; il n'avait point pour elle de lâche complaisance; il lui reprochait ses fautes, sous le point de vue religieux qu'il ne séparait point du gouvernement temporel : distribution des évêchés aux laïques, simonie fréquente, permission donnée aux juifs, dans quelque intérêt fiscal, de posséder des esclaves chrétiens; il ne lui épargnait rien; il blâmait tous ces excès avec une sévérité pastorale. Mais pouvait-il, devait-il repousser la seule puissance qui consentît à introduire Rome dans les Gaules? Pouvait-il ravir à sa mission le seul appui sur lequel il pût compter? Devait-il oublier que Brunehaut était parente de Berthe, fille de Caribert, l'épouse chrétienne d'un des rois Saxons de la Grande-Bretagne? C'était par les rois qu'il importait à Rome d'enseigner le Christianisme aux peuples.

Le temps où la chaire apostolique devait s'élever au-dessus des trônes n'était pas encore venu; mais l'égalité de la couronne et de la thiare commençait déjà à être la loi du monde chrétien. Ces deux pouvoirs cherchaient leur force dans les mêmes idées d'ordre et de hiérarchie. Succédant l'un à l'anarchie élective, l'autre au sacerdoce local des provinces, le roi et le pape devenaient désormais le pivot et le levier de l'Europe. Le pouvoir était à eux,

ils devaient se le disputer un jour ; mais alors, ils se le partageaient encore.

Placées au centre de l'Europe, héritières de la civilisation romaine, contenues par le frein d'un gouvernement héréditaire, les Gaules pouvaient seules suppléer à la faiblesse de la Papauté. Dans l'Europe Grégoire Ier vit les Gaules, et dans les Gaules, Brunehaut.

Le système de Grégoire se retrouve dans sa correspondance Mérovingienne. « La royauté est tout lorsqu'elle soutient la foi, elle n'est rien si elle l'abandonne! Cette force nouvelle ajoutée à celle qui lui est propre, la multiplie à l'infini. Livrée à elle-même, la royauté est impuissante. » Dans l'esprit de cette théorie, le Pontificat figure l'unité absolue; la royauté, au contraire, n'est qu'un chiffre relatif: nullité lorsqu'il est seul, dixaine dès qu'il s'ajoute à l'unité.

« Le royaume des Francs est donc le premier de la chrétienté; mais il ne l'est que pour avoir adopté et propagé la vraie foi. » Voilà le thème de Grégoire. Il écrit à Childebert, fils de Brunehaut (1) : « Autant les rois, par leur dignité royale, sont élevés par-dessus les autres hommes, autant votre royaume surpasse-t-il ceux des autres nations. Être roi, ce

(1) J'ai conservé, dans toute sa simplicité, la traduction du père Maimbourg. Vie de Grég. le Grand. L. III, p. 305.

n'est pas une fort grande merveille, car il y en a d'autres qui le sont ; mais être roi et catholique, ce que les autres n'ont pas mérité d'être, c'est quelque chose de bien excellent. Comme une grande lampe reluit par la clarté de sa lumière dans les ténèbres d'une nuit extrêmement obscure, de même la splendeur de votre foi éclate et brille dans la nuit des erreurs et de l'infidélité des autres peuples. Vous avez tout ce que les autres rois se glorifient d'avoir, et vous les surpassez infiniment en ce qu'ils n'ont pas le principal et le plus grand de tous les biens que vous possédez (1). »

Sur ces bases, un pacte est conclu entre Grégoire et Brunehaut. Des deux côtés, les demandes sont formulées avec précision : Le Pape stipule le passage de sa mission d'Angleterre à travers les Gaules et l'appui de la royauté Franque auprès des peuples et des rois de la Grande-Bretagne. Brunehaut veut le maintien ou l'extension du pouvoir royal à l'aide de l'autorité spirituelle, et, comme moyen principal,

(1) Quantò cæteros homines Regia dignitas antecedit, tantò cæterarum gentium regna Regni vestri profecto culmen excedit : esse autem Regem quia sunt et alii non mirum est ; sed esse catholicum, quod alii non merentur, hoc satis est. Sicut enim lampadis magnæ splendor in tetræ noctis obscuritate luminis sui claritate fulgescit, ita fidei vestræ claritas inter aliarum gentium obscuram perfidiam rutilat ac coruscat. Quicquid autem Reges se cæteri gloriam habere, habetis ; sed ipsi jure hac vehementer superantur, quoniam hoc principale bonum non habent quod habetis. L. 5, ép. 56.

la multiplicité des exemptions accordées au monastères; en d'autres termes, l'influence enlevée aux évêques diocésains, unis, pour la plupart, avec les hommes d'armes. Ainsi, les deux parties contractantes conviennent tacitement de leurs avantages réciproques.

Il fallait rendre autant que possible les monastères indépendants des Evêques; c'était l'intérêt du Pontificat Romain comme celui de la royauté Gallo-Franque. Rome, nous l'avons vu, n'avait alors qu'une action limitée et incertaine sur l'épiscopat qui, presque partout, visait à une suprématie locale. Ses rapports avec les Evêques n'étaient alors qu'une lutte, une réclamation, un procès. C'est par une autre voie qu'elle préludait à sa future omnipotence. Les Evêques d'Aquilée, de Ravenne, de Ligurie, se soulevaient contre le Pape. Leurs trônes bravaient toujours la chaire apostolique; mais ces trônes fragiles étaient sapés à leur base. Des hommes couverts de bure préparaient une révolution. Du fond des monastères d'Italie, une conspiration patiente et infatigable marchait pas à pas contre les Lombards. Elle ne devait point sommeiller. Des émissaires partis du mont Cassin, de Subiaco, couraient de Bénévent à Milan, de la Pentapole dans la Ligurie, chargés des messages secrets des Papes. A travers des dangers sans nombre, au milieu des espions et des bandes armées,

trompant les yeux, bravant le fer, ils semaient dans tous les cœurs catholiques la haine du joug des Barbares et l'espoir de la délivrance.

Les diverses règles qui existaient alors en Italie ne tardèrent pas à se réunir à la règle Bénédictine (1) ; nous les désignerons toutes sous ce nom collectif, abandonnant aux congrégations, naguère rivales, de saint Benoît et de l'Oratoire, l'appréciation des détails et des nuances. Pour nous, à cette époque, il n'y a que deux écoles dans le monachisme : la règle de saint Basile, représentée par Colomban, et la règle de saint Benoît. Celle-ci se distingue essentiellement de la première, en ce qu'elle n'est pas uniquement contemplative, mais active, sociable et surtout civilisatrice. Elle enseigna aux hommes non seulement l'espérance, mais la pensée ; elle ne se borna point à leur apprendre qu'on doit supporter les misères de la vie, s'y dérober par la prière, par la contemplation, mais aussi qu'il faut les connaître, et les regarder pour les guérir. Saint Benoît ouvrit une carrière, saint Basile n'avait montré qu'un port.

(1) C'est St Simplicius, troisième abbé du mont Cassin, qui a été le grand propagateur de la règle de St Benoît ; jusqu'à lui, elle était pour ainsi dire cachée : « Latens etiam regula ante Simplicium dici potest. Mab. Act. S. B. Lib. VI. Aussi Pierre Diacre dit-il de Simplicius : « hic regulam per orbem disseminavit. » Petr. Diac. de Vir. Ill. Cas. C. V. St. Maur l'apporta en France et l'établit au monastère de Glanfeuil.

Le caractère qui marqua depuis chacune des règles monastiques, ne leur fut pas imprimé dès leur origine. Ces agrégations présentèrent toutes un code particulier de pratiques, mais aucune, dans l'enfance de la vie monacale, ne constitua, à proprement parler, une règle, c'est à dire un corps, un gouvernement, presque une Eglise. La règle de saint Basile, la mère de toutes les autrés, telle que nous la voyons encore en Orient dans son état primitif, constitue l'ascétisme lui-même, mais non pas une division dans la vie ascétique. C'est bien moins encore un Ordre. Aussi, quoique la règle de saint Basile soit descendue des sommets de l'Athos, pour se répandre sur les plateaux de l'Asie, elle ne fut point un instrument de civilisation; le vieux génie asiatique refusa de puiser une vie nouvelle à cette source. Sur le sol plus fécond des Gaules et de l'Italie, comme sur les grèves encore sauvages de la Grande et de la Petite-Bretagne, la règle de saint Basile s'éparpilla en tentatives isolées et n'exerça pas d'action immédiate sur les mœurs et sur les esprits. Saint Benoît ne se croit point une exception dans l'humanité; c'est un homme parmi ses semblables. Il fait la part de la prière très large, celle du travail suffisante, celle de la contemplation discrète et modérée. Une direction positive et nette distingue son institut de tous ceux qui l'ont précédé; il n'est pas

moins remarquable par une sorte d'attachement à la condition laïque et d'éloignement pour la cléricature. Quoique saint Benoît se soit appliqué à la prédication et à l'instruction des païens, il ne paraît pas qu'il fût prêtre. « Si un prêtre, » dit-il, « veut être reçu dans le monastère, on ne se pressera point de le lui accorder; mais s'il persiste, il doit garder toute la règle sans aucune dispense (1). »

Dans cette pensée du fondateur de la vie monastique en Italie, se révèle une extrême défiance. L'opposition contre les envahissements du corps des évêques est évidente dans la règle bénédictine, qui écarte autant que possible la surveillance épiscopale. Ne pouvant la décliner entièrement, elle s'efforce de l'éluder.

Une telle disposition était très favorable aux papes. Leur situation particulière les isolait entièrement des intérêts généraux de l'épiscopat; bien plus, à cette époque, le Saint-Siége ne pouvait que gagner à l'abaissement des Eglises locales. C'est au monastère du mont Cassin, cette forteresse pontificale, et à ses nombreuses annexes, que Grégoire demanda des missionnaires. C'est là qu'il choisit les ouvriers de la civilisation catholique; semence précieuse qu'il confia aux vents de la mer pour qu'un souffle puissant la lui renvoyât épanouie et fécondée.

(1) Vita S. Bened. cap. XIX. Regula, cap. LX et LXVIII.

Saint Maur, disciple de saint Benoît avait déjà apporté sa règle sur la terre des Francs ; mais un spiritualisme bienveillant n'avait point pénétré des cœurs tumultueux. Le parfum de christianisme paisible dont elle est tout imprégnée avait traversé les Gaules sans y laisser la trace de son passage, et cette fleur inconnue s'y développait loin du dédain des hommes d'armes, loin du regard jaloux des évêques, dans les ombres mystérieuses du monastère de Glanfeuil. D'autres lois se partageaient les monastères de France : ici la discipline grecque, là un code indigène ; tantôt saint Césaire ou saint Basile, saint Macaire ou saint Ferréol. A vrai dire, il n'y avait pas là de *différences réelles* ; le mot Règle, désignait la vie monastique en général.

Toutefois, malgré la faible influence de ces premiers établissements voués à de monotones habitudes et à un mouvement machinal, l'esprit d'opposition à l'épiscopat s'y faisait jour avec force et tenacité. Ce n'était pas seulement la répulsion réciproque de deux formes religieuses : c'était la haine inextinguible de l'esprit plébéien contre l'aristocratie gallo-franque, représentée par les évêques. Chaque mot, chaque expression des formules recueillies par Marculfe, révèle ce sentiment; il s'y trahit non seulement par un langage amer, mais par la plus insultante ironie : « Que « l'évêque nous laisse en paix, qu'il ne s'immisce

« pas dans le choix de nos abbés, qu'il ne trouble « pas notre liberté ; qu'après nous avoir donné « une bénédiction courte et sobre, il s'en retourne « au plus vite (1). »

L'ambition de tous ces monastères fut d'échapper à la juridiction épiscopale. C'était une entreprise difficile ; elle demandait un puissant appui : cet appui ne leur manqua pas. La soustraction des abbayes à l'ordinaire affaiblissait la ligue des prélats et des leudes. Les Rois s'en chargèrent avec zèle, et mirent toutes les ressources de la séduction et du pouvoir au service des communautés.

Brunehaut était entrée dans ce dessein avec passion. De tous côtés elle fondait des monastères, et partout elle les exemptait de la juridiction mé-

(1) « Nisi rogatus à Congregatione illa, vel Abbate, pro oratione lucranda, nulli nostrum liceat Monasterii adire secreta, aut finium ingredi septa, et si ab eis illuc Pontifex postulatus pro lucranda oratione vel eorum utilitate accesserit, celebrato ac peracto divino mysterio, simplici ac *sobriâ benedictione* perceptâ, absque ullo requisitu, domo studeat habere regressum. » Marculf. Form. de Privileg. V. St Grégoire traitait sévèrement les évêques; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les têtes de chapitres du troisième livre de sa vie par Jean Diacre ; il n'y est question que d'évêques réprimandés ou punis. (Ici suivent les noms propres) « Episcopum avaritia notat.—Pro fractis imaginibus arguit. « Suas injurias vindicantem deterret — pro exaratione messis « exasperat — Pro lectione librorum gentilium corripit. — De ne- « gligentia simulque conviviis reprehendit — ab ecclesia deesse « vetuit — per diversa loca non vagari censuit. — Pro femina quæ « religiorum habitum mutaverat arguit ; — Pro concubina deju- « dicat, » etc.

tropolitaine (1). Toutefois, livrée à ses propres forces, la royauté eût succombé dans une telle entreprise. Son influence sur des prélats de cour (il y en avait près de Frédégonde et de Brunehaut), ses moyens nombreux d'intimidation et de contrainte, ne suffisaient pas pour amener l'épiscopat à une abdication volontaire. La royauté avait besoin d'une approbation sacrée : elle la trouva dans son alliance avec le souverain pontificat, occasion heureuse pour tous les deux. Grégoire s'associa sans hésitation à la politique de Brunehaut ; elle était conforme à celle qu'il appliqua lui-même dans le concile tenu à Rome, en 601, où il donna la juridiction la plus étendue aux higumènes ou abbés des monastères. Partout, saint Grégoire opposait leur autorité comme une digue aux tentatives épiscopales. Tantôt il profitait des incursions des Lombards, et de la dépopulation qui en était la conséquence, pour diminuer le nombre des évêchés par la réunion des diocèses : ainsi, Formi fut réuni à Minturne, Populanium à Roselle, Fundi à Terracine (2). Il opérait tous ces changements sans violence, et souvent à la demande des titulaires eux-mêmes, rivaux de circonscription et de pouvoir. Pour tempérer l'esprit d'indépendance de l'épi-

(1) Voir à la fin du volume, Pièces justificatives (A), les diplômes relatifs à saint Médard de Soissons et les dipl. suivants.

(2) Greg. Ep. IX et XXVI.

scopat, il tâchait autant que possible de faire tomber l'élection sur les abbés. Toutefois, il respectait soigneusement l'autorité légitime des évêques. Il refusa à Brunehaut le remplacement d'un de ces prélats, qui n'était accusé par elle que de vieillesse et d'infirmité.

L'accroissement des privilèges des monastères et l'envoi de la mission apostolique en Angleterre devinrent le sujet d'une correspondance entre le pape et la reine.

Brunehaut, dès les premiers pas de cette croisade anticipée, seconda Grégoire avec une vive ardeur et une haute intelligence. Cette mission, comme on le verra par la suite, fut l'origine d'une des plus grandes révolutions opérées dans le monde moderne : l'avènement des Carlovingiens. Le règne de Charlemagne, la grandeur du pontificat romain, ne sont que les corollaires de cette idée. Il ne faut donc pas refuser à Brunehaut la part qui lui revient dans une telle œuvre, et pour conserver à ce personnage toute son importance historique, il faut recourir au témoignage de Grégoire lui-même. Selon ce pontife trop humble, « c'est à Brunehaut, « après Dieu, que l'Angleterre doit le bienfait du « christianisme (1) ».

(1) « Quanto autem favore, quantaque opitulatione excellentia « vestra reverendissimum fratrem et Coepiscopum nostrum Au-« gustinum proficiscentem ad Anglorum gentem adjuverit, nec

La Grande-Bretagne, conquise par les Anglo-Saxons, était divisée en sept ou plutôt en huit royaumes. Kent, Sussex, Wessex, Est-Anglie, Bernicie, Deira et Mercie. La réunion fréquente de Bernicie et de Deira a fait donner communément à leur fédération le nom grec d'Heptarchie. Chacun de ces petits états était gouverné par un roi. L'un d'eux portait le titre de Bretwalda ; il exerçait sur les six ou sept autres une sorte de suprématie ou de suzeraineté due à des causes ignorées, mais selon toute apparence, au droit d'aînesse qui résidait dans sa personne ou tout au moins dans sa race. Les Heptarques étaient païens. Malgré les dévastations et les cruautés qui signalèrent l'invasion anglo-saxonne, ils ne semblent avoir été ni fanatiques ni intolérants. Soit douceur, indifférence ou respect des rois anglais pour l'alliance des rois francs, Berthe la parisienne, épouse d'Ethelbert, roi de Kent, professait ouvertement le Christianisme; elle avait même une église, et pour desservant un évêque gallo-franc. Nouvelle Clotilde, elle brûlait du désir d'imiter son aïeule. Un commerce de lettres entre Berthe et Brunehaut encou-

« antè silentio fama conticuit, et postea quidam ab eo ad nos Monachi redeuntes subtiliter retulerunt. Ex quà re magnam vos « oportet habere lætititiam quia majorem sibi partem hac in re « præstitorum vestrorum solatia vendicant *cujus post Deum*, auxi-« liis verbum, illic prædicationis innotuit. » Greg. Mag. Brun. Reg. XXXII apud Chesn. T. I, p. 909.

ragea le départ de la mission; mais la jeune Mérovingienne n'était pas la seule chrétienne de ces îles. Le paganisme du Bretwalda était peut-être le moindre obstacle que dût rencontrer le pontife romain. Il y avait de vieux chrétiens dans les îles Britanniques, et là gisait toute la difficulté.

De nombreux monastères couvraient l'Irlande et l'Écosse; l'Irlande était nommée l'île des saints. Dès le second siècle, la Grande-Bretagne avait cessé d'être païenne. Les rayons voilés du christianisme avaient percé les nuages de ces îles presque fabuleuses. Bède-le-Vénérable raconte que l'un des successeurs immédiats de saint Pierre, le pape saint Éleuthère, avait envoyé des prédicateurs à un Lucius (1), roi des Bretons. On voit par le témoignage de Tertullien et d'Arnobe, que sous le règne de Septime-Sévère, il y avait à cette époque, dans la Grande-Bretagne, des martyrs et par conséquent des chrétiens. Des rapports plus certains nous montrent saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes envoyés dans les îles pour combattre le Pélagianisme (2). Mais un tel christianisme était encore bien imparfait : des mœurs agrestes, des souvenirs mal éteints d'un culte sauvage, l'adoration des forêts et des divinités sylvestres, corrompaient les rudiments de la loi nouvelle. Il y a plus; les

(1) Bed. Lib. I, 4.
(2) Bed. Lib. I, 12.

hommes respectables placés à la tête du christianisme de ces contrées, n'avaient pas entièrement dépouillé eux-mêmes le caractère dur, farouche et pour ainsi dire matériel des populations indigènes (1). Réunis par une sorte d'association druidique, plus encore que par les règles de l'ascétisme chrétien, ils alliaient des instincts insociables à beaucoup de subtilité dogmatique. Le sophisme byzantin y vivait au fond des bois ; c'était un mélange bizarre de recherche dans l'esprit et de grossièreté dans les mœurs. Le trait distinctif des Hyberniens était surtout l'aversion de toute hiérarchie. En se bornant aux témoignages qu'ils nous ont transmis sans s'attacher à des commentaires postérieurs et intéressés, on peut croire qu'ils repoussaient toute subordination, hors celle des abbés, élus par eux-mêmes. Le clergé séculier ne leur semblait qu'une institution inférieure et presque mondaine. Il paraît que loin de se soumettre à la suprématie des évêques, ils en étaient venus à subordonner les évêques aux abbés, esprit inhérent à ces contrées, puisque après mille ans, cette doctrine reparut tout armée dans les montagnes de l'Ecosse. Mais le presbytérianisme du sixième siècle n'avait pas été poussé jusqu'à la négation de l'épiscopat.

Rien ne prouve que les monastères d'Hybernie se

(1) Michelet, Hist. de France, T. I.

soient formellement insurgés contre l'Eglise de Rome; cependant quoi qu'on en ait dit plus tard (1), il est encore moins démontré qu'ils aient reconnu son autorité. La vérité est qu'ils l'ignoraient ou qu'ils l'oubliaient. Renfermés dans les cavernes, dans les bois, au bord des lacs, ils n'apercevaient pas la croix d'or qui s'élevait déjà sur la ville éternelle. Au surplus ce dissentiment était négatif ; sans toucher au dogme, l'église d'Hybernie gardait sa discipline particulière (2), surtout dans deux cas de discipline : la tonsure ecclésiastique et la célébration de la pâque.

Quoique très importante, cette dernière question, renfermée dans les limites d'un calcul astronomique, n'aurait jamais soulevé les passions ; mais elle n'était que la forme d'un débat plus intime, d'un dissentiment plus essentiel ; il s'agissait de la suprématie spirituelle de l'Occident sur l'Orient. Rome, dès l'origine du christianisme, avait célébré la pâque, non au jour de la cène, mais au jour de la résurrection ; l'église orientale avait maintenu l'usage contraire. De là une correspondance, vive, hautaine, souvent même injurieuse entre les évêques de Rome et d'autres chefs de métropoles (3).

(1) Alban Buttler ; Lingard, etc. etc.

(2) Fleury la nomme tout simplement schismatique. Hist. Ecclés. Liv. XXXVI, ch. 44.

(3) Ann. de J.-C. 158. St Polycarpe de Smyrne et St Anicet de Rome. — An. de J.-C. 196. Victor de Rome. Concile de Césarée

Enfin, au concile de Nicée, il fut ordonné aux évêques de Syrie et de Mésopotamie de se conformer à l'usage de l'Occident, de l'Egypte et d'une partie de l'Asie, en célébrant la pâque, non comme les juifs, le quatorzième jour de la lune, sans considération du dimanche, mais le dimanche qui suivait immédiatement la pleine lune la plus rapprochée de l'équinoxe du printemps. Le concile ordonna également l'usage du cycle de 19 ans, nommé par les Grecs Nombre d'Or (1).

Le concile de Nicée nomme bien la Bretagne parmi les contrées soumises au comput romain, mais cette soumission fut probablement illusoire ou passagère ; car c'est précisément dans les îles Britanniques que l'opinion Orientale relativement à la pâque s'est maintenue avec plus de force ; symbole d'une opposition tenace à l'esprit de l'occident, ou, en d'autres mots, à la papauté.

Non contente de se renfermer dans l'île des Saints et au creux des rochers de l'Ecosse, cette opposition tenta la gloire du prosélytisme ; elle franchit ces limites pour se propager au loin : la Gaule fut son but.

sous Théophile et Narcisse, — d'Ephèse sous Polycrate. — Lettre de St Irénée, évêque de Lyon. — Voir Eusèbe. Hist. Eccl. Liv. V.

(1) Syn. Nic., apud Euseb. IV. Fleury. L. XI, ch. 14.

IV.

SAINT COLOMBAN, MOINE.

Six ans avant la mission de Grégoire-le-Grand en Angleterre, Colomban, moine de Benchor, avait passé la mer avec douze religieux scots ou hyberniens comme lui, et tous ensemble, ils s'étaient rendus dans le pays des Francs (1).

(1) Colomban n'est pas le premier missionnaire anglais qui ait

Colomban (1), dont nous ne savons pas le nom celtique, était un cénobite d'une foi vive, d'une imagination forte, d'un esprit cultivé par les livres profanes : toutefois l'étude n'avait teint son esprit qu'à la surface; la rudesse native perçait sous son érudition d'emprunt. Ce travail scientifique était, non une nature, mais un effort; non un corps, mais un vêtement. Il y avait dans ces cénobites moroses représentés par l'ascète d'Hybernie, un mélange singulier de dureté et de tendresse, d'audace brutale et d'instinctive pudeur. Le jeune Colomban, beau comme les anges du ciel, mais effrayé de sa beauté, avait quitté le pays natal par les conseils d'une recluse naïve, croyante, peut-être belle comme lui, quoique d'un âge incliné déjà vers la maturité. Voyant croître en force et en péril l'adolescent : « Pars, lui dit la recluse, moi, j'ai déjà « quitté le combat; esclave du Christ, j'ai mené « la charrue de labour sans regarder derrière « moi; n'était la faiblesse de mon sexe, j'aurais

pénétré dans les Gaules, St Gildas l'y avait précédé, mais son action fut locale; elle se borna à la Bretagne Armorique, contrée presque entièrement séparée du mouvement gallo-romain et gallo-franc.

(1) Colombe, Colomban, Barjona, Jona, sont des dénominations mystiques tirées de l'idée de la colombe, du St Esprit; les véritables noms de tous ces moines d'Hybernie nous resteront probablement inconnus; les savants n'ont pu encore déchiffrer la règle originale de St Colombe.

« déjà entrepris, au delà des mers, un plus puissant pèlerinage, et toi, brûlant du feu de la jeunesse, tu habites le sol natal et crois pouvoir éviter la séduction de la femme! fuis jeune homme! fuis ta ruine, fuis la route des enfers (1). »

Colomban s'étonna un moment, puis il résolut d'écouter la voix secrète. Sa mère, prosternée devant sa porte, voulut l'empêcher de passer. Il franchit le seuil et sa mère. A peine eut-il touché la terre gauloise, que sa parole se répandit partout comme un fleuve. Ce langage rude, inculte, plein de sève, succédant à la recherche et aux froids ornements d'une littérature copiste, mit tout à coup le nouvel apôtre dans un rapport sympathique avec le peuple. Colomban trouva partout des auditeurs passionnés et des disciples enthousiastes. Ce n'était plus un écho affaibli de la faconde gallo-romaine, c'était le missionnaire abrupte, désordonné, pathétique, qui, jetant au loin son bagage de rhétorique usée et de latinité posthume, parlait au serf, à l'esclave, à l'homme de glèbe et de guerre la langue de leurs souffrances et de leurs désirs. Partout on vit germer les monastères sous les mains ardentes de Colomban; partout il choisit des sites sombres et mornes. Au fond des Vosges, près des sources vives, cachées sous l'ombre des chênes,

(1) Vit. Col. a Jon. Script. Act. SS. B. Sac. II.

il découvrit les ruines d'un vieux camp romain. Là il retrouva avec une volupté sainte, sa Calédonie montueuse, sa verte Érin et les solitudes aimées de Benchor. Bientôt, cette retraite devint insuffisante. Un second monastère, vaste et bien situé, Luxeuil, devint la citadelle de la mission Hybernienne.

Au temps des Romains, comme aujourd'hui, ce lieu attirait un grand concours par la salubrité de ses eaux thermales. Des aqueducs les entouraient et mettaient un obstacle à leur mélange; de larges voies y conduisaient de toutes parts, et la magnificence de ces travaux, le nombre des inscriptions et des statues, les médailles qu'on trouve encore à chaque pas, attestent l'ancienne importance de cette cité. Mais, depuis l'invasion d'Attila, la désolation y avait remplacé la splendeur. Quelques marbres épars, quelques restes à moitié enfouis d'aqueducs, apparaissaient, rares et mutilés, dans l'immensité d'une forêt sans limites; les serpents y rampaient dans les herbes; les bêtes féroces remplissaient de leurs hurlements cette Baya des Gaules ouverte par les Césars à l'urbanité romaine (1). Ce fut dans ces sauvages demeures qu'habita Colomban, hôte non moins sauvage; mais Luxeuil fut encore loin de suffire aux populations qui bordaient la li-

(1) LIXOVII THERM. REPAR. LABIENUS. JUSS. C. JUL. CÆS.

sière des bois ou se cachaient dans leurs profondeurs. Fontenay et Annegray complétèrent bientôt ce premier établissement.

L'influence de Colomban fut surtout puissante sur les Francs, j'entends les Francs par excellence, étrangers et hostiles aux traditions de Rome. C'est là qu'il avait trouvé de vives adhésions, dès son arrivée dans les Gaules; on peut même croire qu'un parti l'y avait appelé, car les opinions du moine hybernien sur la Pâque avaient fait des progrès parmi les évêques francs, et s'étaient manifestées l'année même de sa mission, malgré les efforts de Grégoire de Tours (1).

Les rois francs avaient protégé les premiers pas de saint Colomban, et ils lui avaient donné l'emplacement de ses monastères. Il n'en devint pas moins redoutable à la royauté. Les Gaules étaient alors divisées en deux partis : d'un côté, le pouvoir royal défendu par une femme, par Brunehaut au nom de Thierry et de Théodebert ses petits enfants; de l'autre, le jeune orphelin Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, représentait la

(1) « Greg. Tur. X, 22. Ob hoc multi in Galliis XV. Luna celebraverunt. Nos autem XXII. Inquisivimus tamen studiosè : sed « fontes Hispaniæ, qui divinitus implentur, in nostrum Pascha re« pleti sunt. » — Cela se passait la quinzième année du règne de Childebert, la trentième de Gontran, époque de l'arrivée de St Colomban dans les Gaules. Jon. Vit. Colomb. — Epist. Colomb. Bonif. IV. P. M.

transaction de la royauté avec l'autorité naissante des leudes, des hommes d'armes et des évêques, guerriers aussi, même sous la mitre. Les deux partis recherchèrent Colomban ; ils ne pouvaient faire autrement. Dans cette anarchie des mœurs et des devoirs, les exemples de la vie ascétique, si puissants sur les imaginations, s'étaient altérés et perdus. Les deux intérêts avaient également besoin d'une consécration religieuse. A la faction aristocratique comme au parti royal il fallait autre chose que la force matérielle. L'un et l'autre avaient besoin d'un saint. Celui-ci remplissait les Gaules du bruit de ses miracles. Il avait d'ailleurs le prestige de l'éloignement et de la nouveauté. Il venait des extrémités du monde, de la Bretagne fabuleuse. Dieu même l'avait envoyé. Il eut à choisir entre les deux camps. Ses instincts d'indépendance insulaire le jetèrent dans le parti opposé au pouvoir royal. Nulle sympathie ne l'attachait aux évêques. Il avait horreur de leur goût pour les armes ; il méprisait leur ignorance des choses saintes et le relâchement de leurs mœurs. En se rangeant de leur côté, il ne vit probablement dans ces hommes que des chefs de bande ; il crut moins difficile, moins impossible de porter la réforme dans ce chaos de religion et de guerre, que de propager l'influence des doctrines hyberniennes parmi les évêques d'origine purement

gauloise, qui, tels que Grégoire de Tours opposaient aux tentatives de ce protestantisme prématuré, la tradition des pères, la connaissance des conciles et les communications fréquentes avec l'Eglise romaine (1). Les motifs qui déterminèrent l'abbé ne peuvent être que devinés, mais son adhésion au parti de Clotaire n'est pas douteuse. On peut dire qu'il en devint le conducteur spirituel. Il attaqua Brunehaut et ses fils, qui mirent tout en œuvre pour conjurer ce danger. Thierry se rendait sans cesse auprès de Colomban dans le monastère de Luxeuil ; par ses caresses, par ses soumissions, il s'efforçait de désarmer cette ame inflexible et prévenue ; docile aux reproches sévères du cénobite, il écartait ses femmes et promettait d'entrer dans une voie régulière. Mais l'humilité et le repentir, les larmes et les promesses ne pouvaient toucher Colomban ; il avait maudit cette race (2).

Brunehaut voulut alors essayer à son tour la séduction d'esprit, qui en elle avait survécu à tant d'autres moyens d'influence. Elle craignait que le

(1) Grégoire de Tours envoya un de ses diacres à Rome, et, selon une tradition mal fondée, il s'y rendit lui-même.

(2) Vita S. Colombani a Jona. scrip. Acta SS. BB. Sæcul. II.

moine n'engageât Thierry à remplacer ses concubines par une reine, et qu'elle même n'en vînt à perdre son pouvoir et ses honneurs.

Avant tout, Brunehaut sentit que la malédiction de Colomban était l'anathème du peuple. Elle n'épargna rien pour se concilier un tel adversaire, et résolut d'y réussir à tout prix. Colomban était allé un jour à Brucaricum ou Bourcheresse, domaine entre Châlons et Autun, où Brunehaut résidait alors. Du plus loin qu'elle aperçut l'homme de Dieu, dans la cour de la ferme royale, elle marcha à sa rencontre suivie des quatre enfants de Thierry. La naissance de ces enfants était douteuse ; la reconnaissance de leur origine par Colomban devenait pour eux une légitimité ; bénis par le saint homme, ils étaient vrais Mérovingiens ; maudits, ils *avaient surgi des lieux infames* (1).

C'était une épreuve d'autant plus décisive, que le parti de Brunehaut accusait à son tour Clotaire II de n'être point le fils de Chilpéric, mais le fruit des débauches de Frédégonde. Colomban, fidèle à son parti, voit le piége et demanda, en regardant les

(1) « Ex lupanaribus viderent emergi.... filios Theodorici, quos de adulterinis permixtionibus habebat. » Fred. XXXVI.

enfants, « Que me veulent-ils ? — Ce sont les fils » du roi », répondit patiemment Brunehaut, « forti- » fie-les par ta bénédiction (1). — Tu crois en vain, » répartit Colomban, « qu'ils porteront un jour le » sceptre royal. » Puis il ajouta le mot sacramentel, le mot du parti : « *Ils ont surgi des lieux in-* » *fames*. » Mot, qui devait retentir dans toute la Gaule. Le but de Brunehaut était manqué et la situation de sa famille aggravée ; elle fit retirer les petits rois et rentra furieuse. N'ayant plus à ménager Colomban, elle voulut du moins le séparer du parti de Clotaire en le bloquant et en l'affamant dans son monastère de Luxeuil, avec défense aux moines, sous peine de mort, d'en dépasser les limites, et aux habitants de leur accorder aucun secours. Saint Colomban essaya cependant une transaction. Il se hâta de prévenir l'exécution du décret et alla trouver Thierry qui résidait alors à Spinsia, maintenant Epoisses, ferme du fisc. Thierry effrayé des conséquences d'une rupture définitive, frappé surtout d'une crainte religieuse, accueillit avidement un moyen pacifique, et déclara qu'il valait mieux honorer l'homme de Dieu que de s'exposer à la colère du Seigneur en maltraitant son serviteur. Il voulut même donner à cette réconciliation une publicité égale au dissentiment, et ordonna qu'on s'avançât au devant du moine, processionnellement, à la

(1) « Eos benedictione robora, » loc. cit.

façon royale (1). A ce spectacle, Colomban comprit qu'il n'avait rien perdu. Il reprit tout l'orgueil de son langage. Voyant que les serviteurs du roi lui offraient des présents et de la nourriture dans des bassins de cristal, enfin qu'ils venaient lui rendre hommage, il demanda brièvement, selon sa coutume, ce qu'ils lui voulaient. « Voilà ce que t'envoie le roi, » lui dirent humblement les serviteurs. Mais lui, les repoussant avec outrage (2) : « Le « Très-Haut réprouve les dons des impies. Leurs « mêts ne pollueront pas les lèvres de ses serviteurs. » Puis, il brisa les vases, répandit par terre le vin, la cervoise, et foula aux pieds les mêts de la table du roi. Colomban savait bien qu'il porterait l'effroi dans l'ame de Thierry. Le danger devait être réel et imminent; car dès le point du jour, Brunehaut elle-même se rendit éperdue, avec son fils, auprès du moine. Ils le supplièrent de leur pardonner ce qui avait été fait, et promirent de s'amender par la suite. Colomban voulut bien retourner à son monastère ; mais la trève ne fut pas de longue durée.

Tous les jours la faction antiroyale prenait de nouvelles forces; le moment d'accabler le parti contraire n'était pas éloigné. Les petits fils de Brunehaut n'y donnaient que trop de facilité par le scandale de leurs querelles et de leurs vices. Co-

(1) Regio cultu.

(2) Abominatus.

lomban ne négligea point cette occasion de lancer sur eux une proscription définitive. Il écrivit à la reine et à Thierry, les flagella dans ses lettres, et les menaça de l'anathème. Comme une lionne, forcée dans son antre, Brunehaut, poussée à bout, n'écouta plus que la vengeance. Renvoyant à l'ennemi son accusation, elle mit la foi de Colomban en doute, et incrimina sa Règle. A la tête des évêques et des procères de son parti, elle le somma de prouver sa religion. Excité par sa mère et par ses fidèles, toujours accessible aux dernières impressions, Thierry courut à Luxeuil avec ses hommes d'armes, et d'un ton de maître, soumit Colomban à un interrogatoire. « Pourquoi, » lui cria-t-il, « t'é« cartes-tu de la discipline des évêques tes conpro« vinciaux? Pourquoi fermes-tu l'intérieur de ton « monastère aux chrétiens? » Le temps des concessions était passé. Colomban, qui n'avait jamais su dissimuler longtemps, n'avait plus à se contraindre. La Gaule entière était derrière lui. Il répondit au roi que la maison de Dieu n'était pas un lieu public ouvert aux profanes : « Si tu oses « flétrir d'un viol sacrilège la sainte discipline (1) « des serviteurs du Christ, ton règne, sois-en « bien certain, s'écroulera de fond en comble; « tu disparaîtras avec ta progéniture. » Plus ir-

(1) Ut regularum disciplinam macules...

rité qu'effrayé, Thierry passa outre, il pénètra dans le réfectoire. Là l'effroi l'emporta sur la colère. A peine entré, il s'en revint brusquement, tout ému et tout troublé. Cette fuite ne désarma point Colomban. Il ne se relâcha d'aucune des jouissances de la victoire. Il poursuivit le roi d'amers sarcasmes et de sanglants reproches. Thierry se contenta de lui répondre avec un bon sens philosophique singulier dans une telle bouche. « Tu espères « que je ferai de toi un martyr, mais je ne suis pas « assez fou pour cela. Reviens à des conseils plus sa- « ges. Tu as renoncé aux mœurs des hommes, va-t'en « par où tu es venu. » Thierry espérait sans doute qu'intimidé et lassé, Colomban consentirait enfin à retourner en Irlande et qu'il échangerait volontiers contre une existence paisible une vie de luttes et de traverses. Il le connaissait mal. Le moine était un homme d'action; il aimait à soulever les tempêtes. Rien n'avait dompté son courage, qui se réveilla avec plus d'ardeur lorsque les hommes de Brunehaut s'écrièrent violemment qu'il fallait chasser un homme ennemi de la vie commune. « Je ne sortirai pas d'ici, » s'écria Colomban, « je « ne franchirai les palissades du monastère que si la « force m'en arrache. » Toutes les voies étaient fermées à la négociation; la force pouvait en effet être seule efficace. Thierry s'éloigna, abandonnant Colomban à Baudulf. C'était un des principaux Aus-

trasiens ; il s'empara du saint, le poussa hors du monastère et le mena à Besançon, en attendant le bon plaisir du roi, sans le surveiller toutefois avec rigueur et surtout sans le maltraiter, ce que personne n'eût osé tenter impunément, tant sa popularité était grande et générale. Toujours habile au plus fort de ses violences, Colomban profita de ces circonstances si favorables. Il monta, un dimanche, sur une des cimes ardues dont la ville est entourée. Caché dans les bois, dans les broussailles, derrière des blocs de pierre, il attendit là jusqu'au milieu du jour, levant de temps en temps la tête pour regarder s'il y avait des sentinelles postées afin d'empêcher son retour au monastère. Personne ne parut. Colomban vit bien cette fois comme toujours, qu'il était plus redoutable que ses ennemis. Averti probablement par ses intelligences dans la ville, il mit d'abord en liberté tous les bandits renfermés dans les prisons, ce qu'il ne pouvait faire qu'à l'aide de ses partisans ; il n'exigea des malfaiteurs que leur conversion future, traversa en plein jour Besançon entouré de ce cortège, puis rentra à Luxeuil comme si aucun évènement grave ne l'en avait fait sortir. A cette nouvelle, Brunehaut et Thierry, plus irrités que jamais, envoyèrent une troupe de guerriers au monastère. Ils trouvèrent le saint dans l'église, chantant des psaumes avec tous ses religieux. « Homme de Dieu, » lui di-

rent ils, « nous te supplions d'obéir aux comman-« dements royaux.... retourne aux lieux d'où tu « es venu. » Il répondit : « Je ne crois point qu'il plaise au Créateur que je retourne dans mon pays, car c'est la crainte de Dieu qui me l'a fait quitter. » Les prières, les menaces, les hommes d'armes faisant tantôt briller leurs épées, tantôt tirant le moine par ses vêtemens, tantôt tombant à ses pieds ; la nécessité, enfin l'impossibilité de résister, arrachèrent un consentement à l'inflexible Hybernien. Il abandonna sa chère solitude; il sortit en pleurant, et se laissa conduire sur le rivage de la mer, pour retourner dans son Irlande. Mais un parti puissant veillait sur lui, bien décidé à entraver sa navigation.

Arrivé à Tours par la Loire, il demanda à visiter le tombeau de saint Martin. Après avoir passé la nuit au pied de la châsse miraculeuse, il fut reçu à l'aube du jour par l'évêque de la ville, du parti opposé à Brunehaut. « Je retourne dans mon pays, » dit-il, « chassé par ce chien de Thierry. » C'était à table et publiquement que Colomban s'exprimait ainsi. Un leude, allié du roi par la parenté et par l'amitié, voulut relever ce discours. Il le fit cependant avec douceur, demandant s'il ne valait pas mieux se nourrir de lait que d'absinthe. Son opinion ne devait être qu'en minorité chez l'évêque de Tours. Soutenu par la faveur de son hôte et par le

sentiment de sa force, Colomban dit fièrement à ce leude : « Tu es, je le vois, des amis de Thierry. « Retourne vers ton maître ; sois mon ambassadeur « près de ce roi, et dis-lui de ma part que ni lui ni « les siens n'existeront plus dans trois jours. Le « Seigneur arrachera cette tige maudite, jusqu'à la « racine. — Bon serviteur de Dieu, pourquoi des « paroles si amères ? — Je ne puis me taire quand « Dieu m'ordonne de parler (1). »

Colomban prit congé de l'évêque de Tours, qui n'osa point prendre la responsabilité de son séjour

(1) « Navigantes ergo per Ligerim, ad Turonensem perveniunt « urbem. Ubi vir sanctus custodes precatur, ut scapham portui ap- « propinquent, seque ad sepulchrum beati Confessoris Martini ire « sinant. — Egressus sanè ad sepulchrum beati Martini accedit, « tota ibi nocte in oratione excubat. Illucescente verò die à Leu- « pario urbis illius Episcopo invitatus ad escam ire non abnuit præ- « sertim ob suorum requiem Fratrum, moratusque eo die cum su- « pradicto Pontifice. Qui cùm hora refectionis cum eo ad mensam, « interrogatus cur retro ad patriam rependaret, respondit: Canis me « Theudericus à Fratribus meis abegit. Tunc unus è convivis « Chrodoaldus nomine, qui amitam Theudeberti Regis in conju- « gio haberat, Regi tamen Theuderico fidelis erat : hic viro Dei « humili voce respondit, se melius esse lac potare quàm absin- « thium. Cui vir Dei : Cognosco, ait, te Regis Theuderici fœderis « jura servare velle. At ille fatetur, se fœdus fidei promisisse « quamdiu viveret observare. Si, inquit, Regis Theuderici vinctus « es fœdere, amico tuo et domino lætus eris Legatus directus. « Hæc ergo ejus auribus infer, et ipsum, et suos liberos, intra « triennii circulum esse delendos, radicitusque ejus stirpem Do- « minum eradicaturum. Postea verò præbens necessaria Leupa- « rius viro Dei, vale dicit. Qui nante itinere ovans usque Namme- « tense oppidum venit. » Vit. S. Colum. C. 24. Ac. SS. B. Sæc. II.

dans cette ville ; mais, arrivé à Nantes, il y eut un changement d'itinéraire expliqué par un miracle : la barque refusa d'aller plus loin. Pour résumer le récit de la légende, Colomban prit la route qui lui était naturellement indiquée ; il alla trouver Clotaire, le fils de Frédegonde.

Là, fut combinée la ruine de Brunehaut et de ses fils. Les prophéties de l'apôtre y vinrent au secours des intrigues du chef de parti. Thierry et Théodebert, divisés entre eux, faisaient des offres à leur antagoniste. Clotaire balançait ; la voix impérieuse de Colomban imposa silence à ses hésitations. Qu'importait à Colomban que de ces deux rois, un seul l'eût offensé ? Sortis des flancs de Brunehaut, tous les deux devaient périr. Homme de faction au plus haut degré, il s'opposa violemment à une réconciliation ; et, par la force de ses paroles, comme par l'habileté de ses prévisions, il s'empara d'un ascendant sans bornes sur Clotaire, qu'il entretint tour à tour dans la crainte et dans l'espoir ; tantôt, gourmandant en lui ces vices dont *les cours des rois ne sont guère exemptes* (1) ; tantôt lui montrant sur le front de ses rivaux la tonsure monacale, et sur sa tête le diadème de toutes les Frances. Après avoir ainsi dirigé la politique de Clotaire et posé les fondements de sa grandeur future, Colom-

(1) « Erroribus quibus vix aula Regia caret. » Vita Colum. 48.

ban résolut d'y mettre la dernière main, par une négociation digne de son audace. Colomban craignit que Théodebert ne se réconciliât avec Thierry, son frère. Il alla donc le trouver, et lui proposa de se faire moine. « Où a-t-on jamais entendu dire, » s'écria le Mérovingien, « qu'un roi régnant se soit « fait volontairement clerc ? » — « Bien, » répondit Colomban, « si tu ne l'es pas aujourd'hui volontai- « rement, tu le seras bientôt par force (1). » Pendant une bataille entre les deux frères, auprès de Tolbiac, glorieux nom ! Colomban lisait, accroupi sur la souche pourrie d'un vieux chêne. Sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir. La pieuse Clotilde elle-même avait mieux aimé voir ses petits-fils morts que tondus. Lorsque cette idée reparut introduite par le moine Colomban, elle fut accueillie par la risée de ceux qu'elle menaçait et par l'indignation de leurs amis, mais elle n'en fit pas moins une longue et brillante fortune, dans le droit politique du moyen-âge. Satisfait d'avoir jeté ce germe fécond, Colomban s'enfonça dans les sombres vallées de

(1) « Quod et Regi, et omnibus circumstantibus ridiculum ex- « citat aientes, se nunquam audisse Regem in Regnum sublima- « tum, voluntarium fuisse Clericum. Detestantibus ergo omnibus, « beatus Columbanus ait : Si voluntarius nullatenus Clericatus ho- « norem sumat, in brevi invitus Clericus existat. His ergo dictis, « vir Dei ad cellulam remeat, moxque prophetici dicti eventum res « non diu dilata affirmat. Nec mora Theodericus Theodebertum ad « bellum ciet, id, 30.

la Suisse, et y fonda de nombreux monastères. Il ne revint dans les Gaules que pour porter le dernier coup à la royauté gallo-asiatique, représentée par Brunehaut.

Cette reine était à la veille de sa ruine; mais avant la crise finale, elle avait opposé des obstacles à la coalition des grands et des clercs; et, quoique le but direct de ses efforts n'ait pas été atteint, le plan conçu par sa puissante intelligence donna une impulsion vive et durable à la civilisation Européenne.

La coalition formée contre l'autorité royale, toute politique au fond, était religieuse dans la forme. Un moine, un ascète, un saint conduisait cette ligue contre la fille, la veuve, la mère de tant de rois. C'est au nom du Christ qu'on venait l'attaquer, c'est au nom du Christ qu'elle repoussa l'attaque. Elle opposa la mission à la mission, l'apôtre à l'apôtre, la croix à la croix; elle put même espérer d'entreprendre une telle lutte avec avantage. Comment comparer en effet le cénobite sincère mais emporté, violent, barbare, presque féroce, à ce pontife non moins courageux, mais si imposant, si noble et si grave!... Devant le saint pape Grégoire, les fureurs de Colomban s'évanouiraient comme les ténèbres devant la lumière! Vain espoir! Colomban était l'homme de l'époque: Colomban était le présent, Grégoire n'était que l'avenir.

Il connaissait l'ennemi du saint siège (1), et ne songeait pas à l'épargner. C'est cet ennemi qu'il attaquait aussi dans les Iles Britanniques : convertir les païens n'était pas tout; il restait encore à vaincre la discipline Colombaniste, déjà si puissante dans les Gaules, et qui n'avait pour adversaire que Brunehaut. Grégoire est bien sûr de toute la sympathie de la reine-mère, lorsqu'il la prie de rappeler à l'unité « ces schismatiques, remplis d'une aveugle ignorance, ennemis de la discipline ecclésiastique, voués à un vagabondage pervers, qui ne comprennent ni ce qu'ils interdisent, ni ce qu'ils adoptent. Peste dangereuse qui s'arme contre l'orthodoxie de ce même concile de Chalcédoine si révéré dans toute l'église, dont l'autorité leur paraît inférieure à leur propre ignorance, car ils se croiraient volontiers plus sages que les quatre patriarches (2). » Il était difficile de désigner plus clairement saint Colomban et ses disciples. Mais le fier cénobite ne s'avoua pas vaincu. Il écrivit à Grégoire, non pas tout à fait comme un enfant rebelle, mais comme un fils insoumis. Jusque dans ses louanges, on reconnaît un ton de hauteur et d'égalité.

Bien que Colomban appelle Grégoire : « Seigneur

(1) Voir à la fin du volume sur les sentiments de Colomban pour la Papauté, les Pièces Justificatives (B).

(2) Greg. M. Brunech. Reg. Ep. XIX ap. Chesn. T. I, p. 900.

très saint, père romain en Christ, honneur de l'Église, fleur de l'Europe », ce protocole déguise mal l'orgueil et l'inimitié. Il ne méconnaît point l'autorité du pontife; il s'adresse à lui comme au premier des évêques; mais son langage est hardi, sa soumission est pleine de restrictions. Les écrivains ultramotains s'en sont indignés; la liberté de Colomban leur a paru plus barbare que sainte, émanée d'une ame plus infatuée d'elle-même et de ses préjugés nationaux, que docile à la voix d'une saine raison et d'une sagesse supérieure (1). Le moine ne soumet pas ses doutes au Saint-Père il lui propose ses opinions personnelles, et tout en lui demandant une décision, il lui déclare que l'église d'Hybernie et des Gaules tiendra pour hérétique quiconque rejettera l'opinion de saint Jérôme sur la pâque, et adoptera celle de Victorius, approuvée par le Saint-Siége. C'est à la fin de cette lettre que Colomban résume toute sa doctrine, et qu'il annonce en quelque sorte la réforme, par ces mots prophétiques : « Si tu me dis qu'on ne « peut changer les usages confirmés par le temps, « je te répondrai qu'il y a de vieilles erreurs, et que « la vérité qui les condamne est encore plus an« cienne (2). »

(1) Card. Orsi. Stor. Eccles. T. XL, p. 207. Edition in-18. Venezia.

(2) « Si ut audivi a sancto Candido tuo, hoc respondere volueris, temporis antiquitate roborata mutare non posse, manifeste anti-

Pour le pape, Colomban était tout au moins un schismatique; mais l'instant de sévir n'était pas arrivé. Il fallait opposer des armes plus fortes à celles de l'ascète Breton. Chose étrange! Colomban affichait la passion de la vieille latinité; Grégoire adoptant un autre système, s'élevait contre l'application de l'esprit aux lettres humaines : l'un affectait quelque civilisation, l'autre une sorte de rudesse (1), et cependant, l'opinion populaire ne prenait pas le change. Elle reconnaissait dans Colomban un des siens, un homme du peuple, l'homme des rochers, des bois, des sources sacrées, un druide chrétien. Ses miracles étaient agrestes, comme lui. Des animaux l'avaient nourri dans une caverne, un ours partageait avec l'ermite, tous deux vivaient en intelligence parfaite. Ainsi, se renouvelaient les traditions de Paul, de Pacôme, d'Antoine nourri par un corbeau et compagnon d'un lion. Le peuple écoutait avidement ces récits, heureux et fier de se voir contemporain de tels prodiges. Tous les actes de Colomban rentraient dans l'ordre des choses champêtres et domestiques; c'était une perpétuelle idylle. En l'admirant comme saint, les pauvres gens l'aimaient comme un d'entre eux. Il arriva un jour que le vent, la grêle, les nua-

quus error est, sed semper antiquior est veritas quæ illum reprehendit. » Ap. Greg. Ep.Lib. IX, indic. 11. Ad finem.

(1) Greg. M. ad Desid. Cad.

ges s'étaient engouffrés dans les moissons, avec un bruit et un ravage horribles. Plus d'espoir, plus de récolte. Les villageois éplorés tombèrent aux pieds de Colomban. Que fit le saint? Il ordonna à quatre de ses disciples de se placer aux quatre coins du champ. Lui-même se mit au centre, dans les gerbes, comme le Tagès des vieux Latins. Aussitôt la tempête disparut; un ciel serein, que dis-je? un soleil ardent, une zône torride, remplaça les nuages et darda ses feux sur les moissonneurs, brûlés au milieu d'un torrent de pluie. Une autre fois, il fit sortir l'eau d'un rocher; ou, plus secourable encore, il arrêta par sa parole, la bière s'échappant à larges flots des futailles défoncées. De son côté, Grégoire avait cherché à s'attirer la sympathie des populations rurales : il avait respecté leurs coutumes, leurs fêtes, jusqu'à leurs superstitions; défendant avec soin de detruire leurs temples, leurs lieux sacrés, qu'il se bornait à purifier en les bénissant. Mais quelle différence entre cette sollicitude paternelle, qui tombe de haut, et la communauté familière d'habitudes et de sentiments! Malgré les efforts de Grégoire pour avoir l'air simple d'esprit, et ceux de Colomban pour paraître lettré, les Barbares ne retrouvaient leur apôtre que dans le moine, Barbare comme eux. C'est qu'il parlait vraiment la langue de cette aristocratie sauvage, qui se

(1) Vit. S. Columb. Act. S. S. Bened. Sæc. II.

formait dans les Gaules, en dehors des traditions romaines. Les leudes, les serfs, comprenaient, aimaient dans l'un l'homme primitif, et repoussaient dans l'autre, le philosophe, le patricien, le Romain.

Cette opposition arrêta la mission grégorienne dès ses premiers pas.

Le pape n'ayant pu acccomplir lui-même le vœu de sa jeunesse, en confia l'exécution à un représentant habile et dévoué, le moine Augustin, prieur d'un des six monastères qu'il avait fondés à Rome, de ses deniers, lorsqu'il n'était encore que le plus riche des sénateurs. Augustin avait non seulement la science, la piété, et le courage; c'était un serviteur éprouvé de la chaire apostolique, nourri dans la discipline et l'amour de Rome, « prêt à tous ses combats, ardent à toutes ses couronnes, solide comme la tour de David munie du bouclier et de l'épée, arsenal du fort; » en un mot, un chevalier du Saint-Siège, un précurseur des croisés (1).

Quarante religieux acceptèrent, avec une promptitude unanime, la mission tracée par Grégoire et conduite par Augustin (2). « Il serait long, » dit

(1) « Augustinum invenit hominem virtutem, doimica bella paratum, per ardua et fortia coronæ avidum, et turrim David munitum, in quâ clypeus et hasta omnisque armatura fortium.» Vit. Aug. C. Act. S. S. Benéd. Sæc. I, p. 504. Ed. Venet.

(2) « Longum est exponere sed pium est recolere tam sanctæ « tamque dulcis animæ beatorum Gregorii atque Augustini sancto-

une chronique contemporaine, « mais il serait pieux de raconter comment ces ames si douces s'arrachèrent des entrailles maternelles de leurs demeures monastiques ; combien furent déchirantes les épines de leur séparation corporelle ! combien véhément leur désir d'un bienheureux retour ! quels étaient leurs soupirs et leurs mutuelles larmes ! » Ils partirent ces bons religieux, avec beaucoup de résolution sans doute, mais surtout avec une grande tendresse de cœur. Leur amour de la terre natale pouvait faire craindre des regrets. Cette crainte fut justifiée. Après quelques jours de marche, ils arrivèrent en un lieu que l'on croit être la ville d'Aix en Provence. Là, certains personnages, plusieurs même de ceux à qui ils avaient été recommandés, leur peignirent avec exagération la férocité des Angles, la barbarie de leurs mœurs, la difficulté d'apprendre leur idiôme, surtout les dangers d'une traversée. Ils amortirent le zèle et glacèrent les courages. Les missionnaires effrayés ne purent avancer ; une force inconnue les arrêtait

« rumque Fratrum a maternis visceribus monasterialis ecclesiæ « avulsorum, quæ spicula vulneratæ charitatis, in separatione corporali, senserint. Quas imprecationes beatæ restitutionis, quæ « suspiria, quas lacrymas invicem reddiderint : cum se ultrà dilectam patriam, immò mutuos aspectus tam desiderabilium patrum « ac sociorum in hoc exilio visuros non sperarent, et ad tam longinquam, tam externam barbariæ tamque incerta vitæ discrimina transmigraverint. » V. Aug. C. Act. S. S. Bened. Sæc. I, p. 505.

dans les Gaules. Ils transmirent à Grégoire Ier leurs terreurs, leurs dégoûts et leurs murmures.

C'était le clergé franco-hybernien devenu indigène, c'était Colomban enfin qui, par ses disciples, arrêtait ainsi la papauté. Grégoire avait adressé Augustin et ses missionnaires à ceux des évêques gallo-francs dont ils allaient traverser les diocèses. Là, ils devaient prendre les renseignements et les avis nécessaires à leur marche; mais ces évêques, ces prêtres, déjà imbus des doctrines anti-papales, répondirent mal à son espoir, ou peut-être ne trompèrent-ils pas son attente, car il les connaissait bien. Ils dégoûtèrent de leur mission Augustin et ses moines; ils les jetèrent dans la tiédeur, et le découragement (1), ils n'en prirent d'ailleurs aucun soin (2). Auprès de Lérins, siége de l'indépendance de la pensée et d'une sorte de mysticisme philosophique, les voyageurs écrivirent au pape pour lui déclarer qu'ils ne continueraient pas leur pèlerinage (3). Quoique Etienne, abbé de Lérins, n'ait point irrité le mauvais vouloir des autres clercs, il est à croire que ces îles se sentaient encore de l'esprit de saint Vincent,

(1) Vit. S. Aug. Cant. Act. SS. B. Sæc. II.

(2) « Ex qua re bene confidentes paterna charitate salutantes indicamus ad nos pervenisse, Anglorum gentem Deo annuente velle « fieri Christianam, sed sacerdotes qui in vicino sunt, pastoralem « erga eos sollicitudinem non habere. » Greg. Magn. Ep. 58 et 59 (ad Reg. Franc.) L. VI. Ind. XIV. T. II. Ed. Paris. 1725.

(1) Greg. Ep. VI, 5, 6. Ad Gregorium Lirinensem.

leur premier apôtre, qui ne reconnaissait le caractère de l'orthodoxie que dans l'Écriture interprétée par la tradition et disait sans hésiter : « Il n'appartient à aucun évêque d'imposer une décision aux autres évêques (1). » Depuis, ces vieilles libertés ne s'étaient pas renfermées dans la polémique, elles s'étaient ressenties des mœurs barbares. D'écoles spéculatives, elles étaient devenues factions armées.

Grégoire reconnut aisément l'hostilité gallo-franque. A cette déclaration de ses moines, il sentit vaciller l'édifice encore léger de la suprématie romaine ; mais l'esprit de retour et de défaillance ne pouvait jamais être en lui. D'une voix fortifiée par l'obstacle, il ordonna aux missionnaires de continuer leur route providentielle. Augustin était revenu à Rome : Grégoire l'en fit repartir. Enfin, après avoir traversé toute la Gaule, exposés à de nouveaux dangers, répoussés par les populations demi-sauvages du littoral, comme des loups et des monstres inconnus ; poursuivis par des femmes, avec une irrévérence, une folie, des hurlements et un mépris de Dieu, qui rappelait le paganisme et ses bacchantes (2), les missionnaires romains prirent terre sur les côtes de Kent. Ils étaient au nombre de quarante. Parmi eux, se trouvaient des

(1) St-Vincent de Lerins, contre Nestorius. Ch. LXXXVIII. Ampère. Hist. Litt. T. II, p. 63 et 65.

(2) Vita S. Augus. Episc. Cant. X. Act. SS. Ben.

interprètes de nation franque, donnés par Bruneliaut, à la demande de Grégoire. Ils se rendirent auprès d'Ethelred et annoncèrent à ce roi qu'un homme était arrivé de la grande Rome pour lui apporter la bonne nouvelle. Ethelred se défia du message : il fit dire aux missionnaires d'attendre ses ordres dans l'île de Thanet. Lui-même se rendit auprès d'eux. Crainte de maléfices, il ne voulut les voir qu'en plein air. Les missionnaires le reçurent processionnellement, portant une croix d'argent, une image du Sauveur sur un fond d'or et chantant des litanies d'un cœur contrit « pour faire tomber les ruses du démon, comme jadis les murs de Jéricho (1). »

Augustin annonça à Ethelred qu'il venait de la part du père de la chrétienté (2). « Brûlant de la soif ardente du salut des peuples anglo-saxons, ce pontife aurait bravé les dangers et la mort même pour venir à eux ; mais il n'a pu abandonner le gouvernement de l'église universelle ; aussi a-t-il choisi des hommes dévoués pour ouvrir au peuple de la Grande-Bretagne la route de la lumière éternelle et la porte du royaume céleste. » Ce fut par ces paroles imposantes, qu'Augustin termina une exposition des principes du christianisme.

(1) « Imaginem Domini salvatoris formose atque aurose in tabula depictam..... Litanias quibus caderent mænia Hiericho. » Vit. S. Aug. Cant. XVI.

(2) Pater totius christianitatis Gregorius.

« Voilà de beaux discours et de glorieuses promes-« ses, » répondit l'Anglo-Saxon, « mais tout cela est « trop nouveau ; je ne m'y fie point ; je ne quitterai « point les rites de mes pères et de ma nation pour « choses inconnues. Cependant, je ne veux pas « être ingrat envers vous ; vous êtes de braves « gens, car vous êtes venus de loin nous apporter ce « que vous croyez bon pour nous. Je vous ferai « donner hospitalité et subsistance. Prêchez d'ail-« leurs comme bon vous semblera, et attirez à votre « religion qui vous pourrez. » Ethelred leur assigna pour séjour la ville de Dorovern, aujourd'hui Canterbury. Ils y entrèrent en procession, suivant leur coutume, et chantant sur un mode très doux : « Nous te prions, ô Seigneur, par ta « miséricorde, de délivrer cette ville de ta colère, « car nous avons péché (1). »

Ethelred ne demeura point longtemps dans cette indifférence. Berthe la Parisienne, la nièce de Brunehaut, inclina bientôt son époux à la foi nouvelle. Elle priait habituellement, dans une église consacrée au grand saint de sa patrie, à Martin de Tours. Les missionnaires s'y rendaient tous les jours, auprès d'elle. Là, le plan de la conversion de tout le royaume de Kent fut arrêté. C'était le point essentiel. Le roi de Kent était le Bretwalda de l'Heptarchie, il y exerçait une sorte de suprématie

(1) Antiphonam dulci modo intonat. Vit. S. Aug. Cant. XIX.

sur les autres rois (1). Il crut, et fut baptisé. Dès lors, le nombre des nouveaux convertis devint immense. Canterbury, cet asile momentané d'un mission tolérée, se transforma bientôt en un siége épiscopal entouré de larges domaines, enrichi des dons de la royauté.

Augustin fut, dès ce moment, institué évêque d'York, primat de la nation anglaise. Le pape soumit douze évêques suffragants au nouveau primat, qui passa la mer pour recevoir la consécration épiscopale des mains de Virgile, archevêque d'Arles; juste hommage rendu aux Francs et à leur reine. Ainsi, à la voix du pontife, une hiérarchie nouvelle sortit tout armée d'un sol jusque alors inculte. Rome païenne avait porté ses lois et ses mœurs dans l'univers. Le tour de Rome chrétienne était alors venu; et certes, dans cette transmission de la puissance civilisatrice, elle alla plus loin que son modèle (2).

Ce n'était pas assez pour Augustin d'avoir converti au christianisme le Bretwalda de Kent et sa tribu; il lui restait encore la tâche plus difficile, de faire rentrer dans le cercle d'une unité rigoureuse la discipline récalcitrante des vieux chrétiens d'Hybernie. N'ayant pu briser Colomban dans les Gaules,

(1) Aliis etiam regibus presidens. Vit. San. Aug. Cant. XVI.

(2) Les cinq premiers évêques de Canterbury étaient Italiens, le sixième Saxon. Fleury. Hist. Eccles. L. XXXIX, 3.

il était bon de l'atteindre dans ses îles natales. Muni d'un ordre d'Ethelred devenu néophyte fervent, le primat convoqua à un colloque les évêques, ou, comme les appelle Bède, « *les docteurs des deux provinces de Bretagne* (1), » (l'Écosse et le pays de Galles.) Ils se rencontrèrent dans un endroit nommé depuis, La Force d'Augustin. Celui-ci les pressa d'accepter la paix catholique (2), en d'autres termes, de renoncer à leur opinion particulière sur la Pâque, drapeau de leur opposition à l'Église romaine, et de coopérer ensemble, sous le patronage du primat d'Angleterre, à la conversion des peuples idolâtres. La dispute fut violente et interminable; le parti hybernien résista avec une obstination pleine de haine et de rancune; il ne se rendit ni aux prières, ni aux reproches ni même aux miracles. Pourtant Bède nous assure que les indigènes finirent par en reconnaître l'évidence. Augustin avait beau redoubler de prodiges; les vieux Bretons s'attachaient d'autant plus passionnément à leurs usages antiques et à leurs traditions locales. Ils y mettaient l'entêtement que les hommes apporteront toujours au maintien de différences imaginaires ou peu essentielles.

Tel était, en effet, le caractère de cette querelle sous le rapport religieux; mais, comme cause na-

(1) « Doctores maximæ et proximæ Britonum provinciæ. » Bed.
(2) « Pace catholicâ secum habitâ. » Bed.

tionale, elle était sérieuse et importante. On se sépara donc sans s'entendre. Une seconde conférence fut accordée à la demande expresse des Bretons, s'il faut en croire Bède; ce qui n'est guère vraisemblable; car rien ne devait leur être plus odieux que les controverses et la vue de cette mission ultramontaine. Ils eurent soin cependant de ne rester inférieurs à leurs adversaires ni par le nombre ni par le choix. L'issue de ce nouveau colloque ne fut plus abandonnée cette fois, à de pauvres reclus qui ne savaient que répéter: « c'est la tradition de nos pères; « nous ne pouvons pas y renoncer. » On fit venir sept évêques, et des hommes très doctes du monastère de Benchor, si célèbre, si vénéré, que Bède, quoique adversaire de ses doctrines, s'abandonne, en franc Breton, au plaisir de le vanter. Avant de se mettre en marche pour la conférence, ces évêques, ces moines, l'abbé de Benchor à leur tête, se rendirent auprès d'un ermite renommé par sa sainteté. Ils lui demandèrent s'ils devaient sacrifier leurs coutumes à la discipline prêchée par Augustin. Le reclus répondit: « Si c'est un homme de « Dieu, suivez-le. — Et comment l'expérimenter? — « Le Seigneur a dit: Soumettez-vous à mon joug, « et apprenez de moi, que je suis doux et humble « de cœur. Si cet Augustin est en effet humble et « doux, il faut croire qu'il porte le joug de Jésus-« Christ, et qu'il voudra vous aider à le porter. S'il

« est dur et superbe, il est certain que cet homme « n'est pas de Dieu. En ce cas, nous n'avons que « faire de ses discours. — Mais comment distin- « guer cela ? — Faites en sorte qu'il se rende le « premier avec les siens au synode : s'il se lève « quand vous approcherez, vous saurez que c'est « un serviteur de Jésus-Christ, et vous lui obéirez ; « s'il ne se lève pas devant vous, qui serez plu- « sieurs, méprisez-le comme il vous méprisera. » Ils quittèrent le vieil ermite, allèrent trouver Augustin et ne le virent pas se lever de son siège. Furieux, ils rompirent la conférence, ne voulurent ni célébrer la Pâque ni baptiser à la romaine, ni reconnaître Augustin pour archevêque. « S'il « reste assis maintenant devant nous, que fera-t-il « quand nous lui serons soumis ? » Augustin leur dit alors : « Vous n'avez pas voulu de frères, vous « aurez des ennemis. Au lieu de la paix, la guerre ! « Vous refusez d'ouvrir aux Anglo-Saxons la voie « du salut ; vous recevrez de leurs mains la ven- « geance et la mort. »

La prophétie s'accomplit bientôt. Pendant une guerre civile un roi de Northumbrie parut au lieu même où Augustin avait lancé l'anathème contre l'Eglise Celtique. Les moines, à la vue de son armée, s'agenouillèrent et se mirent à prier. Ils étaient douze cents, et, comme les Hébreux conduits par Moïse, ils s'étaient placés sur un tertre, au dessus du

champ de bataille. « Quels sont ces hommes noirs, « dit le Northumbre, et pourquoi ces clameurs? » On lui apprend d'où ils viennent et ce qu'ils font. — « Prier, c'est combattre ; ils prient, donc ils sont contre nous. » Cela dit, il se précipite sur eux et en fait un grand carnage, non sans difficulté ni sans perte, car ces moines se défendaient courageusement (1). Puis, il court au monastère et le renverse de fond en comble. Augustin avait-il dirigé ce roi païen? Accusé par la tradition, il est défendu par les auteurs orthodoxes. On rapproche les dates, on les examine dans un sens favorable ou contraire. Selon les uns, Augustin était mort; selon d'autres, il achevait sa verte et rude vieillesse (2). Quoi qu'il en soit, Bède entonne un chant de triomphe: « Ainsi fut massacrée cette milice criminelle, ainsi la vengeance céleste s'appesantit même par un supplice temporel, sur ces perfides qui avaient méprisé la voie du salut. » Peu importe au surplus, que cette cruelle vengeance se soit exercée sous Augustin ou sous Laurent, son successeur. La haine de la mission romaine contre l'Eglise Celtique d'Hybernie n'était pas la passion d'un seul moine, mais le mobile, l'intérêt, la vie de la corporation tout

(1) Hic cæteras nefandæ militiæ copias, non sine magno exercitus sui damno delevit. Bedæ II, 2.

(2) Quamvis ipso, jam multo antè tempore, ad cœlestia regna translato.(Bedæ hist. p. 47.) Ces mots sont interpolés, selon l'opinion de Goodwin et Hammond. Voyez Horæ Britannicæ. T. II, p. 371. M. Augustin Thierry est du même avis. Conq. de l'Angl. T. I.

entière. Dans les Bretons, dans les Ecossais, dans Colomban, il ne faut voir que l'expression diverse d'une même pensée. Les missionnaires s'étaient déguisés un peu lors de leurs premières prédications pour ne point effaroucher les indigènes des îles Britanniques ; mais bientôt ces ménagements ne furent plus possibles, et l'aversion se déclara ouvertement.

Laurent, successeur de saint Augustin, écrivit aux Evêques et abbés d'Ecosse et d'Irlande. « nous « avons eu de la vénération pour les Bretons et les « Scots, croyant qu'ils suivaient l'usage de l'église « universelle. Après avoir connu les Bretons nous « avons cru les Scots meilleurs; mais nous avons « reconnu ensuite, par la manière de vivre de « l'évêque Dagam et de *Colomban* qui a passé abbé « dans les Gaules, qu'ils ne différaient en rien de « la conduite des Bretons (1). »

(1) Ut temporalis interitus ultionem sentirent perfidi quòd oblata sibi perpetuæ salutis consilia spreverant. Bedæ presbyt. Hist. T. II, p. 47.

(2) « Credentes, quòd juxta morem universalis Ecclesiæ ingre-« derentur in magna reverentia sanctitatis tam Britones quam Scot-« tos venerati sumus. Sed cognoscentes Britones, Scottos me-« liores putavimus. Scottos verò per Dagamum Episcopum in « hanc quam superiùs memoriavimus insulam, et *Columbanum* « *Abbatem* in Galliis venientem, nihil discrepare à Britonibus in « eorum conversatione didicimus.» Beda. L. II, ch. IV. L'aversion des disciples d'Augustin pour ceux de Colomban ne fut point éphémère ; un siècle après, les lettres de St Boniface la reproduisent encore, dans toute sa force. Voir Pièces justific. (C).

V.

GRÉGOIRE, COLOMBAN ET BRUNEHAUT.

—

Dans cet intervalle, la face des affaires avait changé ; trois grands acteurs avaient disparu de la scène du monde : Grégoire, Colomban, Brunehaut ; Grégoire par la loi de la nature, Colomban par une émigration nouvelle, Brunehaut par un attentat sans exemple.

Entre tant d'hommes éminents qui se sont assis sur la chaire pontificale, saint Grégoire fut assurément un des plus illustres. Nous ne parlerons pas ici de ses talents oratoires ou des formes de son style. Trop souvent les Pères de l'Eglise ne sont pesés qu'à la balance d'une vaine rhétorique. D'ailleurs, malgré quelques traits d'une éloquence rude et haute, le pape Grégoire ne fut qu'un orateur de la décadence et un écrivain des temps barbares. La gloire de Grégoire Ier n'est pas là : ce pontife zélé, cet homme ardent, ce fondateur politique de la Papauté protégea les païens, les juifs, les hérétiques, tous enfin. L'humanité ne lui fut jamais étrangère. Sa vie répond d'une manière bien triomphante à ces sophistes soi-disant catholiques, pour qui l'intolérance est une invention du dix-huitième siècle, incompatible avec la marche providentielle des idées. Hommes de force menteuse et de faiblesse réelle; vous qui décorez la persécution et la violence du beau nom de réaction religieuse; allez! prosternez-vous devant le trône de Grégoire; il vous dira comme à Jean le Jeûneur, comme aux Evêques qui flagellent, au lieu de bénir : « Votre fraternité connait étrangement les saints canons! Nous sommes des pasteurs et non des bourreaux. Saint Paul, bon prédicateur assurément, n'a-t-il pas dit : Raisonne, gourmande, supplie, avec toute patience et tout savoir. Elle est

nouvelle en vérité, elle est inouie la doctrine qui frappe pour donner la foi!... (1) » Qu'importe qu'il ait brûlé quelques livres, s'il n'a brûlé que des livres! Jamais il n'eut une maligne joie à grossir le nombre des hérétiques. Il ne les reconnaissait qu'à regret. Aussi fit-il entrer à pleines voiles dans le port, ce vieux bâtiment de l'Eglise qui, selon ses propres expressions, « était usé et battu par la tempête (2). ».

Après avoir réalisé par sa mission d'Angleterre la pensée la plus féconde peut-être de l'histoire moderne, puisqu'elle domina tout le moyen âge, Grégoire mourut dans sa soixante-deuxième année, la quatorzième de son pontificat.

Colomban lui survécut. Les évêques qui s'étaient servi de son ascendant contre l'influence romaine, lui créaient souvent des difficultés. L'hybernien finit par prendre trop de place à leur gré. Ils l'attaquèrent sur la célébration de la pâque. Colomban les exhorta d'abord à examiner la meilleure tradition. « Supportez », leur écrivit-il, « mon ignorance avec paix et charité. Je ne suis

(1) « Quid autem de Episcopis qui verberibus timeri volunt, « canones dicant bene fraternitas vestra novit! Pastores etenim « facti sumus et non percussores. Et egregius Prædicator (2 Tim. « 4.) dicit: Argue, obsecra, increpa, cum omni patientiâ et doctri- « nâ. Nova vero atque inaudita est ista prædicatio, qui verberibus « exagit fidem. Lib. 2, Epist. 52. Indict. II. »

(2) Greg. ad Leandr.

pas l'auteur de cette diversité, il doit m'être permis de vivre en silence dans ces bois auprès des os de dix-sept de nos frères morts. C'est ainsi que nous vivons déjà depuis douze ans. Nous souhaitons de suivre jusqu'au dernier souffle l'usage de nos anciens. Voyez ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers. Je crois qu'il vous sera plus avantageux de les consoler que de les inquiéter. Je n'ai osé vous aller trouver, de peur de disputer en votre présence, contre la défense formelle de l'apôtre. Car si Dieu veut que vous me chassiez de ce désert où je suis venu de si loin pour l'amour de Jésus-Christ, je dirai comme le prophète : si je suis cause de cette tempête, faites-la cesser en me jétant dans la mer. »

Bientôt il se dégoûta du séjour des Gaules. Malgré les instances de Clotaire, il résolut de se fixer en Lombardie, où l'attiraient à la fois l'amitié des rois de cette contrée et leur commune haine pour ce qu'il appelait l'*orgueilleux sourcil* de la papauté (1). Retiré à Bobbio, le Luxeuil lombard, il disputa avec le pape Boniface IV sur les trois chapitres. A la prière d'Agilulfe, il traita le pape Vigile d'hérétique, indigne de figurer parmi les évêques orthodoxes (2). Non seulement il engagea Boniface à

(1) Hoc *superciliosum nescio quod*. Colomban avait lu Juvénal ; il se souvenait du *Grande supercilium* de Cornélie.

(2) Vita S. Gall. Ch. VIII.

réformer les mœurs des Italiens, dont il attribuait le dérèglement à ce qu'il nommait un schisme (1), mais il osa conseiller au pape d'assembler un concile pour se purger devant cette assemblée du soupçon d'hérésie.

Ce moine fut donc l'un des instruments les plus actifs d'une révolution politique. Dans cette lutte, la constitution naturelle de la royauté franque subit un changement complet. Un message du fils de Frédégonde à Brunehaut en fut le symptôme et le signal.

Clotaire II était entré en Austrasie par la faction des grands; il était à Andernach et Brunehaut à Worms. La reine lui contestant le droit de s'emparer de l'héritage des fils de Thierry, le somma d'évacuer la France orientale. Clotaire manda à Brunehaut, *qu'il choisirait l'arbitrage des Francs* et qu'il promettait d'accomplir ce qu'*ils auraient décidé* (2). Clotaire innovait; Brunehaut défendait

(1) Fleury. L. XXXVII, 8.

(2) Quelques observations philologiques et grammaticales feront apprécier mieux que tous les raisonnements, la marche des idées et des intérêts dans ces importantes questions. Voici le texte de Frédégaire : (L. II, ch. XL.) « Chlotarius respondebat et per « suos Legatos Brunechildæ mandabat : Judicio Francorum *electo*, « quicquid præcedente Domino à Francis inter eosdem judicabitur, « pollicetur sese implere. » Le système électif ayant pris beaucoup de force sur le déclin de la dynastie Mérovingienne et étant devenu loi fondamentale sous les Carlovingiens, tous les textes furent altérés, entre autres celui-ci, et au lieu de *Judicio Francorum electo*, ce qui signifie que Clotaire s'en rapportait au jugement des

l'ancien droit. Elle n'hésita pas un instant, elle combattit et succomba.

Brunehaut périt par Clotaire, une reine par un roi. Amenée devant ses vainqueurs, Brunehaut n'est point la veuve ou la mère de quelque chef d'obscure peuplade. Ce reste de diadême qui jette encore une pâle clarté sur son front, c'est un débris de la mitre babylonienne. Ses traits portent

Francs (*Judicio electo à Clotario*) on mit dans la plupart des manuscrits : *Judicio Francorum electorum*; latinité barbare, mais surtout, anachronisme flagrant. Pour suivre les progrès du système électif, il est encore plus curieux de voir comment les chroniques postérieures ont développé ce passage de Frédégaire. Selon Aimoin, Clotaire ne se borne pas à indiquer sa préférence pour le jugement des Francs ; il signifie à Brunehaut de réunir l'assemblée des nobles parmi les Francs (*Conventum nobilium debere eam aggregare francorum*) et de traiter des affaires communes dans une délibération commune (*et communi tractatu de communis consulere rebus*. Aim. L. IV, c. I). Adon plus bref et plus moderne, va droit au fait. Clotaire, selon lui, est tout simplement un monarque électif. (*Chlotarium* (*Franci*) *in monarcham super se stabilierunt*).

De ce que Brunehaut employait des Romains tels que Lupus, Protadius, etc., on a conclu qu'elle était attachée au génie Romain, à la tradition Romaine, à l'esprit de la race Gallo-Romaine. Mais cette explication n'explique rien. Brunehaut se servait de Romains parce qu'ils étaient plus intelligents, et que la plupart des Francs étaient entrés dans la ligue épiscopale et aristocratique. La preuve que Brunehaut n'était pas vouée exclusivement à la race romaine, c'est qu'elle était ennemie mortelle de St Didier, évêque de Cahors, l'un des plus illustres Gallo-Romains : «Qui legum ro-« manorum indagationi studuit, ut ubertatem eloquii gallicani ni-« toremque gravitas sermonis romani temperaret.» Ex Vita S. Desid.-Cadurc. D. Bouquet, T. III, p. 527.

l'empreinte effacée du profil de Sémiramis. Brunehaut, c'est la royauté asiatico-germanique à l'agonie. Couverte de cheveux blancs, sillonnée de rides, pauvre, nue, mais indomptable, on la torture longtemps sans qu'elle en meure, tant sa vieillesse est encore vigoureuse. On la frappe, on la promène à travers les risées d'une soldatesque parvenue; puis enfin, elle disparaît, emportée aux crins du coursier féodal.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

LIVRE VI.

613 — 710.

I.

CONSÉQUENCES DE LA MORT DE BRUNEHAUT. — FÉODALITÉ NAISSANTE. — Y A-T-IL EU DES MAIRES DU PALAIS ?

Après le supplice de Brunehaut et le triomphe si chèrement acheté de Clotaire II, les forces organiques de la royauté franque furent transmuées et déplacées dans un antagonisme apparent, mais en réalité, par un mouvement régulier. Le pouvoir royal, jusqu'alors disséminé, rentra tout entier

dans une seule main, et cependant, loin de s'affermir par cette concentration, il se trouva sous le coup d'une puissance nouvelle, supérieure à la sienne propre. Il semblait que le morcellement perpétuel du territoire et de l'autorité s'opposât seul à la réalisation d'une grande monarchie dans les Gaules. Cette division de l'héritage était en effet un désordre sans cesse renaissant, qui pesait également sur les rois et sur les peuples. Pour y remédier, les rois avaient eu recours tantôt aux attentats privés, tantôt à la guerre civile. Ils avaient été secondés dans leurs efforts par des populations entières. La destruction d'une telle situation était évidemment le vœu, la nécessité du moment; car, en dépit d'une couleur locale très fausse, qui change les hommes de cette époque en bêtes féroces incapables d'un calcul intellectuel, il y avait alors, comme toujours, une portion plus éclairée, moins matérielle, une élite enfin qui, sans consacrer comme nous la vie entière à l'analyse de ses plaies, les ressentait, les voyait, et y cherchait un remède.

La royauté au septième siècle, se trouvait prise dans un défilé d'une issue difficile. En conservant son droit originel, elle maintenait dans toute sa force cette loi du partage égal, non moins imprimée dans tous les esprits que l'hérédité royale elle-même. En cherchant à éluder ce partage, elle avait besoin de rallier beaucoup d'intérêts privés à

une violation si manifeste des coutumes et des mœurs antiques, j'ajouterai de la religion des ancêtres, car le christianisme superficiellement adopté par les tribus franques et surtout par la famille Mérovingienne, n'avait point altéré en elle, une foi plus intime : la foi royale et dynastique. Clotaire avait donc à choisir, ou le partage des Gaules avec les fils de Thierry, ou la réunion de toutes les couronnes franques sur sa tête avec le consentement et par le choix des Leudes, des Evêques et des hommes d'armes. Comme cohéritier, il se maintenait dans les anciennes traditions Mérovingiennes : il prenait sa part de droit et de fait. Comme héritier unique des Gaules, il créait un droit nouveau, et ne pouvait, par conséquent, se passer d'une sanction nouvelle. Quoique le grand Clovis et son fils Clotaire Ier eussent réuni toute la monarchie franque sous leur sceptre, ils ne pouvaient servir ni d'exemple ni de précédent à Clotaire II. Clovis était arrivé par la conquête; Clotaire Ier par la mort naturelle ou prématurée de tous les ayants-droit, en un mot, par l'hérédité. Clotaire II, au contraire, était dans son camp au milieu de quatre jeunes Mérovingiens, enchaînés à ses pieds, sur le cadavre de leur aïeule. Leur mort, comme celle de Brunehaut, ne pouvait être qu'une sorte d'arrêt judiciaire; les hommes d'armes s'en étaient constitués les approbateurs et les témoins. Ces muettes tragédies qui

jusqu'alors, avaient ensanglanté tantôt un coin secret du gynécée mérovingien, tantôt quelques touffes de gazon, au pied d'un arbre, dans le fond des forêts de Cuise ou d'Hercynie; ces meurtres, ces exécutions, s'accomplissaient maintenant en plein jour, à la face du soleil. La révolution de palais avait passé à l'état de révolution nationale. Le roi tuait publiquement; ce n'était point une perfidie, un guet-apens, mais un sacrifice, un holocauste et surtout un marché. Au prix de ces victimes royales il demandait et obtenait le monopole de la royauté; mais, en réalisant l'unité du pouvoir, il en abdiquait l'indépendance, surtout il en altérait l'esprit.

Clotaire avait frappé Brunehaut et laissé vivre Sigebert, fils de Thierry, parce qu'il l'avait tenu sur les fonts. Une reine juridiquement condamnée, un Mérovingien issu du dernier roi et exclu du trône en faveur d'un collatéral, voilà des faits encore inconnus dans la monarchie gallo-franque. Ils ne tardèrent pas à amener leurs inévitables conséquences.

En créant une situation il faut créer un langage. Les farons ou barons paraissent ici pour la première fois dans l'histoire. Ce sont eux qui décrètent

(1) « Burgundiæ Farones verò, tam Episcopi quam cæteri « Leudes. » Frédég. XL.) ** Ce titre de *Farones*, comme nous l'avons dit, est emprunté aux Lombards. Voyez notre L. IV.

qu'aucun des enfants de Thierry ne doit vivre et que le fils de Frédégonde règnera seul sur les Gaules. Désormais ils gouvernent et absorbent tout : noms, dignités, souvenirs. Il ne s'agit plus guère ni d'antrustions ni de fidèles. De tous côtés surgissent les barons, et à leur tête, le *majordomus*, le maire du palais.

Jusqu'alors cet officier domestique, peu remarqué dans la hiérarchie, avait toujours été révocable. Un des vainqueurs de Brunehaut devenu majordome, força Clotaire de jurer l'inamovibilité de sa charge. Cet exemple était attrayant; il fut suivi. Dès ce moment, la mairie du palais devint inamovible (1), puis élective; non pas toujours ni d'une manière stable; mais par circonstance ou par caprice. Il arriva même, que le roi offrit aux farons de leur abandonner l'élection du maire et qu'ils n'en voulurent pas. Y eut-il réellement un maire du palais? Rien de moins certain.

Sans entrer dans l'énumération minutieuse et trop connue des divers privilèges de ce haut ministère, il faut se borner à remarquer qu'il a été plus flottant, plus intermittent, moins régulier, moins uniforme qu'on ne le suppose. Le nom de maire du palais a donné lieu aux conjectures les plus bizarres. Des préoccupations germaniques sub-

(1) Fréd. XLII.

stituées aux souvenirs plus réels de la cour de Byzance ont fait retrouver dans le *majordomus*, je ne sais quel *mor-dom* ou juge du meurtre. Le titre de majordome n'a pas été exclusivement attribué, par les contemporains, aux personnages d'élite que l'histoire a placés sur le premier plan. Les écrivains du temps de Charlemagne, soit pour ravaler la royauté mérovingienne, soit pour abréger le discours, ont montré la couronne foulée aux pieds par une sorte d'évocation fantasmagorique nommée *majordomus*; mais, ce nom n'a jamais existé comme qualification officielle. Dans les chartes contemporaines, il désigne le plus souvent le personnage principal de l'état, mais quelquefois aussi des officiers subalternes du palais. Ainsi dans une charte très remarquable du règne de Clotaire III, le titre de maire du palais est simultanément attribué à trois officiers ou palatins. Les meilleurs critiques ont pensé avec raison qu'un *maire du palais* n'est qu'un des grands de la cour. On peut en conclure qu'il n'y a jamais eu de dignité spécialement nommée ainsi. Il résulte même clairement, d'un passage de la vie de saint Eloi par saint Ouen, que cette expression n'était pas officielle, mais usuelle et familière. Quelquefois ce titre est confondu avec d'autres fonctions entièrement différentes, telles que celles de *vicedominus* ou Vidame, de référendaire ou notaire. La chronique de saint Benigne appelle maire du

palais un référendaire ; et, cependant, le maire du palais à cette époque n'était pas un inconnu, c'était Hébroïn. A vrai dire (1), le maire n'était que le chef du palais, le premier (*major*) de la maison (*domûs*). A sa qualité de maire il ajoutait souvent celle de duc ou de patrice ou de sous-roi. Peut-être n'avait-il aucun titre spécial, et on serait tenté de le croire lorsqu'on voit la chronique de Fontenelle qui n'avait rien de commun avec Constantinople, qualifier le maire d'*Exarque* et la mairie d'*Exarchat* (2).

(1) Charte adressée par Sichelmus et six autres fidèles pour informer du pillage de l'abbaye de Bèse les trois maires du palais de Clotaire III. *Dominis nostris proptiis Reideberto*, *Chrodoberto*, *Emerulfo Majoribus-Domus sacri palatii.* (Recueil de Brequigny. T. I, p. 265.) Ebroïnus Palatii præpositus, quod *vulgo*, dicitur Majordomus. V. S. Elig. ab Audoën scripta in Dachery Spicileg. T. V, p. 283. Frédégaire appelle Herchinoald, non pas *Major Domus*, mais *Prefectus Palatii*. « *Vicedominus*. Qui vices locum domini obtinet, ἀντικύριος, in versione G. Concilii Lateranensis IV. C. 45. « Ulpianus, l. 157. D. de Regul. Jur. Si vel dominis, vel qui vice « dominorum sunt, veluti tutoribus et curatoribus obtemperaverint « Vicedominus loci, in Actis S. Eutychetis 15 april. Regula Ma-« gistri cap. 11. Sicut in hominis domo, ut securus sit de omnibus « præparandis, dominus rei ordinat Majores familiæ, quos vice « domini minores timeant, id est, Vicedominum, Villicum, Sal-« tuarium et *Majorem domus*, etc. Quibus locis Vicedominus, Vil-« licus, et *Major domus* iidem videntur. Et certe Gregorius M. « l. 9. Epist. 66. Titulum *Majoris domus* tribuit Vicedomino Ec-« clesiæ : observatque Browerus lib. 8 et 12. Annal. Trevir, p. 474. « 669. 671. I. Edit. Vicedominum seu Advocatum Treviensem, « *Majorem domus* vocitari à Scriptoribus. » Ducange. Gloss. Ad Verb. Vicedominus. Chron. Benign. Divion. Apud. D. Bouquet. T. III, p. 317.

(1) Chron. Fontanell. Apud Pertz. T. II, p. 275.

Au surplus, sous quelque enseigne que ces audacieux vassaux aient osé avilir la royauté, elle fut avilie. Le roi n'était plus que le client des farons et des évêques. Un concile fut convoqué à Paris. Les farons y siégèrent en assez grand nombre. Cette importation nouvelle dans les Gaules était empruntée d'une contrée voisine. Déjà depuis l'abolition de l'arianisme, la théocratie gouvernait par des conciles toutes les parties de l'Espagne, soumises aux Visigoths.

II.

ESPAGNE GOTHIQUE. — CONCILES DE TOLÈDE. — ROYAUTÉ SYNODALE.

Du roi Leuvigild date une ère fameuse en Espagne. Les deux religions se heurtèrent sous son règne. Elles s'étaient maintenues, jusque-là, dans une haine mutuelle ; toutes deux puissantes : l'arianisme sur le trône, l'orthodoxie dans le peuple. Malgré la popularité du catholicisme, le passage

de l'hérésie arienne au symbole de Nicée ne s'opéra point sans difficulté. Il fut hâté par des évènements funestes et des discordes sanglantes. Inaugurée sous de tels auspices dans la péninsule, la foi y contracta pour longtemps une couleur sombre et tragique. Ce ne fut point l'aurore d'un jour brillant, mais une aube triste, enveloppée de nuages. Cette fatalité pesa sur l'Espagne, pendant dix siècles. On sentit longtemps, que la foi ne s'y était pas épanouie dans une heure d'enthousiasme, de jeunesse et de liberté. Dès l'origine, la promesse y fut une menace et la bonne nouvelle un châtiment.

Leuvigild avait deux fils : Hermenegild et Récared; l'un passionné et sans mesure; l'autre, prudent et doux, mais subtil. Hermenegild avait choisi parmi les Francs, son épouse Ingonde, fille de Sigebert et de Brunehaut. Le vieux roi était remarié à Gosvinde veuve d'Athanagild son prédécesseur. Ingonde était catholique ardente, Gosvinde arienne frénétique. Elle résolut de rebaptiser sa belle fille et n'épargna rien pour l'y engager. Ingonde résista à la douceur; Gosvinde en vint à la violence. Elle saisit Ingonde par sa longue chevelure mérovingienne, la traîna sur les pierres, la frappa du pied et la jeta toute sanglante dans un vivier, appelant cela un baptême.

Hermenegild aimait sa compagne et partageait sa croyance. Retiré à Séville, il fut converti par

saint Léandre, évêque de cette noble cité. Leuvigild furieux, persécuta les catholiques. Jusque alors il les avait laissés vivre en paix, mais la violence de cette réaction fut proportionnée à l'étendue de l'ancienne tolérance. C'est assez dire qu'elle devint extrême.

La cour de Constantinople saisit une si belle occasion de troubler les rois Visigoths d'Espagne. Elle le pouvait facilement. Lors de l'expédition de Bélisaire contre les Vandales, les Grecs accueillis imprudemment sur le territoire hispanique, n'avaient plus quitté la côte de Carthagène. De ce point si favorable, il leur était aisé de communiquer avec une population dévouée à l'orthodoxie ; ils avaient de nombreuses intelligences dans le clergé catholique, dont une partie s'était retirée à Byzance, sous les auspices de Rome représentée par saint Grégoire, alors simple apocrisiaire, ou nonce du pape auprès de l'empereur. Hermenegild traita avec les troupes grecques demeurées en Espagne et envoya l'évêque de Séville à Constantinople, pour s'entendre avec le nonce Grégoire.

Dans ce danger, Leuvigild proposa une entrevue à son fils, qui la refusa. Il gagna alors les troupes byzantines, moyennant trente mille sous d'or, et livra bataille au rebelle. Les Grecs, vendus d'avance, lâchèrent pied. Hermenegild, vaincu, se réfugia dans une église, comme lieu d'asile.

C'est ici que le premier roi catholique d'Espagne, paraît à son tour sur la scène. Recared entre dans l'église où son frère attendait tremblant au pied de l'autel. D'un air insinuant, il lui promet le pardon paternel et confirme cette promesse par des serments. Hermenegild consent à voir son père. Leuvigild entre dans l'église, relève son malheureux fils prosterné à ses pieds, lui parle avec tendresse et l'emmène dans son camp. A peine entré, il lui fait arracher l'habit royal, le couvre de haillons et l'envoie prisonnier à Valence. Recared, devenu l'héritier du sceptre, demanda et obtint la main de Rigonte, autre reine franque, fille de Chilpéric et de Frédégonde. La malheureuse Ingonde, retenue par les Grecs, emmenée à Constantinople, tomba malade pendant le trajet, fut jetée sur la côte d'Afrique, où elle mourut, probablement de misère et de faim. La destinée d'Hermenegild, moins obscure, fut aussi funeste: par l'ordre de son père, on lui fendit la tête d'un coup de hache (1).

Parvenu au trône, Recared vit aisément qu'en Espagne, l'arianisme et la royauté étaient désormais incompatibles. Les peuples indigènes de l'Ibérie n'avaient jamais accepté l'arianisme; leur fidélité au vieux culte avait gagné la nation conquérante

(1) Joh. Biclar. — Greg. Tur. — Paul Diac. — Mariana. — Masdeu. — Flores. — Aschbach.

elle-même. Seuls, quelques évêques tenaient encore à l'hérésie; mais, à moins de risquer son trône, un roi goth d'Espagne ne pouvait plus demeurer arien. Saint Léandre, saint Isidore son frère, unis par le zèle non moins que par le sang, éclairèrent la conscience et la politique du roi. Ils achevèrent l'ouvrage préparé sous Leuvigild. Grace à des prédications secrètes mais ardentes, la ruine de l'arianisme s'opéra sans effort. Sous l'inspiration d'Isidore et de Léandre, Recared ordonna aux évêques catholiques et ariens de débattre devant lui le grand procès qui les partageait. Désabusé des uns, convaincu par les autres, il se proclama *roi catholique*, titre qui demeura depuis à tous les monarques d'Espagne. Il n'eut à convertir que ses courtisans, car c'était le roi qui se réunissait à son peuple, et non le peuple qui suivait son roi. Quoique la résolution fût sage et inévitable, quoiqu'elle assurât son règne, elle perdit la royauté. De vainqueur qu'il était, le corps épiscopal ne tarda pas à devenir maître. Pour donner une nouvelle garantie à son pouvoir, il inspira à Recared le goût exagéré des traditions romaines : pâle reflet des empereurs, Recared se fit appeler aussi Flavius, prénom de la maison théodosienne (1); par l'adoption du nom

(1) Lucas Tudensis (Luc de Tuy).

de famille de Théodose, il voulut indiquer qu'il se regardait comme un successeur de ce grand empereur; peut-être même, à l'aide de quelque fausse généalogie consumée par le temps, voulut-il laisser croire qu'il était du sang des Flaviens, conjecture vraisemblable lorsqu'on songe à la sympathie de l'Espagne pour les césars, nés dans son sein. Fière de leur avoir donné le jour, elle se plait encore à voir dans le code Théodosien, un recueil de lois nationales (1).

Recared, imbu des idées impériales, comme autrefois le grand Théodoric d'Italie, protégea l'extension de la loi romaine et lui donna l'appui d'un pouvoir déjà précaire, mais qui, sous son règne, conservait encore un air d'indépendance. Il n'en fut pas ainsi pour ses successeurs. Là, comme ailleurs, le souffle de l'Empire engendra l'élection, la transporta de l'Église à l'État, étendit et développa le pouvoir sacerdotal. Les conciles ou synodes s'emparèrent des affaires publiques et, dès lors, l'Espagne ne fut qu'une théocratie, avec un roi nominal.

Les évêques d'Espagne formèrent un plan singulier; ils fixèrent leurs regards sur un modèle gigantesque : chercher dans la Bible l'exemple d'un gouvernement, reprendre la société humaine au

(1) Masdeu, T. XI, p. 78.

point où la théocratie juive l'avait laissée, telle fut la pensée vaste mais inféconde de l'épiscopat d'Espagne. Dans cette hypothèse, la souveraineté appartenait aux évêques, successeurs des juges d'Israël; tandis que la délégation, la force exécutive de ce pouvoir, devait être confiée aux mains d'un roi élu par les prêtres. Les évêques espagnols résolurent de reprendre l'œuvre de Samuel, au point où Saül avait osé l'interrompre. Pour parvenir à ce but, pour réaliser ce dessein, il fallait déclarer la royauté élective, non seulement en fait, mais en droit; non seulement d'une manière accidentelle et fortuite, mais légalement. Le droit divin fut placé dans l'élection.

Cette doctrine n'a pas été hautement proclamée sous Recared. Le premier roi catholique ne pouvait pas être traité ainsi; les temps n'étaient pas mûrs. Cependant, dès ce règne, l'épiscopat soumit la royauté à la cérémonie du sacre, telle qu'elle venait d'être introduite dans l'empire d'Orient. Recared, tout romain de cœur, tomba dans le piége, sans l'avoir aperçu. Le sacre royal fut toujours le premier pas de la théocratie vers l'autorité suprême. La race de Recared ne tarda pas à se ressentir de son imprudence. Deux de ses fils portèrent la couronne, mais à de longs intervalles. Après l'assassinat de Liuva, son successeur immédiat, des Goths étrangers à sa race, passèrent tour à tour sur le trône, et, vingt

ans après, Suintila (1), son second fils, n'y remonta que pour en être précipité par la main des évêques. Suintila avait voulu réprimer leur puissance toujours croissante, en restreignant l'autorité des conciles de Tolède, devenus le centre du pouvoir souverain (2). Il avait poussé la hardiesse jusqu'à n'avoir point rassemblé de concile pendant toute la durée de son règne ; cette audace le perdit, les évêques et les procérès s'armèrent contre lui.

Un reste de royauté héréditaire avait suffi pour chasser d'Espagne l'étranger, trop favorisé par les Evêques. Malgré la mémoire de Recared, malgré la victoire de Suintila sur les montagnards belliqueux de la Vasconie, et sur les troupes grecques demeurées en Espagne par ordre de l'empereur Héraclius; malgré la conquête de la Péninsule tout entière, Suintila succomba dans cette lutte inégale. Le quatrième concile de Tolède, présidé par saint Isidore, le déposa, le déclara infame, lui, sa femme, ses enfants ; confisqua tous leurs biens privés ; et, comme on ne sait ce que devint ce malheureux roi, tout porte à croire que sa mort fut violente et se-

(1) On a nié, sans preuve, que Suintila fût le fils de Recared, malgré l'autorité de Rodrigo Ximenès et de Luc de Tuy. On ne peut rien arguer du silence des chroniqueurs contemporains, car la chronique de Jean de Biclar ne va pas jusque là, et toutes les autres ne présentent que la nomenclature la plus sèche et la plus incomplète.

(2) VII Concil. Toled. Can. 1.

crète. Sisenand, chef de la conspiration laïque, fut élu. Il mit sa couronne aux pieds du concile. « A genoux, dans une très humble contenance, sanglottant avec componction, les yeux baignés de larmes abondantes, il supplia les saints Evêques d'implorer pour lui la protection divine (1). » Suintila avait voulu rétablir l'hérédité dans sa famille. Cette entreprise fut son crime, l'obéissance de Sisenand fut sa vertu; il était patient, dit une chronique (2). A son avènement, l'éligibilité fut non seulement constatée, chose déjà ordinaire parmi les Goths, mais consacrée légalement dans les conciles de Tolède. Alors s'établit une coutume que les historiens traitent de *vice contre les rois*, ou *de maladie de dégrader les rois* (3). Désormais les canons des synodes devinrent la loi du royaume.

Ces documents précieux nous sont restés. Peut-être ne méritent-ils pas tout le mépris que Montesquieu leur a prodigué; mais il faut convenir qu'il est difficile d'y trouver, sans quelque indignation, le mélange d'une phraséologie étudiée avec je ne sais quel arrière-goût d'âpreté sauvage. Au raffinement des idées, à l'étalage des sentiments, on croi-

(1) « Novus rex genibus nixus, humillimoque corporis habitu, inter singultus et lacrymas quæ ex oculis copiosæ manabant, preces pro se divini Numinis propitiandi causa petiit ». Mariana, VI, 5.

(2) Patiens fuit. Luc. Tud.

(3) Vitium contra reges. Fred. 83. Cognito morbo Gothorum de regibus degradandis. Ibid.

rait reconnaître un peuple vieilli dans l'hypocrisie morale et la rouerie politique. Le roi, dit le *Forum judicum* (1), est nommé *rex*, parce qu'il gouverne justement (*recte*). Dieu, le créateur de toutes choses, en disposant la structure du corps humain, a élevé la tête en haut, et *placé dans cette tête le flambeau des yeux, afin que de là fussent aperçues toutes les choses qui pouvaient luire*, etc.

L'appareil des assemblées était conforme à la pompe mystique du langage. Comme dans l'ancienne Rome, le sanctuaire de la justice était au fond d'un temple. C'est au lever de l'aurore que s'ouvraient les portes de bronze de la cathédrale. Les Evêques entraient les premiers, puis les prêtres, puis les abbés des monastères; ils prenaient place sur de hauts siéges; les diacres, les palatins, les notaires, restaient debout. Après la prière, on lisait les procès-verbaux et les canons relatifs à la tenue et à l'objet du présent synode. Ce devoir politique était rempli par un diacre: On exhortait ensuite les membres de l'assemblée à la fidélité et à la justice; un évêque, un ecclesiastique prononçait encore cette allocution. La session était alors ouverte et le roi paraissait. En entrant, il se prosternait au pied de l'autel. Des cérémonies religieuses, des jeûnes, des controverses de discipline remplissaient seules ce jour et les deux sui-

(1) In Proemio.

vants(1). Ainsi, la subordination des affaires civiles aux affaires religieuses, et le peu d'importance relative des premières, étaient établis en principe. La tardive apparition du roi, son rang secondaire dans l'assemblée, le petit nombre de laïques introduits à sa suite dans l'enceinte sacrée, représentaient et confirmaient la sujétion du siècle à l'Eglise, et celle de la couronne à la mitre épiscopale.

L'esprit des conciles Tolédans était d'ailleurs étroit et exclusif : il tendait à isoler l'Espagne du reste de l'univers, à élever entre elle et l'Europe un mur plus haut, plus infranchissable que la cime des Pyrénées. C'est ce qui frappa leur œuvre de stérilité et d'impuissance ; c'est ce qui livra au premier venu toute une population désarmée à la fois par le bras et par la pensée. L'Espagne gothique ne savait que prier, se déchirer la poitrine en gémissant, allumer les bûchers ou assassiner les rois, par passetemps. Un abattement morne la jetait aux pieds des évêques, étrangers eux-mêmes au mouvement qui remuait, refondait et transformait l'Europe. La royauté ne jouissait que du vain honneur de présider et de nommer ses maîtres. Quoique souveraine, elle était sans puissance. Surveillée par un clergé soupçonneux, enfermée dans les cryptes souterraines, sous les pleins-cintres écrasés des basiliques, elle rampait captive et

(1) Concil. Toled. IV. Can. 4., VIII, can. 11.

brisée. Un remède passager sortit de cet excès même. Il se trouva un homme énergique, un patricien, un vieux guerrier couvert de cheveux blancs, une sorte de Sylla visigoth qui résolut de porter remède au mal anti-royal, après y avoir succombé comme les autres. Parvenu au pouvoir sur le cadavre de Tulga, roi enfant élevé dans le tabernacle, l'intrépide Chindasuind (1) guérit les Visigoths par un moyen violent : il fit tuer deux cents hommes du premier rang, cinq cents de condition inférieure; il exila, déposséda, démaria, poursuivit tout le reste, intimida les évêques en comblant de richesses les monastères pendant toute la durée de son règne. Sa réforme ne put lui survivre. Sous l'administration de cet homme plus oublié qu'il ne semble digne de l'être, la nationalité gothique essaya de se reconstituer ; elle se formula dans le *Fuero Jusgo* ou *Forum Judicum* (2), que les Goths publièrent comme une œuvre indigène, mais qui imprégnée, à leur insu, des couleurs de la décadence romaine, introduisit dans la législation l'éligibilité des rois. Cette faute capitale paralysa

(1) On ne sait sur quel fondement l'Art de vérifier les dates fait Chindasuind fils de Suintila; ce serait en ce cas, une restauration royale; mais il n'en est pas ainsi.

(2) Le Forum Judicum commencé par l'ordre de Chindasuind fut achevé par Recesuind son fils. Il ne fut en dernière analyse que l'écho barbare des vieux oracles de Théodose. V. M. Guizot, du Code Wisigoth. d'Esp. Revue Française.

dans la suite les résultats de la politique de Chindasuind; mais elle produisit un bien immédiat : le progrès du parti oligarchique fut arrêté momentanément. Sous le règne long et pacifique de son fils Recesuind, prêtres, palatins, guerriers, tombèrent comme par une opération magique, dans l'engourdissement et la torpeur.

A la mort de Recesuind, les inconvénients du régime électif se présentèrent sous une face singulière et nouvelle. Ils éclatèrent, malgré un choix irréprochable, tant il est difficile d'obtenir le bien par l'application la plus heureuse d'un principe défectueux. Wamba était un vieux palatin, blanchi dans les travaux de guerre et d'état. Il ne voulait pas de la couronne. Rien ne fut épargné pour le décider à la prendre. Les évêques, les grands, le peuple, se jetèrent à ses pieds ; Wamba demeurait inflexible ; enfin un des chefs, irrité de sa résistance, lui mit un poignard sur la gorge et lui dit : « Le trône ou la mort ! roi ou cadavre, choisis ! » Pour déguiser ce qu'il y avait d'un peu vif dans ces avances, une tradition renouvelée de l'histoire romaine fait de Wamba un laboureur, un Cincinnatus : on le cherche ; on le trouve à sa charrue ; la couronne lui est présentée ; il croit qu'on se raille de sa simplicité. « Vous ferez de moi un roi, dit-il, « quand mon bâton viendra à reverdir. » Aussitôt un épais feuillage couvre le bois pastoral. A ce signe,

les soldats emmènent Wamba et le couronnent de force. Ainsi les deux chroniques ne s'accordent que sur un seul fait : la violence. Comme Recared, Wamba fut sacré par l'évêque de Tolède, métropolitain de l'Espagne (1).

Le règne de Wamba fut signalé par de nombreuses victoires ; il soumit des rebelles et fit d'importantes conquêtes dans le midi des Gaules. Il consacra une ardeur mal éteinte encore, au rétablissement de la discipline militaire parmi les Goths d'Espagne. Il leur ordonna à tous, soit prêtres, soit laïques, de courir aux frontières et de marcher sur l'ennemi (2), au premier appel des comtes ou gouverneurs des Marches. Il leur fit aussi un devoir de réprimer les révoltes dans l'intérieur du pays. Des peines proportionnelles punissaient les réfractaires. Pour un duc, un comte ou un prêtre, depuis l'évêque jusqu'au diacre une indemnité pécuniaire ; pour tout laïque d'ordre inférieur, la confiscation et le bannissement ; pour le prolétaire ou le serf la prison, le fouet, la mort. Wamba ne se borna pas à ces mesures, il médita une réforme du clergé, peu compatible d'ailleurs

(1) Julian Toled. — Luc Tud. La chronique de Julian de Tolède est un monument de l'animosité qui existait entre les peuples de la Gaule et ceux de l'Espagne. Elle est remplie d'invectives contre les Gallo-Francs. Les guerres de Wamba en Septimanie et la révolte de Paul doivent être lues dans l'Histoire du Midi des Gaules, par M. Fauriel. T. II.

(2) Conc. Tol. XI.

avec les devoirs belliqueux qu'il lui imposait ; il fit plus, il exigea du concile une nouvelle circonscription d'évêchés. Le résultat de ces mesures indispensables, mais contradictoires, fut une irritation violente du clergé, blessé à la fois dans sa puissance, dans son relâchement et dans ses richesses, en un mot, dans toutes ses prérogatives. La conspiration qui en résulta, eut un dénouement bizarre et inattendu. Wamba s'était endormi roi. Après son assoupissement d'une durée et d'une profondeur léthargiques, il se réveilla moine, la tête rasée, le corps dans un sac de pénitent. Un mystère d'iniquité s'était accompli pendant son sommeil : ses vêtements royaux avaient été remplacés par un froc. Consacré à Dieu, il ne pouvait plus régner ; telle était la loi fondamentale du royaume. Il descendit du trône et fit place au chef de la conspiration, le duc Erwigh. Wamba dédaigna d'en appeler à la guerre civile ; il se retira dans un cloître. Erwigh, porté au pouvoir par les Evêques, se hâta de réunir un concile, et d'y faire lancer l'anathème contre quiconque attenterait à la vie, à la liberté du roi et de sa famille, ou aspirerait à la main de la reine, restée veuve. Pour prix de l'adhésion du corps épiscopal et de l'*Officium palatinum*, le concile abrogea avec ostentation toutes les lois promulguées par Wamba pour le rétablissement de la discipline militaire et ecclésiastique.

Le reste de l'histoire des Visigoths d'Espagne ne présente plus qu'une alternative perpétuelle de réaction, où les étincelles de leur antique énergie s'éteignent dans les désordres du gouvernement électif et théocratique. Le salut de ce peuple n'était plus possible. Vitiza parait l'avoir tenté, il reprit avec une énergie croissante, les plans réformateurs de Wamba ; il n'y gagna que la haine des grands et des Evêques qui le traitaient de tyran et d'hérétique, parce qu'il voulait mettre un terme au scandale de leurs mœurs et à l'opprobre de leur lâcheté. Il parait aussi qu'il songea à rendre le trône héréditaire. La perte des actes du dernier concile laisse ces évènements dans une ombre que rien ne peut dissiper ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à défaut de la guerre civile, un ennemi extérieur pouvait aisément envahir ces belles contrées si mal défendues par des rois sans force et des prêtres sans vertu. Cet ennemi ne se fit pas attendre : la constitution même de l'Espagne gothique amena la catastrophe. De nos jours, lorsqu'après un long sommeil sous un despotisme accablant, elle crut saluer la liberté, elle ne voulut y voir ni une innovation ni une découverte. Profondément attachée au passé, l'Espagne désirait retrouver dans les souvenirs d'un autre âge ses droits à cette liberté reconquise. Les assemblées de Tolède, l'élection des

rois Goths, lui apparurent alors comme les titres retrouvés de ses franchises antiques; les publicistes de Cadix et de l'île de Léon écrivirent de longs volumes pour faire descendre les Cortès modernes des vieux conciles (1). Une noble illusion les a trompés; c'est de là au contraire que dérive tout ce qui a si longtemps entravé la régénération de l'Espagne. C'est là, c'est sous les voûtes des églises de Tolède que s'est formé, que s'est durci l'obstacle qui, jusqu'à nos jours, s'est opposé à la fusion intellectuelle de la Péninsule avec les autres peuples; et si maintenant une heureuse sympathie parvient enfin à fondre cet élément rebelle, seules les idées modernes auront produit un tel miracle, et c'est à elles qu'il faudra en rendre grâces.

C'est précisément depuis la royauté gothique qu'une ombre redoutable se projette sur l'Espagne et obscurcit son brillant soleil. L'introduction de la théocratie synodale est une de ces époques-mères,

(1) «La circunstancia mas notable de la constitucion del reino Visigodo, y que siempre se considerò como lei fundamental del gobierno español, fué que deseando la nacion oponer al despotismo una barrera incontrastable, y sofocar hasta las primeras semillas de la tiranía y precaver las fatales consequencias del gobierno arbitrario y de la ambicion de los principes, sujetáron su autoridad con el saludable establecimiento de las grandes juntas nacionales, en que de comun acuerdo se debian ventilar y resolver libremente los mas arduos y graves negocios del estado.» *Teoría de las Cortes ó grandes Juntas nacionales de los reinos de Leon y Castilla*, por don Francisco Martinez Mariana, primera parte, T. I, cap. I, n. 6. In-4°. Madrid 1813.

un de ces faits anciens dont les conséquences se prolongent à travers les siècles. Dès lors, le caractère espagnol prit une couleur qui ne s'est effacée que graduellement. La royauté gothique se prosterna devant le clergé ; mais la liberté ne gagna rien à cet abaissement. Des conciles fréquemment réunis devinrent le tribunal religieux et civil de l'Espagne. Ils la glacèrent d'une terreur muette et profonde ; ils firent pénétrer dans ses veines le froid de la mort. C'est alors que pour la première fois, mais pour longtemps, elle respira l'odeur humide des cachots ouverts par un fanatisme stérile. Le mystère plana sur elle : tout ce qui sert d'abri aux hommes devint prison et cloître. Les efforts dont nous avons été témoins, ne sont encore qu'une protestation contre les germes déposés dans cette terre si infatigablement patiente. En feuilletant les actes des conciles Ibériques, on reconnaît sans peine l'esprit d'inquisition et de sacrifice; l'intelligence désintéressée mais étroite du devoir ; l'appréciation triste de la vie humaine qui, tant de générations après, se retrouvent à l'Escurial, à côté de Philippe II. Déjà le quatrième siècle avait jeté les fondements de l'édifice hiératique qui échelonnait les peuples sous les rois, et les rois sous les prêtres. Cette disposition d'esprit ou de caractère était antérieure aux conciles de Tolède ; ils se bornèrent à la développer et à la nourrir. On l'a vu dans la vie

de saint Martin : dès lors, les bûchers s'étaient allumés en Espagne. La braise en fut soigneusement conservée. Le sixième concile remercia le roi Chintilla de n'avoir pas laissé vivre un seul juif, un seul hérétique dans son royaume ; et, par une formule expresse du sacre, il imposa cette loi à ses successeurs, sous peine du châtiment éternel.

Ce qui suffisait pour ôter aux conciles de Tolède tout caractère d'assemblée nationale, c'est le petit nombre de laïques qui y étaient admis. D'ailleurs, quoique faible et modique, une telle concession n'était qu'un moyen de plus pour empêcher la royauté de redevenir jamais héréditaire : le meilleur expédient était, en effet, d'offrir l'appât de la couronne à la classe des hommes d'armes, qui seuls pouvaient y prétendre, car le clergé s'en était exclu. L'entrée dans les ordres, ou la prise d'habit était un cas de déchéance. Dans ce but, les évêques admirent aux conciles l'*Officium Palatinum* (1), c'est à dire les haut dignitaires de la cour et de l'armée. Pour les surveiller et les détacher des rois, le clergé leur ouvrit l'entrée des assemblées, mais avec une condescendance parcimonieuse et des précautions infinies. Les évêques

(1) *L'Officium Palatinum* visigoth se composait de grands du royaume (proceres), que les rois s'attachaient par des donations de biens, des charges, etc., et de principaux fonctionnaires, ducs, comtes, vicaires, etc., qui tenaient d'eux leurs emplois.

eurent bien soin d'établir une division entre les matières séculières et ecclésiastiques. Les dernières étaient réputées seules sérieuses, seules importantes, et les laïques ne pouvaient y prendre part. Encore quel était leur nombre? Au huitième concile il y avait sept ducs et neuf comtes, et il est signé de cinquante-deux prélats; sans compter les représentants des évêques absents qui tous devaient y paraître en personne ou par procuration; or il y avait en Espagne quatre-vingts évêques, et on ne risquera pas de se tromper beaucoup en y supposant quinze ou vingt abbés. Que pouvaient seize guerriers sans lettres et probablement sans parole, contre soixante-quinze évêques habitués à discourir? S'ils donnaient leur voix, ce ne pouvait être qu'une fiction (1).

Il semblait, en effet, qu'investi du pouvoir suprême, l'épiscopat dût logiquement restreindre la prérogative des rois qu'il créait à son gré; il n'en fut pas ainsi. Satisfait de s'être exempté de toutes les charges publiques et de s'être adjugé les deux pouvoirs essentiels, la création des lois et celle des

(1) On trouve dans les autres conciles une proportion analogue: le neuvième compte seize évêques et quatre palatins; le dixième et le onzième n'admirent pas les grands, parce qu'ils n'avaient à traiter que des affaires de l'Eglise; mais au douzième parurent quinze grands et trente-cinq évêques; au treizième, seize grands, cinquante-cinq évêques et six abbés.

rois, il exalta la prérogative de ces monarques, concentrée dans ses propres mains, car les rois n'étaient que ses instruments et ses délégués.

C'est ainsi qu'on leur confia, entre autres privilèges, celui de nommer les évêques; singulière clause qui semblerait une précaution de l'épiscopat contre lui-même. C'est que le corps entier redoutait chacun de ses membres. D'ailleurs, en faisant ces concessions aux rois, les évêques ne se privaient de rien; en outre, ils se rendaient indépendants de Rome, dont ils craignaient l'action directe. Liés intimement avec les papes pendant la lutte, ils mirent beaucoup de soin à les écarter après la victoire. A partir de la destruction complète de l'arianisme jusqu'à l'invasion arabe, on ne trouve plus en Espagne ni vicaire apostolique ni correspondance avec le Saint-Siége. Quelques lettres de saint Grégoire à Recared, voilà le dernier monument des relations du pape avec l'Espagne. Honorius Ier s'offensa de ce silence; il traita les évêques espagnols de *chiens muets*. Leur réserve à l'égard de Rome est la seule explication de ce langage; car on ne peut penser, comme ils le crurent ou feignirent de le croire, qu'Honorius leur reprochât de ne point rassembler assez de conciles. Un reproche si peu mérité aurait été trop dérisoire. Quelle que fût la cause de l'emportement du pontife, l'Église visigothique

sut y répondre avec fermeté; elle chargea de ce soin saint Braulion, évêque de Sarragosse, célèbre par sa piété et par sa science. Braulion ne décline point la suprématie du pape, il reconnaît son autorité sur l'Orient et l'Occident (1), mais il croit le Saint-Père mal informé, il le croit prévenu par de faux rapports; il se plaint de ses paroles qu'il traite d'injustes, presque d'illégales; même il se donne le plaisir de relever malignement la fameuse citation *des chiens muets qui ne peuvent pas aboyer*. Selon le pape, elle était d'Ezéchiel. Le docteur visigoth rectifie le Saint-Père et restitue le verset à Isaïe. C'était établir indirectement que la science ecclésiastique de Tolède valait bien celle de Rome. Enfin, il attribue le prétendu silence reproché par Honorius à la prudence, au tempérament, à l'esprit dilatoire, principe de la gravité espagnole (2).

S'il faut en croire Baronius et Mariana, le pape Constantin menaça Witiza, l'un des derniers rois, de le déposer. Witiza promit à son tour au pape d'aller le chercher à Rome et d'y rétablir la domination du peuple goth. Des menaces il passa en partie à l'exécution : il releva son clergé du faible

(1) Masdeu, XI, p. 45. Florès, XXX.

(2) « Nam non credimus ad damnum pertinere, quando victoria propagatur ex dilatione, cum nil sit tardum, ubi res majori discretione ponderatur. » Florez. España sagrada, T. XXX, Apendices III, p. 349.

lien qui l'attachait au Saint-Siège, s'empara de la fortune des réfractaires, chassa l'archevêque de Séville et rappela les juifs. C'est même à cette politique de Witiza que les annalistes romains rapportent l'invasion de l'Espagne : ils la considèrent comme une punition du ciel.

Le yatagan sarrazin mit un terme à tous ces débats. On sait comment le dernier roi goth fut trouvé mort dans la bataille, lorsque palatins, évêques et moines, reines et vierges sacrées tombèrent ceux-là sous la main du vainqueur, celles-ci dans ses bras ; les hommes pour la mort, les femmes pour l'opprobre.

Telle fut la fin du gouvernement synodal de l'Espagne. Il n'en fut pas moins pour la Gaule, devenue féodale, une tentation et un exemple.

III.

GRANDEUR DE DAGOBERT, LE CHARLEMAGNE MÉROVINGIEN. — PREMIERS ÉCHECS DE LA ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE EN FRANCE.

—

On imita donc à Paris les conciles de Tolède; on y traita également des lois ecclésiastiques et civiles, qui désormais devaient être confondues et solidaires. L'évêque siégea l'égal du roi. Clotaire, le fils de l'esclave, courba la tête, mais moins fièrement que le doux Sicambre son aïeul. L'obser-

vation exacte des canons fut ordonnée; et cette injonction impliquait un blâme sévère du passé. Les griefs particuliers furent tous redressés : élections populaires des évêques, exclusion de toute ingérence séculière dans les affaires ecclésiastiques, si ce n'est quand celles des laïques et des clercs étaient également en cause : dans ce cas, appel à un tribunal mixte; impuissance absolue de la volonté royale en matière de sacrilèges : par exemple, la soustraction d'un clerc à la juridiction de l'évêque ou le mariage d'une religieuse; enfin émancipation complète du clergé; telle fut la conquête du clergé dans le concile de Paris. Le roi n'obtint guère que le maintien de son droit de confirmation des évêques élus par les clercs, et une phrase vaguement respectueuse sur son droit de préception. A la vérité, cet article ne nous est parvenu que tronqué. Quoi qu'il en soit, des limites furent véritablement posées dans ce concile à l'autorité royale. Les évêques y triomphèrent, les farons s'abritèrent sous leurs palliums pour arracher des concessions au roi; d'un commun accord ils décrétèrent l'abolition de quelques impôts; puis travaillant aussi pour leur compte, les grands obtinrent la confirmation irrévocable de tous les dons de Clotaire, c'est à dire de tous les bénéfices accordés par ce roi; et si des historiens modernes sont allés un peu au delà du but, en faisant remonter

aussi haut l'hérédité des bénéfices, ils ne se sont trompés qu'en prenant les prémisses pour les conséquences, et la source pour le fleuve.

Clotaire régna en appuyant les degrés de son trône sur la tombe de Brunehaut. Quoique le pouvoir royal ait péri entre ses mains, il sut donner à son règne une sorte de grandeur et d'éclat. L'avenir a seul montré à quel prix il avait réuni les Gaules sous un seul sceptre; mais une telle unité réalisée pendant seize années consécutives, a longtemps suffi à sa gloire. Ce Clotaire est célébré par les chroniqueurs carlovingiens, qui ne lui reprochent que son goût immodéré pour les femmes. On vante sa crainte de Dieu, sa piété envers les évêques, surtout son humeur pacifique et son imperturbable mansuétude. De tels éloges ne surprennent point, ils ont été dictés par la féodalité déjà adolescente. Elle devait savoir gré à Clotaire de ses qualités, même de ses défauts; aussi, à travers les formes du panégyrique, n'est-il pas impossible de démêler dans le caractère de ce roi, une prévoyance assez pusillanime et une tendance exagérée à prévenir les demandes par des concessions. L'exemple paternel n'eut point de prise sur Dagobert, ou plutôt il le jeta dans des maximes opposées. Pénétré des vieilles traditions de la royauté germanique, Dagobert fut impatient d'en jouir. Il voulut ceindre la couronne avant le temps marqué par

la nature et par les lois de la race mérovingienne. Ce ne fut pas au lit de mort, mais plein de vie et de santé, que son père le nomma roi d'Austrasie. Les peuples de la France orientale, non moins dévoués à la royauté que les Neustriens, reçurent ce don royal avec enthousiasme.

Plusieurs historiens modernes voient dans ce partage une insurrection populaire et non un arrangement de famille. Même, selon l'un d'entre eux, ce fut une contestation sur le système de division le plus avantageux aux deux provinces, un conflit administratif, presque une opération d'arpentage et de cadastre. Je ne puis, je l'avoue, méconnaître à ce point la lettre de la tradition et le génie des époques. Je vois ce qui se présente naturellement aux yeux, et ce qu'on voudrait m'empêcher de reconnaître : une querelle domestique entre un père faible et un fils audacieux. Les chroniques d'ailleurs, et nous ne sommes guidés que par elles, ne me laissent aucun doute sur le sens de cet évènement; elles montrent Dagobert déjà souverain de l'Austrasie, arrivant à la métairie de Clichy avec une pompe *honnêtement royale* (1) ; une dispute s'élève entre les deux rois; le fils insiste, le père fléchit et cède après une résistance désespérée (2).

(1) Cultu regio....... honeste cum Leudibus. Frédég. LIV.

(2) Clotharius vehementer denegabat. Loco cit.

Dagobert ne demandait cependant que quelques terres appartenant à l'Austrasie, le duché de Dentelen, que plus tard, devenu roi de Neustrie, il voulut aussi retenir, et qu'il retint en effet. Si pour avoir un ou deux duchés de plus, Dagobert déploya tant de volonté, il ne dut pas mettre moins d'énergie à solliciter violemment le partage d'une couronne.

Dagobert se maintint dans une opposition perpétuelle à Clotaire II; sa politique l'y poussait pour le moins autant que son ambition (1). Quoiqu'il se fût souvent appuyé de leudes mécontents pour tenir son père en échec, il haïssait leur audace, leurs progrès, et méprisait la faiblesse d'un roi qui leur avait abandonné les prérogatives de sa race. Les confidents du vieux Clotaire lui étaient surtout odieux. L'un d'eux eut le malheur de l'offenser. La mort de cet homme fut aussitôt résolue; vainement Clotaire supplia son fils et lui demanda la grace de son favori; Dagobert tua le duc, presque à la vue du roi (2). Un autre de ces ministres de Clotaire subit une peine cruelle et ignominieuse: par dérision sans doute, et pour mieux signaler l'esclavage où le ministre tenait son souverain, Dagobert l'accusa d'avoir aspiré au trône; il le fit battre de verges et lui coupa la

(1) Gesta Dagoberti.
(2) Frédég. XLI.

barbe : affront le plus sanglant qu'un homme libre pût essuyer.

Dans le récit des chroniques, les saints eux-mêmes se mettent du côté d'un fils insolent, mais heureux. On voit Dagobert réfugié au pied d'un autel, et Clotaire entrant furieux dans le sanctuaire pour en arracher le jeune rebelle. Tout à coup une force inconnue l'arrête sur le seuil; il pardonne encore une fois, ou pour mieux dire il se résigne et cède.

Malgré l'absence de saint Colomban, son parti dans les Gaules était plus florissant que jamais. Renfermé dans le monastère de Bobbio, l'hybernien régnait en maître sur les consciences. Clotaire II avait essayé de le rappeler près de lui. L'abbé s'était toujours refusé aux instances du roi qu'il avait choisi, mais il conservait avec lui des rapports intimes. Des moines, investis de la confiance de Colomban et de Clotaire, faisaient des voyages à Bobbio et rapportaient au roi des conseils et des instructions. Le cénobite était l'ame de la politique réciproque des palais de Neustrie et de Ravenne; et, jusque à la fin de sa vie, il fut, contre le Saint-Siége, un représentant zélé de l'opposition lombarde. Cette guerre lui présentait un vaste champ qui suffisait à son activité. Il n'avait plus rien à faire dans les Gaules. La ligue anti-royale avait triomphé; Brunehaut n'était plus. Colomban mourut en

Italie, à l'ombre du trône d'Astolphe, ayant assez vécu pour être témoin des progrès de sa règle dans les plus belles contrées de l'univers. Un tel succès l'avait vengé de la défaite essuyée dans sa patrie. Le désastre des moines de Benchor n'était qu'une faible perte comparée à cette affluence prodigieuse, qui venait grossir le nombre des disciples de Bobbio, de Luxeuil et de St-Gall. Non seulement la piété attirait à Luxeuil une foule de tout rang et de tout âge, non seulement ce sanctuaire était l'objet de la vénération publique, mais les Mérovingiens s'étaient dépouillés, en sa faveur, des droits les plus chers à la royauté. Luxeuil battait monnaie (1).

Eustaise avait succédé à Colomban. La nomination de cet abbé était un gage éclatant de l'alliance des farons et du parti hybernien (2). Riche et puis-

(1) D. Carpentier. — D. Grappin. — Clerc, essai sur l'Hist. de la Franche-Comté.

(2) Vit. S. German. Abbat. Grandivall. (Annal. Bened., p. 367.) Cap. 32. « Litteras castigationum affamine plenas Regi dirigit. « Quod gratissimum munus Rex velut pignus fœderis viri Dei ovans « recepit. » Bolland. Acta Sanct. Mart. T. III. Vita. S. Eustasii ab. Luxov., p. 786. Il y eut plusieurs disciples de St Colomban et de St Eustaise qui furent portés à des évêchés : à Loudun, à Noyon, à Tournay, à Autun, etc., etc. Vie de St Eustaise, p. 787. Jamais St Colomban et ses premiers successeurs ne renoncèrent à la discipline de l'Eglise Irlandaise. On en a pour preuve un Antiphonaire transporté de Benchor à Bobbio et conservé maintenant dans a bibliothèque Ambroisienne de Milan. Muratori l'a inséré dans ses *Anecdota*, Milan et Padoue 1697-1713. T. IV, p. 119. C'est aux théologiens à comparer cet antiphonaire avec ceux dont se sert

sant Sicambre, Eustaise était comte de Ponthieu et vicomte de Meaux. Guerrier intrépide, mais courbé sous la croix, ce n'est point par métaphore qu'il avait suspendu ses armes aux parois du temple. Elles y étaient encore attachées au dixième siècle. Saint Gall, autre élève de Colomban, avait naturalisé la règle de son maître sur les bords du lac de Constance. Ainsi, du Rhin à l'Éridan, un schismatique, ou peu s'en faut, gouvernait les ames en dépit de la discipline romaine. Des succès si brillants, si rapides, si universels, ne furent point vus sans ombrage. Ils éveillèrent la jalousie du parti épiscopal lui-même. Bientôt ces sourdes rumeurs éclatèrent avec force et donnèrent lieu à une attaque publique contre Luxeuil et contre l'abbé Eustaise ; on lui suscita des accusateurs : secrétaire du roi Thierry, attaché par conséquent à l'ancien parti de Brunehaut, un clerc nommé Agrestius attaqua hardiment la règle hybernienne. Eustaise sollicita l'appui de Clotaire II. Ce roi, toujours prudent et cauteleux, demanda ou feignit de demander sans succès le désistement d'Agrestius. Clotaire était bien homme à le lui arracher par force ; mais peut-être voyait-il sans chagrin une diversion contre un parti devenu trop puissant ; il

habituellement l'Eglise Romaine. Nous nous bornerons à remarquer qu'il commence par un hymne de St Hilaire, ce défenseur éloquent des libertés épiscopales contre le pape St Léon.

ordonna de convoquer un concile, disant qu'il était bien convaincu qu'Eustaise défendrait victorieusement sa cause.

Eustaise l'emporta, malgré le mauvais vouloir des assistants qui n'avaient pas parlé, abandonnant à l'abbé, sous prétexte de lui faire honneur, le soin et l'embarras de se défendre. Clotaire avait peut-être souhaité en secret l'humiliation passagère du parti hybernien, mais il ne voulait pas sa ruine; c'eut été réveiller Brunehaut dans son cercueil. Agrestius disparut bientôt de la scène : on commença par jeter d'odieux soupçons sur ses mœurs, puis il périt assassiné par un valet. Il fit les frais de la réconciliation ou plutôt de la trêve. Les évêques rentrèrent en grace auprès du puissant abbé; pour faire oublier leur opposition d'un jour, ils se constituèrent les propagateurs de la règle triomphante. Dès lors, elle régna sans partage. Rome garda un silence profond. Le vent des Alpes n'apporta plus dans les Gaules le moindre souffle de l'Italie. On ne transcrivit plus ni brefs ni bulles dans les cartulaires des monastères et des évêchés; on ne les afficha plus aux porches des églises; on ne les entendit plus dans la chaire. Par un contraste frappant, les disciples de Colomban fourmillaient autour du trône et le tenaient en tutelle. La bénédiction de ce vieillard donnée à des enfants, leur imprimait quelquefois une consécration indélébile.

A la cour de Clotaire il y avait trois frères nés de parents illustres, Adon, Radon et Dadon (1). Colomban les avait visités dans leur enfance, il les avait bénis en présence de leur mère, il leur avait promis les honneurs du siècle et les récompenses célestes. Ce souvenir devint un présage, un devoir et une vocation. L'aîné, Adon embrassa la vie religieuse et fonda le grand monastère de Jouare. Les deux autres prirent une direction différente. Quoique animés d'un même zèle, ils marchèrent dans la voie du monde. Dadon après avoir été accueilli avec faveur par Clotaire, devint tout puissant auprès de Dagobert qui lui donna la garde du sceau royal et le titre de référendaire. Là, au faîte du pouvoir, il se lia d'une amitié étroite avec un homme d'une condition bien différente : Eligius, pauvre orfèvre, qui avait gagné le cœur des rois, par le talent de façonner les châsses des saints, d'orner de pierres précieuses les croix et les vases sacrés, mais surtout, par une probité dont il semble qu'alors, il n'y eut nul exemple, tant elle causa de surprise. Eligius n'ayant rien dérobé de l'or qu'on lui avait confié, le roi en fut saisi d'étonnement et frappé de stupéfaction (2).

Dadon ou saint Ouen, Eligius ou saint Eloi

(1) Vita St Eligii ab Audoeno script. Dachery Spicileg. T. V, et vita St Audoeni op. Duchesne. T. 1, p. 635.

(2) «Confestim stupefactus Clotharius» (Vita Eligii ab Aud.script).

gouvernaient les conseils de Clotaire et de Dagobert son fils. Ils ne formaient qu'un esprit et qu'une ame, quoique leurs caractères n'eussent aucune analogie (1). Dadon avait un sens profond, une éloquence mâle et rude; il était prévoyant, d'un jugement sain et droit; sévère et dur, il se faisait estimer du roi, respecter des grands; c'était un homme d'état. Bien différent le bon Eloi, la charité, la modestie même! Il avait une gravité douce, un honnête enjouement, le don des larmes pieuses, le don plus précieux encore d'essuyer celles des malheureux, l'épargne pour soi, la profusion pour les pauvres; enfin dans le portrait que nous en a laissé Dadon, ami fidèle, historien enthousiaste, on retrouve quelque chose de la physionomie d'un Fénelon primitif. « Il avait une douceur, une insinuation, des graces naturelles et qui coulaient de source; un esprit ingénieux, fleuri, agréable; une figure noble, frappante, attirante; un abord facile à tous; un commerce en-

(1) « Erat eis familiare consortium, et cor unum in Domino atque anima una. » Spicilegium. T. V, p. 151. Henschenius s'est trompé en attribuant la vie de St Ouen à Frédégaire auteur de la vie de St Osvin, abbé de Lichfleld. Elle a été écrite par un auteur qui n'était pas contemporain de St Ouen, mais qui avait conversé avec ses disciples. Cap. Ier. 6. Ex vita prima sancti Audoeni : Acta SS, p. 806. « Ex hoc beatum Eligium Noviomagensem antistitem virtutibus comprobatum fidei charitate sibi conjunxit : Ut quasi duæ « olivæ pinguissimæ, vel duo candelabra aurea, splendentes, sole « justitiæ illuminati ambo pariter fulgebant in aula palatii. »

chanteur, une piété égale, qui n'effarouchait point et se faisait respecter; une libéralité bien entendue, une magnificence qui n'insultait point, embrassait une vaste hospitalité, et pour la table, les meubles et les équipages, demeurait dans les justes bornes de sa place; également officieux et modeste, secret dans les assistances qui se pouvaient cacher et qui étaient sans nombre (1). » Pour achever la ressemblance, il était affable, sensible, d'une piété tendre, quoique d'une ame belligérante. « M. de Cam-

(1) Portrait de Fénelon dans les Mémoires du duc de Saint Simon, T. IX, p. 345. Paris, 1829. « Sectabatur itaque jugiter « charitatem, mansuetudinem, et longanimitatem : diligebat Deum « ex todo corde, et ex tota anima, atque ex tota virtute : erat « quoqne tranquillus moribus, et serenus aspectu, gerebat vultum « planum, moderantem speciem, ornatum aspectum, quietum « sensum, animum lætum, humilem sapientiam, — eratque ei in « ingressu simplicitas, in motu puritas, in gestu gravitas, in incessu « honestas, in jejunio hilaritas, animus enim ejus in modestissimo « corporis habitu apparebat : erat etiam parcus in sermone, blan- « dusque in eloquio, tristem immòque dolentem dulci consolabatur « affatu. — Statura prolixus, gerebat cæsariem formosam, et crinem « quoque circillatum, manus habebat honestas et digitos longos, « angelicum vultum, simplicem et prudentem visum : utebatur « quidem in primordio auro et gemmis in habitu, habebat quoque « zonas ex auro et gemmis comptas, necnon et bursas eleganter « gemmatas; lineas verò metallo rutilas, orasque sarcarum auro « opertas, cuncta quidem vestimenta pretiosissima, nonnulla etiam « holoserica, sed his omnibus ad ostentationem fugiendam primo « tempore utebatur in palam, intrinsecus verò ad carnem cilicium « gestabat ex consuetudine; postea verò, cùm ad altius profecit, « cuncta ornamenta in egentium necessitatibus consumpsit. » Dacheri, Spicilegium, T. V, p. 162, 163, 167. Parisiis, 1661, in-4°.

brai ne demeura que deux jours à Paris. En partant pour Cambrai, il laissa une lettre à un de ses amis. Elle parut une espèce de manifeste. Le style haut et amer en est d'ailleurs si plein d'esprit et à tout évènement d'artifice, qu'elle fit un extrême plaisir à lire (1). »

Eloi et Dadon marchèrent au combat, ils le livrèrent à la ligue aristocratique et épiscopale devenue hostile à la règle hybernienne. Ils remplirent la France de monastères colombanistes. De tous côtés, ils répandirent les doctrines d'Irlande; et tournant à leur profit l'exemple de Brunehaut et de St Grégoire, partout, ils firent exempter les abbayes de la juridiction des évêques. La coutume d'obtenir des papes la confirmation des exemptions monastiques était tombée en désuétude (2). Les abbés étrangers à la grande coalition, étaient autant que possible pourvus d'évêchés; enfin toute cette politique ecclésiastique, la seule praticable alors, se résuma dans l'extension démesurée qu'octroya Dagobert au monastère de Luxeuil et surtout à l'abbaye de St Denis.

Nous avons parlé des droits régaliens accordés à Luxeuil. Selon quelques écrivains, ce fut à

(1) Mémoires du duc de Saint Simon. T. I, p. 480. « Erat subtilis, et animo etiam ad belligerandum fortis. » Dacheri; Spicilegium. T. V, p. 169.

(2) Voir, plus loin, L. VII, la bulle du pape Adéodat.

l'instigation de saint Eloi. Lorsque Eloi visitait à cheval, les monastères de la Gallo-France, il s'arrêtait toujours à Luxeuil, se prosternait non seulement sur les marches où Colomban avait imprimé sa trace, mais dans les cellules, devant chacun des moines, demandant leur bénédiction et emportant le pain de leur pauvre table, comme une relique sacrée. Mais rien n'égalait la splendeur de St Denis. Dagobert résolut de lui donner en France la grandeur, la puissance, l'éclat du mont Cassin en Italie. L'ancienne église fut rebâtie de fond en comble, et sur ses fondements s'éleva une basilique nouvelle, d'un éclat inconnu; l'or, les perles, les pierres précieuses y brillèrent de toutes parts; la châsse de St Denis restaurée par les mains de saint Eloi lui-même se couvrit de ciselures précieuses et de grandes lames d'argent. D'immenses fonds de terres, des droits multipliés de foires et de péages furent affectés à l'entretien de l'abbaye. Les dons de Dagobert devinrent si considérables et leur renommée si populaire, qu'il faut se refuser, sous peine de démence, à l'énumération merveilleuse qu'en font plusieurs chartes probablement supposées. Enfin, pour parer ce sanctuaire de prédilection et pour appauvrir des églises, soumises moins immédiatement à la juridiction royale, Dagobert dépouilla de leurs ornements et de leurs plus précieuses reliques, les églises de l'intérieur des Gau-

les. Poitiers perdit le corps de saint Hilaire, Toulouse, Amiens, ceux de leurs martyrs les plus vénérés; ce qui causa des révoltes dans les villes spoliées (1).

Bien que la fermeté de Dagobert, secondée par les conseils de saint Eloi et de Dadon, suffît pour contenir le parti épiscopal, il relevait quelquefois la tête. Il y eut dans cette faction des hommes de courage qui créèrent des embarras à la politique du petit-fils de Frédégonde et donnèrent beau jeu à la dextérité de ses conseillers. La haine de ce parti condamna depuis la mémoire de Dagobert; son salut fut disputé par des controverses ardentes, et tandis que la Gaule monastique n'avait point assez d'encens ni de louanges pour célébrer sa piété, la Gaules épiscopale le dévouait aux peines éternelles. N'osant point prendre elle-même la responsabilité de sa damnation, elle la faisait raconter par un prêtre gallo-franc, évêque de Poitiers (2), qui avait été envoyé du côté de la Sicile pour quelque affaire d'importance. Le rapprochement de l'Italie et de la Gaule dans cette légende indique assez quelle opinion et quels intérêts dam-

(1) Doublet l'affirme, Félibien le nie, mais il ne donne aucune bonne raison, ce fait est avéré par le témoignage d'Aimoin et d'autres historiens. Les érudits du dix-septième siècle qui n'entrent jamais dans les causes politiques, n'ayant pu expliquer cette conduite de Dagobert, trouvent plus simple de la nier.

(2) Gesta Dagob. XLV, et Felibien, ann. 638.

naient Dagobert. En effet, les rôles avaient changé : le monachisme triomphant était devenu tout entier colombaniste, et l'épiscopat mécontent s'était rapproché de Rome.

Devenu seul roi et maître de sa politique, Dagobert marcha avec fermeté dans la voie du pouvoir ; il mourut à trente-trois ans. Malgré sa jeunesse. il fut, après Clovis, le plus grand des Mérovingiens.

On ne sait pas assez que Dagobert avait conduit les Gaules à un progrès réel, subitement arrêté après lui par le déclin de sa race. On oublie qu'en affaiblissant, en énervant ses successeurs, en bouleversant les lois de succession transmises par les Germains, les maires du palais, et surtout les premiers Carlovingiens, n'arrivèrent à la reconstruction de l'ordre que par un désordre dont ils furent seuls fauteurs. Plus parfait sans doute et plus beau dans son ensemble moral, l'empire de Charlemagne n'en fut pas moins, sous le rapport géographique, une répétition et une copie de la royauté de Dagobert. Charlemagne arriva par la diffusion du christianisme à un résultat plus complet, je le répète, mais analogue à celui que les Mérovingiens avaient obtenu, uniquement par la force du principe dynastique. Au temps de ce jeune Dagobert, les Mérovéades régnaient non seulement sur les Gaules tout entières, à l'exception des provinces qui appartenaient aux Wisigoths et

peut-être à l'exception de la Bretagne; mais, la Bretagne elle-même, les Frisons, les Bavarois, les Saxons, les Suèves ou Alemans payaient un tribut; les nations germaniques reconnaissaient la souveraineté des rois francs; les chefs de ces peuples étaient héréditaires, ils formaient une sorte de confédération dont les rois Mérovingiens étaient les patrons. C'était quelque chose d'assez semblable à ce que fut depuis le saint empire romain, moins la régularité et l'élection. La confédération saxonne, qui tint si longtemps en échec le puissant Charlemagne, se forma en grande partie des débris du royaume détruit des Thuringiens, soumis aux Francs dès l'époque des enfants de Clovis. Tous ces peuples tenaient au royaume par un lien faible à la vérité, mais dont la nature même, à peu près nominale, ne pouvait dériver que d'un principe intellectuel. C'était la royauté, le respect du sang de Mérovée. Leurs contemporains nous l'attestent. A la chute des Mérovingiens, nous verrons toute cette fédération se dissoudre, pour ne se reconstruire qu'à la voix des missionnaires chrétiens (1).

Les relations connues de Dagobert s'étendaient jusqu'à l'Adriatique. Par ses armes, les Slaves, peuple nouveau en Europe, furent contenus, et dans les paroles des envoyés de Dagobert à un mar-

(1) Voir plus loin la citation d'Erchembert; elle est décisive.

chand nommé Samon, que ces peuples avaient élu pour chef, on reconnait sans peine l'orgueil d'un barbare de sang royal qui ne veut ni ne peut reconnaître son égal dans un aventurier couronné à la hâte et sans droit.

Dagobert laissa l'autorité royale assez raffermie pour nommer régente des palais de Neustrie et de Bourgogne au nom de son fils Clovis II, Nanthilde, sa veuve, qu'il avait épousée esclave. Il lui avait associé Æga, comme maire du palais. Ce fut un gouvernement de politique assez habile, mais flottante. Nanthilde, Æga, Flavade, Herchinoald, se succédèrent au pouvoir; leur mémoire n'a tracé qu'un sillon vague et pâle; d'ailleurs, trop de contradictions les entourent, et l'histoire générale n'a point d'intérêt à percer de telles ténèbres. Dadon et Éloi nous semblent les seuls hommes vraiment importants du règne de Clovis II, successeur de Dagobert; quoiqu'ils ne paraissent plus à la tête des affaires, on les y trouve encore mêlés dans les occasions décisives; ils avaient su s'y maintenir par l'union, l'intelligence, par les traditions du règne glorieux de Dagobert, et plus encore par le caractère sacré qu'ils avaient revêtu depuis la mort de leur bienfaiteur. La même année, le même jour, les deux amis étaient devenus évêques, l'un de Rouen, l'autre de Noyon. A peine Dagobert avait-il fermé les yeux qu'ils se hâtèrent de chercher un

asyle dans ce corps épiscopal dont ils avaient surveillé les empiètements ; seul moyen d'échapper à sa vengeance. Cette influence ne peut être méconnue dans un acte significatif, signé d'Eloi et Dadon, à la tête des grands et des prélats. L'Abbaye de St-Denis fut soustraite à la juridiction de St Landry, évêque de Paris (1).

(1) Gesta Dagoberti. L, LI, LII; Duchesn. T. I, p. 588, 589.— Felibien, Histoire de St Denys, preuves, n. 5. — Vita St Landerici in Act. Sanct. Bolland. Relativement aux privilèges des monastères, les Formules de Marculfe dediées à ce même évêque Landry, sont notre autorité principale et presque unique. Voici comment Marculfe s'explique sur les importantes exemptions des monastères de Lérins, de St Maurice et de *Luxeuil* : « Et nos nobis aliquio de« trahendo æstimet in id nova decernere carmina, dum ab *antiqui*« *tus* juxta constitutionem Pontificum, per Regalem sanctionem mo« nasteria sanctorum Lirinensis, Agaunensis, Luxoviensis, vel mo« do innumerabilia per omne regnum Francorum sub libertatis « privilegium videntur consistere, sed pro reverentia sanctorum, « beatorumque omnium fratrum implendo jussa, custodiendo præ« cepta, obedientiam propalabo. » Marculfi. Lib. I, Tit. I, p. 5 et 6. Edition de 1665. Dans cette circonstance quel est le sens des mots *Constitutio Pontificum* ? S'agit-il du pape ? les Bénédictins l'affirment. Le Cointe ne veut pas le nier formellement, mais, pour ne pas entamer le fond, il attaque les détails, et discute la question avec beaucoup d'étendue (Ann. Eccl. T. III, p. 349, art. 52 et 53 de l'année 652). Il accuse d'inexactitude l'édition de Marculfe par Bignon. Ce qu'il n'ose pas signaler, c'est le faux manifeste de cette rédaction. Celui qui fait parler Marculfe, allant au devant de l'objection dit : qu'*afin de ne pas être accusé de citer des exemples nouveaux, il racontera ce qui s'est fait anciennement* (antiquitus). En conséquence il se met à citer le privilège de Lérins dans le concile d'Arles tenu en 451 ou 455 selon Le Cointe et Sirmond ; et le privilège d'Agaune au concile de Châlon en 579, à la vingt-quatrième année du règne de Gontran. (Le Cointe. T. III, p. 345. Sirmond. T. IV.) Le

Le parti représenté par Dadon et Eloi, le parti qui s'appuyait d'une part sur la nationalité franque,

privilège de Lérins selon Mabillon (Ann. S. B. Lib. VIII, cap. 19), date du concile *Forum Juliense* (?) et celui d'Agaune du concile d'Epaone. Celui-ci est de 517; l'autre ne peut être le concile de Frioul, puisqu'il fut tenu en 796. Quoique le règne de Gontran ne fût pas très éloigné de temps de Marculfe, il pouvait le citer à toute force, comme ancien ou du moins comme vieux; mais comment Marculfe peut-il parler ainsi du privilège de Luxeuil? Selon les meilleurs critiques, Marculfe avait 70 ans passé, environ vers 660, époque où vivait l'évêque Landry auquel il a adressé ses formules. Je sais bien qu'il y a eu deux Landericus (Landry) et il n'est pas démontré que Marculfe ait dédié ses formules à l'évêque de Paris; même quelques critiques ont prétendu qu'elles étaient dédiées à Landry abbé de Soignies et évêque, les uns disent de Metz, les autres de Maux; mais cette opinion est assez généralement rejetée. D'ailleurs, elle ne changerait rien à la question, elle avancerait seulement la vie de Marculfe de quelques années. Le privilège dont Marculfe est censé parler s'appuie sur une bulle du pape Jean IV (Voy. Breq. T. I, p. 185 et Mabillon. T. I, p. 216) qu'il faut reporter à l'année 641 ou 642 (Voy. Breq. et Mabillon. An. SS. B.); en faisant donc vivre Marculfe aussi tard et aussi longtemps que possible, on lui fait qualifier de fait très ancien, (antiquitus), un évènement qui n'aurait que 18 ans de date et qui se serait passé sous le règne qui a précédé immédiatement la publication de son livre : le règne de Clovis II; cela est absurde; mais c'est qu'en effet, la bulle du pape Jean IV est d'un faussaire (V. Breq. dans les Prolégomènes), c'est que le privilège de Luxeuil ne se trouve nulle part. (Luxoviense privilegium), a dit Le Cointe, (nusquam reperitur), c'est que la vie de St Wandelbert alléguée en témoignage n'en dit pas un mot. C'est qu'en lisant dans Mabillon. An. SS. B. T. I, p. 182, (édition de Venise), le prétendu privilège du monastère de Ste Colombe auprès de celui de Luxeuil, on voit clairement l'attache bénédictine. Le nom de Luxeuil a donc été ajouté au texte de Marculfe. D'ailleurs, que Marculfe ait parlé ou non de Luxeuil, il est démontré d'une manière certaine, positive, irréfragable, que Luxeuil ne relevait pas du St Siège, mais de l'Ordinaire; ce qui fixe

de l'autre sur l'indépendance religieuse de la règle d'Hybernie, avait trouvé deux puissants auxiliai-

pour tous les autres cas le sens attribué par Marculfe au mot *Pontifex*. Cette preuve la voici : elle est tirée de la chronique de Farfa, publiée par Muratori dans ses *Rer. Ital. Scrip.* T. II, p. 1. Pour ne l'avoir pas trouvée, il a fallu ne l'avoir pas cherchée. Rien n'est plus clair que ce document. C'est une supplique présentée à l'empereur Lothaire par les moines de Farfa, dans laquelle ils prouvent que semblables à *Luxeuil*, ils n'ont jamais relevé du St Siége.

Lotharii I. *Imperatoris, quo omnia jura, bona ac privilegia Farfensi Cœnobio, ejusque Abbati Sichardo confirmat. Anno* 840.

« Lotharius divina ordinante providentia Imperator Augustus. « Si illius amore, cujus munere ceteris mortalibus prælati sumus, « loca divino famulatui consecrata congruis munificentiæ benefi- « ciis ad divinum cultum liberiùs exequendum sustollimus, dignæ « retributionis præmio nos à Domino remunerati fideliter credi- « mus. Igitur notum esse volumus cunctis fidelibus Sanctæ Dei « Ecclesiæ, nostris præsentibus scilicet et futuris, quia vir vene- « rabilis *Sichardus Sabinensis Monasterii Abbas*, quod construc- « tum est in honorem Beatæ Mariæ Dei Genitricis, semperque « Virginis, ostendit serenitatis nostræ obtutibus Domni recolendæ « memoriæ Genitoris nostri Hludovici præstantissimi Imperatoris « auctoritatem, in qua continebatur, qualiter postquam nos divino « sibi nutui favente consortes fecit Imperii, ab eo in Italiam directi « sumus, et à Summo invitati Pontifice et universali Papa, ac spi- « rituali patre nostro Paschali, quondam Romam venimus. Quo- « dum in præsentia ejusdem Domni Apostolici, ac nostra, Proce- « rumque Romanorum, sive Optimatum nostrorum, atque multo- « rum utriusque partis Nobilium Virorum, quæstiones accitaren- « tur, inter ceteras altercationes, jubente eodem Domno Apostolico « Advocatus suus nomine Sergius ejusdem Sanctæ Sedis Rom. « Ecclesiæ Bibliothecarius, interpellavit virum venerabilem In- « goaldum Abbatem, et memorati Sichardi prædecessorem, di- « cens, quòd idem Sabinense Monasterium ad jus et dominationem « Romanæ Ecclesiæ pertineret. Econtra respondit prædictus In- « goaldus, nullatenus debere esse, eo quòd non solùm præcepta

res dans le guerrier Hébroin et dans la reine Bathilde. Ce parti défendait avec énergie les lois an-

« Regum Longobardorum præ manibus haberet, qualiter idem « Monasterium semper sub tuitione et defensione eorumdem Re- « gum Longobardorum fuisset, verùm etiam quòd et Dominus et « Avus noster piæ memoriæ Carolus præstantissimus Imperator « idem Monasterium specialiter sub suo munimine vel successo- « rum suorum, Regum videlicet Francorum per Præceptum auc- « toritatis suæ contulisset, ut nullus Pontifex, Dux, Princeps, aut « quislibet superioris vel inferioris ordinis Reipublicæ Procurator, « idem Monasterium sub tributo aut censu constitueret, sed ita im- « mune ac liberum esset, sicuti cetera Monasteria infra Regna « Francorum constituta sunt, id est *Luxoviensium*, *Lirinensium*, et « *Agaunensium*. Interrogatum est etiam a Primatibus utrarumque « partium, quid Advocatus Domni Apostolici contra Præcepta et « Auctoritates, quæ ibi lectæ et relectæ sunt, dicere voluisset, et in « præsentiarum nullam auctoritatem aut traditionem ostendere « potuit, per quam idem Monasterium pars prædictæ Sanctæ Ro- « manæ Ecclesiæ ad jus et dominationem suam tenere ac posside- « re valeret. Sed postquam res in præsentia prædicti Domni Apos- « tolici Paschalis et nostra et Optimatum atque Procerum utrius- « que partis examinata ei diligenter inquisita esset, et in propa- « tulo omnibus esset, quòd prædictum Monasterium nullatenus « sub et jure dominatione præfatæ Romanæ Ecclesiæ, vel sub tri- « buto aut pensione esse deberet, idem Domnus Apostolicus non « solùm recognovit, nullum dominium in jure ipsius Monasterii se « habere, excepta consecratione, sed omnes res tam in territorio « Sabinensi, quàm in Romania sitas, quas ex eodem Monasterio « potestas antecessorum ejusdem Paschalis Papæ injustè abstu- « lerat, per jussionem ipsius, dante eo mappulam suam. Advocato « suo supradicto Sergio, revestivit Leonem, qui de parte nostra « ejusdem Monasterii Advocatus erat, et ut ipsa redditio perpetim « rata et inviolata permaneret, misit Domnus Apostolicus Missum « suum Gregorium nomine ejusdem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ « Scriniarium, qui res superiùs nominatas inspiceret, et Misso « nostro Leutherio nomine, et Monachis Monasterii Sanctæ Mariæ « Sabinensis redderet, sicut et factum est. » Chron. Farf. In Mu-

tiques. La royauté franque si essentiellement héréditaire, n'était préparée à aucune déviation du droit ancien. Même le changement de dynastie par la veuve d'un Mérovingien, ne pouvait encore s'accomplir, il fallait un siècle pour mûrir une telle idée; toutefois, le germe en était semé; ces tentatives sourdes devaient un jour porter coup, et les leçons des conciles Tolédans avaient trouvé des prosélytes dans la coalition de l'épiscopat et de l'oligarchie nouvellement sortie parmi les Francs des derniers vestiges de l'aristocratie gallo-romaine.

Après l'inamovibilité de la mairie du palais accordée par Clotaire, dans l'ivresse de sa fatale victoire, la transformation de l'ordre héréditaire en régime électif avait pénétré jusqu'au fond de la société mérovingienne, et l'avait altérée essentiellement. Dès le premier moment, dès le règne de Clotaire II, on songea à une mutation dynastique. L'évêque Leudemond proposa à la reine Bertrude de se défaire de son mari et de couronner le duc Aletheus, en l'épousant. L'influence Lombarde est visible ici; d'après le plan de l'évêque, Bertrude aurait suivi l'exemple de Théodelinde qui avait donné au duc Agilulfe et sa couronne et sa main. C'eût été une transition, une sorte de moyen terme.

rat. Rer. Ital. Scrip. T. II, pars altera, p. 387 - 389. Mediolani 1726 in-f°. On voit pourquoi le falsificateur de Marculfe a choisi précisément les noms de Lérins, d'Agaune et de Luxeuil.

Cependant une révolution plus hardie fut tentée avec un succès passager par Grimoald, fils de Pepin, et pour la première fois, la race royale des Francs fut attaquée dans ses droits séculaires.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

LIVRE VII.

628 — 752.

I.

LES CARLOVINGIENS. — LE MAIRE HÉBROÏN, — DÉFAITE DU PARTI ROYAL. — FAUX MÉROVINGIENS. — PÉPIN D'HÉRISTAL. — CHARLES MARTEL.

—

Nous avons recherché la généalogie de la maison carlovingienne. Au moyen-âge, et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la généalogie est une des parties essentielles de l'histoire. Tant qu'a duré l'Europe féodale, de quelque grandeur qu'un homme ait été revêtu, de quelque pouvoir que les

circonstances l'ait investi, il n'avait pas une valeur isolée. Elle résultait moins de son individu que de tout ce qui se rattachait à lui. Son génie personnel, son caractère spécial, ne donnaient point l'intelligence entière de ses actions; et, c'est parfois, dans les nuances de son origine, dans ses rapports avec sa famille, avec sa caste, qu'on trouvait le commentaire, la clef, le dernier mot de sa fortune. Il n'en est pas ainsi de nos jours. Dès qu'un homme arrive à gouverner ses semblables par un droit étranger à la royauté du sang, peu importe son point de départ. Qu'il naisse sur quelque roc sauvage au milieu des mers; qu'il compte parmi ses ancêtres des gentilshommes ou des plébéiens; l'orgueil de sa famille peut s'amuser à ces vaines curiosités, le monde n'y arrête point ses regards; il ne voit que le grand homme, il le voit seul, toujours seul au haut de sa colonne; il ne lui sait ni ancêtres, ni rejetons, et ne reconnait à personne le droit de revendiquer son héritage. Il n'en est point ainsi du Charlemagne antique. La nationalité, l'indigénat de la race carlovingienne est un des problèmes les plus importants qu'on puisse se proposer. Descendre jusqu'à la racine de ce grand arbre, c'est une des opérations les plus fécondes de l'analyse historique. Malheureusement les éléments nous manquent; nous ne pouvons avoir une confiance entière dans les renseignements altérés d'un

côté par l'ignorance des chroniqueurs, de l'autre par les prétentions de cette race qui voulait s'emparer du passé comme du présent. S'il est difficile, presque impossible, de deviner ce qu'était réellement la maison carlovingienne, il est aisé de savoir ce qu'elle voulait, ce qu'elle prétendait être. Autant elle a accumulé les ombres, multiplié les interpollations et les lacunes dans ses véritables annales, autant elle a répandu, commenté, mis à la portée du vulgaire des renseignements inexacts sans doute, évidemment incomplets, mais qui n'en trahissent que mieux ses intentions secrètes et le but qu'elle s'est proposé. Nous l'avons vu (1), jamais dans leur généalogie officielle ni dans aucun de leurs actes, les petits-fils de saint Arnoul n'ont réclamé une origine teutonique. Ils affichaient même une prétention opposée. Ils se sont constamment dits de race sénatoriale, c'est à dire romaine. Ils ont toujours voulu descendre d'une des illustres maisons gauloises, dont le souvenir, loin d'avoir disparu depuis l'invasion des Francs, s'était conservé dans toute sa force en Aquitaine, et avait dû au cours des âges, cette teinte à la fois élégante et vénérable que le temps imprime aux plus nobles productions de l'art. Ce n'est donc point aux forêts de la Germanie, aux troncs prophétiques des chênes, aux eaux bleues du Wéser ou du

(1) Voir à la tête de ce volume *l'Appendice aux Prolégomènes*.

Rhin, que Charlemagne demandait des ancêtres. Il les cherchait sous les portiques de la villa gallo-romaine, dans ces bains, dans ces palestres, dans ces bibliothèques où Sidoine se consolait de la vue et de l'odeur des barbares par les réminiscences du siècle d'Auguste. Enfin, ce n'est pas d'un chef de Bavarois ou d'Allamans, que les Pépin et les Charles voulaient être issus, mais du Gaulois, du Romain, du sénateur Tonnantius Ferreolus.

La maison carlovingienne était originairement aquitanique et sacerdotale, par conséquent toute romaine.

Nous croyons l'avoir démontré.

Les bords opulents du Rhin, de la Moselle et de la Meuse, étaient couverts de cités romaines, en partie ruinées, en partie occupées et fortifiées par les Francs. Dans les villes régnaient les évêques, dans les châteaux l'aristocratie austrasienne. Plus étendue, moins divisée qu'en Neustrie, la propriété y participait encore de l'organisation impériale. Le maître élevait sa demeure au centre de ses domaines, au milieu de ses moissons et de ses vendanges. Il ne ressemblait point aux rois Francs, toujours cachés dans les bois. Sa tour n'était point comme la métairie mérovingienne, un sanctuaire, une tente et une caverne. Les labyrinthes des forêts, leur profondeur mystérieuse, leur vaste silence,

n'étaient nécessaires ni à sa sûreté, ni à sa grandeur. Il ne se croyait point issu des dieux; homme, il vivait parmi ses semblables; il n'avait pas de déprédations fiscales à cacher dans des grottes secrètes. Sur les bords d'un large fleuve, sur l'indestructible pavé des voies militaires, il vivait à ciel ouvert, des redevances de ses vassaux, des fruits de sa terre, qu'il recueillait publiquement dans une demeure stable. C'était la vie rurale des Gallo-Romains altérée en Neustrie par le voisinage de la royauté, demeurée intacte loin des rois. Elle aurait péri avec l'Empire, si l'Église, héritière de la législation romaine, ne l'avait conservée. Un antagonisme malhabile aurait pu s'établir entre la haute propriété austrasienne et les grands sièges épiscopaux; mais il n'en fut pas ainsi. Les uns et les autres entendirent mieux leurs intérêts. Ils s'unirent par les liens les plus forts, les plus indissolubles; et, grace à cette sage politique, l'Austrasie devint un réseau de fer dont Metz, Mayence, Trèves, Cologne, Maestricht, formèrent les nœuds et les mailles. Répartie entre des générations de propriétaires laïques et d'évêques presque héréditaires, tous liés entre eux, tous amis, presque tous parents, l'Austrasie devint une sorte de république à part; c'est dans ce sens seulement qu'on peut la dire séparée de la Neustrie et rivale de sa domination. Cette association était d'ailleurs très populaire : le crédit de ses chefs

se manifestait surtout dans le peuple. L'alliance de l'épiscopat et du patriciat romain était en effet noble et touchante. Elle adoucissait les cœurs dans l'intervalle des sauvages querelles qui s'élevaient entre les descendants de Clovis et le clergé gallo-franc. Au reste, le pouvoir des évêques d'Austrasie ne consistait pas seulement dans l'influence morale; il était fondé, comme celui des leudes, sur les richesses. Le patrimoine des évêques de Metz, de Cologne, s'était accru comme celui des papes, par des munificences pieuses. On le croirait volontiers, en rencontrant tant de noms de femmes dans les chroniques de ce siècle. Begga, dont la mémoire est encore vivante en Belgique (1), Itta, Gertrude, Adèle, répandent un grand charme sur ces origines. Ce ne sont plus les Frédégonde, les Brunehaut, ambitieuses, altières, sanglantes; ce n'est plus même Clotilde ou Bathilde, alliant la piété et la vengeance; c'est Radegonde, la seule de la race mérovingienne qui leur ressemble, le premier modèle de ces humbles princesses, de ces reines charitables qui passent avec simplicité du trône au cachot du prisonnier, et qui, lorsque l'aube vient à poindre, quittent le lit royal pour le grenier de l'esclave. Leur empire a été sans bornes. Elles annonçaient la civilisation chrétienne aussi bien que les évêques, les docteurs et les chefs d'ordre. Ceux-ci

(1) Beguinages de Bruxelles et de Gand.

en étaient les législateurs; elles, les précurseurs et les anges. Voilà comment une famille nouvelle l'emporta sur tous les prestiges de souvenirs et de race, qui entouraient encore l'antique dynastie. Il n'y eut là aucun débat de nationalité. Pour ces Méroyéades qu'ils détrônaient, les Carolinges étaient des Francs comme eux, sans nulle différence. Ce qui le prouve, c'est que la faveur des rois fut le marchepied de leur pouvoir. Pépin et Arnoul furent choisis par Clotaire II qui confia à l'évêque de Metz l'éducation de son fils Dagobert, et plus tard la direction de son royaume d'Austrasie. Les deux gouverneurs conçurent alors la pensée de séparer à jamais les Gaules Orientale et Occidentale, non pour enfermer des races antipathiques dans des limites précises, mais pour augmenter leur propre pouvoir en le concentrant. Attachés à Dagobert, ils le soutinrent dans sa querelle avec son père au plaid de Clichy, et se déclarèrent pour lui dans toutes les occasions difficiles. Mais un incident inattendu arrêta les projets des deux amis. Au comble de la grandeur, Arnoul quitta le pouvoir. Il le quitta, pour se retirer dans un cloître. L'ambition n'était pas la passion unique de ces hommes. Quelquefois ils étaient saisis d'une convoitise d'humilité plus ardente mille fois, que la soif des honneurs et de la puissance. Sous le règne de Dagobert et de son suc-

cesseur, après la mort de St Arnoul, Pépin-le-Vieux, resta attaché par un lien honorable au pied du trône Mérovingien. Sa postérité fut plus hardie.

L'adoption était une loi romaine et ecclésiastique, mots synonymes. Elle convenait à la nouvelle race : pour une famille sacerdotale, c'était un appui et un moyen. Tandis que le jeune Clovis régnait en Neustrie, son frère Sigebert II occupait le trône d'Austrasie. Au bout d'une vie monacale, signalée par des fondations nombreuses, Sigebert mourut, et les Gaules apprirent avec surprise qu'il avait adopté pour héritier de l'Austrasie un étranger, un enfant, le fils du maire Grimoald, le petit-fils de Pépin. On détrôna, on emprisonna le roi postiche, et son père Grimoald périt dans les supplices livré par les Austrasiens à la vengeance de Clovis II, roi nominal sous la mairie d'Herchinoald.

Une femme succéda à ce fantôme de roi : Bathilde gouverna, sous le titre de régente. Bathilde, née dans les îles Britanniques et prise par des pirates, avait été vendue à Herchinoald. N'ayant pu rien obtenir d'elle, le maire la fit connaître au jeune Clovis, qui en vrai Mérovingien, l'aima vite et la fit reine. Bathilde joua un grand rôle ; elle ne fut guidée ni par la fierté du sang ni par les traditions royales, mais l'antagonisme religieux l'entraîna violemment. Née Anglo-Saxonne et dévouée de cœur aux opinions de sa patrie, plus

qu'une autre, elle répandit les doctrines de saint Colomban dans toute la France. Déjà sous Clovis II, sa règle s'était élevée au plus haut degré de splendeur dans l'abbaye de Fontenelle sous la direction de St Wandrille. Bathilde l'établit à Chelles, à Corbie et dans d'autres monastères, longtemps fameux. Aussi ne tarda-t-elle pas à devenir l'objet de la haine furieuse de l'Eglise romaine, surtout en Angleterre. Rien de plus étrangement contradictoire que la renommée de Bathilde; tandis que son biographe lui accorde les graces, les vertus, la charité, qui forment maintenant son caractère traditionnel, Bède le chroniqueur, Fredegoire le poète, la chargent de tous les crimes, lui prodiguent les noms les plus odieux (1). Sans parler de cette injure banale de Jézabel lancée à la face de toutes les reines par les partis mécontents, ils la montrent teinte du sang des prêtres, des diacres et de neuf évêques. Ce n'est point une femme, mais un être immonde, un prodige effroyable de monstruosité physique et morale. Ils forgent même une fable qui a passé à l'état de tradition. Ils donnent à Bathilde deux fils qu'elle n'eut jamais; ils les mon-

(1) « Illo tempore malevola Regina, nomine Bathild, Ecclesiam « Domini persecuta est : Sicut impiissima Regina Jezabel, quæ « Prophetas Domini occidit, ita et ista, exceptis Sacerdotibus et « Diaconibus, novem Episcopos occidere jussit. » Vita S. Wilfred. Ep. Eber. ab idel. Script. VI. Acta SS. B. 500, IV. V. Fredegoire appelle Bathilde *pistrix*, monstre marin. D. Bouquet III, p. 600.

trent révoltés contre elle et contre leur père (1). La mère dénaturée, car on ne peut supposer une volonté à Clovis II, les condamne à être *énervés*, c'est à dire à avoir les jarrets brûlés d'un fer rouge. Cela fait, elle conseille à son mari de les jeter dans une barque, abandonnant le bateau à la grace de Dieu, sur la Seine. Le bateau aborde à Jumièges, en Neustrie « en un lieu environné de grandes montagnes, pleines de fosses et de roches. » Un ermite les recueille. Les jeunes gens fondent l'abbaye de Jumièges, déjà fondée par St Philibert. Tout est faux dans ce récit, contraire à l'histoire, à la chronologie, à toutes les données authentiques; mais il n'en traversa pas moins le moyen âge, écho du parti Anglo-Romain contre l'Hybernienne. Les érudits sont très embarrassés entre les deux réputations de Bathilde. Trop longtemps on a excepté de l'espèce humaine les personnages de ces âges tragiques; on n'a voulu voir en eux que des démons ou des anges. La vérité est que dans un tel siècle, le procès ne peut s'établir que sur la quantité des violences et le nombre des assassinats.

Bathilde soutint avec fermeté le poids de la ré-

(1) Voir l'*Essai sur les Enervés de Jumièges* publié sur un manuscrit du sixième siècle, par M. Hyacinthe Langlois du Pont de l'Arche. Rouen, Edouard frères, suivie du miracle de Ste Bauteuch (Bathilde).

gence ; ce qui avait coûté à la royale Brunehaut soixante ans de combat et la vie, ne fut qu'un jeu pour l'aventurière Bathilde. Conseillée par St Ouen et par le vieux Eloi, elle choisit un maire du palais ; elle le voulut défenseur énergique de l'autorité royale, adversaire passionné du pouvoir usurpé par les grands et par les évêques.

Hébroïn apparaît dans l'histoire enveloppé du double nuage de l'antiquité des siècles et de la haine de ses ennemis. Il ne nous est connu que par le panégyrique du plus célèbre de ses adversaires. Son nom ne se montre jamais, dans ces chroniques, qu'escorté d'une injure ou accompagné d'une malédiction. Toutefois, il se dégage de la fange dont il a été souillé. Même dans des temps où l'histoire héritait de tous les préjugés des annalistes, le nom d'Hébroïn semblait déjà quelque chose de grand. Il fut tel aux yeux de ses contemporains ; on le voit à la terreur et à l'attachement qu'il leur inspira. La faction aristocratique le haïssait, mais il était l'idole de son parti. Dans un accès d'enthousiasme, l'évêque Dadon, célèbre non seulement son génie, mais la bonté de son cœur ; il le peint pleurant amèrement au berceau d'un enfant malade (1). La reine et le ministre avaient l'un

(1) « Illud quoque non nos effugiat quod vir Illustris Ebroinus, « Palatii Præpositus (quod vulgò dicetur Major-domus) habebat fi- « lium adolescentem, vocabulo Bobonem, quam ipse ac conjux

et l'autre des vues élevées, supérieures à leur époque. Bathilde abolit le cens payé par les hommes d'origine gauloise; elle racheta les enfants que la misère de leurs familles avait jetés dans l'esclavage; elle facilita ainsi les mariages, et par conséquent la fusion des races.

Docile aux conseils d'Hébroïn, Bathilde fut sévère et même cruelle pour les grands et surtout pour les évêques, qu'elle poursuivit de la terrible accusation d'hérésie simoniaque. Pendant les premières années de sa régence, elle gouverna avec Hébroïn dans une parfaite union. Soit qu'un appui réciproque leur fût encore nécessaire, soit que pendant longtemps aucun dissentiment ne se fût élevé entre eux, leur politique fut homogène. Cette alliance ne pouvait être de longue durée. Inquiète de l'ascendant d'Hébroïn, Bathilde lui opposa l'évêque Sigebrand, homme médiocre et présomptueux. Elle fit plus, c'est au siège d'Autun, l'un

« ejùs unicè ac singulariter, ut potè chari parentes, diligebant. « Quodam itaque tempore morbo medullitus ingruente cœpit is- « dem puer vesano ægrotare languore, pro quo parentes nimis « sollicitì, erant positi in angustia gravi; dehim invalescente pau- « latim ægritudine cœpit jam puer vehementer angi, et morte « jamjàmque imminente cum vivendi spes penitus auferretur; ni- « mis anxii parentes pro filio ad sanctum confugiunt Eligium, con- « fidentesque de miraculis tanti Antistitis, puerum illicò devovent « ei supplices, atque pro muneris gratia pueri nonnulla offerunt « ornamenta. » Vita S. Eligii ab Audoeno Scrip. Spicileg. T. V, p. 283.

des plus importants de toutes les Gaules, laissé vacant pendant deux ans par Hébroïn, qu'elle éleva un des chefs du parti aristocratique, Léodégar ou Léger, ennemi personnel du maire. Les leudes, étonnés et ravis, reconnurent dans ces imprudentes démarches une inspiration divine. Il n'y avait plus assez de place pour la reine et pour Hébroïn. Il prit un parti sur le champ ; il accusa d'adultère Bathilde et Sigebrand. L'évêque fut assassiné ; la reine se vit contrainte de prendre le voile à Chelles, sa fondation. Hébroïn lui laissa la vie. A peine dans le cloître, elle ne daigna plus donner un regret au trône et s'associa aux plus simples travaux, même aux plus vils emplois du monastère, sous la conduite d'une abbesse, qu'elle avait autrefois choisie. La Jézabel, la Brunehaut, la peste horrible, le monstre marin, devint tout simplement une sainte ; et c'est avec le plus grand soin que les agiographes cherchèrent dès lors à effacer, à dissimuler, à commenter les accusations violentes du parti romain contre la veuve de Clovis II.

Ainsi le pouvoir resta à Hébroïn, ennemi de l'aristocratie naissante, imbu de l'origine sacrée de la race royale, attaché à ce dogme par des habitudes et des souvenirs. Franc des vieux temps, il ne reconnaissait dans les nouveaux barons que des officiers, des délégués de la royauté, dépendants d'elle et assujettis à son représentant immédiat.

Le génie ou la haine inspirèrent alors à Hébroïn une de ces grandes pensées qui devancent les siècles. Il vit la France tendre à un morcellement indéfini. Il comprit la féodalité imminente, et, par une conception dont rien n'avait pu donner l'idée, il osa songer à concilier tous ces éléments déjà disjoints et prêts à tomber en morceaux. Une telle combinaison est surprenante à une telle époque ; mais elle est constatée d'une manière irrécusable, car nous ne la connaissons que par les plaintes des ennemis d'Hébroïn. Il avait voulu abolir les lois et les coutumes de chaque localité ; les soumettre à une législation aussi uniforme que le temps pouvait le comporter ; conserver la haute main sur les gouverneurs des provinces ; leur faire changer souvent de résidence, pour les empêcher de se rendre maîtres de leurs gouvernements. Bref, il essaya d'écraser la féodalité dans l'œuf. Il devina ce bienfait des temps modernes, ce résumé de tant d'essais et d'efforts, cet ordre suprême enfin, que dans notre langage novateur nous appelons : *Centralisation* (1).

(1) « Hilderico Regi expetunt universi, ut talia daret decreta per tria quæ obtinuerat regna ut unius cujusque patriæ legem vel consuetudinem observaret, sicut antiqui Judices conservavere et nè de una provincia Rectores in aliam introïrent ; neque ullus ad instar Hebroïni tyrannidem assumeret et post modum sicut ille contubernales suos despiceret : Sed dum mutua sibi successione culminis habere cognoscerent, nullus se alii anteferre auderet »... Vita S. Leodegar. D. Bouquet. T. II, p. 613.

Hébroïn marcha hardiment à son but. Clotaire III mort, il proclama Thierry III, mais sans convoquer les grands ni les évêques, sans rien concéder à ce système électif dont l'esprit commençait déjà à s'introduire. Il alla plus loin : il défendit aux farons l'entrée du séjour royal, signifia à ceux qui s'y rendaient de rebrousser chemin, et les glaça d'une terreur si profonde que l'évêque d'Autun, chef encore caché de l'opposition aristocratique, accusé d'avoir murmuré contre les ordres d'Hébroïn, taxa cette dénonciation d'injurieuse calomnie.

Toutefois, une conspiration sourde menaçait le maire. Trop présomptueux, trop occupé peut-être de grands desseins, il ne devina pas le danger aggravé, il faut le dire, par ses cruautés et surtout par ses exactions. Toute cette école de Clotaire et de Dagobert était d'une rapacité effrayante. Dadon, Ægа, Herchinoald, s'étaient enrichis sans mesure; Hébroïn vendait ou dérobait tout. Les hommes du parti opposé insistaient tellement sur ce reproche, que, selon l'apparence, eux-mêmes en étaient exempts, du moins par comparaison. Il succomba. Saint Léger, à la tête de la faction épiscopale et aristocratique, le fit prisonnier avec son roi Thierry III. Léger ne les tua pas; et telle était l'époque, qu'il fit une grande faute. Il se contenta de les renfermer dans des cloîtres. Mais quels asyles sut-

il leur choisir? Il envoya Thierry à Saint-Denis, la forteresse royale, et Hébroïn à Luxeuil, tout rempli encore de l'esprit de saint Colomban. Hébroïn ne devait pas s'y trouver étranger. Vainqueur, le parti aristocratique éleva Childéric II, roi d'Austrasie, sur le trône de Neustrie. Il lui imposa de dures conditions. Saint Léger fut-il maire du palais? son premier historien n'en parle pas, le second et le plus remarquable, Ursin, l'affirme positivement. On a allégué contre ce témoignage contemporain, l'incompatibilité de l'épiscopat avec une dignité militaire. Les auteurs de l'objection ont oublié que cet abus s'était introduit à cette époque et même un peu auparavant (1). Que Saint Léger prît ou non le titre de maire du palais, il en eut certainement le pouvoir, mais il le tint d'une main faible. Il ne sut ni plaire à Childéric, ni se conserver un parti puissant dans l'épiscopat et dans l'officium palatinum. Childéric observait mal les promesses de son avènement; il cherchait à briser ses chaînes. Saint Léger se crut en droit de lui rappeler ses engagements vrais ou supposés. Childéric résista; saint Léger lui parla en évêque maître du royaume et le menaça d'une excommunication et d'une déchéance fondée, d'après les maximes du Saint-Siège, sur son mariage avec

(1) Voyez dans Grégoire de Tours les aventures de l'évêque Sagittarius.

une proche parente. Après de telles attaques, il fallait détrôner Childéric. Le roi prit les devants. L'esprit d'Hébroïn animait toutes ces dissentions; il était à Luxeuil, mais Luxeuil était sa patrie politique, et d'ailleurs, il laissait au milieu des affaires, des saints dévoués à sa cause et ennemis mortels de Léger. C'étaient saint Ouen, saint Omer et surtout saint Priest ou saint Prix (1), l'apôtre de l'Auvergne. Il y avait aussi des solitaires, des récluses, des béguines disciples de Colomban, qui faisaient (2) parler Dieu contre l'évêque d'Autun. A la fois imprévoyant et passionné, saint Léger flottait entre toutes les résolutions et ne s'arrêtait à rien de décisif.

Le moindre embarras suffisait pour rendre une pareille situation intolérable. Saint Prix se brouilla avec Hector, patrice de Marseille. L'historien de Prix (3) accable cet Hector de malédictions et ajoute pour dernière injure qu'il était soutenu par un autre scélérat semblable à lui, le nommé Léger. On est touché du chagrin que ces accusations réciproques de deux évêques, de deux saints, causent aux annalistes bénédictins : à D. Mabillon, à D. Bouquet; et on sourit de leurs efforts pour concilier et pour excuser ce qui n'est ni excusable ni conciliable.

(1) En latin, Præjectus.
(2) Voir l'histoire de Marcolin dans Frédégaire.
(3) Ex vita S. Præjecti, D. Bouquet III, p. 594.

Le roi tendit des embûches à l'évêque. Un jour il voulut le percer de son épée; saint Léger évita le coup. Une autre fois, poursuivi par les satellites de Childéric, Léger se défendit en soldat, en leudé, en maire du palais; il vit tomber autour de lui ses défenseurs, à leur tête, Hector de Marseille; mais s'il échappa à la mort, il ne put se soustraire à la captivité.

Vaincu à son tour, il fut envoyé au monastère de Luxeuil, décision singulière qui cachait une ironie ou un calcul du parti d'Hébroïn. Le roi voulait le faire déposer et dégrader. Il pensa même à le mettre à mort. Le parti épiscopal obtint avec difficulté une commutation de peine. On exila Léger auprès d'Hébroïn. Cependant il ne vit pas briser ses chaînes. Childéric, satisfait de n'avoir aucun de ces deux hommes auprès de lui, prit un terme moyen pour contenter tous les partis. Au lieu de choisir dans la faction dominante, il mit à la tête de son palais Leudésius, fils d'Herchinoald, ancien maire, de pacifique mémoire.

Les ennemis du roi rapprochèrent Hébroïn et Léger captifs dans la même enceinte. Il s'établit entre eux une confiance apparente d'un côté, sincère de l'autre, provoquée par les artfiices et les séductions d'Hébroïn, acceptée par l'esprit crédule de saint Léger. D'ailleurs, nous allons voir bientôt combien il importait à Hébroïn de nouer une in-

trigue avec le parti aristocratique. Nul instrument ne pouvait lui être plus utile que son rival, homme influent, mais peu politique, si maladroitement emprisonné dans Luxeuil, par un roi moins politique encore.

Ce roi, croyant n'avoir plus rien à craindre, ne se refusa rien; il fit battre de verges un faron. Le faron se jeta sur le roi, sur la reine alors enceinte, sur l'un de leurs enfants, et les égorgea tous à la chasse, dans le carrefour d'une forêt. Il y eut alors un désordre général qui, selon l'expression naïve du chroniqueur, fit croire à la venue de l'Antéchrist. Les exilés revinrent pleins de colère et de vengeance comme les serpents repus de venin, qui s'élancent au printemps hors de leurs cavernes. Frédégaire retrouve quelque énergie pour peindre cette situation. « Les hommes préposés à l'administration des provinces se soulevèrent les uns contre les autres; ceux qui devaient maintenir la paix se déchirèrent avez férocité. N'apercevant plus de roi sur le faîte (1), chacun agissait à sa guise, sans autre justice ni discipline que sa volonté. Il fut manifeste que la colère de Dieu était venue; car nous vîmes apparaître dans le ciel l'étoile nommée comète par les astrologues, qui attribuent à son apogée les troubles, les famines, les

(1) Stabilitus in culmen. V. S. Leodegar.

mutations de rois et les menaces du glaive.» L'absence d'un roi était pour eux le chaos.

On ne savait qui était le vaincu ou le vainqueur. Tandis que les grands suivis de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs esclaves, demandaient à grands cris le retour de Léger, le parti d'Hébroïn se tenait prêt à égorger l'évêque, et deux ducs, ses plus intimes amis, le remirent par prudence dans sa prison de Luxeuil, après l'en avoir d'abord tiré. Il en sortit enfin, avec Hébroïn, appelé, de son côté, par le parti vraiment national. Hébroïn déclara hautement qu'il allait délivrer Thierry, prisonnier à St-Denis. Saint Léger et Hébroïn suivaient la même route; mais, à peine libres, ils étaient déjà redevenus ennemis; leurs cœurs étaient irréconciliables, leurs partis plus encore, s'il est possible. Hébroïn avait devancé Léger d'une journée. A peine arrivé à Autun, il renonça ouvertement au plan de conciliation adopté par le crédule évêque, dans les longues journées de Luxeuil. Il voulut même le faire arrêter pour satisfaire le parti royal; mais un tiers-parti qu'il fallait ménager, et à sa tête Genet, évêque de Lyon, s'y opposa formellement. Léger était d'ailleurs bien accompagné. Hébroïn ajourna les hostilités, dissimula prudemment et continua à endormir Léger par des protestations d'amitié. Ils mêlèrent leurs troupes et entrèrent dans Autun. L'évêque de Lyon crut avoir conclu définitivement

cette transaction importante, qui fut reçue avec joie par le peuple.. La ville fut parée comme aux jours de fêtes, avec ses vieux prêtres, ses jeunes diacres, les cierges, les chants et les fleurs. C'était en effet la pompe suprême du martyre.

Le lendemain tous se mirent en route. Comme ils marchaient, Hébroïn, presque à moitié chemin, les abandonna brusquement. Léger fut stupéfait de ce changement; il croyait que son nouvel ami allait comme lui au devant du roi Thierry, qu'il avait jadis couronné. Il n'en était pas ainsi : Thierry, devenu l'allié, le protégé de l'évêque d'Autun et du parti aristocratique, ne pouvait plus être le chef du parti royal; il fallait un autre roi à Hébroïn, qui alla le chercher en Austrasie. Le maire, après avoir gouverné les Neustriens, fut soutenu par un parti austrasien. C'est là, c'est dans la Gaule orientale qu'Hébroïn se rendit et qu'il montra au peuple un faux Mérovingien, un fils de Clotaire II. Dans ce moment, les faux descendants de Clovis surgissaient de toutes parts.

C'est alors que tout à coup, arriva d'Angleterre en Austrasie l'évêque Wilfrid conduisant un jeune homme à la longue chevelure. « Austrasiens! dit-il, « c'est votre roi Dagobert II, porté dans son enfance « en Hybernie par l'ordre criminel de Grimoald. Je « vous le ramène, c'est à vous de le replacer sur le « trône de ses ancêtres. » On accueillit l'évêque et son

Mérovingien suscité par l'Angleterre ou plutôt par Rome. On entendit avec admiration un récit qui, probablement, fut alors débité pour la première fois. Il y a des temps où le même moyen se répète sous vingt aspects différents. Au moment de l'apparition de Dagobert II, les faux Mérovingiens planaient dans l'air. Hébroïn, nous l'avons vu, avait un faux Clovis; une charte nous apprend qu'il y eut, on ne sait comment, ni dans quel intérêt, un faux Clodomir (1).

La royauté devait espérer beaucoup d'un Mérovingien vrai ou supposé, élevé en Irlande ou en Ecosse, dans le respect de la papauté, amené en France par un politique remuant et habile, entièrement dévoué au Saint-Siége, célèbre par ses pèlerinages à Rome, et plus illustre encore par des missions dans la Frise. En effet, le parti épiscopal était blessé tout entier par cette entreprise, qui menaçait la règle de Colomban et avec elle l'oligarchie franque. Quoique Dagobert II ait vivement attaqué le clergé indigène, il ne réussit qu'à lui rendre des forces et à ranimer le parti

(1) Brequigny, T. Ier, cite une charte de ce faux Clodomir. Un faux Dagobert est d'autant plus probable, que nul monument contemporain, à part la vie de Wilfrid et une autre vie de saint, ne nous parle de Dagobert II. Il a été découvert dans le siècle passé par Adrien de Valois et de là, il a passé dans le fonds commun de l'histoire, un peu légèrement peut être, du moins, quant à la durée de son règne qui est tout à fait incertaine.

(2) Henschenius, de tribus Dagobertis.

épiscopal et les prélats. Les leudes ralliés contre Dagobert, le firent condamner par un concile sous l'inspiration hybernienne. Ensuite ils le poignardèrent juridiquement. Sur ces entrefaites, Wilfrid, de retour d'un de ses nombreux voyages à Rome et venant visiter son protégé, les évêques et les grands l'arrêtèrent, et l'un d'eux lui demanda d'une voix menaçante, comment il avait l'audace de traverser l'Austrasie, lui qui méritait la mort, pour avoir ramené de l'exil un roi impie, qui méprisait les conseils des seigneurs et ne respectait ni les temples de Dieu ni ses prêtres. Les Austrasiens montrèrent à Wilfrid le cadavre de Dagobert gisant sur la poussière et laissèrent l'évêque d'York retourner en Angleterre (1). Ainsi le premier pas de Rome sur la terre des Gaules, depuis la mort de Grégoire-le-Grand, n'avait encore abouti qu'à des défaites. Si le faux Dagobert fut inutile au parti romain, le faux Clovis ne servit pas longtemps Hébroïn. Il ne tarda pas à briser son Mérovingien provisoire pour reprendre le Mérovingien de race. A la suite d'une bataille, saint Léger fut pris, et, plus puissant que jamais, Hébroïn reparut à la tête des palais de Neustrie et de Bourgogne sous l'enseigne de Thierry III.

(1) Sanc. Wilfridi Epis. Vit. Vita Sanctæ Salabergæ abbat., p. 605. Acta SS. B. Sæcul IV.— Willelmi Malmes. de gest. Episc. Angl. Lib. III. Had. Valesii. Lib XXII.

Léger avait épargné Hébroïn qui n'était pas capable de s'en souvenir. Il hésita ; mais, à la suite des vieux ministres de Dagobert, les chefs du parti, s'attroupèrent autour du captif et demandèrent sa mort à grands cris. Saint Ouen, chargé de ressentiments et d'années, montra une férocité extraordinaire. Il avait anathématisé, il avait jeté au fond des ergastules monastiques un religieux colombaniste, saint Philibert (1), qui dans sa candeur avait traité Hébroïn d'apostat, pour avoir quitté laïque, le monastère de Luxeuil où il avait été tonsuré clerc. Maintenant, interrogé sur le sort qu'il fallait réserver à l'évêque d'Autun, le vieux Dadon (saint Ouen) se contenta de répondre à Hébroïn dans un style d'oracle : « Souviens-toi de Frédégonde » (2). On vit ce druide mal converti, vaticinant du haut de son clocher, comme un des corbeaux fatidiques de l'Edda qui, accroupi sur les rameaux desséchés d'un arbre mort, convoite le cadavre et croasse le chant du carnage.

(1) Fremens lupus rabidus Ebroinus animarum greges à suis rapi dentibus, incitans quosdam urbis Rotomagensium clericos, cœpit discordiam ingerere, et malevola verba Sancto Audoeno pontifici de Filiberto viro Dei incantare. Et quia dicente Apostolo, corrumpunt mores bonos colloquia mala, credens sanctus Audoenus clericorum colloquiis, virum Dei Filibertum, quem antè dilixerat nimiùm, retrudi jussit ergastulo, quod ille ingressus est cum gaudio. Vita S. Filiberti Abb. in Herio insulâ XIX. Acta. SS. Bolland. T. IV Augusti, p. 66.

(2) Frédég.

D'horribles conseils l'emportèrent : on creva les yeux à Léger, on lui coupa la langue. Tronc informe, il rendait encore hommage à Dieu. « Seigneur, » s'écriait-il avec le psalmiste, « me « voilà comme une bête sauvage en votre présence, « mais je ne me suis pas éloigné de vous. » Les bourreaux pleuraient la victime et lui demandaient pardon. Bientôt toutes les Gaules, émues d'une telle infortune et surtout d'une telle patience, racontèrent les miracles du martyr : il voyait sans yeux, il parlait sans langue, l'inspiration intérieure suppléait aux organes perdus. Enfin, après deux ans de souffrances, on envoya du palais la sentence de mort de Léger. Hébroïn ordonna de faire creuser un puits dans le fond d'une forêt, de noyer le corps de l'évêque et de boucher l'orifice de la citerne pour cacher aux fidèles le lieu de la sépulture sacrée (1). Dès ce moment, Léger devint un saint, et Hébroïn un païen, un renégat, qui du cloître était retourné dans le siècle, et en reprenant sa femme *était retombé dans son vomissement.* « Arrière le pourceau qui ne craint pas d'insulter au Christ en profanant les ornements de ses églises. Incapable d'élever ses yeux vers le ciel, il tient son cœur plongé dans la fange des passions terrestres ! » On n'ose pas dire jusqu'où allaient les invectives, et quels indignes jeux de mots défigurèrent le

(1) Vita. S. Leodegar.

nom (1) d'Hébroïn; il marchait cependant de victoire en victoire. A Locofao, en Champagne, lieu dont le véritable emplacement nous est inconnu, il défit dans une bataille sanglante le parti commandé par les deux Carlovingiens Martin et Pépin d'Héristal, et les poursuivit jusqu'en Austrasie. Ses talents militaires, infiniment supérieurs à ceux de ses contemporains, avaient été la source véritable de son pouvoir. Pépin, déjà prudent et habile, s'était mis à couvert; l'autre, plus confiant, crut aux promesses des évêques saint Réole et saint Agilbert. Ces deux amis d'Hébroïn promirent en son nom toute sûreté au duc Martin et s'engagèrent sur des reliques, mais ils avaient eu soin de vider la châsse. Le duc se rendit sur leur parole auprès d'Hébroïn, qui le fit massacrer immédiatement (2). La royauté était sauvée; elle allait reparaître plus forte que jamais, lorsque le seul évènement qu'elle eût à craindre la replongea dans l'abyme. Un leude fendit d'un coup de hache la tête d'Hébroïn, répertoire terrible mais sûr du despotisme monarchique. Nous ne parlerons plus d'Hébroïn. On peut peser à loisir les crimes, le génie, les vertus et les vices de cet homme extraordinaire. Bornons-nous à dire que la hache de son

(1) Ebroinus, Ebremerdus.

(2) Frédég.

assassin brisa toute la race des Mérovéades. Voilà la gloire de ce Richelieu prématuré.

Lui mort, le parti royal s'effondra tout d'un coup. Les maires du palais de Neustrie furent choisis à la hâte et se succédèrent rapidement, renversés par leur incapacité et par leurs querelles intestines. Dans tout le clergé d'origine franque, dans tout l'ordre monastique semé par saint Colomban et grandi à l'ombre du vieux trône, l'intelligence était éteinte. Seul, l'évêque saint Ouen, chargé d'années, survivait à la ruine de son parti; il y consacrait encore les restes de cette ardeur qui l'avait emporté dans une politique trop digne de son temps. Demeuré au milieu des tombes de tant de compagnons, vieux athlètes de la vieille royauté, il éleva une voix prophétique. Toujours jeune de courage et d'ardeur, il se rendit en Austrasie auprès de Pépin, et le soumit à l'ascendant de sa renommée, presque séculaire d'évêque et de saint. Il conclut la paix entre les palais d'Austrasie et de Neustrie; mais cette paix, ouvrage d'une ombre, en eut la solidité et la durée. L'évêque descendit enfin dans sa châsse, peut-être ciselée d'avance par les mains fidèles d'un ami.

Il ne restait plus rien des hommes ni des choses de l'époque mérovingienne. Un Waradon chassé par son fils le remplaça à son tour; un Berthaire,

nain ignoble et lâche, devint follement maire du palais de Neustrie; il blessa l'amour propre des leudes qui l'abandonnèrent et se retirèrent pour la plupart auprès de Pépin. Le temps d'agir était arrivé pour le maire austrasien. Un homme plus grand que lui l'avait arrêté. Débarrassé d'Hébroïn, il n'avait plus rien à craindre. Ce n'est pas qu'il régnât paisiblement sur une troupe obéissante et soumise. Pour faire accepter son joug aux barons des deux Frances, il fallait le cacher avec prudence, et, dans un maître futur ne leur montrer encore que le premier d'entre eux. Les précautions que le maire eut à prendre, les obstacles qu'il eut à surmonter percent çà et là à travers les nuages des chroniques contemporaines. D'abord il donna à son agression une couleur d'intérêt général qui devait lui concilier les leudes des deux pays. Il n'allégua ni plaintes personnelles ni griefs particuliers à l'Austrasie. Vainement dans ses démarches et même dans ses discours, tels qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, on chercherait des vestiges d'une rivalité de races et de zônes, ou d'une suprématie nationale. Pépin ne parla de sa région natale que pour l'associer aux douleurs, aux espérances, aux vengeances de la Neustrie. Ce fut au nom du pays tout entier qu'il somma Thierry ou plutôt Berthaire de rendre aux exilés la fortune et la liberté. Le refus de Berthaire fut le signal du combat. Cette

fois encore, Pépin n'eut pas recours à des antipathies locales. C'est au nom répété de *patrie* (1), d'une patrie commune, c'est au nom des malheureux dépouillés et chassés de leurs foyers qu'un petit nombre de chefs francs avaient suivi Pépin. Il ne les rallia pas sans peine (2). Malgré des motifs si sacrés et pour ainsi dire si directs, ils eurent quelque scrupule à s'engager sous les drapeaux de leur maire. La royauté qu'ils allaient abattre, sans savoir qu'ils lui portaient un coup mortel, les pénétrait encore d'une vénération secrète. Pour les déterminer à combattre, pour les fortifier dans la lutte, pour éloigner surtout de sa propre conduite jusqu'au moindre soupçon d'ambition et de tyrannie, Pépin eut recours aux protestations et aux prières, les unes formelles, les autres évasives. Dans un discours qui nous a été conservé, il se montre poussé par une triple nécessité, appelé par les supplications, par les larmes des prêtres, des serviteurs de Dieu et des plus nobles parmi les grands. Loin de nier ou de contester les droits de Thierry ou d'insulter à sa faiblesse, il ne se plaint que d'avoir vu ses humbles remontrances plus d'une fois repoussées par le roi. Enfin, les instances

(1) « Vastationem *patriæ* nostræ.» Annales Mett. Pertz. T. I, p. 318.

(2) Pippinus contra optimates suos dulcibus alloquiis admonebat. — His igitur et talibus allocutionibus suorum pectora roboravit fidelium. Loco cit., p. 319.

et les apologies de Pépin entraînèrent sa petite armée. Elle le suivit ; néanmoins, avant d'engager le combat, contraint par une opinion générale opposée à la guerre civile, le maire tenta une nouvelle négociation avec Thierry ; il s'en remit entièrement à la justice royale, il expliqua les motifs de son agression qu'il appelait simplement *son arrivée* (1) ; il intercéda pour les prêtres, pour les églises de Dieu, demanda la restitution de leurs biens, sollicita le rétablissement des bannis, accusant de tous les maux de l'état, non pas le roi lui-même, mais les tyrans du palais. Thierry repoussa ces offres, dernier effort d'une obéissance expirante. Les deux partis se rencontrèrent à Testry, en Picardie. La force numérique, la force morale, appartenaient encore à la royauté. L'annaliste de Metz, si dévoué aux vainqueurs, ne les représente point à la tête d'une puissante armée. C'est Thierry, c'est Berthaire qu'il nous montre accompagnés d'une multitude innombrable (2). Ce n'étaient pas seulement les hommes de la Neustrie et de la Bourgogne, soutenus de quelques leudes austrasiens ennemis de la famille d'Arnoul, ce n'était pas seulement la

(1) « Causas adventus sui. » An. Mett. Loc. Cit.

(2) « Nam Theodericus in innumerabilis populi multitudine.... confidens cum universo exercitu suo inanibus verbis gloriabatur. Id. »

majorité de la nation franque sans acception de races distinctes ni de limites précises, c'étaient tous les peuples situés tant au nord qu'au midi des Gaules qui, commandés par des chefs alliés à la couronne mérovingienne, les uns par le sang, les autres par les traités, étaient accourus des pays d'outre-Rhin et d'outre-Loire, de la Frise, de la Bavière, de la Germanie, aussi bien que de l'Aquitaine. Bien loin de suivre la fortune de Pépin, ces petits rois ou ducs, sans dépendre en réalité des rois francs, se groupaient autour de la vieille royauté, et quoique ce ne fût plus que le reste d'un nom, ce reste formait encore le lien idéal qui réunissait tant d'éléments divers, dispersés non, comme on le prétend aujourd'hui, par l'antagonisme des races, mais par la victoire d'un homme.

Tout victorieux qu'il était, cet homme ne put les rallier sous son drapeau. Les chefs de tribus se séparèrent immédiatement après la bataille de Testry; ils n'avaient voulu demeurer vassaux de la royauté franque que par respect pour le nom mérovingien. Voilà la cause véritable de leur soumission et le motif avoué de leur retraite. Nous le savons, non par les vaincus, mais par les vainqueurs. Un écrivain de l'École carlovingienne, Erchambert, ne nous laisse à cet égard aucun doute, et tous les raisonnements systématiques viennent échouer contre ses paroles: « *A cette*

« époque et plus tard, Gotefred, duc des Allamans, « et les autres ducs ne voulurent pas obéir aux ducs « des Francs, parce qu'ils ne pouvaient plus servir « les rois mérovingiens, ainsi qu'ils l'avaient eu pour « accoutumé jusqu'alors » (1). Saxons, Frisons, Bavarois, Allamans, Suèves, tous s'en allèrent, celui-ci dans ses montagnes, celui-là dans ses marais, cet autre dans ses bois; tous se regardèrent comme libres, parce que la royauté n'était plus. Comme eux, le duc Eudes reprit la route de son Aquitaine. Issu de Caribert, fils de Clotaire II, il devait sentir dans son ame royale un double mépris et une double haine. Cette lignée aquitanique des Carolinges, devenue souveraine par son alliance avec l'épiscopat, répugnait à la fois au petit-fils de Caribert, comme duc d'Aquitaine et comme Mérovingien. Il abandonna dédaigneusement la Gaule et ses intérêts, emmena ses Aquitains, de vassal se fit conquérant; et, quoique les annalistes de la Bretagne ne présentent dans cette période que d'impénétrables ténèbres, la disparition du nom de ce duché, dans les chroniques franques, précisément à cette époque, prouve que la faible attache qui rapprochait

(1) «Illis namque temporibus ac deinceps Cotefredus dux Alamannorum caeterique circumquaque duces noluerunt obtemperare ducibus Franchorum eo quod non potuerint regibus meroveis servire, sicuti antea soliti erant. » Erchan. Brev. Pertz. T. II, p. 328. Ce passage si remarquable peut être victorieusement opposé à toutes les hypothèses contraires.

les deux peuples sous Clotaire II et Dagobert Ier fut également dénouée dans ce fatal combat de Testry, par la rupture du lien dynastique.

Cette journée n'abattit pas seulement une dynastie, elle brisa une monarchie. Il faut le redire encore; si Dagobert Ier n'exerçait pas un pouvoir incontesté des Pyrénées au Weser, s'il ne régnait pas sur une monarchie réelle dans le sens absolu du mot, il en avait certainement tracé le cadre. Peut-être sous une administration forte, à l'abri du vieux trône de Clovis, ce cadre immense se serait-il rempli plus naturellement. Dans la juste admiration qu'inspirent les descendants de Pépin d'Héristal et surtout le plus grand d'entre eux, on a oublié, on ne s'est pas assez souvenu que si les Carlovingiens reconstruisirent l'unité, leurs mains avaient commencé par la détruire. Sous les Mérovingiens, elle tendait à se former. Troublée par l'avènement d'une dynastie nouvelle, cette unité fut reconstruite avec plus de puissance sans doute, mais par des moyens moins simples, et par conséquent avec beaucoup moins de chances de durée.

Pépin contribua à ce grand ouvrage. Il porta ses armes chez les Frisons et redemanda à leur duc le tribut ordinaire. Il ne profita point de sa victoire pour s'ensevelir dans le repos; il résolut de soumettre les peuples que son agression avait détachés de la monarchie. Sa tâche était difficile;

tous les problèmes qu'il avait résolus étaient contradictoires, il s'agissait non seulement de rallier les nations vassales, après avoir été la cause directe de leur défection; il fallait avilir la royauté dans le présent, en la conservant intacte pour l'avenir. Une telle entreprise demandait à la fois du courage et de l'adresse, un cœur intrépide et un esprit délié, l'homme d'action et l'homme politique. Pépin réunit ces conditions si diverses. Des enfants ou des hommes qui n'avaient de la virilité qu'une longue barbe, souvent mensongère, furent jetés sur le trône, dépouillés non seulement de leur puissance héréditaire, mais de leur patrimoine, meuble et immeuble, tels que forêts, métairies royales, pécule particulier; volés, pour trancher le mot, avec une impudence que leurs successeurs n'ont point déguisée. Leur malheur prit le nom de fainéantise, et cet odieux étalage de leur dégradation préméditée, ces tombereaux traînés par des bœufs, ces chevelures postiches, l'apparition de ces pâles fantômes au milieu des assemblées publiques, toutes ces indignités, bien étrangères au grand Clovis et à sa robuste et véritable lignée, n'en étaient pas moins données comme un retour aux vieilles mœurs et aux coutumes antiques (1). Par ce moyen, Pépin flattait l'aristocratie tant neustrienne qu'austra-

(1) Eginhard. Ann. Met.

sienne, dont l'appui était la condition nécessaire à son élévation.

Dès l'année qui suivit la bataille de Testry, Pépin convoqua l'armée des Francs dans les trois royaumes et délibéra avec elle sur la campagne qu'il méditait contre la défection germanique. Les rois depuis Clovis avaient négligé ces assemblées nées dans les forêts et qui n'en avaient guère passé les limites. En effet, dans un état de choses tant soit peu régulier ou qui du moins tendait à le devenir, cette forme de délibération, ou pour mieux dire, cette habitude d'acclamation tumultueuse n'était plus compatible avec l'exercice du pouvoir souverain. Les Francs d'ailleurs accoutumés à se mêler aux mœurs et aux révolutions de l'empire, n'avaient conservé qu'une trace assez légère de ces comices agrestes. Ils l'avaient perdue sous Clovis et sous ses premiers successeurs dont les règnes n'en offrent presque point d'exemple ; mais, ainsi que nous l'avons développé plus haut, une aristocratie, étrangère à l'ancienne organisation du peuple Franc, s'était formée, par l'incurie des rois; l'épiscopat s'y était associé ; et quoique nous ayons suffisamment démontré que les assemblées des Francs avant la conquête n'avaient aucun caractère aristocratique, il n'en est pas moins vrai que ressuscitées, remaniées, reconstruites par l'aristocratie nouvelle, elles servaient merveilleuse-

ment ses intérêts et surtout les desseins secrets d'une maison qui, déjà, voulait se substituer à la dynastie régnante. Pépin avait détruit le vieux respect de la royauté; cependant, à défaut de ce moyen d'action, il avait besoin de quelque prestige et surtout d'un prestige ancien. Dans le fait, il innovait : en réunissant des assemblées périodiques, il changeait la constitution de l'Etat telle qu'elle s'était établie avec la royauté Gallo-Franque; mais en feignant de remonter plus haut que cette royauté même, il semblait le restaurateur des lois primitives, et les Francs, conduits vers une domination nouvelle, se croyaient ramenés aux souvenirs sacrés des ancêtres.

Cette époque est transitoire. Cette préparation laborieuse d'un ordre nouveau; cette nécessité d'accroître à la fois et de contenir l'aristocratie; de briser une royauté, sans mettre ses débris hors de service; tous ces intérêts contraires, qui remplissaient la vie de Pépin d'Héristal, offriraient un tableau curieux et varié si la sécheresse des chroniqueurs n'en avait pas méconnu et faussé l'esprit. L'habileté de Pépin devait être grande, puisqu'elle surmonta de tels obstacles. Il fut le vainqueur et le modérateur des partis, tantôt par le bras, tantôt par la parole; et quoique ces mêmes Frisons, Bavarois, Suèves, que son agression avait violemment séparés de la Monarchie Franque eussent

été défaits par lui, un chroniqueur l'appelle le plus téméraire des hommes; mais il ne mérita ce titre qu'à la fin de sa vie. D'abord, il vit périr, par la maladie et par le poignard deux de ses fils aptes à lui succéder. Le mariage de l'un de ces ducs avec la veuve de Berthaire avait réuni les deux partis. L'autre avait contracté une alliance également politique, mais de politique extérieure : il avait épousé la fille de Radbod, duc des Frisons. Leur mort violente fit écrouler toutes ces espérances. Fatigué, obsédé, Pépin proclama un enfant (1), maire d'un autre enfant. Ici ce n'est plus Pépin qu'il faut reconnaître; c'est sa femme Plectrude, d'autant plus puissante qu'elle avait été répudiée et reprise. Ce gouvernement fut bientôt renversé en Neustrie : le maire non moins fictif que le roi fut brisé dans son berceau, et Rainfroy, un des hommes de l'école d'Hébroïn, se fit proclamer chef du palais sur le champ de bataille, aux acclamations de l'armée victorieuse.

Le parti royal malgré les suites de la bataille de Testry, n'était pas encore anéanti. Les fautes de ses adversaires guérirent ses blessures; il se ranima, au choix insensé de Pépin mourant; sur-

(1) L'an 714, Theodoald, petit-fils de Pepin remplace Grimoald, son père, dans la dignité de maire du palais, à l'âge de 6 ans. L'an 711, Dagobert III, fils de Childebert III, lui succède au mois d'avril, à l'âge de 12 ans. Art de vérif. les dates, in-8°. T. V, p. 419.

tout, il retrouva toute sa vigueur dans les intrigues et l'incapacité de Plectrude, qui moins régente que marâtre, joignit aux embarras inévitables d'un gouvernement de femme, tous les obstacles ordinaires aux querelles intestines et aux rivalités de famille. Sans titre et même sans prétexte pour régenter la France, tutrice d'un enfant et geolière d'un héros, elle enchaînait aux piliers d'une prison le seul bras qui pût un jour soutenir la fortune naissante de sa race. Charles Martel, bâtard de Pépin, languissait captif, dans Cologne. Tant de fautes profitèrent à Rainfroy, maire du palais de Neustrie; mais le temps d'Hébroïn était passé, il ne s'agissait plus de sauver la royauté, en humiliant le roi. Ce moyen employé par la faction contraire ne pouvait pas convenir au restaurateur de la race Mérovingienne. Eût-on, par une fiction hardie dont Hébroïn avait donné l'exemple, suscité un Mérovingien faux ou douteux, il fallait le préférer à ces enfants débiles, nés d'un adolescent malade et de quelque concubine, sous le toit obscur des métairies. Ce parti nécessaire, Rainfroy n'hésita pas à le prendre; aussi bien la véritable royauté franque avait-elle disparu dans la poussière du combat. Thierry III fut bien réellement le dernier des Mérovingiens authentiques. Le reste de cette généalogie n'est plus guère qu'une conjecture et peut-être une fiction; mais cette fiction

était encore active. Rainfroy descendit au fond de quelque église souterraine et y trouva un clerc appelé Daniel (1). Sous son froc pacifique, Daniel cachait un cœur vaillant et une tête mûrie par l'âge, car il avait accompli sa quarante-deuxième année. Qui était-il? L'histoire l'ignore; Rainfroy le créa Mérovingien et lui donna à la fois un trône, un nom et un père. Il le proclama Chilpéric II, fils de Childéric. Malgré tant d'affronts et de pertes essuyées par la royauté, cette apparition d'un Mérovingien, homme accompli, capable de tenir l'épée, produisit un effet puissant. Ce qu'avait essayé avec tant de peine et des succès si divers, le génie et le courage de Pépin d'Héristal s'opéra tout à coup : les tronçons de cette monarchie coupée en morceaux sur le champ de bataille, se rejoignirent. Les ducs d'Aquitaine, de Frise, les chefs des Suèves, des Allamans, accoururent au premier signe de Mérovingien. Porté à bon titre ou à tort, ce nom fut une magie. Quelques historiens modernes n'ont pas présenté ces événements sous leur vrai jour; ici le respect pour le sang royal ne leur semble qu'un prétexte; à les en croire, les ducs tributaires ne s'attachèrent à Chilpéric-Daniel que pour se soustraire au joug de la famille de Pépin, et pour

(1) Les historiens ne l'appellent jamais qu'un certain Daniel, un certain clerc Daniel, « Danihelem quemdam clericum. » Fred. et Annal. Met. Pertz. T. I, p. 323.

fonder leur indépendance en se déclarant les alliés du parti le plus faible. Ces conjectures ne sont point appuyées sur les faits. Dans ce moment, le parti des ducs d'Austrasie ne passait point pour le plus fort ; le gouvernement de Plectrude et de son petit-fils n'inspirait aucune crainte; Charles était inconnu et captif. Rainfroy, homme courageux, Childéric, roi très indigne du nom de fainéant, semblaient alors destinés à la victoire. Les chefs de l'Aquitaine et de la Frise (1) en se déclarant pour eux, se faisaient les champions de la royauté Mérovingienne restaurée. Il faut se garder d'une réaction trop absolue contre la couleur assez fausse ou du moins très exagérée des historiens des deux derniers siècles. S'ils étaient trop monarchiques, nous courons risque de devenir trop physiologistes, trop linguistes, trop métaphysiciens. Ne parquons pas l'histoire dans des limites souvent arbitraires de territoires et de race. Ici d'ailleurs, et nous le répétons, la doctrine moderne contredit les faits positifs. Il est certain qu'en 690 comme on l'a vu plus haut, par la citation si précieuse et si explicite de la chronique d'Erchambert, au moment de la chute de la monarchie Mérovingienne, toutes ses annexes étaient tombées avec elle. Ce fut un corps dont les membres se détachèrent à la fois sans délai, sans effort et comme par une loi naturelle.

(1) Fred. Annal. Mett.

En 716, au contraire, lorsque ce trône brisé sembla reprendre une sorte de structure artificielle, tous ces mêmes fragments vinrent s'y recoller, comme les ornements d'un édifice dont il n'était resté que la charpente. Au premier signal du combat contre la race nouvelle, Chilpéric tendit une main à l'Aquitain Eudes, et l'autre au Frison Radbod. L'ombre du grand Clovis marcha devant ses fils, vrais ou supposés.

Le début de cette restauration fut brillant. Charles n'était plus le prisonnier de Plectrude. Echappé à ce maire femelle, il fut battu dans une première rencontre par le duc de Frise, qui, sur ses embarcations légères, avait remonté le cours du Rhin et ravagé les bords de ce fleuve. Bientôt Chilpéric, Rainfroy et l'armée royale se joignirent aux chefs des Frisons; mais là, commencent les succès de Charles qui désormais ne seront plus interrompus. Non loin de Liége, surprises dans le repos d'une halte par une journée brûlante, les troupes royales se retirèrent précipitamment, poursuivies jusqu'aux confins de la Neustrie. Alors comme Pépin son père, Charles proposa à Chilpéric-Daniel une paix honteuse; Charles, comme Thierry, n'obtint qu'un refus. Les mêmes évènements se renouvelèrent alors avec une identité presque symétrique. Ils ne furent qu'un plagiat du passé, caractère inévitable de toute révolution préméditée. L'armée du roi, innombrable,

mais formée d'éléments hétérogènes, celle du duc moins nombreuse, mais compacte, et plutôt corps d'élite qu'armée, se heurtèrent à Vincy près de Cambray. Ce choc fut terrible; la victoire resta à Charles, toutefois elle ne fut pas décisive; Charles ne put franchir les portes de Paris, il retourna brusquement jusqu'au pied des remparts de Cologne et se contenta d'arracher à sa marâtre les clefs des forteresses et des trésors paternels. Héritier de Pépin, il se proclama duc d'Austrasie, ce qui signifie gouverneur et rien de plus; mais il comprit que pour vaincre Rainfroy par l'opinion comme par les armes, il fallait l'imiter en lui opposant à son tour quelque Mérovingien d'industrie, Chilpéric-Daniel sentit le danger de cette rivalité; il ne cessa de remettre sous les yeux des Francs sa problématique généalogie : dans les nombreux diplômes dont il chargea les cartulaires des abbayes, il n'oublia aucune occasion de nommer ses ascendants et ses collatéraux. Ainsi, dans une charte qui confirme au monastère de St-Denis, le don de cent vaches par an (1), le pauvre clerc couronné s'étend avec complaisance, ou plutôt avec une angoisse secrète, sur Dagobert son bisaïeul, Clovis son aïeul, sur son père, ses oncles et tout son lignage jusqu'à ses cousins inclusivement.

La situation était difficile. La royauté franque

(1) Bréquigny, n. CCXC. T. I, p. 409. Année 716, 16 mars.

ne pouvait plus compter sur Radbod ; Charles victorieux le tenait en respect. Le Rhin, barrière désormais infranchissable aux incursions, était gardé non par une femme, mais par un soldat, mot glorieux qu'on rencontre ici pour la première fois dans les chroniques latines, et qui peut-être fut inventé pour Charles Martel (1). Les chefs du nord, malgré la haine que leur inspirait la race de Pépin, ne pouvaient plus servir d'appui aux descendants de Clovis. Le midi seul était leur asyle. Eudes, duc d'Aquitaine, vint au secours de Chilpéric, en allié politique et en parent. La chûte du parti royal l'avait dégagé de la fidélité due au sang de Mérovée. Sous la domination de Pépin, il avait étendu ses conquêtes jusque dans le Berry. Bourges était tombée en son pouvoir ; il tenait aussi le Poitou, la Saintonge, le Limousin, l'Albigeois et l'Auvergne. Dès que l'autorité royale parut rétablie dans la personne de Chilpéric II, Eudes était redevenu l'allié des Francs. Il obtint non le titre de roi (il le devait à son sang), mais la royauté (2), c'est-à dire la

(1) On trouve l'origine et la date du mot *soldat*, *soldarius*, dans le passage suivant de la chronique de Verdun : « Tanta enim profusione thesaurum totius ærarii publici dilapidatus est, tanta dedit *militibus*, *quos* soldarios *vocari mos obtinuit.* » Ex Chronico Virdunensi Hugonis abbatis Flaviniacensis. » D. Bouquet. T. III, p. 364.

(2) Selon Dom Vaissette (Histoire de Languedoc), les titres de princes, et même de rois d'Aquitaine, que tous les historiens anciens, tant nationaux qu'étrangers, donnent à Eudes et aux mem-

reconnaissance et la possession de ses conquêtes, sous la suzeraineté du palais de Neustrie. Inutile promotion! la victoire avait choisi Charles Martel. Après une suite d'évènements funestes, Eudes livra Chilpéric au fils de Pépin. Charles traita son captif nominal en roi vaincu, mais en roi. Quel charme, quel prestige lui défendait d'arracher la couronne au front d'un vieillard! Il ne l'osa point cependant; lorsque Daniel mourut, il le remplaça, mais par d'autres fantômes. Il ne daigna pas même les reléguer dans une ferme au fond d'un bois. Des diplômes

bres de sa famille, tels que Hunaud, Gaïffre, Loup, etc., sont une preuve qu'on reconnaissait en eux une origine et une autorité différentes de celles des autres gouverneurs de province; car, ainsi que le remarque Adrien de Valois (Vales. Rer. Fran. Lib. XVIII, p. 34), on donnait bien quelquefois alors la qualité de princes aux grands seigneurs, mais on ne joignait jamais cette qualité au nom de la province dont ils avaient le gouvernement. Non seulement on a donné à Eudes et aux autres le titre de *roi*, mais on a quelquefois daté des chartes, des années de leur règne, sans énoncer celui des véritables rois Francs, ce qui est sans exemple pour les autres ducs, ou simples gouverneurs de province, dans le huitième siècle. Gaillard (Hist. de Charlemagne) en conclut que la phrase de Frédégaire: « Filiis suis (Carolus Tudites) regna divídit » et celle de Grégoire de Tours: « Elevatis filiis ejus (Childeberti) ad regnum » L. IX, cap. XXXIII, désignent l'autorité souveraine plutôt que le titre royal. Quant à *munera,* cela signifie tout simplement des *présents*. Lorsque l'homme appelé *au trône n'appartient* pas au sang royal, les chroniqueurs contemporains ne se servent pas de l'expression *ad regnum*, mais *in regem: Pippinus electus est in Regem*. Annales Sti Maximini Trevirensis. Pertz. T. II. Ce n'est pas par l'indépendance d'Eudes, c'est par son origine royale que cette singularité doit être expliquée. Né roi, ce que nous appelons aujourd'hui prince, il n'avait pas besoin d'être re-

expédiés de tous les coins de la Gaule et de la Germanie sont souscrits par Thierry de Chelles (1). Ensuite, il y eut un intervalle où pendant quatre ans la Gaule manqua de rois.

L'interrègne survécut à Charles Martel, mais après lui il ne dura que deux ans. Il fallut produire un Mérovingien ; ce fut Childéric, le dernier de sa race. Les Francs, trop accoutumés à un roi, en voulaient du moins une image. Cet intervalle entre la chute de l'hérédité et l'intronisation du principe électif fut un de ces moments transitoires où une organisation vieillie n'est plus tolérée, mais où des rouages nouveaux ne se soulèvent encore qu'avec peine. Cette période fut entièrement consacrée à l'établissement définitif de l'Eglise romaine dans les Gaules.

connu tel. *Ad regnum* au lieu d'*in regem* est donc indépendamment de la charte d'Alaon, une preuve de l'origine Mérovingienne des ducs d'Aquitaine.

(1) Recueil de Bréquigny. T. I.

II

CHARLES MARTEL. — POURQUOI FUT-IL A LA FOIS LE SPOLIATEUR ET LE DÉFENSEUR DE L'ÉGLISE ?

Deux actes contradictoires, en apparence, dominent la vie de Charles Martel. Il fut à la fois le défenseur et l'ennemi de la croix. A Tours, il la sauva des infidèles. Dans le reste de la France, il l'abattit, et aux hommes de Dieu il substitua les hommes d'armes.

Il spolia les monastères et les églises, il livra de riches évêchés, des sanctuaires vénérables à des prêtres intrus, même à des laïques. Il chassa les évêques, les moines, les clercs; le bruit des armes remplaça le chant perpétuel dans les cloîtres abandonnés; enfin, ce que la réforme opéra seule, plus tard, le fut dès lors avec un vandalisme brutal, non moins habile à la destruction que le vandalisme savant des époques avancées. Pour expliquer ces violences sacrilèges, il ne suffit point d'alléguer le désordre moral, l'effervescence hâtive de pareils hommes, qui se jetaient aveuglément dans les actes les plus opposés; surtout la nécessité de soutenir et de payer l'armée; que l'on creuse plus avant, et l'on trouvera d'autres causes plus intimes et plus profondes. Nous tâcherons de les découvrir.

Sans doute Charles Martel avait besoin de payer le zèle et l'assistance de ses guerriers. Le royaume de Neustrie, l'Aquitaine surtout, étaient traités en pays conquis. Ces contrées offraient au fils de Pépin une proie facile, et les chefs de ses bandes devaient se complaire dans ces villes, dans ces abbayes, assises sur les bords d'une mer riante ou de quelque large fleuve semblable à la mer. Ils s'attachèrent à d'heureux climats par cet instinct irrésistible qui pousse les hommes du nord vers le midi. Peut-être aussi Charles Martel, sous pré-

texte de récompenser des compagnons n'éprouvait-il aucune peine à éloigner des surveillants et des rivaux. Tous ces motifs sont plausibles; quelques uns même ont été positivement allégués par les clercs; la détresse des monastères spoliés, des sanctuaires envahis, leur a fait pousser des cris de douleur et de colère. Charles Martel a été maudit par eux. On n'a pas tenu assez compte du ressentiment qui dictait ces invectives, et d'ailleurs, les exemples n'en sont ni aussi fréquents, ni aussi généraux qu'on l'a prétendu depuis; les spoliations de Charles-Martel, présentées comme moyen fiscal, ont trop arbitrairement passé à l'état d'axiôme historique; l'épisode a été donné pour le fonds même de la situation, et l'exception pour la règle.

L'armée de Charles Martel n'était pas nombreuse. La chronique de Metz le dit expressément. Cette armée n'était donc pas difficile à nourrir, et si les chefs d'une poignée d'hommes exigeaient de grands établissements, Charles pouvait les satisfaire, sans trop étendre le cercle de ses héroïques brigandages. En effet, malgré les allégations déclamatoires de deux ou trois chroniqueurs, les violences que le fils de Pépin exerça contre quelques ecclésiastiques, ne portent point l'empreinte d'une mesure générale, exécutée sur une vaste échelle.

Charles Martel ne s'empara des biens ecclésiasti-

qués ni sans réflexion, ni sans choix. Arrivé aux portes de Rheims, il somma l'évêque Rigobert de les lui faire ouvrir, afin qu'il pût aller prier avec ses hommes d'armes dans la principale église de la ville. Rigobert répondit naïvement qu'il n'ouvrirait la porte basilicaire ou royale dont il était maître, qu'après avoir vu qui de Rainfroy ou de Martel demeurerait vainqueur (1). Ne pouvant entrer à Rheims qu'à l'aide du clergé, Charles se retira en silence, mais il se promit bien de revenir. Il revint en effet, Rigobert avait été le parrain de Charles, le duc avait cru pouvoir compter sur lui. L'ancien ami devint ennemi, ou du moins resta neutre. En pareil cas, la neutralité est plus dangereuse que la guerre. Charles, en despote qui veut être obéi, chassa son adversaire. C'est un fait particulier dont les analogues se retrouvent dans tous les temps et partout. C'est encore ainsi qu'il remplaça les évêques de Verdun et de Vienne. La disgrace d'Eucher (2), rentre dans un ordre plus spécial. La populace d'Orléans, poussée par le sénat de la ville, avait porté des présents et d'humbles prières au duc; elle s'était prosternée à ses pieds, le suppliant de lui donner pour évêque Eucher, très saint homme, moine de Jumièges. Cette abbaye, l'une des plus riches, des plus puissantes dans les Gaules, fondée

(1) Vit. S. Rigoberti Rem. apud Boll.
(2) Vit. S. Euch. Aurel.

par saint Philibert, disciple de saint Colomban, était l'un des derniers boulevarts de la doctrine hybernienne. Un tel choix ne pouvait convenir à Charles Martel, déjà en rapport avec l'église romaine, qui, depuis le pape Sergius, entretenait avec Pépin et sa famille des relations mystérieuses encore, mais assidues. Charles accorda cependant le moine Eucher au vœu du peuple d'Orléans; mais l'harmonie entre le maire et l'évêque ne pouvait être de longue durée; leur discorde ne tarda pas éclater. Eucher fut accusé de conspiration, exilé, et son évêché donné à un partisan des Pépin. Les agiographes nient la réalité de cette conspiration; elle n'en était pas moins flagrante dans tous les grands monastères colombanistes. Ils ne cessaient de conspirer contre le maire du palais. Leurs murs étaient le dernier asyle du parti royal. Une haine ardente les animait contre la race nouvelle, et, malgré ses victoires, Martel risquait à chaque pas de tomber dans les piéges tendus par les abbayes mérovingiennes. Fontenelle surtout et saint Vaast tramaient la ruine de l'Austrasien, ami de Rome. Ces deux abbayes étant réunies, Widon les gouvernait. Toute la contrée autour de Rouen et d'Arras relevait de son influence. C'était un des plus puissants personnages de la Neustrie. Il conspira. Charles Martel se saisit de Widon et lui fit trancher la tête. Il se hâta ensuite de séparer les monastères de Fontenelle et de saint

Vaast, et leur donna des abbés de son choix (1). En songeant à la proximité de Jumiéges et de Fontenelle, à la communauté de règle et de principes qui devaient les réunir, et surtout à l'influence que Widon devait exercer sur Eucher, il est impossible de méconnaître dans le supplice de cet abbé un coup d'état, une mesure toute politique. Il s'agissait de frapper la vieille faction de saint Colomban, Pépin d'ailleurs en avait donné l'exemple.

Malgré la protection d'Hébroïn, de saint Ouen et des autres chefs de ce parti, une réaction sourde s'était opérée dès lors contre la règle d'Hybernie, et c'est par la diffusion de la doctrine bénédictine que les amis secrets de Rome combattaient l'esprit de saint Colomban. Saint Léger avant Pépin essayant de rendre populaire la règle de saint Benoît, en avait recommandé l'observance dans un concile, présidé par lui-même, dans la ville épiscopale d'Autun (2).

A cette époque, les papes écrivaient quelquefois aux évêques des Gaules, non en souverains, mais en frères. Plusieurs de ces lettres nous sont parvenues; la plupart interpolées ou entièrement contrefaites, mais quelques unes tout à fait authenti-

(1) Chr. Fontanell. II et Coint. An. 739, VIII.

(2) « De Abbatibus vero vel monachis ita observare convenit, ut quidquid canonicus ordo vel regula Sancti Benedicti edocet, et implere et custodire in omnibus debeant. » Concil. August. Can. XV An. 674. Mabil. Annal. T. LXVI, p. 419.

ques. C'est dans ce nombre qu'il faut ranger une des plus remarquables : la bulle du pape Adéodat, écrite en 674. Il s'agissait d'obtenir une confirmation d'immunités pour l'abbaye de Saint-Martin. L'ancien privilège ne paraissait plus valable; au lieu de le demander à l'évêque de Tours, c'est au pape qu'on s'adressa, et c'est l'évêque de Tours lui-même, qui sollicita cette faveur du souverain pontife. La réponse d'Adéodat témoigne de sa surprise. Peu accoutumé à un tel hommage de la part des évêques gallo-francs, il s'en étonne, il hésite, et n'accorde enfin cette grace qu'avec peine et comme à regret. « Depuis quelque temps, dit-« il, le Saint-Siège n'a point pour habitude de sé-« parer les monastères de la juridiction des évê-« ques (1). » Preuve irrécusable que les privilèges

(1) Le P. le Cointe, dans sa savante dissertation sur la Bulle du pape Adeodat (T. III, p. 719-729), discute à fond les opinions de Launoy et Monsnier sur l'authenticité de cette bulle et de ses différentes clauses, mais sa critique a laissé entièrement dans l'ombre la phrase, selon nous, la plus importante de la bulle : *Parumper ambigimus, idcirco quod mos atque traditio Sanctæ nostræ Ecclesiæ plus non suppetat a regimine Episcopalis providentiæ religiosa loca secernere.* — Malgré la demande formelle de l'évêque de Tours Chrodobert, qui envoie à Rome un prêtre auprès d'Adéodat pour lui demander la confirmation des immunités de l'abbaye de St-Martin, le pape, loin de se réjouir d'un si grand hommage, hésite et dit : « Que depuis quelque temps « le Saint-Siège n'a pas pour habitude de séparer les monastères « de la juridiction des évêques. » Voilà qui est en pleine contradiction avec Marculfe et sa citation de Luxeuil, ou plutôt avec les commentateurs de Marculfe. Ce qu'avance le pape Adéodat, prouve

des monastères, si nombreux dans la période qui précéda immédiatement l'année 674, n'étaient point octroyés par les papes. Ici l'influence de saint Léger est évidente, il était précisément alors maire du palais.

Pépin d'Héristal suivit la même voie ; mais toujours prudent, il ne se mit point en hostilité ouverte avec le clergé mérovingien, reste déjà affaibli du parti de saint Colomban ; même au sortir de la victoire de Testry, il accueillit avec respect les abbés des monastères de Saint-Quentin et de Péronne qui appartenaient au clergé indigène (1). Un éloignement marqué pour ces communautés si chères aux Francs l'aurait frappé d'impopularité ; son éloignement n'en était pas moins réel, et si Pépin se gardait de le manifester personnellement, il l'encourageait dans les agents de son autorité. De tous les compagnons de Colomban,

aussi la fausseté de toutes les bulles des confirmations précédentes, depuis la confirmation de saint Médard par Grégoire I, et laisse tout au plus subsister celle-là. Mais pourquoi les papes ne voulaient-ils plus accorder de privilèges d'exemption ? C'était pour s'opposer à la politique des rois Francs, qui depuis Clotaire II ne s'efforçaient de soustraire les couvents à l'ordinaire que pour y établir la règle de saint Colomban. La bulle d'Adéodat a été jugée authentique par arrêt du Parlement du 7 avril 1709. Recueil de Brequigny, T. I.

(1) « Perronam Scotorum Monasterium. » Ann. Mett. Scotorum, omis dans la collection de Freher, a été rétabli par Pertz, T. I, p. 319.

nul n'avait été plus célèbre que saint Gall. Il avait bâti près du lac de Constance, dans la petite vallée d'Arbon, un monastère, ou plutôt quelques rares cellules. Des femmes tremblantes, poursuivies par les troupes de Pépin, s'y étaient réfugiées; elles s'y crurent à l'abri de toute atteinte et se proclamèrent à haute voix les servantes du saint, mais les soldats de Pépin les emmenèrent captives, disant : « Nous ne connaissons pas votre saint, et c'est à tort « que vous invoquez sa protection » (1).

Charles Martel ne fit donc qu'appliquer la politique, encore timide, de son père; il est aisé de rapprocher naturellement les faits. Dans toutes ces spoliations, surtout dans ces translations bien plus fréquentes que les spoliations, il faut reconnaître

(1) « Post multum vero temporis misit Pippinus major-domus « exercitum suum cum omni furore et iracundia ad Altam Germa- « niam devastandam, quam circumdederunt angustiis magnis, ita « ut jam non rimaretur exuberantia cruoris humani, nec multitudo « ex ea populi captivi ducti. Sub quo excidio caterva fugientium in « Arbonensem pagum congregata est, ex quibus plurimi ad cellam « Sancti Dei festinabant, ubi sibi suffragium de misericordiâ atque « veneratione electi Christi sperabant. Hostis igitur agiliter eos « persequebatur, quos in territorio præfatæ cellæ experiebatur. « Quorum investigatione subtilius cepta, quinque ex eis oratorium « intraverunt, ubi quasdam feminas cum parvulis suis repperunt. « Quas cum interrogarent, unde essent, illæ se dicebant famulas « Sancti illius esse. Qui e contra : *Egredimini*, inquiunt, *nescimus* « *Sanctum vestrum, cujus patrocinio vos adjuvari creditis*. Sub « tali igitur contemptu meritorum venerandi patris duxerunt eas « captivas in Franciam. »—Vita S. Galli apud Pertz., T. II, p. 19. Cette vie de saint Gall était inédite. Elle est curieuse.

moins encore la nécessité d'enrichir une armée que le dessein de détruire un parti à la fois social, religieux et politique. Cette opinion se fortifie du souvenir des fondations nombreuses et opulentes de Charles Martel, l'un des plus fastueux bienfaiteurs de saint Denis.

Ainsi, loin d'agir contre le Saint-Siège, il s'en rapprocha plus que jamais. Nous verrons, dans le cours de cet ouvrage, par quel enchaînement logique, Rome, sous le plus glorieux des enfants de Charles Martel, répudia ce qu'elle avait conseillé peut-être, et ce qu'elle approuva certainement, au début de la puissance des Carlovingiens.

Les tribus germaines, qui avaient rompu violemment avec la domination franque depuis que la royauté des Mérovingiens n'était plus devenue qu'un drapeau dérisoire; ces mêmes peuples tenus en respect par le bras de Pépin, ne lui obéissaient qu'à peine, lui échappaient sans cesse et ne lui laissaient sur eux qu'une autorité sans force et sans avenir. Un lien nouveau pouvait seul les rat-

(1) « Pietatem liberalitatemque ejus testantur precatio ad monumentum B. Dionysii peracta; data Basilicæ Martyris dona, imprimis villa Regia Clippiacum; datus et Willibrordo Trajectensi Episcopo vicus Eliste in insula Batavia quàm vulgò Batuam appellabant, inter Noviomagum et Arenacium mediis positus, à quo Sanctissimo Antistite Pippinum filium baptizandum curavit; Ecclesiæ Treviricæ Monasteriòque B. Maximini prædia donata; sepulcrùmque auro et gemmis ornatum ». Adrien de Valois. T. III, Liv. XXV, p. 537.

tacher solidement à sa destinée. Seule, la foi religieuse pouvait remplacer la foi dynastique, et c'est uniquement par la communauté de croyance que Pépin se flattait de suppléer à ces traditions de famille qui, à tort ou à raison, groupaient autour des Mérovingiens les ducs d'Aquitaine, de Bavière et de Frise.

Dans cette pensée, que Pépin d'Héristal embrassa en homme de génie, il se rapprocha secrètement d'abord, ouvertement ensuite, du parti romain dans les Gaules, puis enfin des évêques de Rome.

Mais la ruine ou l'érection de quelques monastères n'étaient pas les seules ressources de Pépin et de Charles Martel. L'Eglise romaine devenue leur alliée avait mis son amitié à un plus noble prix : elle leur demanda la civilisation de la Germanie par l'Evangile.

Tout était à refaire, et le trône et l'autel, et le respect et la foi; reconstruction difficile, impossible à certaines époques, mais pour laquelle, en d'autres temps plus heureux, rien ne s'arrête, tout est prêt. Au huitième siècle, les membres d'une société brisée n'attendaient qu'un souffle pour renaître et se rajeunir.

Rome accomplit ce miracle. Les germes qu'elle avait déposés en Angleterre par la main de saint Grégoire, n'avaient encore fructifié que dans les limites de cette contrée. Le moment prévu par un

grand homme était enfin arrivé, et la semence, longtemps stérile sur le continent européen, y verdit et s'y multiplia avec une force généreuse.

Des essais de conversion avaient été tentés par saint Amand et saint Wilfrid, l'un Gallo-Franc, l'autre Anglais. La foi avait pénétré dans les marais de la Frise et dans les forêts épaisses de l'Allemagne du nord; mais diverses causes s'étaient opposées au succès des missionnaires. Ces entreprises trop partielles ne se rattachaient pas encore à un système. Les Mérovingiens les avaient toujours repoussées comme une invasion, dont se méfiaient leur nationalité et leur pouvoir. Les papes du septième siècle n'avait pu leur donner une direction sûre ni leur imprimer un mouvement rapide. Winfried vint, et la Germanie fut chrétienne.

III.

WINFRIED.

D'accord avec le pape Sergius, Pépin d'Héristal favorisa la prédication de Willebrod dans la Frise et dans la Gaule-Belgique. Willebrod y fonda l'église de Maëstricht et une foule de monastères. Mais sa gloire fut surpassée par celle de Winfried.

Ainsi que Willebrod, Winfried était de race saxonne. Doué d'une ame à la fois courageuse et tendre, animé d'un esprit ardent, éclairé par une intelligence précoce, il connut, il sentit sa vocation dès l'enfance. N'étant encore âgé que d'environ quatre ou cinq ans, dit Willibald, le plus ancien de ses historiens, il se consumait en aspirations perpétuelles vers Dieu et haletait du désir d'embrasser la vie monastique (1).

Par une méditation journalière, sa pensée s'éleva graduellement jusqu'aux choses célestes. Après que les sept premières années de son enfance se furent développées, la force de la science prévalut en lui. Par l'inspiration de la grace il fut orné d'une ineffable gravité d'esprit (2). Malgré la ferveur alors générale parmi les chrétiens, on voyait parfois les parents s'opposer à l'entrée de leurs enfants dans les monastères. Comme la mère de Colomban, le père de Winfried chercha à le rattacher à la vie de famille, mais il résista et obtint aussi sa liberté. Un mélange de douceur et de force, d'insinuation séduisante et d'inébranlable constance lui permit de

(1) « De Monasteriali vita insudare... anhelare. » Vita S. Bonifacii. Epist. Mogont. et Martyris Auctore Willebaldo illius discipulo in Act. S. S. B. Sæcul. III. Il faut voir, sur les missions de saint Boniface, un excellent mémoire de M. Mignet, lu à l'Académie des Sciences morales.

(2) Ineffabili gravitate, cœlesti inspirante gratia dilatus. Id. II, 6.

toucher le cœur des tribus les plus féroces et le maintint dans l'exercice d'un si pénible apostolat. Pour se soustraire à l'autorité et aux larmes de ceux qui lui avaient donné le jour, il ne fut point forcé de les fouler aux pieds, comme autrefois, l'ascète d'Hybernie.

Jamais il n'y eut d'hommes plus dissemblables; à la vérité, leur mission était différente. En ramenant les Francs au christianisme, Colomban ne songeait point à réformer la rudesse de leurs coutumes; loin d'innover sous le rapport social, il s'établissait le champion des anciennes mœurs, et dans la propagation du vrai culte il ne voyait qu'une reconstruction du passé. Winfried, au contraire, et Willebrod et toute la postérité spirituelle de saint Grégoire, voulaient fonder pour l'avenir. C'étaient des novateurs, des réformateurs. Ils prétendaient opérer un changement, une réforme, et si j'ose me servir d'un terme trop souvent profané et détourné de son sens naturel, ils méditaient une révolution. Le dessein de Colomban n'était pas de dissiper les ténèbres de son siècle, mais de les épaissir. L'école Grégorienne, quoique animée avant tout du zèle religieux le plus vrai, ne bornait pas ses espérances au salut des ames. Défricher les terres, changer en campagnes fertiles un sol aride et des forêts profondes, bâtir des habitations pour former le noyau des villes futures,

accoutumer l'espèce humaine à vivre en commun, resserrer entre les hommes le lien de la famille, de l'association, des nécessités et des secours réciproques, réunir, coloniser; tels étaient aussi les projets qui préoccupaient la pensée de Winfried; et, comme son ame pieuse, noble et éclairée, comprit de bonne heure que l'adoucissement et l'amélioration de l'intelligence étaient un devoir envers Dieu, il devint savant dès sa jeunesse et s'empara par son érudition, tant de la subtilité de l'art grammatical et métrique que de l'intelligence des saintes Ecritures. La renommée de sa science fut alors répandue partout; pour l'entendre, les disciples affluèrent de toutes parts (1).

Rien ne convenait mieux à la cour de Rome. Ce n'est pas aux païens seuls que s'adressaient ses missions; elles devaient amener également la destruction du clergé indigène et son remplacement définitif par un sacerdoce romain. Il fallait donc différer entièrement de ceux qu'on allait combattre, et pour détruire leur indépendance, opposer des lumières nouvelles à la grossièreté de leurs mœurs et à leur ignorance invétérée.

Rome était alors secondée dans les îles de la Grande-Bretagne par les rois Anglo-Saxons. Ina, le plus puissant des heptarques, lui était dé-

(1) « Vita S. Bonifacii, ab Othlone Scripta. Acta SS. B. III Sæc.»

voué. Il régna trente-sept ans avec beaucoup d'honneur, abdiqua sans regret et alla à Rome en pèlerinage suivi de sa femme. Il finit par devenir moine, et fit des fondations immenses. Il construisit le célèbre couvent de Glastonbury, et c'est à lui qu'on attribue l'établissement du denier de St Pierre (1). Ina ne vivait pas toujours bien avec les évêques, mais il était le protecteur de l'ordre monastique. Il combla de bienfaits le jeune Winfried dont il pénétra les hautes destinées. La faveur des rois, l'affluence des fidèles, ne pouvaient remplir le cœur de Winfried, qui ne respirait que les travaux, les périls d'une mission lointaine. Cette vocation, rien ne pouvait la vaincre, puisqu'elle l'arrachait à sa patrie; et cependant il y laissait les gages des plus tendres, des plus innocentes affections; c'étaient de saints abbés, d'humbles religieux, des abbesses vieillies dans l'exercice des vertus, des vierges pures, de jeunes lévites destinés aux travaux de l'apostolat et du sacerdoce. Winfried était né pour la charité et les sympathies du cœur; jamais l'amitié n'a trouvé d'accents plus vrais, jamais sa voix ne fut plus pénétrante. Cette passion, car la charité fut la seule passion d'une ame si pure, survécut à l'âge, aux labeurs, aux fatigues sans

(1) Lingard (T. I.) le nie dans une note, on ne sait pourquoi, car il n'en donne aucune raison.

nombre. « O mon très cher fils, » écrivait-il à l'abbé Dudon, « n'oublie jamais, dans ta vieillesse, l'amitié que nous avons contractée dans notre enfance, il y a bien longtemps ! que la parole de l'Ecclésiaste : *conserve un ancien ami*, soit toujours présente à ton esprit ! souviens-toi de ton frère brisé dans tous ses membres et déjà acheminé sur la voie de toute poussière (1). » Et à l'abbesse Bugga : « Sœur vénérable, depuis que la crainte du Christ et l'amour des courses lointaines, a mis un espace immense entre nous, j'ai appris les tribulations qui, avec la permission de Dieu, viennent de t'assaillir dans ta vieillesse. J'en ai amèrement gémi dans mon ame contristée et toujours remplie du souvenir de notre antique amitié (2). » Les sympathies qu'il inspirait n'étaient pas moins ardentes, les ames que son approche avait touchées s'embrasaient à ce foyer. Sous l'impression des pensées les plus chastes, les plus irréprochables, on voit déjà briller dans ces mariages mystiques quelques étincelles de la flamme qu'Héloïse et Abailard dérobèrent au tabernacle. « L'homme, » écrit l'abbesse Eangyth à Winfried, « a besoin d'être sou-

(1) « Epistolæ S. Bonifacii cum notis. Nicol. Serarii Soc. Jesu, Moguntiæ, 1629. Epist. XXII, p. 35. »

(2) « Soror veneranda, tribulationibus tuis compatiens, beneficiorum tuorum, et antiquarum amicitiarum memor. » Epist. II, p. 4.

tenu par un ami fidèle, pour lui découvrir le secret de son cœur. Quoi de plus doux que de parler à un autre comme à soi même ! Cet ami, ô frère bien aimé, frère plus spirituel que charnel, je ne l'ai trouvé désiré, espéré qu'en toi (1) ! » Tout jusqu'à la suscription de la lettre, palpite d'une admiration passionnée; elle est adressée par « Eangyth, indigne servante des servantes de Dieu, à Winfried chéri de Dieu, érudit en toute doctrine et couronné des lys de la chasteté virginale (2). » Ethelbald, roi de Kent, l'appelait avec une grace qu'on dirait moderne : *votre aimable sainteté* (3).

Que de motifs pour décourager la vocation de Winfried ! Il en était un autre non moins puissant. Si la courtoisie d'Ethelbald paraît dater de la cour de Louis XIV, le patriotisme, l'orgueil national de Winfried, semblent contemporains de notre âge. L'esprit public de l'Angleterre se retrouve tout entier dans ce moine du huitième siècle. Il veille avec un soin jaloux sur l'honneur de son pays, il se déclare solidaire du mal qu'on en peut dire. En apprenant des nouvelles qui témoignaient d'un grand

(1) Epis. XXXVIII, p. 48-50.

(2) « Winfritho cognomine Bonifacio, Presbyteratus privilegio prædito, et virginalis castimoniæ floribus velut liliorum sertis coronato nec non doctrinæ scientia erudito, Eangyth indigna ancillarum. » Eod. loco cit.

(3) « Tuam amabilem sanctitatem. » Serar. Bon. Ep. XL, p, 53.

désordre de mœurs parmi les Anglo-Saxons, il s'écrie avec douleur : « Nous déshonorons notre pays; « que diront chrétiens et païens de la nation an-« glaise (1) ? » Le renom de l'Angleterre est ce qui le préoccupe avant tout, quelque indignée que fût sa piété des crimes imputés à ses compatriotes. Ses disciples ne sont pas moins fiers de leur patrie. C'est avec délices que l'un d'eux, instruit dans l'art des vers, décrit sa terre natale entourée des eaux vertes et écumantes de la mer, et défendue par les rochers qui hérissent ses rivages. L'enthousiasme emporte le poète jusqu'à saluer du fond de l'Allemagne, des Gaules ou de l'Italie, la fécondité du sol britannique (2) !

Winfried, suivi de quelques compagnons, s'embarqua sur la Tamise, dans un lieu de foire, de marché, « un forum de choses vénales, nommé Londres (3). »

Arrivé chez les Frisons, il lui fallut retourner sur ses pas. Radbod, duc de Frise, toujours hostile

(1) « Opprobrium namque generis nostri patimur, sive à Christianis, sive Paganis dicentibus, quòd gens Anglorum, etc., etc. » Serar. Bon. Ep. X, p. 14.

(2) « Fæcundissima natalis patriæ insula, quam glauca spumantis maris cerula influentia scopulosis marginibus undique vallant. — *Serarii Bonifacius*. Ep. LXIX, p. 84. — Salve magna Parens frugum. Virg. Georg. II. »

(3) « Forum rerum venalium et usque hodiè antiquo Anglorum Saxonumque vocabulo appellatur Lundenvic. » Willib. II... « Seu Londoniam. » Beda II. 3. »

aux Austrasiens, résistait avec avantage à Charles Martel. En haine de son ennemi, il avait détruit tous les germes du christianisme semés par les missions précédentes; un ordre formel défendit l'entrée du pays à Winfried, qui retourna en Angleterre.

Élu abbé de Nuteell, un des principaux monastères d'Angleterre, il essaya vainement de repousser cet honneur. Après deux ans de séjour en Angleterre, Winfried se rendit à Rome. Grégoire II régnait alors. C'était un homme de haute naissance, d'une intelligence supérieure et d'une adresse peu commune. Romain et patricien, il avait obtenu la tiare, malgré la concurrence de l'Asie et de la Grèce qui alors dominaient le Saint-Siège. Admis devant l'*Apostolique* (1), Winfried lui expliqua le motif de son arrivée et le désir dont il se sentait consumé. Le pape, l'écoutant avec un visage joyeux (2), lui demanda s'il avait des lettres de son évêque. Winfried les remit, Grégoire les lut, et désormais, accordant à l'Anglo-Saxon toute sa confiance, il eut avec lui des entretiens assidus et lui permit de prêcher la foi en Germanie. Il lui écrivit une lettre qui devait lui servir de témoignage en toute occasion.

Cet écrit nous a été conservé. Il est remarquable.

(1) « Chartam dedit Apostolico. Apostolicus acceptis litteris. » — Villehardouin nomme le pape l'Apostoile.

(2) Hilari vultu.

Grégoire II loue à plusieurs reprises la *modestie* de Winfried qui le fait recourir au Saint-Siège, comme les membres à la tête. L'applaudissement qu'il donne à cette obéissance laisserait croire qu'alors Rome n'y était guère accoutumée. Il y a un peu de surprise dans son approbation. Le langage du pape semble indiquer le besoin et le désir de constater un droit par des exemples. Grégoire semble presque reconnaissant de l'hommage rendu par Winfried à l'autorité pontificale. Non seulement il approuve et ordonne, mais il prend acte (1). Quoi qu'il en soit, le pontife et le missionnaire s'étaient entendus. Une circonstance heureuse les favorisait; Radbod mourut, et « la trompette de la doctrine céleste retentit dans la Frise (2). » Willibrod, évêque d'Utrecht, n'avait pas encore rendu son ame au Seigneur, il cultivait la vigne qu'il avait plantée, et, pendant trois ans, Winfried seconda le travail du vieil athlète chrétien. Tous deux firent des progrès

(1) « Igitur quia præmissi conatus pium affectum usque ad « apostolicæ sedis modesta provisione perduxisti consultum, ut « membrum ex membro proprii corporis caput requirens, motum « mentis probares, capitisque arbitrio humiliter te submittens et « ejus directioni, justo tramite properans, soliditati compaginis « plenitudo existas; ideo in nomine indivisibilis Trinitatis per in- « concussam auctoritatem B. Petri Apostolorum Principis, cujus « doctrinæ magisterio fungimur et locum sacræ sedis administra- « mus, modestiam tuæ religionis instituimus, atque præcipimus.» Othlo. IX, V. S. Bonifa.

(2) « Buccina cœlestis doctrinæ in Fresiam insonuit. » Othlo. XI.

merveilleux; les païens se convertissaient en foule. Partout, dans la Frise, dans la Hesse, dans la Saxe, les idoles disparaissaient devant la croix; le chêne de Jupiter (1), tombant sous la hache, les missionnaires s'empressaient de le transformer en poutres et en planches pour la construction d'une chapelle dédiée au vrai Dieu. Bientôt il fallut demander de nouveaux ouvriers aux cloîtres de la Grande-Bretagne.

Plein d'admiration pour un compagnon également zélé, mais plus jeune que lui et plus fort, Willibrod résolut de le nommer son successeur. Winfried ne répugnait pas à porter le fardeau de l'épiscopat; il l'accepta peu de temps après, mais de la seule main dont il voulait le recevoir, de la main du souverain pontife. Déjà, dans ce même principe, il avait refusé l'abbaye de Nutcell. Le droit des évêques de désigner leurs successeurs était un des privilèges particuliers, une des libertés locales qu'il voulait détruire, afin de tout ramener au Saint-Siége; et c'est par son propre exemple, qu'il établissait ou restaurait le premier cette doctrine, seule régulière, seule légitime à ses yeux.

« Saint Évêque, dit-il à Willibrod, le poids de « la responsabilité que tu veux m'imposer, à moi in- « digne, je n'ose pas m'en charger, parce que j'ai « été envoyé par le bienheureux Grégoire, pape,

(1) Arbor Jovis. Willib. Robur Jovis. Othl.

« comme son légat, pour prêcher l'Évangile en « Germanie. Je ne puis abandonner mon mandat et « entreprendre aucune autre affaire; donc, Père « vénérable, je te supplie que, par ta grace et « licence, je sois jugé digne de retourner dans ces « régions où j'ai été envoyé par le président apos-« tolique (1). » Ayant entendu ces paroles, saint Willibrod lui donna sa bénédiction et le laissa partir.

La prédication de Winfried ne fut ni sans entraves ni sans amertume. Qu'un éclair de doute, je ne dis pas sur la sainteté de sa cause, mais sur le résultat de ses efforts, fut entré un seul instant dans son ame, il aurait succombé sous les peines de l'esprit et les lassitudes du corps. Elle était pénible, cette Germanie sauvage (2)! L'exil y était dur à supporter! mais qu'il était plus difficile encore d'échapper aux embûches des schismatiques et des faux chrétiens! Winfried nourri dans la haine des hommes « d'au dela du fleuve Savern (3), » nommait ainsi le clergé Gallo-Hybernien, formé jadis par saint Colomban; parti détrôné, abaissé, vivant toutefois, et qui,

(1) « Illas regiones in quas a Præsule Apostolico missus sum. » Othlo. XI.

(2) Il s'appelait lui-même l'exilé germanique. « Carissima soror exulem germanicum consolata est, qui tenebrosos angulos Germanicarum gentium lustrare debet. » Ser. Bon. Ep. XIV, p. 17.

(3) XLIVme lettre de saint Boniface dirigée contre les Colombanistes, « homines ultra Sabrinæ fluminis. »

blessé à mort ne combattait plus, mais ne s'était pas encore rendu. Ce qui s'était passé en Angleterre au temps de la mission de saint Augustin, se renouvela un siècle plus tard en Germanie. Les païens firent à la prédication romaine une opposition moins opiniâtre que les chrétiens dissidents. En congédiant Winfried, le pape lui avait fait jurer sur le corps de saint Pierre (1) de n'avoir aucun commerce avec eux, s'il ne parvenait à les ranger sous le niveau de la suprématie pontificale. La ruine de ce parti devait précéder la conversion des infidèles. Aussi, par un accord préalable avec le souverain pontife, Winfried avant de pénétrer dans la Frise, la Hesse et la Saxe, s'était arrêté sur les confins de Gaules, ce nid du vieux parti Colombaniste. Les deux clergés en présence, se livrèrent une guerre sourde, mais implacable. S'il faut en croire Winfried, et il serait digne de foi si l'excès de son indignation n'avait peut-être altéré sa candeur, les prêtres dissidents étaient tombés dans l'anarchie morale la plus honteuse (2). Il leur reproche tous

(1) Serar. Bon. Ep. III, p. 6.

(2) Othlon son historien traite d'hérétiques et de faux chrétiens ceux que Boniface eut à combattre et qui excitèrent une sédition contre lui, mais au lieu de spécifier leur erreur (p. 37), il les appelle fornicateurs et adultères; ce qui ne constitue pas une hérésie. Il paraît que les efforts de Benoît pour les corriger n'aboutirent pas, car Othlon passe là dessus très légèrement, se bornant à dire : *Ad institutionis canonicæ normam cor-*

les crimes, tous les vices et constate l'opiniâtreté de leur résistance à la discipline de Rome. Les dissidents de leur côté avaient recours à tous les moyens pour contrarier le missionnaire, ou selon son langage, pour semer l'ivraie sur le bon grain. Tantôt ils affectaient de le surpasser en austérité, tantôt ils avouaient hautement que les prêtres comme les autres hommes pouvaient tomber dans le péché, « chose » écrit Winfried « bien dangereuse à dire « au peuple (1). »

Winfried éprouvait pour ces évêques, pour ces prêtres anti-romains, un éloignement invincible, et puisqu'il faut l'avouer, une haine mortelle; mais ils avaient encore des protecteurs puissants dans l'armée de Charles Martel. Peu soucieux des affaires de discipline et de dogme avant que son intérêt dynastique ne lui en eût fait connaître l'importance et le prix, Charles Martel les accueillait favorablement. Plus guerriers qu'ecclésiastiques, ils abondaient dans son camp, et Winfried en leur portant des coups plus décisifs, craignait la colère du maire du palais. Seul, Martel pouvait assurer le succès de sa mission, et en effet, il donna à Winfried un saufconduit et des secours (2). Dans cette per-

reæit; tandis que Willibald plus naïf dit qu'il fit ce qu'il put *Quantum potuit.*

(1) Ser. Bon. Ep. III.

(2) « Nam sine patrocinio Principis Francorum, nec populum regere, nec presbyteros vel diaconos, monachos vel ancillos Dei

plexité, après trois ans de séjour dans la Germanie septentrionale, le missionnaire se rendit à Rome pour porter au pied du trône apostolique, ses craintes, ses espérances et le résultat de ses travaux.

Le point essentiel était de gagner Charles Martel, d'en faire non seulement un ami nonchalant de la suprématie romaine, mais son protecteur, son défenseur, son champion. Il fallait identifier la cause de l'Eglise et celle de la dynastie nouvelle jusqu'à les rendre inséparables. Winfried devait être l'instrument de ce dessein. Ce qu'il avait fait était la garantie de ce qu'il pouvait faire encore. Cependant Grégoire II, toujours prudent, défiant même, voulut l'enchaîner par un nouveau lien. Il se souvenait de saint Colomban, dont les victoires apostoliques avaient été autant de défaites pour le Saint-Siége. Le retour de ce mécompte pouvait devenir fatal. Sans doute Winfried inspirait toute confiance, mais il fallait le mettre à l'abri des tentations.

Le missionnaire étant arrivé à Rome, Grégoire l'appela, le reçut honorablement et lui demanda sa profession de foi. Winfried un peu surpris, sollicita la permission de l'écrire; il la rapporta peu de jours après. Elle était très catholique (1).

defendere possum, nec ipsos paganorum ritus et sacrilegia idolorum in Germania, sine illius mandato et timore, prohibere valeo. » Eod. loco cit.

(1) Cette profession de foi n'a rien de particulier; dans le siècle

Entièrement satisfait, Grégoire ne douta plus. A partir de ce jour, dans des entretiens fréquents et secrets, les bases de la mission spirituelle et de la commission temporelle de l'apôtre de Germanie furent définitivement arrêtées entre lui et le souverain pontife. Ce fut alors qu'en l'ordonnant évêque et en l'investissant de toute l'autorité pontificale dans les contrées soumises à sa prédication, Grégoire lui fit quitter son nom barbare de Winfried, et pour lui donner désormais une forme toute romaine, il lui imposa le nom de *Bonifatius* (1).

Dès lors son retour en Germanie fut résolu. L'évêque Boniface y alla, non comme le moine Winfried, un peu au hasard et sur la foi des évènements, mais investi de la protection apostolique et muni de lettres pressantes aux ducs, aux comtes, au clergé, au peuple. Elles nous ont été conservées. Ces lettres sont curieuses, elles sont toutes d'un ton différent. A Charles Martel, Grégoire ne parle que de Rome, de l'attachement de Boniface au Saint-Siége; il y exalte la gloire qu'il a eue d'avoir été élevé à l'épiscopat par le souverain pontife lui-même.

suivant elle aurait passé inaperçue. C'est tout simplement une reconnaissance pleine et entière de la suprématie du saint siége. Boniface déclare que si jamais il venait à y manquer, il se juge digne du sort d'Ananie et de Saphire.

(1) Celui qui a bien fait. Otblo. XIII.

aux évêques et aux grands, Grégoire fait peu mention du Saint-Siége, beaucoup du christianisme et de l'abolition de l'idolatrie dans les pays germaniques. Les évêques et les grands reçoivent la même circulaire. Le pape s'ouvre davantage avec le simple clergé (1) ; là il entre dans les détails et abrège les considérations générales ; il annonce que Boniface est chargé de ne permettre aucune ordination illicite et de ne recevoir aucun repris de justice, infirme, bigame ou hérétique; et ce qui est le plus remarquable encore, aucun homme illettré (2).

C'est ici qu'est le nœud de l'alliance intime de Charles Martel et de la papauté. Sans doute Boniface en porta les conditions de vive voix, car les lettres qui nous ont été conservées, ne suffisent pas pour éclaircir cette négociation. Elle fut proposée, acceptée et conclue; rien n'est plus certain ; mais si les faits démontrent cet accord, ils n'en sont pas moins remplis d'obscurité.

La domination des Iconoclastes avait commencé en Orient. Pendant six ans d'un règne difficile, Léon l'Isaurien avait ménagé le culte national et s'était contenté de quelques artifices puérils. Par son ordre, les images avaient été placées à une

(1) « Clero et plebi. » Othlo. XVIII.
(2) « Neque illiteratum. » Othlo. XVIII.

hauteur inaccessible aux regards. Las de cette contrainte, il s'en affranchit, dès qu'il le put sans péril. Un édit de l'empereur proscrivit ce qu'il nommait idolatrie. L'entreprise était périlleuse, même insensée. C'était ignorer l'Orient et vouloir le changer au gré d'un caprice. Défendre l'interprétation palpable de la pensée, interdire la forme et la couleur à un peuple sensuel élevé dans le spectacle et dans l'orgueil des chefs-d'œuvre de l'art plastique, c'était provoquer une révolte. Le cri public fut unanime, l'opposition du patriarche immédiate et inexorable ; la Grèce et les Cyclades armèrent une flotte (1) et vinrent jusque sous les murs de Constantinople, demander compte à l'empereur de sa foi. Mais brave, heureux, animé par la passion, Léon défit les rebelles, immola leurs chefs, et ordonna sur le champ de faire descendre du Portique aux lames d'airain (2), l'Antiphonétès ou le Répondant, image miraculeuse du Christ, nommée ainsi parce qu'on la donnait pour caution dans les emprunts d'argent et les autres transactions particulières (3). A la vue de ce sacrilège, le peuple se souleva, il y eut un massacre et de nombreux supplices. Des femmes périrent par la main du bourreau. Bientôt le

(1) Théoph. an. 10. Hist. Misc. XXI.

(2) V. Cang. C. P. chr., lib. XI, p. 114, etc., et lib. IV, N. 9. p. 85.

(3) Fleury XLII, III. Maimbourg, Hist. des Iconoclastes.

patriarche fut sacrifié à son tour. Une école tout entière, maîtres et élèves, s'écroula dans les flammes allumées par les satellites de l'Isaurien. Une bibliothèque fut également brûlée; enfin, Constantinople devint un théâtre d'horreur. Léon perdit à ce jeu Rome et le nord de l'Italie. Sitôt que les Romains eurent appris les attentats de l'Isaurien, ils abattirent, ils brisèrent ses statues, ils les foulèrent aux pieds. Cependant ils ne se révoltèrent point contre l'autorité impériale. Ces démonstrations de mépris et de haine n'étaient pas un signe d'affranchissement. Le pape Sergius avait renvoyé les décrets du concile *in Trullo*, et plus tard, en 711, les images du César Filépique furent repoussées, parce qu'il était Monothélite. Loin de se soustraire à l'empire, le pape aida l'exarque à soumettre un patricien nommé Tibère Pétase, qui avait soulevé quelques villes de Toscane. La tête du rebelle fut envoyée à Constantinople. Ce présent ne calma point l'Isaurien. Il redoubla la rigueur de ses édits, et menaça Grégoire de le déposer, à moins d'une soumission prompte et d'une obéissance sans réserve.

Alors, Grégoire se prépara à la résistance; il en appela aux fidèles, et mille bras se levèrent pour le défendre. L'armée de Vénétie, la Pentapole, l'Italie entière, se déclarèrent pour lui. Accusé d'avoir voulu faire assassiner le pape, l'Exarque

de Ravenne périt des mains de la populace. Léon allait être déclaré déchu et un empereur proclamé à sa place, mais Grégoire II s'y opposa. Dans l'intervalle, le Lombard marcha sur Ravenne et y entra sans coup férir (1).

Grégoire II mourut au milieu de ces troubles. Un prêtre de Rome, Syrien de naissance, Romain de cœur, lui succéda sous le même nom. Comme son prédécesseur, Grégoire III (2) ne prétendait pas secouer la suprématie politique de la cour d'Orient. Le Saint-Siège n'y avait d'ailleurs aucun intérêt; la crainte de Byzance pouvait seule arrêter les Lombards. A son avènement, il traça d'une main ferme la ligne de démarcation qui séparait les deux pouvoirs. Il démontra aussi à l'empereur que le culte est rendu non à la représentation en elle-même, mais à l'objet représenté. La rude énergie de son langage annonce déjà Grégoire VII : « Comme vous êtes grossier et ignorant, écrit-il à Léon, veuillez quitter votre préoccupation, et écoutez-nous humblement. » Anastase vante la douceur et la courtoisie de Grégoire III (3);

(1) Gregori, II, Epist.
(2) Anast. in Greg. III.
(3) « Vir mitissimus..... lingua polita. » Lib. Ponti. Greg. III, La lettre de Grégoire III contient une particularité intéressante pour les artistes; le pontife déclare qu'on ne s'est jamais avisé de peindre Dieu le père, parce que la première personne de la Tri-

il n'aurait dû louer que son zèle. Le pape écrivait en sujet indigné, mais en sujet. L'Isaurien répondit par l'envoi d'une flotte, que la tempête engloutit dans l'Adriatique. Le pape assembla un concile et y condamna l'hérésie de l'empereur. Furieux, Léon confisqua les biens immenses du patrimoine de saint Pierre en Sicile. Les deux partis devinrent irréconciliables. Opprimé par les Grecs, pressé par les Lombards, le pape ne songea plus qu'à sa délivrance. D'accord avec le gouverneur grec de Rome, il seconda la révolte des ducs de Spolète et de Bénévent contre le roi de Lombardie; en même temps, il envoya solliciter l'appui de Charles Martel par une ambassade solennelle; spectacle jusqu'alors inconnu dans les Gaules (1).

Le pape triomphait; le succès de sa démarche semblait certain. Quelle plus belle occasion pour le duc de France!... Quelle force n'emprunterait-il pas à l'appel public du Saint-Siège! La croix, la bannière bénie, les clefs de saint Pierre, le titre de patrice, les dons, les hommages de la papauté seront reçus avec transport! Cette attente fut trompée : Charles Martel était allié des Lombards,

nité n'a point pris la forme humaine et qu'il serait absurde de donner un vêtement et un corps à ce que l'esprit ne saurait concevoir. Cette idée peut être très logique; mais nous y aurions perdu les fresques du Vatican.

(1) Frédég.

il leur avait envoyé naguère son fils Pépin comme gage de son amitié. Uniquement préoccupé des Sarrazins, il ne voulait point se brouiller avec une puissance qui pouvait le prendre en flanc, tandis qu'il serait occupé à repousser les Arabes. D'ailleurs, comme on le verra plus tard, le fond de l'opinion iconoclaste n'était point en défaveur parmi le peuple et même dans le clergé des Gaules. Charles accueillit l'ambassade avec une respectueuse reconnaissance (1), mais il ne répondit pas à l'impatience du pape. Toutefois, ne pouvant le satisfaire sur le champ, Charles Martel voulut encore moins lui ravir toute espérance. Il entama avec le Saint-Siège une négociation qu'il est plus aisé de deviner que de connaître. L'abbaye de Saint-Denis devint le centre de ces transactions, les plus importantes peut-être de l'histoire moderne, car le règne même de Charlemagne n'en fut qu'une conséquence. Sigobert, religieux de Saint-Denis, fut l'agent secret de Charles Martel auprès du pape. Ce n'était pas précisément un moine; mais un de ces reclus tenant à la fois du siècle et du cloître, qui, avec le consentement de leur abbé, se créaient une solitude à la fois étroite et libre. Ces volontaires du monachisme n'étaient point confinés dans les cellules

(1) « Cruces, id est signa; sicut mos est ad exarchum, aut patricium suscipiendum eum cum ingenti honore suscipi fecit. » Lib. Pont. Greg. III.

et les dortoirs de l'intérieur ; ils vivaient dans l'enclos du monastère ; ils ne se mêlaient aux frères qu'à l'église, pendant les offices, et habitaient des maisonnettes accompagnées de jardins, adossées à la forêt ; simples et discrètes demeures, qui n'étaient pas uniquement l'asyle de la prière et de l'humilité. Là, s'abritaient parfois les hommes les plus propres à dominer les esprits et à persuader les cœurs. Cette vie, qui tenait à la fois de la liberté et de la règle, était souvent choisie par des intelligences indépendantes, dont la soumission ne s'acquérait qu'au prix de certaines réserves (1). C'est dans un de ces ermitages que Charles Martel trouva l'homme digne d'entamer la plus haute négociation qui fût jamais ; le pape, de son côté, chargea un clerc d'un message verbal pour le duc des Français. Le commerce mutuel des lettres ne disait pas tout, ce n'était qu'une introduction.

Charles Martel n'aurait point laissé à son fils l'honneur de commencer une dynastie, si la mort n'avait prévenu ses desseins. La même année enleva Liutprand, Léon l'Isaurien et Grégoire III.

Charles Martel fut grand, mais il y eut alors un homme plus grand que lui. Saint Boniface fut le véritable organisateur de ce gouvernement nouveau. Ses missions l'avaient élevé au faîte de la gloire chrétienne. A sa puissante parole, les forêts voyaient

(1) Félibien, Hist. de l'Abbaye de St-Denis, p. 38.

s'élever dans leurs clairières des églises et des asiles, noyau des bourgades et des villes futures. Winfried se rendit aisément maître de la volonté du duc Carloman, homme pieux et débonnaire. Il lui inspira le désir d'assembler un concile; il y avait plus de quatre-vingts ans qu'on n'avait tenu de conciles dans les Gaules. L'exemple donné par Charles Martel avait porté des fruits, et les laïques s'étaient emparés de plusieurs sièges épiscopaux, non de tous cependant, ni des plus considérables, car des prêtres recommandables, dont les noms sont connus, gouvernaient dès lors les diocèses de Rouen, de Tours, de Sens, de Lyon et d'autres métropoles. Mais ce fut ainsi que saint Boniface, pour mieux frapper l'esprit du pontife, lui représenta l'état de l'Église.

Avec l'autorisation du pape Zacharie, successeur de Grégoire III, deux conciles furent convoqués successivement par Carloman : l'un, dans un lieu de la Germanie, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous; l'autre, à Lestines, près de Cambray. Les canons de ces assemblées nous donnent la clef de la situation. D'abord, et c'était le plus pressé, pour achever la ruine du vieux parti ecclésiastique, les anathèmes, les expressions les plus outrageantes, furent prodigués aux *faux prêtres*, aux évêques *gyrovagues* qu'on flétrit sans les désigner d'une manière trop claire. En effet, une attaque

directe à tout un ordre d'hommes longtemps respecté par le peuple, pouvait avoir des inconvénients graves; le vague, la virulence des accusations conduisait au même résultat, et rassurait les consciences au lieu de les effaroucher. On se prononça ensuite contre l'intrusion des laïques (1). Mais, comme il fallait éloigner à jamais le retour des terribles moyens employés par Charles Martel, et empêcher qu'un despote heureux ne tournât un jour contre l'Église romaine l'exemple qui avait contribué à l'établir, le concile de Lestines profita du passé sans engager l'avenir. Il n'osa cependant arracher aux hommes d'armes les biens ecclésiastiques acquis par la spoliation. Dans cet embarras, saint Boniface s'efforça de protester en général, contre le fait qu'il n'était pas en son pouvoir de rectifier ou d'abolir; il fit décréter que les laïques séculiers autorisés à conserver des biens ecclésiastiques, par suite des nécessités de l'État, les tiendraient de leur vivant, à titre de précaire. L'Église fut donc considérée, en principe, comme suzeraine, les hommes d'armes comme vassaux, tout en réservant le droit d'intervention du chef de l'État. C'était évidemment une transaction sans durée. L'Église romaine devait finir par l'emporter. Ainsi s'élabora graduellement sa puissance. Deux ans après, le duc Pépin fit tenir un concile à Soissons en Neustrie;

(1) Fleury, XLII, 32 — 35.

l'infatigable Boniface y présida encore comme légat du pape. Des résolutions identiques aux conciles de Germanie et de Lestines y furent prises sous les mêmes auspices. Défense y fut faite en outre aux abbés, d'aller personnellement en guerre; ils furent tenus d'y envoyer leurs hommes à leur place, et surtout on insista sur l'observance uniforme des prescriptions bénédictines (1).

Quoique la destruction totale des anciennes traditions hyberniennes fût le résultat et le but de ces mesures, rien ne fut articulé contre elles; on n'entendit pas prononcer le nom de Colomban. On abandonna à l'oubli un demi-schisme qui n'avait jamais été poussé jusqu'à l'hérésie. Ce parti dépérit peu à peu, d'abord par l'adjonction de la règle bénédictine qui ne tarda pas à l'absorber; ensuite, par la substitution péremptoire, impérieuse, universelle des lois du Mont Cassin au code de Luxeuil. Bientôt la Gaule ne connut plus d'autre doctrine monastique; dans la Germanie, Lulle, Sturme, groupés autour de Boniface, élevaient des communautés d'hommes à Fulde, tandis que des femmes pieuses venaient aussi se ranger sous la discipline commune à la voix de Lioba, l'élue du cœur de Winfried, la bien-aimée de son ame et de son esprit.

Ainsi grandissait tous les jours et s'avançait à pas de géant la suprématie romaine. Pour écarter

(1) Voy. Coint. ann. 746, N. 29, 31, etc.

d'importuns souvenirs, le vieux siège de Cologne fut transporté à Mayence. Boniface l'occupa solennellement, sous le titre nouveau d'archevêque. Le rite national n'existait plus. Seule, la vieille Armorique le conservait au pied de ses dolmens. Partout, la chaire de saint Pierre se substituait aux anciens pouvoirs et s'étendait par des circonscriptions largement et savamment tracées. Il ne faut pas croire néanmoins qu'un accord parfait régnât constamment entre le Saint-Siège et les exécuteurs de ses plans. Zacharie ne confirmait pas toujours les décisions de Boniface ; l'apôtre donna même quelque ombrage au pontife. Comme autrefois, Grégoire-le-Grand voulut calmer le zèle ambitieux d'Augustin, le pape s'inquiéta des succès du saint. Winfried multipliait les évêchés, Zacharie les palliums. Winfried voulait étendre les prérogatives des métropolitains, Zacharie les restreindre. Winfried osa accuser cette prodigalité de simonie, Zacharie se défendit; mais il attaqua à son tour. Néanmoins, malgré des dissentiments partiels, ils s'entendaient sur le fond. Zacharie soutint par ses exhortations le courage de Boniface qui, tout grand qu'il était, fut plus d'une fois sur le point de fléchir. Le monastère de Fulde s'éleva dans la France orientale, comme Saint-Denis en pleine France, et devint l'une des citadelles de la papauté.

La grande négociation politique s'élaborait à

l'ombre des réformes religieuses. Saint Boniface en était le puissant intermédiaire. C'était lui qui s'interposait alors entre Rome et les fils de Charles Martel. Tout aboutissait à lui, non seulement la politique du dehors, mais les affaires intérieures du majordomat. Nous avons encore des lettres de l'archevêque de Mayence à Griffon, le frère rebelle de Pépin. En général, sa correspondance était immense. Le moine Winfried fut le véritable auteur du changement de dynastie. L'établissement de l'unité royale dans la maison carlovingienne a été préparé par saint Boniface, d'accord avec le pape. Ce fut l'archevêque de Mayence qui, après avoir fait assembler les conciles de Germanie et de Lestines par Carloman, trouvant désormais ce duc inutile, peut-être même nuisible aux grands desseins du Saint-Siége, le détermina à quitter le siècle et relégua sa pieuse incapacité au pied des autels. Carloman se retira dans un monastère ; sa mission était terminée. D'ailleurs, un souffle providentiel poussait alors les rois faibles, au fond d'un cloître. L'Austrasien Carloman à Saint-Gall et au Mont Soracte ; le Lombard Rachis au Mont Cassin.

Pour réaliser cette unité, seul gage de la stabilité dans la nouvelle organisation religieuse, il était indispensable de choisir entre les deux frères. Boniface ne pouvait pas hésiter entre Pépin et Carloman. Cet obstacle écarté, Pépin resté seul n'avait

entre le trône et lui que Childéric; il ne s'agissait plus que de retrancher le dernier des Mérovingiens, mesure qui fut sans doute le véritable objet de l'assemblée de Soissons, présidée par saint Boniface.

Récapitulons : en France (car enfin, quoi qu'on en dise, c'était déjà la France; la gloire l'avait nommée ainsi), une race remplaça la vieille race royale. Celle-ci mourut de consomption après des phases nombreuses, progressivement déclinantes et désormais incurables.

Nous l'avons vu, jusqu'à Clotaire II, le crime seul avait attenté à l'établissement primitif; seul, l'assassinat avait interverti, non la succession par ordre de primogéniture qui n'était pas la loi des Francs, mais la succession simultanée par portions égales.

Le changement dynastique arriva sans peine, parce que tout était prêt : la faiblesse de la dynastie menacée, la force des représentants de la famille nouvelle, la réforme religieuse accomplie, le symbole romain dominant sans réserve dans les Gaules et jusque sous les chênes séculaires des forêts vierges de la Germanie. Il n'y avait plus qu'une opération à accomplir : la transmutation mystérieuse de ce mot magique *Rex*, le Roi.

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

LIVRE VIII.

752 — 875.

I.

AVÈNEMENT DE PÉPIN. — LE SACRE. — L'ONCTION SUBSTITUÉE A L'HÉRÉDITÉ. — L'ONCTION FAIT DÉSORMAIS LA RACE. — HISTOIRE *DIPLOMATIQUE* DE LA ROYAUTÉ NOUVELLE ET DE LA PAPAUTÉ. — UN DUC D'ENGHIEN AU HUITIÈME SIÈCLE. — STYLE OFFICIEL D'ÉGINHARD. — DÉGRADATION SUCCESSIVE DE LA ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE.

—

L'hérédité royale n'était plus le code des tribus barbares. L'épée de Charles Martel l'avait chassée avec l'islamisme. Vainqueur des Arabes, Charles les avait imités en les terrassant. A défaut de sang royal, les sectateurs de Mahomet improvisèrent une dynastie dans la famille de leur prophète.

Ils firent un calife, un roi-prêtre; tant la fusion de ces deux caractères, tant l'union de la force matérielle et de la force morale, étaient alors une nécessité, un appui et, pour ainsi dire, une loi naturelle. Le califat et la puissance temporelle de la papauté appartiennent à la même époque. Un conduit souterrain et magnétique les fit éclater simultanément aux deux extrémités du monde connu. L'orthodoxie et l'islamisme, la vérité et l'erreur réalisèrent alors ensemble, presque à la fois, la pensée du siècle : une couronne sur une tiare.

Pour formuler cette idée provisoire mais féconde, tout était prêt. D'un côté le sacerdoce suprême; de l'autre, une famille sacerdotale et guerrière. Le peuple lui-même y concourait à son insu. Pendant trois générations, il avait vu avec une vénération profonde l'homme d'armes et l'homme de Dieu se tenant par la main, comme dans les églises, Saint-Augustin et Saint-Georges, Saint-Ambroise et Saint-Maurice peints côte à côte, sur les compartiments des images byzantines et se détachant, à la lueur des cierges, sombres sur un fond d'or.

Dans le tableau dramatique du nouveau règne, tel qu'Eginard nous l'a peint, le sanctuaire s'ouvre, l'oracle pontifical est consulté. C'est l'exposition, la protase. On sait la réponse du pape Zacharie : « Celui en qui réside la souveraine puissance doit être constitué roi. »

L'historien ajoute : « Dans cette année 750, conformément à la sanction du pontife romain, Pépin fut appelé roi des Francs, oint, pour l'honneur de cette dignité, de l'onction sacrée, par la main de l'archevêque et martyr Boniface, de sainte mémoire; puis selon la coutume des Francs, élevé sur le trône du royaume, dans la ville de Soissons. Quant à Childéric, qui se parait faussement du nom de roi, il fut envoyé, tête rase, dans un monastère. »

Les paroles de Zacharie, le sacre administré par Boniface, ont été contestés, et sont en effet très contestables, mais par des motifs différents de ceux qu'allèguent en cette circonstance les défenseurs du Saint-Siége.

Il ne s'agit point de le défendre. Aucun pape ne pouvait sans prévarication, se refuser à un avénement dont le sens véritable était le triomphe plein et entier de la papauté. Elle entrait dans les Gaules par la brèche qu'elle-même avait ouverte; elle plaçait sur le trône le défenseur de sa discipline, l'adorateur de son dogme, son fils, son chevalier, son élu. L'adhésion du pape était nécessairement acquise à l'accomplisement définitif d'une victoire si longtemps disputée.

Ce qu'il y a de faux dans ce point de vue, ne résulte donc nullement du sens de la réponse pontificale, mais de la forme du dialogue. La légation de

Pépin à Zacharie est invraisemblable parce qu'on la suppose subite, instantanée, sans précédents. Il semble que les papes et les Carlovingiens n'aient jamais pressenti une pareille éventualité. A en croire les chroniques, la pensée de la royauté nouvelle n'est point un fruit qui tombe parce qu'il est mûr ; c'est un arbre poussé sans germe. Née soudainement dans la tête de Pépin, elle est communiquée à Zacharie comme une découverte. Les affaires humaines, même les moindres, ne se passent pas ainsi. Tout renferme un principe ancien et caché. Une révolution n'est jamais qu'un dénouement. Il ne s'agit point d'établir uneréfutation sur un rapprochement de dates (1) incertaines et minutieuses, il faut comprendre la généalogie des idées plus encore que la chronologie des faits. L'ambassade de Pépin mit le sceau à la grande négociation qui occupa toute la durée du siècle. Eginhard, homme de lettres et d'affaires, commente cet évènement plus qu'il ne le raconte ; il se sert d'expressions systématiques, conformes à l'esprit et à l'origine du gouvernement Carlovingien. Sous sa plume les mots ont tous changé d'acception : La royauté n'est plus un droit de naissance attaché à la personne, indépendamment de l'exercice du pouvoir. On voit pour la première fois le mot *roi* désigner non la race, mais la fonc-

(1) Le Cointe, T. V, année 742.

tion. Cet historien, dont l'assertion a trompé la postérité, établit l'élection royale comme un fait avéré, reconnu de tous. Il dit : *créer les rois*, langage bien étranger à l'esprit Mérovingien, qui dictait à Clodsinde simple religieuse, à Munderic soldat sans terre, ces fières et légitimes paroles : « Je suis reine, je suis roi. » (1) Eginhard n'a plus ou ne veut plus avoir aucune intelligence de la royauté dans le sens primitif du mot. Comme les modernes, il l'analyse, il l'apprécie, il la pèse. Pour lui, elle n'est pas un fait absolu, mais relatif; il ne la prise qu'avec la puissance. Ce n'est plus un caractère, c'est un emploi. Faible, la royauté lui semble vide (2). Il veut qu'elle soit accompagnée du mérite personnel; exigence fort raisonnable assurément, mais bien peu Mérovingienne. Ici une révolution tout entière s'accomplit. De l'inconnu, de la mythologie, du droit divin, en un mot du ciel, la royauté descend sur la terre. Elle se transforme, elle se transfigure. Ce n'est plus le sang, c'est le choix qui la donne. L'élection des hommes efface la marque imprimée par les dieux. Le signe indélébile a perdu ce prestige longtemps conservé. La royauté antique qui, des palais d'Asie, des sommets de l'Himalaya et du Caucase a remonté jusqu'aux nuages glacés de la mythologie Scandinave, pour redescendre dans

(1) Voir les Prolégomènes.

(2) « Inane regis vocabulum. »

les épaisses forêts de la Germanie, la royauté Indo-Germanique a cessé d'être. La royauté nouvelle, la royauté moderne est intronisée avec le père de Charlemagne.

En effet, tout change au plaid de Soissons. Ce n'est plus la simple acclamation des leudes, l'adhésion qui confirme le droit sans en être la source. C'est une élection pure et simple. Les leudes, les évêques; Saint-Boniface garant de la catholicité, témoin du Saint-Siége, élèvent Pépin au commandement absolu, à la royauté considérée comme pouvoir. L'acte politique est accompli. Pépin n'a plus de supérieurs, l'exercice de son autorité n'est plus une délégation, le fait de son gouvernement personnel est fondé, reconnu. Pépin est chef de l'état et de l'armée, indépendant de tout hommage envers un souverain même nominal. C'est un grand pas, ce n'est pourtant pas le dernier, ce n'est que la moitié de sa tâche, ou pour parler plus exactement, cette tâche n'est pas encore commencée. Depuis bien longtemps, l'autorité reposait entre ses mains; elle lui avait été transmise par son père, par son aïeul. En considérant la révolution qui le plaça seul à la tête de la nation, sous un point de vue uniquement administratif et politique, il n'y eut point de changement véritable. Le fait constaté à Soissons, était accompli depuis longtemps; et, sous ce rapport, il

était presque inutile de lui donner une sanction nouvelle. L'incarcération du dernier Mérovingien achevait l'œuvre entamée par la déchéance de Thierry ; cette violence n'avait rien de nouveau. Si Childéric perdait sa couronne et sa chevelure douteuse, Hébroïn avait déjà tranché la chevelure authentique de Thierry. Thierry, comme son descendant, avait été enfermé dans un cloître. Rien n'était donc politiquement changé. Les historiens actuels ont raison de l'affirmer; mais la révolution politique n'est ici que l'expression, le moyen, la manifestation d'une révolution morale bien autrement considérable : le vrai sens de cet évènement est la substitution du choix au sang, de l'élection à la naissance, de la royauté originelle et primordiale à la royauté politique et dérivée (1).

Pépin à Soissons était roi et ne l'était pas; il était roi nouveau, roi moderne, roi d'institution et de forme récente; il n'était pas roi dans le sens primitif: il n'était pas un descendant des dieux, un fils des Ases, un Mérovingien, un Balthe, un Amale, un Agilolfinge. La royauté s'était déjà superficiellement étendue sur sa personne, mais elle

(1) On sent bien que le sacre conservé de nos jours par quelques anciennes dynasties, n'a plus le même caractère. Les droits de ces familles sont antérieurs et préexistants au sacre qui n'est aujourd'hui qu'une cérémonie religieuse, un souvenir pieux. Ici, l'époque de Napoléon peut seule être rapprochée de l'ère Carlovingienne.

ne s'était pas encore identifiée à sa substance; elle ne s'était pas assimilée à sa race. Pour succéder réellement à ceux qu'il venait de renverser, il fallait que ses fils, ses filles, fussent rois, reines au même titre que lui, indépendamment de son autorité et de sa puissance.

Pépin avait beaucoup obtenu pour lui-même; et pourtant son ambition n'avait encore gagné que des espérances plus probables, et une chance moins hasardeuse. Les chefs, le clergé réunis à Soissons s'étaient soumis à lui, mais à lui seul. Rien dans les annales contemporaines, n'indique de décision prise sur l'hérédité. Un homme de race nouvelle fort et courageux avait succédé à un homme de vieille race sans cœur et sans appui, mais la race elle-même n'avait pas encore été remplacée. Pépin élevé au trône par l'armée et l'épiscopat, se trouvait exactement dans la position d'un roi goth d'Espagne, nommé à vie, nommé *rex a regendo*, et ne recevant de l'élection nationale que le droit viager de gouverner, et non celui d'en transmettre l'exercice. Cette dernière faculté donnée par la naissance aux chefs des Francs, se rattachait à des traditions religieuses. Les rois barbares, comme nous l'avons vu, la tenaient uniquement de leur origine traditionnellement réputée divine; ils étaient rois, et dans notre langage moderne *princes*, non seulement par l'autorité, mais par

le sang, et rien au monde ne pouvait faire supposer dans les petits-fils d'Arnoul de Metz, une descendance royale. On connaissait alors dans toutes ses ramifications la maison qui nous a dérobé avec tant de soin le secret de sa filiation. L'Aquitain Arnulfus, l'Austrasien Pippinus, n'étaient alors pour personne des émanations mythiques. Aasgard, le Walhalla, le palais d'Odin, ne pouvaient être le berceau de la famille nouvelle; d'ailleurs elle-même avait fondé sa grandeur sur la destruction de ces traditions, protectrices des vieilles lignées. C'est en faisant tomber tout cet échafaudage fantastique devant la croix, que les Carlovingiens avaient ruiné l'influence des dynasties locales de Bavière, de Frise et de Saxe. Ils ne pouvaient donc réclamer en leur faveur le marteau de Thor, brisé par leurs mains. Essentiellement catholique, Pépin ne pouvait invoquer les fables évanouies à la clarté de l'Evangile. Chassé de l'Olympe Scandinave, il devait puiser sa force dans le christianisme; c'est là en effet qu'il chercha, qu'il trouva la formule, la cérémonie, le symbole qui devait remplacer le prestige semi-divin dont sa généalogie était privée. Ne pouvant recourir aux fictions païennes, il foula aux pieds, il souilla, il avilit ce qu'il ne pouvait atteindre. Il chercha au dessus de sa tête, la consécration qu'il ne trouvait pas dans ses veines. Ne voulant pas se contenter de la royauté

politique, qui dans l'état des esprits à cette époque eût été insuffisante, il donna à son élection le caractère héréditaire, transmissible, divisible, enfin le caractère royal tout entier; il eut recours à l'antiquité hébraïque et demanda sa régénération au sacre.

Par une tradition secrète du mosaïsme, ignorée de la république romaine, mais pratiquée par elle, le censeur recevait l'onction sacrée (1). Déjà usité dans le Bas-Empire depuis plusieurs règnes, essayé par les Visigoths d'Espagne, imposé aux Anglo-Saxons par l'autorité de l'Eglise romaine, le sacre pouvait seul établir une égalité factice entre la race déchue et la race ascendante, ou pour mieux dire, une inégalité quelconque entre la maison des Pépin et la ligue aristocratique et épiscopale dont elle était si patemment, si incontestablement issue. Dans cette situation, une cérémonie religieuse, une fiction d'essence divine pouvait seule suppléer à ce caractère royal qui lui manquait de toutes parts. Seul le chrême pouvait effacer sur le front du maire du palais la trace d'une domesticité souveraine, d'un servage dominateur, mais, après tout, d'un servage.

Pépin proclamé roi des Francs à Soissons, n'avait donc trouvé dans ces acclamations ni le droit

(1) Varron, ed. Sprengel, p. 264.

de transmettre la couronne à ses enfants, ni celui d'exercer sur les affaires ecclésiastiques l'autorité dont la royauté Mérovingienne avait joui jusqu'à son dernier soupir. Elections d'évêques, collations de bénéfices, exemptions des monastères : tous ces droits avaient été reconnus aux Mérovingiens, tant qu'ils étaient restés sur le trône, et en leur nom aux maires du palais; la présence, même inerte, des rois nés, avait été si nécessaire à l'action du gouvernement que, ne pouvant se passer d'un tel appui, les maires avaient fini par supposer des descendants de Clovis. Malgré la faiblesse de ces victimes couronnées, en dépit de ce qu'il y avait de douteux ou d'apocryphe dans leur existence, leur nom était indispensable au bas d'une charte. Charles Martel avait dédaigné cette fiction pendant quatre ans, mais ses fils n'eurent pas le même pouvoir. Désormais Pépin était débarrassé de cet obstacle, Childéric et son fils étaient civilement morts. Childéric ne tarda pas même à tout aplanir par sa fin réelle; et pourtant, faute d'une consécration génératrice, pas un Franc, pas un Germain n'eût adopté les fils de Pépin pour héritiers naturels et directs; pas un évêque, pas un abbé n'eût fléchi devant les droits régaliens du fils de Charles Martel. Les successeurs d'un Rigobert de Rheims, d'un Eucher d'Orléans, auraient surgi du fond de tous les cloîtres, de toutes les églises,

si Pépin n'avait lavé dans l'onction son vice originel, et si pour obtenir l'hérédité comme fait, il ne se fût soumis au sacre comme sanction, et à l'élection comme droit.

Ici commence le drame entre les Carlovingiens et le pape; je dis *le Pape*, car il ne faut pas l'oublier, l'unité du pontificat à cette époque de labeur et d'enfantement, semble se concentrer dans la vie d'un seul homme. Vie d'une durée impossible, homme providentiel, homme merveilleux qui, aux années des patriarches, réunit l'autorité des grands prêtres, la voix des prophètes, la splendeur des rois et la sagacité des juges; qui, sorti des contrées les plus éloignées, des races les plus diverses, règne tantôt trente ans, tantôt dix, parfois même quelques jours; aujourd'hui Syrien, demain Romain; appelé tour à tour Grégoire, Zacharie, Étienne ou Adrien; qui n'emprunte rien aux formes extérieures aux signes convenus de noms et de dates, se multiplie par lui-même, s'engendre et se continue dans les siècles.

Le pape Étienne II demanda-t-il avec instance la permission de venir en France? Fut-il appelé par Pépin? La question est indécise et n'a pas d'importance pour nous. Il y eut sans doute, comme naguère, beaucoup de négociations préalables, dont le détail nous sera à jamais inconnu. Tous deux avaient le plus grand intérêt à se rencontrer. Dans

de telles circonstances, les congrès politiques sont promptement assemblés.

Accompagné de deux évêques et d'une suite nombreuse, le pape quitta Pavie. Malgré les glaces de l'hiver, il traversa rapidement les Alpes, se croyant poursuivi par le roi des Lombards qui ne l'avait laissé partir qu'avec crainte et défiance. Il s'arrêta dans l'étroite vallée du Rhône, cernée de tous côtés par les montagnes et les bois, ravagée plus que baignée par les eaux impétueuses du fleuve, mais belle et imposante dans la sombre âpreté de son paysage. Le pape s'arrêta au couvent d'Agaune, maintenant Saint-Maurice. l'Italie n'en était pas assez loin. Pépin voulut attirer le pape au cœur même de son nouveau royaume. Un de ses ducs et l'abbé de Saint-Denis vinrent recevoir le souverain pontife; ils le conduisirent avec honneur jusqu'à la maison royale de Pontion. Pépin était à Thionville. Dès qu'il eut appris l'entrée du pape en France (1), il alla au devant de son hôte, suivi de sa femme, de ses enfants et de ses fidèles. Charles son fils aîné, qui n'avait alors que douze ans, devançait le cortège royal; le premier il reçut la bénédiction du pontife; noble présage! A l'approche d'Étienne, Pépin descendit de cheval, se prosterna devant lui avec sa famille et

(1) Fredeg. cont. 119. — Annal. Met. — Chron. Moissac.

ses palatins. Ils marchèrent quelques pas à côté de sa monture (1). Etienne plein de joie, rendit grace au seigneur et entonna un hymne qui fut aussitôt répété par les évêques et les clercs de sa suite.

Quel fut l'objet de cette entrevue ? on peut le deviner. Il y eut entre les deux augustes négociateurs un échange de concessions réciproques, renfermées de part et d'autre dans certaines bornes, qui, d'un consentement tacite, quoique mutuel, placèrent les droits des deux parties dans une sorte d'obscurité étudiée. La subtilité n'était pas étrangère à ces siècles barbares ; celle dont on fit alors usage, enveloppa dans ses captieuses ténèbres la destinée de cinq siècles consécutifs, qui lui donnèrent un sanglant commentaire.

L'idée de renouveler l'empire d'Occident, pour l'opposer à la fois aux byzantins et aux Lombards, appartient tout entière aux papes ; nul doute qu'elle leur fut inspirée de très bonne heure par les considérations de l'ordre moral le plus élevé, aussi bien que par le soin minutieux et inquiet de leur conservation temporelle. La négociation de Grégoire III avec Charles Martel nous est à peu près inconnue ; mais cette grande pensée du renou-

(1) Anastase le bibliothécaire (Liber Pontif. in Stephan.) représente Pépin prosterné devant Etienne, et tenant les rênes du cheval du pape. Les annales de Metz (Annal. Metens. apud Pertz, t. II, p. 331), disent que le pape se jeta aux pieds du roi. Il n'y a là rien de contradictoire, les respects ont été réciproques.

vellement de l'empire d'Occident se trouve déjà en germe, dans la lettre du pontife. Charles Martel la trouva sans doute trop hardie; elle ne se rattachait pas d'ailleurs aux intérêts d'un maire du palais qui, bien loin de briguer une dignité élective et étrangère, cherchait à établir dans sa propre maison la royauté nationale, la royauté héréditaire. Il reçut avec une pompe respectueuse les légats du pape, porteurs des clefs symboliques de saint Pierre, et ce qui est plus douteux, d'un diplôme de patrice (1); mais il n'accéda point à leurs représentations. Le ressentiment en fut durable, car le cadinal Baronius attribue la prompte mort du maire à sa froideur pour le Saint-Siège.

Étienne arriva probablement à Pontion avec l'offre de cette même couronne d'Occident (2). Pépin dut la décliner comme l'avait fait son père. Un titre électif, émané du pape, ne pouvait lui convenir au moment même où il venait de doter du titre de Roi, non seulement sa personne, mais sa postérité. Ce n'était pas pour un vain nom qu'il aurait voulu rompre ouvertement avec l'Orient dégradé

(1) Il existe une médaille fourrée sur laquelle on lit : Pippinus Imperator, autour de l'effigie de Pépin; mais, quoique fausse, et par conséquent ne pouvant servir de preuve, cette médaille n'en est pas moins remarquable; c'est peut-être la réminiscence d'une tradition oubliée.

(2) On aura confondu le patriciat de Charles Martel avec celui de son fils.

par ses maîtres il est vrai, mais puissant encore dans l'opinion. Pour réaliser ce qui était alors trop difficile, il fallut d'autres circonstances, tant à Constantinople qu'en France; ces circonstances ne se retrouvèrent réunies que plus tard. Pépin voulait seulement que, par l'onction sainte, le pape, c'est à dire le chef des évêques d'Occident, imprimât sur son front et celui de ses fils (1) le signe royal, le signe de la race; c'est là ce qu'il demandait au pape. Il voulait ce que la royauté d'origine réelle ou présumée pouvait seule lui donner : le titre et le pouvoir de protecteur de l'Église, la primatie temporelle de l'empire des Francs. Il lui fallait non seulement le pouvoir, mais le caractère royal. Il ne pouvait l'obtenir que par un sacrement nouveau, assez semblable à l'ordination ecclésiastique, ou plus exactement à *la confirmation*. « Pépin, dit la chronique de Lauresheim, a été *confirmé par l'onction.* » Le chrême lui donnait non la puissance, mais l'existence royale. Il régénérait en lui l'homme privé, comme le baptême, comme la confirmation, comme l'ordre, dépouillent en nous le vieil homme. Il s'agissait moins d'un changement d'état que d'un changement d'être et de substance. Si ces considérations symboliques et mystérieuses, si puissantes sur l'esprit des siècles

(1) Les papes Etienne et Paul, en leur écrivant du vivant de leur père, les appellent Rois.

anciens, ne sont plus pour le nôtre que des oracles muets et d'inintelligibles énigmes; si le sphynx antique est à jamais vaincu par l'Œdipe moderne, cherchons dans l'ordre matériel, dans l'application de circonstances récentes, un commentaire à cette situation. Supposons la maison ottomane éteinte et remplacée par quelque dynastie de rencontre ; cette race nouvelle voudrait se substituer aux Ottomans par le droit comme par la victoire, par le rituel comme par l'épée. Elle demanderait à la Mecque quelque symbole religieux, quelque adhésion mystique, un signe visible, non pour la constituer souveraine de l'empire, car elle en serait déjà investie, mais pour la substituer à la race sacrée des descendants d'Othman. Ainsi, les sultans eux-mêmes s'étaient subrogés au califat.

Une sanction inouie, inusitée, pouvait seule imprimer à Pépin le caractère à la fois civil, militaire et même ecclésiastique, dont la royauté mérovingienne était en possession par droit de naissance ; dont les empereurs romains avaient été revêtus par leur substitution à la république et que Pépin ne pouvait tenir ni de lui-même, ni de son parti.

Constantin s'intitulait « Evêque extérieur (1), ou l'un des Evêques » (2) ; Martien, « Propagateur de

(1) Euseb. vita Const. IV, 34.
(2) Socr. I, 6.

la Foi, Prêtre Impérial (1).» Le fils de Pépin « Evêque des Evêques (2). » Voilà ce qu'il voulait être et ce qu'il devint en effet par le sacre. Le pape l'*ordonna* roi ; ainsi parlent les annales de Metz.

Le père Daniel, qui n'est pourtant pas un écrivain sans mérite, s'exprime bien ridiculement sur ce fait immense. Il en fait une affaire de politesse et de bonne grace. « Ce prince, dit-il, avait été sacré roi par saint Boniface, évêque de Mayence, il voulait l'être de nouveau par les mains du pape, qui y consentit volontiers (3). » Par le sacre, Pépin devint l'installateur des évêques ; droit qui ne fut disputé aux rois que dans le onzième siècle, et qu'ils ont exercé jusqu'à cette époque, en conférant l'épiscopat par l'anneau et le bâton pastoral : signes purement ecclésiastiques, surtout le dernier. Pépin, par le sacre, fit souche de roi et devint le chef extérieur de l'Église franque (4).

Napoléon l'entendait mieux que le père Daniel. « Un jour, pendant une promenade à Ste-Helène : « C'est dimanche, a fait observer l'empereur ; nous

(1) Concil. Chalcid. Ann. 451. Act. VI. C. III.

(2) Monach. Sang.

(3) Daniel, T. II, p. 153.

(4) Monach. S. Gall. Adam Bremensis hist. eccles. l. I, c. 32. 39. 43 et l. III. apud Hirdenberg, p. 10. 12. 13. Cod. de officio episcoporum ap. Baluz. capitul. II, 1371.

« aurions la messe si nous étions en pays chrétien, « si nous avions un prêtre, et cela nous eût fait « passer convenablement un moment de la journée. « J'ai toujours aimé le son des cloches. Il y a deux « choses dans cette île hérétique, inhospitalière, « qui me manquent, et dont la privation m'est spé- « cialement insupportable : pas de cloches et du « pain moisi ! Et puis, on nous refuse un prêtre ; « ne pourrions-nous pas, nous, empereur sacré, « de notre autorité, faire un prêtre ? N'ai-je pas « été oint, sacré de la même manière ? Clovis (1) « et ses successeurs n'avaient-ils pas été oints dans « le temps avec la même formule de *Rex Christique* « *sacerdos* ? N'était-ce pas là réellement de vrais « évêques ? La jalousie des évêques et des papes « n'a-t-elle pas seule amené depuis la suppres- « sion de cette formule (2) ? » Pépin pensait comme Napoléon. Nous avons vu ce qu'il obtint du pape ; voyons maintenant ce que le pape reçut à son tour.

Le pape demanda et obtint la promesse de l'exarchat de Ravenne. Pépin, par une subtilité diplomatique moins étrangère qu'on ne le croit aux hommes de ces époques barbares, considéra l'exar-

(1) Napoléon tombait dans l'erreur commune sur le sacre de Clovis. Ici, il est historien comme le père Daniel.

(2) Mémorial de Ste-Hélène.

chat comme une conquête sur les Lombards, et non sur l'empire d'Orient; mais, pour ne pas se compromettre avec les Grecs, il ne s'arrogea point le droit de donner Rome au souverain pontife. Il poussa le scrupule plus loin : en promettant l'exarchat, il réserva les droits de la république romaine (1), expression vague et qui convenait d'autant mieux à l'esprit rusé du nouveau roi. Il ne voulait rien trancher, du moins à l'égard des empereurs d'Orient, mais par des dénominations propres à recevoir toutes les interprétations que suggérait la politique du moment, il se réservait la faculté de se mêler de tout et de paraître partout.

Il était également dans le vœu et dans les convenances du pape de s'assurer de l'appui du nouveau roi sans engager l'avenir. Les évêques de Rome n'en étaient pas encore les maîtres; leur prétention à la possession temporelle de la ville n'était pas avouée, mais elle existait déjà. Pour la réaliser un jour et la soustraire à de dangereuses contestations dans le moment, ils devaient ne prendre d'autre rôle que celui de chefs de l'aristocratie romaine, de la commune romaine; enfin, de ce qu'on

(1) Le Cointe prétend que ces mots : *la République Romaine*, signifient le fisc impérial (Coint. ann. 755). Paggi : l'Eglise Romaine. Muratori (Antiq. Italiæ Dissert. 18) l'Empire Romain, pris dans le sens absolu. Mais cela signifie tout simplement la municipalité de Rome : ce qui laisse intacte la question des prérogatives. Stephani et Hadriani ep. in libr. Carol., N. 7, 45 et 8.

appelait encore la république. En envoyant les clefs à Charles Martel, Grégoire III n'avait accompli qu'une fonction municipale; et d'ailleurs, ces mêmes clefs, devenues depuis un symbole religieux une représentation allégorique d'un pouvoir spirituel, n'avaient été probablement dans l'origine, que la représentation humaine et très positive de l'autorité communale et municipale des évêques comme podestas de Rome. Le roi et le pape ne pouvaient donc s'entendre et se concerter qu'à l'aide d'une formule vague, élastique, dépourvue de tout sens précis, et propre à recevoir du temps et des circonstances sa force, sa mesure et son poids.

Le titre de patrice, offert par le pontife, accepté par le nouveau dynaste, convenait supérieurement à la situation. Ce titre, en effet, signifiait tout et rien.

Créé par Constantin, il n'avait été mis au dessus des anciens honneurs de la république et de l'empire, que pour en pervertir le sens et en abolir la mémoire. En limitant le titre à l'individu, Constantin l'enlevait à la caste : le patrice faisait oublier le patriciat (1). A Constantinople, ce titre, considéré comme le plus éminent de tous, n'impliquait ni n'excluait aucun emploi. Les patrices furent à l'égard des autres palatins, ce qu'était au milieu de la cour de Louis XIV, un duc et pair, un cheva-

(1) Voir le Livre II (T. Ier).

lier des ordres. Les dignités de la métropole s'agrandissent et s'idéalisent dans les provinces. Dans notre ancienne monarchie, un gouverneur de Languedoc ou de Guyenne recevait un vif éclat de ses titres ou de ses décorations de cour. Tel était l'exarque de Ravenne, il portait le titre de patrice. Le duc de Sicile et lui en étaient seuls investis en Italie. Supérieur au duc de Rome, il recevait dans cette ville les hommages dus à l'empereur, dont il était le représentant direct. Le clergé et le peuple allaient à sa rencontre avec la croix et la bannière; le cérémonial qui se rattachait à sa personne était celui de la souveraineté même. Il exerçait dans sa juridiction, du moins en principe, un pouvoir absolu. Ainsi, quoique le nom de patrice ne fût point fait pour éblouir Pépin; quoique ce titre eût été déjà porté en Bourgogne par les maires du palais, il l'accepta volontiers en Italie. A moins de se substituer à l'empereur grec, ce qui n'entrait pas dans sa politique, il ne pouvait sous aucun prétexte, usurper dans Rome l'apparence et les insignes d'un pouvoir dont il comptait prendre sans peine le nerf et la réalité. Le pape, de son côté, lui abandonnait volontiers des dehors et un titre qui, dans le fond, n'avaient encore appartenu qu'à un délégué, à un représentant de l'empire, en un mot, à un sujet.

L'empire était loin; le mot République ne représentait plus que la commune de Rome. En of-

frant à Pépin le patriciat, Etienne laissait dans l'ombre, le nom de suzerain véritable. Ce nom était en effet un mystère, et c'était au temps à le dévoiler.

Ces négociations furent obscures, ardues et captieuses. Les deux parties crurent avoir conservé l'avantage. Sans trop approfondir ce qu'il avait accordé ou obtenu, chacun des contractants s'était réservé des moyens d'échapper aux conséquences extrêmes de ses concessions. Dans la réalité, Pépin et Etienne s'étaient imposé une double investiture : spirituelle du pape au roi; temporelle du roi au pape. Pépin avait donné l'exarchat comme bénéfice, ce qui n'était ni rare ni inusité; car les pontifes avaient obtenu des donations du même genre en Italie et jusque en Sicile, tant des rois lombards que des empereurs grecs. Ils possédaient même des terres en France, et Charles Martel avait accordé des collations nouvelles. C'est à tort que les historiens modernes ont nié la donation de Pépin, elle n'avait de singulier que son étendue; Pépin ne sacrifiait rien, il enrichissait l'évêque de Rome aux dépens des Lombards et des Byzantins : aux dépens des premiers, en fait et en droit : des autres, en fait seulement. Le domaine direct de l'exarchat de Ravenne et de la cité de Rome appartenait aux empereurs grecs. Les papes possédaient en grande partie le domaine utile de la campagne romaine. Pépin, en enlevant le do-

maine direct aux Lombards qui l'avaient usurpé, ne le restituait pas aux empereurs, mais ne se prononçait pas contre cette restitution; il laissait la suzeraintė indécise et augmentait les *justices*, c'est à dire le patrimoine utile du Saint-Siége; ce qui affaiblissait à la fois et les Lombards auxquels tout était arraché, et l'empereur auquel rien n'était rendu. Quoique les titres de la donation soient perdus, elle est incontestable; peut-être la critique a-t-elle droit de s'exercer sur tel ou tel détail de cet acte, mais ce serait ignorer l'esprit du huitième siècle que de s'étonner d'une chose simple et presque journalière. Pépin ne donna point une propriété au pape, mais un bénéfice à l'évêque de Rome; vassal toutefois sans suzerain déterminé, et d'autant plus libre qu'il avait deux maîtres.

Dans le moment, Pépin toucha le but: il arracha d'un coup l'exarchat et la pentapole aux Lombards et aux Grecs, leur opposa une puissance respectable dans le cœur de l'Italie, contint cette puissance, modéra son zèle trop ardent contre les Lombards, qu'il ne voulut pas détruire entièrement, pour ne pas trop agrandir la papauté. Ces vues de Pépin étaient sages, politiques, supérieures peut-être, par la solidité et la durée, aux brillantes entreprises qui suivirent son règne.

Étienne sacra Pépin et sa femme Bertrade ainsi

que leurs deux fils Charles et Carloman. Il les bénit, et défendit désormais aux Francs, au nom de saint Pierre, et sous peine d'excommunication, d'élire leurs chefs dans une autre race. Il ne donna point, comme le répètent la plupart des historiens, le titre de rois aux fils de Pépin; ils devinrent tels de droit, par la seule vertu du sacre; toutes les chroniques l'attestent (1). Enfin, pour nous résumer sur l'effet de cette cérémonie, elle seule constitua désormais, du moins jusqu'au treizième siècle, l'origine royale et la puissance souveraine. Pépin, avant le sacre, n'était qu'un candidat à la royauté, il se trouvait dans le cas où sont actuellement les

(1) P. 10. Chr. S. Amand. apud Pertz. « Pippinus in regnum *unctus* est apud Suessiones. — P. 11. Petav. « *Elevatus ad Regem* in Suessionis civitate. » — P. 26. Lauresh. id. — P. 26. Allem. id. — P. 27. Guelferb. id. — P. 27. Nazar. id. — P. 63. Sangallens. Balusiæ (752) « eodem anno Pippinus rex apud Suessionis civitatem *benedictio* (pour *benedictionem*, est un barbarisme, mais le mot est caractéristique) regalem accepit. » — Sangall. minores et Augienses. « *Elevatus* ». — P. 92. Sancti Emmeramni Rastispon, « Rex *factus* est. » — P. 102. Columbæ senonensis. « Pippinus *electus* est in Regem. » — Très remarquable. P. 138. Laurissenses. « Apostolicus Stephanus *confirmavit* Pippinum *unctione sancta* in regem et cum eo inunxit duos filios ejus. » *Confirmavit unctione* est dans Reginon, qui dit aussi que Boniface donna l'onction à Pépin, ce qui est contradictoire. — « Tuos amantissimos natos, meosque spiritales filios Carolum et Carolomannum, a Deo *institutos reges Francorum*. » (Steph. ad. Pipp. Ep. Cod. Car. VIII.) — Et ce qui est plus remarquable encore, P. 334. Papa .... *ordinavit* ...., *unctione sacra* .... Pippinum .... in Regem. (Pertz. Mon. T. I.)

évêques *nommés* qui n'ont point encore été *proposés*, c'est à dire approuvés à Rome.

Le Breviarium d'Erchambert représente cette situation avec naïveté : « Avant que Pépin ait été élevé à la royauté, le pape Étienne vint en France pour lui demander de le secourir contre Astolphe qui s'était emparé d'une quantité de villes et d'autres lieux du patrimoine de saint Pierre. On raconte que Pépin répondit : « J'ai un maître, j'ignore « ce qu'il voudra faire. » Comme Étienne insistait, il lui dit : « Ne vois-tu pas, ô pape, que je ne suis « revêtu ni de la dignité ni de la puissance royale ; « comment puis-je faire quelque chose ? — Vrai« ment, dit le pape, cela paraît juste, car l'autre « n'est pas digne de cet honneur. » Puis se retournant vers Pépin : « Par l'autorité de saint Pierre, « je te l'ordonne, tonds cet homme et place-le dans « un monastère. Pourquoi vivrait-il dans le monde, « inutile à soi et aux autres ? » Cela fait, le pape ajouta : « Dieu t'a élu, afin que tu sois par l'au« torité de saint Pierre, Prince et roi des Francs. » Aussitôt le constituant et le bénissant roi, il consacra également rois ses fils Charles et Carloman, tous deux encore dans un âge tendre. Alors le roi Pépin promit de faire toutes choses, comme il plairait au pape ; ce qu'en effet il accomplit ensuite. Le roi Pépin régna dix-sept ans à partir de sa con-

sécration (1). » Ce récit est plein d'anachronismes; Zacharie est confondu avec Etienne, l'époque de la déchéance de Childéric est intervertie, le discours de Pépin est impossible, mais il en reproduit d'autant mieux l'opinion générale, les préjugés populaires. C'est ainsi que le sacre de Pépin était compris dans les tours romaines transformées en châteaux, dans les cloîtres, non parmi les chefs d'ordres et les abbés, mais entre les frères lais, les novices. C'est ainsi qu'on en parlait dans les foires, dans les marchés et les tavernes.

(1) « Pipinus namque antequam ad regem sublimaretur, venit « papa de Roma nomine Stephanus ad fines Francorum, ut præ- « dictum principem peteret, quatenus ei causa auxilii fuisset apud « Haistolfum regem Longobardorum, quia de sancto Petro tam « civitates quam cætera loca ac fines habuisset possessos. Fertur « respondisse præfatum principem : Habeo dominum, ignoro quid « inde vellet definire. At ipse papa ad regem iisdem sermonibus « auxilium flagitavit. Tunc rex : Videsne, inquit, papa, quod digni- « tatis regiæ ac potestatis non fungor? Quomodo possum horûm « aliquid agere? Vere, inquit papa, hoc juste convenit, quia non « es dignus tali honore. Reversusque ad principem Pipinum aie- « bat : Ex auctoritate sancti Petri tibi præcipio : tonde hunc et « destina in monasterium, ut quid terram occupat nec sibi nec « aliis utilis est. Statim tonso ac in monasterium retruso, tunc pa- « pa ad principem : Te elegit Dominus et auctoritas sancti Petri, « ut sis princeps et rex super Francos. Et statim illum in regem « constituens ac benedicens, filiosque ejus duos adhuc teneros, « Carlum et Carlomannum, in reges consecravit. At ille Pipinus « rex se omnia facturum spopondit, sicut illi complacuisset; sicut « et postea fecit. Regnavitque Pipinus rex post consecrationem sui « annis 17. » Erchanberti Breviarium. Pertz. T. II, p. 328. Ce passage un peu obscur mais décisif d'Erchambert n'a été cité par aucun historien.

Pépin ne se borna point aux cérémonies symboliques, aux pompeuses solennités, à ce luxe d'initiation et de serments qu'appellent à leur secours les fondateurs de dynastie, qui avant d'être rois n'ont pas été princes, et dont le cœur n'est point rempli de sang royal. Il eut aussi les jalousies cruelles et les précautions sanglantes de ces chefs parvenus. Toute sa vie, il combattit l'Aquitaine avec l'ardeur d'une haine de sujet rebelle. Dans une de ces guerres, il s'empara du mérovingien Remistan non par surprise, non contre le droit des gens, non sur un territoire étranger et inviolable, moins encore par suite d'une accusation injuste. La nuit ne couvrit point cet attentat de la victoire sur la race, et du présent sur le passé. A la lueur des flambeaux, les fossés d'un château fort, ne virent point à la fois dans l'espace de quelques minutes, le jugement, la condamnation et le supplice. La vengeance de Pépin s'accomplit à ciel ouvert, en plein soleil dans la clairière d'un bois; mais là aussi, le fondateur de dynastie trouva des complices et pas un ami. Nul de ses fidèles ne lui donna un conseil salutaire. Aveugles, ils concoururent avec joie à ce qui devait imprimer une tache unique mais ineffaçable à la vie d'un héros. Deux comtes voulurent pendre de leurs mains au premier arbre, le petit-fils de Clovis, le Mérovingien vaincu. La terre se couvre périodiquement des mêmes crimes et des mêmes

vertus, comme elle se revêt au retour de chaque année, de ronces et de fleurs, de bruyères et de moissons.

Je ne sais pourquoi on cite Eginhard pour la mort de Rémistan, il n'en dit pas un mot; c'est ce silence qu'il faut remarquer. On lit dans les traductions que Pépin traita avec respect les femmes de la famille du mérovingien Gaifre, duc d'Aquitaine; Eginhard se contente de dire qu'il les reçut avec bonté, humanité ou plus exactement avec pitié. Au surplus en comparant les annales d'Eginhard avec les annales Laurissenses, grossier canevas, artistement brodé par le ministre de Charlemagne, on voit que cette *humanité*, *piété* ou *pitié* ont été ajoutées après coup.

En cette guerre, un nom glorieux, identifié avec la France, apparaît pour la première fois. Pépin, dit l'annaliste de Metz, assiégea un *Castrum* ou camp romain, *Bourbon* (1).

Astolphe régnait à Ravenne et à Pavie, sa renommée est encore un problème historique. Les chroniques carlovingiennes le traitent d'homme perfide, corrompu et féroce; à en juger par ses actes, il ne fut peut-être qu'habile, prudent et

(1) *Cui nomen est Burbone*. L'origine la plus probable du nom de Bourbon est Vorvona, déesse gauloise qui présidait aux eaux Thermales : de là, Bourbonne-les-Bains, Bourbon-l'Archambauld. Pertz, t. I, p. 146, 147.

courageux; mais ses vertus et ses vices furent également inutiles à sa patrie, car l'heure des Lombards avait sonné. Le pape n'avait pas quitté la France, il attendait dans l'abbaye de Saint-Denis l'issue des évènements. A sa vive sollicitation, Pépin descendit en Italie, enferma Astolphe dans sa forteresse et lui arracha l'engagement de restituer Ravenne. Vainement la voix du pontife portée par les échos des Alpes, conjurait l'Austrasien de ne point se fier au Lombard. Généreux ou politique, Pépin se contenta d'une promesse et retourna précipitamment en France.

Désolé de n'avoir pu amener Pépin à l'exécution immédiate du traité, Etienne prit enfin le parti de retourner à Rome. Il y reparut suivi de Jérôme, frère du roi, de Fulrad l'illustre abbé de Saint-Denis, d'autres évêques, ducs et palatins (1). A la tête de cet important cortège on cherchait en vain saint Boniface. Le grand apôtre de la Germanie n'était plus. Après avoir ouvert à la civilisation tout le centre de l'Europe, il était mort non en reclus paisible, au fond d'une étroite cellule, sur un lit de planches et d'herbes séchées, mais au champ d'honneur. L'ambition humaine n'était point faite pour lui. Il avait façonné une moitié de l'Europe, il avait fondé une dynastie; mais ces soins terrestres

(1) Lib. Pont. Coint. Ann. 754, n. 75.

ne pouvaient remplir son ame. Il voulut regagner les années perdues. Après avoir consacré sa vie à ses frères, il était juste qu'il pensât enfin à lui-même. Il courut au martyre et l'obtint dans les forêts de la Frise.

Le retour du pape n'arrêta point Astolphe; le départ de Pépin l'avait enhardi; il ne rendit rien, et mit le siège devant Rome (1). Des lettres d'Étienne avaient averti Pépin de cette agression : le roi était appelé par le pape au nom de son serment et de son sacre à la défense du territoire de saint Pierre. Les légats pontificaux ne purent retourner en France que par mer, avec beaucoup de dangers et de peine. Pépin, pour tout secours, envoya un ambassadeur. C'était un évêque franc, qui, pendant le siège, endossa la cuirasse et monta la garde sur les remparts. Astolphe, malgré la bravoure de l'évêque, serrait la ville de très près; il la tenait affamée et bloquée depuis trois mois, après avoir brûlé les fermes de saint Pierre, emmené les bestiaux, coupé les ceps de vignes. « Ouvrez vos portes et livrez-moi votre évêque, criait-il aux Romains, j'entrerai dans Rome par la brèche et vous ferai tous passer au fil de l'épée; nous verrons si vos amis les Francs pourront vous tirer de mes mains. » Le pape transmit ces faits à

(1) Anast.

Pépin, et, pour leur donner une couleur religieuse, il représenta Astolphe comme un païen, un ennemi du nom de Jésus : « Ses Lombards et lui renversent les églises, brisent les images. Les vases, les voiles de l'autel servent à des usages profanes ou vils. Ils attentent à la vie des moines et à la pudeur des vierges sacrées ; enfin, et ce sacrilège le jette hors de la communauté chrétienne, ils ont avalé le sang et l'hostie après s'être repus de vin et de viandes. » Ce que le pape exprime par ces mots mystiques : « Ils ont infusé les dons sacrés « dans leur sang impur. » La flétrissure du paganisme était l'arme la plus forte entre les mains du pontife. Cette accusation était cependant un peu hasardée contre un roi connu par ses nombreuses fondations et le faste d'une piété qui l'avait emporté même sur l'amour paternel. Dans un magnifique couvent de femmes, fondé à Pavie, les filles d'Astolphe étaient au nombre des religieuses. La célèbre abbaye de Nonantule, près de Modène, témoignait aussi de sa munificence. Il combla les moines de largesses, vécut avec eux et mourut entre leurs bras ; mais ces moines n'étaient pas d'institution romaine, le vieil esprit de Colomban vivait encore sous les voûtes de Bobbio ; la dévotion des rois lombards était moins utile à l'évêque de Rome que leur impiété ; ils valaient mieux païens que non catholiques ; aussi le pape s'empressa-t-il de soulever

contre eux l'élan religieux, nommé depuis guerre sainte et croisade.

Avant tout, il s'adressa à l'amour-propre national des Francs : « Plus de délais, accourez vite, venez à nous avant que nos cœurs aient été transpercés par l'épée, je vous en supplie, ne nous laissez pas périr, ne souffrez pas que toutes les nations de la terre disent : « Qu'est devenue « cette espérance des Romains qui, après Dieu, ne « se confiait qu'au roi et à la nation des Francs? « Que Dieu, au jour du Jugement, assis au milieu « des apôtres, ne vous dise pas : Je ne vous connais « pas, vous qui n'avez pas secouru mon Église. « Méritez plutôt de dire : Bienheureux Pierre, « prince des apôtres, notre seigneur, nous voilà; « tes clients ont achevé leur course, ils t'ont con- « servé leur foi, ils ont délivré l'Église qui t'a été « confiée par Dieu lui-même (1). » Il n'y a qu'une seule chose nécessaire, c'est de faire rendre, au-

(1) « Fuit audax et ferox, et ablata multa sanctorum corpora ex « romanis finibus in Papiam detulit. Construxit etiam oracula, ubi « et monasterium virginum, et suas filias dedicavit. Idemque etiam « fecit monasterium in finibus Æmiliæ, ubi dicitur Mutina, loco, « qui nuncupatur Nonantula; nam pro ejus cognato abbate Arsenio « ibi virorum cœnobium fondatum est. Necnon et sibi ad sacra « monachorum cœnobia ædificanda per certas provincias multa est « dona largitus. Sed valde dilexit monachos, et in eorum est mor- « tuus manibus. » Anastas. in Stephan. II, Vit. — Anonyma Salerni et Murat.

Duchesne, t. III, Epis. IV, D. Bouq. V. Cod. Carol. an. 755.

tant que cela est en votre pouvoir, les justices (1) de saint Pierre, et de faire restituer ce qui lui est dû, selon la feuille de votre donation (2). »

« O notre roi, cher compère spirituel, et vous nos fils très doux, c'est parce qu'il a voulu nous éprouver, qu'il a ordonné à notre infortune de venir à vous; nous avons donc abandonné notre ame et notre corps aux travaux d'un long voyage; plein de confiance en votre foi par l'ordre de Dieu, nous sommes venu chez vous accablé par l'abondance des neiges, par l'inondation des eaux et par le passage périlleux de fleuves puissants et d'effroyables montagnes. Sitôt que nous nous sommes présenté à vos regards de miel (3), nous avons remis en vos mains la cause du prince des apôtres. Inspiré par Dieu, vous avez promis de la défendre. Mon cœur a été rempli, ô mes très excellents fils, de douleur et de tristesse; pourquoi votre bonté n'a-t-elle pas voulu nous entendre? Dieu, par la médiation de saint Pierre et par mon humble ministère, vous a sacrés rois (4), afin que la sainte Eglise soit exaltée par vous, et que l'apôtre reçoive par vous son pa-

(1) Revenus, *justiti* cela veut dire aussi juridiction.

(2) « Per donationis paginam restituendum. » (Duchesne, t. III, p. 718. Lettre du Cod. Carol. n. VII, de D. Bouquet n. III, année 754.)

(3) « Mellifluis obtutibus. »

(4) « Unxit in reges. »

trimoine (1). » Etienne termine cette correspondance par une prosopopée hardie que Fleury et surtout l'école protestante ont trop incriminée. Il écrit au nom de saint Pierre, mais il ne donne point cette épître pour une émanation immédiate de l'apôtre. Il le fait intervenir à l'aide d'une figure de rhétorique, et rien n'autorise le sage annaliste à prétendre « que le pape, usant en cette extrémité « d'un artifice sans exemple devant ni après dans « toute l'histoire de l'Eglise, écrivit aux rois et aux « Français une lettre au nom de saint Pierre, le « faisant parler lui-même, comme s'il eût encore « été sur la terre (2). »

Au moment où Pépin se préparait à marcher sur la Lombardie, les Grecs se réveillaient de leur sommeil léthargique : une ambassade de Constantin Copronyme, fils et successeur de l'Isaurien, paraissait aux portes de Rome, demandant au pape des avis sur la marche du roi des Francs. Le pape la renvoya en France, par mer, sachant bien que Pépin entrait en Italie par les Alpes. Après beaucoup de temps perdu, l'ambassade joignit Pépin à Pavie et le conjura de rendre l'exarchat à l'empereur. Il n'était plus temps. Le roi allégua la donation et déclara qu'il la maintiendrait l'épée à la main, pour l'amour de saint Pierre et de son propre

(1) « Justitiam tuam. »
(2) Fleury, XLIII, 17.

salut. Au surplus il dit à ces Grecs d'aller à Rome pour tâcher de s'entendre avec le pape. Dans cet intervalle, il assiégea Pavie, força le roi lombard à lui demander grace et à lui abandonner Ravenne avec toutes les places promises. Le roi les réunit au domaine de saint Pierre et retourna en France (1), laissant l'habile Fulrad à Ravenne afin de faire restituer les places de l'Emilie et de la Pentapole, et de surveiller en même temps le pape trop puissant déjà pour rester longtemps soumis. L'abbé Fulrad porta à Rome les clefs des cités que son maître venait de conquérir, et les déposa avec la donation royale, sur la confession de saint Pierre.

Etienne II mourut au milieu de ces négociations, après avoir exhalé, comme Siméon, un cantique de louanges: « Chantons avec les Anges, « *Gloria in excelsis Deo!* Tu es béni, ô mon fils, « par le Dieu qui a fait le ciel et la terre; béni est « le Dieu qui a jeté ses ennemis en tes mains! qu'il « protège à jamais tes aimables fils, mes enfants « spirituels Charles et Carloman, institués par Dieu « rois des Francs, Patrices des Romains, et ma « commère la très excellente Reine ton épouse. « Que Dieu répande partout votre semence, qu'il « vous assure à jamais la jouissance du trône royal, « et qu'il conserve intacte sous vos lois la nation « des Francs tout entière; repose-toi en Dieu, roi

(1) Cont. 4, Frédég. n. 122.

très clément, parce que tu as humilié les ennemis de l'Eglise et répandu une joie abondante sur toute la surface de la terre. » Précédé dans l'éternité par Astolphe, mort à la chasse d'une chute de cheval, le pape Etienne II n'occupa la chaire apostolique que cinq ans et vingt-huit jours (1).

La république ecclésiastique de Rome, comme tous les sièges épiscopaux, toutes les provinces, toutes les grandes terres, tendait alors à faire partie de l'organisation féodale qui devenait le droit public de l'Europe. On n'a peut-être pas assez remarqué la part que Rome a prise à cet ordre nouveau; on n'a pas dit surtout qu'elle y a longtemps persisté. Depuis l'abandon de la ville par Constantin, le pape, comme chef de l'aristocratie, avait cherché à transmettre sa dignité soit à des membres de sa famille, soit à des hommes de son choix. Cette tendance, faible jusqu'alors et indéterminée, devint systématique à compter de la donation du roi Pépin. Dès la première mutation pontificale, il fut aisé de s'en apercevoir.

Paul I[er] succéda à Etienne II, son *frère*, en 755, après avoir reçu de Pépin l'investiture des Etats Romains et de la Pentapole en *fief*. Le dernier pape s'était efforcé d'imprimer à son acquisition le caractère général de tout fief, qui est l'hérédité. Sans

(1) Anast.

doute elle ne pouvait être complète; le célibat des clercs s'y opposait; mais pendant toute la durée du régime féodal, à partir d'Etienne II, le népotisme s'efforça de suppléer à la descendance directe. Il ne visa pas seulement à des titres illusoires ou à des richesses privées, mais au Saint-Siége même, comme bénéfice héréditaire. En un mot, du huitième siècle au dixième, tout pape essaya de se donner un successeur électif dans l'évêché de Rome; héréditaire ou à peu près tel, dans le duché romain.

On conçoit qu'une forte opposition se soit élevée contre ce dessein, et qu'aucun pape n'ait pu l'accomplir. Quelques uns cependant, approchèrent du but et parvinrent à désigner au choix d'une faction puissante, leur successeur immédiat. Rome offrit l'aspect confus et désordonné d'une féodalité ecclésiastique, constamment déchirée par la guerre civile. Tel fut le véritable état du souverain pontificat dans cette longue période. Les historiens, prévenus de préjugés très divers, ont été trop occupés, les uns à défendre, sous le rapport canonique, une époque de licence et d'anarchie; les autres, à rejeter des vices temporaires sur l'essence même de la papauté, Ils ont reporté sur les hommes les torts des institutions, et n'ont peut-être pas poussé assez avant une étude d'autant plus difficile, que nous n'avons pas de généalogies exactes de ces familles

à la fois ecclésiastiques et féodales. On ne peut douter qu'Etienne II ne fut le chef d'une de ces factions. Sur son lit de mort, il avait recommandé son frère, le diacre Paul, aux principaux du peuple et aux chefs de la commune. Toute l'aristocratie secondait ses vœux; mais un autre parti se prononçait pour l'archidiacre Théophylacte. Ce parti, qu'on retrouvera plus tard, au dixième siècle, devait être peu nombreux alors, puisqu'il se tenait rassemblé dans la maison de l'archidiacre, attendant le dernier soupir du pape. Paul, assidu au chevet d'Etienne, paraissait absorbé dans sa douleur, dans ses devoirs fraternels, et ne sortait ni des chambres pontificales, ni même du palais de Latran (1). Les mesures du parti aristocratique étaient si bien prises après les funérailles du pape qu'on n'entendit pas même prononcer le nom de Théophylacte : le diacre Paul monta sur la chaire apostolique comme un roi héréditaire qui succèderait à une longue suite d'aïeux. A peine intronisé, le nouveau pape écrivit à Pépin pour lui faire part de son élection et pour demander sa protection. Il n'avait cependant pas attendu son consentement. Tout en promettant, au nom du peuple romain et au sien, amitié et fidélité jusqu'à effusion de sang, il ne

(1) Agnellus abbas S. Mariæ ad Blachernas. Murat. Scrip. Rer. T. II: S'il faut en croire l'annaliste de Ravenne ennemi du Saint-Siège, une simonie sacerdotale aurait seule livré les clefs à Paul Ier.

s'exprime point en sujet, mais en allié. Il insiste sur l'unanimité de son élection. « *Mon infortune*, dit-il, a été choisie par la foule de la population romaine. » Paul retint longtemps les ambassadeurs francs pour les rendre témoins de sa popularité et de sa puissance. Peut-être son prédécesseur avait-il surpris dans Pépin quelque dédain pour la force matérielle de Rome. Chef municipal, Paul voulait faire comprendre aux Francs ce qu'était sa noble commune; il leur montra ses troupes urbaines, ses corps de métiers aux armures solides, aux gonfanons de couleurs brillantes. Enfin, pour traiter de puissance à puissance, il s'adressa directement à la nation franque. A l'imitation de Grégoire Ier, il éleva le royaume des Francs au dessus de toutes les autres contrées du globe, demanda à Dieu l'extension illimitée de leurs frontières, et traita le clergé de France de *Sacerdoce royal* (1). Par son

(1) « Et vos quidem, charrissimi gens sancta, Regale Sacerdotium. » Ce fut le pape Paul Ier qui suivit et appliqua l'idée de Grégoire-le-Grand: conduire à l'unité de la croyance par l'uniformité de la Liturgie; il envoya à Pépin des chantres pour instruire ceux de l'église du palais; il y joignit une grammaire ou dialectique d'Aristote. « Direximus etiam excellentissimæ præcellentiæ vestræ « et Libros, quantos reperire potuimus, id est, Antiphonale et « Responsale, insimul artem Dialecticam. Grammaticam Aristote- « lis, Dionysii Ariopagitæ Libros. Geometricam, Orthographiam, « Grammaticam, omnes Græco eloquio Scriptores, necnon et « horologium nocturnum. » Duchesne. T. III, p. 743. Lettre n° XXV, D. Bouquet, n° XIII, année 758. Duchesne. T. III, p. 751. Cod. Carol., n° XXXVI, D. Bouquet, n° III, année 757.

conseil ou par ses ordres, la commune de Rome, sous les antiques formules de sénat et de peuple, écrivit elle-même à Pépin, non comme roi, mais comme patrice. Elle lui rendit les actions de graces, mais sans servilité ni vasselage. Défenseur, protecteur, appui : c'est ainsi qu'elle l'appelle ; jamais maître ni seigneur ; d'ailleurs, elle n'accorde ce titre ni au pape ni au césar de Byzance.

Paul Ier, homme modéré et bon politique, se maintint entre l'empereur grec et le roi franc. Loin de se dessaisir de l'exarchat qu'il tenait au nom du Saint-Siége, il laissa la suzeraineté flotter indécise sur la royauté et sur l'empire. Aux plaintes de Copronyme, il opposait les respects; aux prétentions carlovingiennes, le maintien de toutes les formes extérieures de la domination impériale (1). Pépin, de son côté, ménageait aussi l'empereur; il lui imposait la paix, par des négociations captieuses et des présents. C'est ainsi qu'en échange d'autres témoignages d'amitié, il reçut de Copronyme un orgue, merveille jusqu'alors inconnue parmi les Francs. Il se plaçait comme arbitre, entre le pape et l'empereur même, pour rappeler au pontife une suprématie qu'il oubliait trop à son gré. De son côté le roi présida un concile (1). Tantôt le pape

(1) Fredeg. Cont. 123. Annal. Tilian., Nazar., Loisel., Eginh. Met.

(1) Dans une assemblée ecclésiastique convoquée par ses ordres

Paul caressait les Lombards au point de se constituer leur avocat près de Pépin, tantôt il réclamait contre eux l'assistance du chef des Francs, et, dans aucune circonstance, il ne se refusait le plaisir de rappeler au fils de Charles Martel qu'*il était roi par l'onction*. Ainsi, l'habile balance établie par Étienne II ne se brisa point entre les mains de son frère, mais cette manœuvre ne pouvait être de longue durée. Le poids de la couronne devait l'emporter alors. Le pape était d'ailleurs uni au roi par des intérêts communs, et l'anarchie intérieure ne tarda pas à le jeter sans réserve dans les bras de la royauté.

Le pontificat n'était pas assez fort pour dominer la maladie intestine qu'une aristocratie turbulente y entretenait sans cesse. Point de famille papale qui n'espérât s'inféoder la tiare. Après la mort de Paul, une maison puissante, celle des ducs ou gouverneurs de Toscane, surprit Rome à main armée et plaça violemment un des siens sur le trône de saint Pierre. Cet anti-pape était laïque. L'évêque de Preneste fut contraint de lui donner la tonsure et de le consacrer successivement sous-diacre, diacre, enfin souverain pontife. L'intrus, pour constater son caractère, se hâta d'ordonner trois évêques et plusieurs prêtres. Le peuple Romain, l'épée sur la

à Gentilly (an 767. Annal. Til., Eginh. Loisel., Met., Adon chr., Lecointe, an 1767. Fleury, XLIII, 43), il se constitua juge de la doctrine.

gorge, lui prêta serment. Il se hata d'annoncer son élection à Pépin et se représenta comme le plus humble des hommes, forcé de céder au vœu général. Sur ces entrefaites, une révolution nouvelle le précipita de la chaire usurpée. Le parti légitime eut recours au roi des Lombards. Suivi du duc de Spolète et des ennemis de l'anti-pape, ce roi se rendit maître de la ville à l'aide d'intelligences secrètes. Il n'osa entrer dans Rome, tant les Lombards craignaient les Romains. Dans cette conjoncture un tiers parti essaya de poser la tiare sur la tête d'un reclus; cet incident n'eut pas de suite. Enfin, à l'issue de plusieurs combats où la faction de l'anti-pape eut le dessous, le parti contraire, d'accord avec les Lombards, porta son choix sur Etienne III, ancien secrétaire d'Etienne II et de Paul, l'ami de ces papes et le représentant de leur parti. Après les soins les plus pressants de son exaltation, après que l'anti-pape, aveuglé par le fer des bourreaux, eut comparu devant un concile, et eut été dégradé, puis jeté hors de l'église dans la rue; après qu'on eut arraché aux partisans du vaincu les yeux et la langue, Etienne III écrivit à Pépin pour le prier d'envoyer à Rome des évêques experts dans l'Ecriture et les canons, et d'y tenir un concile sur l'intrusion de l'anti-pape. Les envoyés d'Etienne ne trouvèrent plus Pépin.

Ce grand roi, ce grand capitaine (car nous n'a-

vons point parlé de ses conquêtes territoriales) termina sa carrière à l'âge de cinquante-quatre ans. Il mourut vainqueur de l'Aquitaine, bienfaiteur du Saint-Siége et père de Charlemagne.

Ainsi l'hérédité royale s'était placée sur une nouvelle base. Cette révolution ne fut point rapide. Il faut en récapituler les degrés. D'abord, condamnation juridique d'une personne royale : Brunehaut.

Supposition d'un Mérovingien : le faux Gondovald et à son imitation le faux Clovis, le faux Dagobert, le faux Clodomir, etc., etc.

Refus d'une portion de royauté à un fils de roi : Charibert.

Confusion de la ligne directe par un calcul arbitraire des maires du palais : la plupart des rois fainéants.

Suppression totale de la royauté pendant un interrègne de quatre ans : gouvernement de Charles Martel.

Aucune de ces phases ne découle des origines de la royauté franque; toutes furent amenées graduellement, sciemment; toutes furent l'œuvre immédiate de la politique; toutes enfin préparèrent pas à pas la révolution qui après avoir tué la royauté dans une vieille race, la ressuscita dans une nouvelle dynastie.

II.

CHARLEMAGNE, ROI.

C'est à bon droit que nous nous sommes étendu sur cet évènement le plus important, le plus fécond, le plus générateur de l'histoire chrétienne. Là est le noyau du monde moderne. Nous verrons l'Europe se former, se constituer et vivre au son mystérieux des paroles prononcées tout bas au

pied de l'autel par ces deux emblêmes de l'humanité : le pape et le roi.

Mais une révolution nouvelle s'accomplit sous le fils de Pépin. D'héréditaire qu'il était, le pouvoir devint électif, la royauté fit place à l'empire.

Cette révolution fut désastreuse et pourtant elle fut accomplie par l'homme le plus grand des temps modernes. La solution de ce problème va seule nous occuper.

Nous ne prétendons pas écrire l'histoire de Charlemagne. Notre sujet ne demande pas le dépouillement complet d'une biographie, quels qu'en soient l'intérêt et l'importance. Nous n'avons qu'un but : c'est de montrer les conséquences rapides du choix que fit Charlemagne entre la royauté et l'empire, entre l'hérédité et l'élection (1).

La transaction de Pépin et d'Etienne avait jeté un large plan dans l'avenir ; l'application n'en devait être ni imminente, ni précipitée, ni transitoire. Cependant les rapports du roi et du pape ne pouvaient guère rester dans les termes ambigus où ils avaient été placés de part et d'autre, par un consentement tacite. Des deux côtés, un poids supé-

(1) Il n'est pas nécessaire d'avertir que le contraste de la royauté et de l'empire n'a plus d'analogue dans l'Europe actuelle. Un souverain revêtu aujourd'hui du titre d'empereur est, sous un nom différent, un roi héréditaire comme les autres rois. Seul, le Saint-Empire était électif, et c'est uniquement du Saint-Empire que nous parlons ici.

rieur devait entraîner la balance. Tout semblait assurer l'avantage à la royauté carlovingienne. Elle s'était substituée entièrement aux anciens rois. Revêtue désormais comme eux d'un caractère sacré, elle le tenait d'une intervention étrangère : l'onction lui avait prêté ce que lui avait refusé la naissance, et ce supplément ne pouvait être trouvé que d'accord avec l'évêque de Rome; mais enfin, quelque grande que fût une telle obligation, quelque puissant que fût un tel secours, il était obtenu; il n'y avait plus rien à demander, au pape. En usant de ses pouvoirs, il les avait consommés. L'investiture religieuse, par le sacre, une fois octroyée, ne devait plus être renouvelée. Pépin et ses fils nommés rois, c'est à dire déclarés du sang royal, transmettaient ce don mystique à leur postérité, qui n'avait plus nul besoin de constater chaque renouvellement de règne par une consécration nouvelle. Charles et Carloman n'y eurent point recours en montant au trône. Dans la pensée de Pépin; dans celle de son peuple, cette consécration n'était plus nécessaire: elle avait donné tout ce qui était en elle. Rien de plus périlleux pour la cour de Rome qu'une telle opinion ; son intérêt le plus puissant était de ne point la laisser accréditer ; son avenir politique (nous ne considérons point ici les objets d'un autre point de vue), ses espérances de pouvoir et de suprématie tempo-

relle reposaient sur le renouvellement périodique et nécessaire de l'onction.

L'unité monarchique était brisée pour la seconde fois. Deux jeunes rois se partageaient le pays franc. Charles et Carloman ne s'entendaient pas. La carrière de Carloman fut courte : Charles a été soupçonné. C'est une injure démentie par toute sa vie.

La bonne intelligence du pape et du roi des Lombards ne pouvait être durable. Le poids de la reconnaissance n'était pas assez fort pour la cimenter. En vain Didier redemandait l'exarchat et la pentapole. Etienne restait sourd à ses réclamations. Didier lui répondait en aigrissant le vieux levain des archevêques de Ravenne contre la papauté Brouillé avec Rome, le Lombard dissimula ses ressentiments et se rapprocha des Francs. Charles l'accueillit. Il feignit même d'épouser sérieusement sa fille. En vain le pape écrivit au roi que les femmes lombardes faisaient horreur à l'odorat et à la vue, que toute cette race était frappée de lèpre, Charles, qui n'avait pas foi dans son mariage, l'accomplit d'autant mieux qu'il devait le rompre. Il endormit ainsi la vigilance de Didier, enchaîna ses hostilités, et, sûr de ne point laisser d'ennemis derrière lui, marcha contre les Saxons rebelles qui ne voulaient ni de la domination d'un roi parvenu, ni des lumières d'une religion ignorée. Cette guerre de trente ans, terme fatal, et plus d'une fois renou-

velé dans la tenace et patiente Allemagne, cette guerre terrible commença par une victoire. Paderborn en fut le théâtre. Au bruit des pas de Charlemagne, l'idole d'Irminsul s'ébranla sur sa base et tomba. La prédication évangélique survint et sanctifia la victoire. Saint Boniface parla encore à la Germanie par la voix de Sturm, l'un de ses élèves les plus chers.

Pendant toute la durée de ces trente années régnèrent le même pontife et le même roi qui tantôt marchèrent du même pas, tantôt ne se retrouvèrent au but qu'après une route oblique et secrètement indépendante. Ils exercèrent l'un sur l'autre une constante influence. Dans cette période si longue, une amitié réelle, mais défiante, les attacha l'un à l'autre par un lien faible en apparence; en réalité indissoluble. Adrien Ier, issu de la noblesse romaine, fils du duc de Rome, était un de ces prêtres aristocratiques qui gouvernaient alors, comme un fief, la république transformée en duché. Aux pensées d'un héros, ardentes comme son âge, vastes comme le monde qu'il voulait conquérir, à ses projets de reconstruction, de réformation universelles, à son amour de la guerre et des conquêtes, le pontife n'opposait point les conseils d'une prudence intempestive. Loin de là, refoulant au plus profond de son ame les soupçons, les jalousies, les craintes que lui suggéraient cette verve d'ambition, cette

exubérance de vigueur et d'activité, Adrièn profitait des nobles passions qu'il ne pouvait éteindre, il fomentait sans relâche au cœur de son élève la soif de la renommée et de la gloire ; et c'est pour mieux l'attiser, c'est pour la rendre inextinguible, qu'il lui montra de loin le vieux laurier d'or exhumé du tombeau des Césars. Ebloui, le héros fléchit devant cette image. Abandonnant le fait pour gagner un nom, il subordonna le droit acquis au droit concédé, la naissance à l'élection. Le pape l'y amena graduellement avec un art dont heureusement nous pouvons être juges, car nous possédons dans son intégrité, la curieuse correspondance de Charlemagne et d'Adrien. C'est là qu'un prêtre triomphe d'un soldat. Dans ces siècles reculés, comme à des époques plus récentes, on voit la politique dominant la gloire et le sang froid vainqueur du génie.

Lorsque le pape Adrien fut exalté au Saint-Siège, le roi des Lombards avait rompu avec les Francs. Irrité du renvoi de sa fille, il avait accueilli la veuve et les enfants de Carloman dont la fuite avait profondément blessé Charlemagne. Fuite inutile, dit Eginhard dans son prudent langage. Elle faillit prendre un caractère plus grave. Irrité contre Adrien qui, dès son avènement, avait comprimé dans sa ville le parti lombard, le roi Didier parut aux portes de Rome, conduisant avec lui les en-

fants de Carloman (1). Il signifia au pape l'ordre de les couronner, en qualité de fils de l'Eglise nés sous la protection du Saint-Siége. Jaloux surtout d'ébranler la fidélité du pape envers Charles, Didier ne se borna pas à des menaces, il offrit de lui restituer le domaine de saint Pierre. La proposition était séduisante, Didier l'appuyait avec énergie. Un homme vulgaire aurait cédé à l'éblouissement des promesses et à la crainte des vengeances; mais Adrien sut voir juste, vite et loin. Il ne recula point devant un péril passager quoique immédiat. Pour toute réponse, les portes de Rome se fermèrent devant les Lombards, et, malgré leur vigilance, un envoyé du pape passa au milieu de leurs tentes, gagna la mer, débarqua à Marseille, traversa toute la France et joignit Charlemagne à Thionville. Retranché derrière les montagnes dont toutes les gorges étaient gardées par ses troupes, Didier croyait encore son rival occupé en Thuringe ou en Saxe, lorsqu'il le vit tomber du haut des Alpes, avec la rapidité, la puissance et la légèreté de l'aigle.

La victoire surmonta les Alpes que la routine proclamait infranchissables. Après Annibal, ce fut la seconde fois, non la dernière. Si les torrents, les précipices, si la nature elle-même n'ar-

(1) Anast.

rétèrent point la course triomphante de Charlemagne, que pouvaient les tours, les bastions, les palissades? Renversé, du haut des montagnes, le premier corps ennemi donna l'alarme aux détachements voisins; la peur s'échelonna de poste en poste, de védette en védette sur le versant italien. Comme les torrents qui le surplombent, elle descendit à grand bruit dans la plaine, emporta chemin faisant l'armée lombarde et ne s'arrêta qu'en face du trône de Didier.

Charlemagne l'assiégea dans Pavie. Pendant les opérations du siége, il voulut aller à Rome tant pour y célébrer le jour pascal que pour essayer sur le peuple romain, à l'ombre du titre de patrice, le prestige du bonheur et de la gloire. Suivi d'évêques, d'abbés, de juges, de ducs et de graffions, magnifique avant-garde d'un nombreux et brillant corps de troupes, Charlemagne se rendit à Rome par la Toscane. A cette nouvelle inattendue, Adrien fut pénétré d'une surprise dont Anastase nous laisse difficilement démêler le caractère. Il parle de stupeur et d'extase (1). Etait-ce joie ou crainte? l'un et l'autre peut-être: joie de recevoir un libérateur, crainte de saluer un maître. Mais,

(1) « Secum diversos Episcopos, et Abbates, etiam et Judices Duces nempe, et Graphiones cum plurimis exercitibus hic Romam per Tusciæ partes properavit. Cujus adventum audiens antedic-

de ces deux sentiments, l'un devait se cacher dans les plus profondes ténèbres de la pensée; l'autre paraître au grand jour par des démonstrations vives, publiques, éclatantes. Elles ne laissèrent rien à désirer. Au premier bruit de l'arrivée du roi, le pape envoya au devant de lui avec des palmes et des branches d'olivier, toutes les corporations et confréries appelées du nom générique de *scholæ*. C'était d'abord la garde urbaine; ensuite les corps d'artisans, d'hommes de métiers, classés par pays, par peuple, soumis à leur code indigène, rangés sous un gonfanon national; ensuite ce que nous appelons encore les écoles, car ce mot a péri dans toutes ses autres acceptions. Placés de chaque côté de la voie flaminienne l'espace d'un mille, ils chantaient les louanges du roi des Francs ou plutôt du patrice de Rome. Dès que Charlemagne eut aperçu les bannières et les croix, il descendit de cheval, marcha jusqu'à l'église de Saint-Pierre où le pape l'attendait, dans le vestibule sur une estrade, entouré du haut clergé et des principaux de la commune (1). S'il faut en croire Anastase, Charlemagne ne s'approcha du pape qu'après avoir baisé toutes les marches de l'escalier de saint Pierre.

tus Beatissimus Hadrianus papa, quod sic repente ipse Francorum advenisset Rex, in magno stupore, et extasi deductus.» Anast.

(1) Voir le Panégyrique de Bérenger, duc de Frioul, roi d'Italie, puis empereur, dans Muratori. Script. Ital. Rev. T. II. Anastase

Ce détail a été controversé, et paraît en effet apocryphe. Sans s'y arrêter, il serait plus utile de remarquer qu'Adrien rendit en cette occasion au fils de Pépin, non les honneurs d'empereur ou de roi, mais ceux d'exarque et de patrice. En effet, tout le cérémonial de cette entrevue semble favorable à la supériorité pontificale. Peut-être le bibliothécaire de la vaticane et les chroniqueurs romains ont-ils ajouté quelques usages plus modernes au récit de ces actes déjà oubliés. Charlemagne prit alors jusque dans ses bienfaits, le ton et l'attitude d'un souverain, soit qu'il ait simplement confirmé la donation de son père, soit qu'il en ait étendu la circonscription. Par sa seule qualité de donataire, il se constitua le supérieur de celui qu'enrichissaient ses dons. La vérité est qu'une réciprocité vague signala cette entrevue, comme celle de Pépin et d'E-

dit : *Cum clero et populo*. Ce qui constitue proprement le peuple, c'est à dire les hommes de métiers et la milice urbaine avaient attendu Charlemagne jusqu'à un mille au delà des murs de Rome, sans aucun mélange de sénateurs et d'autres personnages importants ; du moins Anastase n'en fait aucune mention :*populus* signifie donc ici principaux de la population ; c'est à dire le sénat, les patriciens. Il est essentiel de le remarquer : en général, dans la latinité de ce temps, le mot *plebs* est spécialement affecté aux masses. *Populus* est une élite. *Domi clerus* ne peut signifier ici que le haut clergé : les cardinaux, les évêques. La croix envoyée au devant de Charlemagne, était constamment portée par des ecclésiastiques, mais non par les hauts dignitaires de l'église. Il faut aussi remarquer le terme de *Judices*, juges, qu'Anastase place dans le cortège royal.

tienne. Rien n'était encore nettement dessiné ; tout se confondait dans un passé récent, un présent équivoque et un avenir douteux ; mais en faisant au roi des Francs l'accueil d'un père et d'un ami, Adrien sentit germer dans sa pensée plus d'un regret et plus d'un soupçon. Comblé des présents de Charlemagne, il lui devait beaucoup, il lui devait trop. En échange de villes et de provinces, il lui donna un petit livre. Nous en estimerons plus tard la valeur.

Tandis qu'Adrien s'efforçait de prendre Charles pour un exarque ou pour un patrice, il ne pouvait se dissimuler qu'il avait affaire à un roi des Lombards, non à un roi des Lombards tremblant devant Aix-la-Chapelle ou Byzance, mais à un roi des Lombards, roi des Francs et des Germains. Enfin, et c'était là le coup le plus sensible, il avait entendu les Romains saluer le prétendu patrice de ces acclamations et de ces cris qu'un peuple n'accorde jamais qu'à ses maîtres réels.

D'autres soucis le troublèrent. Charles avait quitté Rome, détruit la royauté de Ravenne, confiné dans un cloître Didier, la veuve de Carloman, peut-être ses enfants, dont nul n'entendit parler depuis leur captivité ; il était devenu le roi né, le roi héréditaire de la France et de l'Italie, le roi souverain, du Rhin à l'Eridan. En paix avec Byzance,

Charlemagne, protecteur de Rome, en était plus maître que s'il en avait acquis la souveraineté à un titre contestable et précaire. C'est là ce qu'il ne faut point perdre de vue.

Ce n'est pas tout; en accueillant avec bienveillance les démonstrations d'amitié que le pontife lui avait prodiguées, Charles ne s'était point abusé sur le danger d'une confiance trop candide. Prodigue de promesses et de donations, les siennes n'étaient que verbales et peut-être conditionnelles. Soit que dans l'entraînement d'une conversation animée, le roi se fût compromis jusqu'à laisser espérer au pape le duché de Spolette; soit qu'Adrien ait cru recevoir un don si beau, il ne cessa jamais d'en réclamer la possession. La cupidité passionnée plus encore que l'ambition remplit la correspondance d'Adrien Ier. Elle éclata peut-être aux yeux de Charles avec trop de précipitation et trop peu de mesure. Rappelé par un soulèvement national de toute la Saxe, il repassa les Alpes. Le Pape, en l'absence du roi, voulait rester l'arbitre de l'Italie. Depuis la scission avec la cour d'Orient, les papes ne dataient plus du règne des empereurs; Adrien Ier, affecta de reprendre cette formule oubliée; l'ami de Charlemagne voulut stimuler son zèle en lui causant quelque inquiétude. Dans une bulle en faveur du monastère de Farfa, le pape traita de seigneur, Constantin Copronyme fils de

Léon l'Isaurien (1). Sans doute Charles avait une juste confiance dans Adrien ; cependant il ne pouvait s'abandonner à lui sans réserve. Aussi, malgré l'énergie et la continuité de ses plaintes, il ne voulut point écraser les petits souverains peninsulaires de race Lombarde.

Les ambassades qu'il envoyait au pape embrassaient dans leurs instructions non seulement le Saint-Siége, mais toute l'Italie. Adrien en était profondément blessé. Il surveillait avec un soin jaloux les messages de Charlemagne. Dès qu'il sut l'arrivée d'un évêque et d'un abbé français, au delà des Alpes, il s'empressa de les appeler à Rome. Le pape n'oublia rien pour hâter et pour faciliter leur voyage : vivres, relais, étapes, tout fut à souhait ; les honneurs aussi, et partout les témoignages d'une vive joie. Elle se changea bientôt en amertume, lorsque après ce grand accueil, la légation royale répondit froidement aux envoyés du pape : « Nous n'avons qu'un mot à dire au duc de « Spolette, puis nous irons avec vous vers l'Apos- « tolique. » Qui pourrait, à cette nouvelle, dépein-

(1) « Deprecans imperialem clementiam. » Liber pontificalis in Hadriano, et Murat. Annal. Ital. Ann. 772. Dat. X. Cal. maii « imperantibus *domno nostro* piissimo Augusto Constantino, a Deo coronato, magno imperatore, anno LIII, et post consulatum ejus anno XXXIII, sed et Leone magno imperatore, ejus filio anno XXI, Indictione X. » Chronic. Farf. Rerun. Ital. Script.

dre la douleur du pontife, et sa défiance et sa honte? Il se crut trahi, couvert d'opprobre : « Eh quoi, à la face de l'Italie et du monde chrétien, Charles, le très doux fils, le bienaimé de l'Église (1) traite avec le Bénéventin perfide, avec le rebelle Spoletin! A-t-il donc oublié qu'il avait promis de réunir Spolette au patrimoine de saint Pierre? Mais n'a-t-il pas tout oublié? Où est ce domaine de l'exarchat, dont la promesse a été faite à Étienne et confirmée à Adrien? Astolphe et Didier les avaient pris, mais Charles ne les a pas rendus. Cependant, malgré les succès de Son Excellence Très Chrétienne (2), elle n'obtiendra désormais le salut et la victoire qu'en persistant dans sa dévotion. » Il avertit le roi qu'il ne doit point compter sur le Prince des Apôtres, s'il ne remplit ses engagements envers le Saint-Siège. Les plaintes les plus vives, quoique les plus tendres, remplissent en grande partie les lettres d'Adrien. Quelques demandes d'une politique insidieuse et fine accompagnent les élans de l'amitié méconnue. C'est ainsi qu'il prie Charlemagne de renvoyer dans leurs diocèses les évêques de Pise, de Lucques et de Reggio, que le roi avait éloignés par prudence. Ces pré-

(1) « Nos despicientes, ad Hildebrandum in Spoletum perrexerunt....... pro hac in magna tristitia jacet noster animus. » Bouq. T. V.

(2) « Christianissima Excellentia. » Bouq. III.

lats étaient Lombards. Aucune éventualité ne devait échapper au pape; et la possibilité, pour lui, de réunir un parti Lombard n'était pas à négliger.

Un coup plus rude l'attendait. Encouragée par la présence des rois d'Italie et des exarques, soutenue avec plus ou moins de secret à Constantinople, l'Église de Ravenne avait constamment bravé le Saint-Siége. Tantôt sujette, tantôt affranchie, elle avait toujours été rivale (1). Entièrement détachée de Rome pendant les longues querelles du pape Martin et de l'empereur Constantin II, ramenée à l'unité sous Constantin Pogonat, l'Église de Ra-

(1) Le recueil de Muratori renferme un monument de cet antagonisme : c'est la chronique d'Agnellus de Ravenne, abbé du monastère de Ste Marie près des Blachernes, le palais impérial de Byzance, le séjour des césars d'Orient. Jamais, au plus fort des guerres religieuses, la réforme n'a prodigué au Saint-Siège tant d'indignation, de colère et de haine. Les évêques de Ravenne brouillés avec le pape sont des Saints, tout au moins des bienheureux; au contraire ceux qui ont subi le joug de la tyrannie romaine, sont des objets d'horreur par l'ame et par le visage. Tel est en général l'esprit des pamphlets, et sous ce rapport, la chronique d'Agnellus ne se distinguerait pas de tant d'autres si on n'y trouvait une émulation excessive quoique disproportionnée avec Rome et un désir ardent de la copier dans toutes ses gloires. En lisant Agnellus, on sent évidemment que Rome est la capitale, Ravenne la province. Pour ne citer qu'un trait, Ravenne ayant entendu dire que saint Léon avait éloigné Attila, veut aussi que pareille scène se soit passée dans ses murs, il faut donc que l'évêque Jean ait aussi fléchi roi des Huns. (Scrip. Rer. It. T. II, p. 65.)

venne n'obéissait qu'à regret. Après leur élection, les archevêques de cette ville étaient consacrés, par le souverain pontife; mais cet hommage blessait leur orgueil et maintenait une irritation constante entre les deux sièges et les deux cités. Pour balancer l'influence exclusive du pape, pour la resserrer en d'étroites limites, Charlemagne accueillit avec faveur Léon, archevêque de Ravenne. Léon avait d'ailleurs des droits à sa bienveillance. Il avait indiqué le premier aux Francs l'entrée de l'Italie (1), espérant, par ce bienfait, fonder dans sa métropole le siège de la puissance théocratique. Soit audace, soit adresse, l'archevêque s'était emparé de l'administration des revenus de l'exarchat que les papes devaient percevoir conformément à la donation de Pépin. Au retour de Charles en Allemagne, le Ravenate avait été admis auprès du roi, à Trévise. Le pape ne s'en plaint pas; il applaudit même à cet esprit de charité du plus excellent, du plus puissant des monarques; mais, au nom du Prince des Apôtres, du divin porte-clef (2), il conjure son fils, son seigneur, l'élu de Dieu, de ne point fa-

(1) S'il faut en croire Agnellus, qui veut enlever cet honneur à l'évêque de Rome. La vie de Léon par Agnellus ne nous est arrivée que mutilée (Scrip. Rer. It. T. II, p. 177); cette circonstance rapprochée des lettres d'Adrien, peut faire juger que Léon n'était pas un ennemi méprisable.

(2) « Claviger. »

voriser l'orgueil et l'arrogance de Léon qui s'était emparé de la Pentapole et de l'Émilie; il le supplie également de ne point avilir le Saint-Siège et de ne point le livrer aux railleries des Lombards, en faisant jeter en prison un légat pontifical.

Charles voulait s'entendre à la fois avec Rome et Ravenne et ne point s'abandonner aveuglément à l'ambition exigeante du saint père. Il ne lui donna point satisfaction. C'est en se substituant lui-même aux droits des exarques sur la Pentapole, qu'il imposa silence aux plaintes des deux parties. Pour la papauté, le péril était imminent et demandait un prompt et puissant remède. Un pas de plus, et les bienfaits de la royauté franque devenaient le signe indélébile, la marque irrécusable du vasselage. Si telles étaient les rigueurs de Charlemagne, que ne devait-on pas attendre un jour, des héritiers de son pouvoir et de son droit? Passe encore pour le pouvoir! Charles n'en abuserait pas, et ses successeurs le conserveraient difficilement dans sa plénitude; mais le droit demeurerait intact. A quelques hommes que le sceptre carlovingien dût être transmis, ils seraient toujours les bienfaiteurs héréditaires du Saint-Siège, c'est à dire ses suzerains nés, ses maîtres naturels, ou tout au moins ses surveillants et ses tuteurs. Voilà le caractère dangereux dont il était bon de les dépouiller avant leur naissance. Certes, il n'était pas aisé de renier

le donataire sans renoncer au don: Rome y parvint cependant, non pour un moment, mais pour des siècles.

En ce temps-là, le monde chrétien fut tout à coup informé que lors de la translation de l'empire sur les rivages du Bosphore, l'empereur Constantin avait fait une donation authentique de Rome et de la Pentapole au pape Sylvestre et à ses successeurs (1).

Cette découverte fut reçue sans résistance; Charlemagne lui-même l'admit comme un fait constant; du moins ne trouve-t-on nulle trace de négation sceptique dans ceux de ses écrits qui sont parvenus jusqu'à nous; tandis qu'à partir de cette époque, le pape Adrien consacra presque toutes ses lettres à la reproduction de ces vénérables et fructueux souvenirs.

Le pape avait raison d'insister; la donation de

(1) Bouq. Adr. Ep. XI. « Et sicut temporibus beati Sylvestri romani pontificis, a Sanctæ recordationis piissimo Constantino Magno Imperatore, per ejus largitatem sancta Dei catholica et apostolica romana Ecclesia, elevata atque exaltata est, et potestatem in his Hesperiæ partibus largiri dignatus est : in his vestris felicissimis temporibus atque nostris sancta Dei ecclesia, id est beati Petri apostoli, germinet atque exultet, et amplius atque amplius exaltata permaneat. » Gibbon cite un passage de la chronique de Farfa, dont la date est trop postérieure à Charlemagne, pour prouver que la donation de Constantin fut niée, lors de son apparition. C'est une lettre du duc Argyre, grec, commandant en Italie. Elle prouve seulement que la donation fut contestée par les Grecs; ce qu'on n'a pas de peine à croire. Rer. Ital. T. II, ann. 690-697.

Constantin admise, la position de Charlemagne à l'égard du Saint-Siège changeait entièrement de face. Ce monarque et son père cessaient d'être les auteurs de la puissance temporelle du pontificat; ils n'étaient plus que les imitateurs d'un antique exemple; leurs dons devenaient une restitution; ils n'installaient plus le roi-pontife, ils le rétablissaient; ils ne le créaient plus, ils le restauraient; ils ne faisaient plus grace, mais justice; et, dès lors, toute opposition, toute modification, toute objection de leur part devenait une infraction à l'équité. Le pape substituait la réclamation à la requête et la sommation à la prière. A lui désormais le premier rôle : il devenait l'organe du devoir, l'interprète, le conservateur et le vengeur du droit. Le droit se déplaçait, il passait de la royauté au pontificat.

Les noms de Constantin et de Pépin allaient devenir inséparables. Ce fut dans l'espoir de réaliser les bénéfices de cette situation nouvelle et pour la faire passer de la théorie à la pratique qu'au milieu des embarras les plus graves, Adrien pressa Charlemagne de se rendre à Rome. Rien n'arrêtait l'ardeur du pontife : ni le désastre de Roncevaux, ni les conspirations domestiques ourdies autour de Charlemagne, ni les Saxons baptisés, domptés ou massacrés. Ce n'est point sans quelque surprise, qu'en parcourant sa vaste correspondance, on n'y

trouve rien de relatif à de tels évènements. Les yeux fixés sur l'Italie, Adrien y renfermait toutes ses pensées.

Charlemagne revint plus docile à la voix d'Adrien qu'il ne l'avait été dans sa jeunesse. Il frappa enfin le duc de Frioul, si souvent désigné à sa vengeance par la haine du pontife. Vaincu, le prince de Bénévent se vit contraint à son tour de reconnaître la suzeraineté du roi et de lui donner son fils en otage. Malgré les instances du pape, le généreux Charlemagne ne voulut point accabler un enfant, il résolut de l'élever à sa cour; mais la triste prévoyance du vieux prêtre ne fut pas trompée : Charles n'avait sauvé qu'un ingrat.

Pour la seconde fois, il reparut dans Rome. Quels furent ses entretiens avec Adrien, quelles propositions lui fit le pape? La prudence du fils de Pépin fut-elle plus forte que son amour des grandes choses? crut-il devoir repousser une perspective éblouissante, mais trompeuse, pleine de périls et de piéges? Nul doute que la pensée de l'empire ne fût présente aux deux augustes interlocuteurs; elle n'est pas nouvelle, on la voit déjà poindre dans les offres de Grégoire II repoussées par Charles Martel. Fut-elle traitée par Charles et Adrien ou seulement indiquée, ou bien se contentèrent-ils tous deux de s'entendre d'autant mieux que la parole ne vint point

troubler leur mutuelle intelligence? Ce sont des mystères que rien ne peut éclaircir. Le seul résultat connu du second voyage de Charles à Rome est que ses fils reçurent l'onction royale; nouveau triomphe du pape, faute capitale du monarque qui, en renouvelant l'onction, la rendait désormais indispensable à chacun de ses successeurs et l'entraînait lui-même à une consécration nouvelle.

Depuis longtemps, l'empire grec n'était plus mêlé au mouvement qui emportait le monde. Représentant pétrifié du passé, il demeurait isolé entre l'Asie qu'il redoutait et l'Europe qu'il haïssait, sans la comprendre. Cependant, il n'avait pas tout perdu. Souillé, ensanglanté, usurpé sans relâche et sans mesure, quelquefois par les plus vils des hommes, le trône de Constantin conservait encore son prestige. L'Occident même, si dédaigneux de l'immobilité orientale, ne pouvait se dépouiller d'un respect héréditaire pour le nom des Césars romains. Sans doute, l'action n'était plus possible à la monarchie grecque; le talent de se conserver ne lui laissait plus que l'espoir de vivre, et l'influence directe sur les destinées générales ne pouvait plus être dans ce débris du monde antique, qu'une prétention vaine et dérisoire. Toutefois, si l'Orient n'avait plus de prise sur les destinées définitives de la nouvelle Europe, il pouvait encore arrêter, contrarier, et par conséquent retarder sa

joignait une foi vive, dont sa jeunesse était encore digne. En elle, la croyance et l'ambition, la raison et l'orgueil, les bons et les mauvais penchants tendaient tous au même but; accord merveilleux, équilibre parfait qui, souvent a troublé le monde, mais sans lequel, après tout, les grandes pensées seraient difficiles et les grandes actions impossibles.

La veuve de Michel eut l'art de se faire nommer régente pendant la minorité de Constantin Porphyrogénète son fils, nouveauté inouie dans l'empire d'Orient, et dont cent trente-neuf ans (1) auparavant la tentative avait coûté la vie à l'impératrice Martine. Dès qu'Iréne se fut sentie maîtresse d'un pouvoir si dangereux, elle exécuta un plan probablement médité d'avance, et dont le succès politique (le seul dont nous ayons à nous occuper ici) était le fruit d'une triple conception : éclipser la popularité de Charlemagne ; se substituer à lui dans l'estime des orthodoxes ; placer le pape dans une pénible alternative, en le forçant à se prononcer entre les deux empires.

Assurément Charlemagne n'était pas un iconoclaste : il ne brisait point les images de Dieu et des saints, mais il n'approuvait ni leur multiplicité ni les hommages exagérés qui leur étaient rendus. Le clergé des Gaules et de la Germanie vivait sous la même impression. Accoutumé à poursuivre, à ré-

(1) An. 641 à 780.

primer dans ses pèlerinages apostoliques le fétichisme des objets matériels, tels que l'adoration des arbres, des sources et des statues de bois, taillées au fond des grottes par les Saxons ou les Slaves. Charlemagne craignait de tomber dans une contradiction coupable, en autorisant le culte des simulacres. Aussi n'avait-il pris qu'une part modérée à cette controverse; il s'était maintenu, à cet égard, dans une sorte d'indifférence. Cette froideur ou plutôt cet éloignement pour ce qui exaltait alors toutes les têtes méridionales, déplaisait profondément aux peuples de l'Italie. Irène le savait. Les Byzantins n'étaient pas moins ardents; ils se livraient à leur christianisme plastique avec une ardeur d'autant plus vive qu'elle avait été comprimée. Longtemps après la mort de Michel, pendant près de neuf ans, Irène, tout en favorisant les orthodoxes, avait ménagé les iconoclastes. Le peuple était pour elle; mais elle avait à vaincre la plupart des hauts fonctionnaires, une portion du clergé hérétique, et surtout la garde impériale, choisie et composée par les Isauriens pour le soutien de leur doctrine, non moins que pour la défense de leurs personnes. Les images restèrent encore longtemps cachées, mais enfin l'heure de leur restauration était arrivée. De gré ou de force, le patriarche descendit de son siège après avoir demandé pardon à Dieu et aux hommes. Il fut remplacé par Taraise, laïque

et principal ministre de l'impératrice. A peine intronisé, Taraise annonça la convocation d'un concile à Constantinople et envoya sa profession de foi au pape Adrien. Le pape blâma l'élection précipitée du nouveau patriarche; il protesta surtout contre le titre d'œcuménique, objet d'une controverse interminable depuis Grégoire Ier (1). Toutefois, après avoir pris ses réserves, il reconnut Taraise, et, sur la demande que lui avait adressée Irène au nom de l'empereur son fils, il voulut bien faire partir des légats pour Constantinople.

Le concile s'assembla, mais pour peu de temps. Les pères avaient déjà pris séance dans l'église des Apôtres; le jeune empereur, l'impératrice sa mère et la cour s'étaient placés dans les galeries supérieures, quand tout à coup la garde impériale, conduite par ses chefs, entra violemment dans le sanctuaire et marcha l'épée à la main sur le patriarche et sur les pères orthodoxes. Du haut de sa tribune, Irène essaya d'apaiser la sédition qu'appuyaient dans l'enceinte même du concile les évêques iconoclastes; mais elle ne put résister à l'accord du clergé avec la milice; elle fit dire au patriarche de dissoudre l'assemblée. Voulant prévenir le retour d'une scène si scandaleuse, elle prit des mesures secrètes pour casser la garde impériale. On annonça

(1) Voir notre livre V.

une invasion des Arabes ; Irène déclara qu'elle passerait le détroit pour mettre l'empereur à l'abri d'un coup de main. Elle fit partir devant elle la garde et la cour. Arrivés à Chalcédoine, les soldats iconoclastes furent désarmés et licenciés. Irène les remplaça par des troupes dévouées à sa cause ; et, libre de toute crainte, elle fit reparaître les signes extérieurs de l'ancienne discipline ecclésiastique.

Un jour en s'éveillant, la population de Constantinople trouva dans ses rues, sur ses portes, dans ses églises, sous les vestibules du palais de ses princes, les christs, les panagies, les martyrs si longtemps exilés ; chaque famille put retirer précieusement des entrailles de la terre ou des cavités des murs, le trésor longtemps enfoui de ses dévotions domestiques. Un cri de joie s'éleva sur les deux rives du Bosphore, et l'enthousiasme fut porté jusqu'à l'ivresse lorsque on apprit que pour donner au synode un caractère traditionnel de sainteté et de grandeur, la mère du Porphyrogénète transportait les séances dans la ville même de Nicée. Ce fut le septième synode œcuménique, le dernier également reconnu par les deux églises. Le conciliabule de Constantinople rassemblé par Copronyme, y fut déclaré anathème ; on vit les images rétablies dans leur antique honneur, non sans un peu d'exagération réactive. Les légats du

pape portèrent à Rome les actes du concile, le pape les sanctionna; mais là commencèrent de graves et inévitables embarras pour Adrien, car il s'était empressé de communiquer à Charlemagne les actes rapportés d'Orient.

Charles était peu disposé à les recevoir. Opposé au concile, il en réprouvait également la tenue, l'objet et les décisions; il était révolté de le voir assemblé à la voix d'une femme, dont l'orgueilleuse négligence avait oublié d'y appeler le clergé des Gaules. Il n'était pas moins irrité de la part que, malgré cette omission, le pape avait cru devoir y prendre, dans la personne de ses légats. Le concile s'était assemblé en dehors de son influence. Nouveau Constantin, Charles n'avait point assisté à un nouveau Nicée. Il se sentit également blessé comme monarque et comme théologien. Dans cette circonstance, l'amour de l'autorité et le goût de la controverse transformèrent le vainqueur des Saxons en écrivain polémique. Il envoya au pape un recueil intitulé : *Libri Carolini*, livres Carolins, écrits par lui-même, ou du moins en son nom : « Qu'on admire, dit-il, la versatilité des Grecs ! Tantôt ils tiennent un concile pour renouveler l'usage le plus légitime des icônes, tantôt ils en poussent l'abus jusqu'à une sorte d'idolatrie; Copronyme brise les images, Porphyrogénète les adore. Quant à Charles, roi des Francs, des Lombards,

patrice de Rome, il n'admet que les six premiers conciles œcuméniques et rejette avec dédain toutes ces nouveautés de Bithynie. Il réprouve et le concile et ses actes dépourvus de sens, et, afin que nul n'y soit trompé, le roi en personne écrit le présent livre de l'aveu des évêques de son royaume (1). »

Ainsi parle Charlemagne, en son propre nom, dans la préface des Livres Carolins. Quant au fond de l'ouvrage, ce n'est qu'une dispute grammaticale. Le mot *adoration,* qui dans l'Orient n'a jamais signifié qu'hommage, y est interprété dans son sens littéral et matériel. Charlemagne y ajoute des arguments sur la procession du Saint Esprit (2). Nous ne toucherons pas à cette matière purement théologique ; elle n'est pas de notre sujet ; quoique infiniment curieuse, elle n'ajoutera rien à la situation réciproque du pape, de Charles et de la cour d'Orient. Le royal controversiste finit par rentrer dans la question politique, en déclarant qu'il ne reconnaît point le caractère œcuménique au second concile de Nicée, uniquement parce que sa doctrine n'est pas orthodoxe, car, ajoute-t-il, « un concile peut être universel même lorsqu'il n'est composé que de quelques provinces, pourvu que ses décisions soient

(1) Sirmond. Concil. T. VIII, p. 1014.

(2) Voir le Père Daniel : Histoire de France, Amsterdam 1712. T. II, 363 à 367.

légitimes. L'écrit est terminé par une admonition au pape et à l'Eglise romaine (1). Irrité de l'appui donné par Adrien à Byzance, Charlemagne gourmande le souverain pontife.

Après les paroles, l'action ; après l'Orient, l'Occident. Les Livres Carolins annonçaient un concile. Soit ostentation de puissance, soit reproche tacite au Saint-Siége, le concile d'Occident fut tenu à Francfort, dans un pays sauvage encore la veille, au centre des conquêtes simultanées de la royauté et du pontificat. Les abbés, les docteurs de la Germanie, de la Gaule, de la Bretagne, y accoururent, de toutes ces contrées soumises à Charlemagne, et le pape y envoya deux légats. Le concile s'ouvrit par la soumission du duc de Bavière et par la condamnation de deux hérétiques : Élipand de Tolède et Félix d'Urgel. Des espagnols jugés à Francfort ! une ambassade arabe reçue à Paderborn ! ne reconnaît-on pas là cette fantaisie conquérante, cette coquetterie héroïque qui, du fond du nord, réglait les spectacles de Paris ; et qui, d'une ville lombarde, dictait un cartel commercial à l'Angleterre (2) ?

(1) La conclusion est *adressée au pape et à l'Eglise* en ces termes : « Sachez que, suivant les lettres de saint Gregoire à Sérénus, nous permettons de faire des images et de les mettre dans l'église et dehors pour l'amour de Dieu et des saints ; mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas à les adorer, et nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. » Fleury. Hist. Eccl. LXLIV, ch. 45, 46 et 47.

(2) Décrets de Moscou et de Milan. Le comte Daru proposa à

Il n'était pas facile au pape Adrien de tenir la balance entre les deux couronnes et les deux conciles. La modération et la sagesse inspirèrent sa conduite. Il conserva l'amitié de Charlemagne et prit la défense des actes du nouveau concile de Nicée. N'ayant pu empêcher la convocation du synode de Germanie, il démontra qu'un malentendu, une erreur grammaticale, une traduction défectueuse d'un mot, séparaient seuls les doctrines de Nicée et de Francfort; enfin, grace à un mélange d'adresse et de fermeté, il évita avec art le piège tendu par Byzance. Sa mort suivit de près cette victoire. Charles lui donna des larmes, lui consacra une épitaphe en vers. Malgré les craintes et les jalousies du pontife, malgré les droits de la souveraintéconstamment exercés par le roi de France sur Rome et sur son territoire, un attrait réciproque les attachait l'un à l'autre. Exemple renouvelé dix siècles plus tard, entre les successeurs d'Adrien et de Charlemagne. Leur amitié s'entretenait par une correspondance suivie et par des dons mutuels. Adrien demandait à Charles des poutres bien solides pour étayer les églises de Rome, le roi sollicitait des marbres précieux, de riches mosaïques, et le pape s'empressait de dépouiller de ses ornements Ravenne, la fille indocile, la rivale de sa mère spirituelle.

l'empereur dans un rapport daté de *Thorn*, 19 mars 1807, de nommer un inspecteur des Gobelins. La décision impériale est datée d'*Osterode*, le 23 mars 1807. Signé Napoléon.

Charles primait Adrien par la hauteur de l'ame et de la pensée; Adrien retrouvait ses avantages dans une habileté patiente. Ce ne fut point un de ces esprits créateurs qui font germer la civilisation sous la rude mais fructueuse culture de leur despotisme. Doué de persévérance, d'adresse et de courage, il ne paraît point s'être élevé jusqu'à la politique sociale des trois Grégoire. Il ne faut voir en lui que le promoteur infatigable, l'heureux fondateur de l'opulence et de la puissance matérielle du Saint-Siége. Adrien quitta la vie sans avoir vu placer sur le front d'un ami ce diadème des césars qu'il lui destinait; mais sa pensée lui survécut et ne tarda pas à s'accomplir. A sa mort, les brigues aristocratiques allaient recommencer, et sa famille aurait dominé l'élection, si elle n'avait été prévenue par un coup parti de l'intérieur du palais de Latran. La tiare fut donnée par le Vestiaire, ou gardien de l'épargne, qui avait su enlever aux parents du pape ses derniers soupirs et ses trésors. Il eut le crédit de faire élire, le jour même des funérailles d'Adrien, un des prélats-domestiques du palais. A peine élu, Léon III s'empressa d'envoyer à Charlemagne les clefs de la confession de saint Pierre et le gonfanon municipal de Rome, adressés non au roi, non au patrice, mais à l'empereur futur. Il pria en même temps le monarque de recevoir au plus tôt, par ses ambassadeurs, le serment de fidélité des

Romains (1). Charles répondit en protecteur et en père. Dans les lettres de créance données à l'enfant homérique (2), c'est à dire au prélat Angilbert, l'un des membres les plus illustres de l'académie d'Aix-la-Chapelle, Charles lui recommande de dire au pape que « la vie pontificale étant courte, l'éternité infinie, il devait songer à détruire sans délai l'hérésie simoniaque dont le corps de l'Eglise est, par places, hideusement taché; choses dont le nouveau pape et lui se sont souvent entretenus ensemble. » Ces expressions prouvent que Charlemagne connaissait beaucoup Léon III, dont l'élection fut peut-être en secret l'ouvrage de sa politique.

Aussi, avec quelle effusion il le congratule sur l'unanimité de son élection, sur sa fidélité, ses promesses et son dévouement à son roi. Il l'adjure en même temps de ne rien négliger de ce qui peut consolider leurs rapports mutuels et son autorité absolue de patrice (3). Rappeler ce titre, c'était

(1) « Homeriane puer. » Bouq. T. V, p. 625.

(2) Le Cointe, T. VI, p. 70, a discuté la question suivante : Adrien a-t-il conféré à Charlemagne le droit d'élire les papes ? — Ce droit a-t-il été confirmé en 774 dans le concile de Rome ? — Cette assertion se trouve dans Albéric de Trois-Fontaines qui l'appuie sur le témoignage du moine Hélinand, son frère et son contemporain. Sigebert de Gemblours, mais seulement dans la première édition peut être également cité. Le Cointe croit avec Baronius et Pagi, que ce concile n'a jamais eu lieu. Voy. aussi Art de vérifier les dates, deuxième partie, T. III, p. 31, in-8°.

(3) « Patriciatus absolutûs nostri firmitatem. » Bouq. Loco citato.

peut-être un moyen indirect d'éloigner l'offre de l'empire représentée par l'étendart de Rome; hommage rendu jusque alors aux seuls empereurs grecs (1). C'est ici qu'on voit ce qu'il y avait de faux et d'irrégulier dans les fondements jetés par Pépin et le pape Etienne. Entre un monarque et un pontife dépendant l'un de l'autre par les graces dont ils pouvaient seuls disposer, entre deux princes à la fois rivaux et courtisans réciproques, l'égalité ne pouvait durer longtemps et la supériorité devait demeurer à l'adresse plus qu'à la force.

L'heure approchait. Etourdie du coup, dans le premier moment, la famille d'Adrien reprit courage (2). Ses deux neveux, princes de la république et de l'Eglise, Paschal, primicier, Campule, sacellaire, suivis de leurs amis, de leurs vassaux et de sicaires à gages, se précipitèrent au milieu de la procession des litanies majeures, dissipèrent le clergé et le peuple, renversèrent de cheval le pape, le traînèrent dans la fange, chargé de coups, puis le jetèrent en prison à demi-mort, presque aveuglé, les yeux saignants, la langue déchirée et pantelante. Délivré par le duc de Spolète, Léon

(1) Le Cointe croit contrairement à Gretser et à Alemanus que le drapeau a été envoyé à Charlemagne comme roi et non comme empereur. Comme empereur actuel, non assurément; mais comme empereur futur. Selon toute apparence les propositions directes du renouvellement de l'empire se rattachent à cette négociation.

(2) Lib. Pontif. in Leon. III.

trouva un asyle dans les états de ce feudataire, y guérit de ses blessures, et suivi d'un cortège d'évêques, se mit en marche pour se rendre auprès de Charlemagne à Paderborn. Charles le reçut avec de grands honneurs. Toute l'armée, cette armée victorieuse des Saxons, s'agenouilla à son approche. Le temps se passa en longs festins, en riches cérémonies d'église; dans ces fêtes royales, le châtiment des Romains fut accordé aux vœux de Léon III. Le pape reparut à Rome après quelques semaines, traité en apôtre, accompagné par deux archevêques, quatre évêques, trois comtes et un corps d'armée. La ville en masse, se porta à sa rencontre. Le pontife rentra paisiblement dans sa demeure. Aussitôt les six prélats et les trois comtes, comme *missi dominici* de Charles, érigèrent un tribunal dans le palais même de Latran; ils firent le procès à Paschal et à Campule. Charlemagne s'en réserva la décision. Rome le revit pour la troisième fois dans la basilique de Saint-Pierre, à côté du pape, au milieu des évêques et des abbés, tous assis comme le roi et le pontife, tandis que le reste du clergé, les chefs de la noblesse romaine et franque les entouraient silencieux et debout. Charles évoqua devant lui la cause dont le pape était partie. Tandis que les évêques et les abbés s'écriaient que nul sur la terre n'était juge du vicaire de Jésus-Christ, chef de l'Eglise universelle; Léon dé-

clara qu'il suivrait l'exemple de ses prédécesseurs, et qu'il était prêt à se justifier, comme autrefois Pélage. Il monta à l'ambon, posa la main sur l'Evangile ; mais, plus heureux que ce pontife, il sortit triomphant d'une si rude épreuve.

III.

CHARLEMAGNE, EMPEREUR.

« L'an 800, dans le jour très sacré de la naissance du Seigneur, pendant la messe, au moment où le roi se relevait après avoir prié devant la confession du bienheureux apôtre Pierre, le pape Léon posa une couronne sur sa tête, et tout le peuple romain s'écria : A Charles Auguste, au grand et pacifique empereur des Romains couronné par

Dieu ; vie et victoire ! » Et, après laudes, il fut adoré par l'apostolique, selon la coutume des anciens princes ; et le nom de patrice ayant été abandonné par lui, il fut appelé empereur et auguste. »

Eginhard ajoute à ce récit :

« Charles n'était venu dans Rome que pour remédier aux troubles de l'Église, qui l'occupèrent un hiver entier ; il y reçut les titres d'empereur et d'auguste, dont il était si éloigné, qu'il affirma que, malgré la solennité de la fête du jour, il ne serait pas entré dans l'église, s'il avait pu pressentir le dessein du pontife (1). »

Que conclure de ces paroles si positives, de cette affirmation si nette et si précise ? Il est trop aisé de ne voir là qu'un artifice, un mensonge ; mensonge bien vulgaire en vérité et d'une forme trop naïve. Ceux qui ne l'ont pas jugé incompatible avec l'ame de Charlemagne, auraient dû faire plus d'honneur à son intelligence.

Qu'il n'ait jamais désiré la couronne impériale, que jamais dans ses méditations ou dans ses rêves elle n'ait passé devant ses yeux, que dans ses entretiens avec ses ministres, avec les papes, ce sujet ait toujours été soigneusement écarté ; que l'action de Léon soit devenue pour Charles l'objet d'une surprise véritable, un jeu de théâtre, un coup de foudre ; que, forcé d'accepter ce don inattendu, le

(1) Ein. Ann. 801. Pertz. T. II, p. 188.

César moderne se soit livré à de vifs regrets, et que les motifs politiques qui pouvaient l'éloigner de cette inauguration nouvelle l'aient préoccupé au point de le rendre insensible à ce qu'elle avait de brillant, de glorieux, d'enivrant ; rien ne serait moins vraisemblable, et ce n'est point là ce qu'Eginhard a prétendu.

Il y a plus ; pour l'empereur, pour le pape, pour le peuple de Rome, la journée de Noël 800 fut, sans nul doute, un jour d'enthousiasme ; peut-être même dans l'esprit de Charles la réaction ne s'opéra-t-elle que plus tard. Elle vint cependant, et nous en avons la preuve, non seulement par les assertions du ministre historien, mais par les actes personnels de l'empereur. D'ailleurs, le caractère de Charlemagne, comme celui de tous les grands hommes, se prêtait à cette controverse intérieure, à ce dialogue secret qui semble contradictoire à la foule, mais qui n'est que le mouvement nécessaire imprimé par Dieu à la pensée.

Arrivé au faîte de la puissance et de la gloire, Charlemagne ne pouvait se contenter d'une gloire égoïste et d'une puissance viagère. Le moine de Saint Gall nous l'a montré appuyé à la balustrade d'un château sur le bord de la mer, pleurant à l'aspect des voiles normandes que son nom seul fait reculer encore, mais qui bientôt violeront sa tombe. Peut-être, n'est-ce pas seulement sur la ruine

matérielle dont l'avenir menaçait ses fils et ses peuples, qu'il versait des larmes augustes. Les irruptions des pirates n'étaient pas le trouble unique de ce cœur trop vaillant et trop noble pour deviner quelle lâcheté sa race opposerait à une invasion prochaine. Ses craintes n'allaient pas jusqu'à voir sa maison remplacée par une famille qui recevrait la couronne, comme le juste prix du salut de la nation. Mais ce qu'il prévoyait trop bien, ce qui frappait à la fois son instinct, sa pensée et ses regards, c'est l'anarchie, c'est le désordre, prêts à faire tomber en dissolution le corps social que son bras même pouvait à peine soutenir. Par une loi naturelle qu'il prenait pour une déviation de la règle, il sentait la vaste machine monarchique se relâcher et se détendre en s'élargissant. Immobile au centre, il ne voyait plus les rayons y converger de toutes parts; et, tandis qu'aux regards éblouis du vulgaire, ce faisceau de royaumes rattachés par une volonté puissante présentait l'image de l'ordre, le moteur de tant d'éléments rebelles éprouvait en secret, la nécessité d'un nouveau ciment. Il crut le trouver dans une résurrection de l'empire, dont il se faisait une idée trompeuse. Pour lui, ce n'était point une collection de magistratures diverses, un assemblage de despotisme réel et de libertés nominales; ces notions exactes avaient déjà disparu sous la royauté héréditaire qui, de fait,

gouvernait Rome depuis Constantin. De ces noms d'empire et d'empereur, il n'était plus resté qu'un souvenir vague et splendide. C'était le signe trompeur de la victoire, de l'unité et de la durée. Charlemagne avait tout fait en vue de ce triple but, et le résultat direct de son œuvre fut le fractionnement. Comme le navigateur qui court à la recherche d'une terre oubliée, et, chemin faisant, découvre un hémisphère inconnu, Charlemagne crut reconstruire le monde romain et ne créa que le monde féodal.

Nous l'avons vu (1), les Romains ne commencèrent point par attacher au nom d'*imperator* le sens qu'il a pris depuis les derniers Césars d'Occident, et qui dès lors lui a été attribué par un malentendu de dix-huit siècles. Le moyen âge ne comprenait pas l'antiquité, et nous comprenons mal le moyen âge. En renouvelant l'empire romain, Charlemagne et ses successeurs l'ont formé sur un précédent imaginaire; ils ont refait l'empire, non pas à l'imitation du pouvoir établi sur le Tibre, mais conformément au modèle déjà dégénéré sur le Bosphore. Copistes d'une copie, ils ont emprunté le costume de Byzance en croyant prendre celui de Rome; ils se sont dits successeurs d'Auguste, et ne l'ont été, tout au plus, que de Constantin. Cette erreur a été durable. On s'est fait une longue et persistante illusion sur la nature de l'Empire romain. La fan-

(1) Livre II.

taisie carlovingienne y a vu une puissance élective, mais compacte, définie, caractérisée ; elle s'est plu à la décorer de magnifiques insignes, dérobés pour la plupart au formulaire de Constantinople. Après avoir mis la couronne fermée sur sa tête, le globe et le sceptre dans ses mains, la nouvelle dynastie s'est placée sur la pointe d'une pyramide. Dangereuse position et non moins propre à la chute qu'à l'apothéose.

Charlemagne, en changeant de titre, crut venger l'Occident des mépris de l'Orient. Les rois des Goths, des Francs, des Bourguignons, des Lombards, qualifiaient d'auguste, de seigneur et de père l'empereur grec qui, en retour, ne leur accordait que le traitement fraternel. Ces formules d'étiquette, souvent plus sérieuses qu'on ne le croit, ne sont pas sans pouvoir sur les intelligences du premier ordre. Un exemple contemporain nous démontre avec quelle force elles s'emparent des ames les plus héroïques; et, malgré la simplicité habituelle du genre de vie et du costume de Charlemagne, ordinairement vêtu de l'habit franc, de l'habit de ses pères, on croit deviner, par un récit du moine de Saint-Gall, qu'il n'était pas plus insensible que ses pareils à la pompe de la représentation et à la redondance des titres.

Une légation franque avait été assez maltraitée à Constantinople. Peu de temps après, les Grecs en-

voyèrent à leur tour des ambassadeurs à Charlemagne. Dès qu'ils furent arrivés au palais impérial, on les introduisit dans une salle où ils virent un homme d'une noble prestance, siégeant sur un trône au milieu de courtisans respectueux; les Byzantins prirent ce personnage pour l'empereur et se prosternèrent aussitôt; leurs guides les relevèrent brusquement en les avertissant de leur méprise : ce n'était que le comte de l'étable. De là, ayant passé dans une pièce plus somptueuse encore, ils voulurent adorer un autre palatin plus imposant que le premier : c'était le grand écuyer. Autre appartement, autre représentant magnifique; eux, de se jeter à terre au plus vite et leurs conducteurs de les pousser plus loin avec des gourmades (1). Enfin, arrivés devant Charlemagne lui-même, ils se sentirent défaillir et tombèrent évanouis au pied du trône où siégeait l'empereur, étincelant d'or et de pierreries, radieux comme le soleil.

Sans chercher à ces faiblesses des motifs d'un ordre inférieur, surtout sans s'y borner, on peut admettre que l'imagination de Charlemagne fut séduite à bon droit par l'idée d'unité que présentait ce nom magique : l'empire. Brillante erreur, qu'il ne tarda pas à regretter.

Les dernières années de la vie de Charlemagne

(1) Le texte dit : des soufflets, *alapæ*, mais ce n'est pas vraisemblable.

furent agitées par des pensées flottantes; il ne se faisait point d'illusions sur l'inondation des Normands, et s'efforçait de lui creuser un lit; mais il variait sur le choix des moyens. Cependant, Charles sut conserver toujours aux tergiversations de sa politique, aux doutes de son esprit, ces formes majestueuses et sereines qu'il avait imprimées jusqu'alors à tous ses actes. Deux grandes scènes, contraires dans leur résultat quoique également imposantes, terminèrent le drame de sa vie. En 806, il fit entre ses trois fils le partage de ses états, appuyant cet acte de prévoyance sur les motifs les plus généreux. Il n'agit ni par un amour désordonné de son sang, ni par une vaine saillie de toute-puissance, mais dans l'intérêt avoué des populations, pour éviter la confusion et le désordre des guerres civiles (1). Tout était prévu; le partage de chacun des trois rois avait pour base, non seulement la volonté souveraine, mais la convenance des nationalités diverses, et jusqu'à la configuration du sol. Ainsi, pour citer un exemple: Tours, qui avait fait partie du royaume d'Aquitaine, fut réuni au royaume de Neustrie, à cause des frontières naturelles de la Loire. Les fleuves, les montagnes, la mer, déterminèrent toutes ces dé-

(1) « Non ut confuse atque inordinate, vel sub totius regni denominatione jurgii vel litis controversiam eis relinquamus ». — Kar. Mag. Capit. in Pertz. T. III, p. 140.

limitations tracées avec une science supérieure à l'époque et bien différente de ces capricieux partages inspirés aux Mérovingiens par l'ignorance des lieux et la soif du butin. Des dispositions sages et humaines accompagnèrent cette division, et annoncèrent un progrès réel dans la moralité politique. Par l'article VII, il était interdit à chacun des rois de donner asyle aux sujets rebelles de ses frères; et afin de prévenir les dissensions, l'article IX défendait à tout homme libre d'accepter un bénéfice hors du royaume de son seigneur. Renfermé dans ce cercle rigoureux, le monde féodal n'aurait point reçu le baptême de sang. Mais si un Charlemagne prévoit le mal, Dieu seul peut le prévenir.

En rendant hommage à la haute prudence qui dicta les clauses de ce testament, on ne saurait s'empêcher de la trouver en défaut, dans l'objet même de cet acte mémorable. On s'étonne que Charlemagne ait pu démembrer ses états, lui qui par l'exemple de son père et le sien propre, surtout par les lumières de son esprit, devait apprécier dans toute leur étendue les bienfaits de l'unité monarchique.

Il y a plusieurs réponses à cette question.

Le partage égal était la loi domestique des rois Francs. En faisant, le premier de sa race, une infraction à ce code traditionnel, Charlemagne se serait mis hors des traditions royales. Il était encore

trop fraîchement prince pour l'essayer. Son génie aurait dû le rendre supérieur à cette crainte, à ces faiblesses; mais nous savons que le génie ne peut rien contre les tentations de la vanité.

L'unité ne pouvant ressortir de la royauté Franco-Asiatique, pourquoi Charlemagne n'essaya-t-il pas de la demander à l'empire qu'il avait accepté principalement dans ce dessein? Pourquoi les noms d'empire et d'empereur ne sont-ils pas même prononcés dans le testament? Par quelle raison voit-on Charles les éluder et les éviter avec soin? D'où peut naître une pareille omission? impossible de l'attribuer au hasard; la préméditation est évidente, le soin est sensible jusqu'à l'affectation. Etait-ce un repentir? Charlemagne voulait-il faire oublier qu'il avait échangé un droit héréditaire contre une dignité élective? Dans la difficulté de subordonner deux de ses fils à l'un d'entre eux, voulait-il restreindre à son propre règne le titre impérial comme une sanction particulière à une existence sans exemple? Quelle que fût sa pensée, il n'y a point d'autre commentaire à l'omission totale du titre d'empereur dans un acte où il aurait dû briller en lettres de pourpre et d'or. Oui, Charlemagne voulait rendre son lustre au signe indélébile de la royauté dont lui-même et sa race avaient été marqués dès le berceau; il voulait écarter toutes ces images de

comices ecclésiastiques, de diadème imposé, de prêtre armé du saint chrême ; et cependant tel est l'entraînement des idées dominantes! Charlemagne déclare dans cette même charte que, s'il naît un enfant à l'un de ses trois fils, il doit régner préférablement à ses oncles, dans le cas où le peuple viendrait à l'élire pour succéder à son père (1). Bien mieux encore, il soumet sa charte de partage à la signature des évêques, des comtes, et l'envoye à Rome pour être présentée à la sanction du pape. Ainsi, l'acte solennel destiné par l'oubli prémédité du titre impérial à la confirmation du droit héréditaire de la royauté, est précisément l'acte qui dans un de ses articles déclare la royauté élective. Les chartes un peu longues ont toutes un article qui finit par leur porter malheur.

En 806, Charlemagne essaya de placer sur quelque autre base un établissement qui, malgré tant d'efforts, ne pouvait prendre ni son niveau, ni son assiette. Il espéra transporter à l'empire le caractère héréditaire de la royauté. Pensée grande, mais vaine et illusoire, justifiée toutefois par les circonstances. Deux des fils de Charles étaient

(1) « Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus « fuerit, quem populus eligere velit ut patri suo in regni hereditate « succedat, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri, et re- « gnare permittant filium fratris sui in portione regni quam pater « ejus frater eorum habuit. » — Karoli Magni Capitularia, V. in Pertz. T. III, p. 141.

morts. Bernard, fils de l'un de ces princes, avait, à la vérité, conservé le titre de roi d'Italie, ou pour mieux dire de roi en Italie; mais le reste de cette vaste monarchie ne pouvait plus écheoir qu'à Louis, si connu dans le moyen âge sous les surnoms de Pieux et de Débonnaire.

Brisé par l'âge et par la pensée, Charles sentait venir la mort et n'était point rassuré sur la destinée de son fils qu'il connaissait trop bien. Il savait qu'il laissait sans appui un héritier sans talent, et que le bon plaisir de l'aristocratie ecclésiastique et militaire était la base vacillante d'un trône plus orné que solide. Le clergé paraissait alors à la tête de cette coalition oligarchique; les séculiers les plus puissants n'y jouaient qu'un rôle secondaire. Dans ses orgueilleuses espérances, l'épiscopat tendait à consolider en France le régime auquel l'invasion musulmane avait seule mis un terme en Espagne. Dans ce projet de gouvernement synodal, rien ne lui convenait autant qu'un chef revêtu du titre d'empereur, don suprême de l'Église, qu'elle pouvait renouveler à son gré. De là au droit de le reprendre il n'y avait qu'un pas; mais ce pas ne pouvait être franchi sous Charlemagne, même affaibli et mourant. Il y eut donc une transaction. Charles eut l'adresse d'obtenir ce qui lui aurait été imposé. Il rassembla tous les grands dans son palais d'Aix-la-Chapelle, les y accueillit avec dis-

tinction ; et dans un entretien « honnête et pacifique (1) » avec chacun d'eux en particulier, « depuis le premier jusque au dernier, » il leur demanda s'ils trouveraient bon qu'il communiquât le titre impérial à son fils Louis. L'historien qui rapporte ce fait nous apprend, d'une manière exacte, la composition de l'assemblée : c'étaient des chefs militaires, des évêques, des abbés, des comtes et des vicaires. Leur réponse n'était pas douteuse : Charles allait au devant de leurs désirs ; aussi s'écrièrent-ils que c'était une inspiration céleste. Toutefois, ils ne furent satisfaits qu'à demi : le dimanche suivant, Charlemagne, au milieu du peuple et des palatins réunis par son ordre, se rendit au temple dans l'appareil impérial. Un diadème éclatant ceignait sa tête, sa longue barbe blanche descendait sur ses vêtements où dominaient l'or, l'outremer et le cinabre, couleurs sacerdotales et symboliques. Louis suivait son père, revêtu comme lui des vêtements royaux, mais tête nue. Une seconde couronne était déposée sur un autel. Après avoir recommandé à son fils de ne jamais oublier ce qu'il devait à Dieu et aux hommes, aux prêtres du Seigneur, à ses sujets et à sa famille, Charles montra au nouveau César l'emblème de sa puissance, et, sans avoir recours à l'intervention des évêques, il ordonna à Louis de prendre la couronne sur l'autel. La leçon fut entendue

(1) Pacificè et honestè. Theg. V.

des grands, qui la reçurent patiemment. Ils ne protestèrent point. Le moment d'une rectification complète n'était pas loin. En effet, Charlemagne mourut l'année suivante dans la soixante-quatorzième année de son âge. « Saisi d'un froid glacial en sortant d'un bain, il sentit sur le champ ce qui allait advenir de lui (1). » Il s'étendit sur sa dernière couche ; d'une main appesantie qu'il souleva avec peine, il imprima le signe de la croix sur son front et sur tout son corps, puis il allongea les pieds, ferma les yeux, et dit en expirant : « Seigneur, « je remets mon esprit en tes mains. » C'était l'esprit de la royauté qu'il rendait à Dieu.

Ainsi mourut cet homme qui, semblable à l'Hercule antique, donne son nom à plusieurs existences diverses ; multiple, insaisissable, au point que chaque époque a voulu le charger de ses propres couleurs. Si le tissu d'une telle renommée n'avait été d'une force et d'une solidité à toute épreuve, elle serait tombée en lambeaux sous cette broderie séculaire.

Pour son temps, Charlemagne fut le roi, l'empereur, le victorieux, le grand dynaste, le saint. Jusqu'au douzième siècle, il n'apparut aux imaginations qu'armé de l'épée et du globe, revêtu du manteau de poupre sur une robe d'hyacinte, le

« (1) Sciens quod factum erat. »

chef orné d'une chevelure blanche, longue, ondoyante. Tout en sa personne respire une sérénité majestueuse, une mansuétude divine et la jeunesse florissante de l'ame dans une vieillesse d'une éternelle vigueur. C'est enfin quelque chose d'intermédiaire entre le Créateur et la créature, entre l'empereur romain et Dieu le Père.

Du douzième siècle au seizième, Charlemagne devint un personnage fabuleux, étrange, le chef des douze pairs de France, mi-parti d'héroïque et de grotesque, redouté presque toujours, quelquefois désobéi et moqué. Brave, puissant, riche, mais fantasque, nécessiteux, dupe quoique faux, ingrat à merveille, il laisse périr Roland dont la valeur poétique est supérieure à la sienne. Le dénigrement n'est pas systématique; ce n'est pas Louis XIV, formellement accusé d'être inférieur à son siècle et de marcher entouré d'un cortége supérieur à lui. Les chansons de geste n'articulent pas le blâme d'une manière aussi positive, mais on sent que les interprètes du prétendu archevêque Turpin préfèrent les paladins et les douze pairs à leur roi. Le nom de Charles est éclipsé par « le duc Rollant, « comte du Mans et sire de Blaives, conduiseur des « osts et guieur des batailles; puis viennent Oli- « vier, comte de Gènes; Estouz, le comte de Lan- « gres; Arastannes, le roy de Bretaigne; Angelier « le Gascoing, duc d'Acquitaine; Gaiffier, roy de

« Bourdiaux; Gerin et Guerier, Salemon, Estouz, « l'Escot, et Baudouin, frère Rollant; Gondebeuf, « roy de Frise; Hoyaus, le comte de Nantes; Naymes, « le duc de Bavière; Constantin, le prevost de Ro- « me; Ogier, le roy de Dannemarce, etc. (1). » L'Espagne d'ailleurs fut le berceau de cette histoire romanesque du fils de Pépin; l'Italie la recueillit ensuite. Envers Charlemagne, aucune des deux ne pouvait être juste : l'une avait à venger trop de griefs; l'autre avait reçu trop de bienfaits; on parla moins au moyen âge des capitulaires que de l'épée Durandal, et on négligea le récit véritable des guerres de Saxe et des négociations de Rome pour écouter avec avidité: « Coment Fernagu le jaiant vint contre Charlemaines « d'oultre la mer. » Ou, ce qui intéressait bien plus les ames pieuses: « Coment Rollant fist sa « confession à Dieu. Coment il pria Dieu pour « ses compaignons qui en cette bataille et autres « avoient reçu martire (2). Coment le fust de la « sainte couronne raverdit et fleurit par miracle; « d'un autre miracle qui advint en celle heure « que trois cent et un malades furent guéris. Puis « du grant miracle du gant qui se tint en l'air, et

(1) Les grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France. IV, 4.

(2) Loco cit. VI, 3.

« puis des louanges que le peuple rendit à Dieu (1). »

La renaissance, sceptique et réformatrice, ne s'occupa de l'époque précédente que pour s'en séparer. La conférence de Roland et de Fernagu sur la Trinité, soutenue de part et d'autre l'épée à la main; le voyage de Charlemagne à Jérusalem, ne trouvèrent plus de partisans, et les traditions des chansons de Geste ne furent admises que modifiées par la poésie héroï-comique. Epris de l'antiquité, plongé dans l'étude renouvelée du droit romain, le seizième siècle ne s'occupa guère de la législation des capitulaires; mais il adopta Charlemagne comme rénovateur de l'empire, comme César, surtout comme promoteur d'une première renaissance, importante, quoique avortée. Eginhard, Angilbert, surtout Alcuin, sortant d'un long oubli, reparurent sous leurs surnoms académiques tirés de la Bible ou des poètes. Le siècle de François Ier et des Médicis vit moins dans Charlemagne ses guerres ou ses lois que son académie palatine, ses établissements scolastiques, ses efforts pour réveiller les lettres, les ranimer et les répandre.

Codificateur et monarchiste, le dix-septième siècle célébra surtout l'auteur des capitulaires. En France, en Allemagne, en Italie, ils furent présentés au monde savant sous la forme d'éditions somptueuses,

(1) Loco citato, III, 8.

avec des commentaires nombreux, curieusement étudiés (1).

L'âge voltairien ne voulut voir dans le fils de Pépin qu'un guerrier heureux, intolérant et cruel. Le sang de vingt mille Saxons, réchauffé par la philosophie, monta en holocauste et cacha un moment à tous les yeux le grand empereur et sa cour glorieuse. L'hymne des vaincus, si pompeusement chanté de nos jours, fut entonné dès lors, sur un mode plus grêle (2).

La fin du dix-huitième siècle aurait traité Charles en roi, et par conséquent aurait jeté ses cendres au vent si, au lieu de s'asseoir à Aix en Austrasie, Charles, moins prévoyant, se fût couché à Saint-Denis en France.

Un peu avant cette funeste époque, non tout à fait dans les dernières années, mais sur le penchant du dix-neuvième siècle, Charlemagne fut étrangement célébré. La révolution était commencée parmi nous; trop jeune encore pour se passer de généalogie, elle trouva des publicistes qui lui promirent de la placer sous un antique patronage. Charlemagne était le premier homme de l'histoire moderne; il aurait été difficile de mieux choisir. Pour donner un père aux libertés nouvelles, on fit de Charlemagne une sorte de démocrate couronné.

(1) Baluze.
(2) Essai sur les mœurs.

Ses champs de mai, tout peuplés de grands bénéficiaires tant séculiers qu'ecclésiastiques, devinrent des assemblées populaires où le tiers état populaire était déjà représenté. Le Charlemagne de l'abbé de Mably « avait pour *le peuple* cette compassion « mêlée de respect avec laquelle les hommes ordi- « naires voient un prince fugitif et dépouillé de ses « états. Ce ne fut point seulement par esprit de « justice qu'il fit tous ses efforts pour faire restituer « au *peuple* une partie de sa première dignité ; il « savait encore que c'était le seul moyen de l'inté- « resser au bien public, de rapprocher la noblesse « et le clergé du prince, et de les préparer sans « effort à renoncer à la tyrannie qu'ils affectaient « et qui faisait le malheur du royaume. Il fut assez « heureux pour que les grands consentissent à « laisser entrer *le peuple* dans le champ de Mars, « qui par là redevint véritablement l'assemblée de « la nation (1). »

Cette méthode *républicaine* (2), comme on disait

(1) Mably et son abréviateur Thurot. Voir sur les différentes phases subies par l'étude de l'histoire de France, la belle préface des récits Mérovingiens par M. Thierry.

(2) Louis XV écrivait ainsi au duc de Choiseul peu de temps avant la mort de M. le Dauphin, père des trois derniers rois : « Une réflexion qui me perce le cœur, et que je n'ay confié à per- « sonne : l'état de mon fils ; il est vrai qu'en ce moment il paraît « mieux, mais s'il me manquait (je sçay tout ce qu'on peut dire à « cela), mais un enfant pendant bien des années, et que je me

alors, fut poussée au point que le grand empereur ne sembla plus qu'un président, comme plus tard Washington. Tout lui fut imputé à démocratie, jusqu'à ses *Missi dominici*, instruments de civilisation sans doute et de police excellente pour l'époque, mais agents d'un arbitraire sans bornes, sans mesure et sans entraves; à tel point que tout le moyen âge a cru voir dans les *Missi* les premiers juges du tribunal secret.

Une réhabilitation éclatante attendait Charles-le-Grand dans les premières années du dix-neuvième siècle; un homme, son égal, l'élut pour prototype et pour prédécesseur immédiat (1).

Aujourd'hui, Charlemagne, grace à quelques réformateurs de l'histoire, est dépossédé de cette ame universelle, de cette activité cosmopolite qui passait sur les races le niveau de la conquête, et les jetait dans le creuset d'une unité puissante. C'est tantôt un Germain, un Teuton, un physiologiste provincial occupé d'antipathies locales, de classements arbitraires; tantôt un barbare tel que Théodoric, gauchement amoureux de la vieille grandeur

« porte bien, est d'un bien petit secours. Au moins avec mon fils je « suis sûr d'un successeur fait et ferme, et c'est tout, vis à vis de la « multitude *républicaine*. — Fontainebleau, 25 octobre 1765. » L'original de cette lettre faisait partie des archives du duc de C. et doit appartenir maintenant à la duchesse de M. sa fille.

(1) « Je suis le successeur de Charlemagne. » Mémorial de Ste-Hélène et Œuvres de Napoléon.

romaine. Heureusement l'équilibre a été rétabli entre ces exagérations opposées (1).

Quant à nous, nous nous bornerons à dire ceci : Charlemagne fut le plus grand des hommes, mais il fit la plus grande des fautes.

(1) Voir *Histoire de la Civilisation*.

IV.

CONSÉQUENCES DU RENOUVELLEMENT DE L'EMPIRE. — L'EMPIRE ET LA ROYAUTÉ.

L'erreur de Charlemagne porta ses fruits : l'œuvre du clergé, entreprise et interrompue sous le père, fut reprise sous le fils avec une nouvelle ardeur. Louis était empereur ; il avait saisi la couronne sur l'autel, il ne l'avait point reçue. Cette prise de possession était de mauvais exemple. Sous

peine de perdre ses droits, l'épiscopat, la papauté surtout devait remplacer cette usurpation par l'investiture ecclésiastique du sacre. Une telle substitution semblait difficile, mais elle devenait aisée, grace au caractère à la fois mobile, superstitieux et violent du prétendu Débonnaire.

Léon III était mort; la brigue aristocratique qu'il avait vaincue s'était réveillée sur la fin de son règne. Léon s'en était vengé, non en prêtre, mais en grand feudataire. Les bourreaux ensanglantèrent Rome. Louis s'en était d'abord généreusement irrité; il avait voulu réprimer l'audacieuse cruauté du pape, mais bientôt sa versatilité, sa faiblesse, lui firent oublier les évènements de Rome. Le pontife ne tarda pas à endormir toute cette colère par l'envoi d'une ambassade obséquieuse et par les arguments d'une vaine apologie.

Son successeur, Etienne III, osa accepter le choix des Romains sans demander la confirmation impériale. Aux élans d'une indignation juste, mais passagère, le pontife opposa, comme son prédécesseur, des explications et des excuses. Il fit plus. Spéculant sur les sentiments pieux de l'empereur et sur la vanité de sa femme Hermengarde, le pape prit le parti de se rendre lui-même en France. A l'exemple d'Etienne l'ancien, il franchit les Alpes et marcha à la rencontre du petit-fils de Pépin (1).

(1) Le pape ne fut point appelé. Le poète Ermoldus Nigellus est

Reims fut choisi pour l'entrevue. La médiocrité et l'esprit minutieux de Louis s'y trahirent ; il prit lui-même la peine de placer tout le monde ; il régla la droite et la gauche : qui marcherait le premier, qui viendrait ensuite (1). Le pontife s'avança pour l'embrasser, mais le roi se refusa à cet honneur, et se prosterna à plusieurs reprises « de toute la longueur de son corps. » Il fallut que le pape le relevât. Ces hommages étaient rendus à Dieu et à saint Pierre; ils n'avaient pas alors la signification que la postérité leur a donnée ; cependant les humbles démonstrations du fils de Charlemagne passèrent toute mesure et fatiguèrent jusqu'à ses contemporains. Des festins publics et des entretiens secrets remplirent cette première journée ; l'aurore trouva l'empereur et le pape

le seul qui le pretende, encore se dément-il formellement en faisant demander à Etienne, par l'empereur, quel motif l'amène en France ?

« O sacer antestis ; Romani pastor ovilis
Qui vice apostolica pascis ovile Petri,
Quæ te causa tulit (Cæsar sic orsus) ad istam
Francorum patriam ? redde responsa mihi »
Ermold. Nigel. Lib. II, Pertz. T. II, p. 483.

Le témoignage d'Ermold confirme donc celui de tous les historiens.

(1) « Tum Hludovicus agens, clerum populumque senatum
Ordinat, instituit, præparat atque locat,
Dextram qui teneant partem, teneantque sinistram,
Qui prior accedat, quique sequatur iter. »
Ermol. Nigel. Pertz. T. II, p. 482.

dans la préoccupation de ces augustes confidences.

Le résultat fut prompt. Louis se laissait aisément convaincre. Aux premiers rayons du jour, les grands, probablement appelés d'avance, se réunirent dans le palais. Le prince, revêtu de la toge romaine (1), s'assit sur un trône d'or; le pape prit place sur un siége aussi brillant, mais moins élevé. Des discours pieux et tendres ouvrirent la séance; de riches dons au Saint-Siége accompagnèrent la proclamation de sa suprématie et de sa toute-puissance. L'objet réel de l'assemblée ne fut connu que lorsque s'étant levé et ayant commandé le silence, Etienne s'exprima ainsi : « César, Rome « t'envoie les présents de saint Pierre; ils sont di- « gnes du plus digne, et tu les mérites. Voici la « couronne d'or et de perles qui appartint autre- « fois à Constantin. » Cela dit, il prit le diadème, le bénit et en couvrit la tête de Louis après y avoir répandu l'huile sacrée. Hermangarde fut couronnée aussi. Sa mission accomplie, Etienne ne prolongea pas d'un seul instant son séjour; satisfait d'un suc-

(1) « Togatus. »

Rex tamen ante sagax flexato poplite adorat,
Terque quaterque, »........
Cæsar cum Stephano tecta secreta petit.
Noctem illam curis, variisque sub ordine rebus
Dimittunt, oculis somnus at ipse fugit.
Mane novo Cæsar Stephanum, proceresque, senatum
Convocat. »......

Ermol. Nigel. in Pertz. T. II. p. 483.

cès peut-être inespéré, il se hâta de retourner à Rome.

Ainsi Louis, séduit par un prestige de seconde main, succombait encore devant le pontife au son flatteur du nom de Constantin. Troublé, enivré des fumées de l'encens, des hymnes, des acclamations d'un clergé partial, il repoussait la couronne qu'il avait reçue de Charlemagne, il en reniait la légitimité; il acceptait l'aumône d'une nouvelle investiture, y soumettait irrévocablement sa race, et la jetait tout entière jusqu'à la dernière génération aux pieds d'un pontife qui, par un contraste étrange, l'appelait encore maître et seigneur de Rome (1).

Le pacte de Pépin-le-Bref et d'Etienne II commençait à s'éclaircir; il prenait enfin une consistance et un corps. Malgré la gloire de Charlemagne, la royauté avait reculé et, comme le Dieu de l'Illiade, la papauté était arrivée en trois pas, aux limites de sa carrière. Le pape avait donné l'empire, il s'était intronisé sans la permission du fils de Charlemagne, et enfin, progrès plus mémorable encore! il avait imposé au roi né une royauté déléguée et élective.

Il faut en convenir avec l'école ultramontaine, la

(1) « Qui regis imperium mundi, sæclumque gubernas,
Qui Romæ censes orbis habere caput. »
Erm. Nig. L. II, in Pertz. T. II, p. 486.

puissance temporelle du Saint-Siège fut bien moins un résultat de son usurpation qu'une conséquence de la politique, ou plutôt de la fausse position des princes. Les puissances séculières elles-mêmes, dans leurs rivalités, leurs guerres, leurs remords et leurs scrupules, invoquèrent l'intervention pontificale et la donnèrent pour appui tantôt à l'impuissance de leurs armes, tantôt à leurs défaillances de cœur ou à leurs insuffisances d'esprit.

C'est dans cette prostration de forces intellectuelles que Louis-le-Débonnaire, docile aux suggestions des évêques, entreprit, à l'exemple de son père, un partage entre ses enfants. Mais, bien loin d'imiter Charlemagne, qui dans son testament avait omis jusqu'au nom de l'empire, Louis en fit la base de son nouvel établissement. Demeuré auguste, il déclara Lothaire son fils aîné auguste comme lui; ses deux autres fils, Pépin, roi d'Aquitaine, Louis, roi de Bavière, ne furent que les lieutenants des deux empereurs. Charlemagne s'était déjà écarté des traditions royales, mais le sillon qu'avait tracé son doigt engourdi par la mort devint, sous la lourde main de son fils, un abyme sans fond.

Les rois ne furent plus que des vassaux; chargés d'offrandes et d'hommages, ils devaient prendre les ordres de l'empereur; ils ne pouvaient, sans la permission de ce chef suprême, entreprendre la guerre

ou signer la paix, recevoir des ambassades, choisir une épouse, élever leurs enfants ni même défendre leurs frontières. Pour qu'il ne manque rien à ces dispositions insensées, le misérable prince déclare qu'il octroie cette charte pour éviter les discordes; enfin, donnant une forme visible et légale à ce qui n'était tout au plus qu'un accident, en cas de succession, il abandonne au peuple le choix d'un roi dans la maison régnante.

Un tel arrangement convenait plus que tout autre à l'oligarchie théocratique et guerrière : elle l'avait dicté. Aussi n'oublia-t-elle rien pour le rendre inviolable; les prières, les processions, précédèrent et suivirent les séances de l'assemblée; de saintes promesses, de redoutables serments, enchaînèrent l'empereur à la volonté féodale, et, dans la crainte que sa légèreté naturelle ne l'emportât sur sa piété, le plaid d'Aix-la-Chapelle, par la pompe des cérémonies, par le caractère imposant des rites, fut presque élevé à la hauteur d'un sacrement.

Cette transaction remplit seule la vie si aventureuse du fils de Charlemagne. A la vérité, elle se renouvela trois fois, se traîna trois fois à travers les mêmes phases, et trois fois encore avec une persévérance, une obstination, un entêtement incroyable des hommes et de la fortune; la cause et les effets se reproduisirent dans des catastrophes

identiques qui n'eurent d'autre terme que la vieillesse, le désespoir et la mort.

Depuis mille ans, la pitié, le respect même, accompagnent et défendent comme au premier jour le nom de Louis-le-Débonnaire, et cependant jamais malheurs ne furent plus mérités, jamais la faiblesse n'aurait été si proche du crime si elle ne s'était trouvée plus voisine encore de la démence.

A peine sur le trône, Louis donne l'exemple de la révolte contre un père, et quel père! Il l'attaque mort; vivant, il ne l'aurait point osé. Esclave de l'oligarchie, il proclame une charte de partage, dangereuse, insensée, qui jette la couronne dans la fange, mais enfin charte jurée solennellement, et qui, après tout, met un peu d'ordre dans l'anarchie et un temps d'arrêt devant l'inconnu. Après l'avoir promulguée, il ne pouvait faire pis que de la violer; d'abord il s'indigne de régner sur quatre princes, dont l'un n'est que son neveu; il l'abandonne lâchement à sa femme, qui seule lui a soufflé cette grande colère. Bernard a les yeux crevés, de telle sorte qu'il en meurt. Louis le laisse ou le fait mourir; plus tard, son repentir n'est pas moins honteux que son forfait. L'idée de quatre rois l'avait offusqué, maintenant c'est lui qui les veut tous les quatre. Un fils est né de lui ou du moins sous son toit. Dans l'intérêt de cet enfant tardif et douteux, il faut encore violer tous les serments, sacri-

fier tous les droits acquis. Au risque de verser des torrents de sang chrétien, Judith demande un trône pour son fils. C'est sa volonté et celle du duc de Septimanie son amant. Judith est prise, rendue, reprise; tour à tour, humiliée et triomphante, rasée et couronnée, religieuse et reine. Louis, tantôt empereur, tantôt pénitent, ne parvient à ennoblir ni la défaite ni la victoire. Ne sachant récompenser ni punir, il promène au hasard ses châtiments et ses faveurs; et, par le plus singulier des phénomènes, quoiqu'il semble toujours digne de sa chute lorsqu'il succombe, plus digne encore lorsqu'il s'en relève, il est toujours relevé, toujours sauvé, il est aussi souvent, aussi constamment vainqueur que vaincu. Tombé au bruit des risées et des clameurs populaires, il reparaît sur le pavois entouré de l'amour, de l'enthousiasme, de la vénération de tout un peuple, ou plutôt de tous les peuples; car l'empire c'était alors le monde. Cet homme était malheureux justement, mais il était roi, fils et petit-fils de rois, et voilà ce qui le sanctifiait aux yeux mêmes des populations dont il était le fléau. On ne voyait plus le monarque indigne du sceptre, le spoliateur inconséquent des droits imprescriptibles de la royauté qu'il avait reçue du ciel, et dont il n'avait pas le droit d'altérer l'essence; on voyait encore moins l'empereur couronné de la main d'un prêtre, après l'avoir été de sa propre main. On ne

voyait que le roi. Lorsque le vieillard parut devant ses fils en suppliant, lorsqu'il s'agenouilla aux pieds de cet orgueilleux Lothaire dont il avait fait son collègue, lorsqu'il prononça sa propre condamnation et s'avoua coupable de tous les crimes, on ne voulut plus croire qu'à ses vertus et à son droit. Le parricide lui devint un nouveau baptême; trois fois l'infatigable piété du peuple le replongea dans les eaux régénératrices; seule la fatalité fut son crime Le fils de Charlemagne est l'Œdipe du moyen âge (1).

La réprobation publique frappa le clergé; sa cause, juste au fond, devint odieuse. Le clergé demandait l'accomplissement de promesses jurées, il réclamait la foi des serments; avec plus ou moins de sévérité, il plaidait pour la stabilité d'une charte jurée solennellement et sacrifiée à l'ambition d'une femme. Il prétendait mettre un obstacle salutaire aux démembrements des états, à la déportation des peuples. Ce patriotisme devait lui concilier les esprits; mais la nature parle au cœur plus vivement que la patrie elle-même; ces prêtres méconnais-

(1) Quelques historiens ont expliqué les guerres de Louis et de ses fils par la diversité et l'intérêt des races. Cet élément n'y entre, selon nous, que pour une faible part. Sans doute, les Aquitains, les Germains surtout, témoignèrent à Louis beaucoup de dévouement et de zèle. Mais sans être entièrement étrangers à quelque jalousie de leurs frères d'Outre-Rhin, ils ne furent point entraînés par une rivalité nationale. Sans compter Matfride et ses troupes, la Germanie était représentée dans les deux camps.

saient l'une et l'autre ; ils osaient bénir des drapeaux parricides et inscrivaient des paroles impies en tête de leurs manifestes. Champions de droits nouvellement acquis, défenseurs plus excusables encore de droits anciens, ces évêques, ces rois, succombèrent ensemble ; les rois comme fauteurs, les évêques comme complices.

Ainsi qu'au temps de Charlemagne, l'épiscopat franco-germain, dans les premiers temps du règne de Louis Ier, n'était pas favorable au Saint-Siège. Il prit part une seconde fois aux débats sur les images. Teinte du sang de son fils, Irène n'était plus ; Michel, un de ses successeurs, détruisit son ouvrage et recommença tous les excès des Isauriens. Un concile fut réuni à Paris, comme naguère à Francfort ; mais là, Charlemagne avait dominé les évêques ; ici, Louis fut entraîné par eux. Sans adopter la doctrine iconoclaste, même après avoir blâmé fortement le synode de Copronyme, nos évêques ne montrèrent pas plus d'indulgence pour le concile œcuménique réuni à Nicée ; bien plus, ils accusèrent la mémoire du pape Adrien pour avoir indiscrètement commandé l'adoration superstitieuse des images, approuvèrent la réfutation contenue dans les Livres Carolins et traitèrent d'insuffisantes les réponses pontificales (1). Dans le fond, le clergé de France

(1) « Epistolam Domini Hadriani Papæ, coram nobis legi feci-

tenait à Rome et s'éloignait de Constantinople par la croyance, mais il était choqué de la suprématie toujours croissante mais irrésistible du Saint-Siège; et en prenant un *juste milieu* dans la question des images, il obéissait d'une part à la raison et au bon sens; de l'autre, il satisfaisait au désir secret de s'ériger en arbitre du monde chrétien et de tenir la balance entre le patriarche et le pape.

Les papes, de leur côté, ne songeaient qu'à profiter des troubles de l'empire pour assurer leur indépendance. Pascal Ier, successeur d'Étienne IV, avait *oublié* de faire confirmer son élection par Louis-le-Débonnaire. Le faible prince aurait peut-être laissé cette injure impunie, mais Lothaire résolut de la venger. Associé au trône, Lothaire se rendit à Rome pour se faire couronner empereur et pour prononcer en juge suprême entre le pape et le peuple romain, livrés à toutes les horreurs de la discorde. Il prit alors des mesures générales; mais c'est l'année suivante, 824, dans un second séjour à Rome, qu'à la suite des troubles causés par la mort de Pascal Ier et de l'élection tumultueuse d'Eugène II, Lothaire décréta la

mus, et quantùm nostræ parvitati res patuit, sicut justè reprehendit illos, qui Imagines Sanctorum temerario ausu in illis partibus confringere et penitus abolere præsumpserunt, sic indiscretè noscitur fecisse in eo, quòd superstitiosè eas adorari jussit, quarum etiam causa Synodum congregari præcepit. » Conc. Lab.. Coint. VII, anno. 825. LI.

constitution fameuse à laquelle il a attaché son nom. En considérant cette pièce dans son ensemble, on y trouve une preuve irrécusable de la légitimité du pouvoir royal dans Rome. Lothaire parle en maître; il recherche, il juge, il proscrit, il exile; sa volonté rend à chacun le droit ancien de choisir la loi sous laquelle il veut vivre (1). Seule, elle restitue les honneurs enlevés, les héritages confisqués, décrète l'envoi de commissaires *ex latere imperatoris*; et cependant cet arbitre, ce juge, ce despote devient le favori du Saint-Siège. C'est qu'à regarder de près la constitution de Lothaire, elle ne fut point défavorable aux papes; par acte authentique, elle les fit entrer en partage de souveraineté avec les empereurs. Les trois premiers articles de la constitution et ceux qui la terminent ne contiennent que des résolutions particulières, prises à l'occasion d'évènements transitoires; mais l'article IV compense amplement ce qu'il pouvait y avoir de dur dans ces concessions. « Nous « voulons, dit Lothaire, que des *missi* soient consti- « tués tant de la part du seigneur apostolique que « de la nôtre, pour nous rendre compte tous les « ans, de la manière dont chaque duc ou magistrat

(1) Les historiens modernes de la législation du moyen âge ont eu tort de regarder cette permission comme un fait particulier; Lothaire se borne à restaurer une loi de droit commun chez les barbares, mais tombée en désuétude. Ses efforts à cet égard furent probablement inutiles.

« rend la justice au peuple et observe notre con-« stitution. Les premières plaintes doivent être « portées au pontife, afin qu'il y fasse droit par « ses *missi*, ou s'il ne le peut, par ceux que nous « enverrons pour cet effet » (1). Quoique le pape Eugène eût fait prêter serment de fidélité à Lothaire et à Louis son fils, quoiqu'il eût décidé par un décret que la future ordination des papes ne serait valable qu'en présence d'un envoyé impérial, le Saint-Siège n'avait rien perdu dans une circonstance où pour la première fois, il transigeait d'égal à égal avec l'empire. Grégoire IV tenta un pas plus décisif, il voulut se constituer arbitre des empereurs et des rois ; il vint en France, mais il y vint à la suite de fils rebelles. Cette position était fausse, elle paralysa la mission qu'il s'était donnée. Il ne s'entendit ni avec les princes ni avec les évêques. Menacés d'une excommunication pontificale, ceux-ci déclarèrent qu'ils renver-

(1) « Volumus ut missi constituantur de parte domni apostolici et nostra, qui annuatim nobis renuntiare valeant, qualiter singuli duces et judices justitiam populo faciant, et quomodo nostram constitutionem observent. Qui missi, decernimus, ut primum cunctos clamores qui per negligentiam ducum aut judicum fuerint inventi, ad notitiam domni apostolici deferant, et ipse unum e duobus eligat, ut aut statim per eosdem missos fiant ipsæ necessitates emendatæ, aut si non, per nostrum missum fiat nobis notum, ut per nostros missos a nobis directos iterum emendentur.— Capitula quæ domnus Hlotharius imperator ad limina beati Petri apostoli tempore Eugenii summi pontificis instituit. » — Art. IV, apud Pertz. T. III, p. 239 et 240.

raient le pape excommunié à son tour (1). Ne pouvant pousser plus loin sa tentative, Grégoire IV était retourné tristement à Rome.

Les malheurs qui suivirent la mort de Louis-le-Débonnaire, sortirent tous du don funeste de Charlemagne; le globe impérial fut la pomme de discorde qu'il légua à ses petits-fils. Etreint par une main puissante, l'empire se soutint pendant un règne, mais ses liens s'étaient relâchés; il fallait enfin qu'il se brisât; tel était d'ailleurs le vœu et le besoin des peuples. Charlemagne les avait méconnus comme autrefois Théodoric; tous deux, par une hallucination de leur génie, s'étaient éloignés de la politique prévoyante de Dioclétien. L'empire romain, nous l'avons vu, avait tendu lui-même à la royauté, ou en d'autres termes, ne pouvant plus maintenir l'ordre dans une concentration excessive, il l'avait cherché dans un démembrement modéré. Depuis cette époque, rien n'avait prospéré hors d'une telle voie, et le génie du fils de Pépin luttant contre cette direction providentielle, recommença à l'insu de son ame pieuse, le combat de Jaçob avec l'Esprit.

Illuminé d'un rayon soudain avant la fin de sa carrière, il avait fait de ses fils trois rois et d'aucun d'eux un empereur. S'il fût mort en apposant

(1) « Si excommunicans veniret, excommunicatus abiret. » Astronom. XLVIII, apud Pertz. T. II.

son sceau à ce testament, les populations n'auraient eu contre elles que la chance déjà périlleuse du caractère personnel de ces princes, mais du moins, l'Europe entière, Gallo-Francs, Germains et Italiens n'eussent pas été livrés en sacrifice à ce sphinx inexplicable, nommé Empire d'Occident.

Lothaire (1), à la mort de son père, réclama les droits du titre impérial. A ses yeux et conformément au partage de Louis-le-Débonnaire, ses frères étaient ses sujets, ses lieutenants et rien de plus. Ne pouvant les dominer, il résolut de les vaincre. Il passa les Alpes après avoir promis à tous ceux qui le reconnaîtraient, paix, bienfaits et bénéfices; à tous ceux qui lui refuseraient le serment et ne viendraient pas à sa rencontre, non seulement la disgrace, mais la mort. Il n'y eut point d'objection; la terreur dans ce premier moment prosterna tout à ses pieds. L'empereur marcha droit sur Louis-le-Germanique, réservant Charles-le-Chauve pour une seconde attaque.

Si Lothaire avait été simplement roi en Italie, comme ses frères en Germanie et en Aquitaine, la rivalité de deux princes n'aurait amené ni une alliance des rois ni une coalition des peuples; mais quoique les *guerres de principes* n'aient été formulées que de nos jours, elles sont plus vieilles qu'on

(1) Nithard. Hist. ap. Pertz. T. II, 649.

ne le pense. A ce défi de l'empire, la royauté se leva, s'unit étroitement et répondit par une sanglante victoire (1).

Ensuite, les deux rois s'avancèrent contre Lothaire qui, vaincu, humilié, ne connaissait plus de frein à sa vengeance. Dans un emportement tragique, qu'on croirait enfanté par les Euménides, il oublia tout, jusqu'à son baptême; reniant la gloire de Charlemagne, même celle de son père, qui n'était encore ternie qu'à moitié, Lothaire permit aux Germains de retourner à leurs faux dieux. Le clergé attaché jusque alors à l'empereur, ne vit plus en lui qu'un traître, un renégat. Rome elle-même, dont il avait embrassé la politique et qui avait constaté jusque-là sa partialité par la présence d'un légat, n'osa plus protester en sa faveur.

Après avoir prononcé à Strasbourg, à la tête de leurs armées, l'un en langue romane, l'autre en langue germanique, ces deux serments dont les philologues ont tant abusé de nos jours (2), les

(1) Journée de Fontanet ou de Fontenay.

(2) Il me semble que le texte de Nithard n'autorise nullement à croire que personne dans le camp de Charles n'entendait le german, ni le roman dans l'armée de Louis. Il ne s'agit que de la majorité. Quant aux deux rois, ils parlaient également et selon toute apparence, indifféremment, les deux idiômes. Il n'y avait là aucune querelle de nationalité; les Germains se prononcèrent tour à tour en faveur de Louis et de Lothaire. Pour prouver que les deux langues étaient familières aux deux camps, il suf-

rois Louis et Charles assemblèrent un concile à Aix-la-Chapelle, et demandèrent aux évêques la permission de partager en France les dépouilles de Lothaire. Ils flétrirent les débauches, les crimes de l'empereur, et lui reprochèrent sa révolte contre son père; souvenir qui, de leur part, devait lui sembler dur. Ils déclarèrent que ce n'était point d'une manière imméritée, mais par un jugement équitable du Tout-Puissant, que Lothaire avait perdu la bataille d'abord, et plus tard la couronne. En conséquence, les évêques décidèrent à l'unanimité que son royaume passerait à ses frères *qui valaient mieux que lui, afin d'être gouverné justement*. Cependant, ils ne leur donnèrent les états de Lothaire qu'après leur avoir fait promettre de régner selon la volonté de Dieu. Les rois le promirent. « Puisqu'il est « ainsi, dit le président du concile, nous vous « permettons, par l'autorité divine, de régner à « la place de votre frère, pour gouverner son « royaume. Nous vous y exhortons, nous vous le « commandons (1). » Douze arbitres furent choisis parmi les prélats pour procéder au partage.

Voilà certes un fier langage et de bizarres procé-

fit de rappeler la chanson teutonique faite en l'honneur de Louis-le-Bègue qui régnait non sur la partie germanique, mais sur la portion gallo-franque des états de Charlemagne. (D. Bouq. T. IX.)

(1) Nithard.

dés ; mais soyons justes, et n'oublions pas que l'initiative en pareil cas vint presque toujours de l'autorité séculière, rarement du clergé. L'année suivante, Lothaire se fit à son tour le suppliant des évêques, qui le rétablirent dans ses droits perdus en 846. Le besoin de les flatter et de les rattacher à la cause royale devint pour celle-ci un nouveau principe de mort. L'administration des *Missi Dominici* fut réservée à chaque prélat dans son diocèse (1) ; les comtes, agents supérieurs de l'autorité civile, s'en indignèrent ; ils rendirent des arrêts en leur propre nom, et peu à peu leurs jugements cessèrent d'être portés à la justice du roi (2). Par un singulier revirement de l'opinion, Charles-le-Chauve tint à Epernay dans la même année un concile dont il exclut tous les évêques. Les laïques se plurent à exagérer dans cette assemblée, les torts et les défauts des clercs ; sous prétexte de les corriger, ils en firent une satire sanglante (3).

Enfin, après des flots de sang versé, à travers des calamités de toute espèce, sous la menace des Bretons révoltés, sous le fer des Normands qui ravageaient la France mal défendue, les trois frères mirent un terme à leur longue querelle. Le réta-

(1) M. Pertz place ce capitulaire à l'année 853.
(2) Voir l'Art de vérifier les dates.
(3) Concil. Carol. II, in villa Sparnaco. Pertz. T. III, p. 388.

blissement de la royauté dans chacun des princes qui en était investi, devint la base de cette transaction. Le nom d'empire, le titre d'empereur, furent conservés ; mais, quoique destinés encore à troubler l'avenir, ils furent réduits dans le nouveau traité à une vaine décoration. Lothaire, sous cette forme spécieuse, n'exerça aucune suprématie sur ses frères et ne fut réellement roi que d'Italie, d'Austrasie et de Provence ; Charles, de la France et du nord de l'Espagne ; Louis, de la Germanie.

Ainsi, le traité de Verdun traça les trois grandes divisions qui, en y joignant la Péninsule et plus tard les îles Britanniques, constituèrent l'Europe jusqu'au traité de Westphalie. Cette œuvre durable ne put être fondée que sur les débris de l'empire de Charlemagne.

Telle avait été la première pensée de ce grand homme, lorsque pour la première fois il avait divisé ses états en trois grands royaumes, sans faire aucune mention de l'empire. L'extinction presque totale de sa famille, qui n'était plus représentée que par Louis et son petit-neveu Bernard, d'autres circonstances encore, indépendantes de sa volonté, le contraignirent de changer d'avis et de plan. Mais la première vue du génie nous éclaire mieux que ses tâtonnements involontaires ; l'une vient de Dieu, les autres des hommes.

Si le monde civilisé avait pu être renfermé dès

lors dans ses limites et dans ses divisions naturelles conformément au cours des fleuves, à l'enchaînement des montagnes, à la sûreté des ports de mer; si les premiers Carlovingiens avaient tracé et maintenu au centre de l'Europe trois ou quatre grandes divisions territoriales, gouvernées par des dynasties consanguines, mais indépendantes et séparées; sans doute un tel établissement aurait été modifié, bouleversé même plus d'une fois au gré des révolutions; mais leur choc n'aurait point brisé sa solide charpente, puisqu'elle a résisté à la féodalité même. Aujourd'hui, comme dans le traité de Verdun, on retrouve encore ces trois grandes divisions primordiales et nécessaires de notre vieille Europe : France, Italie, Allemagne.

Semblable, en ce seul point, à son illustre ancêtre, Charles II, dit le Chauve, naquit roi Franc et devint empereur d'Occident.

Comme roi, voici ce que Charles-le-Chauve écrivait au pape Adrien II (1) : « Vous nous forcez

(1) « Cogitis nos indecentibus potestati regiæ litteris vestris inhonoratum, inconvenientibus Episcopali modestiæ vestræ mandatis gravatum, contumeliis, et opprobriis dehonestatum, aliter quàm vellemus mente pacifica vobis rescribere; ut laudem animadvertatis, quamquam perturbationibus humanis obnoxium, in imagine tamen Dei ambulantem esse nos hominem, habere sensum paterna et avita successione, Dei gratia, regio nomine ac culmine sublimatum. . . . .
. . . . quia reges Francorum ex regio genere nati, non Episcoporum vicedomini, sed terræ domini hactenus fuimus

enfin à ne pas vous répondre avec un esprit pacifique, comme nous l'aurions désiré, tant est grande la licence de vos lettres qui, en insultant à la puissance royale, conviennent bien peu à la modestie de l'épiscopat. Sachez que, malgré nos traverses, nous n'en sommes pas moins par la grace de Dieu et par la succession paternelle, décoré du nom de roi, ce comble de la plus sublime grandeur. Nous autres, rois des Francs, nés de race royale, avons toujours passé pour être les maîtres de la terre et non les vicaires des évêques. » Ainsi parlait Charles I[er], roi. Veut-on savoir comment le pape Jean VIII parle de ce même roi devenu empereur d'Occident. Le pontife rappelle qu'il était petit-fils de l'autre Charles qui avait reculé par ses victoires les bornes de la république et l'avait édifiée, ornée par sa sagesse; puis il s'exprime ainsi : « Avec le

computati » Caroli Calvi Regis nomine ad Hadrianum Papam, apud Hincmar. Remens. Le prédécesseur d'Adrien II, Nicolas I[er], fut le premier qui s'éleva contre les couronnes, et qui joua un rôle vraiment indépendant. Il saisit une circonstance très heureuse, dont ses successeurs tirèrent un grand parti : le divorce de Lothaire II. Là, commence cette série d'interdits qui fut si utile aux papes pendant plusieurs siècles. L'appui qu'ils prêtaient aux mariages contre les unions illicites, fut longtemps très populaire et servit à l'extension de leur pouvoir. Comme la suprématie des papes commence à Nicolas I[er], il n'est pas inutile de remarquer qu'en gagnant définitivement l'Occident, ce pape et ses successeurs immédiats perdirent l'Orient. A leurs règnes appartiennent le patriarchat de Photius, la mission de Cyrille et Méthode, etc. (Voir plus loin L. X. Sect. II, du présent ouvrage.)

consentement de nos frères coévêques, des autres ministres de la sainte Eglise romaine, de l'amplissime sénat et de tout le peuple portant la toge, nous avons, conformément à la coutume antique, approuvé à bon escient ledit Charles, élu à l'empire romain et décoré du nom d'Auguste, et l'avons oint d'huile à l'extérieur. Qu'on ne s'imagine pas que cet Auguste élu à perpétuité se soit porté à ce faîte comme un méchant ou un importun, par la fraude ou par un manège ambitieux. Non! il ne s'est point emparé présomptueusement de la dignité impériale, il l'a acceptée, il a été souhaité, appelé par Dieu et par nous (1). »

Après avoir rapporté ces paroles du pape Jean VIII, Baronius ajoute : « Tu comprends, lecteur, ce que devient par cet exemple l'opinion des novateurs audacieux qui refusent aux pontifes ro-

(1) « *Elegimus merito et approbavimus* uno cum assensu et voto omnium fratrum et coepiscoporum nostrorum, atque aliorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ministrorum, amplique Senatus, totiusque Romani populi gentisque togatæ et secundum priscam consuetudinem, solemniter ad Imperii Romani sceptra proveximus, et Augusti nomine decoravimus, ungentes eum oleo extrinsecus, nepotem videlicet illius Karoli qui Remp. præliis auxit, victoriis dilatavit, sapientia decoravit. . . . . . . Deinde non hic perpetuus Augustus ad tanta fastigia se velut improbus intulit, non tamquam importunus, fraude aliqua vel prava machinatione, aut inhianti ambitione ad Imperialem apicem aspiravit. Absit. Neque enim sibi honorem præsumptuose assumpsit, ut Imperator fieret; sed tamquam desideratus et optatus, postulatus a nobis, et a Deo vocatus. » Joan. P. VIII. Ad. Concil. Ticin. In Baron. Ann. Eccl. an. 876.

mains l'autorité et la puissance de créer des empereurs, et qui veulent réduire le pape comme un simple patriarche de Constantinople à la cérémonie de l'onction et du couronnement......... On le voit clairement par ces paroles de Jean VIII, c'est le pape qui confère l'empire à son gré, car s'il s'agissait d'hérédité, ce n'est point Charles, c'est Louis, son frère aîné, qui aurait été empereur. Qu'ils cessent donc, ces réfractaires, d'insulter à une vérité patente (1). »

S'il faut, à notre tour, prendre à partie le lecteur comme l'a fait Baronius, nous l'engagerons à méditer ces deux textes. Ils parlent plus haut que toutes les dissertations. Evidemment le *sacre* avait changé la face politique de la chrétienté.

(1) « Habes, lector, ex factis ipsis expressante quam tantoperè impugnare conati sunt novatores Romani Pontificis auctoritatem et potestatem in creandis Imperatoribus, ut non nudum exhibeant ministerium in ipsis ungendis et coronandis, sicut facere solent Patriarchæ Constantinopolitani in coronatione Orientalium imperatorum. . . . . . . Sic enim arbitrio Papæ est collatum Imperium. Si res vero jure successionis agenda fuisset, non Carolus, sed Ludovicus ejus frater major natu erat præferendus . . . . quæ si Novatores refractarii cognovissent, haud fortasse procaciter adeo adversus veritatem patentem omnibus, declaratam exemplis adeo manifestis insultassent. » Baron. Loco cit.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE IX.

872 — 950.

I.

PREMIER EXEMPLE D'UN GRAND VASSAL DEVENU ROI. — BOZON DE PROVENCE. — L'ITALIE AUX NEUVIÈME ET DIXIÈME SIÈCLES.

Investie d'une autorité empruntée, incertaine de son droit, la royauté n'en connaissait plus ni la source ni les limites. Ayant cessé d'être elle-même une qualité essentielle et préexistante à tout ordre politique, n'étant plus un caractère, mais une

dignité, ne vivant enfin qu'en vertu de l'onction, du serment, elle se vit généralement comprise dans les bornes où elle s'était renfermée. Pour ses vassaux, pour ses sujets, elle devint une conséquence du sacre. Il en résulta naturellement qu'un refus du serment suffit pour légitimer la résistance, et pour accoutumer les esprits à ne plus reconnaître dans l'autorité royale que la délégation d'un pouvoir supérieur. Sous quelque nom que cette autorité s'exerçât désormais, que l'homme qui en était revêtu s'appelât roi ou empereur, elle ne fut plus admise qu'élective ou octroyée. Le sacre avait fait plus que la féodalité elle-même. Une double déchéance frappa la royauté; l'une sociale et politique l'atteignit dans son pouvoir; l'autre religieuse et symbolique la transforma dans son essence. Cette dernière considération est seule de notre sujet. Nous ne raconterons pas la féodalité tant racontée; nous ne rappellerons ni l'édit de Piste qui ordonne la démolition des châteaux devenus des repaires de brigands, ni le capitulaire de Quiersy qui légitime l'hérédité des fiefs (1). Vaines prescriptions qui ne détruisirent ni n'établirent rien. A leur apparition, la France se couvrit de châteaux. Les seigneuries indépendantes s'élevèrent

(1) Pertz. T. III, p. 537.

à côté de la couronne avilie. Ce que les gouvernants prirent, avec douleur, pour le commencement d'une ère nouvelle, ne fut que la constatation d'un fait accompli (1).

Après la mort de Charles-le-Chauve, le fief se fit héréditaire, et la royauté devint élective. Le règne de Louis-le-Bègue opéra la transition de l'hérédité à l'élection : il participe des deux régimes. Comme fils de Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue fut reconnu ; son droit fut incontesté, mais cette reconnaissance n'en fut pas moins conditionnelle. Louis ne monta sur le trône qu'après avoir juré l'accomplissement du capitulaire de Quiersy. Sacré par Hincmar, archevêque de Reims, Louis se déclara « roi constitué par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple (2). » Quant à ses fils, Louis et Carloman, ils furent positivement élus. La condition douteuse de leur mère servit de prétexte à cette révolution aussi grande que peu remarquée. Elle fut hâtée par un fait sans exemple depuis Pépin. Un homme étranger au sang royal devint roi. Il ne s'agit pas de Noménoé ou Néomène, reconnu roi de Bretagne par Charles-le-Chauve, qui révoqua son décret lorsqu'un neveu

(1) Cours de M. Guizot. C'est un traité complet et définitif sur cette partie de l'Histoire nationale.

(2) « Ego Hludovicus, misericordia Domini Dei nostri et electione populi rex constitutus. » — Pertz, T. III, p. 543.

de ce Noménoé voulut lui succéder. Tantôt libres, tantôt tributaires des Francs, les Bretons n'appartenaient pas encore au droit public, en admettant qu'un tel mot soit admissible à une telle époque. Un roi des Francs reconnaissait un roi de Bretagne, comme on donne aujourd'hui le titre royal par courtoisie et sans conséquence à un Rundjet-Sing ou à tel autre Maharadja de l'Inde. D'ailleurs les historiens Bretons font descendre Noménoé des anciens rois du pays ; ce qui déplacerait la question. Le personnage bien plus éminent, en qui s'accomplit ce changement inouï depuis l'avènement des Carolinges, le roi nouveau fut Bozon le Provençal.

Parmi les grands feudataires qui de gouverneurs de villes et de provinces en étaient devenus les maîtres, Bozon, duc de Provence et de Lombardie, tenait, sans contestation, la première place. Charles-le-Chauve avait épousé sa sœur Richilde. Favori des papes, des dames et des rois, jeune, riche, puissant et sans scrupules, Bozon vit alors sa fortune portée au plus haut point. Richilde aimait son frère avec passion, et Charles n'avait rien à refuser à la belle impératrice. Une autre princesse, la plus brillante héritière de France et de Germanie, Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, contribua également à la grandeur de Bozon et succéda à sa première femme, immolée, dit-on, à cette alliance.

Objet de prédilections si générales et si vives, il parvint à des honneurs inusités. Non seulement Charles-le-Chauve l'institua duc, mais il le fit couronner en cette qualité. La solennité du sacre et du couronnement était réservée à la royauté et à l'empire, la puissance ducale n'avait été jusque alors qu'une délégation et un emploi. Par une faute incalculable, Charles en fit un caractère.

De tels bienfaits devaient porter leur fruit. A peine rentré en Italie, Charles-le-Chauve se vit forcé d'en repartir en toute hâte. Carloman, roi de Bavière, s'avançait pour lui disputer le passage. Charles attendit quelque temps le secours des ducs qu'il avait laissés à la tête de ses troupes en Italie, mais ils n'arrivèrent que pour le poursuivre; Bozon était à leur tête. L'empereur, fuyant à marches forcées, repassa les Alpes, y gagna une maladie mortelle et rendit le dernier soupir dans une cabane, au pied du Mont-Cenis. La perfide Richilde retint la couronne, le sceptre et le sceau royal, sans doute pour les transmettre à son frère; mais elle fut contrainte d'abandonner ces insignes à Louis-le-Bègue, fils et héritier de son époux. Cependant le pape Jean VIII était venu en France pour apaiser des haines et des rivalités que sa présence finit par rendre irréconciliables. Il tint un concile à Troyes. La légitimité et le sort des fils de Louis-le-Bègue y furent mis en délibération. Bozon commença par leur prêter un

appui loyal, il fit couronner Louis ; mais sa femme Hermengarde le poussa dans une voie contraire. Fille et fiancée d'empereurs, elle voulait être reine. Le pape, les évêques, secondèrent son dessein; Bozon fut le premier des grands vassaux élu et proclamé roi.

Cette révolution s'accomplit à Mantaille, dans le Dauphiné, entre Vienne et Valence; elle fut entièrement épiscopale (1). Les évêques du midi des Gaules, réunis au nombre de vingt-cinq, après avoir traité des affaires ecclésiastiques, se sentirent animés de l'esprit des pères de Tolède, mal étouffé sur la terre gothique par l'invasion musulmane et par l'anathème romain. « Pleins d'une sainte sollicitude et d'une affection sacerdotale (2), » ils proposèrent l'élection d'un roi qui pût défendre l'Eglise et le pays plongés dans la désolation. Ce roi ne pouvait être que Bozon, si célèbre non seulement dans les Gaules, mais en Italie, « le fils adoptif du seigneur apostolique Jean de Rome » (3). Lui seul pouvait délivrer l'Eglise de ses ennemis extérieurs. La proposition fut unanimement accueillie. Le concile choisit une députation, pour prier le duc de

(1) Quant à l'allégation de Réginon, que Charles-le-Chauve avait nommé Bozon roi de Provence, je n'y crois pas plus que le Père Daniel; ce faux bruit fut probablement répandu par Richilde pour faciliter l'élection de son frère.

(2) « Sacerdotalis affectus. » Bozonis R. Electio; apud Pertz. T. III, 547.

(3) « Domnus Apostolicus Joannes Romensis. » Loco citato.

Provence d'accepter la couronne et le titre de roi.

Ici les pères de Mantaille donnèrent un second exemple d'une capitulation royale; ils demandèrent à Bozon comment il comptait gouverner le royaume; s'il voulait pratiquer les vertus d'un bon roi, surtout s'il était bien résolu à se faire l'ami, le champion et le défenseur de l'Eglise; enfin, s'il justifierait le choix du concile et ne l'exposerait pas au blâme public (1). Bozon répondit avec une humilité profonde : il se déclara l'élu et l'instrument des évêques; il n'hésita pas à accepter la couronne, mais par obéissance (2). Son royaume comprenait la Franche-Comté, le Dauphiné, la Tarentaise, la Savoie, la Suisse romane, une partie du Languedoc, toute la Provence. Le Rhin, le Rhône, les Alpes et la mer bornaient ce nouvel état.

Après l'avènement de Bozon en Provence, l'élection d'Eudes en France ne fut plus qu'un acte ordinaire. Des rois nouveaux s'élevèrent de toutes parts. Ce fut la conséquence d'un mouvement général et non d'un antagonisme de race, comme on l'a dit de nos jours. Certes, la famille qui seule repoussa les Normands, et dont le premier titre, comme le plus récent, est d'avoir sauvé la France, cette famille glorieuse mérite d'être appelée une race toute patriotique, toute française ; mais la

(1) « Synodi ad Boz. Legatio. » Pertz. T. III, p. 540.

(2) « Boz. Resp. » Eod. loco.

révolution millénaire qui l'éleva au trône ne fut point l'effet d'une réaction nationale contre les Carlovingiens. Si la distinction de Francs austrasiens et neustriens a jamais été populaire, du moins était-elle alors bien oubliée ; c'est au point qu'un historien, contemporain de Hugues Capet, Richer (1), le chroniqueur le plus complet, le plus satisfaisant de cette époque, ne se sert jamais de ces dénominations surannées. Faute de termes intelligibles, il a recours aux antiques appellations de Belges et de Celtes, telles qu'on les trouve dans les Commentaires de Jules César. Il y a plus ; ce même Richer donne pour ancêtres à Robert-le-Fort, le Saxon Witikind ; origine bien autrement germanique que celle de Charlemagne, et qui ajoute une grande autorité à l'opinion déjà ancienne qui fait descendre nos rois du grand Witikind lui-même. Raoul Glaber, autre chroniqueur de cette époque, avoue à cet égard son ignorance, et un troisième annaliste, Helgaud, fait dire assez vaguement au roi Robert, fils de Hugues Capet, que sa maison est originaire d'Ausonie (2). On voit

(1) L'importante chronique de Richer a été publiée pour la première fois par M. Pertz. Voir *Mon. Germ*. T. V, p. 561. — Richerii Historiarum Lib. IV.

(2) « Anno itaque incarnationis dominicæ 888 (16 Kal.) Mart « quinta feria, communi decreto, Odonem virum militarem ac « strenuum in basilica sancti. . . . . regem creant. Hic patrem « habuit ex equestri ordine Rotbertum ; avum vero paternum, « Witichinum advenam Germanum. » — Rich. 1, 5. apud Pertz.

par ces exemples combien une telle question préoccupait peu les esprits et combien la sympathie ou l'antipathie des races était loin d'être le mobile des révolutions dynastiques au dixième siècle. Le Carlovingien Charles-le-Simple et le Capétien Eudes prêtèrent également hommage au roi de Germanie.

Eudes ne fut donc pas élu comme le plus Gallo-Franc, mais comme le plus brave; il battait les Normands, et les autres en avaient peur. C'est là tout le mystère.

La royauté, évidemment élective pour les rois nouveaux, le devint également pour les rois Carlovingiens restaurés. A cet égard, le mouvement des idées est bien sensible dans la chronique nouvellement découverte de Richer. D'abord la dépossession des descendants de Charlemagne étonne et indigne; c'est un attentat au droit. Leurs adversaires sont des tyrans. Puis l'idée de l'élection devient plus familière; il n'est plus question de tyrans ni de victimes; ce ne sont que des compétiteurs. Enfin, par une conséquence logique de l'établissement du régime électif, un roi, un empereur, un Carolinge, (Charles-le-Gros) est déposé dans une diète, en Germanie.

T. V, p. 570. Conrad Unrspergensis, apud D. Bouquet. T. X. « Cujus genus idcircò adnotare distulimus quia valdè inantè reperitur obscurum. » Rodolph. Glab. 1, 2; apud Duchesne. T. IV, p. 4. — « Progenies. . . . . ex Ausoniæ partibus. » Helg. Flor. apud Duchesne. T. IV, p. 63.

II

ROME FÉODALE.

L'Italie prit sa part de l'anarchie royale. Deux de ses grands vassaux l'emportaient alors sur tous les autres en pouvoir et en richesses : Bérenger, duc de Frioul, et Guy ou Guido, duc de Spolète. Des troubles intérieurs ne permettaient point alors la même influence au duc de Bénévent. Exposé sans

cesse aux invasions partielles, mais incessantes, des Sarrazins, ce haut feudataire ne pouvait se mêler au mouvement général. Le champ resta libre aux ducs de Spolète et de Frioul.

L'extraction de Guido est inconnue, elle est encore un sujet de controverse. Carlovingien, selon les uns, mais sans probabilité et sans preuve; Germain selon d'autres, il fut peut-être de famille lombarde, et, comme Bérenger, Lombard de race, mais issu de Charlemagne par les femmes. Bérenger descendait d'Alboin; une fille de Louis-le-Débonnaire était sa mère. Egaux en droit, en pouvoir et vraisemblablement en naissance, ces ducs pouvaient selon l'occasion recommander leur origine nationale aux suffrages de l'Italie, ou faire briller leur descendance carlovingienne aux yeux des vassaux de l'empire. Instrument double, arme à deux tranchants dont ils se servirent alors avec plus d'art et de succès dans leur intérêt personnel, que d'utilité réelle pour les populations assujetties. Selon qu'il leur fallait présenter à l'Italie l'illusion d'un gouvernement national, ou donner pour prétexte aux invasions le rétablissement de l'empire d'Occident; selon qu'ils avaient besoin de l'alliance germanique ou de la sympathie indigène, ils se disaient tour à tour Francs ou Italiens, petits-fils d'Alboin ou de Charlemagne. De là, les ténèbres généalogiques qui pèsent sur les annales de cet âge de fer.

Bérenger ne fut pas longtemps possesseur de la couronne (1). Dès lors s'ouvrit pour lui cette série de vicissitudes qu'il supporta pendant vingt-deux ans, avec un courage héroïque, une patience intelligente, une imperturbable foi dans l'avenir, enfin avec une trempe d'esprit à la fois solide et fine qui, dans des temps moins malheureux, surtout moins obscurs, aurait donné à son nom tout l'éclat dont il est privé. Guido, duc de Spolète, n'avait pu supporter l'élévation de ses frères d'armes. Bozon en Bourgogne, Eudes et Raoul chez les Français, Bérenger dans l'Italie supérieure, avaient irrité son orgueil. Les chroniqueurs, les poètes du temps, lui prêtent une ardeur chevaleresque et une férocité épique. C'est l'Ajax du dixième siècle. « Gonflé d'envie, inondé d'une bile ardente, il secoue la tête d'un air terrible, *à la façon royale*, et jette au ciel des regards menaçants (2) ». Il convoite à la fois l'Italie et la France, mais c'est par la France qu'il veut commencer. Du vivant de Charles-le-Gros, Guido et Bérenger s'étaient fait la promesse de se partager la France et l'Italie. Dans ce premier moment, ils ne songèrent qu'à renouveler leurs serments en procédant à un partage. Bérenger garda les pays

(1) « Carmen Panegyricum de laudibus Berengari Augusti. » Apud Muratori Script. Rer. Ital. T. II, p. 388.

(2) Carm. Panegyr.

lombards, Guido la France, sauf à la conquérir. Il y entra par la Lorraine, incroyable circuit ! Appelé par un parti, qu'il croyait la nation, il se fit, dit-on, couronner à Langres. Fut-il couronné roi ou empereur d'Occident? rien de moins clair. Selon Liutprand, Guido, par cette onction, obtint la couronne de la *France romaine*, c'est à dire de la France non germanique. A Metz, l'évêque lui refusa l'entrée de la ville; le nouveau roi lui semblait indigne du trône, parce qu'il n'avait accepté qu'une faible partie des viandes préparées pour sa bienvenue. « Nous n'obéirons pas, dit cet évêque, « à un homme qui se contente de dix drachmes de « provision (1). » Des anecdotes de ce genre peignent le temps, mais ne jettent aucune lumière sur cette expédition des Italiens en France. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guido, repoussé de nos frontières, se rejeta sur l'Italie, et en reprit la route à marches forcées. Le contrecoup frappa Bérenger au moment où il détournait un péril non moins imminent. Il venait d'éloigner, par la négociation et peut-être par un hommage, Arnoul, roi de Germanie, fils naturel du Carlovingien Carloman. Tous deux s'étaient avancés jusqu'à Trente pour con-

(1) « Romanam quam dicunt Franciam. . . . . Quod episcopus audiens : Non decet, inquit, talem super nos regnare regem, qui X dragmis vile cibi obsonium præparat. » Liudprandi Antopodosis I. 14 – 16 in Pertz. Mon. Germ. V. p. 280. *Annales Wedastini*, 27.

clure la paix; mais, au moment où le Teuton se retirait, le Spolétin tombait du haut des montagnes, suivi de guerriers trop peu nombreux pour forcer l'entrée de la France, suffisants pour d'autres conquêtes. Bérenger fuit; il rentre dans ses états. Atteint par son rival à Brescia, il essuie une défaite complète à l'issue d'une sanglante bataille. Jour funeste pour l'Italie supérieure; car le duc de Frioul, en moins d'un an, l'avait rendue au calme, au travail et à la paix. Bérenger s'enferma dans Vérone. Dès lors, tout changea en Italie. Pour la première fois, deux chefs nationaux se disputèrent la couronne lombarde. Vainqueur de Bérenger, Guido la reçut à Pavie des mains d'un concile rassemblé à la hâte. Lorsqu'on voit des évêques servir ainsi d'instrument à l'élévation d'un chef de parti, il est difficile, dans le cours ordinaire de nos idées, de ne pas attribuer de pareilles entreprises à l'ambition, à la cupidité, à l'intrigue; mais quoique le fond des passions humaines soit inaltérable, et qu'à cet égard tous les siècles aient le même visage, on se tromperait beaucoup si dans ces temps éloignés on ne voyait jamais que menées personnelles et intérêts particuliers. Qu'on lise les capitulaires de l'élection de Guido à Pavie. On sera pénétré des gémissements des évêques sur le malheureux état de l'Italie qui, après tant de guerres impies et d'horribles massacres, demande enfin un défen-

seur. « Humbles évêques rassemblés pour donner ce bienfaiteur à la patrie, nous espérons le trouver dans le noble Guido; il mettra un terme à des calamités que la langue ne peut exprimer, que la plume ne saurait dépeindre. » Il y a là un accent de vérité impossible à méconnaître. L'ambition, l'intrigue, ne parlent pas ainsi; c'est la détresse publique, c'est le patriotisme éperdu, c'est la douleur parvenue à son dernier période et qui saisit encore avec transport un reste d'espérance. Nous le répétons; sans rien faire perdre aux passions basses et aux intérêts cupides de leurs imprescriptibles droits, il faut aussi, pour être justes, avoir présente à l'esprit la situation qui arrache de si lamentables, de si lugubres plaintes (1), et, lorsqu'on voit l'Ita-

(1) « Post bella horribilia cladesque nefandissimas, quæ meritis facinorum nostrorum acciderunt huic provinciæ, disponente jura regni hujus cum tranquillitate, sopitis hostibus suis, insigni rege et seniore nostro Widone, in aula Ticinensi nos humiles episcopos ex diversis partibus Papiæ convenientibus, pro ecclesiarum nostrarum ereptione et omnis christianitatis salvatione, quæ pene jam ad interitum desolationis inclinata erat, annuente nobis eodem principe in uno congregati sumus collegio, ea videlicet ratione, ut his per quos homicidia, sacrilegia, rapinæ, et cetera facinora perpetrata erant, dignam pœnitentiam salutem, subtractis eis a male cepto negotio, per veram confessionem Deo adjuvante imponeremus; ac ne ulterius tantum nefas excrescere aut vires sumere valeret, pastorali provisione et auxilio regio compescendum decrevimus. » Widon. *Electionis Capitula.* » Pertz. T. III, p. 554. « Post obitum recordandæ memoriæ domni Karoli, gloriosi imperatoris et senioris nostri, quot quantaque pericula huic Italico regno usque in præsens tempus supervenerint, nec lingua potest evolvere, nec calamus explicare. » *Electionis Decretum.* Pertz, ibid., p. 555.

lie passer de Guido à Arnoul, d'Arnoul à Bérenger, de Bérenger à Louis, qu'on se rappelle le malade du psalmiste qui se retourne sans cesse sur sa couche brûlante et ne trouve aucun repos.

Elu roi, Guido voulut être empereur. Jean VIII, le pape aux couronnements faciles, avait reçu la mort par suite d'une de ces révolutions si fréquentes dans Rome féodale. Avide de ses trésors, jaloux sans doute de quelque branche plus favorisée, un de ses parents l'avait assommé à coups de marteau. Etienne V était son successeur. Ce fut à lui que s'adressa le duc de Spolète. Il marcha droit sur Rome, se fit couronner par le pape et prit pour légende ces mots : *Renovator imperii Francorum* (1). C'était annoncer qu'il voulait à la fois continuer la dynastie carlovingienne et repousser la branche germanique représentée par le bâtard Arnoul ; c'était opposer à l'influence de l'Allemagne une monarchie fondée sur la nationalité italienne et sur le droit franc ; en un mot, créer un parti opposé au parti allemand. Un tel drapeau devait être sympathique, il devait réunir beaucoup de partisans et de défenseurs ; aussi l'élection de Guido paraît-elle s'être accomplie sans obstacle. Un trône national fut élevé en Italie, aux acclamations publiques.

(1) Muratori. Ann. It.

Guido n'était qu'un vaillant et grossier feudataire, aveugle exécuteur des volontés de sa femme, l'habile Agiltrude; mais auprès de lui croissait pour l'avenir, Landbert, son fils, jeune guerrier doué d'une beauté mâle et d'une grace sévère. Guido l'associa au pouvoir suprême et le fit couronner empereur. Il y eut alors deux empereurs d'Occident. Ce n'était plus la main docile d'Etienne V qui avait posé la couronne sur le front du monarque adolescent; la politique romaine avait changé de face: la création d'un parti impérial italien avait réveillé la faction impériale germanique. Les deux opinions se trouvèrent en présence dans le conclave qui suivit la mort d'Etienne V. Elles furent assez fortes l'une et l'autre pour en prolonger la durée. Le clergé et le peuple étaient divisés; l'aristocratie portait le diacre Sergius; le parti populaire, Formose, évêque de Porto, homme profond dans les lettres sacrées, habile dans les affaires humaines, mais ennemi mortel du parti aristocratique. Sous Jean VIII, dans sa jeunesse, il avait été proscrit et excommunié par ce parti implacable. Envoyé légat en Bulgarie, Formose y avait déployé un grand zèle d'apôtre. Cette mission l'avait mis en rapport avec les princes allemands; il fut acquis dès lors à leur influence. Il pensa, avec raison, que des maîtres éloignés et d'origine étrangère étaient les moins menaçants. Un duc de Spolète ou

de Frioul, de petits princes indigènes, revêtus d'un titre spécieux, lui semblèrent plus à craindre pour la liberté de l'Italie. Au milieu de l'horrible décadence morale de son temps, Formose paraît avoir conçu le projet bien prématuré d'une réforme. Il avait cherché à ranimer la vie monastique. Partout où elle n'avait pas encore absolument disparu sous les hommes d'armes, il en recherchait les débris, et sa vaste correspondance avec les abbés et les évêques atteste une sollicitude qui ne fait pas moins d'honneur à son esprit qu'à sa conscience. Toutefois, une dissimulation profonde couvrit ses desseins; pour en assurer l'exécution, il s'était lié en apparence au parti italien. Formose avait couronné Landbert. Il affectait pour ce jeune empereur une tendresse paternelle; il l'appelait son enfant chéri et l'assurait de son inviolable amitié. Mais tandis qu'il prodiguait en public et dans ses correspondances épiscopales des protestations mensongères au fils de Guido (1), il adressait en Germanie de mystérieux messages; il pressait le bâtard Arnoul de venir prendre la couronne impériale. Bérenger appelait aussi le Germain. Formose correspondait probablement aussi avec Bérenger; il l'engagea à ouvrir aux Allemands les défilés des Alpes. Ce fut une

(1) Flodoard. Hist. Remensis Eccles. IV, 2.

grande faute de part et d'autre; mais tous deux couraient au plus pressé; ils laissaient à l'avenir le soin d'écarter Arnoul et voulaient avant tout, opposer une diversion puissante à la maison de Spolète. L'empêcher de former une dynastie impériale en Italie était alors sa seule passion, le but unique du pape et du roi.

Après avoir envoyé comme pour reconnaître l'Italie, son fils Zventebold ou Sennibalde, Arnoul y parut lui-même. Cette brusque attaque répandit la terreur. Guido s'enfuit et se cacha. Bérenger ne tarda pas à s'apercevoir de son imprudence. Arnoul prenait villes et châteaux pour son propre compte; l'Italien avait beau dire au Germain: « Roi vénérable, ton courage s'est assez signalé, il « n'est pas nécessaire de conduire plus loin la vail« lante race rhénane (2). » Arnoul ne l'écoutait pas, il pendait, décapitait à tort et à travers, et, chemin faisant, s'emparait de l'Italie. Il marchait droit sur Rome, où l'attendait Formose, mais les maladies de ses troupes le ramenèrent en Allemagne. Cette retraite mit le pape dans une situation critique; ses intelligences avec les Allemands avaient dû percer. Landbert était devenu seul empereur par la mort de Guido son père. Arnoul parti, Landbert redevint maître de Rome. Nul pouvoir n'opposait d'obstacle à la haine des

(2) Carm. Panegyr.

ennemis de Formose. Il ne fut point mis à mort, mais maltraité violemment gardé et prisonnier dans le château Saint-Ange (1).

Le péril était imminent, le parti de Formose redoubla d'instances auprès du roi de Germanie. De déplorables infirmités, une sorte de mal caduc à la suite d'affections cérébrales périodiquement renouvelées, de noirs pressentiments surtout, éloignaient Arnoul d'une telle expédition. Déjà du sommet des Alpes le Germain avait aperçu sa tombe. Vaincu par les prières des évêques de Milan et de Rome, il céda pourtant et crut avoir facilement raison d'un empereur enfant, moins soldat que chasseur, peu aimé d'ailleurs d'une troupe de grands feudataires, dont l'orgueil pliait difficilement sous un chef leur égal, décoré d'une pourpre de rencontre. Les calculs d'Arnoul étaient justes, mais il trouva un obstacle imprévu. Agiltrude l'attendait à Rome. Veuve de Guido, mère de Landbert, elle s'était mise à la tête d'une force armée considérable et présidait elle-même à la défense de la ville. Arnoul s'arrêta devant cette femme. Il eut quelque peine à reprendre ses esprits; il ne fallut rien moins que les railleries des Romains pour lui rendre le courage. Ses Allemands s'étaient irrités des bons mots italiens. Arnoul partagea leur colère et donna le signal de l'assaut. Ils ne l'aidèrent pas

(1) Liutp. Ant. 28 - 29. Pertz V, p. 282, 283.

à s'emparer de la cité Léonine, clef de Rome; malgré la résistance de l'impératrice, et probablement par les secrètes intrigues de Formose, la ville capitula et se rendit. Le pape délivré se hâta de couronner l'empereur de son choix. Le sénat et le clergé, croix et bannières en tête, allèrent au devant d'Arnoul jusqu'à Ponte-Molle; de là, le clergé le conduisit, en chantant des hymnes et des cantiques, jusqu'au Vatican. Formose l'attendait sur les marches de Saint-Pierre. Il l'accueillit avec tendresse. Arnoul, couronné empereur, donna des ordres pour le gouvernement de la ville et pour la sûreté du pontife, fit assembler le peuple romain à Saint-Paul, et y reçut le serment de fidélité selon l'ancienne coutume; puis il fit trancher la tête à deux des principaux sénateurs du parti de Landbert; il en exila d'autres au fond de la Provence. Pendant qu'Arnoul entrait par une des portes, Agiltrude était sortie secrètement par le côté opposé et s'était retirée dans la forteresse de Termo (1). Arnoul essaya de l'y surprendre et de l'en chasser. La perte d'Agiltrude était imminente; tant de courage allait céder à la fortune, lorsque Arnoul, en proie à un vertige subit, abandonna la victoire, la couronne, l'Italie, s'enfuit d'un trait jusqu'en Bavière, et y tomba mort. L'Allemagne indignée, l'Italie joyeuse, attribuèrent d'une com-

(1) Campi, Istor. di Piacent. T. I. Append.

mune voix cet accident aux philtres et aux enchantements d'Agiltrude (1); les plus sages racontèrent qu'un serviteur gagné par son or avait donné à l'empereur un breuvage narcotique. La paralysie ou l'apoplexie, qu'une vie constamment active prévenait souvent, n'étaient pas alors des évènements journaliers.

Ce départ précipité, ou plutôt cette fuite, après une résidence de quinze jours dans Rome conquise, les cruautés qui avaient souillé cette conquête, la grossièreté brutale de ses troupes, la diversité du génie des deux peuples, qui n'avaient plus pour lien commun le souvenir de Charlemagne, trop mal reproduit par un bâtard sans mérite; enfin toutes ces contradictions, toutes ces phases de violence et de faiblesse portèrent une atteinte mortelle non seulement au triste Arnoul, mais au parti impérial germanique. C'est ici l'époque où les diverses nationalités se dessinèrent nettement. Il y eut une Allemagne avec Arnoul, une France avec Eudes et Hugues-le-Grand, une Italie avec Guido, Landbert et Béranger.

Les forces du parti impérial italien s'étaient relevées. Landbert, aidé par sa vaillante mère, reprit l'autorité suprême dans toute l'Italie et principalement dans Rome. Bérenger, froissé des deux parts, plus accablé d'une amitié onéreuse que d'une

(1) Liutp. Ant. Pertz. V, p. 2.

rivalité hostile, attendait les évènements, à l'abri des tours de Vérone. Vaincu, abaissé, succombant au chagrin et peut-être à des violences matérielles aggravées par de douloureuses attaques de goutte et par les infirmités de la vieillesse, Formose mourut après un pontificat orageux qui en d'autres temps aurait paru très politique. Sa mort donna le signal d'une réaction furieuse. Un clerc du parti de Landbert fut élevé à la papauté, sous le nom d'Étienne VI; c'était un homme vindicatif et féroce; sa haine avait été son titre. Il convoqua un concile sacrilège auquel il appela tous les évêques de la chrétienté; l'absence ne fut point permise, il fallait s'y rendre sous peine d'excommunication; nulle excuse n'était agréée, et les délais, inspirés par la paresse ou la prudence, étaient imputés à crime (1). Le concile assemblé, Formose y fut cité. Il y comparut. Arraché du cercueil, revêtu des insignes du sacerdoce, il se redressa encore devant Rome étonnée. La tiare ceignit le crâne dépouillé du cadavre pontifical. Au centre de la salle s'élevaient deux chaires pareilles : l'une pour le pape mort, l'autre pour le pape vivant. Le vivant interrogea le mort. Jetant des yeux enflammés sur ces orbites sans regard et ces lèvres sans souffle, à la funèbre lueur des cierges, Étienne jugea Formose : les questions se pressèrent dans sa

(1) Annal. Fuld.

bouche écumante. « Pourquoi as-tu violé les canons « de l'Eglise en changeant de siège? Pourquoi as-tu « quitté ton évêché de Porto? Pourquoi as-tu « brûlé d'une convoitise ambitieuse et coupable? « Pourquoi as-tu usurpé la chaire de l'apôtre? » Frappés de terreur, entourés probablement d'une troupe armée, aucun des pères n'osa suppléer au silence forcé du sépulcre, aucun n'en eut même le loisir. A un signal d'Etienne, on dépouille le corps, on lui arrache trois doigts de la main, on lui tranche la tête, on le précipite dans le Tibre. Ces excès trouvèrent leur punition en eux-mêmes; une réaction nouvelle succéda à cet attentat sans exemple; le crime punit le scandale. Ce traitement inouï avait donné à Formose toutes les vertus. On raconta que sur le passage de sa dépouille mutilée les saintes images placées aux portes de la ville, s'étaient inclinées avec douleur et respect (1). Etienne ne fut plus qu'un monstre frénétique, désavoué de son parti et odieux à Landbert lui-même. Abandonné de tous, Etienne fut saisi, enchaîné, emprisonné, puis étranglé.

Landbert dut en effet éprouver le besoin d'écarter toute idée d'une complicité honteuse. Mais, en même temps, il devait confirmer l'annulation de l'élection d'Arnoul prononcée par Etienne VI. C'est

(1) Ptolomæus Lucencis. In Script. Rer. Ital. T. XI, p. 429.

dans ce double intérêt également pressant que des conciles tenus successivement à Rome et à Ravenne, en présence de Landbert, par des papes de son choix, confirmèrent l'arrêt porté contre le roi de Germanie, déclarèrent son élection nulle, mais en même temps invalidèrent et cassèrent la procédure intentée à la mémoire de Formose (1). Son corps, retrouvé sur le rivage du Tibre, fut honorablement reporté dans son tombeau.

Resté maître du champ de bataille, le jeune Landbert n'avait cependant pas acquis de forces réelles; il avait compromis sa cause dans ces vicissitudes si nombreuses et tant de fois renouvelées. De funestes victoires avaient usé son prestige. Il se trouvait à la fois menacé par la haine de la Germanie, la turbulence de Rome et la défection des grands vassaux italiens. Au milieu de son triomphe apparent, le besoin d'une alliance solide se faisait impérieusement sentir. Bérenger, qui n'avait point pris part aux évènements écoulés depuis la fuite d'Arnoul, recueillait alors le prix de sa politique expectante; il se vit recherché par Landbert, par une partie notable de l'aristocratie romaine, et devint l'arbitre de l'Italie. Landbert n'avait point contre Bérenger de souvenirs irritants et personnels; il n'appartenait point à la même génération. Bérenger s'avançait vers le déclin de l'âge; il

(1) Conciles de Rome et de Ravenne en 898.

était le dernier représentant de l'Europe carlovingienne. Landbert, très jeune encore, commençait une ère nouvelle; il n'avait pas hérité des haines de son père. Bérenger accueillit ses offres avec bienveillance. Réunis dans Pavie, le jeune empereur et le vieux roi conclurent bientôt une alliance offensive et défensive. La paix de l'Italie aurait pu être le fruit de cette transaction. Un politique consommé, mais rempli de séduction et de grace; un guerrier sérieux, même dur, mais droit et sincère, pouvaient s'entendre pour contenir la Germanie et Rome. La mort de Landbert dissipa cette espérance. Il périt d'une chute de cheval à la chasse. Le panégyriste de Bérenger ne trouve pas d'expressions assez pathétiques pour déplorer cette perte prématurée. Les souvenirs de Virgile viennent en aide à sa stérile muse; la douleur l'entraîne au plagiat. « Il tombe, le jeune héros, un même choc brise sa « tête et sa tendre jeunesse. Le cor chante triste- « ment; il rappelle les chasseurs dispersés et leur « apprend la fatale destinée de leur maître. La « forêt frémit, les oiseaux s'envolent épouvantés, « ses compagnons l'appellent d'une voix plaintive. « Un souffle de vie reste à l'infortuné jeune homme; « il essaye quelques mots inarticulés, mais la pa- « role n'obéit pas à la pensée; il retombe et expire « en de vains efforts (1). »

(1) « Haud segnes alii crates et molle feretrum

Cette scène, bien oubliée depuis, se passait dans un lieu dont le nom ne peut mourir, Marengo. C'était alors une forêt immense consacrée aux chasses des rois de Lombardie. « Il y a, dit Muratori, dans le voisinage d'Alexandrie un château nommé Marengo, mentionné par Léandro Alberti et le Magino (1) ». Ainsi parlait le vieux compilateur près d'un demi-siècle avant le glorieux 14 juin 1800. Mais au dixième siècle, Liutprand s'écriait : « Plaise à Dieu que cette chasse de Ma- « rengo prenne d'autre gibier que des rois (2) ! »

Landbert, comme tant de chefs barbares, fut assassiné par un de ses hommes d'armes. Dans ce luxe charmant de poésie qui sert de voile à un dénouement si vulgaire, les plus jeunes de mes lecteurs ont reconnu sans peine Virgile et son Enéide. Landbert expire de la mort de Pallas, et le poète pleure sur lui les larmes du vieil Evandre.

Arbuteis texunt virgis et vimine querno,
Exstructosque toros obtentu frondis inumbrant.
Hic juvenem agresti sublimem stramine ponunt :
Qualem virgineo demissum pollice florem
Seu mollis violæ, seu languentis hyacinthi,
Cui neque fulgor adhuc, necdum sua forma recessit ;
Non jam mater alit tellus, viresque ministrat. »
Virg. Æneid. XI.

(1) Muratori. Ann.

(2) « Factum est dum Lambertus Rex nominato in loco Marinco venaretur ; est enim eodem miræ magnitudinis et amænitatis lucus adèo venationibus aptus. . . . . O utinàm venatio hæc feras, non reges caperet. » Liut. ap. Pertz. V, p. 285.

Au surplus, quelque empruntée que soit l'expression de ces regrets, ils paraissent sincères; un long avenir semblait promis au jeune César; il avait compris le besoin de la paix; l'Italie respirait: à sa mort elle se sentit replongée dans le chaos. Il semblait que Bérenger dût recueillir enfin le fruit de ces événements, mais son heure n'était pas arrivée: le gouvernement de l'Italie n'appartenait alors ni à un empereur, ni à un roi. Un grand feudataire distribuait ou refusait les couronnes à son gré, sans daigner les ceindre lui-même. C'était le puissant marquis de Toscane, Adalbert, dit le riche, d'origine inconnue, mais certainement illustre et lombarde, selon toute apparence. Nul dans l'Italie entière n'égalait l'opulence du grand marquis. Il avait épousé Berthe, fille de Lothaire, roi de Lorraine, et veuve d'un comte d'Arles, une de ces femmes du dixième siècle: habile, galante et perfide. Arnoul, Landbert et Bérenger avaient tour à tour éprouvé l'amitié ou la haine de ce couple puissant. Adalbert passa d'un camp à l'autre, non par légèreté, mais par politique; il tenait ainsi la balance entre les divers conquérants de l'Italie, afin que le vaincu restât toujours redoutable au vainqueur. Le marquis voulait un roi de sa main, un empereur sa créature, sans droit, sans prétexte au trône d'Occident: Bérenger ne pouvait lui convenir: il possédait toute la haute Italie. Adalbert

songeait bien moins encore à Louis l'Enfant, successeur d'Arnoul. Il prétendait, avant tout, fermer les Alpes aux Germains; et, en effet, jusqu'à Othon-le-Grand, ils furent écartés de l'Italie. Avec tant de motifs d'exclusion, le choix était difficile; il tomba enfin sur Louis de Provence, fils et héritier de ce Bozon, que nous avons vu le premier oser ouvrir la série des rois nouveaux. « Après la mort de Landbert », dit le panégyriste de Bérenger, « le Latium entier s'était écrié comme un seul homme, qu'il ne voulait plus deux maîtres. » Mais, ajoute le poète : « Voilà qu'enivrée de son venin accoutumé, une bête féroce s'élance encore des rivages Tyrrhéniens! Elle appelle la race du Rhône. A peine Louis de Provence a-t-il entendu cette provocation du Toscan, qu'il fait convoquer ses compagnons dans sa demeure royale. « Amis! leur dit-il, cette Italie si proche de nos campagnes, si longtemps convoitée, nous allons enfin l'atteindre. A nous cette terre de délices! Bérenger fuira à notre approche. Malheureux jeune homme, ne cours pas ainsi au devant de ta destinée!.. Bérenger cependant, travaillé d'une fièvre cruelle, ne peut s'opposer à l'entrée des ennemis, mais la colère s'amasse et bouillonne en son cœur de lion. Cependant Louis de Provence se pavane dans son orgueil, fatigue l'Italie de son faste et se décerne avec complaisance les honneurs du triomphe. Il ose

enfin marcher sur Vérone ! Il ose même la prendre » (1). Couronné empereur à Rome, Louis de Provence chassa de Vérone le roi Bérenger, qui n'avait jamais pu être forcé dans cette forteresse inexpugnable; Bérenger s'enfuit en Allemagne, mais la fortune changea; le grand marquis se dégoûta de ses créations. Il avait reçu Louis de Provence à Lucques avec une magnificence extraordinaire. Le nouvel empereur fut étonné, peut-être jaloux du nombre de ses troupes, de l'éclat de son séjour, enfin, de sa fastueuse courtoisie. « Ce marquis, « dit-il à ses confidents, devrait plutôt s'appeler roi, « car entre lui et moi il n'y a que la différence du « nom. (2) » Le malheureux Louis devait être entouré d'espions; les paroles humaines, les paroles royales surtout étaient encore dans toute leur force. Adalbert et Berthe conçurent quelque défiance; des incidents restés inconnus contribuèrent sans doute à les aigrir, ils résolurent de défaire leur ouvrage. Rassuré par le faux bruit de la mort de Bérenger (3) répandu à dessein par ce roi lui-même, Louis distribuait à ses compagnons d'armes les grasses métairies véronaises. Ces distributions furent toujours le penchant et l'erreur des conquérants de l'Italie.

(1) Carm. Panegyr.

(2) Liutp. Ant.

(3) « Nil veritus : metuenda nimis quia sustulit ipsum
Fama Berengarium lethi discrimina passum. »
Carm. Panegyr.

Les habitants de Vérone s'en irritaient, au fond de l'ame ils étaient restés fidèles à Bérenger, l'évêque Adelard avait conservé avec lui des relations clandestines; il l'avertit de l'opportunité du moment. Bérenger quitta la Bavière et descendit secrètement par les vallées du Tyrol; accompagné d'une troupe bien armée, il s'approcha la nuit des murs de la ville; au point du jour il donna l'assaut. Louis se cacha dans une église où il fut découvert. Amené devant Bérenger: « Jusques à quand, ô Louis, abuse-« ras-tu de ma patience? » lui dit le vainqueur. « Tu « m'avais promis de ne point venir en Italie, tu as « faussé ton serment, que ton parjure retombe sur « toi (1)! » Il lui accorda la vie, le laissa retourner librement en Provence, mais il lui fit crever les yeux. Les partisans de Bérenger prétendirent que cet attentat eut lieu à son insu. A cette nouvelle, les Provençaux et les Italiens du parti de Louis se débandèrent et s'en allèrent chacun de son côté. C'étaient des condottieri: leur chef porte déjà un de ces sobriquets militaires si fréquents depuis dans l'histoire d'Italie; il s'appelait Joannes Curtum-Femorale (Giovanni Gambacorta) (2).

Louis de Provence était comme Landbert, un tyran étranger, mais comme lui il était jeune et

(1) Carm. Panegyr. — Liutp. Ant.

(2) «Tu ponens etiam curtum femorale Joannes. » Carm. Panegyr. — Muratori. Annali d'Italia, en français, Jean Courteheuse.

beau; aussi, l'Italie ne refusa sa pitié ni aux *douces années* de Landbert, ni aux *yeux charmants* de Louis (1). Toujours artiste, elle était séduite par les graces de ces éphèbes, comme elle était révoltée de la mine basse. du mal caduc et de la barbarie tudesque d'Arnoul. Elle aimait aussi Bérenger, ce vieux guerrier si imposant, si royal sous son armure d'or. Dans cette circonstance, le génie plastique et pittoresque de l'Italie éclata encore tout entier; les poètes, les orateurs de l'antiquité, étaient toujours présents aux esprits. On a vu le fils de Guido comparé au fils d'Évandre, et pour faire parler Bérenger à Louis de Provence, le panégyriste ne trouve que l'apostrophe de Cicéron à Catilina.

Cet exemple et mille autres prouvent combien la vie romaine était encore tenace en Italie, et avec quelle obstination elle refusait de faire place au moyen âge. Ce n'est point ici une de ces rénovations préméditées, de ces renaissances savantes telles qu'on les a vues dans les quinzième et seizième siècles; c'était une continuité d'idées, de sentiments, que rien n'avait pu rompre, qui n'avait cédé ni à la fausse civilisation des Goths, ni à la

(1) « Heu mortis metuenda lues, quæ dulcibus annis
Enseritur!.....
.... Subito rapiuntque ligantque
Et pulchros adimant oculos..... »

Carm. Panegyr.

persécution implacable des Lombards. La férocité des races conquérantes avait déjà passé dans les actes, mais dès qu'il n'était plus question d'agir, dès que la pensée était seule invoquée, c'est avec Virgile, c'est avec Tite-Live, c'est avec Rome enfin qu'on pensait toujours. D'Auguste aux Othons, neuf cents ans consécutifs attestèrent ce phénomène, mais c'est précisément à l'époque où nous voilà parvenus que la fusion jusqu'alors si lente, quoique progressive, s'opère enfin et s'accomplit. Là, le monde romain s'adapte et s'incorpore au monde féodal; l'or et le fer se joignent et s'étreignent. Là, comme jadis à Corinthe, les deux métaux assimilés, absorbés et confondus, ne forment plus qu'un seul métal trempé aux larges flammes de l'incendie. Soumettre ce phénomène à une analyse chimique, est sans doute un des plus curieux problèmes que puisse se promettre la physiologie de l'histoire. Les éléments de cette étude ne se trouvent point tous rassemblés, les lacunes sont nombreuses et souvent irréparables, nul ne peut y suppléer, et cet art divinatoire, qu'en bien des occasions rares et solennelles l'historien peut exercer légitimement, ne doit point descendre jusque aux frivoles prestiges de l'empirisme. Il ne faut pas mentir, mais encore moins défaillir à moitié chemin et désespérer de trouver la lumière. Les ténèbres ne sont pas toujours un voile : comme la cécité du

corps, elles agrandissent, elles épurent quelquefois la clairvoyance de l'ame. Il y a donc trop de faiblesse, trop d'impuissance à négliger, sous prétexte d'obscurité et d'ennui, les époques décisives des annales du genre humain. Tel fut, à tous égards, le dixième siècle de l'ère chrétienne. Tout s'y trouve en germe, et le germe, c'est la vie.

La guerre de l'Italie et de l'Allemagne, des Guelfes et des Gibelins, la guerre est déjà commencée, mais elle n'est pas encore nommée. Les intérêts sont déjà prêts à se heurter, mais ils ne sont pas encore individuellement assez forts pour entrer en lice. Pressée par les Slaves et par les Maggyares, la royauté germanique est faible; ses apparitions en Italie ne sont que des reconnaissances et des pointes. Elle vient déjà sonder le terrain, mais elle ne s'y arrête pas encore. Elle a pour appui quelques papes, mais cet appui est timide, irrésolu; les papes eux-mêmes n'ont pas assez d'indépendance pour protéger un parti étranger; quand ils n'appartiennent pas à des factions intérieures, c'est du dehors qu'ils tirent leur force, encore est-elle passagère, contestée, facilement vaincue. La faction italienne est plus puissante; elle serait solide si elle était compacte; divisée, elle reste sans influence réelle. Toutes deux aspirent à la couronne impériale; les Italiens : Guido, Landbert, Bérenger, l'arracheraient sans peine aux Allemands; mais ils se

la disputent entre eux, et le Germain profite de ces discordes. Toutefois, ni les uns ni les autres n'obtiennent de succès durables, parce qu'ils trouvent sur leur route un élément encore très fort, l'esprit romain. Rome était l'écueil de toutes ces ambitions; le gouvernement singulier qui s'y était formé depuis la translation de l'empire à Constantinople n'avait été ni détruit ni même visiblement modifié. Intact, il avait traversé sept cents ans, tant il était entré profondément dans les entrailles de cette cité, à bon droit nommée éternelle, où les mœurs ne se modifient que de dix siècles en dix siècles. Cette autocratie urbaine, que nous avons essayé de dépeindre, après avoir assisté aux derniers moments de l'empire, existait encore tout entière. Charlemagne lui-même, avec son cortège triomphal de victoires et d'idées, n'avait rien changé à la constitution intérieure de Rome. En posant sur son front cette couronne imaginaire de l'empire, Rome lui avait conféré le droit de la gouverner de loin pour lui ôter toute envie de l'assujettir et surtout de l'approcher. Elle avait résisté aux attaques d'Odoacre, aux ménagements de Théodoric, à la férocité des Lombards. Immobile, elle les avait lassés tous, par sa masse indestructible. Tous l'avaient abandonnée à elle-même n'osant y transporter le siège de leur puissance, et cet abandon l'avait aidée à conserver, à éterniser son

génie aristocratique. En 900, comme en 400, le pape était à la nomination de la noblesse. Aux deux époques, les élections patriciennes étaient quelquefois contrariées par des choix populaires; une faction abattait l'autre; les paysans, descendus des collines de Tusculum à la voix de quelque riche possesseur rural, assiégeaient l'Eglise où l'aristocratie romaine venait d'élire un diacre favori ou le rejeton direct d'une grande race sénatoriale. A quelque époque des annales de Rome que vous vouliez vous reporter depuis Constantin jusqu'à la chute de la dynastie carlovingienne, vous trouverez les mêmes tableaux, et la brièveté des chroniqueurs ne doit être attribuée qu'à la fatigue de les reproduire sans cesse. On l'a vu dans le cours de cette histoire, l'élection de Damase Ier, celle de Léon III, celle d'Etienne VI, semblent appartenir au même temps, et cependant ces pontificats sont échelonnés à la distance respective d'un siècle et demi. Voilà pour la politique. Les mœurs, du moins extérieurement, n'avaient pas changé davantage. Toutes les anciennes dénominations de la république étaient conservées; on trouvait toujours les mêmes désignations, les mêmes titres. A cette époque, l'art n'existait plus, du moins les monuments n'en sont point parvenus jusqu'à nous; mais, à en juger par de faibles indices, il n'y avait pas eu de changement

notable dans le costume. Sans doute les vêtements n'étaient plus ennoblis par une simplicité antique; l'or, les broderies, les joyaux, couvraient et défiguraient la toge; mais ce changement date des derniers empereurs. C'était toujours ce même luxe des festins, cette pompe de chars et d'eunuques, ces nomenclateurs, cette innombrable *famille*, terme affectueux qui désigne en Italie la domesticité intérieure. Les richesses héréditaires étaient bien plus solidement fixées dans les mêmes mains, qu'au temps où elles changeaient de maîtres presque aussi souvent que l'empire. Les incursions d'Alaric, de Genseric, firent beaucoup de mal; elles ruinèrent les biens meubles des Romains sans pouvoir dessécher la fertilité de la Sabine ou de la Campanie. Elles détruisirent les récoltes d'une année, peut-être de l'année suivante; mais la terre se rit des conquérants; enivrée du sang des hommes, elle se couronne, comme une bacchante, de pampres plus verts et de fruits plus savoureux. Les Hérules s'approprièrent le tiers des terres. Théodoric les ravit aux Hérules pour les distribuer à ses Goths. Tejas, le dernier des successeurs de Théodoric, massacra les sénateurs. Les Lombards surtout mirent l'Italie à feu et à sang. Les pertes momentanées durent être immenses. Les patriciens ne se relevèrent d'un tel choc qu'avec une extrême diffi-

culté. Des maisons entières furent anéanties, rien de plus certain; mais après ce désastre, l'aristocratie romaine ne périt pas tout entière comme depuis, celle de Venise. Les anciennes fortunes furent déplacées : la propriété changea de main, mais non complètement, non par une mesure générale. La domination des Carlovingiens fut d'ailleurs très favorable à l'indépendance de Rome; délivrée des Lombards, elle aurait joui d'une prospérité croissante et d'une paix sans nuage, si les incursions des Sarrasins ne l'avaient troublée dans son bonheur, et si ses querelles intérieures, ses éternelles compétitions épiscopales n'avaient incessamment compromis son repos. L'aspect matériel de Rome avait sans doute changé depuis Théodose. Ammien Marcellin aurait eu peut-être de la peine à se reconnaître dans sa ville. Là, plus d'un arc surbaissé, plus d'un dôme à la byzantine, plus d'une statue grossièrement sculptée aurait choqué sa vue, mais elle n'aurait pas dérouté sa mémoire. Cette décadence, excessive au dixième siècle, était déjà commencée de son temps. Constantin y avait mis la main. L'homme du quatrième siècle ne se serait point égaré dans la Rome du dixième. Il aurait marché au Forum plus dégradé, mais non méconnaissable. Le palais des Césars ne lui eût point présenté comme aujourd'hui une masse de briques rouges, sans nom, et, il faut en convenir, trop

souvent sans forme appréciable. Dans le quartier des Esquilies, dans la brillante rue des Carènes, semblable à ce qu'elle était alors, quoique un peu déparée par des constructions étrangères, il aurait toujours entendu le bruit des chars remplis de matrones superbes et précédées d'un cortége processionnel; leurs noms l'auraient étonné peut-être, il aurait cherché ses Scipion, ses Fabien, ses Anicien, et, au lieu de noms collectifs qui, dans Rome, désignaient la tribu et la famille, il n'aurait guère recueilli que des prénoms, de simples noms de baptême. « Voilà le consul de Rome, et, près de lui, les plus grands de la ville, Grégoire, Constantin, Léon à la barbe touffue (1), Crescentius au cheval de marbre, » ainsi nommé d'une des particularités de son habitation. C'était un commencement de noms de famille. D'autres les tiraient déjà de leurs possessions, de leurs fiefs ou de leurs emplois. Melfitanus, Gaétanus, Napolétanus, Capuanus, étaient les fils ou petits-fils de gouverneurs presque héréditaires des villes d'Amalfi, de Gaète, de Naples, de Capoue. Les métiers, les états, fournissaient aussi des sobriquets, devenus plus tard des noms; ainsi les Mastrogiudici et d'autres encore (2).

(1) « Leo, barba plenâ. » Chr. Farf. 418. Rer. Ital. script. apud Murat. II, 1.

(2) Erchamp. — L. Ost. apud Muratori. Pellegrin. De Stem. Princ. Long. - Giannone, Storia civile di Napoli.

Si un des vieux noms de la république avait frappé les oreilles d'Ammien sur les ruines du portique d'Octavie ou dans les rues basses qui longent le Tibre, peut-être aurait-il été un peu surpris de les voir donner à quelques malheureux dévorés par la faim, rongés par la fièvre et majestueusement couchés dans leurs guenilles à leurs portes ornées de laurier, débris d'une grandeur passée. Il aurait vu un saint moine s'approcher d'eux, et, pour ménager leur fierté, faire semblant de marchander ce laurier flétri et le payer quatre fois sa valeur (1). Un groupe d'hommes du peuple, témoin de la générosité du moine, l'emporterait en triomphe, tandis que de grossiers campagnards, accourant de l'autre bout de la rue, le renverseraient à coups de poing en l'accablant d'injures et de malédictions. Plus loin, dans la campagne, des bandits poursuivraient des pèlerins chargés de reliques (2); et tous, pauvres, riches, persécuteurs ou persécutés, spoliateurs ou victimes, rempliraient les temples des anciens dieux surmontés d'une croix.

En revanche, notre historien du quatrième siècle, dérangé un moment dans ses habitudes, les retrouverait toutes à la vue des philosophes et des rhéteurs grecs qui peuplaient encore Rome comme au bon temps; leurs écoles n'avaient pas été fer-

(1) Vita S. Odonis Clunic. Act. SS. Benedict.

(2) Vita S. Odon. loco cit.

mées un seul jour. Point de calamités publiques, point d'invasions étrangères assez puissantes pour tarir le filet de leur petite faconde. La multiplicité des révolutions n'était pour eux qu'une variété de thèmes. Ils avaient toujours à la bouche des sentences austères contre les vaincus et de mélodieuses flatteries pour les avènements. Les Grecs avaient été en corps à la rencontre d'Arnoul; plus tard, ils allèrent au devant de Bérenger (1). Les proxenètes, les molli, les scorta (2), étaient également restés immobiles à leur place. Ammien aurait tout reconnu, il n'aurait pas bien su où était l'église de Saint-André, mais la moindre marchande d'herbes se serait hâté d'ajouter : *ad clivum Scauri*, près du portique de Scaurus. Il aurait toujours retrouvé les riches palais des sénateurs, précédés de sveltes colonnades, coupés de cours intérieures immenses, décorés de riches mosaïques et de marbres précieux. Cependant, leur aspect ne lui aurait pas semblé tout à fait le même; déjà leur face riante et triomphale était couverte d'un masque sombre et farouche. La maison romaine n'était plus une habitation civile, mais une clôture menaçante et guerrière. Du

(1) « Dedalus Grajus sequitur laudare loquelis,
Stoicus hic noster, cluibus quia pollet Athenis. »
Carm. Panegyr. Lib. IV.

(2) Comme du temps d'Horace :
« Ambubajarum collegia, pharmocopol, etc. »

haut des terrasses aériennes, les blanches statues ne se détachaient plus sur un ciel bleu ; elles étaient tombées poussées par un vent du nord ; leurs débris jonchaient le sol. De lourds créneaux remplaçaient cette couronne élégante et légère. De quelque côté que se portât la vue, ils se dressaient de toutes parts : temples, arcs de triomphe, maisons, palais, tombeaux, tout en était hérissé. Au delà de la campagne, au loin, dans l'horizon violet, sur les coteaux d'Albane, ils paraissaient encore; ils s'élevaient sur le palais de Mécène, sur la maison d'Horace ; le charmant Lucrétile, Tibur, Aricie, n'étaient plus que des forteresses ; le beau lac de Nemi, ce miroir de Diane, reflétait des tours massives ; les fontaines d'Egérie et de Blanduse abreuvaient des hommes d'armes et des chevaux bardés de fer. La Rome impériale, la Rome latine était étreinte, menacée, surplombée par la Cybèle féodale.

Cependant la population intérieure se maintenait romaine ; la caste sénatoriale, déjà dégénérée pendant la durée de l'empire, avait été soumise pendant six siècles à une lente mais dévorante gangrène ; le soin exclusif des intérêts matériels signalé par Ammien Marcellin lui avait ravi à la fois et l'intelligence morale et le courage viril. Cette race d'usuriers, de prêteurs sur gages, ne devait plus prendre aucune part aux affaires publiques.

Opprimer les métayers et les colons, troquer des terres et des esclaves, telle devait être son occupation la plus chère, et si, à défaut de courage, il restait encore à quelques uns des membres de cette aristocratie caduque un peu de bon sens, de finesse, de manége, enfin, ce qu'on appelle de l'esprit, la cléricature devenait leur partage nécessaire et infaillible. L'aristocratie mâle ne vivait donc que par le clergé; mais au dessus des pères conscrits et des diacres cardinaux s'élevaient alors, comme au quatrième siècle, les matrones. C'est là, c'est dans le cœur des femmes, que s'était refugiée la vie romaine. De la chute de l'empire romain à la féodalité, leur rôle est sans contredit le premier. Excepté Léon Ier, Grégoire Ier et quelques autres grands papes, l'empire dans Rome appartient aux femmes : ce sont elles qui vont au devant de Constantius et lui redemandent fièrement le pontife exilé; c'est à elles qu'on doit les dons immenses qui enrichissent le patrimoine de Saint-Pierre; elles seules enfin gouvernent, tandis que leurs frères et leurs maris se gorgent de gains illicites et de plaisirs obscurs. Les romaines se mêlèrent toujours des affaires du clergé et furent à cette époque les conseillers, les ministres, et souvent les électeurs de la papauté. Un tel fait semble étrange, même révoltant; il était pourtant naturel. L'intelligence cherchait l'intelligence; les femmes

et le clergé de Rome conservaient seuls la tradition de l'urbanité romaine. Sans doute l'union des matrones et des clercs ne fut point toujours exempte de souillure; dans une communauté perpétuelle d'intérêts, dans des relations incessantes, une vertu rigide aurait pu seule mettre obstacle au contact matériel. La réaction opérée plus tard contre le régime aristocratique de Rome n'en a pas moins peint cette société sous de fausses couleurs. L'intérêt de la papauté réformatrice fut de diffamer systématiquement cette époque; c'est au point que Baronius, interprète du sentiment pontifical, est tenté de sacrifier l'unité de l'Eglise et la suite non interrompue des pontifes, pour exclure de la liste des papes ceux de cette époque. Les écrivains lombards, allemands ou partisans des empereurs ont également noirci le tableau, quoique avec moins de préméditation. Les intrigues des femmes romaines, leur influence dans les affaires devaient sembler intolérables à des peuples qui ne voyaient dans leurs compagnes que des mères ou des servantes. Il ne faut donc pas prendre au sérieux, et surtout au propre, ces épithètes de *courtisanes* et de *prostituées*, prodiguées par Liutprand (1) aux Romaines

(1) Ne pas oublier que la conduite des femmes de Rome choquait surtout le Lombard Liutprand qui détestait les Romains. Voir sa légation auprès de l'empereur Nicéphore. Les Barbares

du dixième siècle. On a conclu à tort, d'après cet historien, qu'elles en exerçaient la profession, et que leurs richesses, leur influence, leur pouvoir absolu dans l'ancienne capitale du monde, étaient le fruit de leurs désordres. Quelques historiens modernes ont poussé ce paradoxe jusqu'à l'impossible; ils ont prétendu qu'au prix de leurs embrassements mercenaires, elles acquéraient des tours, des châteaux, des ponts fortifiés. Un pareil état de choses n'est vraisemblable à aucune époque, et ce triomphe luxuriant de la chair ne peut appartenir qu'au rêve de la poésie. C'est Circé, Alcine, Armide. Ce n'est rien de tangible, ni de réel. Ces femmes n'étaient point des filles de joie, des prêtresses de la Vénus vulgivague, mais des patriciennes illustres, enrichies des trésors paternels, maîtresses, à titre héréditaire, des principales positions de Rome. Ainsi le château Saint-Ange, qui domine à la fois le cours du Tibre et la cité Léonine, palladium chrétien, où sont couronnés les papes et les empereurs, appartenait, comme nous le verrons, à une famille, celle des Crescentius. Ces richesses, ces domaines étaient accrus par l'habileté politique; les papes, dans des nécessités urgentes, sous-inféodaient par portion le patrimoine de Saint-Pierre aux plus riches patriciens. Telle était

enfermaient leurs femmes dans des gynécées; la vie extérieure, la liberté des femmes romaines devait leur sembler indécente.

la source véritable du crédit des patriciens dans Rome; en outre l'influence toujours croissante des mœurs féodales avait transformé en milice armée, en sbires, en bandes de brigands à la solde des grands, les colons, paisibles tant que leur sort tenait de l'esclavage, guerriers agressifs dans leurs métairies transformées en forteresses. Ils étaient revenus au temps d'Evandre où la Furie embouchait la corne guerrière sur le chaume des étables. Dans ce cataclysme, le peuple avait disparu; il n'existait que pour la vie matérielle, pour la jouissance grossière et disputée des plaisirs charnels. Souveraine par la pensée, l'aristocratie était restée debout, et dans cette classe les noms des femmes sont pourtant seuls parvenus jusqu'à nous, parce qu'elles étaient tout. Nous ignorons comment s'appelaient leurs pères, leurs frères, leurs maris, parce qu'ils n'étaient rien; et si nous avons la liste peu édifiante de leurs amants, c'est qu'à défaut de maris, forcées de s'adjoindre des auxiliaires pour gouverner, elles ne pouvaient les choisir que dans deux classes : à Rome, dans le clergé; hors de Rome, dans les hauts feudataires qui ne voulaient être ni rois ni empereurs, afin de mieux dominer les rois et les empereurs éphémères. Voilà quels étaient Adalbert de Toscane, et son frère Albéric de Camerino, puis de Spolète; tous de race Lombarde, tour à tour alliés et ennemis de Guido, de Landbert et de Bérenger. Il leur fal-

lait des intelligences dans Rome, et aucun d'eux n'aurait pu rien accomplir sans l'intervention de la patricienne puissante qui gouvernait alors la capitale du monde chrétien.

Théodora était peut-être issue de l'illustre maison des Glycerius (1) qui avait donné à l'Occident un de ses derniers empereurs. Mariée deux fois, la première à Théophylacte (2), consul de Rome; la seconde à Crescentius au cheval de marbre, le chef du patriciat romain, le possesseur du tombeau d'Hadrien nommé alors Tour Crescentienne et maintenant château Saint-Ange, Théodora avait eu du premier lit la *Sénatrice* Marie, fatalement célèbre sous le nom de Marozie; du second, Théodora la jeune ou plutôt Théodérande (3). Ses liaisons

(1) Théodora était certainement fille de Glycerius, si dans la phrase de Liutprand : *Theodora Glicerii*, ce dernier mot désigne un nom propre, comme Muratori l'indique dans son texte (Scrip. T. II, p. 441.) et comme le pense Saint-Marc. (T. II.) Mais M. Pertz veut que ce soit un adjectif emprunté du grec (Monum. T. V, 297.), ce qui ne paraît point vraisemblable. Liutprand n'aimait point les Grecs et ne leur empruntait rien.

(2) « Domna Senatrix.... Theophylacti filia. »

« *Benedicti Monach.* » *S. Andr. in Monti Soracte chron.* (In Pertz. V, 714 et 715.)

(3) La chronique de Farfa lève tous les doutes à cet égard. Il est surprenant que Muratori et M. Sismondi qui la connaissaient si bien n'y aient pas eu recours. On y lit : « Johannes igitur papa appellatus est major, ingressus papaticum, satis exaltavit quemdam nepotem suum nomine Benedictum, deditque ei Theoderan-

politiques avec le marquis de Toscane avaient traversé sans doute toute la durée du temps qui s'était écoulé depuis l'élection de Formose, et c'est à l'aide de ces deux puissances alliées, qu'une réaction purement aristocratique et patricienne s'était opérée par l'élection du pape Sergius III. C'était un baron romain de la maison de Tusculum, bran-

dam uxorem satis nobilem, filiam Crescentii, qui vocabatur à Caballo Marmoreo, et comitatum Sabinensem dedit ei, et plures alios. Qui veniens Sabinis habitare cœpit in castello Orci. Tunc temporis Johannes abbas, noster antecessor, gubernabat hoc monasterium, ut multi sciunt, secularibus actibus deditus. Cui præfata Theoderanda de cibariis et deliciis diversis familiariter serviebat, et per se suosque fideles frequenter loqui satagebat........ Prædicti autem comitis Benedicti fuerunt filii Johannes et Crescentius. » Et plus loin : « Castellum verò Buccinianum delegavit quondam huic monasterio per chartas una matrona nomine Theoderanda filia Gratiani consulis romani, pro anima mariti sui Ingebaldi Francigenæ, tempore Alberici Romanorum principis, qui dederat ei Sabinensem comitatum. » Chronic. Farfense. Muratori. S. R. Ital. T. II, pl. I, p. 550 et 552.

Il est évident que les deux Théodérande ne sont ici qu'une même personne, quoiqu'on donne à l'une Crescentius et à l'autre Gratianus pour père. Ce n'est peut-être que le même nom dédoublé; ce qui est plus vraisemblable encore, c'est que le scribe, qui n'était pas toujours un copiste, a écrit sous la même dictée ce nom de Crescentius. Avec la prononciation gutturale encore en usage à Florence, Chrescentius ne diffère pas beaucoup de Chratianus. D'ailleurs ce qui décide en faveur de notre opinion, c'est que les deux Théodérande reçoivent ici le comté de Sabine à la même époque et du même gouvernement (celui d'Albéric et celui de Jean XI, nommé l'ancien ou l'aîné, par opposition à son neveu Jean XII). Comment deux personnes différentes du même nom auraient-elles reçu le même fief à la même époque? L'identité est donc parfaite et la généalogie de Crescentius bien constatée.

che cadette selon toute apparence des marquis de Thuscie ou de Toscane. Naguère, à la tête de la noblesse, Sergius avait disputé la tiare à Formose, qui, à l'aide du peuple et des Allemands, l'avait chassé; Landbert ne l'avait point rappelé: Sergius était trop indépendant par ses liaisons de parenté avec l'aristocratie romaine. Dans l'intervalle, il avait passé sept ans auprès du marquis de Toscane son parent, et son élévation à la tiare fut une restauration complète et absolue. Le pontificat de Sergius, qui dura sept ans comme son exil, paraît avoir été despotique. L'aristocratie régna sous son nom sans interruption et sans mélange. Point d'empereurs, point d'invasions. Sergius en arrivant, déposa et jeta en prison le pape Christophe qui l'avait précédé, et renouvela la sentence portée contre la mémoire de Formose. Il fut cruel, magnifique et voluptueux. Il punit ses ennemis, reconstruisit avec pompe l'église de Saint-Jean-de-Latran, et entretint une liaison illégitime avec Marozie, l'aînée des filles de Theodora (1). Nous dédaignerions cette rumeur scandaleuse si elle n'avait eu des résultats graves et vraiment historiques.

Sergius, malgré ses vices, ne dut pas manquer de grandeur et de résolution. Pendant sept ans la paix régna avec lui à Rome. Après sa mort, tout

(1) Chron., Farf. Loco cit.

retomba dans le désordre et la confusion, mais une main non moins vigoureuse, quoique aussi impure, maintint les partis sous le joug. Théodora continua l'œuvre de Sergius, et ce ne fut pas, dit Liutprand, « d'une façon médiocrement virile. »

Cette femme singulière imagina un gouvernement nouveau; elle donna à Rome l'aristocratie pour souveraine et le pape pour aumônier. Deux pauvres prêtres subirent la tiare à ce prix (1), mais l'amour dérangea le plan de la patricienne.

Un jeune clerc de Ravenne fut un jour envoyé au pape institué par Théodora. Elle le vit et en fut éperdument éprise. L'archevêque de Ravenne mourut. Faire élire son amant à ce grand siége, fut la première pensée de cette femme ardente, mais Ravenne était encore trop loin de Rome; malgré les canons de l'église, Jean X devint souverain pontife. C'était un mauvais prêtre, mais un brave guerrier, un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur; il fit honte à l'église, mais il sauva l'Italie. Les Sarrazins établis sur le Garigliano et qui marchaient sur Rome, furent arrêtés par Jean X qui courut à leur rencontre, suivi d'Albéric, marquis de Camerino, des princes de Capoue, d'autres grands feudataires, et tailla en pièces les infidèles.

Cependant cette même année il couronna Béren-

(1) Anastase III et Landon Ier.

ger qui enfin devenait empereur après vingt-sept ans d'attente. Théodora était probablement morte ou peut-être pénitente au fond de quelque obscur monastère. Jean X, privé de son appui, avait besoin d'opposer le roi d'Italie au mauvais vouloir d'Albéric de Camerino, que Marozie l'aînée des filles de Théodora avait épousé. Albéric périt dans une émeute. Le pape partagea le pouvoir avec un de ses frères qu'il institua duc de Rome. Deux souverains comme au Japon : l'un séculier, l'autre ecclésiastique, voilà la forme de gouvernement qu'on cherchait alors à établir ; mais Jean X ne put réaliser cette idée. Marozie prit dans Rome l'ascendant qu'avait exercé sa mère ; elle fit tuer le pape et son frère, et remit l'autorité à son second mari, Guido, marquis de Toscane. C'était le fils du riche Adalbert. Le Toscan survécut peu à l'assassinat de Jean X, et bientôt Marozie fit descendre du sommet des Alpes un troisième époux.

Ce nouveau compétiteur était venu troubler la paix de l'Italie. La Provence, la Suisse, contrées limitrophes, étaient pour elle une perpétuelle menace, et alors, comme toujours, les barrières naturelles n'opposaient point un obstacle sérieux à l'invasion. Le triste exemple de Louis de Provence n'avertissait personne ; retiré dans ses états, Louis l'Aveugle en abandonnait le gouvernement à son parent Hugues, nommé par les Provençaux Huguet

et par les Italiens Hugo. Il était fils de cette Berthe que nous avons déjà vue mariée en secondes noces au marquis de Toscane, le riche Adalbert. Hugo gouvernait habilement le royaume de Provence, qui se composait des départements actuels formant cette ancienne province jointe au Dauphiné, au Lyonnais et à quelques districts en Languedoc. Il convoitait avec ardeur le royaume d'Italie et la couronne impériale; mais un roi de sa race, ou du moins de sa nation, traversa ce violent désir. Des comtes, des évêques italiens, toujours inconstants, toujours pressés de se donner deux maîtres, appelèrent Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, pays composé de la Suisse, du Chablais et du Bugey. Tout fut léger dans cette affaire, et l'appel et la réponse, et le caractère de l'élu. Rodolphe était un petit prince brave, inconstant, épris des aventures et des femmes; un roi de romance ou de conte de fée. Sans avoir projeté sa conquête, il la saisit avec plaisir, descendit gaiement dans la plaine, et prit à Milan cette couronne de fer, parure banale, mais séduisante.

Ce fut une grande douleur pour Bérenger. Le vieil empereur méditait depuis vingt-sept ans le repos et l'unité de l'Italie; il semblait avoir atteint ce noble but, et sa vieillesse se promettait un utile et majestueux loisir, lorsque l'attaque imprévue du roi montagnard le rejeta dans toutes les perplexités,

dans tous les labeurs de son âge mûr. Son désespoir dut être profond, car il l'entraîna au crime. Pressé, cerné de toutes parts, il prit un parti extrême; il appela les Madjars, ou Hongrois. Ces hordes féroces, le fléau de l'Italie, ne se firent pas attendre; malgré ses vertus, Bérenger fut condamné par la Providence et condamné justement; mais sa fin fut héroïque. Jamais sa magnanimité ne fut si grande que dans ce dernier instant de sa vie.

L'armée de Bérenger fut taillée en pièces par Rodolphe, l'empereur lui-même resta, quoique vivant, gisant parmi les morts à l'abri de son large bouclier. Un soldat de Rodolphe qui passait le piqua de sa lance, Bérenger ne fit aucun mouvement. La nuit venue, il se releva sans bruit et regagna furtivement Vérone, qui seule lui restait encore fidèle. Les Madjars, ses alliés, sous prétexte d'atteindre Rodolphe, avaient réduit en cendre Pavie, la plus belle des villes lombardes. La trahison avait perdu Bérenger, il put se venger et resta clément : peut-être était-il las d'une vie si traversée, ne la trouvant plus digne d'être disputée au destin. Quelle que fût sa pensée, il ne voulut point croire aux trahisons secrètes dont il était averti. Prenant par la main un de ses comtes les plus suspects, il lui dit qu'il ne pouvait ajouter foi aux faux rapports des délateurs, qu'ayant tenu son fils sur les saints fonts du baptême, il se confiait à son compère; il

l'avait d'ailleurs comblé de tant de bienfaits, il lui avait témoigné une amitié si franche et si vive qu'il ne pouvait le soupçonner d'ingratitude. « Prends donc, ajouta l'empereur, prends cette « coupe d'or : elle n'est pas d'un poids médiocre; « pour l'amour de moi et de ma santé, bois le con- « tenu, garde le contenant. » Après ces paroles, Bérenger se retira pour sa sieste accoutumée dans un riant pavillon près de l'Eglise métropolitaine (1). La guerre, le sommeil, la prière; voilà toute la vie à cette époque.

Un vaillant jeune homme, un page élevé près de lui, se sentit agité d'un pressentiment sinistre; il demande à l'empereur la permission de veiller cette nuit à sa porte. Bérenger s'y oppose, il renvoie le page, et quelques heures après, dans une sédition préméditée par l'homme qu'il avait congédié la veille avec des présents, il tomba sous les coups de son perfide compère. Bérenger devrait avoir un grand nom; l'époque lui a manqué. Malheur à qui vit dans une ère sans honneur! Il est des temps dont nulle vertu ne peut soulever le poids ni éclairer les ténèbres. Dans ces périodes maudites, l'homme reste écrasé par son siècle; en d'autres périodes, au contraire, le siècle jette un

(1) « Juxta ecclesiam in tuguriolo quodam manebat amœnissimo. »

rayonnement divin sur les plus faibles individus. La vie humaine n'est qu'un jeu de hasard.

Bérenger n'était plus. Rien ne semblait devoir arrêter la marche du roi de la Transjurane; mais une femme brisa sa fortune : Hermengarde, la fille d'Adalbert le riche et de Berthe, la sœur utérine de Hugo de Provence, veuve du marquis d'Ivrée, un des plus puissants feudataires lombards. Elle s'était emparée de Pavie et défendait cette place contre Rodolphe. Hermengarde, par l'habileté politique, était digne de son père; de sa mère « par les graces et les séductions d'Aphrodite (1) », mais nulle ne l'égalait en beauté, même dans ce siècle, le siècle des femmes.

Rodolphe était épris de la marquise Hermengarde, comme tous les jeunes princes de son temps qu'elle traînait en triomphe à sa suite. Campé de l'autre côté du Tesin, il reçut de son ennemie un billet conçu en ces termes : « Si j'avais voulu te « perdre, il y a longtemps que tu ne serais plus. « Tous n'attendent qu'un signal de moi; tes vas- « saux ardents à me servir, ne me demandent « qu'un mot pour t'abandonner et me rejoindre; « je n'ai qu'à le dire ce mot fatal, tu serais jeté à « mes pieds captif et chargé de chaînes. » Aussitôt Rodolphe quitta son camp, traversa seul le fleuve à

(1) « Aphroditi dulcedine matris æqualem. » Liutp.

la faveur de la nuit et se rendit auprès d'Hermengarde. Le matin on entra dans la tente du roi ; ne l'y trouvant point, on le crut enlevé, assassiné, perdu ; tandis qu'on se récriait et que les clercs comparaient cette aventure à celle d'Holopherne, le perfide et léger Rodolphe séduit par la belle marquise sortait de Pavie à la tête des troupes de l'enchanteresse et tombait sur ses anciens alliés, qui s'enfuirent et se dispersèrent indignés ; dès lors le crédit de Rodolphe en Italie tomba pour ne plus se relever. Il retourna dans sa Bourgogne Transjurane, y retrouva peut-être avec plaisir sa femme Berthe de Souabe, cette bonne princesse si populaire encore dans toute la Suisse, qui faisait à cheval le tour de ses métairies, et dont on montre encore le château à Wuflens, la salle et la quenouille à Payerne. Les riverains du Léman disent toujours : « Au temps où la bonne reine Berthe « filait ; » et la mémoire d'Hermengarde est emportée par les temps. Les contemporains, au contraire, songeaient moins à Berthe qu'à Hermengarde. En séduisant Rodolphe, la marquise avait atteint son but : elle voulait le chasser d'Italie et appeler à la place du roi bourguignon, son propre frère, Hugo de Provence. Pour lui donner l'Italie, elle conçut une idée bizarre et bien digne d'une pareille femme : elle imagina de lui faire épouser Marozie, fille de Théodora, souillée de tous les opprobres.

Hugo accepta; il ne voulut se souvenir ni des bâtards, ni des amants de Marozie ; il ne vit que le château Saint-Ange dont elle s'était emparée ou plutôt qu'elle avait reconquis. Conduit par deux femmes rusées et habiles, Hugo débarqua à Pise; de là il se rendit à Pavie, où il reçut la couronne de fer, puis il vint à Rome.

Au pape Jean X, assassiné par Marozie, avaient succédé deux hommes paisibles; enfin son propre fils, Jean XI, qu'elle avait eu du pape Sergius, comte de Tusculum. Il n'était point le seul fils de la Sénatrice; elle avait eu du marquis Albéric un fils du même nom. Hugo le craignait : il résolut de le faire périr, ou tout au moins de lui faire perdre la vue (1). Au banquet des noces de ce roi et de Marozie, soit usage reçu, soit avilissement imposé, le jeune Albéric servit son beau-père; il lui donna à laver et répandit maladroitement l'eau sur ses mains. Hugo le châtia par un soufflet. Le point d'honneur des temps modernes était déjà né. Le jeune homme furieux sortit de la forteresse et ayant rassemblé ses amis, il leur parla ainsi : « Rome est « donc descendue si bas qu'elle obéit sottement à « des courtisanes! les Bourguignons jadis esclaves « des Romains sont maintenant leurs maîtres! Si ce « vassal devenu mon beau-père m'a frappé dès au-

(1) Monachi mont. Soract. Chronic. Pertz. V.

« jourd'hui à la joue, que ne vous fera-t-il pas un « jour ? Détruisez ces bêtes féroces au parler gut- « tural et insolent. Aux armes ! » (1) Aussitôt il les entraîne. Tous volent au château Saint-Ange.

« O Marozie, s'écrie Liutprand, à quelles fureurs t'emportent les flammes de Vénus ! tu convoites le frère de ton époux ! Nouvelle Hérodiade, tu oublies les préceptes du saint précurseur. En vain tu invoquerais les lois de Moïse ; elles ordonnent de connaître la veuve d'un frère, s'il n'a pas laissé de postérité mâle. Ta fécondité nous est trop connue. Tu répondras, je le sais : l'ivresse de l'amour ne connaît point de loi. Voilà qu'on t'amène Hugo à l'autel comme un holocauste. O femme scélérate ! pourquoi attenter à l'intégrité de cet homme ? Ce crime te donne le titre de reine, mais par un juste jugement de Dieu, Rome la Grande échappe à ton pouvoir » (2).

Assiégé dans le fort Saint-Ange, assailli par le

(1) Ego Burgundiones eos quasi gurguliones appello, vel quòd ob superbiam toto gutture loquantur, vel, quod verius est, quòd edacitati, quæ per gulam exercetur, nimis indulgeant. Liut. Hist. L. III, 12. In Murat. T. II.

(2) Liut. Ant. L. II. L'indigne fable de la papesse Jeanne devint peut-être populaire à cette époque, quoiqu'on la place 76 ans auparavant (855 à 931) entre Léon IV et Benoît III. Il ne faut y voir que l'expression de la colère publique contre l'oligarchie matronale devenue depuis plusieurs siècles une maladie endémique dans Rome.

peuple, Hugo n'échappa qu'en escaladant les murs à l'aide d'une corde. Son armée ne put le secourir dans le premier moment; le jeune Albéric, né romain et aimé des Romains, leur sacrifia son odieuse mère. Il la renferma dans un couvent et réalisa avec plus de stabilité que ne l'avaient fait Jean X et son frère le double gouvernement essayé par Théodora : celui d'un chef civil de Rome sous le nom de consul, patrice ou prince, et d'un chef spirituel sous le nom de pape. Jean XI fut complètement annulé; ses successeurs, quelques uns respectables par leur doctrine et par leurs mœurs, n'exercèrent aucune influence publique; elle était passée tout entière entre les mains d'Albéric.

Les Italiens, toujours inquiets, rappelèrent encore Rodolphe; mais devenu plus sage, le petit roi ne profita de leur bonne volonté que pour conclure un pacte de famille avec Hugo. Le roi d'Italie renonça à la Bourgogne méridionale, c'est à dire à la Provence sauf quelques comtés; le roi du Jura donna quittance de l'Italie. La réunion de ces nouveaux états constitua ce qu'on appelle dans l'histoire le royaume d'Arles, formé de la Suisse, de la Savoie et de la Provence.

Hugo régna seize ans en Lombardie. C'était un homme spirituel et profondément immoral. L'historien Liutprand encore très jeune devint son favori par l'urbanité de ses mœurs, car Hugo n'avait

d'un barbare que la perfidie. Il aimait les lettres, les arts, honorait les philosophes (des philosophes au dixième siècle!). Il se plaisait surtout aux souvenirs de l'antique mythologie. Son palais était un sérail, ou plutôt le gynécée de Jupiter; trois femmes y commandaient publiquement : Rosa surnommée Junon, Bozola Vénus, et Stephana Sémélé. Plein d'audace et d'esprit d'aventure, il fit accepter pour bru à Constantin Porphyrogénète une de ses filles illégitimes. Il mêlait la raillerie à la cruauté, ou peut-être à une sévérité nécessaire, car il sut contenir pendant seize ans l'inconstance des grands feudataires et réprimer les tentatives d'invasion. Il y en eut peu. Un duc de Bavière voulut aussi goûter de l'Italie, mais il dut se borner au désir. Le gouvernement de cette contrée était réellement partagé entre le roi et le consul; tous deux luttaient de ruse. Hugo donna sa fille à Albéric pour l'éblouir; Albéric accepta la princesse, mais ne permit jamais à son beau-père de passer une seule nuit à Rome. Selon toute apparence il répudia la fille de Hugo; un projet bien autrement politique l'avait préoccupé. Toutes les ambitions à cette époque se tournaient vers une alliance matrimoniale avec la cour de Constantinople; elle flattait la vanité des rois nouveaux. Malgré l'instabilité de l'empire d'Orient et les changements continuels de dynastie, le maître de Byzance était toujours resté dans l'opinion publique

le véritable César, l'empereur. C'est à lui que le consul de Rome crut pouvoir demander une épouse; il essuya un refus, soit qu'une si haute espérance blessât l'orgueil impérial, soit que la cour de Constantinople ne voulût point former une dynastie dans Rome. Forcé de renoncer à son projet, Albéric se contenta de réunir sur la tête d'un fils les deux pouvoirs spirituel et temporel; mais il fallait un précédent. La cour de Constantinople le lui offrit; intéressée à ménager Albéric, elle s'empressa de le dédommager de la triste épreuve où son ambition avait échoué. Un bâtard venait de naître au prince de Rome, il le nomma Octavien, et résolut d'en faire à la fois un patrice et un pape. Par un de ces hasards qui favorisent souvent l'ambition mieux que les projets mûris dans le silence et les plans combinés avec art, Romain Lécapène, empereur d'Orient, brûlait du désir d'élever à la chaire patriarchale de Constantinople son fils Théophylacte à peine sorti de l'enfance. La dispense fut demandée avec ardeur, accordée avec empressement. Jean XI obéit à son frère, et les légats du pape intronisèrent eux-mêmes le patriarche impubère, dont les déportements furent bientôt le scandale de l'Eglise d'Orient.

Le règne de Hugo en Italie touchait à sa fin. Odieux à ses sujets et à l'Europe entière par l'excès de sa mauvaise foi, il n'avait plus conservé un ami

même dans son parti. A force de troquer les fiefs et les évêchés entre ses parents et ses familiers, il avait fini par les inquiéter sur la stabilité de leurs possessions. Son propre neveu, Manassès, évêque de Vérone, formé par son exemple, tramait sa perte, et Bérenger, marquis d'Ivrée, fils du grand Adalbert, l'un des fourbes les plus habiles de son temps, un véritable précurseur de César Borgia et de Castruccio Castracani, enlaçait Hugo dans des mailles dont il s'aperçut trop tard pour les rompre.

Tranquille au dehors, l'heureux Albéric n'en était pas moins exposé à de graves dangers intérieurs. Une haine implacable animait contre lui tous les amis de Marozie et peut-être elle-même, car l'époque de sa mort est inconnue. Ses plus proches parents, ceux mêmes qu'il appelait ses frères et ses sœurs, conspirèrent contre lui. Les comtes de Tusculum, neveux du pape Sergius, étaient du complot, et sans doute, quoique en secret, Jean XI lui-même, fils de ce pape et de la sénatrice, prenait part à la conspiration. Albéric allait périr lorsqu'une de ses proches parentes lui révéla tout ; ce fut sans doute Théodéranda sa tante. Ce qui le ferait croire, c'est la faveur avec laquelle cette patricienne fut traitée. Veuve d'un chevalier français, elle se remaria au comte Bénédict son parent, un des plus grands seigneurs de Rome, Albéric donna aux deux époux le comté de Sabine, et

leur fit ce présent au nom de Jean XI. Etait-ce un raffinement de vengeance? Ne voulant point sévir publiquement contre un pape et un frère, il le forçait à récompenser ses ennemis. Avec les autres conjurés, sa vengeance fut moins ingénieuse et plus violente: le sang ruissela dans Rome. Comme toute l'aristocratie paraît avoir été du complot, il projeta de donner pour servantes à sa fiancée impériale les plus belles et les plus nobles matrones romaines. Les refus de Byzance leur sauvèrent cet affront (1). Du

(1) « Romani secundum consuetudinem malignam consiliaverunt, ut principem occiderent; quæ consilia eorum Albericus innoescit. Marinus épiscopus, et Benedictus episcopus cum alii ceteris perpetrantes clamide (pour *clam indè*), ut principes Albericus interficerent; pessima conjurationes inter se fecerunt, erat enim consilia eorum vanum. Abebat gloriosus princeps sororibus senatrices, clamide inter se de morte fratri sui tractantes. Tunc unam ex illis derelicto consilio, quasi dolens ardore cordis sui, intimavit principi germano suo, que et qualiter turbidinem acciderent in eum. Qui mox principes Albericus appreensis super et scriptis episcopis, et alii ceteris gladiatores, alii berberati, aliis gladiati, alii in carcerem retrusi. Liberatusque est princeps ad seditio Romani. Que post hæc cogitavit, ut de nobiles Romane pulcherrime femine in ancillis potestatem domui sue preesset, ut conjuge sue Grecorum genere in aspectibus Grecorum in nuptialis diebus donaria concedere; et sic adimpletum est. Non tantum de hurbis Romæ, sed etiam de Savinensis. Sic adimpletum est; verumtamen ad thalamum nuptiis non pervenit. » Bened. Mont. Soract. Monach. Chron. XXXIV. — Pertz, V, p. 717. Il ne faut s'arrêter ici à aucun ordre chronologique. Le moine du mont Soracte n'est pas seulement le plus ignorant des écrivains, il ne se borne pas à forger une latinité analogue au français nègre, où rien ne concorde en genre ni en cas; son inexactitude historique est encore plus flagrante que sa grammaire n'est défectueuse. C'est ainsi qu'il met les papes

mariage de Bénédict et de Théodéranda naquit le fameux Crescentius, dont nous raconterons aussi les desseins et la fortune.

Hugo, roi d'Italie, était alors pour Albéric un voisin incommode. Les dissentiments perpétuels qui s'élevaient entre eux, naissaient de leur situation même. Ils ne pouvaient franchir les murs de Rome, l'un pour entrer dans la ville, l'autre pour en

Etienne VIII et Marin II du même complot, comme s'ils avaient été papes en même temps. En revanche, contrairement à la chronologie, il fait régner Etienne après Marin (plus connu sous le nom de Martin III). Il n'est donc pas étonnant que ce moine ait donné à Marozie des filles et au duc Albéric des sœurs dont personne n'a jamais entendu parler. Ici d'ailleurs, *sorores* peut signifier également *cousines germaines, proches parentes*. Quoique la restitution de ces temps obscurs ne puisse appartenir qu'à l'induction et à l'analogie, avant de décider si nous nous sommes plus ou moins rapproché de la vraisemblance, il faut comparer entre eux les divers textes apportés à l'appui de notre récit et notamment celui-ci et les deux textes déjà cités, de la chronique de Farfa. Il y a au reste un parti très commode à prendre avec tous ces mauvais écrivains du dixième et du onzième siècle, à commencer par Liutprand lui-même : c'est de ne pas croire un mot de ce qu'ils disent. Muratori en a usé ainsi, mais comme après tout ils sont les seuls témoins de cette époque, si on les récuse à l'exemple de Muratori, il faut ajouter foi comme lui aux petits distiques louangeurs de Frodoard. Autant vaudrait, selon la remarque de M. de Sismondi, citer en preuve justificative les sonnets qu'on fait en Italie pour chaque évènement banal. Une chose certaine, c'est que Muratori ne voulait et ne pouvait dire toute sa pensée ; infirmer l'autorité de ces écrivains, c'était le seul moyen d'en obtenir la publication. Ce passage du moine du mont Soracte est très remarquable sous le rapport philologique. On y voit la décomposition de la langue latine qui va bientôt se transformer en idiôme italien. C'est par le désordre des déclinaisons que la transformation commence.

sortir. Albéric gouvernait la ville, Hugo était maître de la campagne. Après avoir obtenu pour son fils Lotario, très jeune encore, le vain titre de roi, Hugo se vit contraint de quitter l'Italie. Il retourna en Provence, et, de male rage, ameuta les Sarrazins qui depuis Boson étaient venus d'Espagne et s'étaient établis sur la côte, dans un port nommé Fraxinetum, maintenant la Garde-Frainet, dans le golfe de Saint-Tropez. « Il est certain, » dit l'auteur moderne (1), dont nous adoptons l'opinion, « que la position occupée par ce village « dut paraître fort importante; car c'est le seul « passage par lequel il soit possible de communiquer en ligne directe du fond du golfe avec le « plat pays. » Ils en profitèrent pour s'y étendre, même par le Dauphiné et le Mont-Cenis, jusqu'aux frontières de l'Italie, et, après avoir ravagé le riche couvent de la Novalèse, firent un tel carnage entre Suze et Briançon que la petite ville d'Oulx en fut nommée Plebs Martyrum (2), la bourgade des Martyrs. Ils finirent par occuper tous les passages des Alpes. La Gaule était pressée au milieu par les Sarrazins, au nord par les Danois, tandis que les Hongrois désolaient l'Italie et l'Allemagne. Tel était alors l'état de l'Europe. De la Suisse au Dauphiné et à la

(1) Reynaud. Invasions des Sarrazins. Paris, 1836.

(2) *Plebs* dans le sens espagnol de *pueblo*. Voy. Rer. Ital. Scrip. T. II, part. II, p. 730.

Provence, de la Provence jusqu'en Ligurie, régnaient la terreur et la mort. Aix était saccagée, Fréjus détruite, Grenoble occupée, la Tarentaise envahie. Hugo, qui naguère (en 942) avait vaillamment combattu les infidèles, et, à l'aide d'une flotte grecque, les avait détruits par mer et les avait forcés de se retirer sur les hauteurs, Hugo ne songeant plus à sa rivalité avec Bérenger II, renvoya la flotte et se fit le défenseur des Sarrazins, à condition qu'ils fermeraient l'Italie à Bérenger, alors en Allemagne. Dans ce dessein, il leur livra les postes des Alpes. Ici Liutprand suspend son récit, et, se tournant vers la montagne du grand Saint-Bernard, lui adresse cette apostrophe : « Puisses-tu, dit-il, au gré de mon désir, être con-« sumée par la foudre, ou brisée en mille pièces « et plongée un jour dans le chaos (1). »

Hugo survécut peu à son crime. Lotario le suivit bientôt dans la tombe.

Tout accusait le second Bérenger ; son intérêt, son caractère, son temps. Les créatures du marquis d'Ivrée remplissaient les grands siéges épiscopaux

(1) « Quid loquar ? ecce Dei cupio
« Te fulmine aduri,
« Conscissusque chaos cunctis
« Fias tempore cuncto. » Liutp. Pertz, p. 463.

Conrad, roi de la Transjurane, parvint à détruire les Sarrazins de la Garde-Frainet en les mettant aux prises avec les Hongrois, puis il tomba sur les deux partis qu'il massacra dans la chaleur du combat.

d'Italie. C'était alors le moyen de régner. Lotario restait seul entre le trône et lui. Ce n'est pas tout, la veuve de Lotario, n'étant plus obstacle, devenait instrument et moyen. Pour fixer l'hérédité de l'Italie dans sa famille, Hugo avait conclu un double mariage. Il avait fait épouser au jeune Lotario son fils, qu'il avait associé à sa couronne, une vierge de seize ans, d'une beauté merveilleuse, d'une richesse immense, du rang le plus élevé; on la nommait Adélaïde. Qui était-elle? Liutprand, Constantin Porphyrogénète, presque tous les contemporains, la disent fille de Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, ce maître éphémère de l'Italie qui passa et repassa les Alpes presque en un jour; ils lui donnent pour mère Berthe, femme, en secondes noces, du roi Hugo (1); mais Léon d'Ostie et l'anonyme Salernitain la font Italienne; le premier, comtesse de Toscane ; l'autre, princesse de Salerne (2). Il n'en est pas moins convenu dans l'histoire que sainte Adélaïde de Bourgogne, car tel est son nom sur la terre et dans le ciel (3), donna sa main au jeune roi d'Italie, et que, dans le même temps, le

(1) Voy. à l'article BERTHE dans la Biographie Universelle une inadvertance manifeste. On a donné aussi le surnom de fileuse à Berthe aux grands pieds, mère de Charlemagne.

(2) Const. Porph. Adm. Imp. VII, 26. — Liutp. IV, 6. — Chron. Cas. I, 61, In Murat. II. — An. Salern. VII, 9, in eod.

(3) Hroswithæ hist., p. 730. Dans le T. III. Rerum Germanicarum Meibomii. Helmæstadii 1688.

vieux roi Hugo épousa la mère de la princesse, Berthe la fileuse, la bonne Berthe, reine d'Arles, veuve de Rodolphe et mère de Conrad. Si cette version est véritable, on ne peut attribuer ce second mariage qu'au désir de mettre le sceau à la renonciation du royaume de Bourgogne par Hugo; peut-être fut-elle la clause positive de l'alliance, alliance fictive toutefois, car l'astucieux, l'immoral, le fastueux Hugo était aussi loin de la pieuse et modeste Berthe, par les vices de son caractère que par la situation de ses états. Ils ne se réunirent point : Hugo intriguait en Italie, tandis que Berthe filait tranquillement en Suisse. Comme un mauvais génie, il chevauchait de Lombardie en Toscane; mais Berthe, comme une fée bienfaisante, ne bougeait du bord des lacs et du pied des montagnes.

Adélaïde et Lotario ne vécurent pas longtemps ensemble; jeunes, beaux et sans doute amoureux, ils furent séparés par la mort. Tous les écrits contemporains semblent supposer à Adélaïde un droit personnel au royaume d'Italie. Ce droit, nous le verrons bientôt solennellement invoqué; mais il est impossible de découvrir d'où elle le tenait, comme princesse de Bourgogne, comme fille de Rodolphe. Si l'assertion de Léon d'Ostie est la véritable, si Adélaïde est de race indigène, son droit, soutenu par la force des armes, était tiré ou prétexté des lois lombardes. Théodélinde pouvait servir d'exemple

à Adélaïde, qui elle-même serait alors le modèle de la comtesse Mathilde. Le droit de cette princesse n'est donc jamais défini, mais il est constamment allégué, et dans la faveur populaire qui porta le marquis d'Ivrée au trône italien sous le nom de Bérenger II, l'histoire contemporaine signale à la fois l'absence d'un titre légal et l'appui de la faveur publique (1).

Devenu roi, Bérenger voulut contraindre Adélaïde à épouser son fils. La femme illustre qui écrivit cette histoire en vers, l'abbesse-princesse Hroswitha ne parle ni du refus ni de la proposition, qui n'est peut-être qu'une invention postérieure, propre à confirmer le droit prétendu de la reine par l'aveu de son persécuteur. Ce qu'affirme la princesse de Saxe, abbesse de Gandersheim, c'est qu'après avoir dépouillé Adélaïde de tous ses trésors, de tous ses ornements jusqu'au plus simple bijou (2), après lui avoir enlevé non seulement l'appareil d'un entourage royal, mais ses moindres serviteurs, Bérenger l'enferma dans un château, sur le lac de Garda, seule avec une seule femme (3), moins servante qu'amie, conduite dans cette pri-

(1) « Pars quædam plebis fuerat, quæ retrò rebellis
Mente que perversa propriis dominis inimica, » etc.
Hroswitha. Oth. Panegyr.

(2) « Nec particulam dimiserat ullam. » Hrosw.

(3) « Sola cum sola. » Hrosw.

son par un dévouement personnel. Elle ne craignit pas, dit le poète, de faire assiduement le lit de sa dame, malheureuse autant qu'innocente, dans ce cachot dominé par des tours, dont chaque créneau était garni d'hommes armés, ainsi qu'il est d'usage pour garder les personnes criminelles.

Adélaïde avait perdu toute espérance et toute consolation, lorsque l'évêque de Reggio Adelard, réfléchissant aux malheurs de la noble reine, ne put les tolérer plus longtemps, et résolut d'y mettre un terme. Il envoya un message secret pour engager Adélaïde à prendre la fuite et à se retirer dans le bon et solide château de Canossa, la clef de son évêché. Adélaïde ne demandait pas mieux. Mais que faire? comment s'évader la nuit? Jamais le sommeil n'appesantissait les paupières de ses gardes, nul moyen de sortir par les portes; d'ailleurs en qui prendre confiance? Elle finit cependant par s'ouvrir à sa compagne et à un saint prêtre qui desservait le château. Elle leur fit cette confidence en pleurant amèrement. Touchés jusqu'au fond de l'ame, ils résolurent d'une commune voix de sauver leur maîtresse au péril de leur propre vie. Toute science était alors dans les clercs; le prêtre imagina de creuser un chemin sous terre; il y réussit avec l'aide du Christ. Guidée par ce saint homme, la belle reine s'échappa; elle marcha toute la nuit, tant que ses pieds délicats purent la porter

et arriva à Canossa, forteresse imprenable dans le district de Reggio, qui était bâtie sur un rocher à pic. Adélaïde avait un ésprit élevé, un courage viril; elle était douée au plus haut degré de cette sorte d'ambition persistante et consciencieuse qui s'allie si souvent à une dévotion austère. Ornée de la triple auréole de la piété, de la beauté et du malheur, elle se fit aisément des partisans et des amis.

Le lendemain, les gardes éperdus ne trouvant ni la princesse ni sa suivante, avertirent leur comte; celui-ci, plein d'effroi, courut apprendre l'événement à Bérenger. Après avoir donné les premiers moments à la colère, le roi envoya de tous les côtés ses fidèles, leur ordonnant de ne laisser aucun lieu inexploré, quelle que fût son obscurité ou sa petitesse; lui-même, à la tête de ses soldats comme en temps de guerre, se lança sur les traces de la glorieuse reine (1). Dans sa course rapide, il traversa un champ de blé et en fit sonder à la hâte à coups de hache les javelles et les gerbes. Adelaïde était cachée sous un de ces amas d'épis, effrayée, mais pleine de confiance dans le Christ qui l'entourait de sa grace. Le vénérable évêque Adélard, inspiré sans doute par un avertissement céleste, la retira de cet asile et la conduisit joyeuse dans les murs bien fortifiés de Canossa. Là, toute la cheva-

(1) « Quo Regina suum tulerit clarissima gressum ».

lerie italienne tomba aux pieds de la reine et jura de venger l'offense faite à ses charmes. Telle est la gracieuse et populaire légende de la belle Adélaïde de Bourgogne.

Revenons sur nos pas, quittons la princesse enchantée dans sa tour au bord du lac, l'évêque qui l'a délivrée, les paladins qui s'arment pour elle; laissons enfin la poésie et retournons à l'histoire.

FIN DU NEUVIÈME LIVRE.

LIVRE X

ET DERNIER.

800 — 1073.

I.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

Le clergé, comme toutes les institutions de cette époque, reçut une forte empreinte du règne de Charlemagne. Il revint alors à ce qu'il avait été sous les premiers empereurs chrétiens. L'épiscopat domina l'ascétisme et reprit la tête de la hiérarchie ecclésiastique.

Quoique l'avènement de la maison carlovingienne ait accru l'influence du clergé dans les Gaules et fondé son unité en le soumettant au Saint-Siège, cette reconstruction ne fut ni prompte ni complète. Les obstacles étaient nombreux; ils venaient également du clergé, si longtemps, si profondément désuni, et de la nouvelle dynastie elle-même qui avait beaucoup de ménagements à garder, de rivalités à assoupir, d'intérêts divers, séparés, souvent contradictoires, à maintenir, à surveiller et à défendre.

Successeurs de Charles Martel, les nouveaux rois ne s'empressèrent point de désavouer sa mémoire et ses actes. Ils n'osèrent ni ne voulurent reprendre aux laïques les abbayes dont le maire du palais les avait investis. Le concile de Lestine ne changea rien à cet état de choses, seulement Pépin eut l'art de rejeter toute la responsabilité de ces mesures sur Carloman, seul signataire du concile. Après avoir relégué l'impopularité de son frère dans un cloître, Pépin offrit au clergé plus de vœux et d'hommages que d'indemnités et de restitutions. Charlemagne adopta les mêmes principes. On ne voit point qu'il ait aimé les moines. Il fut loin de favoriser leur exemption de l'ordinaire; l'épiscopat, souvent en guerre avec le monachisme, était l'objet de ses préférences. Cette institution, à la fois sacerdotale et aristocratique, l'éclat de sa représen-

tation dans les brillantes cérémonies du culte, dans la pompe austère des synodes, plaisaient à l'imagination de Charles. Les cloîtres, au contraire, déchus de leur puissance morale, soumis à des règles particulières, quoique gouvernés en apparence par la règle unique de saint Benoît; petites villes dans les cités, villages dans les petites villes, états dans l'état, église dans l'église; les cloîtres, restés riches et devenus inutiles, rompaient, aux yeux du César moderne, les lignes larges, étendues, mais simples, dans lesquelles il voulait renfermer le gouvernement du monde. Au centre, le trône; d'un côté, l'aristocratie de la force matérielle; de l'autre, l'aristocratie de la pensée; mais toujours des aristocraties, des hiérarchies fortement constituées, savamment échelonnées. Voilà ce qui plaisait à Charlemagne, voilà ce qui, en dépit de la terminologie monastique, présentait uniquement à son esprit l'idée de la règle et de l'ordre.

Charlemagne, à l'exemple de son père, s'était efforcé de soumettre partout le monachisme à l'épiscopat. Les restes écrasés mais non anéantis du parti de saint Colomban en palpitaient d'indignation. Le monastère de Saint-Gall, qui n'était encore ni sans richesses ni sans puissance, résistait à la fois avec énergie à la règle bénédictine et à la suprématie diocésaine. Ses abbés étaient en continuelles dissentions avec les évêques de

Constance. Saint Othmar succomba dans cette lutte; un ordre impérial prononça son exil et sa déchéance; mais son successeur Walton, quoique nommé par l'empereur, ne fut pas plus docile. Il brava Charlemagne lui-même, déclarant que tant qu'il lui resterait « trois doigts, il ne se soumettrait « jamais à une puissance subalterne; » aussi préféra-t-il demeurer simple religieux dans un couvent voisin. Mais, plus tard, il parvint au siége abbatial de Saint-Denis, où, ne perdant rien de son humeur belliqueuse, il eut de grands débats avec l'évêque de Côme pour des domaines situés dans la Valteline et donnés par Charlemagne à la grande abbaye de France (1).

(1) « Fratres nostri Waltonem concœnobitam, virum sapientem, sibi Abbatem, Rege permittente, constituerunt. Sed non in finem res ita permansit, quia post obitum Johannis Episcopi Egino Episcopii Constantiensis jura suscepit. Qui mox omnia insidiarum genera circa Monasterium nostrum exercere non metuens, sicut Sidonius Sanctum Othmarum, ita et iste Waltonem persequi cœpit Abbatem, quatenus iterum perverso more Antecessorum suorum Episcopatui subjiceret Monasterium, Walto non valens diutiùs præsens intueri tantam dejectionem suorum, tale fertur Regi dedisse responsum : Cùm enim, inquit, semel manus vestræ dominationis ingressus, tantæ Celsitudinis merui dominio sublimari, nequaquam posthæc, dum horum trium digitorum vigorem integrum teneo (nam Scriptor erat eximius) vilioris personæ manibus me subdere decrevi. Itaque cum consensu ipsius Imperatoris ad vicinum Monasterium, quod Auva nominatur, ibidem commoraturus devenit, ubi posteà Abbas electus atque ordinatus, ad ultimum, Monasterium Sancti Dionysii suscepit regendum. » Ratpertus, in libro de origine et diversis casibus Monasterii San-Gallensis, XIV. — Félibien. Hist. de l'Abbaye de St-Denis, p. 65.

Dans toutes les circonstances où les Mérovingiens se seraient hâtés de soustraire les monastères au diocèse, Charles choisit le parti contraire. Même pour rendre désormais impossible la soustraction du religieux à l'ordinaire, il prit une voie indirecte et fit décréter dans un concile que, désormais tout moine serait prêtre. Ce qui d'un mot le rendit justiciable de l'évêque.

Il interdit la vie monastique à son fils Louis, alors roi d'Aquitaine, trop épris des charmes de la solitude. Partout, à la tête des grands cloîtres il plaça ses amis les plus dévoués, les hommes sur lesquels il pouvait le plus compter; à Saint-Martin de Tours, Alcuin, confident de ses plus secrètes pensées; à Saint-Denis, le Lombard Fardulfe, qui lui avait sauvé la vie; à Corbie, Adelhart, son parent, petit-fils de Charles Martel.

Mais si Charlemagne décida presque généralement en faveur des évêques contre les moines, il se sentit plus embarrassé de la désunion de ces mêmes évêques avec les chefs militaires. Toujours fondée sur la possession des abbayes, même de quelques églises, par les laïques, cette querelle, renouvelée sans cesse malgré ses efforts, troublait sa politique et dérangeait ses plans. Charlemagne n'avait point adopté les maximes des empereurs d'Orient relativement aux deux puissances; il ne comprenait rien à la séparation du culte divin et

de la politique mondaine. La discipline ecclésiastique l'occupait non seulement en législateur, mais en clerc. Ces questions vastes et subtiles, étendues comme l'infini, serrées comme un syllogisme, l'enivraient d'un plaisir d'esprit piquant et nouveau, semblable à celui qu'il prenait au sommet d'une tour, contemplant les étoiles pendant les longues heures d'une nuit transparente. D'ailleurs, il se considérait comme l'arbitre suprême de toute discussion, comme le dernier ressort de tout tribunal, le dernier mot de toute pensée. Les affaires ecclésiastiques, elles-mêmes, venaient aboutir au pied de son trône. La juridiction du prêtre sur le diacre, de l'évêque sur le prêtre et du métropolitain sur le suffragant n'étaient que les degrés d'une hiérarchie que lui seul prétendait compléter et clore. Ses capitulaires ecclésiastiques étaient de vrais mandements épiscopaux. Dans le grand édit daté d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne justifie son intervention directe dans la discipline ecclésiastique; il cite Josias et d'autres rois d'Israël. Les exemples tirés des décrets pontificaux, des décisions synodales, abondent sous sa plume; et c'est par l'*autorité de son nom* (1) qu'il les propose non

(1) « Quapropter et nostris ad vos dreximus missos, qui ex *nostri nominis auctoritate* una vobiscum corrigerent quæ corrigenda essent. Sed et aliqua capitula ex canonicis institutionibus, quæ magis nobis necessaria videbantur, subjunximus. Ne aliquis, quæso, hujus pietatis ammonitionem esse præsumtiosam judicet,

seulement à l'édification des fidèles, mais à l'enseignement des prêtres, des moines et des évêques. Cette intervention leur déplaisait. Vainement ils représentaient à l'empereur avec modération, quoique avec un dépit secret, qu'il empiétait sur leur domaine; il ne pouvait se le persuader. Se sentant enfin trop pressé par les clercs, il se recueillit et jeta sur le parchemin des questions et des doutes publiés à tort sous le titre de Capitulaires, car ce morceau très curieux n'est évidemment qu'un projet, un canevas. Là, comme dans le monologue de quelque noble tragédie, Charlemagne discute avec lui-même et se demande s'il appartient aux ecclésiastiques de se mêler des affaires mondaines.

« Ce qu'ils appellent renoncement au siècle ne « consisterait-il qu'à se dispenser de porter les « armes et à faire semblant de n'être point ma- « riés ?

« A-t-il quitté le siècle, celui qui, par tous les « moyens possibles et par toutes sortes de ruses, « ne cesse d'augmenter ses biens, promettant la « béatitude céleste ou menaçant des supplices de

quæ nos errata corrigere, superflua abscidere, recta cohartare studemus, sed magis benivolo caritatis animo suscipiat. Nam legimus in regnorum libris, quomodo sanctus Josias regnum sibi a Deo datum circumeundo, corrigendo, ammonendo, ad cultum veri Dei studuit revocare. » Cap. Eccles. Aquisgran. ann. 789, ap. Pertz, T. III, p. 54.

« l'enfer; dépouillant les héritiers légitimes au « nom de Dieu ou du premier saint venu; trompant « les simples par un trafic continuel de reliques?

« Voilà, » dit le législateur à chaque article, comme s'il avait peur de l'oublier, « voilà sur « quoi il faut interroger les abbés et les évê- « ques (1). »

Ce n'est pas que Charlemagne réprouvât cette fusion des deux pouvoirs qu'il avait fait passer de la pratique à la théorie, il désirait moins la séparation que l'union des évêques et des comtes. Il aimait à les croire membres d'un même corps (2), et peut-être avait-il emprunté d'Alcuin ou d'Éginhard, je ne sais quelle ressemblance flatteuse entre cette aristocratie armée de la crosse et du glaive

(1) « Interrogare volumus ipsos ecclesiasticos. . . . . ut nobis veraciter patefaciant, quid sit quod apud eos dicitur seculum relinquere, vel in quibus internosci possint hi qui seculum relinquunt, ab his qui adhuc seculum sectantur; utrum in eo solo, quod arma non portant nec publice conjugati sunt. Inquirendum etiam, si ille seculum dimissum habeat, qui quotidie possessiones suas augere quolibet modo, qualibet arte, non cessat, suadendo de cœlestis regni beatitudine, comminando de æterno supplicio inferni, et sub nomine Dei aut cujuslibet sancti tam divitem quam pauperem; qui simpliciores naturæ sunt, et minus docti atque cauti inveniuntur, si rebus suis expoliant, et legitimos heredes eorum exheredant. Quid de his dicendum, qui quasi ad amorem Dei et sanctorum, sive martyrum sive confessorum, ossa et reliquias sanctorum corporum de loco ad locum transferunt. » Cap. Duplex Aquisgran. ann. 811. Art. 3, 4, 5, 7. Ap. Pertz. T. III, p. 167.

(2) C'est là l'idée des lords temporels et spirituels.

et le sénat romain qui rangeait, sous un niveau commun, les attributions militaires, législatives et pontificales. C'est dans cet esprit qu'il assemblait deux fois l'an le Champ de Mai, n'y paraissant qu'appelé; c'est encore en vue du même accord ou plutôt de la même assimilation entre l'épiscopat et le palais qu'il donnait pour juges à toutes les causes, un évêque et un comte (1); on ne peut d'ailleurs se tromper sur cette tendance de la politique de Charles, car il a consigné lui-même, dans ses derniers capitulaires, un regret douloureux de n'avoir pu concilier les parties antipathiques de son aristocratie (2). La communauté de révolte opéra plus tard ce qu'une tactique bienveillante n'avait pu accomplir. Évitant de désavouer la mémoire de Charles Martel, Charlemagne ne déposséda point les hommes d'armes; il donna également des bénéfices aux clercs et aux laïques; peut-être même s'imagina-t-il avoir attaché les deux corps rivaux par un lien solidaire, en n'établissant entre eux aucune différence de traitement et en leur créant des intérêts communs; mais le clergé ne prit point le change. Condamnés au silence par le respect et par la crainte tant que vécut Charlemagne, les évêques

(1) Conc. Francf. 39.

(2) Conc. Aquisgr. 811.

prirent une éclatante revanche dès qu'ils l'eurent scellé dans sa muraille pour l'éternité.

Au commencement du règne de Louis-le-Débonnaire, depuis son avènement jusqu'à la rébellion de Bernard, une harmonie, inaltérable en apparence, avait réglé les rapports mutuels de la royauté et du clergé. Il y avait bien eu au début quelques soupçons, quelque mécontentement, signalés d'un côté par des murmures, de l'autre par des disgraces et des exils; mais le partage de l'empire, inspiration des évêques, devint le gage de la réconciliation. Elle fut consacrée par la reprise de l'œuvre civilisatrice de Charlemagne. Louis plus attaché que son père aux progrès de la vie monastique, en entreprit la réforme au point de vue exclusivement religieux. La discipline des cloîtres s'était considérablement affaiblie sous Charlemagne; son fils essaya de la rétablir. La fondation de la splendide abbaye de Corvey ou la nouvelle Corbie sur le Weser, dans le voisinage de Paderborn, la conversion des Scandinaves par Ebbon de Rheims et par saint Ansgar (1), le re-

(1) Voir sur la mission de St Anscharius, Ansgar ou Anscher Adami Brem. Hist. eccl. Lib. 1, cap. 14.— Erm. Nig. de baptismo Haraldi, dans Scriptores Rerum Danicarum. T. I, p. 401-406. Bulla Paschalis, p. I. Münster's Kirchengesch. Dänem. 1. Th. pag. 244. — Vita S. Anscharii, cap. 12, dans Scriptores Rerum Danicarum, T. I, pag. 452. — Annales Xantens. apud. Pertz. T. II. Consulter aussi l'histoire de Danemarck, par M. Pétersen (en danois).

tour à la règle bénédictine, sous la conduite de saint Benoît d'Aniane, furent de magnifiques témoignages de la piété de l'empereur. Toutefois, le bon accord entre ce prince et l'aristocratie ecclésiastique n'en devint ni plus sincère, ni plus durable. Après la pénitence publique où Louis se crut l'imitateur de Théodose, le clergé sentit mieux que jamais sa force, et résolut de tout oser pour reprendre les nombreux bénéfices détenus par les laïques. A l'insu du Débonnaire les scandales de sa cour étaient nombreux et publics. En outre, et ces griefs étaient assurément les plus sérieux, élevé dans les maximes de Charlemagne, fardeau bien lourd pour sa faible intelligence, Louis prenait une part trop intime, trop personnelle, aux réformes religieuses qui dans l'opinion des évêques, ne devaient émaner que de leur sagesse. Blessés au fond de l'influence des abbés, les évêques ajournèrent l'expression de leur jalousie; mais les anciennes divisions n'en reparurent pas moins sous d'autres formes : une fraction était favorable au pape; l'autre, infiniment plus nombreuse, réclamait hautement l'indépendance de l'église gallo-franque. Ces deux partis semblaient alors unis; ils l'étaient en réalité, parce qu'ils se sentaient également blessés des relations directes de l'empereur avec la cour de Rome. Cette union affaiblissait l'épiscopat gaulois. Sans

indiquer le point véritable de son mécontentement, il le trahit en s'élevant contre cette alliance. Soit dans un but d'équilibre politique, soit par piété pour gagner à Dieu un plus grand nombre d'ames, Louis avait obtenu des papes la création d'un ordre intermédiaire entre la vie religieuse et la vie du siècle; il avait institué les chanoines. Il renferma leur règle dans un manuel qu'il fit distribuer dans tout l'empire par les soins de ses *Missi Dominici* (1). Le peuple fut édifié, le clergé scandalisé. Quoique partisan du Saint-Siège, Wala, abbé de Corbie, reprocha à Louis, avec une hauteur extrême et beaucoup d'amertume, son ingérance dans les affaires de la religion. « Je veux, lui écrivait-il, très révérend et très auguste empereur, que tu nous dises pourquoi après avoir entièrement abandonné tous les devoirs propres à ton état, tu t'es transporté aux choses divines (2). » Ainsi le clergé lui-même traçait dans son intérêt ces limites des deux puissances, réclamées depuis avec tant de force en faveur du pouvoir séculier. Ceux qui ne voient dans cette séparation qu'une pensée moderne se trompent fort ; elle est plus ancienne

(1) Vit. Hlud. Apud. Pertz, T. II, p. 622.

(2) « Velim, reverentissime imperator Auguste, dicas nobis, tuis quid est quod tantum propriis interdum relictis officiis, ad divina te transmittis ? » Pasch. Rabd. vit. W. p. 11. Pertz, t. II, 569.

que l'idée opposée. De Grégoire II (1) aux prédécesseurs immédiats de Grégoire VII, les papes, les évêques, les clercs, sollicitaient la séparation des deux pouvoirs ; les souverains la demandaient également : chacun à son profit.

Tous se trompaient : cette séparation était impraticable ; seul, Louis-le-Débonnaire la rêvait sincèrement. Diviser les forces humaines n'était ni souhaitable ni possible dans un temps où la civilisation ne devait naître que de leur mutuel concours. Sans doute il était dès lors très difficile de leur imprimer une marche régulière. Cet embarras, grave pour le pouvoir séculier, ne l'était pas moins en certains cas pour la puissance spirituelle ; et, quoique la réunion des deux puissances assurât en effet la victoire à la moins matérielle des deux, l'Eglise, nous l'avons vu, réclama plus d'une fois contre ce mélange. C'était une vaine espérance, mais aussi l'objet d'une vive préoccupation et d'immenses efforts pour faire pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, les poids d'une balance nécessairement inégale.

Le monachisme fut le théâtre et l'instrument de cette lutte. Charlemagne le premier élargit le cercle de ces pieux établissements ; il ne voulut pas que la prière, la méditation ascétique y trouvassent un

(1) Voir plus haut, liv. VI.

asyle exclusif, que la pensée fût uniquement consacrée aux spéculations du monde invisible, et que tout travail se réduisît à un labeur manuel; il exigea que la connaissance des lettres anciennes fût associée à l'étude des Saintes-Ecritures. Si Tite-Live, Virgile ou Cicéron ne sont pas entièrement perdus pour nous, si les chefs-d'œuvre de la latinité ont trouvé dans les cloîtres un asyle inviolable, nous le devons au génie d'un homme qui lisait mal et savait à peine écrire. Notre reconnaissance pour un si grand bienfait n'est point fondée sur des conjectures, la circulaire de Charles aux évêques pour la réforme littéraire des moines, est un des principaux monuments de ce règne; il est parvenu intact jusqu'à nous (1).

Néanmoins, quelle que soit notre gratitude (et nous n'en devons rien retrancher), nous ne dissimulerons pas que ces mesures si généreuses se rattachaient en même temps à des vues d'une politique égoïste et faisaient partie d'un plan très vaste, mais très personnel.

Le mouvement actuel de la presse aux centres nombreux, aux ramifications infinies, ces officines, ces manufactures, ces boutiques de la pensée, la tyrannie secrète qui, au moyen d'une machine gigantesque et rapide, multiplie à l'infini la pensée ou

(1) Encyclica de Litteris colendis. Ann. 787. Ad Baugulfum. Ab. Fuld. Ap. Pertz. T. III, p. 52.

l'intérêt d'un seul, et, en fait, l'intérêt, la passion et la croyance de plusieurs ou de tous ; enfin, ce qu'on appelle de nos jours la direction de l'opinion publique, nous semble peut-être une découverte contemporaine et l'un des signes les plus évidents du progrès moderne. Il n'en est pas ainsi, et rien ne provoque plus impérieusement l'application du proverbe qui depuis l'Ecclésiaste, ne montre rien de nouveau sous le soleil. De Charlemagne aux croisades, du neuvième au onzième siècle, on voit un spectacle analogue et plus étonnant encore, puisque les moyens mis au service de l'intelligence humaine ne pouvaient égaler qu'à force de patience et d'ardeur la rapidité d'un mécanisme inconnu.

Pour répandre les idées sur lesquelles reposait l'accession des Carlovingiens au trône, pour détruire tout ce qui aurait pu valoir encore un souvenir bienveillant à la maison de Clovis, surtout, et c'est là la gloire de Charlemagne, pour rendre ses intérêts dynastiques solidaires des principes de religion, de civilisation et d'ordre, une large exploitation fut échelonnée dans tous les cloîtres, dans toutes les maisons épiscopales ; ruche féconde, immense, qui travaillait dans un but commun, et dont chaque abeille ne détournait rien du butin qu'elle avait conquis. Jamais travail ne fut mieux divisé, et jamais la masse d'un fonds commun ne s'accrut de

plus de labeurs individuels. Nous le répétons, la course rapide de la presse, son émission incessante, sa dévorante consommation, peuvent seules donner quelque idée d'une activité aussi infatigable, aussi productive, mais ramenée à un centre unique; engagée non dans un labyrinthe ignoré de ses architectes eux-mêmes, mais dans des voies prévues quoique multiples; non poussée vers un avenir que nul ne peut entrevoir, mais dirigée vers un port sondé d'avance. Qu'on laisse de côté les querelles sanglantes, les compétitions fastidieusement royales de cette époque, et qu'on donne un regard à tous ces cœurs, à toutes ces têtes, à toutes ces mains qui, d'une aurore à l'autre, ne se délassent que par un court repos, et qui dans un même dessein, ou pour mieux dire dans un même amour, lisent et déchirent, écrivent et effacent, restituent et interpolent, sans orgueil, sans scrupule, non sans plaisir toutefois ni sans passion. Sous ce double aspect, l'ordre de Saint-Benoît inspire l'admiration et l'effroi. Quelles actions de graces l'histoire n'a-t-elle pas à lui adresser, quels reproches n'a-t-elle pas à lui faire? Combien de sources n'a-t-il pas retrouvées, combien n'en a-t-il pas corrompu? Il faut le dire avec franchise, les bénédictins ont sauvé et défiguré l'histoire. Ils n'ont pas évité l'inexactitude, ils l'ont même quelquefois préméditée; mais un devoir plus haut dominait toutes les considérations

secondaires ; pour comprendre un tel dévouement, il ne faut pas sortir du dixième siècle. D'abord et avant tout, il était urgent de ramener les règles diverses à celle de Saint-Benoît. Une adresse incomparable présida à cette réforme, et il faut l'avouer à la gloire des législateurs, ils y apportèrent une modération extrême, une sagesse pratique, digne d'imitation et d'étude.

Afin d'arriver graduellement à l'unité monastique, on ne prononça point l'abolition immédiate des règles en vigueur ; on se contenta d'y adjoindre la règle bénédictine. Les premiers essais furent tentés dans des monastères de femmes (1). Les observances étrangères au Saint-Siége, attaquées doucement et de biais, au lieu d'être assiégées à force ouverte, disparurent sans bruit, et Rome, sous le nom de saint Benoît, resta maîtresse du terrain.

Le passé même fut réformé ; on ne pouvait y arriver que par un effort d'imagination. Ainsi, on

(1) Le testament de St Romaric dont M. de Bréquigny (Prolégomènes. T. Ier) démontre si bien la fausseté, fait remonter jusqu'au règne de Clotaire II l'établissement de la règle bénédictine à Remiremont, monastère de femmes ; mais le premier essai de ce genre ne fut tenté que vers 640, d'abord par St Waldebert, troisième abbé de Luxeuil, dans le couvent de Ste-Salaberge (S. Salab. Vit. VII ; act. S. S. Ben. Sæc. II.), et en 644 par St Donat évêque de Besançon, à Ste-Marie de Joux (Jussanum ?) encore le premier de ces deux faits est-il douteux à cause des interpolations bien connues du biographe de Ste Salaberge, et parce que la vie de St Waldebert n'en fait aucune mention.

supposa que, dès l'origine, tous les monastères avaient reçu la règle bénédictine (1), synonyme

(1) Ici, les citations pourraient remplir un volume : nous n'en indiquons qu'un petit nombre en renvoyant le lecteur aux allégations des Bénédictins et aux réfutations du père Le Cointe. Un dissentiment très vif, maintenant oublié, a partagé, dans le dix-septième siècle, les écrivains ecclésiastiques. Les Bénédictins et les pères de l'Oratoire étaient les principaux champions de ce débat. Selon les premiers, tous les saints, tous les papes, tous les monastères, à partir du cinquième siècle, appartenaient à l'ordre de St Benoît. Selon Mabillon, en moins de douze ans (à la vérité par miracle) le saint abbé répandit sa règle non seulement en Italie, en Allemagne, en France, mais dans la Grande-Bretagne. « *S. Benedictus*, dit le père Mabillon, *secundum communem et incorruptum Ecclesiæ Romanæ sensum, Monachorum disciplinam in Occidente penè collapsum restituit ac mirificè propagavit, vix intra ducentos ferè annos à promulgata Regulâ, in utraque Germania, Galliis omnibus, Anglia, Scotia, Hibernia, unum aut alterum cœnobium per suos discipulos ædificaverit.* » Cet exposé est d'une inexactitude évidente. Les Bénédictins ne voulaient pas surtout qu'aucune règle eût précédé celle de St Colomban. Ils voulaient que tout ce qui s'était fait de grand depuis le cinquième siècle dans la sphère religieuse, appartînt soit à l'inspiration indirecte, soit à l'application immédiate de la règle bénédictine. Les *Annales* de cette congrégation seraient devenues ainsi celles du monde chrétien ; et en effet dans les nombreux volumes rassemblés sous ce titre, on trouve sans exception, toutes les institutions, tous les établissements qui ont fondé, propagé, affermi le christianisme ; tous les saints y sont enrôlés de gré ou de force. Cette gloire si exclusive ne satisfit pas les autres ordres religieux ; ils l'examinèrent de plus près et ils s'aperçurent que l'histoire ne concordait pas toujours avec les allégations bénédictines ; ils relevèrent des contradictions, même des interpolations, quelques unes de la plus haute antiquité, de l'époque Carlovingienne principalement, d'autres infiniment moins anciennes. Le père Le Cointe se signale dans cette lutte; mais il se borne aux faits matériels, et quoique une lecture attentive de son livre suffise pour dé-

de la puissance pontificale. On supposa encore que les autres règles n'en différaient point et Benoît

montrer que le dernier résultat de sa doctrine ne lui a pas échappé, il s'en est effrayé et, tout en mettant le lecteur sur la voie, il lui a laissé le soin de tirer la conséquence définitive. Cette conséquence la voici : Au cas où la règle bénédictine aurait été généralement adoptée dans les Gaules, la papauté dont elle était l'expression et le moyen, y aurait été dominante dès l'origine; elle n'aurait pas été combattue par d'autres règles ennemies ou opposées, telle que celle de St Colomban. Or, l'Histoire à la main, depuis Grégoire I[er] jusqu'au pape Adéodat, nous ne voyons pas, dans notre pays, la moindre trace de cette influence ; c'est ce que M. de Bréquigny a parfaitement démontré. Les interpolations sont manifestes : *Clovis II*, par exemple, s'intitule dans une charte *empereur par la divine Providence*, et s'adresse *aux comtes, vidames, ducs, etc.* ; il y parle de régale ; enfin c'est le protocole de Louis-le-Débonnaire, de Charles-le-Chauve, etc. Les règnes de Clovis II, de Sigebert II, abondent surtout en fausses chartes, en fausses bulles ; il est inutile d'entrer dans tout ce détail ; les amateurs de critique le trouveront suffisamment dans Bréquigny. Le père Le Cointe peut contribuer surtout à nous éclairer ; malheureusement il ne cite pas toujours très juste, et, malgré l'appareil chronologique de ses Annales, sa classification est souvent contradictoire et confuse ; la lecture en est d'ailleurs très pénible. Parfois d'énormes parenthèses entravent son texte; c'est ainsi qu'au milieu du septième siècle, à propos du concile de Carthage, il s'arrête pour nous raconter la conquête de l'Afrique par les Vandales. Un autre tort du P. Le Cointe, c'est de s'être laissé emporter par la passion anti-bénédictine jusqu'à nier l'évidence. Il n'admet pas que la mission envoyée par St Grégoire en Angleterre ait appartenu à l'ordre de St Benoît. Si on veut prétendre que les prescriptions de l'apôtre d'Italie étaient alors à l'état de simple règle sans avoir encore été militairement disciplinées comme ordre, cette observation n'est pas loin de la vérité ; mais en ne consultant que le plus simple bon sens dans l'étude des documents historiques de cette époque, il est évident que le pape Grégoire ne pouvait choisir qu'au mont

d'Aniane les rassembla dans un seul volume pour en prouver la concordance. Il est certain que dans leur prescription purement religieuse il n'y a point

Cassin et dans ses succursales les hommes dévoués à l'exécution de la grande pensée romaine. Il n'en reste pas moins démontré que le P. Le Cointe bien supérieur aux Bénédictins à tous égards, est le plus puissant annaliste ecclésiastique du dix-septième siècle. Son troisième tome surtout, qui prend tout le septième siècle, est un prodige de sagacité, de profondeur, et, pour arriver aux vérités les plus hardies, il suffit de deviner et de développer sa pensée contenue par la bienséance et le devoir. Toutefois, cette retenue ne va jamais jusqu'au mensonge. Voyez comme un modèle de discussion critique (T. III, p. 123) tout ce qu'il a écrit sur les interpolations flagrantes dans les vies de Ste Salaberge, de St Fursi et de St Vandrille (p. 261) ; les plus hautes questions historiques s'y rattachent aux faits les moins importants en apparence. — Voir une citation dans Sirmond, T. I, concile des Gaules, p. 502, pour le concile de Paris. La citation de Frodoard, que Mabillon invoque dans sa préface, VII, est certainement de nulle valeur, et l'allégation que Frodoard a vu les anciens manuscrits ne signifie rien, car il vivait au temps des plus grandes falsifications. Il est prouvé par Le Cointe et Bréquigny que le testament de Leodebalde a été fait non pas dans l'année deuxième du règne de Clotaire II, mais dans l'année douzième (Bréq. T. I, p. 508) du règne de Clotaire III. Il faut au reste que Mabillon ait été bien aveuglé par l'esprit de parti, pour placer sous le règne de Clotaire II un acte dans lequel il est question de la reine Bathilde qui n'était pas née. — Les Bollandistes n'abondent point dans les préjugés des Bénédictins, et font comme le P. Le Cointe une distinction marquée entre les règles de Benoît et de Colomban. Cette opinion de Le Cointe et d'Henschenius nous a semblé un fil conducteur à travers les premiers siècles de notre histoire, rendus plus obscurs par les préjugés d'un ordre, d'ailleurs éminemment respectable et utile. C'est sur la période Carlovingienne que les Bénédictins doivent être surtout consultés ; ils sont carlovingiens et romains de cœur, par conséquent antimérovingiens.

de dissemblances essentielles ; mais combien elles diffèrent par l'esprit qui les a dictées, et surtout par les hommes qui les ont instituées ! Pour atteindre plus surement à la démonstration qu'il s'était proposée, le clergé de Charlemagne eut recours à la fois aux moyens grossiers de la fraude et aux tempéraments d'une politique élevée. D'une part, sous prétexte de rajeunir le style, il sema les anciennes légendes d'interpolations grammaticales, les unes habiles, les autres très maladroites. Toutes les vies des saints furent réécrites sous prétexte de remédier à la vétusté du langage. On plaça partout, dans ces nouvelles leçons, le verset de l'Évangile : « *Tu es Petrus* : » On fit aller en pèlerinage à Rome (1) et prosterner aux pieds du pape ceux même des évêques ou des moines qui l'avaient bravé. Saint Colomban devint un fils dévoué et fidèle de l'Église romaine ; Luxeuil et Bobbio furent déclarés des citadelles apostoliques ; l'ordre de Saint-Benoît réclama le saint et ses disciples comme

(1) On commença par St Grégoire de Tours la liste de ces prétendus pèlerinages. Mabillon lui-même a eu la bonne foi de relever les allégations trop fortes ; ainsi, dans la vie de St Vandrille, abbé de Fontenay, Mabillon (note A) fait observer que la vie la plus ancienne de ce saint ne fait pas mention de son voyage à Rome. En lisant attentivement la vie de St Vandrille (Act. S.S. Ben. Sæc. II), on voit que les copistes ont établi une espèce de jeu de mots entre les noms de *Roma*, Rome, et *Monasterium Romanum*, c'est à dire le monastère de saint Romain, depuis de St Claude en Franche-Comté.

son propre bien; l'Église jeta un voile sur toutes les dissidences qui n'avaient pas été poussées jusqu'à la séparation ; le schisme même fut dissimulé. Seule l'hérésie ne fut point pardonnée; elle en reçut des atteintes d'autant plus rudes. La mémoire d'un antagonisme dogmatique, d'une hostilité sérieuse demeura maintenue avec un soin jaloux ; le reste fut abandonné à un sage et politique oubli. L'histoire seule y a perdu. Il en résulte pour les premiers siècles un épaississement de ténèbres, un luxe d'obscurité qu'il faut entièrement attribuer aux annalistes et surtout aux Bénédictins. Lorsqu'on trouve saint Grégoire, saint Colomban, saint Léger et saint Prix réunis dans une même bénédiction (1), et qu'on les suppose avoir vécu dans la communauté d'une seule règle, lien le plus fort qui alors pût étreindre des cœurs chrétiens ; lorsque ensuite, après avoir lu leur biographie, on ne trouve qu'antagonisme d'humeur, divergence de carrière, opposition de doctrine, l'attention se fatigue, l'intelligence ne sait plus où se prendre, et

(1) Indulgente pour le passé, l'Eglise n'en était que plus sévère pour toute opposition future à sa puissance ; Charlemagne soumit aux Bénédictins l'abbaye de Luxeuil, il la combla de bienfaits, mais lui retira le droit de battre monnaie; même pour diminuer son influence, sous le prétexte que les moines ne devaient vaquer qu'à la prière et au travail, il leur assigna des fonds de terre loin de leur abbaye. — Spicil. — Hist. de la Franche-Comté, par M. Clerc.

le chaos de ces époques ne cesse d'être impénétrable qu'à l'aide de quelques lueurs recueillies chemin faisant, à travers des fentes et des jours ménagés par le hasard.

L'empereur Louis alla plus loin que son père; il ne se contenta point d'épargner désormais l'anathème à la mémoire des vieux saints de l'opposition; il leur fit rendre les plus grands honneurs. C'est ainsi qu'il ordonna avec une pompe royale, la translation des reliques de saint Othmar (1), ennemi déclaré de Charlemagne. Ces translations furent alors un des principaux moyens d'influence du clergé; c'était une occasion sans cesse renouvelée de déployer aux yeux du peuple l'éclat et la puissance du premier corps de l'État.

La falsification n'est pas le seul résultat de la réforme carlovingienne. Il y eut sans nul doute des documents mérovingiens détruits. Comment Grégoire de Tours fut-il conservé? Peut-être sa célébrité était-elle trop grande pour être exposée à de telles attaques; peut-être aussi fut-il respecté parce qu'il a présenté la vieille race sous un aspect défavorable. On renchérit sur son exemple: le Carlovingien Eginhard jeta dans un tombereau traîné par des bœufs les rois que Grégoire nous avait montrés dans toute leur brutalité, mais aussi dans toute

(1) S. Othmar. Act. S.S. B. Sæc. III, pars 2.

leur force (1). Ce même Éginhard appela le dernier Mérovingien, *un certain Hunold*; on fit si bien que l'origine salique des ducs d'Aquitaine effacée dans tous les greffes, arrachée de tous les registres, enveloppée dans les ombres préméditées d'un savant oubli, ne fut retrouvée que mille ans après, dans la bibliothèque d'un petit couvent caché et enseveli sous les neiges des Pyrénées espagnoles (2). En revanche, ce fut peu de temps après que Frodoard s'avisa de sacrer Clovis, de mettre le pape Adrien Ier en correspondance avec l'archevêque Turpin ou Tilpin (3) et de faire tester saint Rémi (4).

Le bon évêque de Reims exprime ses dernières volontés en style éminemment carlovingien. Voulant seulement ménager à la sainte Eglise et aux

(1) Voir dans Le Cointe une longue et excellente réfutation des comtes d'Eginhard sur les rois fainéants et principalement sur les *quatre bœufs attelés*, etc.

(2) La charte d'Alaon. Voir sur cette charte les opinions diverses de MM. Guerard, Lacabane et Fauriel, dans le livre de ce dernier : Histoire de la Gaule méridionale, notes du T. IV. Un ouvrage nouveau très contraire à l'authenticité de la charte d'Alaon vient de paraître à Bordeaux sous le titre d'*Essai historique et critique sur les Mérovingiens d'Aquitaine*, par J. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres.

(3) Frod. Hist. Rem.

(4) Ce faux testament est remarquable en ce qu'il explique aux rois la formule de déposition des évêques, publiée dans toutes les églises. *Et Episcopatum ejus accipiat alter*, et en substituant *principatum à Episcopatum : Unum tantum ibi Verbum, per interpositionem, commuletur, dies Ejus et Principatum Ejus accipiat alter*.

pauvres l'appui de cette race royale, il en parle ainsi : « Avec mes frères et coévêques de Germanie, « de Neustrie et des Gaules, je l'ai établie pour mon- « ter à perpétuité au faîte de la dignité royale ; j'ai « choisi Clovis, je l'ai baptisé, confirmé, ordonné « roi par l'onction du saint chrême (1). » Une menace de dégradation termine cette pièce ; et, pour comble d'invraisemblance, le faussaire donne partout à Clovis le nom de Lodovicus, adoucissement nouveau du nom mérovingien Chlodovechus, qui seul se trouve dans les chartes contemporaines.

Par un contraste bizarre, tandis qu'une amnistie posthume ramenait tous les dissidents dans le giron de l'Eglise, la mémoire de Charles Martel, le premier bienfaiteur du Saint-Siége, le bisaïeul de Louis-le-Débonnaire était poursuivie avec rage sous le règne de cet empereur. Rendre à jamais impossible la spoliation des églises en faveur des laïques, c'était alors la pensée dominante, le soin le plus pressant des réformateurs. A une telle cause, est-il plus grande victime que Charles Martel ?

(1) « Generi tantummodo regio quod, ad honorem sanctæ Ecclesiæ et defensionem pauperum, unà cum fratribus meis, et coepiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ, atque Neustriæ in regiæ Majestatis culmen perpetuò regnaturum statuens elegi, baptisavi, a fonte sacro suscepi, donoque septiformis Spiritus confirmavi, et per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinato in Regem parcens, statuo ut, etc. » Test. S. Remig. Flodoard. Hist. Rem. C. 18. Voir sur la fausseté de ce document *Gallia Christiana* et Bréquigny.

Quel moyen prendre pour flétrir sa mémoire?

Il faut qu'il soit damné.

Il faut que cette catastrophe soit annoncée par saint Boniface.

Il faut qu'elle soit confirmée par Charlemagne.

Cela résolu, un moine de Sicile raconta la damnation de Charles Martel; son tombeau fut trouvé vide et de la place où naguère gisait son corps, s'élança un dragon (1). Non seulement saint Boniface fut choisi pour témoin de cette catastrophe, mais on supposa une lettre adressée par l'apôtre de Germanie à Ethelbald, roi des Merciens. Dans cet écrit, dont les meilleurs critiques (2) prouvent la fausseté, Winfried, le fidèle, le convive de Charles Martel, qui doit à ce héros le succès de sa mission et la conversion des peuplades sauvages, saint Boniface, le meilleur des saints, le plus reconnaissant des hommes, représente son protecteur livré aux tourments éternels.

Ce n'est pas tout, Charlemagne paraît pour condamner de sa propre bouche la mémoire de son aïeul. La scène est dramatique, tout le peuple de la ville de Worms réuni au plaid national, tombe aux pieds du monarque et le supplie de ne point

(1) Ex Chronic. Centul. apud Bolland. 20 febr. et apud Sur. T. I, 20 febr.— Frod. Hist. Eccles. Rem.

(2) Had. Vales. III, 5. — Cointii, An. Eccles. Cette prétendue lettre ne se trouve point dans le recueil de Ferrarius.

exiger désormais des ecclésiastiques un service militaire obligatoire, et de respecter avant toutes choses les droits et les priviléges du clergé. Non seulement l'empereur se rend au vœu public, mais il incrimine le passé. « Plus d'un roi, dit-il, et je le « sais, a été vaincu honteusement, a tourné le dos « à l'ennemi et a perdu ses états en punition de ce « qu'il avait dépouillé les églises et donné leurs « biens à ses hommes d'armes. » C'est de la sorte qu'on fait parler Charlemagne dans un faux capitulaire fabriqué avec plusieurs autres, sous le règne de Louis-le-Débonnaire (1).

Quoique le langage qu'on prête à Charlemagne sur son bisaïeul manque absolument de vraisemblance, il est certain que les écrivains de l'époque carlovingienne ont mis peu d'empressement à célébrer sa mémoire. La chronique d'Eginhard commence à sa mort. Le moine de Saint-Gall entre en

(1) Ce capitulaire, quoique placé par Baluze au livre VII de son édition, n'en est pas moins un faux matériel ; c'est ainsi qu'en ont jugé deux grands annalistes : Muratori et D. Bouquet ne font aucune mention de la prétendue diète de Worms de 803, et, comme eux M. Pertz l'a rejeté de son recueil. Déjà le grand sens du P. Le Cointe lui en avait fait apercevoir toute la fausseté ; mais n'osant point contredire trop formellement l'opinion reçue, il place au hasard ce capitulaire à l'année 781. La diète problématique de Worms est ainsi désignée dans les Annales Nazariennes : « Karolus Rex reversus est de Roma, et Mai campum ad civitatem Wangionum habuit. » — Annales Franc. vulgo Nazar. D. Bouquet. T. V, p. 11. Duchesne. T. II, p. 3.

matière par son petit-fils. Thégan ne fait que nommer Charles Martel, et le nomme Charles l'Ancien, sans rien ajouter à cette mention. L'Astronome n'en dit pas un mot; Nithard et Ermold-le-Noir non plus. Les autres historiens de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire encore bien moins; on pourrait même inférer de leur laconisme qu'on faisait mal sa cour sous Charlemagne en parlant de Charles Martel : c'est comme Henri IV sous Louis XIV. Charlemagne, qui voulait faire oublier les querelles ecclésiastiques, ne désirait peut-être pas que le nom de son aïeul fût rappelé.

Ainsi la puissance suprême fut désormais enchaînée par le souvenir de ses propres actes, mais il ne suffisait pas de citer des faits; la mémoire en était périssable, et un tel frein n'avait ni force ni durée, si les principes ne venaient pas à l'appui des exemples. L'Eglise carlovingienne eut recours aux livres théoriques et se hâta de faire le catéchisme à la royauté.

Le grand Hincmar, le puissant archevêque de Reims, le patriarche des Gaules, se renfermant dans les lieux communs de son sujet, adressa à Charles-le-Chauve un traité de la *personne du roi* et du *ministère royal* (1). Avant Hincmar, l'abbé Smaragde, dans son livre de la *Voye royale*, avait parlé

(1) Hincm. Arch. Remens. de Regis persona et Regio Minister ad Carol. Calv. (Hincm. Opuscula et Epist.)

avec force, non comme l'ont cru quelques critiques, à Charlemagne lui-même, mais à Louis-le-Débonnaire et peut-être à l'un de ses fils :

« Roi très illustre, le Dieu tout puissant t'a créé une race noblement royale, sa miséricorde t'a conduit à la piscine régénératrice, il t'a institué roi en répandant sur ta tête l'huile de l'onction sacrée. Enrichi de tous ces dons, tu portes légitimement le diadème. Ce nom t'appartient donc, premièrement parce que tu es sorti des entrailles d'un roi ; secondement, parce que la consécration du saint chrême et la confession de la foi te confirment, parce que le Roi des rois t'a choisi pour son fils adoptif (1). »

Jonas, évêque d'Orléans, est encore plus explicite dans son *Institution royale* ; il représente l'Eglise comme un corps dont le Christ est lui-même

(1) « Deus omnipotens, Te, ô Clarissime Rex, quando voluit, et ubi voluit, de Regali nobilique genere nobiliter procreavit, et misericorditer ad lavacrum regenerationis perduxit ; caput tuum oleo sacri chrismatis linivit, et dignanter in filium adoptavit. Constituit Te Regem populi terræ, et proprii filii sui in cœlo fieri jussit heredem. His etenim sacris ditatus muneribus riti portas diademata Regis. Primum quia de femore Regis, Regalique despendis prosapia, dicenter sibi connexit, et benè et multa regere regna. Secundò quia te Regem esse, et sacri chrismatis unctio, et fidei confessio, operisque confirmat et actio. Tertio ut æternum cum Christo feliciter perciperes regnum, misericorditer adhuc te parvulum Rex Regum adoptavit in filium. » — Via Regia Smaragdi, ab. Ord. Sanc. Bened. Epist. Nuncupatoria. Apud Dachery, Spicil. V.

la tête, et dont les membres les plus précieux sont au nombre de deux : le sacerdoce et la royauté; le premier très supérieur à l'autre, puisqu'il rend compte à Dieu de tout, et même des rois (1). Fidèle aux traditions de l'Eglise de Tolède, Jonas ajoute : « Si un roi est pieux, miséricordieux, équitable, c'est à bon titre qu'on l'appelle ainsi, sinon il perd le nom de roi, et, à l'exemple des anciens, il cesse d'être roi et n'est plus qu'un tyran. Le ministère royal consiste principalement à gouverner le peuple de Dieu, et doit, avant tout, être le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins. »

A ces conditions, l'obéissance des sujets est commandée.

Ainsi, la royauté, quoique toujours attachée à la transmission du sang, est encore soumise à d'autres conditions : le sacre, la profession du christianisme et même la volonté populaire, dans le cas où le monarque démériterait de ses sujets. La royauté n'est plus un caractère, mais un mandat, un emploi, un ministère, *ministerium regale*. Les idées marchaient rapidement, et l'exploitation de l'esprit public par Charlemagne, conduite par un clergé habile et pressé, avait à coup sûr dépassé ses espérances. Toutes ces maximes, empruntées évidem-

(1) Jonas. de Institut. Reg. Eod. Loco.

ment au judaïsme, étaient justifiées par un petit nombre des passages du Nouveau-Testament et des Pères; en revanche, les citations bibliques abondaient dans les preuves.

Toutefois, il fallait une consécration plus immédiate. L'appui de la papauté pouvait seule balancer la puissance séculière que Charlemagne avait si fortement établie.

Rome s'était toujours ménagé au sein de l'épiscopat carlovingien un parti puissant par les lumières, quoique peu nombreux. Le Saint-Siége avait été servi avec ardeur, avec succès, mais dans l'ombre, par des hommes dont l'histoire peut à peine donner les noms; élément obscur d'une force toute puissante. Rome n'existait pas alors dans Rome féodale déchirée par les factions, elle était à Fulde, au fond de la forêt Buchonienne, tantôt sur les bords tranquilles de la Meuse, tantôt près des rives plus splendides du Rhin : à Trèves, à Cologne, à Mayence. Metz était encore l'un des principaux tabernacles du génie romain depuis longtemps répandu dans ces contrées. Il avait porté la race des Carolinges sur le trône du monde, et son souffle s'y conservait non seulement dans toute sa fraîcheur, mais dans un degré jusqu'alors inconnu de vigueur et de fécondité. C'est à Mayence, cité métropolitaine, qu'il fallait chercher alors le centre véritable des intérêts politiques du catholicisme. Al-

tière et dominante, Mayence n'avait pas souffert de rivalité, elle s'était même sentie importunée de l'influence de la communauté de Fulde sa fille bien aimée et son appui naturel. L'archevêque Lulle avait persécuté l'abbé Sturme, saint comme lui (1). Les successeurs de Lulle s'étaient également affermis dans cette doctrine nouvelle ou plutôt renouvelée, qui élevait l'épiscopat au dessus de toutes les associations chrétiennes; mais, moins irascible que Lulle, ils avaient rebâti l'abbaye de Fulde, souvent ravagée par les Saxons. On sentit pour la première fois le besoin de donner au pouvoir temporel des papes une généalogie, des titres et des ancêtres. Ce que pouvait imaginer, construire, arranger l'érudition la plus vaste, la plus étonnante pour l'époque; ce que devait suggérer un dévouement absolu, un zèle infatigable, tout cela fut employé par ces athlètes apostoliques; heureux si le choix des moyens avait toujours répondu à la grandeur d'un tel dessein !

De sourdes rumeurs précèdent toujours les révolutions intellectuelles. Vers l'année 775, par une conséquence immédiate des rapports de la dynastie récente avec la papauté, on parla, quoique vaguement, des prérogatives du pontificat en des termes d'une magnificence inaccoutumée; l'idée de l'autorité des papes sur les rois commença à germer dans

(1) Vita. S.S. Lul. et Sturm. Act. S.S. B. Sæc. IV.

les têtes. Ce n'était pas une prétention entièrement nouvelle, mais, pour la première fois, elle fut assise sur une base plus solide en apparence. On allégua des textes nets, irrécusables et décisifs : les canons des conciles et les décrétales des papes.

On n'a pas oublié que vers cette époque, le pape Adrien avait offert à Charlemagne un petit livre mystérieux. C'était un recueil des canons de l'Eglise, un abrégé du livre de Denis, admis par tous les catholiques romains. Il ne renfermait donc rien qui ne fût déjà connu. On se souvient aussi qu'aussitôt après, la donation de Constantin devint une tradition incontestable.

Dix ans plus tard, Angelramn, archi-chapelain de l'empereur et nonce du pape, devenu évêque de Metz, présenta à Adrien un nouveau recueil. Pour embrouiller la question, on a avancé deux faussetés : l'une, que le don de ce manuscrit fut fait par le pape à l'évêque; l'autre, que le livre offert à Charlemagne était identique à celui que reçut Angelramn. Il n'en est rien.

Ces premiers essais firent peu de bruit. Vers le même temps une autre nouvelle de la plus haute importance se répandit dans le monde chrétien et y produisit une vive sensation. On apprit que Riculfe, archevêque de Mayence, s'était rendu en Espagne, en avait apporté un recueil de canons et de décrétales, rédigé par saint Isidore de Séville, nom vé-

néré de toute l'Europe orthodoxe. Dans le premier moment on confondit cette nouvelle collection avec celle d'Angelramn, et, mieux encore, avec un recueil véritablement rédigé par saint Isidore et soigneusement conservé par les chrétiens d'Espagne dans les trésors des cathédrales, comme un témoignage de l'antique munificence des rois.

Enfin, le livre parut, authentiquement annoncé sous le titre de Code d'Isidore, retrouvé par Riculfe; mais il ne parut qu'après un long intervalle, et, s'il était permis de préciser une date au milieu de ces ténèbres, il ne vit le jour, ou du moins il ne devint réellement public, que la dernière année du règne de Louis-le-Débonnaire.

Derrière ces grands prélats, ces évêques, hommes d'épée et de plume, de pensée et d'action, qui entouraient le trône de Charlemagne et sapaient celui de son fils, on découvre, au fond de la sacristie du dôme de Mayence, au pied de l'autel, en costume de diacre, et plus tard dans une stalle de chanoine, une figure dont l'histoire ne nous a pas transmis les traits, mais que je me représente volontiers fine, pointue comme la belette, et pâle, avec un front large et des yeux ardents.

Benoît n'était ni évêque; ni abbé, il ne portait ni la chappe d'or, ni la crosse pastorale. Diacre, lecteur, tout au plus *lévite*, car il ne voulut être connu que sous ce nom, Benoît n'en était pas moins l'ame,

la pensée, et souvent le mauvais génie de l'Eglise militante.

Il avait fait un recueil des Capitulaires de Charlemagne. C'est là, c'est dans cette œuvre de sagacité et de ténèbres, qu'on trouve la prétendue diète de Worms (1).

Benoît Lévite est l'auteur prouvé de cet ouvrage. A-t-il fait aussi les fausses décrétales? Nous n'en doutons pas (2).

(1) Il n'y eut jamais d'Isidore Mercator ou Peccator auteur du recueil des fausses décrétales. — Voir le Pseudo-Isid. et Turrianus vapulantes de Blondel et Ballerini, Opera S. Leon. Magn. Verat. 1755.

(2) Les preuves n'en pourraient être admises en justice, mais hors de là, elles sont nombreuses et péremptoires. Walter (Lehrbuch des Kirchenrechts, Bonn, 1836.) l'a démontré, Knust (de Fontibus et consilio Pseud-Isid). Gotting, 1832, après lui, quoique dans un autre esprit, mais tous deux ont été trop loin lorsqu'ils ont prétendu, contre Eichorn (Ueber die spannische Sammlung der Quellen des Kirchenrechts, Berlin 1836.) et surtout contre le témoignage contemporain d'Hincmar, qu'aucune des fausses décrétales n'avait été connue avant l'apparition du prétendu livre d'Isidore Mercator ou Peccator, qu'on suppose apporté d'Espagne dans les Gaules par Riculfe de Mayence. Des rumeurs, des essais, des tâtonnements, avaient précédé le faux matériel; il avait fallu y accoutumer les esprits; lorsque après six cents ans d'obéissance, toute la chrétienté a frappé de réprobation cette œuvre d'un faussaire, et que Rome elle-même l'a ensevelie dans le silence, l'esprit de parti s'est emparé de la question, Rome n'a plus voulu avoir ni inspiré ni produit cet ouvrage. Dans cette intention, Walter a prouvé que les décrétales n'avaient pas été rédigées à Rome. ce qui est certain, mais les rapports d'Angelramn et d'Adrien n'en prouvent pas moins qu'elles furent exécutées à Mayence; la pensée en avait été concertée avec les papes, et certes il n'en pouvait pas être autrement. (Voir à la fin du volume Pièces justificatives C.)

On croit généralement que la grandeur des papes, leur suprématie sur les rois, leur domination universelle, furent le but des fausses décrétales. C'est une erreur; le pouvoir temporel du pontificat n'est que l'un des arguments, le principal argument de l'imposteur. Cette question n'y est point traitée directement; elle n'est point l'objet de l'ouvrage.

Que voulaient les archevêques de Mayence?

Avant toutes choses, soustraire l'épiscopat au pouvoir séculier.

Pour échapper à la puissance laïque, il n'y avait d'autre ressource que de la surmonter d'une puissance ecclésiastique plus importante que la royauté elle-même. Pour faire lâcher prise aux empereurs et aux rois, il fallait fortifier les papes, il fallait surtout appuyer leurs empiètements sur les textes et les témoignages de l'antiquité. Ces textes étaient insuffisants, il en existait plusieurs de très anciens, mais ils étaient en trop petit nombre ou équivoques. Il ne suffisait pas des paroles d'un Optat de Milève au concile de Carthage, même du langage de l'évêque de Milan ou d'Hippone, fût-il Ambroise ou Augustin; il fallait des décrétales de souverains pontifes non tronquées, mais successives, enchaînées, rangées dans un ordre diplomatique; il fallait tout cela pour élever le pape au-dessus de l'empereur, afin que l'empereur laissât en repos

l'évêque et surtout l'archevêque métropolitain. Voilà les fausses décrétales.

Ensuite, tout fut systématiquement coordonné, et Reginon, abbé de Prum, le plus grand canoniste de l'époque, renferma en deux livres les causes synodales et la discipline ecclésiastique (1). Les prolégomènes de l'église régénérée étaient tracés, elle n'attendait plus que Grégoire VII.

(1) « Reginonis abbatis Prumiensis, libri duo de Synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis jussu domini reverendissimi archiep. Trever. Ratbodi ex diversis sanctorum patrum conciliis atque decretis collecti. Ad optimorum codd. fidem recensuit adnotationem duplicem adjecit F. G. A. Wasserschleben, Juris utrisque doctor in lit. Universitate Berolinensi jus privatim docens. Lipsiæ 1840, in-8°. »

II.

LES OTHONS.

L'autorité royale, sapée de toute part, tombait définitivement sous les casuistes; Grégoire IV, arbitre des empereurs et des rois, Nicolas Ier, leur juge, Jean VIII, leur créateur, semblaient avoir porté le pontificat à son apogée; mais il fut arrêté dans cette marche ascendante par l'anar-

chie féodale, plus sensible à Rome que partout ailleurs, parce qu'elle y était plus scandaleuse. Dans ces premiers moments, du moins en Allemagne, la famille carlovingienne ne souleva pas, en tombant, ces nuages d'épaisse poussière que des siècles entiers ne parvinrent pas à dissiper entièrement. Au lieu de la division exagérée, du morcellement indéfini, qui avait pour ainsi dire émietté le midi de l'Europe, la Germanie se trouva divisée en trois grands duchés, égaux en force, en puissance, en autorité : Bavière, Saxe et France orientale, nom générique auquel l'usage substitua depuis celui de Franconie pour distinguer ce pays de nos contrées. Tous ces princes se croyaient et étaient en effet également appelés à la couronne royale de France orientale, car le vieux nom de Teutonie ou Germanie n'avait pas encore été officiellement repris. Sûrs de leur droit ou de leur aptitude à la couronne, ils donnèrent dans ces premiers temps l'exemple d'un calme, d'un désintéressement, bien oubliés depuis. A la mort de Louis-l'Enfant, l'élection d'un roi devint même un combat de générosité. Le duc de Saxe, désigné par le choix de ses pairs, refusa cet honneur et le fit reporter sur Conrad, duc des Francs orientaux ; Conrad, à son tour, loin de désigner son frère ou quelques uns des siens pour successeur, indiqua Henri, fils de ce même duc de Saxe qui lui avait ouvert le chemin

du trône. Le refus du nom de roi était alors une sorte de mode héroïque. Hugues-le-Grand se conduisit en France comme Conrad en Allemagne, Ces combats de bonhomie généreuse étaient d'ailleurs ordinaires au caractère germanique. On les vit se reproduire dans des siècles postérieurs (1); toutefois la maison de Saxe, investie du pouvoir suprême, ne songea plus à le léguer à quelque famille étrangère. Le rétablissement de l'hérédité devint désormais le but constant, mais infructueux de cette noble lignée, qui cependant parvint à se propager sur le trône pendant cinq générations.

Si quelques exemples très rares devaient décider en faveur du régime électif introduit en Allemagne, on n'en saurait offrir de plus plausible que le règne de Henri I[er], si frivolement surnommé l'Oiseleur. Même en dépouillant la royauté de son prestige moral, en la considérant du point de vue étroit de la nécessité, en la réduisant à n'être qu'un principal rouage dans la ma-

(1) Adolphe, duc de Holstein refusa les trois couronnes Scandinaves et les fit déférer à Christian d'Oldenbourg, premier roi de l'illustre race actuellement régnante en Danemarck. Frédéric le Sage, duc de Saxe, n'accepta point l'empire et proposa aux électeurs de choisir Charles d'Autriche, roi co-régent de Castille (Charles-Quint).

chine sociale, on trouvera encore toutes ces conditions remplies par ce monarque, grand à force d'être utile.

Dans la situation où se trouvait alors l'Europe, qu'on imagine, s'il est possible, tout autre moyen de salut que la royauté? Qu'on se figure quelque autre autorité active, toujours multipliée, toujours présente en même temps et à la fois dans l'intérieur d'un vaste pays et sur une ligne démesurée de frontières; qui d'une main, défriche, féconde ce désert intérieur, de l'autre rejette dans ses repaires la barbarie échelonnée le long des marches (1)? Non, certes, ni république, ni aréopage d'aucune sorte, n'auraient pu y suffire. La Grèce n'avait point de pareils espaces, de telles étendues à défendre. Rome, si longtemps circonscrite, ne toucha à l'Asie que sous ses dictateurs et ses princes. Pour repousser les Hongrois et les Slaves, pour les forcer à devenir des nations il fallait une seule volonté, un seul cœur et un seul bras, servis par une foule de cœurs et des bras dévoués. Dans les intervalles de paix et de loisir, Henri exerçait lui-même au métier de la guerre, ses sujets (1), gentilshommes ou paysans. Il fit fabriquer une grande quantité d'armes, fortifia et ceignit de murs et de fossés les villages bien situés et

(1) « Widuk. — Gottfrid. Chron.»

leur donna des franchises. C'est de là que tirent leur origine de nombreuses villes, maintenant florissantes : Brandebourg, Mersebourg, Meissen, Gotha, même Sleswick, à l'une des extrémités de l'Europe continentale. C'est ainsi qu'en se préparant toujours à la guerre, il fut digne de goûter neuf ans de paix (1).

Jamais Henri n'ambitionna ni ne prit le titre d'empereur que les chronologistes lui donnent quelquefois, très mal à propos; jamais il ne se soumit à la cérémonie du sacre, non par humilité; car, il ne le dédaigna ni ne l'accepta (2); non par mauvais vouloir contre les évêques (3), moins encore parce qu'il avait eu envie de l'onction impériale (4), mais parce que le sacre était alors le signe visible et indélébile de l'élection.

Son fils Othon-le-Grand, moins grand que lui cependant, quoique plus brillant, lui succéda. Il fut sacré à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Mayence. Au festin royal, les prélats prirent place à côté du roi, et furent servis par les ducs de Franconie, de Souabe, de Bavière et de Lorraine. A peine commencé, le règne d'Othon fut agité par des

(1) Widukind. I. 35 (in Pertz. M. Germ. V, p. 432).

(2) « Cumque ei offerretur unctio cum diademate a summo Pontifice. . . . Non sprevit nec tamen suscepit. » Widukindus. I. 26 in Pertz. Monum. G. T. V, p. 429.

(3) Pfister. T. III, 21 trad. Fr.

(4) Volt. Annales de l'empire. T. 28, p. 139.

guerres extérieures et des discordes intestines. Il continua les victoires de son père contre les Hongrois et les Slaves, mais il eut bientôt pour adversaires les princes de l'empire dont il résolut d'abattre ou du moins d'enchaîner l'indépendance. Le premier, il osa leur enlever leurs duchés, et, sous prétexte de félonie ou de refus d'hommage, les transporter dans des maisons étrangères. C'est ainsi qu'il dépouilla le duc de Bavière, abandonna ses terres à trois ou quatre grands vassaux sous le nom de comtes palatins, et investit du duché bavarois, ainsi morcellé, son frère Henri dont il redoutait l'ambition. Il fit passer dans une nouvelle maison le margraviat de Brandebourg créé par son père. A la vérité, par une noble politique, il céda son propre duché de Saxe à une famille étrangère. Ce fut alors qu'il quitta le titre de roi des Francs orientaux, essaya du titre compliqué de roi des Lotharingiens, des Francigènes et des Germains, puis enfin s'arrêta à son nom véritable de roi des Teutons. En général, dans l'intérêt de sa puissance absolue, plus que dans l'intérêt de la Germanie, il tendit à subdiviser les grands fiefs, et, par une mesure plus efficace et plus généreuse, il s'efforça de borner le pouvoir des princes en multipliant les franchises des villes.

Appelé en Italie par le parti d'Adélaïde, il marcha droit sur Pavie. Curieux de voir cette beauté fa-

meuse dont il avait ouï tant de merveilles, il la trouva égale à sa renommée et l'épousa aux fêtes de Noël de l'an 951. C'était sans doute un engagement pris d'avance. A cette condition, la barrière des Alpes s'était abaissée sous les pas du Saxon. Il présenta à Adélaïde son frère Henri, le plus beau prince de l'Europe, et lui ordonna de l'aimer. A en juger par une teinte mystérieuse et discrète répandue sur le langage de Hroswitha, Adélaïde n'osa point désobéir (1).

La haine qu'inspirait Bérenger II rendit l'invasion facile; mais, à l'arrivée des Germains, la cause de Bérenger redevint nationale. Les partisans de l'étranger se refroidirent, les forces redevinrent à peu près égales de part et d'autre; il fallut composer. On s'arrêta à un terme moyen. Othon reconnut Bérenger pour roi d'Italie, mais comme roi des Teutons, il le força de lui prêter foi et hommage. En même temps, il demanda par une ambassade au pape Agapit II de le recevoir dans Rome.

(1) Pfister. T. III, p. 68. Voir la note.

« Ipsus Henricum fratrem præcepit amandum.....
Est quoque reginæ fraterno victus amore
Affectuque pio fuerat dilectus ab illa. »
(Hroswitha. Oth. Panegyr.)

A cet égard M. Leo croit que les familiarités allèrent beaucoup plus loin, et sa meilleure raison est qu'Adélaïde n'était pas allemande, mais italienne!

Le patrice Albéric, toujours maître de cette ville, déclina l'offre d'Othon qui, n'ayant plus rien à faire en Italie, rappelé d'ailleurs par des querelles de famille, retourna assez tristement en Germanie. Cette première expédition ne pouvait être qu'un avortement ou un prélude.

Il eut à rendre à sa patrie un service plus réel. Les Hongrois, plus nombreux que jamais, vinrent assiéger Augsbourg. L'Allemagne se leva comme un seul homme. On se prépara par le jeûne et la prière à la guerre et à la mort. Avant de combattre, Othon voua une église à saint Laurent (10 août 955). L'évêque Ulrich bénit les armes du roi. De part et d'autre on se battit avec fureur. Au compte un peu exagéré des chroniques, plus de cent mille Hongrois furent tués ou noyés, trois de leurs chefs furent pris et pendus. Le combat terminé, l'armée entière, au bruit des cantiques et des houra, salua Othon père de la patrie. Peu de temps après, les Hongrois renoncèrent à leurs déprédations et devinrent le peuple illustre qui plus d'une fois a paru avec honneur dans l'histoire. Saint-Etienne, leur roi, leur imposa des lois qui pour la plupart sont encore respectées et suivies (1).

Dix ans (de 952 à 962) s'étaient écoulés depuis

(1) L. Dussieux. Essai histor. sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France, p. 58.

l'excursion d'Othon en Italie; mais enfin, mieux que toutes les intrigues et toutes les alliances matrimoniales, la nécessité, mère des évènements, le ramena dans cette Rome tant convoitée. Le patrice Albéric n'était plus là pour lui en fermer les portes. Après un règne de trente ans, dont la durée prouve la force et dont le calme atteste l'autorité, son fils Octavien, âgé de quatorze ans, lui avait paisiblement succédé dans les deux pouvoirs. Pour ne pas laisser toujours présent à la mémoire cette intrusion scandaleuse, le jeune pontife, docile aux conseils de son père, chercha à déguiser la source de son élévation, en quittant son nom patronymique et en adoptant un nom déjà connu dans l'Eglise. Cet exemple, qu'il donna le premier, fut, pour d'autres motifs, suivi de tous ses successeurs. En effet, le retour d'un petit nombre de noms convient mieux à la perpétuité du trône pontifical, qu'une bigarrure chronologique incessamment renouvelée. Persécuté par Bérenger, Octavien, ou plutôt Jean XII, députa à Othon, Jean cardinal-diacre et Azzo, scriniaire, pour le supplier d'arracher le Saint-Siège à l'oppression (1). Presque tous les évêques, presque tous les comtes italiens s'unirent aux plaintes du pape. Le Saxon promit de venir à leur secours. Il partit après avoir juré par écrit

(1) Liutp. VI.

à Jean XII de respecter non seulement sa dignité, mais sa vie et ses membres, de ne prendre aucune résolution relative aux Romains sans avoir conféré avec le Saint-Père, et de lui rendre les territoires reconquis sur les spoliateurs du patrimoine apostolique.

Nous ne décrirons point la pompe du couronnement d'Othon ; elle fut égale à tous ces imposants spectacles qui ont déjà passé sous nos yeux. Le pape prêta le serment d'obéissance à l'empereur qui de son côté confirma la donation de Louis-le-Débonnaire, et y ajouta Riéti, Amiterne et cinq autres villes (1). Il termina par ces mots remarquables : « Sauf notre puissance, celle de notre fils et de nos descendants. »

Après un règlement assez vague pour assurer l'élection des futurs pontifes, on décréta une sorte de gouvernement mixte, administré par les commissaires du pape et de l'empereur. Cette combinaison n'avait aucune chance de durée; aussi quoique tracée en lettres d'or et soigneusement conservée au Vatican (2), ne fut-elle mise en vigueur que pendant quelques jours. Othon, après tout, n'était pas maître de Rome; le petit-fils de Théodora et de Marozie en était toujours le maire et le pon-

(1) Concil. T. VII et IX. Fleury. Hist. Eccles.
(2) Baron. An. 962.

tife. Jean ne tarda pas à sentir la pesanteur du joug étranger; pour le briser il se réconcilia avec le fils de Bérenger II, caché parmi les Sarrazins de Fraînet, dans les cavernes des Alpes maritimes. Liutprand, Reginon et les autres écrivains du parti allemand déclament contre la trahison de Jean XII; ils nous montrent Rome désolée pleurant l'absence de l'empereur qui était alors à Pavie. A les en croire, tous les citoyens envoyèrent supplier Othon de les délivrer d'un adultère et d'un sacrilège qui faisait du palais de Latran un lieu infame et distribuait à ses maîtresses les croix, les calices de la basilique de Saint-Pierre. « C'est un enfant, » répondit Othon, « il se corrigera (1) ». La vérité est que cet enfant était alors le plus fort. Le siège de Montefeltro où le fils de Bérenger s'était enfermé, arrêta Othon tout un été. Le pape l'accusa de faire prêter serment par les villes conquises non à l'église romaine, comme il s'y était engagé, mais à sa couronne teutonique. Des exemples analogues et récents ajoutent quelque poids à la vraisemblance du reproche.

L'empereur daigna faire des excuses, il envoya à Rome l'historien Liutprand, évêque de Crémone, pour justifier ses intentions, offrant de se purger par le duel, si le pape n'agréait pas son apologie.

(1) Liutp. VI. C. 11.

Ainsi l'élection impériale, par une conséquence nécessaire, conduisait toujours alors à l'abaissement de la royauté de race. Le pape ne voulut recevoir la justification d'Othon ni par le serment ni par le duel. Cependant, les excès de ce jeune prêtre lui firent perdre l'honneur et le fruit d'une juste fierté. Quoique son parti fût puissant, il se divisa, et bientôt Rome entière, lasse des débauches et des folies de Jean XII, ouvrit ses portes aux Allemands. L'élite de l'aristocratie romaine lui jura fidélité, promettant sur l'évangile de ne jamais procéder à une élection papale sans son consentement ou celui de son fils, qu'il avait fait couronner empereur quelques jours après son sacre. Un concile rassemblé à Rome par ordonnance impériale, composé en grande partie d'évêques Germaniques et Lombards, déposa Jean XII et lui substitua Léon VIII officier du palais qui reçut le même jour, le diaconat, le sacerdoce et la papauté. Mais au bout de deux mois, par suite d'une conspiration que les écrivains impériaux attribuent à la générosité de l'empereur qui avait renvoyé la plus grande partie de ses troupes pour ne pas être à charge aux Romains, le pape déposé reparut, le casque en tête, l'épée à la main. Jean XII se vengea par la mutilation des chefs du concile. Il ne jouit pas longtemps du triomphe réel qu'il avait

remporté sur Othon (1). Ayant donné un rendez-vous dans la campagne de Rome à une femme mariée, il fut surpris, meurtri de coups et mourut au bout de huit jours, sans accomplir aucun des devoirs d'un chrétien. Il avait vingt-deux ans. Après sa mort, les Romains se hâtèrent de lui donner un successeur qu'ils nommèrent sans l'intervention de l'empereur; mais ce succès ne fut pas durable.

Désormais Othon se partagea entre l'Italie et son royaume, il y envoya prisonniers des évêques, des ducs et des comtes italiens vaincus dans les rangs des factions opposées. Un Jean XIII nommé arbitrairement par ses ordres, siégeait sur la chaire apostolique ou errait dans les *macchie* des marais pontins jusqu'aux rivages de Gaëte et de Naples, selon que l'empereur était près ou loin de Rome. Ce Jean XIII dans un moment de triomphe et de toute puissance, s'empara du préfet, chef de ses ennemis, le fit suspendre au cheval de Constantin; puis on l'assit à rebours, sur un âne tout résonnant de clochettes argentées, et après l'avoir fouetté dans cet équipage à tous les coins de rues, on mit le comble au supplice de cet italien en l'envoyant vivre en Allemagne. Othon ne se contenta pas de ces traitements barbares, il ouvrit les tombeaux et jeta aux vents les ossements

(1) Liutp. In. Othon. Pertz V.

des amis de Jean XII. Il fut plus magnanime envers Bérenger II, qu'il se contenta d'exiler à Bamberg, avec Guille ou Willa sa femme (1). Tous les deux y moururent.

Othon s'était proposé Charlemagne pour modèle, et les historiens ont, assez généralement, ratifié cette ambition. Quelques uns même ont été au delà d'un parallèle (2). En comparant les deux noms, ils ont donné la préférence au second sur le premier, au copiste sur l'inventeur, à l'homme habile et heureux sur le plus grand des hommes. Les résultats de la politique d'Othon leur ont semblé plus certains que les fruits du génie de Charlemagne. Sans examiner si l'utilité immédiate est une mesure exacte de l'élévation de la pensée, sans entrer dans un parallèle légitime entre la réalisation comparativement facile de quelques bienfaits partiels et l'impulsion générale donnée à l'esprit humain pour plusieurs siècles, malgré les obstacles qui s'opposent à la marche des idées et les nuages qui en obscurcissent parfois l'évidence, on peut contester à l'empereur Othon cette supériorité d'une utilité plus pratique et plus positive. Son œuvre lui a survécu sans doute; mais quelle est cette œuvre? Il amena les guerres du sacerdoce

(1) Les aventures de cette reine Guille furent très nombreuses; elle essuya de grandes traverses, mais pour en donner une idée, il ne faut rien moins que l'impudente naïveté de Liutprand.

(2) M. de Sismondi. Républ. Ital. T. Ier.

et du trône. Sans doute elles avaient été préparées par Charlemagne ; même, en remontant plus haut, la nécessité avait forcé Pépin de les léguer aux siècles futurs. Nous n'avons point dissimulé cette situation, et, en amenant Charlemagne au pied du trône pontifical, en posant sur sa tête la couronne des Césars, nous avons convié la postérité au spectacle d'une erreur splendide. Combien elle a été aggravée par Othon ! avec quelle force ressort ici l'incommensurable distance qui sépare une organisation noble, haute, prosaïquement complète, de ces ames d'élite où Dieu, qui créa l'homme à son image, s'est surtout reproduit et fixé ! Quelle différence entre l'ambition vulgaire d'Othon et cette alliance du pouvoir temporel et spirituel, de la terre et du ciel, trop complaisamment peut-être mais si généreusement rêvée par Charlemagne ! Rien dans sa conduite n'indique de vaines préoccupations de nationalité, ni ces petits préjugés de race auxquels on l'a ravalé de nos jours. Ce n'est ni un Franc, ni un Aquitain, ni un Teuton, ce n'est pas un homme du midi ou du nord qui se prosterne ainsi aux pieds d'un évêque d'Italie ou d'Allemagne ; c'est le représentant de l'humanité, de la civilisation moderne, l'homme investi d'une puissance matérielle sans bornes qui, à la face du monde, veut témoigner, par un saint abaissement, par une auguste humilité, qu'il y a quelque chose

de supérieur à la puissance de la matière. Sans doute la renonciation aux avantages de l'hérédité royale et l'acceptation d'une couronne élective furent de hautes imprudences; nous ne reviendrons plus sur ce blâme qui nous a coûté. Mais, en renonçant au sage exemple de Henri I[er] son père, en rouvrant cette blessure qui avait pourtant si cruellement saigné depuis Charlemagne, Othon la rendit incurable; il ajouta à cet évènement des circonstances qui lui ôtèrent quelque chose de sa grandeur et de son sens moral. Ce ne fut point au nom de l'humanité tout entière qu'il ressuscita l'empire (1). Il ne fut point le roi de son temps, de son siècle, de sa génération, mais le roi des Germains, des Teutsches, des Francs orientaux, enfin le représentant d'une localité. La force des évènements ne lui livra pas seule le sceptre impérial; son élévation fut préparée par des intrigues, par un mariage, ajournée par un refus d'Albéric, le fils d'une Marozie ! Ce premier pas ne fut point heureux. Il y a là un reste de Guido, d'Arnoul, de Bérenger, plus qu'un débris de Charlemagne; enfin, après dix ans d'attente passés dans une agitation bien éloignée de la sérénité homérique du grand

(1) Son expédition eut cependant pour résultat l'affranchissement communal en Italie; cette grande question, d'ailleurs controversable, n'est point de notre sujet. En tout cas, ce résultat, très postérieur, ne fut point direct.

Charles, Othon marche sur Rome, mais il n'y est pas maître. Un enfant lui tient tête, il le chasse; l'enfant reparaît et renvoie son pédagogue armé. La mort du jeune pape ouvre seule à l'empereur la route d'un succès pénible; il le souille par de grossières vengeances qui indignent même la cour de Constantinople (1). Au lieu de se borner, comme Charlemagne, à gouverner Rome de loin et d'y porter de temps en temps le regard bienveillant d'un protecteur, Othon donne à ses successeurs le fatal exemple de vouloir régner sur l'Italie en Italie, de placer dans un contact perpétuel des mœurs et des langages antipathiques, de montrer un soldat germain sur chacun des créneaux du Capitole, et de rendre ainsi toujours évidente une victoire qu'on ne pouvait défendre qu'en la déguisant.

Ce n'en fut pas moins un glorieux monarque; il mourut laissant un fils de son nom, marié à Théophanie, princesse de Byzance. Mais si Othon I[er] agit en grand homme, Othon II fut plutôt le témoin de grandes choses.

Un des personnages les plus singuliers de ce siècle est le moine Gerbert. Il savait beaucoup et maniait habilement l'intrigue. Son aptitude aux sciences exactes presque inconnues hors de l'Espagne musulmane, ses études et ses voyages don-

(1) Liutp. In Legatione apud Pertz. T. V, p. 347.

nèrent lieu à des fables inouies. C'est de ce contraste du siècle et de l'homme que résulte toute son originalité.

Guibert ou Gerbert, auvergnat, né dans le peuple, se sentit dès sa jeunesse dévoré de la soif du savoir et de la puissance. Pour acquérir l'une afin d'arriver à l'autre, il entreprit un voyage en Espagne dans le dessein d'y consulter les Arabes, fidèles conservateurs de toutes les sciences physiques : incomparables alors dans l'art de recueillir les simples et de combiner les nombres; seuls pharmaques, seuls calculateurs, seuls mathématiciens de l'époque. Gerbert pratiqua leur sagesse et les surpassa. Reconnu pour le plus savant homme de nos contrées, il fut recherché par les abbés, les évêques et les rois; et, comme la Bourgogne et l'Auvergne avaient des rapports beaucoup plus fréquents avec les rois d'Arles et d'Italie qu'avec les rois français, Gerbert, sans renoncer à se mêler des affaires de la France, s'était entièrement et éperdument voué aux intérêts de la dynastie saxonne. Nommé abbé de Bobbio en Lombardie, il ne crut point son emploi obligatoire sérieux; il l'abandonna à des vicaires. Lui-même se promenant de cour en cour, d'abbayes en abbayes, vint à Paris auprès de Hugues-le-Grand et de Hugues Capet son fils. Intimement lié surtout avec les abbés de Cluny, Gerbert devint le confident des chefs d'ordre, le secrétaire

des princes et le précepteur de leurs enfants; l'empereur Othon III et notre roi Robert furent ses élèves. Frappé des succès de ce clerc, ses contemporains le déclarèrent sorcier. Nous venons de voir sa biographie historique, voici sa biographie populaire.

Ce moine, Gaulois de nation, s'enfuit de son couvent et alla jusque en Espagne. Là il rendit hommage au diable, à condition que tout lui réussirait à son gré; le malin s'y engagea d'honneur. Ils eurent dès lors ensemble des conversations très fréquentes, mais très vives. Le diable cédant à la véhémence de ses désirs, lui donna savoir et puissance. Chez les Arabes, Gerbert s'appliqua surtout à l'astrologie, à la divination et à l'art des enchantements; il s'y rendit aussi expert que les Sarrazins eux-mêmes. Il y avait à Rome au champ de Mars, une statue antique d'airain ou de fer qui semblait indiquer quelque chose du doigt et dont la tête portait pour inscription : « C'est là qu'il faut frapper. » Elle était criblée de coups, car chacun essayait de la briser, pensant qu'elle renfermait un trésor. Gerbert mieux instruit, fit creuser pendant la nuit, à l'endroit placé dans la direction du doigt de la statue; il descendit sous terre et y trouva au milieu de trésors semblables à ceux de la lampe merveilleuse, toute une cour enchantée : un roi, une reine, des ministres, des

grands; et telle était encore la force des souvenirs mythologiques, qu'il y reconnut, en leur compagnie, le vieux Cupidon Grec, revêtu de son éternelle enfance, le carquois sur l'épaule et l'arc à la main (1). Gerbert faillit périr victime de cette curiosité. Une autre fois il prit mieux ses précautions et interrogea un buste magique sur sa destinée. Il apprit qu'il deviendrait pape et mourrait à Jérusalem. Ravi d'en être quitte pour ne jamais entreprendre ce pèlerinage, il se crut assuré contre la mort. Nous verrons qu'il s'était trompé.

C'est dans le cloître de Saint-Basle (2) que Gerbert tonna contre les vices et les crimes de la papauté contemporaine. Il fut inspiré par la colère la plus vive et la plus éloquente (3). « Homme indigne, s'écrie Baronius, indigne de ce siège dont il avait été l'ennemi le plus implacable! C'est lui, c'est Gerbert, dont l'estomac repu a vomi une bile noire, avalée de nouveau par les hérétiques et dégorgée par

(1) « In contrario angulo stabat puer arcum tenens extento nervo, et arundine intenta. » Will. Malmesb. II. Rerum Galli. Script. X, p. 247. — Ptolomeus Lucencis, ap. Muratori. Rer. Ital. Script. XI, p. 1047. »

(2) Les actes de St-Basle sont publiés incomplètement dans les recueils catholiques. Duchesne a inséré dans sa collection toute la partie historique. On trouve chez les Bénédictins une partie de la discussion dogmatique dans ce qu'elle avait de plus hardi. Mais pour avoir les actes complets, il faut recourir à l'édition publiée par A. Wechel, 1600. On les trouve aussi dans Pertz. « Acta concilii Remene. Apud S. Basolum, auctors Gerberto. » T. V, p. 658.

(3) « Concil. Rom. S. Basoli, XIII, 28. »

eux sur la sainte église après avoir rejailli presque sur leurs visages (1). » Baronius s'est mépris, il ne s'agit point ici d'une invective contre la papauté en général; Gerbert ne s'élevait pas contre l'institution, mais, ainsi que la chrétienté tout entière, il émettait le vœu d'une réforme catholique dans le Saint-Siége; il exprimait seul ce que tout le monde sentait au fond de l'ame. Il n'y a donc nulle contradiction entre ses paroles comme prêtre et sa conduite comme pape, car il obtint cette dignité suprême plus tard. Trop intelligent pour croire qu'il fût possible de tenter dès lors cette réforme intérieure dont il avait tant proclamé la nécessité, enchaîné par sa position qui ne lui permettait pas de combattre l'influence germanique, persuadé d'ailleurs que la ruine de cette influence ramènerait l'anarchie féodale, il laissa au temps le soin de tous ces changements. Dédommagé de sa disgrace par Othon II, il obtint en Italie le noble et riche archevêché de Ravenne.

Les Othons ne semblent pas avoir compris toute la grandeur de leur situation. Aux vues générales, ils substituèrent des intérêts particuliers; ils furent allemands là où ils ne devaient être que catholiques. La liberté de l'église nécessaire à la chrétienté, ne fut ni le but ni le prix de leurs efforts. A l'anarchie, ils essayèrent de substituer le despotisme;

(1) Bar. Ann. X, 936.

aux choix aristocratiques, les élections impériales. Enfin, au lieu de révérer dans le pape le chef commun des fidèles, ils ne songèrent à en faire qu'un chapelain. Malgré la pauvreté de ce plan, qui ne pouvait être que transitoire, l'exécution en était encore difficile; les Saxons ne pouvaient y arriver que par degré. Sagement guidé par sa femme Théophanie, byzantine avisée et subtile, Othon II préluda au germanisme de l'église, en formant un parti dans le sein même de l'oligarchie romaine. Il parvint à la diviser par les ressentiments domestiques qui n'avaient cessé de couver dans l'illustre et criminelle famille, qu'on ne sait comment nommer, mais dont tout atteste la puissance.

Crescentius, comte de la Sabine et fils de Théodéranda dominait Rome; il s'appuyait aussi dans la campagne sur des alliés puissants : les ducs de Tibur soutenaient sa cause. Les comtes de Tusculum, ennemis naturels de ces chefs montagnards, alliés par le sang et l'amitié aux comtes de Toscanelle, étaient maîtres des communications entre Rome et le Nord de l'Italie. Le souvenir du pape Sergius, chef de leur *clan*, ses liaisons avec Marozie, la catastrophe de cette patricienne et la haine qu'ils avaient nourrie pendant trente années contre le consul Albéric qui avait su les contenir dans leurs rochers, excitaient violemment ces feudataires contre le parti dominant. Les Germains les trouvèrent

tout prêts à s'entendre avec eux; aussi la faction des comtes de Tusculum devint-elle dès lors le parti de l'empire (1).

Dans l'éloignement d'Othon II, occupé tantôt d'apaiser des troubles en Allemagne, tantôt de repousser les Sarrazins et les Grecs qui l'attaquaient simultanément dans la Calabre et dans la Pouille, Rome se vit abandonnée à la lutte des deux branches d'une famille. Les succès étaient balancés. Le pape de Crescentius triomphant la veille, fuyait le lendemain devant le pape des comtes de Tusculum; sa terreur l'emportait jusqu'à Constantinople, puis il revenait vainqueur, faisait étrangler son rival et remontait sur le Saint-Siége ensanglanté. Nous ne nous arrêterons pas à ces Jean, à ces Benoît, à ces Boniface; le retour des mêmes crimes et des mêmes noms n'appartient qu'à la chronologie. Othon II mourut jeune; la régence de sa veuve suivie de celle de sa mère Adélaïde après la mort prématurée de Théophanie, la mésintelligence de ces deux impératrices, l'adolescence d'Othon III, favorisèrent l'anarchie. Othon II avait nommé pape sous le nom de Grégoire V, un prince de son sang, Brunon, duc de la France Rhénane. C'était un pontife

(1) Il est bien étrange que quelques historiens aient fait Crescentius lui-même comte de Tusculum. Cette famille était précisément opposée à celle des comtes de Sabine. Elle descendait probablement du pape Sergius et de Marozie. Les descendants des deux sœurs, Théodéranda et Marozie, étaient rivaux.

d'un mérite distingué; mais jeune, allemand et prince, il se créa aisément des ennemis dans une ville telle que Rome. Crescentius en profita; il parvint à chasser Grégoire V. Du fond du château Saint-Ange, manoir paternel, reconquis sans doute après la mort d'Albéric, il gouverna comme ce patrice, dans un autre esprit toutefois. Crescentius fut peut-être un grand homme, peut-être un fou. Il rêva le rétablissement de la république romaine sous le protectorat de l'empire d'Orient. Plein de ces classiques espérances, le consul affectait un profond mépris pour les Germains. Il les traitait de barbares confinés dans des huttes roulantes et s'intitulait prince de Rome(1). Concertée sans doute à Constantinople, cette intrigue était conduite par un Calabrais mi-parti d'italien et de grec, l'archimandrite Philagate, soupçonné d'un commerce criminel avec l'impératrice Théophanie, et devenu par sa protection évêque de Plaisance(2). Crescentius le substitua à Grégoire V et l'intronisa dans la chaire apostolique sous le nom de Jean XIII. Au bout de deux ans, appelé par les instances du pape son oncle, et surtout par une ardeur juvénile et conquérante, Othon III passa

(1) « Glaber Rodulph. I, 4. »

(2) « Cum imperatrice, ... obscœni negotio, dicebatur habere mysterium. » Petri Damiani. Ep. I, XXXI, p. 114. Paris, 1610.

les Alpes pour châtier le génie de la république qui osait sortir de l'urne cinéraire où il était scellé depuis mille ans.

Arrivé en Italie, Othon s'y vit placé entre ses passions et sa piété, entre les hommes de guerre et de discorde et les hommes de solitude et de paix. L'ame de ce jeune monarque fut disputée par les bons et les mauvais instincts. D'un côté le bruit des armes, les cris de la vengeance, la férocité des antipathies nationales; de l'autre, la pitié, l'humanité, la charité chrétienne sous les formes les plus touchantes. Saint Nil, saint Romuald, s'attachèrent comme des anges gardiens, aux pas de l'empereur adolescent. Saint Nil, solitaire de la Calabre, ne trouvait point de déserts assez lointains ni de sites assez sauvages; c'était un de ces reclus qui font leurs délices du jeûne; une de ces sombres figures de la peinture espagnole agenouillées dans les cavernes, devant une tête de mort. Aussi dévoué, aussi austère, mais plus doux et plus persuasif était Romuald, deviné par le génie d'Andrea Sacchi et placé par son art à l'ombre de ce beau palmier que le temps ne déracinera jamais (1). Romuald suivit Othon en Italie après avoir repoussé les dignités ecclésiastiques offertes par ce prince. Sa vie est pleine d'une grandeur simple. La hauteur du ciel, la profondeur des forêts, et

(1) Galerie du Vatican.

au milieu du silence de la nature, le silence de l'homme, plus sublime et plus imposant encore; voilà ce que réflète avec limpidité cette calme légende et ce qui se retrouve tout entier dans le divin tableau d'Andrea.

Romuald reçut en naissant une ame tendre et religieuse; il la tenait sans doute de sa mère, car son père, guerrier dur et violent, s'indignait de sa faiblesse et voulait la châtier. Cet homme avait une vengeance ancienne à satisfaire. Pour donner à son fils une leçon de férocité, il l'emmena de force. N'ayant pu obtenir de lui qu'il prît sa part d'un meurtre, il exigea qu'il en fût témoin. Romuald vit tomber la victime; plein d'horreur, il s'enfuit, et courut embrasser la vie monastique. Des courses périlleuses, de longs voyages, suivirent cette catastrophe. Tout à coup, du fond de la Catalogne, il apprit que son père, déchiré de remords, s'était fait moine. A cette chère nouvelle, pénétré de joie, il quitta tout pour venir rejoindre le vieillard. Les Catalans s'efforcèrent de le garder; ne pouvant y parvenir, ils résolurent de le tuer pour avoir du moins de ses reliques. Mais il échappa à leur zèle et retournant à Ravenne, il retrouva son père et vécut près de lui dans le cloître, où il le vit mourir d'une sainte mort. Alors vint le jeune Othon, qui le contraignit à prendre la direction du riche et magnifique couvent de Classe, près de Ravenne. Après l'a-

voir gouverné quelque temps, Romuald abandonna ce fardeau et suivit l'empereur à Rome. Avant d'y entrer, il sauva du pillage et de la destruction la ville de Tibur qui s'était déclarée pour Crescentius. Il avait obtenu d'Othon la grace des habitants et de leur comte; mais bientôt comme saint Nil il dut maudire le Saxon. Othon III, excité par Grégoire V, demeura implacable dans sa vengeance; on saisit l'antipape Philagate, on lui coupa le nez et le bout de la langue; puis, après l'avoir promené sur un âne, on le jeta dans un cachot. Vainement saint Nil vint de Subbiaco supplier le pape de respecter dans ce malheureux le caractère sacerdotal; Grégoire brava la haine du peuple et les supplications du saint.

Crescentius tenait toujours dans son donjon; rien ne pouvait l'en arracher. L'artifice suppléa à la force. Un chef allemand, un favori d'Othon III, qui mangeait, dit la chronique, à sa table, au même plat (1), entama une négociation avec le consul. Sur la foi de Romuald, violée par Othon, Crescentius rendit le château Saint-Ange. Ensuite, après de lâches insultes (2), le fils de Theodéranda fut précipité, étranglé ou pendu; sa femme prise pour concubine par l'empereur. L'homme de Dieu,

(1) Vita S. Romual.

(2) Glaber Rodulph. I, 4.

le menaça de la colère céleste (1) et retourna au désert. Toujours extrême, toujours passionné, Othon versa des larmes amères devant saint Romuald et se rendit pieds nus, en pèlerin au monastère de Classe. Là, vêtu de pourpre, il portait un cilice sur sa chair, et étendait toutes les nuits sur une natte de jonc épineux, son corps couvert d'or et de brocard. Il ne quitta le cloître qu'après avoir promis à saint Michel de s'y renfermer à jamais.

Telles étaient ses pensées en descendant le Mont Gargan. Il se dirigeait vers le monastère de Saint-Nil. Sitôt que des cîmes de la montagne il eut aperçu les cabanes des religieux : « Voilà, dit-il (2), les « tabernacles d'Israël, voilà les citoyens du royaume « céleste; ils n'habitent pas la terre, mais ils la « traversent en voyageurs. » Saint Nil, l'encensoir à la main, alla au devant de l'empereur avec ses moines et le salua en toute humilité. Othon, soutenant le vieillard, entra avec lui dans la pauvre église de la communauté naissante, et, après les offices, il lui dit : « Demandez-moi ce qu'il vous plaira « comme à un fils. » Saint Nil, appuyant la main

(1) Les historiens allemands nient tout ce qui a rapport à Stéphanie, femme de Crescentius; mais les chroniqueurs et les agiographes qui varient sur les détails du supplice de Crescentius, sont unanimes sur Stéphanie.

(2) « Vita. S. Nil. »

sur la poitrine du jeune César, répondit : « Je « ne vous demande que le salut de cette ame. « Tout empereur que vous êtes, bientôt vous ren- « drez compte à Dieu de vos actions. » A ces mots, indices d'une mort prochaine, l'homme l'emporta sur le pénitent. Jeune, puissant, prêt à mourir, Othon pleura; mais bientôt après, vainqueur de cet attendrissement passager, il détacha sa couronne, la remit au saint et s'éloigna en silence (1).

Rentré dans Rome, l'amour lui fit tout oublier; la veuve de Crescentius était auprès de lui. Sur la couche voluptueuse, devenue un lit de mort, elle l'enveloppa d'une peau de cerf empoisonnée. Ainsi périt Othon III, à vingt-trois ans. L'Allemagne, indignée, redemanda ses entrailles (2) qui vivantes s'étaient trop émues pour la belle et dangereuse Italie.

Les contemporains d'Othon III l'ont appelé *la merveille du monde*. En jugeant ce qu'il a fait, une telle admiration ne saurait être comprise ; en examinant son caractère, tel qu'il se révèle dans le texte obscur des chroniques, on se rend mieux compte de cet attrait. Saxon de race, fils d'une Grecque, petit-fils d'une Italienne; mystique et méditatif com-

(1) Vita. S. Nili.

(2) Elles furent portées à Augsbourg et son corps à Aix-la-Chapelle.

me un Allemand, spirituel et dissimulé comme un Byzantin ; enthousiaste des arts, des lettres, occupé de monastères et de réformes claustrales, goût et besoin du siècle; voluptueux, dévôt, extrême dans ses passions comme un enfant du midi, beau d'ailleurs et brave, et roi, mort à la fleur de l'âge, il dut en effet frapper les esprits, séduire les imaginations. Entouré de concubines, il s'enivrait d'amour, puis il courait jusqu'au fond de la sauvage Pologne pour arroser de larmes la châsse de saint Adalbert. Curieux jusqu'au sacrilège, il osa entrer dans le tombeau de Charlemagne. Il trouva le grand empereur intact sur son trône funéraire. Charlemagne le punit; terrible, il se leva et lui annonça une fin prématurée (1). Gerbert le suivit de près. A Grégoire V, son parent, Othon III avait substitué son précepteur. Gerbert devint Sylvestre II, et le premier acte de Sylvestre fut de soutenir les droits du Saint-Siége contre Gerbert. Il approuva l'acte pontifical par lequel lui-même avait été dépossédé de son évêché de Reims, et y confirma son rival. Sylvestre II fut le premier pape

(1) « Pentecostes autem celebritatem digna devotione Aquisgrani feriavit. Quo tunc ammirationis causa magni imperatoris Karoli ossa contra divinæ religionis ecclesiastica effodere præcepit, qua tunc in abdito sepulture mirificas rerum varietates invenit. Sed de hoc, ut postea claruit, ultionem æterni vindicis incurrit. Nam prædictus ei imperator post tantæ commissionis facinus comparuit, et ei prædixit. » — Annal. Hildesheimenses, an. 1000. In Pertz. T. V, p. 92.

français, c'est à dire né en France; car, dans la vérité de sa situation, c'était un pape allemand.

En voyant Gerbert arrivé à ce faîte du pouvoir, le peuple l'attribua plus que jamais à ses maléfices. Le pape, disait-on, croyait ne devoir mourir qu'à Jérusalem; mais il était bien loin de compte, et ne s'en aperçut que trop, lorsqu'un jour à Saint Jean de Latran, il entendit une légion de diables qui lui annoncèrent avec un bruit formidable que son moment était venu. Epouvanté, il jeta les yeux autour de lui, et se ressouvint avec effroi qu'il était dans la chapelle dite de Jérusalem. Il poussa des cris d'horreur, implora la miséricorde céleste et, en expiation de ses crimes, voulut se priver lui-même des honneurs de la sépulture; en conséquence, il demanda que ses extrémités fussent détachées de son corps, et qu'on les jetât sur un tombereau, pour les ensevelir à l'endroit où les chevaux s'arrêteraient d'eux-mêmes. La crainte de ses prétendus maléfices le fit d'abord exclure du nombre des papes; plus tard une odeur suave, émanée de son cercueil et d'autres indices, ayant témoigné de sa réconciliation avec Dieu, son nom fut réintégré sur le catalogue légitime du souverain pontificat.

III

CLUNY. — AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE VII. — CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE DE L'ÉGLISE. — CHUTE DE ROME FÉODALE.

—

Les dixième et onzième siècles sont au nombre de ces époques rares qui séparent une ère naissante d'un monde prêt à mourir. Dans ces périodes climatériques, nécessaires à la marche de l'humanité, mais fatales à ceux qui ont le malheur d'y vivre, tout est confus parce que la vénération du passé est éteinte

et qu'on ne sait plus ce qu'il faudra respecter ou croire. Alors, les générations étonnées se rencontrent sans se comprendre; le fruit même de l'expérience est perdu, car l'homme chargé d'un grand âge ne peut point enseigner un devoir dont il n'a plus la conviction, et dont il ne lui reste qu'un vague souvenir ou un amer regret. Les institutions, les mœurs, les usages longtemps conservés et chéris ont été tant de fois méconnus, renversés, violés, qu'il n'y a plus qu'un seul sentiment : l'incertitude. Elle existe également pour toutes les générations; mais les hommes jeunes prennent avec indifférence ce que les vieillards n'acceptent qu'avec douleur; les uns disent : « Que nous importe, attendons et voyons! » les autres : « Je ne voudrais pas vivre plus longtemps. » Cependant la race que ces révolutions trouveront toute prête à les recevoir, n'est pas née ou se courbe encore adolescente sur les bancs de l'école. Telle était au dixième siècle la situation de toutes les institutions et surtout celle du pouvoir suprême.

Depuis la mort de Charlemagne, la société croulait de toutes parts et menaçait toutes les têtes. Il fallait cependant qu'elle fût sauvée; car jamais l'arche ne manque au déluge. Le vent de l'anarchie avait arraché les racines de tous les devoirs, de toutes les croyances, de tous les saints dévouements; mais, dans ce cataclisme universel, le ra-

meau de l'espérance reparaissait encore, rapporté par un messager céleste. De toutes les institutions de cette époque, seule la vie monastique avait conservé sa sève. Le monachisme était pourtant dans une période de décadence, ou ce qui valait mieux pour lui, il était dans une phase d'oubli. Nous l'avons vu subdivisé à l'infini et enrôlé dans les factions sous les rois de la race mérovingienne; nous avons vu Charlemagne en faire un simple moyen d'administration et réduire l'unité monastique, au point de pouvoir dire, sans trop d'embarras: *Y a-t-il jamais eu en France d'autre règle que celle de saint Benoît?*

Au commencement du dixième siècle il n'y avait presque plus de monastères. Ruinés par les Sarrazins et les Normands, ils n'avaient été ni rétablis, ni remplacés. La fatigue, le repentir, le remords, n'avaient plus d'asyle. La religion chrétienne était sans ministres. Chaque évêque, chaque prêtre n'était plus que le gouverneur, le podesta, le maire de sa ville, de son bourg, de son village. Fortifiée de toutes parts, la maison de Dieu se prenait d'assaut, et souvent le tumulte des armes, le bruit des alertes continuelles, arrachaient les assistants à l'église et le consécrateur à l'autel. Pénétré du dégoût profond qui s'empare de l'homme lorsqu'il a beaucoup agi, un des puissants du siècle, un grand feudataire, Guillaume-le-Pieux et Ingelberge, sa femme,

duc et duchesse d'Aquitaine, résolurent une fondation nouvelle. Ils possédaient non loin de Mâcon, en Bourgogne, une vallée profonde, abritée de tous côtés par des bois épais. Ce lieu se nommait la ferme (villa) de Cluny. Les nobles époux y consacrèrent un monastère à saint Pierre pour le rachat de leurs péchés, et le fondèrent en mémoire du roi Eudes, leur seigneur. N'oublions pas cette origine; l'abbaye de Cluny ne cessa jamais d'être capétienne. Ce que Saint-Denis fut pour les Mérovéades, Fulde pour les Carolinges, Cluny le devint pour la race de rois qui nous gouverne encore aujourd'hui. Le rétablissement du respect sera toujours le meilleur mode de restauration dans une société ébranlée. Après le salut de l'ame, ce fut le but que se proposèrent surtout les abbés de Cluny; pour y réussir, ils ne choisirent pas la voie de l'isolement; Cluny tenta de s'associer d'autres monastères et de se les attacher par un lien réel. Bientôt malgré l'inexactitude de ce langage, l'Europe entière retentit du nom de l'*Ordre* de Cluny. Les abbés les plus illustres, les moines les plus austères, se rangèrent autour de ce monastère comme au pied d'une forteresse inviolable. Tous ceux qui gémissaient de l'anarchie universelle en France, en Allemagne et jusque dans Rome même, ne pouvant agir seuls, s'abandonnèrent à la puissance morale de l'*Ordre*. Dès l'origine, sa réputation devint si

étendue que sur la demande d'Albéric, le pape Léon VI appela à Rome comme arbitre des différents du patrice avec Hugo de Provence, saint Odon, abbé de Cluny. La présence de ce religieux calma les esprits, sa vertu désarma jusqu'à la férocité de Hugo, qui le combla de respects et de bienfaits; mais à son départ, le feu des discordes amorties se renouvela, et trois fois, quatre fois même, s'il faut en croire quelques textes altérés, Odon fut mandé à Rome par les papes, le patrice et le roi.

Quelle était donc cette puissance d'un cloître et comment les inimitiés les plus invétérées, les plus irréconciliables, s'arrêtaient-elles devant la parole d'un abbé? Ce que les évêques, ce que les papes ne pouvaient plus opérer, ce qui faisait tomber les bras de lassitude et de désespoir aux plus forts, n'était qu'un jeu pour l'humble chef d'une agrégation religieuse! Les vieux monastères volontairement soumis à la réforme de Cluny se relevèrent de toutes leurs ruines, et l'antique discipline de Saint-Benoît renversée, par des générations coupables, se reconstruisit aussi rapidement que les murs couchés dans la poussière. L'Europe se couvrit de monuments nouveaux, d'une architecture inconnue; les cintres, baissés presque au niveau du sol, s'ouvrirent avec élégance et s'épanouirent dans un libre espace; le vaisseau de la basilique n'écrasa

plus le fidèle; il s'éleva comme la pensée, s'étendit comme l'espérance, et, le haut clocher, image de la prière, se dressa pour la première fois jusqu'au ciel. Quoique sévère, cette architecture n'avait rien de triste; les plus riches ornements, les matières les plus précieuses s'alliaient sans disparate à la simplicité de son ordonnance, et grace à Guy d'Arezzo, la musique reçut aussi du génie d'un moine sa règle et sa discipline.

Ainsi par tous les moyens propres à agir sur l'ame et l'imagination humaine, la religion calma les sombres terreurs qu'elle même semblait avoir causées. La crainte de la fin du monde s'était répandue alors; avec moins de force cependant qu'on ne l'a prétendu de nos jours, d'après quelques lambeaux de chroniques. Elle n'avait paralysé ni les bras ni les esprits; car si jamais il y eut une époque d'aventures, ce fut celle qui commence par les Othons et finit à Robert Guiscard et à Guillaume de Normandie. On guerroya beaucoup et partout; on ne désespéra point de l'avenir dans cet *an mil* où chacun voulait une couronne, non seulement céleste mais temporelle. Si l'exagération n'est pas un mensonge, elle n'en tue pas moins la vérité; l'erreur est de prendre une nuance pour une couleur, un trait du visage pour la physionomie même. Quoique les hommes de la fin du neuvième siècle et ceux du dixième ne fussent point généralement

convaincus de la proximité du dernier jugement, cette croyance avait pris racine dans quelques ames timorées, et la nouvelle réforme religieuse, contribua à calmer, ou du moins à assainir les esprits.

Cluny fut mis par ses fondateurs sous la protection de l'église romaine, mais avec la clause que personne, pas même le souverain pontife, ne pourrait toucher à ses possessions ni en aliéner un pouce de terre. Chefs ou instruments des factions, élus par des brigues illégales, les papes n'inspiraient alors aucune confiance et, tout en se soumettant au caractère sacré qu'ils avaient reçu de leur élection, on cherchait de toutes parts, même dans les rangs de l'orthodoxie la moins suspecte, à prévenir leurs entreprises ou plutôt à éviter les exactions des tyrans féodaux qui tenaient le pontificat sous leur tutelle.

Le problème du siècle était en effet la réforme de l'église romaine, non dans ses dogmes (les cœurs catholiques auraient eu horreur d'un tel dessein); mais dans sa forme politique, dans son gouvernement aristocratique et féodal. C'est à ce prix que la terre devait retrouver le respect et la paix; c'est en nettoyant jusqu'au fond le bassin central, que les canaux qui s'y jettent pouvaient être épurés à leur tour. La pensée de l'indépendance de l'église est née à Cluny : poursuivie patiemment par les Odon, les Mayeul, les Gerbert, les Odilon; accom-

plie enfin glorieusement d'une manière définitive par Grégoire VII.

Pour délivrer Rome de la féodalité qui la rongeait, il fallait un appui extérieur. La France languissait sous de tristes compétiteurs, elle épuisait ses forces dans la laborieuse agitation de la royauté élective. Les Français ne pouvaient rien faire alors pour l'Europe, et les Anglais, malgré Alfred, n'étaient pas encore nés pour elle. Seule, la Germanie présentait un appui et un espoir. Une liaison intime s'établit entre Othon et le monastère de Cluny, surtout entre saint Mayeul, quatrième abbé, et Othon II, fils et successeur du rénovateur de l'empire. Cluny s'attacha à sa destinée. « Je ne veux « pas aller en France, » disait en Bourgogne l'abbé Mayeul, « c'est un voyage trop lointain. »

L'*Ordre* avait perdu saint Odon, son véritable fondateur, l'arbitre des tyrans d'Italie, lions furieux qui tombaient à ses pieds. Mais sa crosse abbatiale reposait dignement entre les mains de saint Mayeul. Ami dévoué de l'empereur teutonique, investi de toute la confiance de ce monarque, c'est dans les plus saintes espérances qu'il l'avait accompagné au delà de Alpes, où son nom était respecté, même des Sarrazins (1). Mayeul était issu d'une famille de féodaux puissants. Malgré sa faveur, il ne put s'opposer aux cruelles vengeances des Othons qui,

(1) Sancti Majoli, Clunic. Elogi. VII. Act. SS. B. Sæc. V.

loin de cicatriser les plaies de l'église, les rendaient plus profondes et plus incurables. Il ne tarda pas à se retirer d'une cour qui l'estimait sans pouvoir le comprendre. Seule, une ame pieuse et fortement trempée y répondait à la sienne. C'était Adélaïde, dont nous avons vu les romanesques aventures. Maîtresse du gouvernement, elle aurait pu seconder les grandes vues de saint Mayeul. Elle voulut le placer dans la chaire de l'apôtre (1); mais il sentit qu'il n'avait pas de bien à faire sous les lances germaniques; le rôle d'aumônier impérial était le seul qui lui fût permis. D'ailleurs, peu compatible avec les Italiens, il désespérait de leur faire accepter ses statuts. « Nous sommes, disait-il, « trop différents de mœurs et de pays. » Il refusa la tiare.

Fondée par saint Odon, soutenue par saint Mayeul, cette grandeur, cette universalité de Cluny s'accrut encore sous l'abbé Odilon. Tous les grands monastères de l'Europe subirent alors sa réforme. Pendant que Rome se baignait dans les orgies de sa féodalité expirante, un coin de terre bourguignonne était devenu le centre du catholicisme. Tous les vœux, tous les hommages, tous les respects, y tendaient, et l'empereur nouvellement élu, le successeur d'Othon III, saint Henri y envoyait en offrande, la couronne, le sceptre et le globe.

(1) S. Maj. Elog. loco citato.

L'aspect moral de l'Italie n'était pas changé, seulement le pouvoir avait passé en d'autres mains. La faction nationale écrasée avec Crescentius avait vainement rassemblé ses derniers efforts pour élever au trône un des grands de l'Italie. Arduino, marquis d'Ivrée, fut choisi, comme autrefois Guido ou les deux Bérenger ; mais cette élection n'était plus qu'un anachronisme ; seuls quelques grands feudataires repoussaient la domination germanique. Les villes qu'elle favorisait dans leurs franchises lui prêtaient appui, et la lassitude générale la favorisait plus encore que la politique ou l'intérêt. A Rome, saint Henri et Conrad II son successeur, choisissaient les papes à leur gré. D'abord, ils bornèrent le cercle des candidatures aux comtes de Tusculum, les alliés de l'empire. En dirigeant les élections pontificales, la maison Tusculane était retombée dans toutes les vieilles erreurs de l'aristocratie urbaine. Des jeunes gens sans expérience et sans vertu, des prêtres indignes ou faibles, la nullité de l'enfance et de la décrépitude ou l'audace du vice ; voilà ce qu'elle avait mis à la tête du monde chrétien : Sergius IV, Jean XIX, Benoît IX, reproduisaient sous les mêmes noms, les Sergius, les Jean, les Benoît, qui depuis un siècle, déshonoraient l'église. Les comtes de Tusculum, les marquis de Toscanelle la gouvernèrent sous les règnes d'Henri II et de Conrad II. Il y a plus ; soumise aux em-

pereurs germaniques ou du moins vivant en paix avec eux, cette aristocratie pontificale, jusqu'alors indécise et subordonnée à toutes les chances, essaya de se constituer sous une forme régulière et durable. En dépit de compétiteurs fréquents et quelquefois vainqueurs, la famille des comtes de Tusculum était parvenue au monopole de la tiare. Elle le garda pendant trois règnes. Benoît VIII, et Jean XIX, étaient deux frères, oncles de Benoît IX dont la jeunesse et les mœurs rappelaient les tristes souvenirs du dixième siècle. Toutefois une différence caractéristique s'établit entre l'époque qui précéda les Othons et celle qui suivit leur influence. Le onzième siècle vit aussi des pontifes aux passions ardentes, au brillant courage; des hommes sans frein passèrent tour à tour de l'orgie à l'autel, de l'autel au combat; tant qu'un sang jeune et chaud bouillonna dans leurs veines, le tableau des mêmes vices se renouvella sans cesse. La biographie d'un Jean XII, d'un Benoît IX, auraient pu lutter de scandale et de monotonie; mais au terme d'une vie analogue, le parallèle s'arrêtait brusquement. Au dixième siècle, on finissait dans le crime; au onzième, dans la pénitence. Jean XII trouvait la mort entre les bras d'une courtisane; Benoît IX expirait sur les pavés de la Grotta-Ferrata, en les arrosant de ses larmes.

Les monastères n'étaient pas alors seulement

savants dans l'art de frayer les voies du ciel. Ils étaient sur la terre le conseil des princes et la sagesse des nations. La piété trop ardente y trouvait elle-même d'utiles tempéraments. Epris comme Othon III de la solitude, mais avec une foi plus réelle, Henri II, le chaste, le saint empereur, soupirait après la vie du cloître. Il disait avec le psalmiste en entrant dans l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, « c'est ici la maison que j'ai choisie. » Interrogé par l'abbé, le pieux monarque déclara qu'il voulait en effet prendre l'habit. « ô roi, demanda « l'abbé, veux-tu selon la règle et à l'imitation de Jé- « sus-Christ, obéir jusqu'à la mort? — Père, je le « veux. — S'il en est ainsi, je te reçois, mais dès « ce moment tu m'obéiras. — Père, j'y suis prêt. « —Eh bien, mon fils, comme ton chef spirituel je « t'ordonne de demeurer à ton poste de roi et d'em- « pereur. Sois juste, ferme, pacifique, et ne déserte « pas la place où Dieu t'a mis. — Père, j'obéirai. » Hautement relevée et glorifiée par Cluny, la vie monastique, comme aux premiers siècles du christianisme, était redevenue l'asyle des existences perdues et le remède des ames blessées.

Rien de plus dégradé que la plupart des hommes alors revêtus de l'épiscopat, mais par un contraste singulier et qui n'appartient qu'à la chaire romaine, tandis que Sergius ou Benoît sentait son cœur se flétrir au souffle des vices, et sa tête se courber sous

les affronts, le pape, comme pape, ne perdait ni l'habitude de sa fierté, ni le sentiment de son droit. Benoît VIII, produit d'une faction turbulente, ne consentait à revêtir saint Henri de la chlamyde de Charlemagne qu'après lui avoir dit du haut des degrés de Saint-Pierre : « Veux-tu être le défenseur « de l'Église et garder à moi et à mes successeurs « fidélité en toutes choses? » Benoît IX, tout couvert des stigmates d'une vie honteuse, allait jusqu'en Allemagne, à Bamberg, la résidence des empereurs, et en rapportait la confirmation des donations antiques.

Toutefois, si le pouvoir des empereurs était effectif, jamais le principe n'en fut plus obscur ni la forme plus ambiguë ; il suffit de jeter les yeux sur le protocole de Henri II. Il s'intitule d'abord, roi des Francs et des Lombards, puis empereur des Romains, ensuite roi des Romains, titre dont il avait été l'inventeur et que ses successeurs ont substitué à celui de roi d'Italie (1). Enfin, les sources du droit étaient alors si peu connues, ou plutôt il était tellement illégal de le chercher hors du sacre, qu'en 1009, lorsque l'Italie était disputée à la fois par Arduino et par Henri, plusieurs chartes portèrent ces mots : *Personne n'étant empereur* (*imperante nemine*).

Sous la race salique qui succéda aux Saxons, la

(1) Bullaire du Mont-Cassin. T. II, p. 68.

puissance impériale prit une nouvelle force. Le premier de tous ces Césars germains, Conrad mit un prince au ban de l'empire. Pour frapper ce grand coup, il choisit dans sa propre famille et déposséda du duché de Souabe Etienne son beau fils, révolté contre lui. Entré en Italie, il se fit couronner roi à deux reprises; d'abord à Milan, plus tard à Monza. Enfin Jean XIX lui imposa la couronne impériale le jour de Pâques (26 mars) 1027; Canut, roi de Danemarck et d'Angleterre, ainsi que le roi de la Transjurane Rodolphe, lui servirent d'assistants.

Une collision était inévitable entre le Saint-Siége et la Royauté Germanique. Jusqu'à la fin du règne de Conrad, les affaires de Rome avaient marché d'elles-mêmes sans moteur nouveau, par l'impulsion que les Othons leur avaient imprimée. Le parti vraiment national avait péri avec Crescentius; la faction suburbaine des comtes de Tusculum, des marquis de Toscanelle, ou en d'autres termes, l'oppression de la ville par la campagne n'avait d'abord amené que des perturbations locales, sans causer de trop violents ombrages à l'influence teutonique. Les empereurs Henri II et Conrad II étaient entrés dans la ville sainte avec facilité; le dernier avait même consacré son droit, en instituant un impôt spécial et permanent sous le nom de *Voyage de Rome*; la reconnaissance de la suzeraineté impériale n'avait point rencontré d'opposition sérieuse; cependant,

un pareil état de choses ne pouvait durer longtemps. Les compétitions rivales en étaient venues à ce point que trois papes s'étaient élevés à la fois, sur trois trônes dressés dans les trois centres de Rome : à Latran, à la Libérienne, à la Vaticane ces pontifes siégeaient immobiles, n'entr'ouvrant les lèvres que pour se maudire. Les rois de Germanie devaient nécessairement intervenir. Henri-le-Noir, fils de Henri le Saint, qui par un suffrage unanime venait de succéder à Conrad son père, n'était certes pas homme à tolérer davantage un tel spectacle. Les partis l'appelaient à grands cris; chaque faction réclamait son appui; toutefois, il n'était pas aisé d'apporter un remède à cette situation; il était difficile de l'attaquer de front et surtout de la nommer par son nom : Féodalité.

C'était le vrai mal de Rome; mais dans la féodalité résidait, à cette époque, la loi de l'Europe. C'était une de ces institutions trop mauvaises pour que chacun ne la réprouvât pas au fond de l'ame, mais trop généralement consacrées, trop hypocritement célébrées, trop officiellement établies pour qu'aucune voix se permît de traduire en paroles les protestations secrètes de la pensée.

Ce reproche, quoique le seul réel, ne pouvait pourtant pas être allégué avec franchise contre le pontificat, tel qu'il était alors constitué. Accuser les maisons romaines de vouloir fixer l'hérédité

parmi elles, de prétendre ériger Rome en fief d'une famille de marquis ou de comte, c'était blesser l'opinion dans un temps où les évêques se proclamaient seigneurs terriens et chefs féodaux. Il fallait trouver un autre mot, et, avant tout, donner une couleur religieuse à l'attaque politique méditée contre la constitution municipale de Rome. Ce mot fut choisi avec bonheur. Ce qui était féodalité s'appela *simonie*. Dès ce moment la cause impériale fut gagnée. Henri-le-Noir se déclara l'ennemi des simoniaques, passa les Alpes aux fêtes de Noel, tint à Sutri un concile dans lequel Grégoire VI, seul pape reconnu légitime, fut accusé du crime de simonie et déposé. Selon quelques historiens, ce pontife renonça volontairement à la tiare.

Ainsi, la dernière atteinte était portée à l'organisation féodale de Rome qui avait duré huit siècles, depuis la décadence de l'empire romain, sans autre lacune que la domination passagère des Ostrogoths. Rome féodale était frappée à la fois dans sa forme politique et dans sa nationalité. Une Rome toujours aristocratique, mais étrangère, mais allemande, s'élevait sur les débris de l'oligarchie italienne. La difficulté, encore une fois, n'était point de créer ce nouveau pouvoir, c'était de lui donner une base solide ou du moins suffisante. Le mot de simonie, baliste redoutable, avait fait rouler les derniers pans de cette place démantelée; mais des ruines

ne constituent pas un édifice. Il s'agissait de reconstruire après avoir renversé. Comme il arrive souvent en pareil cas, on prit un souvenir pour un moyen : une ombre fut évoquée, et le roi de Germanie, maître par la force, voulut l'être au nom de Charlemagne ; il reprit avec ostentation le manteau vert de patrice et feignit de vouloir rendre aux Romains le droit d'élection. Le peuple, las d'une anarchie séculaire, voulait le repos et non la liberté. La commune de Rome refusa le privilége de l'élection, déclarant qu'elle ne se croyait pas le droit de s'en servir en présence du roi, que c'était à lui d'empêcher des choix indignes et de venir au secours de l'Eglise. Telle fut l'issue d'une assemblée solennelle convoquée dans la basilique de Saint-Pierre. Les Romains firent plus ; ils jurèrent de ne jamais élire un pape sans le consentement du roi germain.

Le but d'Henri n'était atteint qu'à moitié ; il lui fallait un pape allemand. Sudger, évêque de Bamberg, issu de la maison saxonne de Hornebourg, fut intronisé sous le nom de Clément II et couronna empereur Henri III (1), qui repartit pour l'Allemagne emmenant avec lui le pape déchu et le moine Hildebrand. Henri-le-Noir entre Grégoire VI et Grégoire VII : trinité puissante, con-

(1) Herm. Cont. ad. an. 1047.

cert mystique du passé, du présent et de l'avenir!

Cluny fut l'ame de cette réforme. Hildebrand, formé à cette grande école, consacra sa vie à l'application des principes, au développement des germes conservés jusqu'alors dans la solitude. Sans doute, l'assujettissement de l'Eglise à l'empire ne pouvait être le but et l'esprit de Cluny. Hildebrand en dut être facilement et vite indigné. Peut-être en l'emmenant avec lui hors de Rome, Henri-le-Noir voulait-il châtier ou prévenir une opposition trop hardie; mais, quoique entièrement contraire à ses vues sur la liberté de l'Eglise, la domination impériale n'en était pas moins une digue à l'anarchie féodale qu'il était urgent d'arrêter. Un nouvel édifice ne pouvait être fondé que sur un sol entièrement débarrassé de ces débris séculaires, les partis réformateurs se réunissaient tous dans ce dessein; mais là où les empereurs croyaient accomplir une œuvre définitive, Cluny et le moine Hildebrand ne voyaient qu'une transition. De là, désaccord secret. Il n'éclata point soudainement. La puissance impériale eut d'abord le champ libre, elle disposa en souveraine du trône pontifical. Sudger mort, Benoît IX reparut. Halinard, archevêque de Lyon, aspira à la tiare; mais les représentants de l'oligarchie romaine furent écartés d'un commun accord, et Poppon, évêque de Brixen, fut directement envoyé à Rome par l'empereur pour occuper la

chaire de Saint Pierre, sous le nom de Damase II.

Ainsi, du fond de l'Allemagne, l'empereur exerçait dans Rome un pouvoir sans contrôle, et le pape nommé par lui, imposé par lui, n'était plus qu'un délégué et, comme nous le dirions aujourd'hui, un préfet. Le peuple et le clergé romain avaient même donné une démission volontaire; cependant, pour être détourné de sa destination, ce droit ne devait point périr. Hildebrand (car tout se résume déjà dans ce nom d'un simple moine), Hildebrand avait vu avec joie le monopole électoral arraché à la famille Tusculane, mais son plan ne pouvait s'accomplir si le régime électif était aboli dans Rome. Il importait au contraire à Hildebrand de faire reprendre à l'élection son cours naturel, à la charge de lui creuser un nouveau lit. L'élection devait subsister pour devenir ecclésiastique, uniquement ecclésiastique. Après la mort de Poppon, un autre allemand, Brunon, évêque de Toul, fut choisi par l'empereur dont il était parent, et proclamé pape sous le nom de Léon IX, Worms dans une assemblée de prélats et d'évêques. Avant de se rendre à Rome, il s'arrêta à Cluny; il y trouva Hildebrand qui en était alors prieur. Tout en recevant Brunon avec respect, Hildebrand s'étonna à la vue de ses vêtements pontificaux; il ne pouvait reconnaître un pape dans l'élu de l'empereur, dans

la création d'un roi de Germanie sans l'assentiment de Rome et l'approbation de la métropole, en un mot, sans l'élection légitime. Le prieur se garda bien de taire ses scrupules, il les exprima avec force et persuasion. Brunon s'y rendit, s'ajourna lui-même, quitta la robe pontificale, prit la bure et le bâton de voyage pour se rendre à Rome, et ne voulant y paraître qu'en pèlerin, renonça au diplôme impérial pour ne tenir son titre que du choix libre des Romains. Hildebrand avait inspiré au pape cette résolution. Pour en assurer l'exécution, pour prévenir toutes les défaillances d'une ame simple et candide, lui-même quitta Cluny et accompagna Brunon. Le pontife parut aux portes et traversa la ville pieds nus; les Romains l'attendaient et chantaient des hymnes mêlés de cris de joie. Arrivé devant le peuple, Brunon lui déclara qu'il ne reconnaissait comme légitime que ses suffrages et ceux du clergé; il ajouta que l'autorité des canons l'emportait sur toute nomination antérieure et qu'il était prêt à retourner dans sa patrie si son élection n'obtenait pas un assentiment général. Les acclamations publiques lui répondirent comme une seule voix. Cette élection devint même si agréable aux Romains, que le récit en tomba dans le domaine des fables populaires. On raconte qu'à l'issue de l'assemblée on entendit le chant des anges, et qu'un coq cria *Leo papa! Leo papa!* Brunon prit

le nom de Léon IX. Ainsi l'élection d'un pape allemand donna le signal de l'indépendance de Rome.

La simonie n'avait été qu'un prétexte pour Henri-le-Noir qui portait ses créatures au St-Siège ; elle devint le but sérieux des efforts d'Hildebrand, car désormais ce fut lui qui régna (1). Il ne fallait rien moins qu'un tel homme pour dédommager l'Eglise romaine de ses pertes en Orient ; le patriarche Cerularius y avait définitivement consommé le divorce médité depuis Constantin et si avancé par Photius. Victor II, successeur de Léon IX, allemand comme lui, fut aussi l'élu d'Hildebrand (2). Il avait conduit le premier, il vint demander le second à l'empereur au nom du peuple.

« Nouveau Protée, dit une chronique, Hildebrand passait de l'empereur à Rome, de Rome à l'empereur (3). » Il les jetait ainsi dans une égale balance et par ce mouvement d'oscillation il tenait en échec l'aristocratie romaine qui n'était encore écrasée qu'à moitié. Elle reprit courage et tenta un

(1) « Leo, natura simplex atque mitissimus, patienter ei satisfecit, reddita de omnibus, sicut ille voluerat, ratione. » Bruno, in vita Leon. ; Wibert, in vita Leon. ; Leo Ostiens. L. II, 81.

(2) «Suadente Hildebrando : consilio Hildebrandi.» Otto Fris.

(3) « Hildebrandes, novus proteus novis præsumens tergiversa-
« tionibus, de Roma ad imperatorem, de imperatore ad Romam,
« absque consilio romanæ ecclesiæ, discurrebat. »

dernier effort. Le dissentiment secret mais réel de l'empereur et du clergé réformateur n'avait point échappé aux comtes de Tusculum. Jean évêque de Véletri conduit par eux et par le comte Grégoire, fils d'Albéric, chassa les cardinaux et s'assit sur la chaire où le duc de Lorraine, abbé du mont Cassin, venait de succéder à Victor sous le nom d'Etienne IX.

Sur ces entrefaites Henri III était mort; grand guerrier, grand politique, ce prince mérite une place très haute dans l'histoire. Il réalisa passagèrement, il est vrai, mais avec beaucoup d'éclat l'idée conçue par Charlemagne. Peut-être même a-t-il vécu plus que Charles, dans la jouissance pleine et incontestée de la suprématie impériale. Il fut l'arbitre et presque le maître de l'Allemagne, il réunit à la couronne plusieurs duchés, et médita pour l'avenir leur incorporation successive. Mais la résistance qui n'osa point s'organiser ou du moins se discipliner en face de Henri, n'en fut pas moins prête à éclater après sa mort et quoiqu'il eût l'espoir fondé de voir son fils lui succéder, quoiqu'il considérât déjà l'empire comme héréditaire, il n'en subit pas moins les inévitables conséquences du pacte de Charles-le-Grand. Les états de l'empire portèrent un regard inquiet dans son administration et ne consentirent à reconnaître son fils pour héritier de la couronne qu'à condition qu'il serait

un chef équitable (1). Nous avons vu les réclamations de Rome contre la prétention de Henri aux élections pontificales. Le pape était sans nul doute, subordonné à l'empereur; il n'y eut point de dissentiment sérieux entre les deux puissances, mais Henri lui-même sembla reconnaître la supériorité morale du Saint-Siége. Irrité, inquiet peut-être de voir le nom d'empereur usurpé par Ferdinand, roi de Castille; Henri s'en plaignit au pape et eut recours à l'autorité du pontife pour amener le désistement de son rival. Il maintint, en outre, la différence radicale du titre héréditaire de roi et du titre de chef électif de l'empire, en distinguant soigneusement dans ses diplômes les années de son règne et celles de son *ordination*.

Hildebrand formula de son côté le protocole du pontificat. Nicolas II avait succédé à Etienne IX. Hildebrand mit sur sa tête une couronne royale ; le cercle inférieur portait ces mots : Couronne de la main de Dieu, *Corona de manu Dei,* et sur le cercle supérieur : Diadème de l'empire de la main de Pierre, *Diadema imperii de manu Petri* (2).

(1) « Si rector justus futurus esset. » Herm. Contr. ad. a. 1057. Lors de la révolte des Saxons, l'empereur Henri IV les accusa au pied du trône de Grégoire VII des crimes de sédition et de sacrilège. Ainsi le roi de Germanie constituait le pape juge des Allemands, ses sujets. Comment le pape pouvait-il douter de son infaillibilité ?

(2) Benzo de Henr. Lib. VII, cap II.

Il ne consulta point sur son avènement Henri IV, le nouveau roi de Germanie, mais il lui en fit part après l'élection.

Cette double opération s'accomplit dans le même moment; le vrai pape allait porter la tiare à son tour. Cependant avant de montrer Grégoire VII, il fallait qu'Hildebrand achevât d'abattre cette vieille oligarchie romaine blessée au cœur mais vivante encore.

Excommuniés et désespérés de l'être, les Normands voulurent se faire bénir à tout prix; ils proposèrent une entrevue au pape, qui se rendit à Amalfi. L'excommunication levée, Nicolas, ou plutôt Hildebrand entraîna l'armée des hommes du Nord, la lança sur la campagne romaine, sur les donjons féodaux de Tusculum, de Nomente et de Preneste. Le nid de vautour devint la proie de l'aigle. Des portes de Rome à Sutri toutes les forteresses tombèrent, le sang des oligarques coula à grands flots, et les fiers *Capitani* (tel était leur nom) allèrent rejoindre en foule les ombres des Théodora, des Albéric et des Marozie.

La même année, cent treize évêques siégèrent à Latran, et décidèrent par l'organe de Nicolas II, que désormais à la mort du pape, les évêques-cardinaux délibèreraient les premiers sur l'élection; que les clercs-cardinaux viendraient ensuite, et qu'en-

fin le reste du clergé et le peuple interviendraient, *sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri.*

Cela fait, Hildebrand disparut et Grégoire VII monta sur le trône. Ainsi naquit Rome Démocratique, ainsi périt Rome Féodale.

IV.

FORMATION DES PRINCIPALES MONARCHIES DE L'EUROPE.

—

Parvenu au terme de la carrière que nous nous sommes proposée, nous voyons tous les grands états chrétiens naître à la vie politique, se former dans les entrailles de l'Europe, et prendre, comme tout germe, l'empreinte du moule où il a été jeté par la main de Dieu.

Alors se constituent les grandes monarchies Européennes, alors commencent les grandes nationalités : France, Angleterre, Allemagne, Russie. La France et la Germanie se séparent et vivent enfin de la vie qui leur est propre.

L'Angleterre devient aristocratique et la France monarchique; car telle est sa nature essentielle et, nous l'espérons, malgré des apparences contraires, sa nature irréformable.

Elu de la féodalité, dont lui-même était le produit, Hugues Capet n'en fut pas moins le restaurateur de l'hérédité royale sur la terre de France.

Il le fut à son insu. Les chroniqueurs annoncent tous l'élection du comte de Paris avec une sorte d'indifférence que les historiens modernes ont constatée; mais ils appuient une observation juste sur des motifs contestables. Ils se trompent en attribuant cette indifférence à l'insignifiance présumée du titre de roi. En France, ce titre avait une haute valeur, ces fonctions une grande importance, même à cette période ascendante de la féodalité. On dit aujourd'hui : peu importait aux grands vassaux qu'un d'entre eux s'appelât roi ou comte! Le nom royal n'avait alors aucune signification précise; il ne donnait aucun pouvoir nouveau : rien n'était si indifférent. Au contraire, rien ne l'était moins. Si le nom royal avait été si digne de mépris, pourquoi aurait-il été convoité? pourquoi le premier des

comtes-ducs s'en serait-il emparé? pourquoi ce titre aurait-il été la constante ambition de sa famille? pourquoi, dans l'Europe entière, en Allemagne, en Italie, cette dénomination aurait-elle été recherchée avec ferveur, au prix d'un torrent de sang? Peu importe d'ailleurs quand même elle n'aurait été qu'une distinction vaine et sans pouvoir réel! les hommes ne se laissent-ils donc guider que par un intérêt matériel? Peut-être en est-il ainsi de nos jours; mais dans ces âges moins civilisés ou plus généreux, on recherchait avant tout les biens imaginaires marqués d'un sceau idéal et sacré. N'était-ce pas l'époque où un morceau présumé de la vraie croix passait pour la plus desirable des conquêtes? n'était-ce pas alors que Henri l'Oiseleur, ce suprême organisateur, cet *administrateur*, comme nous le dirions maintenant, fit la guerre à Rodolphe de Bourgogne pour le forcer à lui vendre la sainte lance au prix d'une ou deux provinces? Un peu plus tard, l'Europe ne s'est-elle pas jetée tout entière sur l'Asie, attirée par un tombeau? Pour déterminer les Latins à venir délivrer Constantinople menacée, après avoir épuisé les séductions les plus touchantes, les plus propres à flatter l'ambition et l'intérêt, Alexis Comnène n'a-t-il pas terminé sa lettre par ce dernier argument : « Songez qu'ici re« posent les corps de six apôtres, et que si vous « tardez à venir, les mécréants les jetteront à la

« mer. » La royauté était aux yeux des hommes du dixième ou du onzième siècle, l'expression terrestre de la religion et du droit. Tant que Hugues Capet n'avait pas reçu l'huile sainte de la main des évêques, son pouvoir n'était pour lui qu'une inquiétude et un remords; et quel que fût ce pouvoir, il manquait d'un caractère sacré. En quel temps a-t-on jamais parlé plus magnifiquement de la royauté qu'à cette époque même? Le langage de Bossuet a-t-il surpassé en exaltation monarchique celui d'Adalbéron et de Raoul Glaber?

Le poëme d'Adalbéron est un dialogue entre cet archevêque et le roi Robert, fils de Hugues Capet.

L'ARCHEVÊQUE.

« Tous sont serfs dans ce monde, le roi et l'évê-
« que sont les serviteurs de l'esclave.

LE ROI.

« Hélas! il n'y a pas de terme aux larmes et aux
« gémissements des serfs.

L'ARCHEVÊQUE.

« Roi, tu tiens la balance, parce que c'est ton
« droit; c'est donc à toi de protéger l'univers et
« d'imposer le frein des lois aux méchants. Je n'ai
« point offensé ton honneur en te disant que la
« royauté était aussi un servage; j'ai parlé avec

« simplicité. Tu n'en es pas moins le roi des Fran-
« çais, c'est à dire le premier dans l'ordre des rois.
« Ne donne pas une fausse interprétation à mes
« paroles. Du temps de nos pères, tous les rois ont
« été soumis au royaume des Francs, dont la gran-
« deur est toujours à son comble. Jamais aucun
« sceptre étranger n'a imposé de lois à nos ancê-
« tres. Nous n'avons jamais obéi qu'aux vertus de
« nos rois et nous savons que les empereurs eux-
« mêmes ont fui devant eux.

LE ROI.

« Graces soient rendues au Très-Haut (1)! »

Le langage de Raoul Glaber, sans rien emprun-

(1) P. «Rex et Pontifices servire videntur.
. . . .
R. Servorum lacrymæ, gemitûs non terminus ullus.
. . . .
P. Rex tunc jure tenes lancem, tunc protegis orbem,
Proclivus noxis, cùm legum stringis habenis.
. . . .
Quid tibi peccavi? Naturæ jura replevi.
Dignè tristaris, qui Rex servire juberis.
Francorum primus tu servus in ordine Regum.
Hic malè turbatur, qui non sua verba veretur.
Regnum Francorum Reges sub tempore patrum
Subjugat, et semper sublimi pollet honore.
Regum sceptra patrum nullius sceptra coercent:
Quique regit, gaudens virtutibus, imperat æquè.
Novimus imperium jam Regibus esse fugatum.
R. Gratia nunc Summo . . . . »
Adalber. Carm., ad Rotber. Reg. Franco. In Rer. Gallica. Scriptor. T. X, p. 70.

ter à l'enthousiasme de la poésie, n'est pas moins énergique.

« Les rois de France, infiniment supérieurs aux autres rois de la chrétienté, ont toujours brillé par la justice, par la force et par la science des armes. Soumis à leurs lois, le glorieux empire romain ne fut pendant longtemps qu'un des ornements de leur triomphe (1). »

L'archevêque de Reims et le moine de Cluny ne pouvaient exprimer que les opinions contemporaines, et s'ils y mettent quelque exagération, elle n'en démontre que mieux l'état des esprits.

Sommes-nous du dixième siècle plus que Raoul et Adalbéron? Voulons-nous leur montrer le sens qu'ils devaient attacher à la hiérarchie de leur temps, et sommes-nous, après mille ans, meilleurs juges qu'eux-mêmes de leurs opinions et de leurs sentiments? On voit quelle haute valeur avait à leurs yeux la couronne royale. N'y eussent-ils attaché qu'un prix imaginaire, quoi de plus positif que des préjugés devenus une croyance? Non, non, c'était quelque chose, même au dixième siecle,

(1) « Tunc perinde valentiores, et præmaximi Reges gentis Francorum Christianitatis justitia pollebant, armorumque industria ac militari robore ceteris excellebant. Quorum videlicet ditioni triumphaliter per plures annos applicatum est totum Imperii culmen. » Glabri Rodulphi. Hist. Lib. I.—De divina quaternitate, cap. I. In Duches. Hist. Franc. Scrip. T. IV.

et le caractère de seigneur suzerain, quoique peu prononcé alors, n'en était pas moins déjà marqué sur le front du roi, et le plaçait dans une sphère supérieure à celle des autres souverains, souvent plus puissants que lui.

Comment donc un évènement, tel qu'une révolution dynastique, eut-il si peu de retentissement? C'est qu'il n'y avait pas là un changement de dynastie, c'est que ce n'était pas un évènement. L'hérédité de la couronne n'existait plus. Le coup mortel lui était porté depuis un demi-siècle; il n'y avait là qu'une application nouvelle d'un principe déjà connu. La première mutation en ce genre, nous l'avons dit et nous le répétons encore, fut l'élévation de Bozon, simple feudataire, étranger au sang royal; voilà pour l'Europe. Vint ensuite la royauté d'Eudes; voilà pour la France. La dynastie changea avec Eudes et non avec Hugues, ou plutôt elle ne changea pas; car le règne d'Eudes fut éphémère, et rien ne pouvait faire prévoir que celui de Hugues Capet n'aurait point le même sort. On en était convaincu, on s'y attendait si bien, que la cour de Constantinople si aventureuse dans ses alliances, ne voulut en contracter aucune avec Hugues Capet; cela résulte de la correspondance de Gerbert sans cesse employé à démentir de faux bruits et à tâcher de ramener la confiance. L'avènement du petit fils de Robert-le-Fort fut la conséquence d'un fait

connu, et non un fait nouveau. Certes, si l'Europe de cette époque avait pu prévoir que par un concours de circonstances favorables, par un bonheur de dix siècles, par une prudence consommée, une gloire incomparable, une suite d'hommes ou grands, ou bons, ou habiles; si elle avait prévu que par tous ces motifs réunis et surtout par une protection visible de la Providence, cette race dût se prolonger à travers des orages terribles mais rapides, jusqu'au jour où nous traçons ces lignes, même selon toute apparence bien au delà de ces jours; jamais révélation plus imposante et plus haute n'aurait ému les peuples. Mais cette impression ne pouvait être celle des contemporains; aucun d'eux, à commencer par Hugues, ne pouvait savoir quel avenir était réservé à sa dynastie. La chance de le voir isolé comme tant d'autres, comme celui de Robert ou de Raoul, était certainement la plus probable. Aussi le monde chrétien occupé avant tout de la réforme de l'église et de ses rapports avec l'empire, donnat-il à l'élévation du premier des capétiens une attention qui ne pouvait et ne devait être que passagère.

Ce règne présente un mélange adroit d'audaces rares, inattendues, et de concessions fréquentes. Telle était la situation. Tout établissement formé d'une manière exceptionnelle, doit lutter contre l'éxagération de son principe, sous peine d'être

renversé par lui ; mais cette lutte, quoique incessante, ne peut être que discrète et sourde. Forcé d'élever un bâtard de Lothaire au siége épiscopal de Reims, où il avait reçu l'onction nationale attribuée à Clovis, et la consécration étrangère acceptée par Charlemagne, Hugues avait été trahi par le Carlovingien qu'il avait dû subir ; mais aussitôt, par un essai hardi de sa puissance, il avait forcé le traître à s'agenouiller à ses pieds, et, l'arrachant à son trône d'évêque, il y avait placé le moine Gerbert. Plus tard, ne voulant point braver la colère du Saint-Siége, si dangereuse pour sa royauté naissante, il avait souffert la réintégration de l'archevêque et sacrifié aux menaces de Rome ce même Gerbert qui devait devenir pape à son tour.

Hugues, roi électif, fit couronner son fils aîné. Robert délibéra longtemps auquel de ses fils il laisserait sa couronne (1) ; mais enfin, docile à l'exemple paternel, il fit sacrer son premier né Henri. Malgré ces précautions, il fallut un bonheur incroyable pour empêcher la chute de cette dynastie, dès son début. Constance d'Arles, femme de Robert, faillit tout compromettre par ses fureurs et ses préférences. Lorsque cette reine alluma la

(1) « Post cujus (Hugonis II) obitum cœpit eiterùm idem rex (Rotbertus) tractare quis potissimùm ex residuis filiis post se regnare deberet. » Glabr. Rod. hist. Lib. III. Duchesne, p. 37 T. IV.

guerre civile pour porter au trône son second fils, à l'exclusion de l'aîné, que serait devenue la royauté capétienne, si cette guerre s'était prolongée? Que serait-elle devenue encore si des évènements plus importants et les premier bruits des croisades n'avaient pas fait oublier l'opposition de Philippe Ier au Pontife romain, opposition toute byzantine, que ce prince avait probablement sucée avec le lait de sa mère Anne de Russie?

La troisième race devait être heureuse et politique; mais ceux qui la virent faible et naissante, ne devinèrent pas sa grandeur future. Leur indifférence ne peut donc être attribuée à leur mépris pour le titre royal.

Quoiqu'il soit bien certain que la formation de l'Allemagne et de la France date à peu près de cette époque, l'opposition de la nationalité franque à la nationalité teutonique n'entre pour rien dans les causes de l'élection de Hugues-Capet. L'irrécusable témoignage de Richer prouve l'origine germanique de cette dynastie, issue, selon la tradition la plus probable, du grand Witikind, le chef saxon. En outre, Hugues et Othon II étaient cousins germains, tous deux fils des sœurs d'Othon Ier. Le comte de Paris s'appuya toujours sur ces relations étrangères, et en fit même au dehors le principal instrument de son élévation. Il ne cessa d'entretenir avec Théophanie, alors régente, un com-

merce de lettres dont l'impératrice abandonnait la rédaction à Gerbert (1). Cette correspondance est un véritable document diplomatique. Il prouve que la cour de Germanie loin de mettre aucun obstacle à l'élévation du duc de France, y donnait son assentiment sincère et l'appui moral de son alliance. En effet, personne n'avait alors intérêt à relever les Carlovingiens. Leur origine était leur force, et dans un cas facile à prévoir, elle pouvait opposer à chacune de ces royautés récentes une dangereuse rivalité, surtout à la dynastie saxonne, qui tendait à remplacer dans l'empire les descendants de Charlemagne.

Tandis que la France suivait, même à travers le chaos féodal, cette voie monarchique tracée par sa fortune, l'Angleterre, non moins fatalement, marchait à l'oligarchie. Pourtant, elle possédait alors quelques uns de ses meilleurs rois : Egbert, Alfred, vivaient dans cette période; mais leur action était restreinte aux limites de leur île ; et si l'influence des Anglais s'étendait parfois au loin, c'était uniquement sous le point de vue religieux et littéraire. L'école fondée par saint Augustin, continuée par saint Boniface, avait encore de nobles représentants. L'asyle ouvert par saint Grégoire à la civilisation universelle, florissait toujours comme

(1) Gerberti Epistolæ, apud Duchesne. T. III.

une oasis au milieu des querelles de l'heptarchie et de l'invasion plus sanglante encore des hommes du nord. Devenue sous Canut une simple province de l'éphémère mais puissante monarchie danoise, l'Angleterre, même après sa délivrance, eut de la peine à se relever. L'esprit royal s'y affaiblit sensiblement. La puissance des Wittans unis aux évêques dépassa toute mesure. Après avoir amené les rois à la condition de pupilles, ils en vinrent à déclarer leurs épouses étrangères au rang suprême, les réduisirent au simple titre de lady (1), et les rendirent justiciables de leur barbare tribunal. L'une de ces malheureuses femmes fut enlevée à son royal époux et périt dans d'affreux tourments : elle eut les jarrets coupés comme un cheval hors de service, par l'ordre des évêques et des grands.

Tel était le pouvoir royal sous les Saxons. Chef des Normands, un conquérant prêta à la royauté anglaise l'ascendant de la victoire, mais l'homme disparut, les lois lui succédèrent et elles étaient toutes dictées par l'esprit féodal.

L'invasion normande dans le midi de l'Italie amena un résultat analogue. Les vainqueurs du pape tombèrent à ses pieds. Couverts de cendres, ils demandèrent sa bénédiction et le pardon de leur victoire. Le pape pardonna, accorda une in-

(1) Lingard.

vestiture, exigea un tribut, et le royaume de Naples fut créé.

L'Espagne luttait contre l'islamisme et fondait ses franchises nationales.

« Tu aimes ma fille, disait l'un de ses rois à un prince français; si tu veux la posséder, va conquérir un royaume. Tout ce que tu prendras sur les Maures sera pour toi et pour elle. » Voilà le royaume de Portugal.

Du midi remontons au nord.

C'est à cette époque féconde qu'appartient également la création des royautés hongroise, bohème, polonaise, et spécialement de la monarchie russe, le plus grand de ces états, le seul qui de nos jours soit en possession, non seulement de la vie, mais de la puissance. De tous les peuples qui habitent cette zône, seul le Russe s'appartient et obéit à ses propres princes.

La Russie et la Pologne nées à la civilisation dans le dixième siècle, la reçurent également des mains du christianisme; mais la lumière qui les éclaira ne vint pas du même côté : ici de Rome, là de Byzance.

Quoique la séparation entre les Eglises de Rome et de Constantinople ne fût point encore solennellement proclamée; quoique plus d'une bulle pontificale semble se rattacher à la propagation du christianisme en Russie, cet évènement s'accomplit

en dehors de l'influence romaine. Tout l'atteste : le baptême que sainte Olga, la Clotilde des Russes, reçut à Constantinople, la conversion de Wladimir, qui repoussa toutes les avances du Saint-Siége, enfin, et ce fait est le plus décisif, la traduction des Écritures en slavon, en langue vulgaire, l'un des procédés les plus opposés à l'unité romaine et tellement contraire à l'esprit de l'Eglise d'Occident que le pape Nicolas Ier en fit l'objet d'un blâme sévère (1), et que si Jean VIII y donna sa sanction, ce fut assurément par l'impossibilité d'y mettre obstacle et par le désir de paraître exercer dans les affaires orientales une autorité déjà chancelante et bientôt méconnue.

(1) « *Ubi primum id Nicolao papæ nuntiatum est*, mirabatur, quod ausi fuissent sacerdotes Domini, horas canonicas in Sclavonico decantare. Quapropter mandavit per litteras Apostolicas ad se venire Romam. Qui mox iter aggressi applicuerunt Romam, papâ interim moriente. *Vel ut habent antiquæ lectiones*, cùm quodam tempore Cyrillus Romam caussâ devotionis adiisset, à summo pontifice et ab reliquis rectoribus ecclesiæ redarguitur, ut quid contra statuta canonum ausus fuerit missarum solemnia instituere canere Sclavonicâ in linguâ....... *In propriis officiis, quibus nunc utuntur ecclesiæ Olomucensis, Pragensis, et Polonica, ista traduntur in eumdem ferè sensum*........... *Mox tamen ostendemus non videri licentiam linguâ Sclavonicâ sacris utendi a Nicolao sed imo ab Adriano II, ac saltem posteà, à Joanne VIII concessam.*» De sanctis episcopis Slavorum apostolis Cyrillo et Methodio Olomucii in Moravia. — § III. Alia de Actis SS. Cyrilli et Methodii narratio, Sclavonicâ versæ à Cyrillo scripturæ, ab utroq; Missæ cantatæ papâ probante. Act. Sanct. Martii a Joan. Bollan. T. II, p. 16 IX. Martii.

En recevant le christianisme de Constantinople, la Russie fixa son avenir politique. Elle échappa aux compétitions du sacerdoce et de l'empire, qui à cette époque entrainèrent dans leur orbite toute l'Europe, et surtout les peuples nouvellement convertis; elle retarda sa civilisation, mais elle conserva son indépendance, cruellement compromise il est vrai sous le joug des Tartares, mais non perdue à jamais, non altérée dans son essence, parce que les Tartares, en l'opprimant comme nation, la laissèrent libre comme gouvernement. Les Russes n'avaient jamais connu la féodalité établie en Occident; ils avaient toujours conservé le droit royal scandinave, c'est à dire le partage entre les descendants de la maison souveraine sans aucun mélange de race étrangère et nouvelle (1). Les Tartares avaient respecté cette coutume; aussi, par un phénomène unique dans l'histoire, l'idée de la monarchie se conserva intacte jusque sous les tentes de la horde dorée, et c'est en combinant ce fait avec l'élément byzantin qui mit la Russie à l'abri des vicissitudes romaines du moyen âge, qu'on trouve la clef de ses destinées.

La conversion de la Pologne fut au contraire toute romaine. L'an 968 ou environ, sous le règne de Micislas Ier, des missionnaires, envoyés par le pape Jean XIII, portèrent l'Evangile aux Polonais. Ils

(1) Oustrialof, Hist. de Russie (en russe). T. Ier, p. 61 et suiv.

embrassèrent le rite romain avec une ferveur dont les papes eux-mêmes tempérèrent sagement l'excès. Un roi de Pologne, se retira dans le monastère de Cluny. Rappelé sur le trône, il ne quitta la robe du moine qu'après avoir promis de payer au Saint-Siège le tribut appelé *denier de saint Pierre*.

La Hongrie fut également jetée dans le mouvement catholique. Etienne Ier, roi de Hongrie, fut baptisé par saint Adalbert. Il n'accepta la couronne qu'après avoir demandé au pape Silvestre II la confirmation de son titre royal ; il mit ses états sous la protection du Saint-Siège, et les papes considérèrent la Hongrie comme un fief de l'église romaine. Un de ses rois (1) prêta foi et hommage à l'empire. La même situation se retrouve en Bohême.

Ainsi l'ordre se prépare ; de grandes monarchies sont fondées ; bientôt le cri *Dieu le veut* s'élève de tous côtés ; l'Occident étreint l'Orient, et l'Europe naît à la civilisation.

Dès ce moment l'histoire ne présente qu'un spectacle : la lutte de la Royauté avec le sacerdoce, avec l'aristocratie, avec le peuple. Ses adversaires changent, les ennemis de la veille deviennent les alliés du lendemain ; mais tandis que tout se mo-

(1) Art de vérifier les dates.

difie ou se transforme autour d'elle, seule, la royauté reste nécessaire; rien ne peut s'accomplir sans elle: elle fonde, elle combat, elle sauve; et c'est elle encore qui sauvera.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

DES BULLES DE GRÉGOIRE Ier EN FRANCE.

EXTRAIT DES PROLÉGOMÈNES DE BRÉQUIGNY.

—

Nous avons publié cinq bulles de Grégoire Ier, où ce pape accorde de pareilles exemptions à divers monastères situés en France. Nous y remarquons principalement trois choses.

1° Avant Grégoire Ier, les papes ne prenaient pas le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*; ils ne le prirent qu'à son exemple. Pour lui, il se le donne dans toutes les bulles que nous avons rapportées; mais nous ne laisserons pas d'avouer, avec les auteurs de la nouvelle

diplomatique, que nous ne regarderions pas comme fausses des bulles où il ne porterait pas ce titre.

2° Une observation importante sur les bulles d'exemption que Grégoire Ier accorda aux monastères de France, est qu'il ne les accordait d'ordinaire que de l'*aveu des rois*, *conformément à leurs lettres*, ou en employant quelques phrases semblables, ce qui s'accorde avec les formules recueillies par Marculfe au huitième siècle, dans lesquelles on lit « que d'ancienneté les monastères dans » toute la France jouissaient de leurs exemptions en vertu » des constitutions des papes (1) et de la sanction royale.» Nous devons cependant avertir que nous ne trouvons rien de semblable dans la bulle d'exemption que Grégoire Ier accorda au monastère de Saint-Cassien.

3° Dans les bulles de Grégoire Ier, que nous avons recueillies, il lance ses imprécations contre tous ceux qui y contreviendront, sans aucune distinction de personnes, même contre les *rois*, qu'il déclare privés dès lors *de leurs honneurs et dignités*. Ce langage paraît bien étrange de la part d'un pape rempli de modération. Dans les Formules de Marculfe, l'anathème est la seule peine prononcée contre ceux qui contreviendraient aux bulles. Nous pensons donc que ces imprécations violentes qu'on trouve dans les bulles de Grégoire Ier, y ont été insérées par quelques copistes postérieurs, conformément aux bulles de leur temps. On les trouve, à la vérité, dans des manuscrits du dixième siècle, et l'on n'en doit pas être surpris. On sait jusqu'où les papes et même les évêques avaient prétendu, dès le neuvième siècle, étendre leur pouvoir sur les rois.

Nous ne dirons rien ici d'une bulle de Grégoire Ier en faveur du monastère de Nantua, que nous avons rapportée sur la foi de Guichenon. Elle est de toute fausseté, comme nous l'avons fait voir dans les notes que nous y avons jointes.

(1) Voir ci-dessus, L. VI.

B.

SAINT COLOMBAN AU PAPE BONIFACE IV.

Eamdem vero in sua sententia, etiam Gregorio mortuo, perstitisse discimus ex epistola, quam Colombanus abbas ex cœnobio Bobiensi ad Bonifacium papam quartum hoc anno scripsit, instinctu Agilulfi regis et Theodelindæ pro damnatione trium capitulorum. « In hac epistola sub Pa-« lumbi nomine, vir sanctus pontificem omnium totius Eu-« ropæ ecclesiarum caput, et pastorum pastorem præfa-« tus, ait non esse præsumtionis, quod Bonifacio scribere « audeat, sed necessitatis, ad ecclesiæ ædificationem,

« quippe dolere se de infamia, quæ cathedræ sancti Petri « inuritur, quasi fidem Chalcedonensis synodi deseruerit. « Papæ vigilandum esse, ut hanc a se propulset infamiam. « Non bene vigilasse vigilium papam, quem scandali caput « esse multi asserunt. Grande ecclesiæ periculum impen- « dere ex cæcæ prosperitatis securitate, pontificis esse « periculum propulsare, ut qui potestatem omnia ordi- « nandi habeat, bellum excitandi, duces instituendi, et « certaminis instruendi. Se a rege interpellatum, ut ponti- « ficis auribus suggerat, quanto dolore afficiatur ob « schisma populi, tum ipse rex, tum regina, eorumque fi- « lius; et dolendum revera esse ac deflendum, si in fide « apostolica fidei puritas, ut ejus inimici improperant, non « teneatur. Precari pro Christo, subveniat famæ suæ, quæ « laceratur inter gentes, ne perfidiæ ipsius deputetur ab « æmulis, si amplius taceat. Hæreticorum receptionem, « nempe Eutychis, Nestorii, Dioscori, Vigilio, adeoque ca- « thedræ sancti Petri imputari. Quod si ita sit, cur vigilii « cum hac labe defuncti nomen in sacris recitetur? Jam « Bonifacii culpam esse, si id ulterius fieri patiatur. Ro- « gare sibi indulgeri, quod tam libere loquatur. Quippe « non personam apud se, sed rationem valere, et amorem « pacis evangelicæ. Se suosque devinctos esse cathedræ « sancti Petri; ejusque tantum cathedræ nomine Romam « apud se magnam et claram censeri. Et ideo, inquit, sicut « magnus honor vester est pro dignitate cathedræ, ita ma- « gna cura vobis necessaria est, ut non perdatis vestram « dignitatem propter aliquam perversitatem. Tamdiu enim « potestas apud vos erit, quamdiu recta ratio permanserit. « Nescire neminem, sancto Petro regni cœlorum claves « traditas : sed si forte superciliosum, ait, nescio quid, « aut majoris præ ceteris auctoritatis ac in divinis rebus « potestatis vobis vindicatis; noveritis, minorem fore po- « testatem vestram apud Deum : quia unitas fidei in toto « orbe unitatem fecit potestatis et prærogative, ita ut li- « bertas veritati ubique ab omnibus detur, et aditus errori

« ab omnibus similiter abnegetur. Denique rogare, ut, quia « multi dubitant de fidei ejus puritate, cito tollat hunc næ-« vum de sanctæ cathedræ claritate. Non enim decere Ro-« manæ ecclesiæ gravitatem hac infestari levitatis fama, ut « qualibet vi possit moveri a soliditate veræ fidei, pro qua « tot martyres suum sanguinem fuderunt, malentes mori « quam convelli. Hæc se scribere jussione Agilulfi; eum « rogare, rogare reginam, rogare denique omnes, ut, quam « celerrime possit fieri, fiant omnia unum; fiat ut in pa-« tria pax, pax fiat mox fidei, ut omnes deinceps grex fiat « unus Christi; pontifex Petrum, ac demum pontificem « tota sequatur Italia. De cetero sanctissimum papam et « fratres rogat, ut orent pro se vilissimo peccatore et suis « comperegrinis juxta loca sancta et sanctorum cineres, et « præcipue juxta Petrum et Paulum. » Annales ordinis S. Benedicti. In-f°, tome I, XI, 4. Lutetiæ Parisiorum, 1703.

C.

DES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Les textes des décrétales, conciles, etc., sont tirés de la collection espagnole d'Isidore, ignorée à Rome, et non du recueil de Denis-le-Petit, qui seul y était connu.

Les textes législatifs sont pris dans le code d'Alaric qui les avait extraits du code de Justinien.

Le style est rempli de gallicismes, les expressions ne sont plus latines et commencent à être françaises.

Un lecteur difficile pourrait objecter que la précaution a pu suggérer cet artifice. Cette objection est forte. Croyons donc, contrairement à Eichorn, que Mayence et non Rome vit fabriquer les fausses décrétales. Nous devons croire également, avec Walter et Knust, que Benoît Lévite en fut l'auteur; mais nous sommes loin de penser avec

Walter que Rome fut entièrement étrangère à cet ouvrage.

Dans tous les cas, ce n'est qu'une question secondaire. Que sont les fausses décrétales, et dans quel but furent-elles publiées?

C'est un recueil de décrétales ou lettres des papes, depuis Clément I[er] jusqu'à Melchiade. Elles sont toutes falsifiées. Le mode de composition de l'œuvre a été de prendre une phrase soit dans un concile, soit dans une lettre authentique de quelque pape, soit même dans des poètes tels que Fortunat, d'en faire un texte sous le nom d'un des plus anciens pontifes, et de faire passer en contrebande des opinions modernes sous le drapeau de l'antiquité.

Voici quelques exemples choisis au hasard dans la dissertation de Knust, ils donneront une idée de ce genre de composition.

« Epistola I Clementis. — Verba : *Notum tibi facio — Pœnitemini* » — sunt illa prima epist. « Clementina, de qua jam supra diximus, § I pag. 2.

« *Pœnitemini et veram agite pœnitentiam* » ex lib. X. Recog. ep. 43. edit. Coteler.

« Marc. 12, 33.

« *Fides — Poterit* » Concl. Moguntino 813. c. 1 cf. tamen Venantii Fortunati expositionem symboli « Quicunque » in Muratori anecdot. latin. T. II, p. 212. Médiol. 1692.

« *Christo itaque.—Diligere ergo*, etc. ex Venantii Fortunati expositione symboli apostolici. Part. I. Opp. « p. 371-372. Ex edit. Mich. Angesiluchi Rom. 1786.

« Marc. 12, 29-33. Tob. 4, 16. Matth. 7, 12 Vulg.

« *Quisque utrisque — propagatur* ex Greg. M. lib X. Moral. in Job. cp. XI.

« *Ne malum quis— praestare* ex Isid. Hisp. sent. l. III, c. 28. Paris, 1601, fol.

« *Sic ergo — proximi* ex Greg. M. homil. in evangel. « l. I, homil. 17, ubi legitur : « Sic debemus agere curam nostri, ut non negligamus curam proximi. »

D.

CHRONOLOGIE EXACTE DES ROIS DE FRANCE

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A SAINT LOUIS.

ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE

SOUS LA LOI DU PARTAGE ÉGAL.

481 à 511. Clovis Ier.
511 à 524. Thierry Ier. — Clodomir. — Childebert Ier. Clotaire Ier.
524 à 526. Thierry Ier. — Les fils de Clodomir. — Childebert Ier. — Clotaire Ier.
526 à 534. Thierry Ier. — Childebert Ier. — Clotaire Ier.
534 à 548. Théodebert Ier. — Childebert Ier. — Clotaire Ier.

548 à 555. Théodebald Ier. — Childebert Ier. — Clotaire Ier.
555 à 558. Childebert Ier. — Clotaire Ier.
558 à 561. Clotaire Ier.
561 à 567. Caribert Ier. — Gontran. — Sigebert Ier. — Chilpéric Ier.
567 à 575. Gontran. — Sigebert Ier. — Chilpéric Ier.
575 à 584. Gontran. — Childebert II. — Chilpéric Ier.
584 à 593. Gontran. — Childebert II. — Clotaire II.
593 à 596. Childebert II. — Clotaire II.
596 à 613. Thierry II. — Théodebert II. — Clotaire II.
613 à 622. Clotaire II.
622 à 628. Clotaire II. — Dagobert Ier (1).
628 à 631. Dagobert Ier. — Caribert II (2).
631 à 633. Dagobert Ier.
633 à 638. Dagobert Ier. — Sigebert II.
638 à 656. Sigebert II. — Clovis II.
656 à 670. Childebert, fils de Grimoald (intrus). Childéric II. — Clotaire III.
670 à 674. Childéric II. — Thierry III.
674 à 679. Dagobert II. — Thierry III.
679 à 691. Thierry III.
691 à 695. Clovis III.
695 à 711. Childebert III.
711 à 715. Dagobert III.
715 à 720. Chilpéric II.
720 à 737. Thierry IV.
733 à 742. Vacance de la Royauté.
742 à 752. Childéric III.
752 à 768. Pépin Ier (3).

(1) Associé au trône par son père.

(2) La postérité de Caribert, qu'on croit être les ducs d'Aquitaine, ne peut point faire partie de cette liste.

(3) La mutation dynastique ne change rien à la forme de la royauté qui reste toujours héréditaire et soumise au partage égal. Quoique Charlemagne ait été sacré du vivant de son père, ce sacre ne constitue pas une association à la royauté.

768 à 772.	Charles Ier. — Carloman Ier.
772 à 781.	Charles Ier
781 à 813.	Charles Ier. — Louis Ier (1).
813 à 817.	Louis Ier.
817 à 829.	Louis Ier. — Pépin II ou Pépin d'Aquitaine.
829 à 840.	Louis Ier. — Pépin II. — Charles II (2).
840 à 877.	Charles II.

ROYAUTÉ ÉLECTIVE.

877 à 880.	Louis II (3).
880 à 884.	Louis III. — Carloman II.
884 à 887.	Interrègne anarchique pendant lequel l'empereur Charles-le-Gros intervient dans les affaires de la France.
887 à 893.	Eudes (4).
893 à 922.	Eudes. — Charles III.
922 à 923.	Robert Ier. — Charles III. — Raoul.
923 à 929.	Charles III. — Raoul.
929 à 936.	Interrègne. — Raoul.
936 à 954.	Louis IV.
954 à 986.	Lothaire.
986 à 987.	Louis V.

(1) Nous omettons Pépin, roi d'Italie. Louis Ier est mentionné seulement comme roi d'Aquitaine. Nous ne nous occupons pas non plus de Charlemagne et de sa postérité comme empereurs, mais seulement comme rois en France.

(2) Lothaire, Louis de Bavière, n'ont rien de commun avec la France.

(3) Premier roi électif. (Voir le commencement du neuvième livre.)

(4) Dynastie nouvelle ; c'est là qu'est le changement de dynastie et non à Hugues-Capet. Cette révolution n'a d'ailleurs rien d'isolé et appartient à un mouvement analogue dans toute l'Europe. (Voir le Livre IX.)

987 à 988.	Hugues Ier (1).
988 à 996.	Hugues Ier. — Robert II.
996 à 1017.	Robert II.
1017 à 1025.	Robert II. — Hugues II (2).
1025 à 1031.	Robert II. — Henri Ier.
1031 à 1059.	Henri Ier.
1059 à 1060.	Henri Ier. — Philippe Ier.
1060 à 1099.	Philippe Ier.
1099 à 1108.	Philippe Ier. — Louis VI (3).
1108 à 1131.	Louis VI.
1131 à 1137.	Louis VI. — Louis VII.
1137 à 1179.	Louis VII.
1177 à 1180.	Louis VII. — Philippe II.

—

ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE

SOUS LA LOI DE PRIMOGÉNITURE.

1180 à 1223. Philippe II (4).

(1) Reprise de la dynastie, fondée par Eudes. — Charles de Lorraine, compétiteur carlovingien.

(2) Exclu à tort de toutes les listes dynastiques, puisqu'il a regné simultanément avec son père qui lui a survécu dix ans.

(3) Associé au trône, mais sans être sacré du vivant de son père, premier essai d'indépendance et d'hérédité qui faillit mal réussir; mais Louis-le-Gros se garda bien d'imiter son père et fit sacrer son fils, de son vivant.

(4) Philippe-Auguste, ou plutôt son fils Louis VIII fut le premier roi héréditaire, parceque Louis ne fut ni associé à son père, ni sacré de son vivant. L'allocution de Philippe, au moment de la bataille de Bouvines, rejetée à tort par les historiens modernes, indique ce passage de l'élection à l'hérédité. Le sort des descendants de Louis-le-Gros et celui des descendants de saint Louis en est encore une preuve palpable. Jamais les sires de Dreux et de Courtenay, légitimement issus de Louis VI, n'eurent ni ne prétendirent aucun droit à la

1223 à 1226. Louis VIII.
1226 à 1270. Louis IX.

couronne de France, tandis que la race du dernier des fils de Louis IX est montée sur le trône de plein droit. Saint Louis, sous la minorité duquel les idées d'élection n'étaient pas encore absolument éteintes, fit couronner son fils Louis-Dagobert, mort à 16 ans (1260); mais ce ne fut qu'une précaution excessive et un fait accidentel dont on ne peut tirer aucune induction. La couronne était alors bien positivement redevenue héréditaire.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

—

APPENDICE AUX PROLÉGOMÈNES.

LIVRE V.—566-613.

LIVRE VI.—613-710.

LIVRE VII.—628-752.

LIVRE VIII.—752-875.

LIVRE IV.—872-950.

LIVRE X ET DERNIER.—800-1037.

FIN.

Errata du tome deuxième.

---

page IX. Exaquo, *lisez* : ex æquo.
XI. Agripinensis, *lisez* : agrippinenses.
XIV. Qua, *lisez* : quam.
83. Doimica, *lisez* : dominica.
94. Voir Pièces Justicatives, *lisez* : voir L. VII, p. 232.
153. Alemans, *lisez* : Allamans,
286. *Justiti*, *lisez* : *justitiæ*.
371. Le German, *lisez* : le Germain.
672. Corrumpu, *lisez* : corrompus.

Imprimerie de Félix Locquin, 16, rue Notre-Dame des Victoires.



